

Les jardins dans la ville entre nature et culture

Collection « Espace et Territoires »

Dirigée par Guy BAUELLE, René-Paul DESSE,
Jacques FACHE, Yves JEAN et François LAURENT

Nicolas BERNARD, Yvonne BOUVET et René-Paul DESSE,
avec la participation de Patricia Alejandra MORRELL, Maria Del Carmen VILLAR et Fernando BILBAO,
Géohistoire du tourisme argentin. Du XIX^e à nos jours, 2014, 222 p.

Benoît MONTABONE,
L'Union européenne et la Turquie. Les enjeux d'un développement régional, 2013, 236 p.

Laurent COUDROY DE LILLE, Céline VAZ et Charlotte VORMS (dir.),
L'urbanisme espagnol depuis les années 1970. La ville, la démocratie et le marché, 2013, 308 p.

Hélène REIGNER, Thierry BRENAC et Frédérique HERNANDEZ,
Nouvelles idéologies urbaines. Dictionnaire critique de la ville mobile, verte et sûre, 2013, 180 p.

Solène MARRY,
L'espace sonore en milieu urbain, 2013, 202 p.

Philippe MEROT, Vincent DUBREUIL, Daniel DELAHAYE et Philippe DESNOS (dir.),
Changement climatique dans l'Ouest. Évaluation, impacts, perceptions, 2013, 464 p.

Nassima DRIS (dir.),
Patrimoines et développement durable. Ressources – Enjeux – Lien social, 2012, 334 p.

Rodolphe DODIER
avec la collaboration de Laurent CAILLY, Arnaud GASNIER et François MADORÉ,
Habiter les espaces périurbains, 2012, 220 p.

Anolga RODIONOFF,
Les territoires saisis par le virtuel, 2012, 178 p.

Martine MESPOULET (dir.),
Université et Territoires, 2012, 204 p.

Jean RENARD,
Les campagnes nantaises. Un demi-siècle de révolutions sociales et paysagères, 1960-2010, 2012, 194 p.

Nadia DUPONT
avec la collaboration de Frédérique GRELOT, Véronique VAN TILBEURGH, Janique VALY,
René FAVIER, Anne-Marie GRANET-ABISSET, Jean-François TANGY et Erwan QUESSEVEUR,
Quand les cours d'eau débordent. Les inondations dans le bassin de la Vilaine du XVIII^e siècle à nos jours, 2012, 268 p.

Erik GLØERSEN,
La Finlande, la Norvège, la Suède face au projet d'une Europe polycentrique. La centralité à la marge de l'Europe, 2012, 316 p.

Philippe CLERGEAU (dir.),
Ville et biodiversité. Les enseignements d'une recherche pluridisciplinaire, 2011, 238 p.

Pierre-Henri BOMBENGER, Guillaume CHRISTEN et Élodie PIQUETTE (dir.),
Du global au local. Connaissances expertes et savoirs territoriaux, 2011, 198 p.

Marie Josée PENVEN, Hervé REGNAULD et Denis MERCIER (dir.),
Mobilité des formes et surfaces terrestres. Des changements passés aux changements actuels, 2011, 222 p.

Benjamin TAUNAY,
Le tourisme intérieur chinois, 2011, 256 p.

Philippe HAMMAN (dir.),
Le tramway dans la ville. Le projet urbain négocié à l'aune des déplacements, 2011, 290 p.

Sous la direction de
Marie-Jo MENOZZI

Avec la participation de Sandrine MANUSSET et Frédéric BIORET

Les jardins dans la ville entre nature et culture

Préface de Claudine FRIEDBERG

Collection « Espace et territoires »

PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES
SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE HUMAINE
2014

Remerciements

Nous tenons à remercier :

- les personnes qui ont apporté une aide à la relecture des textes : Carole Barthélémy, Bernadette Lizet, Patricia Pellegrini, Marie-Dominique Ribereau-Gayon, Nicole Vernazza ;
- les institutions qui ont participé au financement des journées scientifiques, sans lesquelles cet ouvrage n'aurait pu voir le jour : le ministère de la Culture et de la Communication, Brest métropole océane et l'université de Bretagne occidentale ;
- les structures qui ont apporté leur aide à l'organisation des journées de la SEH : l'association Vert le jardin, le conservatoire national botanique de Brest, l'institut de géo-architecture, les bureaux d'études Environnement et Société et Ethnozzi.

© SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE HUMAINE
c/o Pays d'Aix Associations
Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

www.ecologie-humaine.eu

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES
UHB Rennes 2 – Campus de La Harpe
2, rue du Doyen-Denis-Leroy
35044 RENNES CEDEX

www.pur-éditions.fr

Mise en page : Julie SIMON pour le compte des PUR

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2014

ISBN 978-2-7535-3263-2

ISSN 1281-6116

Les auteurs

Stéphane ANGLES est maître de conférences en géographie à l'université Paris Diderot-Paris 7, membre de l'UMR 7533 LADYSS. Il est coordinateur du programme ANR Systerra « Paysages et terroirs méditerranéens – PATERMED » (2010-2014).

Teddy ARRIF est docteur en psychologie environnementale, et spécialiste des questions de nature en ville et de développement durable urbain.

Olivier BALLESTA est maître de conférences à l'université de Bordeaux 3, département de géographie. Il travaille sur des questions relatives aux dynamiques urbaines et à la qualité de vie.

Carole BARTHÉLÉMY est maître de conférences en sociologie de l'environnement du laboratoire Population-environnement-développement d'Aix-Marseille université. Elle travaille sur les usages, les représentations et les savoirs liés à la nature et la biodiversité en milieu urbain ainsi que sur les nouvelles modalités de gestion de la nature face aux attentes actuelles de durabilité des systèmes socio-naturels.

Raymond BAUDOIN est biologiste, membre du CBNBP-MNHN, et il a mené des recherches sur l'exploitation statistique de la base de données FLORA du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Sandrine BAUDRY est ethnologue américaniste, post-doctorante à l'UMR SAD-APT INRA-Agroparistech. Elle travaille sur les relations entre citoyens et institutions autour de la végétalisation de l'espace public urbain.

Valérie BERTAUDIÈRE-MONTÈS est maître de conférences en écologie végétale, conduit des travaux de recherches sur la dynamique de la biodiversité en milieux fortement anthropisés, notamment les territoires urbanisés; elle développe des démarches de recherche interdisciplinaires SHS/sciences du vivant visant à une approche intégrée des déterminants des communautés floristiques en place.

Frédéric BIORET est professeur à l'Institut de géoarchitecture de l'université de Bretagne occidentale. Il dirige l'équipe de recherche EA 2219 géoarchitecture, et est l'auteur de publications sur la flore et la végétation littorales, la cartographie environnementale, la restauration écologique des milieux naturels et la bioévaluation.

Daniel BLEY est anthropologue biologiste, DR CNRS (UMR 7300 ESPACE).

Il a développé, dans une diversité de lieux et de cultures, des travaux sur le concept de qualité de vie afin d'apprécier la façon dont les hommes s'adaptent à leur milieu de vie. Il anime des recherches interdisciplinaires qui ont pour objectif de comprendre les représentations et les pratiques des populations en matière de santé/environnement et s'intéresse en particulier aux maladies transmissibles vectorielles (paludisme, chikungunya, dengue) et aux questions relatives à la pollution de l'air.

Philippe CLERGEAU est professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

Il est spécialisé en écologie urbaine. Ses recherches concernent tout particulièrement l'intégration de la biodiversité dans les projets urbains aux différentes échelles (du bâtiments végétalisés à l'urbanisme). Il a été un des coordinateurs de l'ouvrage *Trames Vertes en Ville* (éditions Le Moniteur).

Marianne COHEN est biogéographe, maître de conférence-HDR université Paris

Diderot. Elle mène ses recherches à l'UMR 7533 LADYSS sur les interactions entre les sociétés et leur environnement (paysage, végétation, ressources). Elle a dirigé le projet de recherche du PIRVE-CNRS, qui a inspiré le travail présenté ici.

Jean-Noël CONSALÈS est maître de conférences à l'Institut d'urbanisme et d'aménagement

régional de l'université d'Aix Marseille/CNRS/UMR Telemme. Cooördinateur de l'ANR JASSUR (ANR VBD), ses travaux de recherches portent, de manière générale, sur les relations ville/nature et, plus spécifiquement, sur la mobilisation de la nature dans les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ainsi que dans les projets de paysage, à différentes échelles territoriales.

Nicolas CORNET est biologiste et écologue diplômé du master Espace et milieux

de l'université Paris 7 Denis Diderot. Il s'intéresse notamment aux enjeux environnementaux en milieux urbain et rural. Actuellement en poste à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France en tant que chargé d'études sur les milieux naturels.

Isabelle DAJOZ est biologiste, professeur à l'université Paris Diderot, mène ses

recherches dans l'UMR CNRS 7618 sur l'écologie et l'évolution des réseaux d'interactions plantes-pollinisateurs en fonction de l'urbanisation.

Kaduna-Ève DEMAILLY est doctorante en géographie à l'université Paris 1

Panthéon-Sorbonne au sein de l'UMR 7533 LADYSS. Sa thèse porte sur les jardins partagés franciliens installés sur des espaces vacants et vise à analyser, dans une perspective métropolitaine, les processus d'appropriation et de cofabrication de territoires urbains végétalisés.

Jérôme DUTOZIA est docteur en géographie et en aménagement du territoire. Sa

thèse effectuée à l'UMR ESPACE 7300 (CNRS-université de Nice Sophia

Antipolis), s'intitule *Espaces à enjeux et effets de réseaux dans les systèmes de risques* et s'intéresse aux risques urbains associés aux coupures électriques et aux défaillances des réseaux techniques, abordés sous l'angle des logiques spatiales floues.

Éric FAURE est professeur au sein de l'université d'Aix-Marseille et a comme thème de recherche principal l'histoire des maladies infectieuses.

Claudine FRIEDBERG est ethnobotaniste, professeure honoraire au Muséum national d'histoire naturelle, UMR éco-anthropologie et ethnobiologie. Au cours de ses terrains au Pérou, en Indonésie, au Mexique et en France, elle s'est intéressée aux relations entre les sociétés et les autres êtres vivants qui partagent leur environnement. Elle a particulièrement étudié les classifications populaires des plantes et les catégories organisatrices de l'espace.

Maryse GAIMARD est professeur de démographie à l'université de Bourgogne et membre du Centre Georges Chevrier (UMR CNRS-UB 7366). Après s'être intéressée aux populations locales et aux questions de l'immigration, elle développe depuis plusieurs années des travaux dans le domaine de la démographie de la santé, notamment dans les pays du sud (Afrique, Madagascar), et du vieillissement de la population.

Sophie GERGAUD, ethno-cinéaste, a principalement effectué ses expériences de terrain au sein des réserves amérindiennes aux États-Unis et au Canada. Elle s'est progressivement spécialisée sur les statuts des territoires autochtones, en rapport avec la problématique des ressources naturelles, mais ses recherches portent également sur le cinéma et la vidéo autochtones sur tout le continent américain.

Michel GODRON est écologue, chercheur associé à l'UMR 7533 LADYSS. Il est spécialiste de la végétation, des paysages (*Landscape Ecology*, Wiley, 1986) et de la modélisation des faits biologiques (*Écologie et évolution du monde vivant*, L'Harmattan, 2012).

Sandrine GOMBERT-COURVOISIER est maître de conférences à l'ENSEGID (Institut polytechnique de Bordeaux) en écologie/écologie humaine. Elle travaille sur les questions de consommation responsable et d'impacts des activités humaines sur la qualité de vie et les écosystèmes.

Étienne GRESILLON est géographe, maître de conférences à l'université Paris Diderot, mène ses recherches à l'UMR 7533 LADYSS sur les pratiques et la perception de la nature et leurs fondements dans les religions, en milieu urbain et rural.

Patricia LE CRENN, est ingénieur d'étude INRA, responsable d'analyse sectorielle végétal à Quimper depuis septembre 2009, après avoir été professeur en lycée agricole (ministère de l'Agriculture). Elle a soutenue en 2010 une thèse en aménagement-urbanisme et environnement (Institut de géoarchitecture – Brest).

David LEGUYADERE est responsable de communication. Il est adhérent à l'association « Les Amis du Transformateur » où il participe régulièrement à des actions collectives de plein air.

Bernadette LIZET est directrice de recherche au CNRS/MNHN Paris (unité éco-anthropologie et ethnobiologie). Ses thèmes de recherche concernent les relations natures-sociétés, ethnobotanique, nature dans la ville, les hommes et les animaux, paysage.

Nathalie MACHON est enseignante-chercheuse en écologie au Muséum national d'histoire naturelle. Elle s'intéresse depuis quelques années à l'écologie urbaine et travaille notamment sur la flore des pieds d'arbres et sa dynamique spatiale, en utilisant le concept des métapopulations. Elle est responsable du programme de science participative « Sauvages de ma rue » qui a pour objectifs de faire connaître leur patrimoine naturel aux citadins et de recueillir des données en grand nombre sur la flore des rues.

Gilles MAIGNANT est chargé de recherche au CNRS et directeur de l'UFR de la faculté de géographie de Nice. Ses travaux portent tous sur la question des liens environnement-santé en contexte urbain. Il dirige actuellement 3 thèses sur la question plus globale de la nature en ville.

Sandrine MANUSSET mène ses recherches sur la compréhension des relations Homme/Nature. Pour répondre aux enjeux interdisciplinaires du développement durable, elle construit des outils méthodologiques à la croisée des sciences de l'environnement et des sciences de la société, à partir de l'étude de plusieurs terrains contrastés en zone tropicale puis dans le champ de l'urbanisme auprès des collectivités locales.

Jean-Valéry MARC est maître de conférences en géographie-aménagement à l'université des Antilles et de la Guyane. Ses travaux de recherche portent essentiellement sur les thèmes suivants : écologie urbaine, anthropisation, aménagement, souveraineté alimentaire, biodiversité, patrimoine.

Audrey MARCO est maître de conférences en écologie végétale à l'École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille. Elle est rattachée au laboratoire de recherche en paysage de l'ENSP à Versailles, pour ses activités de recherche portant sur la connaissance de la diversité végétale des paysages urbains et périurbains.

Denis MARTOUZET est professeur en aménagement de l'espace et urbanisme au département aménagement de l'École polytechnique de l'université de Tours. Il est responsable de l'équipe Ingénierie du projet en aménagement, paysage et environnement (UMR 7324 CITERES). Ses travaux portent notamment depuis maintenant une quinzaine d'années sur le rapport affectif des individus et des groupes envers l'espace, les villes, les lieux.

Nicole MATHIEU, directrice de recherche émérite au CNRS, est ancienne élève de l'École normale supérieure, agrégée et docteur en histoire et a fait sa carrière au CNRS dans la section géographie. Elle a dirigé plusieurs programmes interdisciplinaires et a été rédactrice en chef adjointe de la revue *Natures Sciences Sociétés* qu'elle a contribué à créer. Elle est très engagée dans des réseaux européens de recherche sur le développement durable en milieu rural et urbain.

Noëlie MAUREL est chercheuse en écologie végétale. Elle a réalisé une thèse à l'interface entre écologie urbaine et écologie des invasions au Muséum national d'histoire naturelle (2007-2010), durant laquelle elle a notamment travaillé sur la flore des pieds d'arbres d'alignement en ville dans le cadre d'un projet interdisciplinaire associant écologues et ethnologues.

Marie-Jo MENOZZI est ethnosociologue. Depuis 2002, elle travaille comme consultante sur des thématiques en lien avec les relations entre sociétés humaines et milieu naturel, notamment la gestion des espèces invasives, les jardins et la nature en ville, la gestion des poissons migrateurs. Elle accompagne aussi des démarches participatives sur ces problématiques.

Anne-Marie MEYER est géographe à l'université Bordeaux 3. Elle s'est principalement spécialisée dans l'application de méthodes quantitatives qu'elle applique à des thématiques géographiques variées, à l'analyse de la mobilité résidentielle en ville, à la mise en relation du cadre et de la qualité de vie ou encore à l'identification et à la caractérisation de géosites.

Paul MINVIELLE est maître de conférence en géographie à l'université d'Aix-Marseille, membre de l'UMR 7303 TELEMME.

Barbara MONBUREAU est architecte-paysagiste. Elle est adhérente à l'association « Les Amis du Transformateur » où elle participe régulièrement à des actions collectives de plein air.

Anne MONJARET est ethnologue et sociologue, directrice de recherche au CNRS, IIAC-équipe LAHIC (EHESS, CNRS), présidente de la Société d'ethnologie française. Ses recherches portent sur : culture et mémoire du travail, métiers du patrimoine, vie quotidienne (rapport domicile et travail), culture matérielle (objet/déchet, circulation des objets), méthodologie (pratique de l'ethnographie, sexe de l'enquête).

Milena PALIBRK est ingénieure en cartographie, géomatique et télédétection au pôle Image (plateforme technique de l'université Paris Diderot).

Patricia PELLEGRINI est ethnologue. Elle s'intéresse à la construction des connaissances sur la nature et aux interactions entre sciences, sociétés et environnements. Investiguer la nature en ville lui a permis, entre autres, de questionner, entre autre, le rapport à l'espace public.

Adeline PIERRAT s'intéresse à la valorisation des déchets dans le cadre d'une thèse de géographie urbaine qu'elle réalise au sein de l'UMR 8586 Prodig. Ses recherches s'inscrivent dans un cadre africain sur plusieurs terrains (Madagascar, Sénégal, Éthiopie) et portent notamment sur la valorisation à usage agricole des déchets fermentescibles.

Dominique PROST est maître de conférence de géographie. Elle fait partie de l'équipe ADES (aménagement, développement, environnement, santé société), UMR 5185, université Bordeaux 3-CNRS.

Jean-Marc QUITTÉ (Environnement, santé et sociétés), de l'université de Bordeaux 3, travaille sur la question de la cindynisation et du nouveau contrôle social : quels changements en matière de qualité de vie génèrent-ils ?

Marie-Dominique RIBÉREAU-GAYON est anthropologue-ethnologue (anthropologie de l'environnement). Elle est membre associé au Centre d'anthropologie sociale, LISST, UMR 5193 CNRS/EHESS/UTM2, à Toulouse et chercheure-invitée au SUM (Centre pour le développement et l'environnement), à l'université d'Oslo en Norvège.

Francis RIBEYRE est professeur en écologie humaine. Il dirige le certificat international d'écologie humaine (Bordeaux 1) et codirige le master d'écologie humaine (Bordeaux 3). Ses recherches sont consacrées à la consommation responsable dans le cadre de l'écologie familiale.

Florence RUDOLPH est sociologue, professeure des universités au département d'architecture de l'Insa de Strasbourg et est directrice adjointe du laboratoire Architecture, morphologie/morphogenèse urbaine et projets (AMUP, EA 7309). Elle est spécialiste de l'environnement et de la ville : la place des représentations de la nature dans les théories générales de la société, réflexions appliquées aux innovations scientifiques et techniques comme les OGM et aux innovations socio-techniques comme les éco-quartiers dans leur relation à la démocratie, notamment.

Raphael SIMON, écologue, a contribué aux travaux d'écologie urbaine du LADYSS dans le cadre de son mémoire de master 2 EPMS (université Paris Diderot). Il a également été volontaire dans des parcs naturels en Australie.

Dominique SOULANCÉ est géographe, maître de conférences à l'université Charles de Gaulle, Lille 3 et membre de l'UMR 5185 ADESS CNRS. Elle s'intéresse à la géographie de la santé et étudie les inégalités spatiales de santé face aux maladies transmissibles. Elle a travaillé en Inde sur les problèmes liés à l'apparition de l'irrigation suite à la construction de grands barrages et sur le paludisme. Dans l'île de la Réunion, elle s'est intéressée au chikungunya et a parallèlement effectué une typologie des jardins de la Ravine des Cabris à Saint Pierre.

Isabelle THENADEY est professeur des écoles. Elle est adhérente à l'association « Les Amis du Transformateur » où elle participe régulièrement à des actions collectives de plein air.

Nicole VERNAZZA-LICHT est anthropologue de la santé et se consacre à l'étude des savoirs et comportements des individus et des professionnels de santé, liés à la maladie (SIDA, paludisme), à des processus biologiques (ménopause) ou environnementaux (maladies vectorielles émergentes, pollution). Elle a travaillé au Sud Cameroun, à l'île de la Réunion et en France dans le cadre de projets interdisciplinaires associant des équipes biomédicales et de SHS. Elle a dirigé plusieurs ouvrages d'écologie humaine. Elle est chercheur associé à l'UMR 7300 ESPACE (Nice).

Gilles VODOUHE, environnementaliste, est doctorant en urbanisme au laboratoire Architecture, morphologie/morphogenèse urbaine et projet à l'ENSAS et INSA de Strasbourg (EA 7309 AMUP). Ses recherches portent sur l'urbanisme durable.

Préface

Claudine FRIEDBERG

Le jardin et le jardinage sous toutes leurs formes sont à la mode.

Mais qu'est-ce qu'un jardin ?

Cet ouvrage montre comment ce terme a pris un sens extensif, comment il a pu et peut encore se décliner sous différentes formes au fur et à mesure de l'évolution des « modes d'habiter », comme le dit si bien Nicole Mathieu. Une évolution qui tend à concentrer de plus en plus la population dans et autour des villes.

Pourtant, au départ, on trouve pour le jardin des définitions précises. D'abord, dit le dictionnaire, c'est un espace clos, donc protégé où l'on peut faire pousser des plantes précieuses et en prendre soin. Ce sont les « jardins de paradis » de l'aire périméditerranéenne et d'un orient plus ou moins proche.

Dans la France rurale, le jardin qui n'est pas forcément clôturé, contient une grande variété de végétaux à usages multiples (comestibles, condimentaires, médicinaux, ornementaux) et s'oppose au champ qui est lui consacré à une seule espèce.

Dans le monde tropical, tout espace cultivé est désigné par un terme que l'on traduit par « jardin » et s'oppose au reste de la végétation spontanée plus ou moins forestière. Contrairement à nos champs, ces « jardins » sont caractérisés par la diversité des espèces que l'on y rencontre ce qui, depuis André-Georges Haudricourt, incite à classer les pratiques dont ils sont l'objet dans l'horticulture plutôt que l'agriculture. L'habitat peut alors être exempt de toute végétation sauf parfois quelques arbres qui protègent du soleil.

Dans la France rurale, les jardins étaient presque toujours liés à l'habitation, sauf dans les villages vestiges d'époques moyenâgeuses, aux maisons resserrées, où ils étaient rejetés à l'extérieur.

Dans presque tous les exemples traités dans cet ouvrage, les jardins sont conçus comme intégrés, ou compléments, d'un habitat principalement urbain et périurbain, qu'il s'agisse de maisons ou d'immeubles. Le jardin sous ses différentes formes, qu'il soit privé ou public, devenu parc ou espace vert, est un révélateur des relations sociales comme des relations au monde et en particulier au vivant.

Il est aussi révélateur de l'évolution de la société. Le jardin potager devenu ornemental quand on trouve plus simple d'acheter ses légumes au super marché, redevient potager parce que l'on trouve plus sûr pour sa santé de produire soi-même ses légumes en respectant les règles de l'agriculture biologique ou parce que l'on n'a plus de moyens financiers suffisants pour acheter.

Lieu d'échange de plantes, graines, plantules ou boutures, le jardin de maison peut devenir objet de compétition sous l'influence d'une horticulture commerciale quand il se donne à voir et participe du besoin de paraître aux yeux des autres.

Selon les lieux et les sociétés, le jardin privé, si réduit soit-il, constitue un passage avant de parvenir à l'habitation et peut alors être considéré comme une protection pour cette dernière. C'est, par exemple, le cas des « jardins de case » antillais avec leur plantes destinées à repousser tout ce qui, humains ou esprits, pourrait nuire à ses habitants. Ces plantes sont le plus souvent dissimulées, mêlées à d'autres et formant un ensemble attrayant. Par contre, dans les banlieues pavillonnaires la haie de thuyas qui grossit tous les ans associée à une pancarte « chien méchant », a un effet dissuasif nettement plus agressif.

Quelle que soit la société, les espèces végétales que l'on trouve dans le jardin sont des marqueurs sociaux. Cependant, ce qui est décrit dans la plupart des textes de cet ouvrage est une véritable mutation du rôle que l'on veut faire jouer aux jardins dans les espaces urbanisés. Participant de la construction du paysage, ils doivent être un lieu de rencontre entre les citoyens et ce qui a été expulsé de la ville : la « nature ». Cette « nature » se manifeste par le choix des espèces proposées à la vue du public. Des espèces qui de plus en plus veulent rappeler celles de la flore spontanée de la campagne, quand on ne va pas jusqu'à accepter l'intrusion de plantes véritablement spontanées dont les graines ont été apportées par le vent ou les oiseaux. Les espaces dévolus au « verdissement » des villes deviennent alors des lieux d'expérimentation qui se doivent d'accueillir une certaine biodiversité. Cette dernière est toute relative et reste un enjeu entre les différents gestionnaires de ces espaces qui veulent en conserver le contrôle, chacun avec des intentions qui peuvent être différentes.

Redevenus donc lieux d'expérimentation comme l'étaient jadis les jardins paysans pour ce qui est de la biodiversité domestiquée, on demande maintenant aux jardins d'être à la fois des lieux d'apprentissage dans le cadre de l'éducation scolaire et l'objet d'un investissement citoyen. Le but recherché est de tenter de mettre en pratique ce qui souvent n'est que slogans : la durabilité de la société et la protection de la biodiversité.

Le résultat le plus tangible de tout ce remue-ménage est que ponctuellement des liens sociaux et des pratiques solidaires ont pu s'établir à travers la fréquentation des nouveaux espaces verts et des pratiques de jardinages dans des jardins partagés.

Mais le plus important est peut être ce qui n'est pas dit. La présence du végétal en ville et les pratiques sur ce végétal si discrètes soient-elles, établissent des liens avec le fonctionnement de la nature dont les urbains ont souvent oublié l'existence : le rythme des saisons et la notion que le temps, vécu de façon toujours plus accéléré en raison des techniques modernes de communication, n'est pas toujours compressible. La croissance des plantes se déroule dans un temps différent pour chaque espèce. Une attention à la transformation du végétal depuis sa germination jusqu'à sa floraison et sa fructification crée un lien avec le vivant qui peut être aussi fort qu'avec un animal domestique. Or le lien avec le vivant

non-humain qui l'entoure a été une constante de notre espèce au cours de notre évolution et l'on sent bien le désarroi qui s'empare de nos sociétés modernes quand il est abandonné.

Ce que nous vivons actuellement est peut-être la dernière étape du processus qui a commencé avec le Néolithique et la domestication des plantes et des animaux. Les hommes, même si la majorité d'entre eux sont devenus agriculteurs, sont restés des prédateurs dans toutes leurs activités vis-à-vis du milieu naturel dans lequel ils vivent. La vogue du jardinage qui est une manifestation du désir d'entretenir et de préserver notre environnement est peut-être l'indice que nous entrons dans une nouvelle ère où nous devons définitivement abandonner nos pratiques prédatrices.

Avril 2012.

Introduction

Marie-Jo MENOZZI

La Société d'écologie humaine explore depuis plus de vingt ans les relations entre les sociétés humaines et leur environnement. Elle a été créée en 1987 à l'initiative de chercheurs et enseignants en sciences sociales et biologiques convaincus des bienfaits de la pluridisciplinarité et ayant la volonté d'instaurer un lieu d'échanges et une fonction de dialogue pour tous ceux qui s'intéressent à l'étude des relations des êtres humains et de leur milieu de vie¹. Elle réunit des chercheurs issus de différentes disciplines autour de ces questionnements, qui tous les ans, se réunissent pour débattre d'une thématique relative à l'écologie humaine. Des sujets variés ont été l'objet de ses travaux : l'homme et la forêt, l'homme et la lagune, la viande, énergie et société, le retour des paysans... Jusqu'à présent, la question des jardins n'avait été abordée que de façon marginale, à travers d'autres problématiques. Dans l'ouvrage *Villes du Sud et environnement*, le développement de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) et la citadinisation des habitants sont mis en corrélation avec le développement des jardins d'ornement dans l'espace urbain et les pratiques qui y sont associées (Menozzi, 1997). Anne Luxereau a quant à elle observé les jardins en s'intéressant à leurs abris, qu'ils soient standardisés ou cabanes faites de bric et de broc ; le choix de l'un ou de l'autre renvoyant aux normes sociales en vigueur (Luxereau, 2000). Lieux de rencontre s'il en est entre l'humain et le milieu naturel, riches de leur diversité, les jardins apparaissent comme une thématique incontournable à explorer, dans un contexte où la question des jardins gagne en légitimité, autant de la part des politiques ou des urbanistes que des chercheurs. « L'engouement » pour les jardins, signalé déjà en 1996 par un gros titre du magazine *Télérama* (« La folie des jardins. Ces français qui sèment », *Télérama* du mercredi 18 juin 1996), la manière dont cet objet entre en résonance avec des enjeux contemporains, le dynamisme observé autour des jardins rendaient pertinent que la SEH consacre ses journées annuelles spécifiquement à cet objet.

En effet, les jardins sont présents dans de multiples questionnements dans lesquels nos sociétés sont engagées. Ils sont partie prenante des paysages urbains dans un contexte d'urbanisation croissante. Ils mettent en questions nos relations avec le milieu naturel. Ils sont aussi lieu d'échanges entre collectifs humains, que l'on

1. Pour une présentation de la Société d'écologie humaine, de ses activités et en particulier de ses publications liées à la thématique des jardins, [www.ecologie-humaine.eu].

soit jardinier ou usager. Leurs caractéristiques nous parlent autant des modalités de relations entre les sociétés humaines et « la nature » qu'entre des acteurs et des groupes humains. Les jardins sont au cœur des enjeux que la ville du XXI^e siècle doit relever : préserver une qualité de vie dans un environnement qui se densifie, qualité qui passe par la proximité avec la « nature », par une offre de paysages. Les jardins sont aussi des éléments qui peuvent être favorables ou non à la préservation de la biodiversité urbaine. Enfin, ils sont aussi des espaces de vie sociale. Les défis que les jardins doivent relever sont donc variés, à la mesure de leur propre diversité et des différents rôles qu'ils peuvent être amenés à remplir.

Consacrées au thème des jardins, les XXII^e journées de la Société d'écologie humaine ont bénéficié des beaux jours du mois de juin 2010 de la ville de Brest. Les trois journées n'ont pas suffi à appréhender leur diversité. Une partie des présentations ont été reprises pour cet ouvrage sous forme de chapitres.

La ville de Brest qui a servi de cadre à notre réflexion en juin 2010 valorise ses jardins.

« Riche de son château, ses marins, son port de commerce et son orientation sur la rade, la cité offre à ses habitants et visiteurs des paysages variés, des espaces naturels et côtiers. Sa situation et son climat océanique ont permis d'aménager des jardins, parcs et espaces de qualité, au service de la population. »

Ainsi est présentée la ville dans « Carnet de voyage », en juillet 2009. Ses parcs et jardins portent en effet témoignage de l'histoire de la ville, de sa vie sociale et de ses évolutions. La présence du Conservatoire national botanique dans le luxuriant parc de Stang Allar rappelle la contribution de la ville dans les expéditions maritimes, notamment celles de Louis Antoine de Bougainville (1729-1811), parti de Brest sur la Boudeuse le 05 décembre 1766. Le jardin du Conservatoire se niche dans un vallon sur 31 hectares, accueillant espèces menacées et espèces horticoles. Les serres d'une superficie de 1 000 m² regroupent une impressionnante collection de plantes exotiques menacées et dont certaines ont disparu dans le milieu naturel. Brest, port ouvert sur les contrées lointaines, a vu arriver de nouvelles plantes récoltées ailleurs, et a participé à la production et à la diffusion d'une diversité végétale propice aux jardins d'ici. L'ancien port militaire, dont l'ancien jardin de la gendarmerie maritime, a été réaménagé en promenade verte. C'est aussi une ville connue pour le dynamisme de l'association « Vert le Jardin », un des fers de lance du « jardin partagé » en France. La présence de parcelles de jardins collectifs, des séquences de fleurissement des trottoirs et des pieds d'immeubles par les habitants et l'animation de l'espace public urbain à partir du végétal en apportent une preuve concluante.

Le monde de la recherche brestois n'est pas non plus en reste, l'Institut de géoarchitecture questionne dans sa posture interdisciplinaire la relation entre la ville et l'environnement.

À l'issue d'un appel à communication assez large, quelques thématiques majeures se sont dégagées. La majorité des propositions portaient sur le jardin en relation avec la ville et la question urbaine. Les jardins ruraux, étaient non pas

absents, mais plutôt minoritaires dans les propositions reçues. Les jardins entretiennent-ils une relation privilégiée avec la ville? Il existe pourtant des jardins en milieu rural, qui ont été largement étudiés par les ethnologues et les sociologues. Mais les questionnements contemporains semblent plus axés sur la ville. Les défis environnementaux, la demande de qualité de vie, la quête d'un « monde meilleur » mettent les jardins au cœur des enjeux contemporains dont la ville est porteuse.

Les approches interdisciplinaires, privilégiées dans cet ouvrage, nous permettent d'observer les jardins à travers trois prismes. D'une part, le lien entre jardin et paysage est questionné. Nous verrons comment les paysages urbains sont pour une grande partie l'œuvre de jardiniers, ainsi que des concepteurs et aménageurs, dont les pratiques et les représentations travaillent quotidiennement le paysage. Les services attendus du jardin nous conduisent ensuite à explorer le lien entre jardin et qualité de vie, mais aussi à questionner les identités sous-jacentes au jardinage. Les dynamiques actuelles autour de certaines formes de jardinage collectif amènent par ailleurs à nous interroger sur certaines modalités de la relation entre individuel et collectif. Ainsi par exemple, le jardin se fait objet politique à partir du moment où il met en discussion les modalités de distribution et d'utilisation de l'espace, notamment l'espace urbain. Enfin, la présence de jardins en ville répond à la demande d'une certaine forme de nature dans le paysage urbain. Ces lieux nous incitent à saisir les paradoxes inhérents à l'idée de nature en ville. Une « nature » horticole, jardinée est plébiscitée tandis que la nature spontanée n'est guère désirée (Menozzi, 2007). Cette caractéristique se retrouve autant dans les sociétés occidentales que non-occidentales. Les plantations jardinières de Ouagadougou sont faites de plantes exotiques, importées; les plantes locales de la brousse, même celles utilisées dans la pharmacopée, sont qualifiées de « mauvaises herbes » dans les pelouses jardinées. La recherche d'ordre et de propreté permet d'établir une distinction entre « l'humanité » du jardin et la brousse sauvage (Menozzi, 1997). Mais cette nature spontanée, cette « force vitale de l'herbe qui pousse » (Berque, 2011, p. 589) est réhabilitée au motif des enjeux liés à la préservation de la biodiversité. On verra dans quelle mesure les jardins mettent à l'épreuve la question de la biodiversité en ville.

Les approches conduites dans cet ouvrage sont issues de différentes disciplines : géographie, sociologie, analyse paysagère, ethnologie, écologie, biologie, histoire, etc. Elles permettent de croiser et de questionner la combinaison de facteurs écologiques et de facteurs sociologiques autour des jardins. La diversité des situations géographiques est privilégiée, permettant de saisir tout autant les jardins et leur évolution dans les villes françaises que dans d'autres régions du monde autorisant ainsi une mise en perspective des jardins français.

Les écrits présentés traitent peu ou prou de jardins. Quel est le lien entre tous les jardins que les différents auteurs analysent? Peut-être est-ce ce mode « d'habiter » dont nous entretenons ensuite dans son introduction, Nicole Mathieu qui nous invite à mettre en perspective « jardin rural » et « jardin urbain »?

Figures 1, 2 et 3 : Vert le jardin.

L'association Vert le jardin a été créée en 2000, et est le fruit d'un collectif d'acteurs sociaux brestois. Son objectif de départ était de développer le jardin comme outil de lien dans l'agglomération brestoise. 12 ans plus tard, Vert le jardin est le correspondant régional du réseau du Jardin dans tous ses états. L'association poursuit son travail de développement et de promotion des jardins partagés en région Bretagne. Elle a ajouté une corde à son arc en 2010, en mettant en place des projets de compost partagé sur son territoire. Elle accompagne des porteurs de projets (groupes d'habitants, équipements de quartiers, collectivités), qui ont aussi un projet de jardin ou compost ouvert à tous.

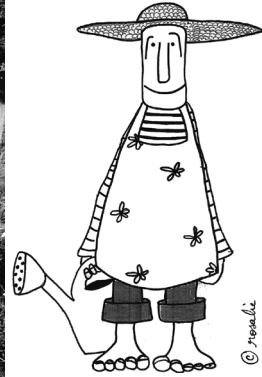
Vert le jardin coordonne un réseau local : on compte pas moins de 64 jardins partagés qu'elle a accompagnés sur le territoire de Brest métropole océane, et 78 au niveau du département du Finistère. En 2012, l'association est constituée d'une équipe de 7 salariés, parfois renforcée par 4 personnes en service civique. Ils définissent leur action comme « un travail de proximité sans retenue ». La pérennité des actions engagées passe par cet investissement local.

Les actions de Vert le Jardin s'appuient sur un certain nombre de valeurs, qui ont été validées dans la charte des jardins partagés du pays de Brest. Cette charte est le fruit d'une rédaction collective avec les acteurs institutionnels, les jardiniers, les porteurs de projets, les propriétaires de terrains, les communes... Six valeurs sont défendues : la solidarité et le lien social; la préservation de l'environnement; la convivialité; l'autoproduction et l'alimentation; l'amélioration du cadre de vie; la citoyenneté. L'idée est de « faire ensemble » dans un « esprit joyeux ». La notion de plaisir, revendiquée par les habitants, est un élément majeur de la démarche.

Les jardins partagés constituent un véritable outil pour penser et aménager la ville. Outre de réels enjeux environnementaux et de cohésion sociale, l'association s'est aussi fixée comme perspective de proposer une alternative économique crédible par le jardinage urbain, en lien avec la question alimentaire.

Les actions entreprises par l'association sont marquées par leur réussite, et les acteurs de Vert le jardin sont régulièrement sollicités pour apporter leur savoir faire au développement de projets similaires au niveau régional, voire national. D'ailleurs, l'association fait partie du réseau national du « Jardin dans tous ses états ».

Vert le jardin est dans une joyeuse mutation perpétuelle et s'empare des différentes problématiques ayant trait au jardinage urbain. Elle constate que les jardins partagés vont devoir évoluer et s'appropriier les enjeux relatifs à la santé, l'alimentation, l'auto-production. Devenir plus productifs signifie aussi aller à la rencontre d'autres acteurs du territoire. De vrais et gais chantiers en perspective!



Bibliographie

- BERQUE A., « Le sauvage construit », dans *Ethnologie française. Natures urbanisées*, XL, 4, 2011, p 589-596.
- LUXEREAU A., « Abris standardisés contre cabanes dans les jardins potagers urbains », dans BRUN B., DUFOUR A.-H., PICON B., RIBEREAU-GAYON M.-D. (dir.), *Cabanes, cabanons et campements, Travaux de la Société d'écologie humaine*, éditions du Bergier, 2000, p. 243-255.
- MENOZZI M.-J., « Ouagadougou côté jardins », dans BLEY D., CHAMPAUD J., BAUDOT P., BRUN B., PAGEZY H., VERNAZZA-LICHT N. (dir.), *Villes du Sud et environnement, Travaux de la Société d'écologie humaine*, Chateaufort de Grasse, éditions du Bergier, 1997, p. 20-38.

MENOZZI M.-J., « Mauvaises herbes, qualité de l'eau et entretien des espaces », dans *Natures Sciences Sociétés* 15, 2007, p. 144-153.

« Ces français qui sèment », *Télérama*, mercredi 18 juin 1997.

Propos introductif

**Jardin de ville, jardin de campagne,
quel rôle dans l'émergence
d'un mode d'habiter durable?**

Nicole MATHIEU

« Les jardins » n'ont pas occupé une place suffisante dans mes recherches pour qu'on puisse me ranger avec Françoise Dubost (1997), Florence Weber (1998), Yves Luginbühl (2006) ou Martine Bergues¹ (2011) comme en étant spécialiste. Et pourtant à peine l'appel à communications lu² avec les premiers termes de son titre « Jardins, espaces de vie » a surgi l'intuition que l'objet « jardins » me donnait l'opportunité de relier les deux thématiques que « bien que successivement » je ne cesse de travailler : la relation ville/campagne et les changements dans le temps et l'espace de sa représentation sociale quand on l'interroge du point de vue du rôle accordée à la « nature » et de celui de son effectivité sur l'action politique ; l'idéologie du développement durable son effectivité en tant qu'utopie politique lié aux « crises » et visant la conciliation d'objectifs aussi contradictoires que l'équité sociale et la lutte contre le changement climatique. Car, à mes yeux, relever le défi du passage du politique au scientifique (Mathieu, Guermond, 2011) implique nécessairement d'engager une réflexion sur le possible lien entre ces deux thématiques.

Et c'est ainsi que naquit le titre : « Jardin de ville, jardin de campagne » qui renvoie à la récurrente question de qu'est-ce que le rural, qu'est-ce que la ville quand on les regarde du point de vue de la nature, du point de vue de ce qui y est nommé « jardin », qui renvoie aussi aux représentations individuelles et collectives de la relation entre ville et campagne ; « quel rôle dans l'émergence d'un mode d'habiter durable » qui renvoie d'abord au jardin comme objet révélateur des modes d'habiter les lieux puis à l'interrogation sur qu'est-ce qu'un « habitat humain » durable, le jardin devenant hypothétiquement le modèle d'une gestion individuelle et quotidienne de situations le plus souvent contradictoires comme le ménagement des relations à la nature, à l'économie, au bien-être personnel et familial et aux autres dans les espaces partagés, de voisinage et de cohabitation.

1. Et les plus jeunes Sandrine BAUDRY (2010), Magali PARIS (2011) qui ont toutes deux soutenues leurs thèses de doctorat sur les jardins, Jean-Noël GONZALES, Melinda MOLNAR, Étienne GRÉSILLON...

2. Cf. MENOZZI M.-J., MANUSSET S., BIRET F., *Appel à communications. Première annonce « Les jardins, espaces de vie, de connaissance et de biodiversité », XXII^e Journées scientifiques de la SEH, université de Bretagne occidentale, Brest, 2-4 juin 2010, 4 p., [http://www.ecologie-humaine.eu].*

Le concept de mode d'habiter

Comme nous l'avons récemment écrit (Mathieu, 2011 ; Mathieu, 2012), l'origine du concept de mode d'habiter se trouve dans la volonté de réintroduire le rapport homme/nature dans l'observation continue et du changement social et de l'évolution des catégories spatiales du rural et de l'urbain, en somme de la relation entre changement social et recomposition des espaces.

Rappelons les propriétés principales de ce concept défini comme un « entre mode de vie et genre de vie », sachant que le terme de « entre » ne renvoie pas à celui d'intégration – qui à notre avis tend à réduire au sens mathématique un phénomène complexe au plus simple – mais à celui de « relation » qui oblige à développer avec le maximum de précisions les processus et les interactions entre des phénomènes de nature distincte voire opposés : en l'occurrence l'écologique et le social.

Sa première propriété est de permettre de coupler toute personne à la matérialité physique de ses lieux de vie, d'identifier ce qui relie les « gens » aux « lieux ». La deuxième en découle : le concept décompose le verbe habiter en quatre dimensions principales qui sont elles-mêmes des relations : circuler, travailler, demeurer, vivre ensemble, déclinables du côté de l'habitant (sous une forme active) comme du côté des lieux (sous une forme passive).

Appliquées, ces propriétés permettent de mettre à l'épreuve l'axiome à l'origine même de la construction du concept : tous les lieux sont habités (avec des degrés de présence réelle, affective et symbolique divers) ; chaque individu habite tous les lieux où il séjourne (en travaillant, circulant, demeurant, rencontrant l'autre).

Penser chacune de ces dimensions comme une relation implique que chacune d'elle renvoie nécessairement à celle dénommée « homme/nature » ou « hommes/milieus ». Ainsi, les rapports individus/naturalités sont inclus dans l'acception donnée au concept de « mode d'habiter » : circuler doit établir un lien entre des individus et des groupes et, entre autres naturalités, les énergies fossiles ou renouvelables (Raineau, 2011), travailler doit faire appel au corps et à la santé dans l'espace même du travail, demeurer doit se référer à la nature du dedans et du dehors du lieu où l'habitant réside (se repose : *rest* en anglais) et vivre ensemble ne doit pas être détaché du milieu physique qui est le support des pratiques que cette dimension engendre. Mais comme déjà souligné (Mathieu, 2011), le mode d'habiter est à la fois global et local puisqu'il désigne le système des relations entre toutes les dimensions du concept, elles-mêmes reliées entre elles, entre les habitants et la matérialité des lieux qu'ils habitent.

Dans la mesure où du côté de l'habitant les cultures de la nature sont un évaluateur de chaque dimension pratique de son mode d'habiter et que, du côté des lieux, l'instruction des natures et des écosystèmes qui les composent fait partie de l'évaluation de leur « être habité », on comprend pourquoi le concept peut avoir une portée opératoire si on l'introduit dans le champ d'analyse du développement durable. Car il s'agit bien à la fois d'éclairer la question du « bon » usage de la nature par les habitants (individus et groupes sociaux) et réciproquement

des capacités des milieux physiques à leur procurer du bien être aujourd'hui et pour les générations futures. On passe ainsi de l'habiter à l'habitable et le terme d'habitabilité (Hucy *et al.*, 2005 ; Hucy, 2010) constitue une clé de passage vers celui de durabilité des lieux et des milieux.

Enfin, la grande diversité des combinaisons possibles des relations habitants/lieux, systèmes naturels/systèmes sociaux conduit à réinvestir les catégories de rural et d'urbain, non pas comme un en soi, mais parce qu'elles constituent – couple de notions opposées – des cadres d'investigation utiles pour opérer des différenciations de milieux (urbain et/ou rural) durables (Mathieu, 2006 ; 2011)

Question de méthode

Comment répondre à la double question : quelles spécificités et différences y a-t-il entre jardins urbains et jardins de campagne ; les jardins sont-ils révélateurs de modes d'habiter durables ?

Pour ce faire, nous aurons recours à une méthode qui n'a cessé d'être expérimentée dans nos recherches en particulier sur les modes d'habiter et qui s'apparente à celle inventée par Frédéric Le Play dans son enquête sur les ouvrières européennes (1855).

Elle privilégie par essence le micro, la connaissance du tout par l'approfondissement (et la mise en rapport) des deux sujets fondamentaux qui constituent le propre de l'homme : la personne et la famille d'une part, la Terre et ses lieux d'autre part. Le micro est alors un instrument de passage entre la personne et le monde, entre le local et le global, entre le singulier et le général. Ainsi la description dans tous ses détails chroniques et synchroniques d'une famille vivant dans un « penty » en Bretagne par F. Le Play au *xxi^e* siècle est une mine de compréhension de la situation actuelle et de l'avenir de l'agriculture bretonne (Mathieu, 2010). Il ne s'agit donc pas seulement de conduire des entretiens semi directifs et de mener une observation « flottante » (Pétonnet, 1982) ou participante mais d'user en les mêlant de tous les moyens que contient le terme d'enquête (y compris le recours aux archives écrites et orales) afin d'atteindre sur la base de microsites une compréhension holiste des interactions entre des individus et des familles et leurs lieux de vie.

Entre micro histoire et micro géographie, la méthode se caractérise par l'indiscipline (Legay, 1997) et si possible par l'interdisciplinarité, interne par le recours à la géographie physique et la biogéographie³, externe par celui à l'écologie ou l'épidémiologie⁴. Ainsi, obtenir des « récits de lieux de vie » suppose une conduite sur le long terme d'entretiens mêlant la pratique biographique à celle de la géographie. Mais parce que son objectif principal est de comprendre le rapport sociétés/natures, la méthode se rapproche de celle de l'anthropologie et de l'ethnobiologie telle que l'a conçue Claudine Friedberg dans ses terrains

3. Comme dans les recherches sur l'Observatoire du Méjan (COHEN, 2003).

4. Comme dans nos recherches sur les blattes (MATHIEU *et al.*, 1997) et dans la recherche asthme et ruralité (MATHIEU *et al.*, 2010).

« exotiques » ou « non modernes » et que nous avons tenté d'appliquer aux sociétés post industrielles (Friedberg *et al.*, 2000). Cette proximité se manifeste par les concepts hybrides qui guident l'enquête, celui de « cultures de la nature » du côté des gens, celui de natures urbaines ou rurales du côté des lieux et des milieux. Là encore, c'est parce que la pratique indisciplinée ou interdisciplinaire se construit sur la base commune de microsites qu'elle acquiert toute son efficacité et sa valeur heuristique.

Un choix dans les terrains observés

C'est ainsi que depuis les années 1980, dans le but de mettre à l'épreuve le concept de mode d'habiter, j'ai créé une base de « terrains » constitués à la fois de « gens » et de « lieux » dont l'observation continue m'a permis de dresser :

- des portraits d'individus et de familles révélant des rapports différenciés et identifiables à la matérialité des lieux urbains et ruraux dont ils font usage de façons plus ou moins stable ;
- des portraits de lieux ou microsites en milieu urbain et rural qui se différencient par la manière dont ils sont habités à savoir leur degré de naturalité, le degré de présence et d'attention aux lieux des individus et groupes sociaux qui en font usage en y circulant, demeurant, travaillant et donc en y cohabitant de façon plus ou moins contradictoire. En somme des portraits révélant la capacité plus ou moins grande de résilience du milieu.

Dans cette base de terrains et de portraits, j'ai donc sélectionné un nombre limité mais significatif de « cas », récits de lieux de vie dans lesquels un ou des jardins jouaient un rôle important dans le système de l'habiter.

Portraits de familles jardinières

Du côté des gens censés révéler le rapport à la naturalité des lieux urbains et ruraux nous avons analysé les jardins suivants.

*Les jardins de la famille A.*⁵

En ville, le couple a créé et prend soin d'un jardin sur le toit de l'immeuble auquel ils ont accès par leur appartement et où ils cultivent en pots ou dans de grands bacs légumes (tomates, courgettes, herbes diverses et plantes médicinales), arbres fruitiers (pommiers et vigne) et moins abondamment des fleurs qu'ils réservent au balcon de leur appartement ; quand ils reçoivent les petits enfants ils fréquentent le jardin du Luxembourg qui est aussi le jardin public de leur jeunesse étudiante ; à la campagne ils disposent du jardin de la maison paternelle

5. Un couple vivant à Paris dans un immeuble collectif de 9 étages, nés dans les années 1950, lui ingénieur et professeur aux Arts déco, elle psychanalyste avec un cabinet à domicile, lui d'origine rurale par un père artisan menuisier, elle née à Paris d'une mère née à Constantinople, deux enfants et quatre petits enfants qu'ils accueillent dans leurs « maisons » toujours ouverte à la famille élargie et aux amis souvent intellectuels et artistes.

héritée dans le village de Fresnes (Haute-Marne) mais malgré des séjours aussi nombreux que possible du couple, des enfants et des petits enfants, l'ancien potager est peu cultivé et seuls les arbres fruitiers (cerisier, noyer, pommiers) sont entretenus et récoltés.

*Les jardins de la famille M.*⁶

Leurs lieux de vie ont été en banlieue, à Paris et en milieu rural et les rapports au jardin sont divers et ont évolué. Dans leur HLM de Viry-Châtillon ils allaient faire « respirer » les enfants au Jardin des Plantes puis dans la villa d'Orly (sous le bruit des avions) un mini potager est créé par lui (mémoire du jardin de Robinson et de son origine ouvrière) tandis que le jardin de derrière où trône un poirier aux fruits abondants abrite pour la joie des enfants lapins, pintades et tourterelles, dans les appartements parisiens, mis à part le nostalgique jardin du Luxembourg, point n'est besoin de jardins publics ou privés pour ressentir la ville comme une nature ; à la campagne dans les 0,6 hectare de La Rayrie, ils ont remis en état puis étendu le potager pour réapprendre ce que se nourrir veut dire (Mathieu, Matieu, 2012).

*Les jardins des familles V. et C.*⁷

Le jardin potager est un élément essentiel de leur mode d'habiter. À leur arrivée à Paris les C n'ont eu de cesse avant de louer un jardin ouvrier éloigné de leur résidence et où ils cultivaient les légumes de base et de saison. Les V allaient à Montyon (Seine-et-Marne) tous les week-ends et les vacances, d'abord pour aider les parents à faire le jardin potager qui nourrissait toute la famille vivant en ville, puis quand ils sont morts pour faire eux-mêmes le potager pour eux et leurs enfants (le jardin étant le lieu de toutes les fêtes) ceci jusqu'à ce que l'âge venant le potager soit abandonné ne laissant plus qu'un pré avec des traces de jardin.

6. Cf. MATHIEU N., MATIEU M., *Habiter La Rayrie (Manche) : au croisement de deux sensibilités*, 2012 ; ainsi que MATHIEU N., *Et qui reprendra la Bastille?*, STRATES, 7, 1992-1993, p. 163-167 ; et MATHIEU N., « L'utopie féminine : faire de tous les lieux une maison », *Écologie et Politique* « L'avenir est déjà parmi nous », décembre, n° 37, 2008, p. 93-101.

7. Deux couples à la retraite depuis 10 ans dont les femmes se sont connues par leur lieu de travail à Paris et qui se sont liés par une amitié durable. Ils on en commun leur origine rurale (parents agriculteurs pour les deux C. et parents agriculteurs pour la femme V. et leur activisme syndical (à la JAC pour les deux femmes et le mari C, à la CFDT pour le mari V). Ils circulent entre leurs deux lieux de résidence ; les V entre un immeuble collectif à Massy et la ferme de bourg d'une commune rurale en Seine-et-Marne, les C entre un appartement en immeuble collectif dans la banlieue parisienne puis dans celle d'Avignon et la ferme de famille dans la Drôme.

*Portraits de gens qui jardinent**Le portrait d'une jardinière rurale (Andrée A)**Figure 1 : Andrée A., la jardinière de Saint-Denis-le-Gast (Manche).*

Sur la photo datant de 2010 A. a 80 ans. Elle vit dans un HLM, une « barre » de 4 F3 d'un étage, construite il y a 15 ans en matériaux laissant passer les voix des voisins et bordée devant et derrière par un jardinet qui double à peine la surface au sol de chaque F3. Ce « périurbain » du bourg de Saint-Denis le Gast (une cinquantaine de personnes dans une commune de 500 habitants) prolonge la rue où s'est installé il y a plus de 40 ans, derrière l'église, l'hôtel d'Entremont dans une bâtisse construite avec les mêmes pierres de granite rose.

Elle a été petite bonne à l'âge de 12 ans chez des cultivateurs à Roncey qui lui faisaient tout faire, dedans comme dehors. Elle se souvient d'avoir malgré sa peur continué à traire les vaches dans les champs pendant que tombaient les bombes sur la 2^e Panzer division SS Das Reich stationnée dans les chemins creux. En se mariant avec un « malheureux » dont elle a eu six enfants, elle passe de petite bonne à « gérante » d'une « ferme » à Saint-Martin de Cenilly. Mais son statut est inférieur à celui de métayer : aucun salaire, la récolte est toute entière pour le propriétaire et elle n'a donc aucun autre revenu que le produit « en nature » de son travail qui nourrit la famille. Elle raconte avec une grande précision ce qu'était ce travail et les lieux où il s'exerçait : traire les vaches une à une sur un trépied dans chaque pré; dans le jardin, planter les échalotes, les oignons et les pois courant janvier, les pommes de terre dans la deuxième quinzaine d'avril, « au bon moment » pour avoir une récolte suffisante pour l'année qu'il faut passer grâce aux navets et aux carottes conservées sous un couvert de terre, aux poireaux qui ne gèlent jamais; marcher, conduire les bêtes, les faire revenir, travailler le lait, nourrir le cochon le tuer et faire la cochonnaille, récolter

et conserver, cueillir ce qu'il faut pour la soupe journalière... s'occuper des enfants et ne se faire aider d'eux que si elle ne peut faire le travail seule ou s'ils en ont envie car il faut leur assurer un avenir... Quand elle évoque ce temps si plein de son activité elle est joyeuse, rit du travail fait « dehors », entouré de ses « gamins ». C'est eux qui l'ont emmené au cinéma pour la première fois voir un « Charlot » projeté dans la salle de patronage de Roncey ; par surprise ils avaient fait tout son travail avant.

C'est depuis qu'elle est veuve, que ses 6 enfants ont tous un emploi et ont à leur tour fondé une famille (ils habitent tous dans un rayon qui ne dépasse pas 20 kms) qu'elle se sent « libre » et « heureuse ». Elle vit seule dans son HLM, fait son jardin dans la parcelle qui rassemble les anciens « courtils » juste derrière les maisons du bourg. Ils sont accessibles à ceux qui n'ont pas de jardin attenant à leur maison. On peut les cultiver moyennant un arrangement oral avec les propriétaires souvent plus âgés qu'Andrée. Elle y va tous les jours pestant quand il pleut et que le sol est « trempé » au point qu'elle peine à cueillir le poireau quotidien. Elle n'est « bien » que quand elle est dehors, souffre d'être « enfermée » et de se résigner à tricoter des chaussettes pour ses fils « parce qu'elle ne peut pas ne rien faire ». Elle se dit « jardinière » car elle fait aussi les jardins des autres : deux vieilles dames au bourg qui, bien que de son âge, ne peuvent plus s'occuper de leurs plantes et de leur jardin ni porter et ranger le bois pour leur poêle... ; une vieille dame de deux ans plus âgée qu'elle qui habite au village de La Croix (5 maisons) où elle peut se rendre à pied : c'est une fille d'instituteur qui n'a jamais travaillé, écrit des poèmes et un dictionnaire de patois normand, vit du « minimum vieillesse » et des « loyers » de son « fermier ». De ces trois femmes, Andrée ne reçoit aucun argent pour son travail mais seulement des graines à semer, des produits qu'elle n'a pas dans son jardin et souvent une part de soupe ou de plat cuisiné. C'est qu'on la sait depuis toujours du côté des « dominés » et il est « normal » de tirer parti de sa façon de concilier conscience de (basse) classe et amour du travail bien fait.

Ce n'est que depuis qu'elle fait le jardin des M. un couple de horsains habitant le village de La Rayrie à 2 kms 5 du bourg, que, pour la première fois, en plus d'être payée à l'heure elle mange à la table des « patrons ». Ils viennent la chercher en voiture car depuis qu'elle a eu ses 70 ans elle ne se déplace plus en bicyclette. « Vous me gêtez, c'est trop » dit-elle à chaque fois qu'elle part en mettant dans un sac ses bottes de caoutchouc, son chapeau et son vêtement de travail avec l'argent, le chocolat et l'orange. Ce qu'elle a gagné sera pour ses petits-enfants au nombre de 17 à qui elle donne un billet de 10 euros à chacun deux fois par an. Elle arrive joyeuse et repart joyeuse « parce qu'aujourd'hui « il a fait beau dehors » et qu'elle a pu travailler et surtout voir en détail le fruit de ce travail (« ça pousse bien » « il y en avait des ordures »...).

Percluse de rhumatismes, ayant vaincue une maladie qui l'empêchait de marcher, elle « circule » sans presque aucun arrêt même si c'est dans un faible rayon de déplacement, elle travaille la terre avec compétence et enthousiasme partout où elle en a l'opportunité, elle est bien obligée de se « reposer » au « dedans » de sa maison mais elle y limite au maximum et son repos, et son travail, elle aime être seule surtout dehors et dans son jardin mais ses relations avec ses enfants sont régulières et celles de voisinage sont limitées à ceux qui reconnaissent la modestie et la conscience de son mode d'habiter.

Le portrait de Christian P.

Christian P., dit Titi, est un exemple de jardinier de ville dans la mesure où, citadin de naissance, le goût du jardin lui vient de son origine ouvrière. Avec un bon niveau d'études, il choisit dans un premier temps d'être « jardinier de la ville de Paris », puis recruté pour ses compétences dans une jeune entreprise informatique de l'Eure, il demande de consacrer un mi-temps à l'entretien du parc de l'entreprise où il introduit oies, moutons, etc.

Portraits de jardins

Mais notre base de terrains comporte aussi une entrée par les lieux pour révéler le degré de naturalité et le degré de présence et d'attention aux lieux des individus et des groupes sociaux.

Du côté des lieux nous avons sélectionné deux de nos microsites d'observation dans lesquels les jardins tiennent une place importante et qui permettent de différencier ce que jardin de ville et jardin de campagne veulent dire.

Les jardins de la commune de Saint-Denis-Le Gast et de Gavray le chef lieu de canton

Ce paysage de bocage, marqué par l'élevage bovin, s'est transformé profondément dans les quinze dernières années : les agriculteurs contraints de s'étendre en surface achètent ou louent des terres de plus en plus éloignées du siège originel de leurs exploitations, abattent les haies pour agrandir les parcelles, convertissent leurs prairies en champs de maïs, labourent et bouchent les sources etc. et de ce fait contribuent à l'appauvrissement de la faune et de la flore, en somme de la biodiversité. Par contraste les jardins de tous types : jardins « communs » en bordure de bourg allotés à qui veut les travailler, jardins allongés traditionnellement situés à l'arrière de la maison de bourg dont les façades alignées forment rue, jardins à l'avant ou à l'arrière des maisons neuves qui se sont loties depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui (le périurbain de village), petits jardins de devant et d'arrière des HLM « ruraux » maisons individuelles avec au maximum un étage et accolées pour faire village rue... sont de plus en plus nombreux. Ils fournissent les habitants en légumes⁸ (pommes de terre, oignons, ails, haricots verts et écosés, petits pois, choux, tomates, courgettes et potirons, bettes et betteraves...), en petits fruits (groseilles, cassis, fraises...) et en fruits dont certains gardés pour l'hiver (pommes, poires, prunes, raisins, et plus difficilement cerises et pêches pillées par les oiseaux...) et bien sûr en condiments et en fleurs⁹. De sorte que, avec une fonction essentiellement nourricière et sans affichage « bio », ces jardins sont des réservoirs de biodiversité animale dans et autour du jardin (vers de terre, insectes, oiseaux...) et végétale (variétés locales, semences, sauvages...).

8. Dont une grande partie est mis en conserve soit de façon traditionnelle (bocaux, salaisons, pièce à température constante réservée...), soit en les congelant.

9. Mis à part les jardins des « Anglais » qui tranchent sur ceux des locaux et des nouveaux arrivants français par une culture des fleurs quasi exclusive.

Deux jardins dans Paris : Le Luxembourg et le Jardin des plantes

Une observation continue annuelle et pluriannuelle de ces deux jardins est en cours d'analyse avec pour question la compatibilité entre préservation de la biodiversité construite dans ces deux jardins (les ruches, le potager et les vieux arbres pour le Luxembourg; la serre, le jardin alpin, le jardin botanique et le zoo pour le Jardin des plantes) et l'usage « humain » et marchand de plus en plus intensif entraînant une densité de population supérieure à 1 000 habitants à certaines périodes et dans certaines parties du jardin (l'aire de jeux payante au Luxembourg pendant l'été et certaines vacances scolaires par exemple).

Résultats

Bien que nous ne puissions pas la qualifier d'analyse comparée la confrontation de ces « micro » terrains apporte incontestablement des réponses aux questions posées au départ à savoir : en quoi les jardins et les jardiniers nous éclairent-ils sur le rapport « écologiques » des gens aux lieux ruraux et urbains et en quoi sont-ils révélateurs de modes d'habiter durables ?

Le jardin, un lieu pertinent d'observation de l'évolution des modes d'habiter

Qu'il soit public ou privé, sur un toit de terrasse en ville ou dans un paysage de bocage, le jardin, et plus encore s'il est jardiné – met en relation « forte » avec des faits de natures plus divers et complexes que ce qu'on entend sous les termes de « vert », « verdissement », « fleurissement¹⁰ ». Ainsi le jardin offre à l'observation et à la connaissance la flore sauvage ou cultivée, les plantes vivaces ou résistantes et celles fragiles et qui dégènerent... Il rend sensible la différence – en ville comme en campagne – entre faune désirée (les vers de terre, les coccinelles...) et faune non désirée (pucerons, chenilles, limaces et aussi lapins, pigeons ou merles...). Même si le terme d'écosystèmes ou de biodiversité n'est pas connu ou prononcé, le jardinier ordinaire en a une conscience intuitive mettant en relation les variations du temps, la pollution, les sols, la croissance des plantes, la pullulation de tel ou tel animal. Le jardin est le premier lieu de compréhension et de mise à l'épreuve de ce « fameux » changement climatique... Le jardin met en relation avec le temps : les saisons, les perturbations, la « maturité », la précocité ou le retard... Le jardin met en relation avec le travail nécessaire pour obtenir une récolte : préparer le sol, semer, surveiller la croissance, aérer la terre, arroser si nécessaire etc. et récolter ce qui, pour certains légumes « casse le dos ». Le jardin permet de mesurer la valeur de la nourriture : le manque, la qualité, le goût, la sobriété. Le jardin donne la mesure du dedans (l'abri) et du dehors et de la relation entre le dedans et le dehors. Il est la maison du dehors.

10. Qui ne renvoient qu'à l'idée de « belle nature », de « sentiment de la nature », d'« esthétique environnementale ».

Il est enfin un lieu pertinent d'observation du lien social : avec qui on échange les semences, à qui on fait don du surplus et du produit rare... À l'instar de la place publique ou du marché, il est un lieu d'échange des informations pour comparer les conditions locales de production et les manières de consommer... Le jardin révèle d'ailleurs la différence du mode d'habiter masculin et féminin.

Du mode d'habiter au mode d'habiter durable

Ainsi et du côté des gens et du côté des lieux l'observation dynamique de la relation au jardin ouvre sur les façons de construire des lieux et milieux durables.

Le jardin est en effet révélateur du degré de présence (au sens fort) dans les lieux et de la façon dont on les habite et dont ils sont habités. Les termes de « soigner », « entretenir » « se nourrir » « économiser » (le travail, l'énergie, la consommation de la récolte...) « ruser » et « s'adapter » « cohabiter » (entre humains mais aussi entre humains et non humains) prennent le sens fort qui fait écho aux crises qui sont à l'origine de l'idéologie du développement durable.

Le jardin est un lieu exemplaire pour évaluer la conscience individuelle et collective de son mode d'habiter. Il peut être considéré comme un laboratoire expérimental du caractère contradictoire d'une approche « maîtrisée » et durable des lieux. Car mettre en oeuvre un mode d'habiter conscient et « raisonné » ou raisonnable implique de faire face aux contradictions et à la complexité inhérentes à l'idée de « milieu durable » (Mathieu, 2006) en conciliant de façon combinatoire les dimensions inconciliables des trois piliers du développement durable. Dans ce cas, un milieu habité socialement et écologiquement acceptable.

Conclusion

Ainsi le jardin peut être vu comme un lieu d'apprentissage (ou de réapprentissage) d'un mode émergent d'habiter durable. Il pourrait être – avec d'autres – un point d'appui pour ce que Denis Duclos appelle la « divergence technologique » alternative qui « s'oppose à la fois à l'aménagement et à la rupture » :

« Même s'il s'agit d'éléments modestes et probablement très ponctuels, un type de situation à partir duquel pourrait se déployer dans l'avenir des amorces d'un changement tout à fait conséquent pour les façons de vivre et d'agir, dans la manière de considérer la ligne séparant production et consommation, monde du travail et monde de vie... » (Duclos, 2009, p. 96.)

Mais attention à ne pas prendre le modèle pour la réalité et à confondre « la philosophie du jardinier » avec la figure de l'habitant éco socio conscient : le jardin n'est pas en soi le mode d'habiter durable. Prolongement de la maison fermée, il peut-être un repoussoir pour les autres, l'affirmation de son pouvoir et de sa supériorité de classe, le vecteur de l'uniformisation et d'une consommation non durable de « nature » (belle nature) et de « vert ». L'enjeu est donc moins sur l'objet « jardin » que sur son rôle dans la construction de nouvelles pratiques

individuelles et collectives allant vers une solution raisonnable et socialement acceptable dans les relations entre les êtres humains et leurs lieux et milieux de vie, et de ce fait entre les êtres humains eux-mêmes.

Bibliographie

- BERGUES M., *En son jardin. Une ethnologie du fleurissement*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2011, 400 p.
- COHEN M. (dir.), *La brousse et le berger. Une approche interdisciplinaire de l'embroussaillage des parcours*, Paris, CNRS éditions, 2003, 356 p. + cartes.
- DUBOST F., *Les jardins ordinaires*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1997.
- DUCLOS D., « Qu'est-ce que la divergence technologique », dans *Un climat d'injustice. Crise et inégalités écologiques*, *Mouvements*, 2009, p. 92-97.
- FRIEDBERG C., COHEN M., MATHIEU N., « Faut-il qu'un paysage soit ouvert ou fermé? L'exemple de la pelouse sèche du causse Méjan », *Natures Sciences Sociétés*, n° 4, 2000, p. 26-42.
- HUCY W., « Modéliser la nature en ville : expérimentation », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, 2, 2010, p. 133-146.
- HUCY W., MATHIEU N., MAZELLIER T., RAYNAUD H., « L'habitabilité des milieux urbains : un objet au croisement des disciplines », dans MATHIEU N., GUERMOND Y. (dir.), *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, Quae, coll. « Indisciplines », 2005, p. 237-260.
- LEGAY J.-M., *L'expérience et le modèle. Un discours sur la méthode*, Paris, INRA éditions, coll. « Sciences en question », 1997, 112 p.
- LE PLAY F., *Ouvriers européens. Études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe*, précédé d'un exposé de la méthode d'observation, Paris, Imprimerie impériale, 1855.
- LUGINBÜHL Y., « Habiter la nature : le jardin comme recours; confrontation d'idéologies politiques, économiques et d'idéologies paysagistes », dans BERQUE A., BONNIN Ph., GHORRA-GOBIN C. (dir.), *La ville insoutenable*, Paris, Belin, 2006, p. 118-128.
- MATHIEU N., « Pour une construction interdisciplinaire du concept de milieu urbain durable », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 14, 4, 2006, p. 376-382.
- MATHIEU N., « Le village comme récit de soi, Les dossiers de demain », *Agence d'urbanisme de la Région grenobloise (n° spécial Villages cherchent visages)*, n° 7, mai 2009, p. 27-29.
- MATHIEU N., « Retour sur l'enquête historique. La commune, incontournable témoin du changement et de la complexité », dans PAILLARD B., SIMON J.-F., LE GALL L. (dir.), *En France rurale. Les enquêtes interdisciplinaires depuis les années 1960*, Presses universitaires de Rennes/Centre de recherche bretonne et celtique, 2010, p. 97-112.

- MATHIEU N., « Le concept de mode d'habiter à l'épreuve du développement durable (séance animée par) », *Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France*, n° 4, vol. 96, 2011, p. 41-54.
- MATHIEU N., « Le mode d'habiter. À l'origine d'un concept », dans MOREL-BROCHET A., ORTAR N. (dir.), *La fabrique des modes d'habiter. Homme, lieux et milieux de vie*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 35-53.
- MATHIEU N., BLANC N., RIVAULT C., CLOAREC A., « Le dialogue interdisciplinaire mis à l'épreuve : réflexions à partir d'une recherche sur les blattes urbaines », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 5, 1, 1997, p. 18-30.
- MATHIEU N., ORYSZCZYN M. P., HUCY W., MACCARIO J., KAYFFMANN F., « Ruralité et asthme : retour d'expérience sur une approche interdisciplinaire », dans VERNAZZA-LICHT N., GRUENAI S. M.-E., BLEY D. (dir.), *Sociétés environnements santé*, Paris, IRD éditions, 2010, p. 99-124.
- MATHIEU N., GUERMOND Y., *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, Quae, coll. « Indisciplines », 2011, 286 p.
- MATHIEU N., MATIEU M., « Habiter la Rayrie (Manche). Au croisement de deux sensibilités », dans *Une Normandie sensible. Regards croisés de géographes et de plasticiens*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2012, p. 73-78.
- PETONNET C., « L'observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien », *L'Homme*, vol. 22, 4, 1982, p. 37-47.
- RAINEAU L., « Vers une transition énergétique », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 19, n° 2, 2011.
- WEBER F., *L'honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du XX^e siècle*. Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 1998.

Première partie

Jardins et paysages

Introduction

Le bâti est peut-être la première chose qu'on voit d'une ville. Mais entre les éléments bâtis se nichent des espaces vides de construction, espaces « ouverts », composés de parcs, de bois, d'allées plantées d'arbres, de jardins ou encore de friches. Le végétal présent dans ces espaces résonne avec le bâti minéral (Calenge, 2003). Questionner la présence des jardins dans la ville est pertinent au regard de l'histoire récente de l'urbanisme. Jusque dans les années 1980, l'aménagement des villes était essentiellement du ressort des architectes et des urbanistes. Mais les paysagistes en sont devenus des acteurs importants à partir des années 1990. À lire Christian Calenge, il apparaît que le projet urbain est devenu essentiellement une question de paysagistes. Il observe que « l'urbaniste se mue en jardinier et joue le végétal contre le bâti minéral ». Selon lui, « le travail de création du paysage jardiné apparaît donc comme une des mises en œuvre essentielles du projet urbain » (Calenge, 2003). Philippe Bonnin et Maïté Clavel (2010) constatent quant à eux que le métier de paysagiste est devenu aussi important dans le tissu urbain que celui de l'architecte et de l'urbaniste et que les paysagistes ont maintenant autant le droit de parler de la ville que ces derniers. Pour preuve, le nombre de professionnels a quadruplé en vingt ans, passant de 400 à la fin des années 1970 à près de 2000 à la fin des années 1990. C'est dire l'importance du jardin et du paysage pour la ville.

Le végétal constitue une grande partie du paysage non bâti qui s'organise dans l'espace au gré de facteurs naturels et humains, les seconds prédominant dans la ville. Donadieu (2000), établit le lien entre paysage et jardinage, puisque selon lui, le jardin constitue le fondement de la pensée paysagiste. Certes, les paysagistes exercent dorénavant une influence non négligeable dans l'élaboration du cadre de vie urbain, mais ils sont loin d'être les seuls acteurs humains à exercer un tel rôle. Une multitude d'acteurs privés et publics interviennent dans l'élaboration des paysages urbains. La variété de leurs pratiques et de leurs représentations module des paysages différenciés : concepteurs d'espaces publics, jardiniers chargés de l'entretien des espaces publics ou collectifs, jardiniers individuels, jardiniers militants etc. façonnent le paysage urbain. La figure du jardinier est incontournable dans ces configurations. Maître des lieux, le jardinier ? s'interroge Anne Monjaret à propos de l'institution hospitalière.

Le paysage peut être défini de la manière suivante : « Une portion de pays que le regard embrasse en lui reconnaissant une valeur esthétique » (Gendrat-Claudiel,

cité par Juvanon 2011). Une telle définition ne permet pas d'appréhender la richesse des observations de terrain qui sont relatées dans les textes qui suivent. Une partie des paysages et des jardins présentés ici peuvent avoir une valeur esthétique pour qui les regarde, mais leur intérêt va au-delà. « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations », est la définition donnée dans la convention européenne du paysage, l'observateur pouvant tout à la fois être à l'extérieur ou à l'intérieur. Dans cette définition, un paysage peut être un lieu perçu par un regard extérieur, ou un lieu de vie et de pratiques pour ses habitants, qui ont contribué à façonner ce paysage.

Un paysage se voit, s'entend, se sent... mais aussi se dit. C'est également dans les discours que s'élaborent les paysages. En contexte urbain, ils commencent à se construire dans les documents d'urbanisme, pour ensuite être traduits dans la « réalité ». Les mots utilisés pour qualifier les espaces peuvent-ils changer cette réalité des choses? Ils sont partie prenante de différents projets urbains. Le premier cas présenté incite à s'interroger sur le poids des mots utilisés. Est-il possible de mesurer l'importance des jardins à leur importance sémantique? Le terme de « cités-jardins » apparaît au début du xx^e siècle, sous l'influence de Ebenezer Howard. L'objectif était de gérer l'extension des métropoles et de créer une banlieue verte à l'usage des classes populaires (Dubost, 1996). Le terme réapparaît dans certaines opérations urbanistiques plus contemporaines. Comment désigner les quartiers? Le mot de jardin n'est-il pas porteur d'un monde imaginaire, apaisé? Dès lors, il prend tout son sens quand il est utilisé pour requalifier des opérations dans des quartiers dits sensibles, que nous relatent Florence Rudolph et Gilles Vodouhe. Ils nous expliquent dans quelle mesure les termes d'« éco-quartiers » ou de « quartiers-jardins » recouvrent des réalités sociales et politiques différentes.

Le regard « fait » le paysage. Dans les deux textes suivants, le regard porté est celui des spécialistes, géographes qui travaillent sur les jardins et les paysages. Quelle différence entre les paysages et les jardins? S'agit-il d'une différence de degré, d'une question de lien, dans le cas du paysage, ce lien étant constitué par le regard, dans le cas du jardin, par l'intervention technique du jardinier? Dans les exemples présentés ici, la différence réside dans l'échelle. Le tout du paysage urbain est bien plus que la somme de ses différentes parties, comme le montrent Jean Valéry Marc et Denis Martouzet. Les paysages de Fort-de-France, cet « aimable fouillis », sont la résultante des pratiques des habitants. Stéphane Angles et Jean-Noël Consales nous décrivent l'attachement à un paysage fait d'oliveraies dans le Sud-Est de la France. Le développement d'une forme d'oléiculture de jardins dans les zones péri-urbaines, à la croisée de l'urbain et du rural permet la conservation de ces paysages « typiques », là aussi, qui sont le fait d'une multitude de jardiniers des quartiers péri-urbains.

À une autre extrémité de la France, en Bretagne, Patricia Le Crenn nous met face à la difficulté des jardiniers en charge des espaces publics des villes bretonnes à modifier leurs manières de faire. Changer celles-ci, c'est aussi modifier le paysage. Elle nous montre bien que le paysage urbain, constitué en partie de végétaux, est élaboré, travaillé au jour le jour par des jardiniers confrontés à des

injonctions contradictoires, entre la hiérarchie qui leur enjoint de changer de techniques d'entretiens pour un jardinage plus écologique et leurs représentations d'un travail bien fait et d'un beau paysage, en référence au modèle horticole de jardinage, à partir duquel ils ont construit leur identité de jardinier professionnel. Changer de manière de faire revient à remettre en cause leur identité.

Les jardins donnent également vie à des paysages à une petite échelle, celle de l'institution hospitalière, qu'Anne Monjaret est allée explorer de près. Ici, les jardins se font paysages et espaces de nature dans un arrangement disparate, et occupent une place particulière. Ils témoignent d'un attachement au lieu, ils questionnent aussi sur les vertus sociales et thérapeutiques du jardin. Au final, l'auteure en vient aussi à se demander qui est le jardinier de ce paysage.

La « nature » fait partie de la demande de paysages urbains de la part des citoyens. Elle s'expose sous forme de mise en scène paysagère. Parler de nature en ville revient à convoquer toute une série de paradoxes et propos contradictoires. Sont en effet souvent entendus comme « nature en ville » les espaces de parcs, jardins, promenades plantées, issues d'une élaboration historique. Les jardins font partie des espaces de nature reconnus par les citoyens questionnés dans les parcs angevins, beaucoup plus que la végétation spontanée (Payet, 2004). La nature spontanée est, quant à elle, peu appréciée dès lors qu'elle secrète fientes et étend des épines (Clergeau, 1995). Les citoyens dont les modes de vie urbains induisent une perte de savoir, de savoir-faire liés à la nature qu'ils connaissent peu, sont de plus en plus à distance de cette nature. Les enquêtes menées dans les villes de Rennes, Angers, Nantes le confirment (Le Bot, 2012). Dominique Prost et Marie-Dominique Ribereau-Gayon exposent de quelle manière les aménageurs cherchent à rapprocher les citoyens de la nature. Dans l'objectif d'appréhender la « culture de la nature en ville », elles opèrent une lecture croisée des trois formes de jardins qui composent le (ré) aménagement de la ville de Bordeaux : les grands jardins, les jardins partagés et les jardins pédagogiques. Elles montrent que chacune de ces formes témoigne de représentations de la nature et de la ville spécifiques, et produisent des effets différents dans le paysage urbain. La nature offerte aux citoyens n'est pas brute, mais médiatisée.

À chaque type d'espace sa catégorie de jardiniers. Les aménageurs mandatés, les jardiniers des collectivités sont les seuls habilités à intervenir dans l'espace public. Que devient le paysage quand les habitants interviennent dans ces espaces ? Cela est le cas dans les jardins communautaires, ou dans les opérations menées pour inciter les habitants à planter et fleurir leurs rues. Ces pratiques ne sont peut-être que les prémices d'une nouvelle façon de concevoir la relation que les habitants entretiennent avec leurs espaces de proximité. Les mouvements de *green guerilla* constituent un geste d'appropriation militante de l'espace public par la plantation. Les jardins peuvent être parfois porteurs d'enjeux politiques explicites forts, comme le montre l'histoire des jardins communautaires de la ville de New York relatée par Sandrine Baudry. Les jardins partagés (ou *community gardens* américains) sont de nouvelles formes de jardinage apparues sur l'espace public. Éphémères au départ, ils ont réussi à s'imposer dans le paysage urbain new yorkais à force de confrontation politique, pour finir par s'institutionnaliser.

Leur présence dans le paysage n'est pas sans signification politique. La présence de certaines formes de jardinage, pratique jugée pacifique s'il en est, peut manifester un projet de contestation de la politique institutionnelle.

Bibliographie

- BONNIN P., CLAVEL M., « Introduction. Quand la nature s'urbanise », dans *Ethnologie Française*, tome XL, octobre-décembre 2010, p. 581-587.
- CALENGE C., « Idéologie verte et rhétorique paysagère », *Communications*, vol. 74, 2003, p. 33-47.
- CLERGEAU P., SAUVAGE A., LEMOINE A., MARCHAND J.-P., DUBS F., MENNECHEZ G., « Quels oiseaux dans la ville? Une étude pluridisciplinaire d'un même gradient urbain », *Les Annales de la recherche urbaine*, 74, 1995, p. 119-130.
- DONADIEU P., « Entre urbanisme et ruralité. La médiation paysagiste », dans *Les annales de la recherche urbaine, Paysages en ville*, 85, 2000, p. 7-15.
- DUBOST Françoise, « Le modèle des cités-jardins : la modernité à l'épreuve du temps », *Ethnologie française, Culture matérielle et modernité*, XXVI, 1, 1996, p. 92-99.
- JUVANON A., « Les relations entre jardins et paysages, dans les récits des voyageurs français en Espagne », [<http://www.projetsdepaysage.fr/editpdf.php?texte=695>], 2011.
- LE BOT J.-M., « La nature des citadins », *Penn ar Bed*, n° 210, octobre 2011, 40 p.
- PAYET A., *Caractérisation de la biodiversité dans les parcs urbains. Quelle importance dans l'usage et les perceptions de la nature en ville? Étude de cinq parcs de la ville d'Angers (Maine et Loire)*, mémoire de DEA Environnement : milieux, techniques, sociétés, Paris, MNHN, 2004.

Éco-quartier et quartier jardin : des sémantiques différenciées et adaptées aux grands ensembles pour faire advenir la ville durable?

Florence RUDOLF et Gilles VODOUHE

Dix années de recherche consacrées à la ville durable, et notamment à la promotion des éco-quartiers (Rudolf, 2001, 2007), nous ont rendu particulièrement attentifs aux figures vectrices de la modernité écologique et du renouvellement urbain. Les grands ensembles hérités du mouvement d'architecture moderne et de la reconstruction d'après-guerre constituent, au côté des friches industrielles, un cas d'étude emblématique de ces enjeux dont la loi SRU¹ se fait le relais. Pour autant qu'ils soient identifiés comme un nouveau terrain d'expérimentation de la conception architecturale, du projet urbain et de l'ingénierie écologique, les défis liés à la réhabilitation du patrimoine urbain et industriel ne sont pas uniquement architecturaux et urbains, ils traitent également de la question sociale au sens développé par Donzelot (2009), soit de la question politique de la citoyenneté urbaine, et avant lui par Lefebvre (1972). Le devenir des grands ensembles, lesquels alimentent aujourd'hui sous l'appellation de « cités » ou de « quartiers » de nombreuses craintes, constitue un enjeu majeur de la durabilité urbaine tant du point de vue de l'ingénierie écologique que de la culture de projet. C'est de cette dernière dont il s'agit à partir de l'exploration des figures qui guident les projets urbains à Strasbourg. On s'intéressera en particulier à la figure de « quartier jardin » qui se substitue à HautePierre à celle de l'éco-quartier, dont la réputation n'est plus à démontrer. Si ce dernier constitue de nos jours un « passage obligé » (Boutaud, 2005) en matière de développement durable urbain, il n'en va pas de même pour les cités-jardins ni, du reste, pour les « quartiers jardins ». La référence à ces figures urbaines n'est pas usuelle dans les projets d'urbanisme s'appuyant sur la charte d'Aalborg². Elles ont néanmoins trouvé un regain d'actualité dans la stratégie métropolitaine de l'équipe municipale menée par Roland Ries (PS). La ville de Strasbourg et la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) ont en effet à cœur de restituer la démocratie locale et d'engager la métropole Strasbourg, Kehl, Ortenau dans un développement

1. Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (dite « loi SRU »).

2. La charte d'Aalborg est l'équivalent de la charte d'Athènes pour l'urbanisme durable. Elle a été signée à Aalborg en 1994.

urbain durable équilibré sur ses différents piliers (écologique, économique, social et culturel). La figure du « quartier jardin » s'est profilée à l'occasion de la célébration, à Strasbourg, du centenaire de la cité-jardin du Stockfeld; elle a trouvé un emploi dans le projet de réhabilitation³ du quartier de HautePierre – un grand ensemble⁴ qui fête ses 40 ans. Cette substitution mérite toute l'attention dans un contexte où l'éco-quartier constitue, depuis les années 1990, le vecteur principal de promotion du développement durable, conçu comme idée régulatrice de l'urbanisation fonctionnaliste et de son corollaire, l'étalement urbain. Cet article traitera donc de la promotion de la figure de « quartier jardin » dans un contexte de quasi monopole sémantique en matière d'urbanisme durable, à partir de la réhabilitation d'un grand ensemble, issu des années 1960-1970.

HautePierre : un candidat « ANRU » à fort potentiel?

Situé au nord-ouest de Strasbourg, HautePierre n'est pas un grand ensemble banal et sans qualité. Formellement aucun grand ensemble n'est comme les autres et par conséquent anonyme pourvu qu'on s'y arrête, voire qu'on y vive... À ce titre, HautePierre présente quelques singularités dont celle d'être organisé en mailles ou en ruches d'abeilles, qui lui confère une structure en îlots intéressante du point de vue de l'établissement de sociabilités et d'identités de voisinage ainsi que d'une démarche paysagère. Cette cité, inspirée de l'architecture moderne et de l'urbanisme fonctionnaliste bénéficie comme bien d'autres cités d'un « écran de verdure » impressionnant. Pour autant, la morphologie de l'espace public à HautePierre n'a rien à voir avec les vastes étendues uniformes, telles qu'elles s'imposent dans les images d'Épinal des grands ensembles des années 1960. Les mailles d'abeille ont permis une approche paysagère assez remarquable et ce en dépit du vieillissement du bâti et du mobilier urbain. Édifié en 1969, ce quartier résulte d'un véritable projet d'architecte-urbaniste (Pierre Vivien), ce dernier s'étant d'ailleurs inspiré des cités-jardins⁵. HautePierre résulte en partie de cette inspiration et s'affirme comme la transcription du modèle de la cité-jardin dans le contexte de l'architecture et de l'urbanisme des années 1960, soit une cité-jardin verticale plutôt qu'horizontale⁶.

3. C'est une « opération de rétablissement d'un édifice ou d'un ensemble d'immeuble (un quartier spécifique par exemple) dans ses capacités à abriter des activités et des habitants » (DEVISME, LUSSAULT, 2003, p. 789). Cette opération ne modifie pas « les caractéristiques architecturales majeures des bâtiments » (MERLIN, 2010, p. 665).

4. Selon la définition de Philippe PINCHEMEL, le terme de grand ensemble « est appliqué à des réalisations de grande envergure comportant plusieurs milliers de logements et qui se veulent des unités résidentielles équilibrées et complètes » (cité par VIEILLARD-BARON, 2004, p. 45).

5. Ce modèle, qui irritait les acteurs de l'urbanisme moderne (dont Le Corbusier), en raison du petit côté nostalgique et anti-urbain qui le caractérise, n'a pourtant pas manqué de les inspirer sous la forme d'une cité-jardin verticale, moins gourmande en superficie et plus adaptée à la vie moderne (MALVERTI, PICARD, 1996, p. 127).

6. L'analogie entre HautePierre et les cités-jardins dans les discours des acteurs de la ville croisés sur le terrain n'est pas anodine, en raison de l'histoire de la cité de HautePierre et de la célébration du centenaire de la cité-jardin du Stockfeld en 2010.

Figure 1 : Vue aérienne de la maille Catherine en 2005.

Source : Direction de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat de la communauté urbaine de Strasbourg.

Cette morphologie a favorisé l'affirmation en cœur de maille d'espaces publics fermés à la circulation automobile, celle-ci étant reléguée sur les voiries qui séparent les mailles entre elles et « irriguent » le quartier. Les habitants de HautePierre sont donc porteurs d'une double affiliation : ils sont à la fois habitants d'une maille (Maille Brigitte, Catherine, Éléonore, Karine...) et de HautePierre. Par ailleurs, le caractère expérimental du projet a contribué à doter le quartier d'une mixité sociale intéressante. En effet, ce dernier a attiré de nombreux ressortissants de la classe moyenne au moment de son établissement. Cette mixité s'est néanmoins appauvrie au fur et à mesure des départs de ces habitants « pionniers⁷ » et au profit de populations plus captives, c'est-à-dire qui ne pouvaient pas quitter ce quartier. Sur le plan des équipements, HautePierre bénéficie également d'un certain nombre d'atouts dont la présence d'une antenne du CHU et d'un gros centre commercial. Il est équipé, par ailleurs, d'un centre culturel, d'une bibliothèque et d'une piscine ainsi que d'écoles et de centres socio-éducatifs et sportifs. Il avait été également retenu pour l'implantation du théâtre du Maillon qui a déménagé consécutivement à un incendie intentionnel⁸. Le quartier est relié, enfin, au centre-ville par une liaison tramway qui le met à quinze minutes environ de ce dernier. Le logement,

7. À HautePierre comme à la Villeneuve à Grenoble, il y a eu un engouement pour ce projet urbain ainsi qu'en témoigne l'installation volontaire de résidents de classe moyenne. Comme dans bien d'autres grands ensembles, la précarité et la paupérisation croissantes des foyers a contribué au départ des foyers qui pouvaient se le permettre économiquement.

8. Le quartier a connu d'autres sabotages de ce type, dont la piscine.

majoritairement social, relève de différents bailleurs qui confèrent des profils spécifiques aux différentes mailles. De l'administration différenciée du foncier découle une gestion et des règlements spécifiques et par conséquent aussi des problèmes ou tracas quotidiens distincts d'une maille à l'autre. L'ensemble de ces caractéristiques doit être pris en considération dans la perspective d'une réhabilitation urbaine.

Il convient d'ajouter qu'à l'instar d'autres quartiers, autrefois périphériques et enclavés, HautePierre bénéficie d'atouts non négligeables dont le fait d'être pris dans des processus de métropolisation qui lui confèrent une nouvelle forme d'attractivité. Le quartier se voit intégré dans des axes de structuration porteurs qui, à défaut de lui conférer une centralité, le dotent de nouvelles fonctionnalités – dont celle d'assurer un rôle de couture. La présence d'espaces verts à proximité ou parfois même au centre de ces quartiers constitue, par ailleurs, un élément de valorisation supplémentaire. Il s'ensuit que sans être un candidat à la gentrification⁹, HautePierre offre de nombreuses ressources en termes de requalification urbaine¹⁰ et de développement durable. La présence de nombreuses associations, dont Horizome un collectif récent impliqué dans l'accompagnement du projet de renouvellement urbain (PRU), constitue un atout considérable pour ce quartier. C'est à tous ces titres que ce grand ensemble sert de trame à une réflexion sur la ville durable et aux cultures de projet qui la portent.

Un processus « ANRU » qui accouche d'un « quartier jardin » ou la promotion d'une nouvelle figure du renouvellement urbain

Ces quelques repères concernant la conception du quartier étant posés, le processus de projet de renouvellement urbain (PRU), qui fait explicitement référence à la cité-jardin, et dans lequel la promotion d'un « quartier jardin » pour HautePierre semble avoir trouvé sa place, pourra davantage faire sens pour le lecteur. Dans ce grand ensemble pilote des années 1970, la référence aux cités-jardins va servir d'argument à la promotion du « quartier jardin » comme support de la stratégie de réhabilitation de ce quartier. La cité-jardin, et son corollaire le « quartier jardin », se substituent ici à l'éco-quartier comme principale source et ressource de l'urbanisation durable. Il convient de préciser que les cœurs de maille sans voiture, la présence d'un transport en commun moderne et de nombreux services publics et privés, pourvoyeurs d'emplois, sont des atouts et non des moindres qui auraient justifié la mobilisation de la figure d'un

9. Nous nous basons sur la définition proposée par Ruth GLASS (1963), la *gentrification* désigne le processus à travers lequel des ménages appartenant aux couches moyennes et supérieures s'installent dans des vieux quartiers populaires situés en centre-ville, réhabilitent l'habitat vétuste et dégradé et remplacent progressivement les anciens habitants (cité par AUTHIER, BIDOU-ZACHARIASEN, 2008, p. 14). Jean-Yves AUTHIER et Catherine BIDOU-ZACHARIASEN soulignent que « dans les villes françaises, en partie parce que leur centre était davantage habité, la *gentrification* se présente plus couramment comme le produit de processus plus ou moins "spontanés" de renouvellement social et de transformation du bâti existant » (AUTHIER, BIDOU-ZACHARIASEN, 2008, p. 16).

10. Selon le *Petit Larousse*, édition 2008, la requalification est une « nouvelle qualification donnée à quelque chose ou à quelqu'un » (*Larousse*, 2008, p. 880). La requalification urbaine serait la réhabilitation ou la rénovation d'une friche urbaine ou d'un grand ensemble dégradé, en vue de lui donner une nouvelle image.

« éco-quartier » pour le PRU de Hautepierre. L'option d'un grand éco-quartier populaire sur l'axe est-ouest de la métropole strasbourgeoise n'avait pas dépareillé avec les grands objectifs de la réhabilitation urbaine dans le cadre de la loi SRU et de développement durable. Cette option aurait pu être fédératrice pour autant qu'on eut souhaité la promouvoir. Ce n'est pas ce choix qui a prévalu. Aussi nous reste-t-il à observer comment les figures de cité-jardin et de « quartier jardin » ont pris ce relais.

Pour mémoire, il convient de rappeler que le PRU a été invalidé, dans un premier temps, en raison d'un déficit de concertation de l'ancienne municipalité. Conformément au compte-rendu de Serge Oehler¹¹, adjoint au maire du quartier de Hautepierre, les membres de la municipalité de Fabienne Keller n'auraient pas joué la concertation puisqu'ils sont venus avec un dossier déjà tout ficelé¹². Le deuxième acte a donc dû attendre avec l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2008. Le processus de concertation, construit autour de la question directrice : « Quel projet voulez-vous pour votre quartier ? » et l'adoption d'une méthode claire, pouvait dès lors prendre un nouveau départ comme en témoigne le rassemblement de plus de 200 personnes en juin 2008. À l'occasion d'un forum public, prévu à cet effet.

Les conclusions de ce forum mettent l'accent sur la présence du végétal à Hautepierre, qui constitue la « plus-value » du quartier et s'impose comme le « fil rouge » du PRU. Ce dernier est structuré en cinq axes¹³, parmi lesquels figure l'adoption de la perspective d'un « quartier jardin » pour Hautepierre. Comme le souligne l'une des responsables du projet, la figure du « quartier jardin » s'est imposée au cours de ces échanges :

« C'est bien de cette journée de forum que sont issus les fameux cinq axes du projet de rénovation urbaine, dont celui du “quartier jardin”, développement durable et autres... » (M^{me} Graff-Vallat, 2009.)

Si notre interlocutrice n'indique pas clairement que l'idée vient des habitants, l'adjoint au maire en charge du quartier de Hautepierre y voit un souhait qui émerge des concertations menées avec ces derniers :

« Nous avons travaillé avec les habitants, nous avons construit ce projet ANRU avec les habitants. [...] L'idée de “faire de Hautepierre un quartier jardin” ne vient pas de nous, mais bien des habitants de Hautepierre qui ont expliqué comment ils souhaitaient voir évoluer leur quartier. Nous n'avons fait que reprendre cette idée... » (Conseil municipal, 12 octobre 2009.)

11. Serge OEHLEH, adjoint de Hautepierre, Cronenbourg et des Poteries, réside dans le quartier Hautepierre. Il était dans l'opposition face à l'exécutif au moment des concertations organisées par l'équipe de Fabienne KELLER.

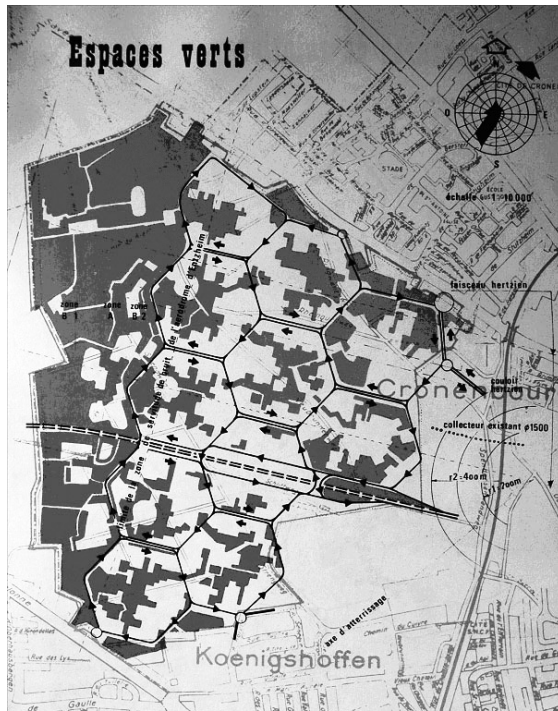
12. « Ils sont venus à l'époque avec un dossier d'information [...]. En guise de concertation, on a pris connaissance dans un gymnase, lors d'une réunion qui y était organisée le samedi 8 juillet 2006 au matin, d'une présentation où tout était ficelé. On pouvait peut-être avoir quelques discussions, mais on ne savait pas trop sur quel sujet [...]. Il y a bien eu une deuxième concertation en 2007, mais rien n'avait changé » (conseil municipal du 12 octobre 2009).

13. Axe 1 : diversifier les formes urbaines, la qualité de l'habitat et les statuts d'occupation au niveau de l'habitat et des espaces ; axe 2 : faire de Hautepierre un « quartier jardin » ; axe 3 : régler la question des espaces publics et collectifs ; axe 4 : rendre accessible Hautepierre en gardant les atouts d'un fonctionnement par mailles ; axe 5 : renforcer la dimension économique du quartier en ouvrant Hautepierre sur Cronenbourg et les Poteries.

Par ailleurs, la CUS, qui communique beaucoup sur cette idée, argumente en faveur de cette figure en précisant que des cœurs de maille préservés et requalifiés favorisent une ambiance de « jardin » où chacun peut jouer, flâner ou se reposer. L'aménagement de jardins participatifs et d'espaces de jeux pour les enfants contribuera à renforcer cette option et à faire de Hautepierre un « quartier jardin » (CUS, 2009). Un entretien effectué avec P. Bies¹⁴ conforte du reste cette lecture :

« On est dans un secteur très vert et l'objectif est d'accentuer encore cet aspect et de relier les espaces entre eux de manière à ce que les habitants puissent y déambuler tout en assurant la sécurité. » (M. Bies, 2009.)

Figure 2 : Les espaces verts à l'origine de la conception de Hautepierre.



Source : CUS association Horizome 1967.

14. Philippe BIES est adjoint au maire de Strasbourg, vice-président de la CUS, président de CUS-habitat et conseiller général à Neudorf.

*Figure 3 : Entrée du jardin partagé
de la maille Jacqueline : Oiseau de Paradis.*



Il a été réalisé par l'artiste Claude Helmlinger avec les habitants en utilisant des vieux outils de jardinage. Il doit son nom à l'artiste Aude Ardoin qui trouve que l'endroit est un coin de paradis. L'oiseau n'est pas peint pour faire le lien avec les anciens. Source : Photographie de G. VODOUHE, 2014.

*Figure 4 : Parcelle d'une habitante du jardin partagé
« Jardin de nos rêves » de la maille Eléonore.*



Source : Photographie de G. VODOUHE, 2014.

Malgré cette belle unanimité, force est de constater que la figure programmatique de « quartier jardin » est ternie par l'indétermination des gestes architecturaux et paysagers qui l'accompagnent. L'évidence avec laquelle cette expression est accueillie en première réception contraste en effet avec l'absence d'orientations claires, pour les habitants comme pour les différents acteurs du projet, en matière d'aménagement du quartier. Personne ne semble être en mesure actuellement

de dire jusqu'à quel point cette métaphore du « quartier jardin » justifiera un traitement ouvert des espaces publics jardinés et régulièrement entretenus par les bailleurs comme par les habitants, ou au contraire une restructuration, voire une privatisation des cœurs de mailles. Cette éventualité, prend consistance autour de la promotion de la résidentialisation du quartier qui ne cesse de gagner du terrain.

Le « quartier jardin » otage de la résidentialisation

La résidentialisation renvoie à des opérations de restructuration des grandes esplanades vertes que l'architecture et l'urbanisme modernes ont cultivées comme alternative à l'urbanité primaire, composée de rues et de places, hérité de plusieurs siècles d'urbanisation en Europe (Soulier, 1999). Elle vise à restaurer la diversité des espaces publics en jouant d'un continuum entre l'espace privé de l'appartement, les communs, les lisières et les espaces publics. Elisabeth Pelegrin-Genel résume en quelques phrases la tension qui sous-tend la démarche de résidentialisation à l'œuvre dans les projets de renouvellement urbain de l'Anru et qui lui vaut une réception contrastée. Se présentant en faveur d'une nouvelle appropriation des espaces publics par les habitants, les processus de résidentialisation courent en effet le risque de profiter à des formes de privatisation de l'espace public.

« Depuis les travaux d'Alice Coleman, on invoque aussi la notion d'espace défendable. Une version allégée des *gated communities* à l'usage des quartiers délaissés composés de tours et de barres, basée sur la résidentialisation. Cette démarche volontariste, faite en concertation avec les habitants, cherche à créer un environnement appropriable collectivement, et dans lequel ces derniers se reconnaissent. L'espace vacant entourant le bâti reçoit une série d'aménagements. On marque la différence entre les lieux accessibles à tous et ceux réservés aux résidents de la cité, puis aux habitants d'un immeuble, avec une gradation d'espaces de transition entre le public et le privé et des ambiances urbaines variées pour favoriser les échanges. Pourtant cette démarche a ses détracteurs qui y voient une forme discrète de privatisation et un abandon de la rue. » (Pélégrin-Genel, 2010.)

Conformément aux critiques mentionnées ci-dessus, la perspective de la résidentialisation à HautePierre suscite en effet des craintes de la part des habitants qui s'inquiètent d'un cloisonnement de leurs espaces par l'implantation de haies, de grillages, de serrures et de codes.

Cette crainte est relativisée par les responsables du PRU, qui insistent sur la diversité des modalités de résidentialisation :

« On peut très bien marquer les espaces par la seule végétation... On est justement en train de revoir ce point. On procédera probablement à une résidentialisation, mais pas comme cela a pu être entrepris dans d'autres opérations... » (Bies.)

Ces propos rassurants sont tempérés, en revanche, par les observations de Michel Bonetti quant à la difficulté de procéder à la résidentialisation dans des démarches de projets :

« La résidentialisation est un défi des plus difficiles à relever car il faut agir sur l'évolution de la forme urbaine et mettre en jeu la conception de l'espace et notamment de l'espace public. Il s'agit aussi d'articuler les usages des espaces et d'en déterminer, ou d'en clarifier, les statuts par la même occasion, de telle sorte que la gestion soit également une composante indissociable des projets¹⁵. »

Si ces difficultés, voire les carences relevées dans d'autres opérations de résidentialisation sont volontiers reconnues par les principaux acteurs du PRU, l'application raisonnée de ce principe au quartier de HautePierre emporte néanmoins l'adhésion de ces derniers. Selon P. Charpentier (CUS Habitat), cette application permettra non seulement de clarifier les domanialités, mais aussi d'assurer une certaine sécurité et intimité aux habitants du quartier, en particulier à ceux qui occupent les rez-de-chaussée.

Les nuisances, dont ces habitants sont victimes, sont unanimement reconnues, à commencer par les habitants eux-mêmes :

« Je sais bien qu'il est pratiquement impossible d'habiter au rez-de-chaussée à HautePierre. Je me dis que la résidentialisation permettra peut-être d'atténuer ce genre de problèmes. [...] Les gens se font agresser chez eux par des enfants, mais aussi des adultes qui passent devant leurs fenêtres. » (Une habitante.)

Consciente des problèmes générés par la situation actuelle, cette habitante fait néanmoins part de ses réserves quant au processus de résidentialisation :

« Je crains qu'on ne cloisonne les espaces ou qu'on ne les fractionne, de sorte que la circulation perde en fluidité et devienne beaucoup moins agréable... Je crains de voir le paysage se hérissier de grillages et de haies afin de protéger le pied d'immeuble... »

Sans prolonger davantage ce retour sur la réception contrastée de la résidentialisation, la démarche engagée en ce moment à HautePierre ne doit cependant pas faire oublier une chose : nombre d'habitants ignorent la signification de cette notion, y compris ceux qui assistent aux « ateliers d'espace partagé » organisés sur le thème de la réhabilitation des différentes mailles. En témoignent les questions de certains habitants à l'adresse des organisatrices (Graff-Vallat, Maffesoli¹⁶). La réponse de P. Charpentier sur les implications de la résidentialisation ainsi que sur les restrictions affectant l'association syndicale des résidents de HautePierre, qui ne pourrait plus assurer les entretiens dont elle a actuellement la charge, a alimenté bien des débats. Ceux-ci paraissent d'autant plus légitimes que chaque bailleur social – et il y en a beaucoup à HautePierre – « résidentialisera » son domaine foncier à sa façon...

15. Intervention de Michel BONETTI, lors du séminaire du 16 janvier 2002 sur le thème : « *La résidentialisation : quelle approche pour les DDE?* ». Ce séminaire était organisé par la direction générale de l'Urbanisme, de l'habitat et de la construction.

16. Murielle MAFFESOLI est la directrice de l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV).

Figure 5 : Jardin réalisé en pied d'immeuble
par un couple d'habitants de la maille Catherine.



Source : Photographie de G. VODOUHE, 2010.

Bien qu'il soit impossible, à ce stade de la concertation, de présager de la forme que prendra la résidentialisation à HautePierre, force est de constater que pour l'heure c'est la création en rez-de-chaussée d'espaces privés, susceptibles d'être jardinés, qui figurent la démarche et par conséquent la figure du « quartier jardin »... Car dans le processus de construction d'un imaginaire partagé à HautePierre, c'est autour de cette expression de « quartier jardin » qu'il s'est fait, laquelle a été vite fondue dans celle de résidentialisation. Si la promotion du « quartier jardin » pouvait initialement résonner favorablement aux oreilles de la plupart des habitants du quartier, son indétermination dans les actes, voire l'orientation qu'elle prend dans ses associations avec la résidentialisation des espaces publics, contraste avec son petit côté champêtre fort sympathique et innocent. Outre le charme évocateur de l'expression, cette dernière pouvait en effet présenter un certain nombre d'atouts, dont celui d'évoquer le passé sans hypothéquer l'avenir. La figure de « quartier jardin » combine en effet des potentiels écologiques et sociaux en la perspective d'espaces publics paysagers, qui s'ils faisaient l'objet d'inventaires écologiques mettraient vraisemblablement en évidence un potentiel en biodiversité non négligeable¹⁷, et en la perspective de jardins partagés à fort potentiel social. Ces évocations généreuses ont été ternies par les perspectives douteuses de la résidentialisation, d'autant plus douteuses qu'elles ne sont pas claires.

Sans prolonger davantage cette présentation, on voit à l'exemple de la réhabilitation d'un quartier comme HautePierre et des discussions portant sur la requalification des espaces publics qu'on est très loin des préoccupations liées à l'implantation d'un nouvel éco-quartier. À preuve de charge, le cas de l'« éco-quartier Danube », en cours de programmation sur la friche industrielle au cœur de l'axe métropolitain de Strasbourg. Kehl, Ortenau, est intéressant.

17. Cette hypothèse s'appuie sur les travaux d'écologues urbains qui révèlent les trésors cachés des friches urbaines (cf. BOUDES P., COLOMBERT M. (dir.), « Adaptation aux changements climatiques et trames vertes : quels enjeux pour la ville? », *Vertigo*, H. S. n° 12, [www.editionsvertigo.org]).

La différence de traitement ne tient pas seulement à sa situation géopolitique, extrêmement stratégique par rapport à Haute-pierre, mais essentiellement aux populations auxquelles il s'adresse. La faiblesse des quartiers dits périphériques ne réside pas tant dans leur implantation urbaine, dont on a vu qu'elle était sujette à variation en fonction de la dynamique de croissance métropolitaine et des efforts de concentration de la ville sur ses territoires, mais sur la pleine reconnaissance des habitants de ces quartiers. Les perspectives de réinsertion de tels quartiers dans le territoire de la ville sont adossées à des politiques publiques et des stratégies spécifiques, portées par des acteurs qualifiés pour ce genre de tâche. Les projets ANRU, qui imposent leurs logiques et leurs propres rythmes, en offrent un exemple. Appliqué aux quartiers dits sensibles, ce genre de projets est exposé à la reproduction de rapports sociaux asymétriques entre les acteurs de la ville et les habitants, et ce en dépit des précautions prises en amont. Des enquêtes menées sur le terrain témoignent de la difficulté à identifier et à nommer, avec la population, les problèmes réels, avant de pouvoir, dans un second temps, explorer collectivement des pistes de remédiation. Pour toutes ces raisons formulées synthétiquement, la réhabilitation des quartiers de zone urbaine sensible devrait intégrer, nous semble-t-il, un travail d'*empowerment* continu des populations ou d'implication de ces dernières. L'accession à des formes de citoyenneté urbaine, qui fait trop souvent défaut dans ces processus de requalification, constitue en effet un des enjeux majeurs de ces derniers. Concrètement l'*empowerment* implique la capacité des habitants à participer dans les configurations de pouvoir qui traversent leurs territoires. Cet impératif est d'autant plus important dans le cadre d'opérations qui mettent en scène des populations fragilisées, voire démunies et stigmatisées.

La discussion autour de la résidentialisation à Haute-pierre témoigne de ces malaises. En dépit du vocable champêtre de « quartier jardin », au nom duquel le projet de réhabilitation est mené, les fragments de discours collectés révèlent que les questions de politique sécuritaire tendent à prendre le pas sur le projet de réhabilitation durable de ce grand ensemble. Il serait pourtant assez aisé de trouver des articulations entre la figure du « quartier jardin » et la politique communautaire innovante en matière d'agriculture urbaine, voire de creuser des pistes autour de la figure d'un éco-quartier populaire, par exemple. Or, rien ne laisse présager de ce type de préoccupations sur le terrain où prédominent les préoccupations de petits propriétaires sans propriété...

L'absence de référence à des options ambitieuses comme l'implantation d'un « éco-quartier » populaire pour la cité de Haute-pierre, voire son rejet quand on soumet l'idée aux élus ou aux porteurs de projet, semble malheureusement conforter l'idée qu'il est moins question ici de ville durable que de la mise en place de politiques sécuritaires. En témoignent les doutes exprimés par le chef de projet en charge du volet humain du PRU quant à l'intérêt d'une population, fragilisée par les difficultés socio-économiques, pour un projet d'urbanisme durable¹⁸. À ses yeux, ces préoccupations écologiques n'entrent pas dans leurs priorités.

18. Florence GRAFF-VALLAT, chef de projet en charge du volet humain du PRU, s'est exprimée sur l'éventualité d'une réhabilitation de Haute-pierre et de son aménagement en éco-quartier. Néanmoins, cette transformation

Cette interprétation est construite à partir d'implications logiques qui font correspondre conditions économiques et concernement écologique comme si des foyers modestes ne pouvaient être motivés par des considérations écologiques. Autant dire qu'il s'agit là de préjugés qui nécessiteraient d'être questionnés, voire déconstruits. On ne saurait dire la part attribuée aux conditions sociales – détresse matérielle et symbolique – ou à une identité présumée des habitants. Il demeure qu'en l'état, seules des opérations d'aménagement, et encore sans grande envergure écologique, sont tentées comme si on ne pouvait créditer les habitants des grands ensembles de s'engager dans des modes de vie à l'empreinte écologique moins lourde que ceux qui prévalent encore aujourd'hui. Il leur est préféré une politique sécuritaire, c'est-à-dire susceptible de contenir leurs « bas instincts ».

Conclusion

Il convient de revenir, pour finir, sur le pouvoir performatif des sémantiques urbaines en général, et sur celui des expressions d'éco-quartier et de « quartier jardin » en particulier. De manière générale, la question des significations associées à la figure de « quartier jardin » se heurte à un déficit de conceptualisation et de réalisations : la formule n'est stabilisée ni comme idéal-type ni comme réalité historique. Si la notion de « quartier jardin » semble s'inscrire dans la filiation des cités-jardins, elle demeure indéterminée par rapport à ces dernières. Cette situation laisse la porte ouverte à toutes les confusions, dont celle entre « quartier jardin » et résidentialisation. S'il n'est pas dans notre intention de remettre en cause la justesse de la figure du « quartier jardin » pour Haute-pierre, nous relevons cependant que cette expression éclipse la référence à l'éco-quartier, dont on aurait pu cependant penser qu'elle soit plus stimulante et innovante, tant du point de vue de l'exploration de la ville durable, c'est-à-dire du point de vue des élus et des professionnels de la ville, que du point de vue des habitants. L'irruption de la figure du « quartier jardin » dans le contexte de la réhabilitation de Haute-pierre suscite des interrogations, par la continuité qu'elle revendique avec le modèle des cités-jardins, auquel le quartier dans sa conception doit effectivement le jour, et par l'absence de résonance entre le « quartier jardin » et l'éco-quartier, voire par la distance qu'elle établit entre ces deux figures. Le recours à la figure du « quartier jardin » pour Haute-pierre résulte de facteurs conjoncturels, comme la commémoration de la cité-jardin du Stockfeld, et symboliques, comme le fait qu'il s'agisse d'un quartier populaire issu du rejet de populations indésirables à la périphérie des villes... Les expressions « cités-jardins » et « quartiers jardins » se répondent en effet assez bien dans leur sonorité comme dans leurs imaginaires associés. Ces derniers sont indissociables de l'origine ouvrière des populations

doit, selon elle, tenir compte des pratiques des habitants. Or elle a fait part dans une interview de ses doutes quant à l'intérêt d'une population, fragilisée par les difficultés socio-économiques, pour un projet d'urbanisme qui intégrerait les principes du développement durable. À ses yeux, ces préoccupations écologiques n'entrent pas dans leurs priorités (entretien du 12 octobre 2009).

installées dans ces quartiers, voire de la condition de populations dépendantes des services sociaux et des loyers modérés. De telles correspondances nuisent autant aux sémantiques urbaines qui, à l'instar du « quartier jardin », se cherchent encore, qu'aux projets qui s'en inspirent.

N'a-t-on pas affaire dans la distinction entre « quartier jardin » et éco-quartier à la réitération d'une forme de stigmatisation ? L'hypothèse d'une valorisation à double tranchant du quartier de Hautepierre en référence au « quartier jardin » est confortée par des écarts de langage, qui bien que rares et contrôlés, témoignent de ce que la population de ce quartier, économiquement faible et d'origines ethniques très diverses¹⁹, n'est pas toujours créditée de la capacité à transformer sa cité en éco-quartier. En bref, on peut se demander si l'option « quartier jardin » ne permet pas d'écarter de manière élégante la perspective de l'éco-quartier, laquelle se présente comme trop décalée, voire utopique, en raison du profil socialement délicat, pour ne pas dire problématique, des habitants de la cité. Cette suspicion, qui pèse sur certaines catégories de population et certaines formes urbaines, invite à prolonger cette enquête par une étude approfondie sur les atouts et les freins, analysés à partir du concept des capacités d'Amartya Sen (2010).

Bibliographie

- AUTHIER J.-Y., BIDOU-ZACHARIASEN C., « La question de la gentrification urbaine », *Espaces et sociétés*, n° 132-133, 2008, p. 13-21.
- BOUDES P., COLOMBERT M. (dir.), « Adaptation aux changements climatiques et trames vertes : quels enjeux pour la ville ? », *Vertigo*, H. S. n° 12, 2012, [www.editionsvertigo.org].
- BOUTAUD A., *Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? Bilan et analyse des outils d'évaluation des politiques publiques locales en matière de développement durable en France : de l'émergence d'un changement dans les modes de faire au défi d'un changement dans les modes de penser*, thèse de doctorat en sciences de la terre et de l'environnement, École des mines de Saint-Étienne, 2005.
- DEVISME L., LUSSAULT M., « Rénovation/Restauration/Réhabilitation », dans LÉVY J., LUSSAULT M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 788-790.
- DUFAUX F., FOURCAUT A., *Le monde des grands ensembles*, Paris, Créaphis, 2004, 251 p.
- DONZELOT J., *Vers une citoyenneté urbaine ? La ville et l'égalité des chances*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2009.
- HOWARD E., *Les Cités-Jardins de demain*, Paris, Dunod, 1969, 211 p.
- LEFEBVRE H., *Le droit à la ville suivi de Espace et politique*, Paris, Anthropos 1972. *Le Petit Larousse*, éditions 2008.

19. La population de Hautepierre est en effet constituée en forte proportion de populations immigrées (en majorité des immigrés venus du Maghreb, de la Turquie et de l'Afrique Subsaharienne) et de populations démunies.

- MALVERTI X., PICARD A., « De la cité-jardin au jardin-cité ou quelques modèles pour construire les banlieues », dans GIRARD P., FAYOLLE LUSSAC B. (dir.), *Cités, cités-jardins : une histoire européenne, actes du colloque de Toulouse, Cités-jardins en Europe des 18 et 19 novembre 1993*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1996, p. 127-139.
- MASSOT A., « Renouveau urbain », dans MERLIN P., CHOAY F. (dir.), dans *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 3^e édition, 2010, p. 670-671.
- MERLIN P., « Réhabilitation », dans MERLIN P., CHOAY F. (dir.), dans *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 3^e édition, 2010, p. 665-666.
- PELEGRIN-GENEL E., *Des souris dans un labyrinthe. Décrypter les ruses et manipulations de nos espaces quotidiens*, Paris, La Découverte, coll. « Les empêcheurs de penser en rond », 2010.
- RUDOLF F., « La durabilité, deux manières de célébrer la ville », *La Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est*, n° 28, 2001, p. 82-90.
- RUDOLF F., « La durabilité, un nouvel art de composition? », dans LUGINBÜHL Y. (dir.), *Nouvelles urbanités, nouvelles ruralités en Europe*, Bruxelles, P. I. E Peter Lang éditions, 2007, p. 465-473.
- SEN A., *L'idée de Justice*, Paris, Flammarion, 2010, 558 p.
- VIEILLARD-BARON H., « Sur l'origine des grands ensembles », dans DUFAUX F., FOURCAUT A. (dir.), *Le monde des grands ensembles*, Paris, Créaphis, 2004, p. 45-62.
- Documents institutionnels : CUS, *Concertations publiques du 13 juin au 3 juillet 2009*, 2009, p. 12.

Le jardin créole à Fort-de-France : du paysage à l'aménagement

Jean-Valéry MARC et Denis MARTOUZET

Dans la Caraïbe insulaire près de 70 % de la population vit aujourd'hui dans des aires urbaines. Au milieu du xx^e siècle, la crise de l'industrie cannière, généralisée à la quasi-totalité des îles à économie de plantation, a été le principal facteur d'exode rural des populations vers les capitales et les principales villes (Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, Bridgetown...) dans l'espoir d'y trouver de meilleures conditions de vie (Audebert, Saffache, 2002). La majorité de ces anciens ruraux devenus citadins a fait souche en ville en s'accommodant au mieux des vicissitudes du tumulte urbain. L'une des accommodations les plus visibles demeure le jardin créole. Il désigne une petite unité spatiale de productions agricoles, plus ou moins délimitée, attenante à la maison individuelle, très répandue dans les espaces ruraux et urbains des Antilles. Centré d'abord sur l'autoconsommation, il est appelé « créole » parce que caractéristique d'un mode cultural et culturel hérité des époques précoloniale et coloniale. Ces jardins créoles à Fort-de-France restent originaux dans la mesure où, bien qu'ils soient situés sur de très petites surfaces avec de fortes contraintes mésologiques, ils accusent un formidable foisonnement d'espèces végétales, issues notamment du riche milieu naturel antillais (Sastre, Breuil, 2007). Leur présence en milieu urbain s'inscrit dans une longue tradition d'attachement au végétal et de mise en valeur du milieu naturel dans les territoires caribéens. Cette mise en valeur horticole urbaine dépasse le cadre de la simple pratique du jardinage, pour atteindre d'autres champs importants de la vie quotidienne citadine : relations humaines, culture, économie domestique, écologie urbaine localisée, intérêt paysager.

Après l'examen attentif des différentes dimensions culturelles et culturelles du jardin dans la capitale martiniquaise, est proposé un double changement de point de vue dans l'analyse de l'espace foyalais à partir de ces jardins créoles urbains.

Tout d'abord, un changement d'échelle spatiale, de celle de la parcelle à celle du point de vue global, nous permet d'aborder l'analyse paysagère de cet espace. Cette analyse paysagère est rendue possible notamment par le caractère ouvert des paysages qui composent cet espace et se composent en une vue particulière. Ce changement d'échelle est l'occasion de montrer en quoi la combinaison de multiples petits aménagements à la dimension des parcelles, amène une situation spatiale paysagère aucunement projetée ni prévue et pourtant appréciée.

Parallèlement à cette imbrication d'échelles spatiales, certains des aspects socio-normatifs révèlent les modalités de l'inclusion de l'individu dans le groupe, dans la société, des relations de voisinage à la reconnaissance des normes sociales et culturelles martiniquaises.

Du végétal au social

Pour expliquer la présence des jardins créoles urbains aux Antilles et plus particulièrement à Fort-de-France, trois facteurs apparaissent : l'attachement traditionnel des Martiniquais au végétal, l'exode rural et l'augmentation du coût de la vie. Le formidable exode rural qu'a connu Fort-de-France à partir des années 1950 (en raison de la dure crise agricole) allait profondément modifier la ville puisqu'il allait être à l'origine de la création de certains quartiers. Fort-de-France apparaît rapidement comme « une alternative au monde rural en proposant plus d'emplois dans les services et les équipements » (Martouzet, 2001). Alors qu'elle est

« habitée par 60 000 personnes en 1954, la ville compte quinze ans plus tard, près de 100 000 habitants (soit une augmentation de 67 %). L'accueil de 2 600 individus par an, sur un espace non conçu pour une telle croissance, soumis aux mutations économiques, a généré une urbanisation sans économie urbaine » (Letchimy, 1992).

Au-delà du fait que Fort-de-France présente un véritable caractère urbain notamment à travers ses paysages, ses fonctions et son fonctionnement, il n'en demeure pas moins que ses habitants – notamment ceux des quartiers populaires – conservent de nombreuses pratiques rurales : présence de la famille élargie, pratique de l'élevage à petite échelle (volailles, caprins, ovins, porcins) auxquelles s'ajoute la forte présence des jardins créoles.

Le jardin créole en ville est une survivance en milieu urbain, par adaptation, du jardin traditionnel. L'optimisation spatiale est au cœur de ce jardin. Chaque espace de la maison peut faire l'objet d'un aménagement par le végétal : clôture, rebord de fenêtre, potager de fortune, toit-terrasse dans certains cas, arrière-cour à Fort-de-France, *back yard* à Roseau en Dominique. L'espace habité étant plus restreint en ville, c'est dans les moindres recoins, sur les moindres petits morceaux de terre restant à disposition que les nouveaux citadins essaient de faire pousser le maximum d'essences végétales. Le jardin créole à Fort-de-France est confronté à trois principales contraintes : la première reste l'exiguïté des surfaces potentiellement cultivables avec une moyenne allant de 6 à 10 m² (Marc, 2007). La seconde est la topographie accidentée et pentue avec des pentes de 25 à 40 % qui accentuent le lessivage des sols. La faible fertilité de ces derniers constitue la troisième contrainte. Les détenteurs de jardin créole ajoutent souvent du charbon au pied des cultures afin de bénéficier d'un apport en potasse. Le jardin créole urbain révèle donc un constant souci de rentabilisation de l'espace habité. À cette optimisation spatiale s'ajoute également la recherche de la qualité des produits cultivés. Achat régulier de terreau pour obtenir une terre de meilleure

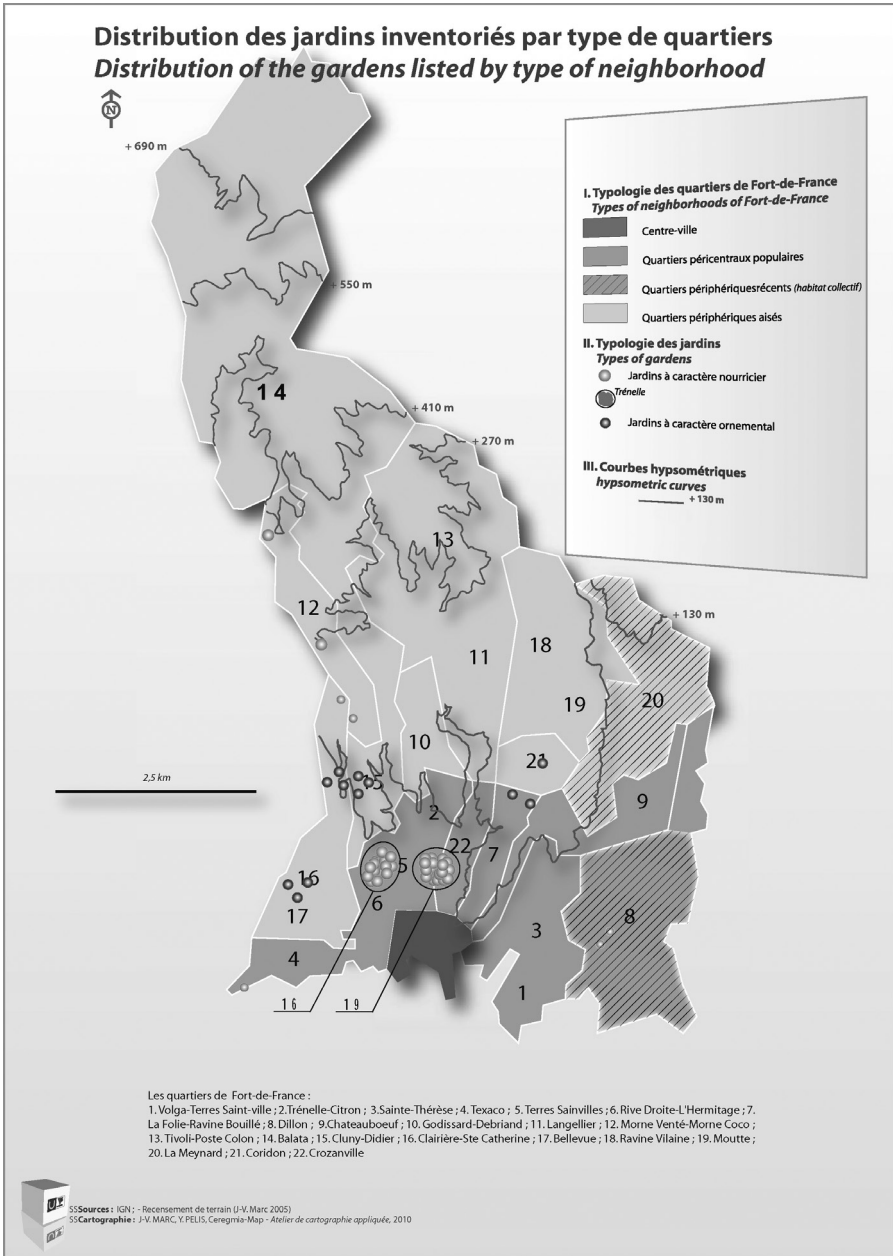
qualité, récupération de terre à forte contenance argileuse le long des routes ou des chantiers de construction ou encore utilisation d'engrais (compost, fumier végétal ou de caprins, engrais vendus en pépinières), l'objectif pour le propriétaire est bien d'améliorer la fertilité du sol et, par voie de conséquence, la qualité des légumes, des plantes et autres végétaux qu'il cultive. Une laitue, des oignons-pays, des piments obtenus dans l'intimité de son jardin n'ont pas la même saveur que ceux achetés en supermarché. Du reste, on est sûr du traitement qu'ils ont subi. Cet élément s'avère fondamental compte tenu des récents scandales liés à la pollution au chloredecone des sols agricoles en Martinique (Bellepomme, 2008).

En dépit des nécessaires variations quantitatives dans la distribution des types de plantes des jardins créoles urbains, ces derniers présentent généralement un fort potentiel nutritionnel. On distingue ainsi les plantes médicinales qui participent à la pharmacopée domestique quotidienne ou occasionnelle : citronnelle pour prévenir les piqûres de moustiques, tisane de verveine pour soigner les maux de tête ou encore basilic pour favoriser la digestion. Les plantes alimentaires, souvent cultivées par la gente masculine, sont représentées par les féculents indispensables à une alimentation équilibrée, tandis que les épices et les autres plantes maraîchères permettent d'assaisonner, de parfumer et plus généralement de relever les plats et demeurent surtout cultivées par les femmes. Enfin, les fruits offrent un apport énergétique et les nombreuses vitamines qu'ils contiennent (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Plantes et arbres les plus rencontrés dans les jardins créoles urbains.

Plantes médicinales	Plantes alimentaires	Epices, plantes maraîchères	Arbres fruitiers
Basilic (<i>Ocimum basilicum</i> , Lamiacées).	Banancier (<i>Musa acuminata et balbisiana</i> , Musacées).	Piment (<i>Capsicum chinense</i> , Solanacées).	Arbre à pain (<i>Artocarpus altilis</i> , Moracées).
Aolès (<i>Aloe vera</i>).	Igname (<i>Dioscorea polygo- noides</i> , Dioscoracées).	Gros-thym (<i>Plectranthus amboi- nicus</i> , Lamiacées).	Citronnier (<i>Citrus aurantifolia</i> , Rutacées).
Citronnelle (<i>Cymbopogon citratus</i> , Poacées).	Igname kouchkouch (<i>Dioscorea trifida</i> , Dioscoracées).	Oignon-pays (<i>Allium fistulosum</i> , Alliacées).	Manguier (<i>Mangifera indica</i> , Anacardiées).
Diapana (<i>Eupatorium tripli- nerve</i> , Astéracées).	Igname Saint-Martin (<i>Dioscorea alata</i> , Dioscoracées).	Bois d'Inde (<i>Pimenta racemosa</i> , Myrtacées).	Prune de Cythère (<i>Spondias dulcis</i> , Anacardiées).
Verveine (<i>Stachytarpheta jamaicensis</i> , Verbénacées).	Giraumon (<i>Cucurbita moschata</i> , Cucurbitacées).	Persil (<i>Petroselinum sativum</i> , Ombellifères).	Cocotier (<i>Cocos nucifera</i> , Arécacées).

Figure 1 : Conditions mésologiques.



La survivance en milieu urbain de pratiques traditionnelles héritées du monde rural et des cultures amérindiennes et africaines est attestée par la forte utilisation des plantes médicinales, puisque, en moyenne, 60 % de l'ensemble des personnes

interrogées les utilisent pour la préparation de « remèdes » (Marc, 2007). À cela s'ajoute une bonne connaissance de l'usage de ces plantes et de leurs diverses propriétés. Les recettes d'origine populaire apparaissent parfois surprenantes dans leur composition, mais concordent avec les propriétés pharmaceutiques avérées des plantes utilisés (Longuefosse, 2003). Elles constituent surtout l'héritage d'un savoir populaire ethnobotanique antillais dont les cadres sociaux traditionnels (familles élargies vivant sous le même toit, éducation multiparentale, respect des aînés) avaient assuré jusque-là une transmission sur plusieurs générations. Il apparaît, au terme des travaux d'enquête, d'une part que l'utilisation de ces recettes s'avère un quasi-réflexe dans les classes sociales défavorisées bien plus que dans les classes sociales aisées (Peeters, 1986; Marc 2007). D'autre part, les échanges entre voisins des produits du jardin créole sont surtout basés sur le don qui reste la forme d'échange la plus commune, comparativement à la vente devant le pas de la porte qui demeure bien moins courante.

Par ailleurs, trois types de cas de croyances magico-religieuses ont pu être recensés sur le terrain : le premier concerne des végétaux plantés pour leurs vertus protectrices et lucratives. Au quartier Didier, une septuagénaire a indiqué avoir planté de l'« annivraj » (*Phyllanthus subglomeratus*, Euphorbiacées) (Fournet, 2002) devant l'entrée de sa maison, afin de se protéger des ondes négatives qui circulent. Dans un autre jardin, la propriétaire a planté de l'« arada » (*Petiveria alliacea*, Phytolaccées) car, selon elle, « cela amène l'argent dans la maison ». Le deuxième type de cas est celui d'arbres ayant dépéri à la suite de la mort de la personne qui les avait plantés : un propriétaire a vu son mandarinier dépérir totalement après que sa belle-mère, qui l'avait planté, fut décédée. Enfin, le troisième type de cas montre l'importance d'une croyance : au quartier Trénelle, une propriétaire a dû couper son fromager sous les injonctions répétées de son voisin direct qui pensait que l'arbre était habité par un être maléfique.

Les multiples investigations menées dans les quartiers foyalais (Marc, 2007) ont permis de mettre en lumière le fait que le jardin créole urbain, véritable espace vécu, se révèle un facteur de cohésion sociale, en plus d'être un espace de verdure. En effet, c'est à travers les nombreux échanges de fruits et légumes entre voisins, de recettes à base de plantes médicinales et autres conseils en horticulture que se constituent les liens de bon voisinage, d'amitié et surtout de solidarité (Marc, 2007). Au-delà de la socialisation toujours plus intense qu'il favorise, l'entretien du jardin créole conduit à une modification de la perception de la ville chez leurs détenteurs : en vivant leur jardin au sens large du terme, ces derniers estiment ne plus subir la ville, et témoignent d'un rapport affectif à la ville (Martouzet, 2010) qui se manifeste par exemple par l'abandon du projet de retourner vivre à la campagne, celle-ci ayant pu être re-crée (petitement et symboliquement) sur place.

L'attachement au lieu sous-tend une relation affective à l'espace. L'espace approprié contribue à l'identité de l'individu et procure un sentiment de sécurité. En effet, les territoires appropriés individuellement ont comme fonction essentielle de produire de la sécurité et de la stabilité (Moser, 2003). Le jardin, offrant à l'individu « un territoire de sociabilité choisie », favorise et stimule le

maintien d'une certaine forme de lien social dans les quartiers de Fort-de-France. Les échanges qu'il suscite entre voisins s'insèrent dans la logique communautaire bien caractéristique des quartiers populaires. La technique du « coup de main » pour la construction d'une maison, l'entraide, la solidarité sont d'autres manifestations de ce lien social (Mancebo, 2003 ; Marc, 2007). Cette imbrication de plusieurs échelles sociales se retrouve sur le plan visuel et paysager.

Avérées ou simples croyances, les diverses utilités attribuées aux différentes espèces végétales contribuent au lien social : pratique individuelle ou familiale, le jardinage est aussi une pratique sociale par les échanges qu'ils permettent ou obligent. Ces pratiques ne sont pas sans répercussion sur le paysage.

Empreinte de la ruralité créole dans l'espace urbain

Dès que l'observateur dispose du recul suffisant, que ce soit en prenant de la hauteur, profitant ainsi des possibilités offertes par le relief et le réseau de circulation, ou en s'éloignant par bateau dans la baie de Fort-de-France, mettant ainsi la ville à distance pour mieux en embrasser la vue, ou encore par avion, l'impression générale est celle d'une double densité. Cela se traduit par une juxtaposition de taches vertes et de taches grises, ces dernières en fait composées de couleurs neutres allant du brun au gris ciment, l'ensemble incluant des taches plus ou moins importantes de couleurs vives ou pastel de certaines maisons ou de logements collectifs datant des années 1980 ou ayant fait l'objet d'une réhabilitation. Cette double densité, étroitement imbriquée, est celle de la construction et celle de la végétation.

Tel est le milieu urbain foyalais. Pour autant, l'impression n'est pas tant celle de la matérialité artificielle, organisée, stricte, rectiligne mais plutôt une impression à laquelle on pourrait associer les termes de « touffus », de « fouillis ». Cette impression résulte de l'imbrication de bâtiments de tailles diverses, associés aux différentes strates de végétation herbacées, arbustives et arborées qui ne permettent pas, globalement, de juger si le vert l'emporte sur le gris ou inversement, bien que, vu de près, les dominances existent. Les photographies aux différentes échelles proposées au lecteur montrent bien les impressions marquées voire opposées et pourtant cohérentes avec une certaine prise de distance.

L'impression visuelle correspond, pour une grande part, à l'artificialisation d'un espace qui fut, en son temps, naturel et particulièrement inhospitalier. La population, elle, malgré ces contraintes géographiques, s'est installée et la densité actuelle répond à la fois à ses besoins en termes d'habitat, de services et d'équipements et aux modes de vie des habitants. Les densités communales de population sont, dans un département où l'on compte en moyenne 346 habitants par km², de 2 127 habitants par km² pour Fort-de-France, de 985 pour Schœlcher, de 569 pour le Lamentin et de 365 pour Saint-Joseph, ces quatre communes formant, avec de très fortes disparités spatiales, l'agglomération de Fort-de-France. Ces densités localisées, importantes expliquent l'artificialisation. Mais s'y ajoute la relative sous-représentation du logement collectif de grande

ampleur, les grands ensembles, ce qui traduit le choix massif, socialement partagé et valorisé pour la maison individuelle assortie d'un jardin, aussi petit soit-il du fait des subdivisions de parcelles découlant de l'augmentation de la population. Pour les raisons évoquées préalablement relatives aux utilisations et à l'utilité du jardin, au mode de vie traditionnel hérité du rural et du fait de cette densité de population importante, Fort-de-France apparaît, de ce point de vue, sauf en son hyper-centre, comme du rural concentré (Martouzet, 2001). Au final, le modèle social symbolisé et matérialisé par le triptyque famille/maison/jardin, associé à des pratiques de lotissements privés hérités de grandes parcelles autrefois agricoles, et répété autant que spatialement possible, renforce l'impression visuelle bâtie que la seule variable « population » ne peut expliquer.

Il est nécessaire, pour bien saisir la situation actuelle, de l'insérer dans une perspective historique. L'évolution des densités de population correspond, d'une part, aux apports successifs de populations venus du nord de l'île à la suite de la disparition de Saint-Pierre, consécutive à l'éruption volcanique du 8 mai 1902, d'autre part, à la crise agricole sucrière qui a touché durement et durablement la Martinique des années 1950, libérant ainsi des terres désormais ouvertes à l'urbanisation sauvage. Les années 1950 et les décennies qui suivirent furent celles de la confrontation de deux mondes – l'un urbain, l'autre rural, sans tomber dans le piège d'une dichotomie simpliste que pourraient évoquer ces mots – socialement assez opposés, notamment dans leur rapport à l'espace et leurs modes de vie. Puis, s'est produit l'« encerclement » d'un mode – urbain – par un autre – rural dense – jusqu'à la quasi-disparition du premier par le départ de ses élites bourgeoises déjà numériquement peu importantes. L'urbanisation a ainsi été portée par les apports de populations rurales, doublés de la constitution de familles aux fratries nombreuses associées à une espérance de vie allongée (aujourd'hui la Martinique est le département français où l'espérance de vie à la naissance est la plus élevée). Au final, cette société stable quant aux valeurs (importance de la famille, taux de pratiques religieuses...) bien qu'économiquement instable, parce que fragile (Martouzet, 2001), a permis la reconduction de modes de vie ruraux dans un espace plus fortement contraint, mais où le jardin garde toute sa place sociale et relationnelle même si l'espace qui lui reste est, de fait, réduit. D'une certaine façon, l'espace, en tant que résultat de cette confrontation de ces deux mondes, initiée il y a plus d'un demi-siècle, est encore, suite à celle-ci, en cours d'adaptation : si le rural dense a phagocyté la ville, dans ce qu'elle a de plus urbain, l'urbain, comme désignation d'un mode de vie couplé à une manière d'être, ne s'en diffuse pas moins à l'échelle de l'ensemble de cet espace construit. Ce mélange de gris et de vert en est la résultante.

Il apparaît que d'autres facteurs interviennent pour présenter ce paysage particulier. Il faut bien considérer que les végétaux cultivés dans ces jardins, dont les espèces ont été présentées précédemment, sont spécifiques du climat tropical associant humidité de l'air, ensoleillement et chaleur sans excès ainsi qu'eaux courantes et ruisselantes. De ce fait, leur pousse associe un caractère foisonnant à une croissance rapide. À titre d'exemple un arbre à pain peut atteindre 25 mètres, donne

ses premiers fruits au bout de cinq ans et demeure productif pendant 50 ans. Sa fructification s'étale sur toute l'année.

Au-delà de ces aspects qui ont tous leur importance sur le plan visuel à l'échelle du paysage ouvert, il faut bien considérer que c'est la topographie qui met en scène l'ensemble. Le relief de Fort-de-France présente une quasi-absence de terrains véritablement plats, ce qui met nécessairement en valeur des pans entiers de l'espace bâti et couvert de végétaux et en masque d'autres selon le sens de la pente, dans un paysage structuré, à l'échelle de sa globalité, à la façon d'un amphithéâtre dont les pentes convergent, à proximité du centre-ville, vers la mer..

Un espace « hors limite »

Le jardin privé est un espace enchâssé dans un réseau de lieux, pour certains eux-mêmes privés, pour d'autres publics. La configuration du jardin, les éléments végétaux et minéraux qui le composent, sa forme, sa taille, les couleurs qu'il présente, l'ambiance qu'il propose, les activités qui s'y passent... tous ces éléments ne sont pas sans répercussion sur l'espace environnant, duquel il peut être au moins en partie visible, par les ombres qu'il projette et les taches de lumière qu'il permet en laissant plus ou moins passer le soleil, par les branches qui dépassent les limites de la parcelle...

D'autre part, il ne faut pas négliger le fait que le jardinage, par les pratiques, les résultats et les échanges qui en découlent, est une activité normée, notamment en ce qui concerne la composition spatiale du jardin, en lien avec la maison et le voisinage immédiat. Les règles sont dites ou non dites, écrites ou non, changeantes ou reconnues de longue date, elles sont multiples, intégrées ou non par la personne, le jardinier, le propriétaire, respectées ou non, clairement explicitées par la société ou simplement implicites dans les pratiques qu'elles régissent. Elles entrent dans un schéma général qu'analysent à leur façon tout autant l'anthropologie juridique que la sociologie de la norme : la question sous-jacente est celle du rapport plus ou moins évolutif à la règle, dans une société donnée, comme élément de culture structurant et, par conséquent, exigeant une approche, sinon historique, du moins sur le long terme, et prenant en compte à la fois les tendances lourdes de la société et ses mutations, de surface comme profondes, actuellement en cours.

Sans entrer dans le détail d'explications causales qui seraient multiples et pour certaines contradictoires, on peut mettre en avant une donnée essentielle concernant la culture martiniquaise, sans doute valable en d'autres lieux mais à des intensités variables et différentes : tout se négocie. Donc la règle se discute. Non pas véritablement principe absolu, la règle se concrétise dans l'action qui, si elle a une dimension sociale, s'envisage sinon dans la négociation, du moins dans l'interrelation. On peut objecter que cela a toujours été le cas pour toute règle en toute société. Il semble que dans le cas de la société martiniquaise, notamment du fait de l'incertitude pour cause de crise agricole puis sociétale, la possibilité de discussion de la règle soit posée comme principe, une sorte de méta-règle qui ne répond pas à son propre principe : la possibilité de discussion est indiscutable.

Érigée comme principe, on la retrouve au plus haut degré du droit français applicable dans les DOM. L'article 73 de la Constitution française de 1958 fixe que :

« Dans les départements et les régions d'outre-mer, les lois et règlements sont applicables de plein droit. Ils peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités. »

Ce n'est pas tant l'exercice de ce droit, finalement peu fréquent, que le caractère exemplaire, du fait du statut de ce texte dans la hiérarchie juridique, et de l'instance qui l'a rédigé, qui imprègne la société en ce qui concerne les rapports à la règle. Sans voir la nécessité d'un lien direct de cause à effet, dans un sens ou l'autre, des éléments liés à l'histoire de la Martinique et surtout celle de sa population peuvent fournir des hypothèses quant à ce rapport spécifique à la règle, au-delà du texte mentionné précédemment. Ce n'est pas tant une possibilité donnée qu'une liberté prise.

Figure 2 : Imbrication extrême de l'urbain et du végétal au quartier Trénelle, avec ici un avocatier conservé malgré la construction du mur de la maison.



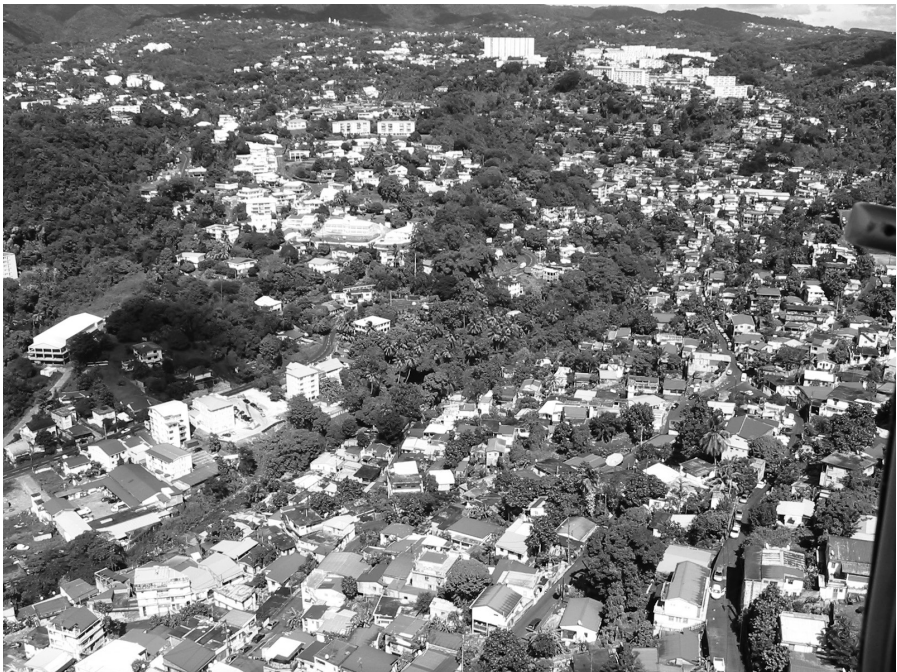
Source : Photographie de J.-V. MARC, 2007.

Ce rapport à la règle se concrétise par un respect tout relatif des règles juridiques comme des normes sociales. On peut constater en ce qui concerne l'implantation de végétaux les plus élevés et massifs par rapport aux éléments bâtis sur la même parcelle ou celle du voisinage immédiat malgré les risques cyclonique et sismique. Les règles de l'art de la construction en zone à risque

ne sont pas systématiquement appliquées. Les raisons en sont multiples, depuis l'étroitesse de certaines parcelles, jusqu'à la forme et le volume du bâtiment en passant par le caractère évolutif de la construction. Il ne s'agit pas de systématiser, et il est clair que ces pratiques sont plus celles de classes populaires que celles de populations aisées, mais plutôt de pointer du doigt le fait que ces pratiques beaucoup plus fréquentes naguère ont laissé en héritage un patrimoine bâti ainsi construit. À côté de ces règles de l'art, existent aussi des règles de bon sens et de bon voisinage qui, schématiquement, doivent amener à éloigner les éléments végétaux les plus hauts des espaces construits.

Cependant, et bien que cela n'explique pas véritablement le pourquoi d'une telle pratique, force est de constater l'habitude d'une imbrication, qui dépasse les limites parcellaires, qui provient à la fois du rétrécissement des parcelles par densification urbaine, de la nécessité sociale et familiale de posséder, utiliser et cultiver un jardin considéré tout autant comme garde-manger que comme armoire à pharmacie, et de l'imbrication symbolique, pour les habitants de la parcelle, du dedans et du dehors, *via* la terrasse qui supporte parfois une cuisine extérieure. Si la figure 2 montre un cas extrême mais pas unique d'imbrication physique du végétal et du construit, les figures 3 et 4 présentent une situation relativement courante.

Figure 3 : Vue générale du quartier Trénelle avec sa disposition en pente et l'enchevêtrement de l'habitat.



Au niveau des habitations, la verdure est celle des jardins créoles; en arrière-plan celle des zones boisées.
Source : Photographie du capitaine LE GOFF, gendarmerie nationale, aéroport de Martinique, 2004.

Ainsi, la règle, la compréhension de celle-ci plus que son contenu même, dans un cadre géographique et topographique donné, fournissent des éléments de compréhension du paysage par la répétition et la composition de micro-aménagements.

Figure 4 : Vue aérienne de jardins ornementaux au quartier Didier à Fort-de-France où prédominent les palmiers et plus largement les arbres hauts à houppier important.



Source : Photographie du capitaine LE GOFF, gendarmerie nationale, aéroport de Martinique, 2004.

Conclusion

Au-delà du caractère descriptif et analytique proposé à partir du cas particulier de la ville et du périurbain foyalais, il est possible de dégager quelques lignes de force de ce que cet objet, le jardin, peut entretenir comme relation avec l'espace environnant, tant sur le plan paysager que social. La multiplicité des fonctions attribuées à cet espace par les acteurs mêmes de cet espace, renforce nécessairement les liens qu'il entretient avec son environnement immédiat et plus lointain, tant par des effets de contiguïté et de voisinage que par des effets de composition. On a ainsi un résultat global, sur le plan paysager, jugé généralement, mais là on pose sciemment un jugement de valeur toutefois largement partagé, positivement : l'esthétique associée au symbolisme de l'exotisme renvoie tant à la quotidienneté de l'habitant qu'à la quête qui est celle du touriste. Il est à noter que ce résultat global est plus que la somme d'autant de micro-aménagements

que sont chaque jardin et chaque parcelle, c'est bien une composée dont la loi de composition n'est pas la juxtaposition (c'est-à-dire l'addition spatiale), sans que cette organisation soit elle-même organisée. Les pratiques socioculturelles effectuées de façon indépendante dans un contexte donné suffisent. Cependant, ce résultat global se nourrit aussi des conflits, avortés ou menés à termes, qui naissent non du non-respect des règles mais des conséquences de celui-ci.

Le jardin, ici ou ailleurs, apparaît comme un lieu, parmi d'autres, de pratiques en partie normées, en partie irrespectueuses, sans que pour autant cette normativité soit celle que l'on retrouve dans les espaces publics. Pourtant, dépassant l'opposition public/privé et par conjonction de l'analyse de la norme et celle des pratiques individuelles qui s'en affranchissent en partie, on peut mobiliser, dans ce contexte particulier et dans cet espace contraint, le concept de mode d'habiter développé par et autour de N. Mathieu (2007) : les pratiques de jardinage et d'autres utilisations du jardin, les relations de voisinage, recherchées ou non, les échanges qu'ils permettent au-delà de ce voisinage, en d'autres réseaux, les pratiques culturelles révélant un rapport à la terre spécifique, hérité de longue date, tout cela et d'autres éléments aussi sans doute tendent à construire le rapport à l'espace en tant que celui-ci est habité. Le jardin créole révèle un pan du mode d'habiter la ville qui s'inscrit aussi dans une temporalité longue, tant du côté de l'histoire que du côté des relations sociales et interpersonnelles.

Intégré dans d'autres pratiques de solidarité communautaire, le jardin créole urbain réhabilite également le troc mais aussi le don simple, à savoir celui qui n'attend rien en retour, le don pour le plaisir de donner. On a ainsi parlé de « fuite en avant » pour décrire ce jardin (Marc, 2007), dans la mesure où il permet à l'individu de s'affranchir un tant soit peu du diktat de la consommation tout en générant durablement du lien social.

Un véritable enjeu pour la ville existe ainsi autour du jardin créole urbain, dont les multiples aspects s'articulent autour du développement et de l'animation locale, de l'écologie urbaine, de la valorisation du patrimoine, ainsi qu'autour de la résistance face à la pauvreté. Des thématiques qui recourent plus largement la problématique de la nature dans bien des villes des pays du Sud (Chaléard, 1996 ; Fournet-Guérin, 2007).

Bibliographie

- AUDEBERT C., SAFFACHE P., « Les quartiers populaires de la ville de Fort-de-France : approche socio-historique et intégration urbaine », *La Géographie*, 1507, 2002, p. 20-31.
- BELLEPOMME D., *Rapport sur le chloredécone à la Martinique*, ARTAC, 2007.
- BENOÎT C., *Corps, jardins, mémoires. Anthropologie du corps et de l'espace à la Guadeloupe*, Paris, CNRS éditions et Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2000, 309 p.
- CHALÉARD J.-L., *Temps des villes, temps des vivres, l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, éditions Karthala, 1996, 661 p.

- CHAUVIN G., POUPON J., *Les arbres de la Martinique*, Office nationale des Forêts, direction régionale pour la Martinique, 1983, 256 p.
- ÉTIFIER-CHALONO M.-É., *Étude descriptive des jardins traditionnels des campagnes de Sainte-Marie, Martinique*, (s.l.), (s.n.), thèse de doctorat de 3^e cycle, Montpellier, université des sciences et techniques du Languedoc, 1985, 272 p.
- FOURNET J., *Flore illustrée des phanérogames de la Guadeloupe et de la Martinique*, tomes 1 et 2, Cirad & éditions Gondwana, 2002, 2538 p.
- FOURNET-GUÉRIN C. (dir.), *La nature dans les villes du Sud. Géographie et cultures*, Paris, L'Harmattan, n° 62, 2007.
- HATZENBERGER F., *Paysages et végétations des Antilles*, Paris, éditions Karthala, 2001, 508 p.
- LETCHIMY S., *De l'habitat précaire à la ville. L'exemple martiniquais*, Paris, L'Harmattan, coll. « Objectif ville », 1992, 149 p.
- LONGUEFOSSE J.-L., *Plantes médicinales de la Caraïbe*, édition Gondwana, 2003, 2 vol., 239 p.
- LUSSAULT M., « Urbanité », dans LÉVY J, LUSSAULT M, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, 1033 p.
- MANCEBO F., *Questions d'environnement pour l'aménagement et l'urbanisme*, Nantes, Éditions du Temps, 2003, 285 p.
- MARC J.-V., *Le végétal dans les espaces urbains et périurbains des Petites Antilles : le cas de Fort-de-France*, thèse de doctorat de géographie, université des Antilles et de la Guyane, 2007, 338 p.
- MARTOUZET D., *Fort-de-France, ville fragile ?*, Paris, Éditions Economica, coll. « Villes » dirigée par Denise Pumain, 2001, 259 p.
- MARTOUZET D., « Amour/désamour de la ville : l'approche par l'individu, Esquisse d'une méthode générale pour l'examen du rapport affectif à la ville et sa construction comme objet de recherche », dans SALOMON CAVIN J., MARCHAND B., *Urbaphobie : démontage d'un désamour*, Lausanne, PPUR, 2010, p. 303-322.
- MATHIEU N., « L'évolution des modes d'habiter : un révélateur des mutations des sociétés urbaines et rurales. Introduction », dans LUGINBÜHL Y., (dir.), *Nouvelles ruralités, nouvelles ruralités en Europe*, Bruxelles, Bern, Berlin, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, Peter Lang, 2007, p. 25-45.
- MOSER, *Psychologie environnementale, les relations homme-environnement*, Bruxelles, De Boeck, 2003, 298 p.
- PEETERS A., « La médecine populaire traditionnelle et ses rapports avec la médecine officielle », dans A.T.P « Santé et Environnement », *étude comparative des facteurs socioculturels relatifs à la santé et à l'environnement dans les Petites Antilles*, Centre national de la recherche scientifique. 1986.
- SASTRE Cl., BREUIL A., *Plantes, milieux et paysages des Antilles françaises*, éditions Biotope, coll. « Parthénope », 2007, 672 p.

L'olivier dans les jardins périurbains du pays d'Aubagne : une nouvelle forme d'oléiculture ?

*Stéphane ANGLES, Jean-Noël CONSALÈS
et Paul MINVIELLE*

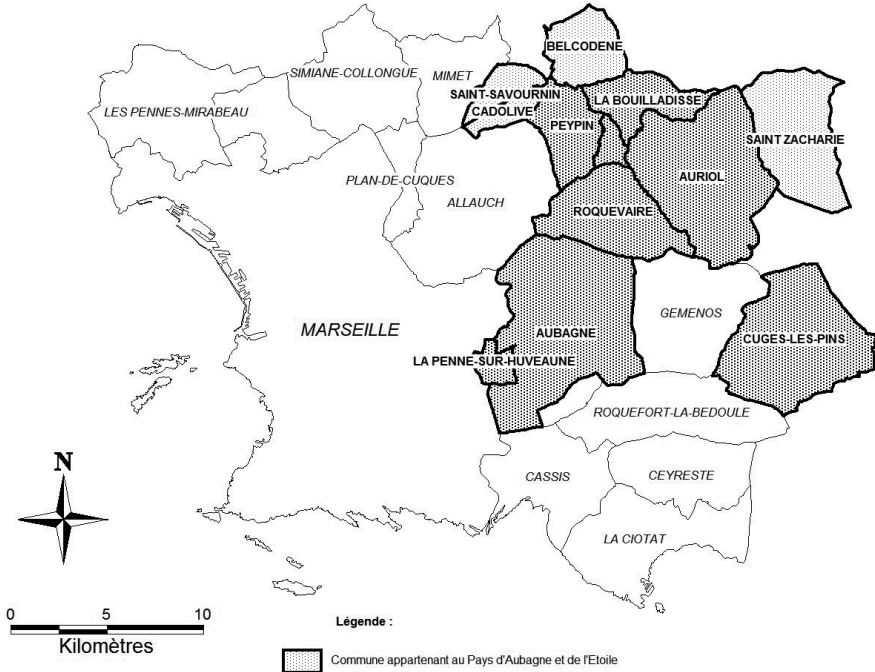
Les témoignages mythiques de l'olivier, symbole de fertilité et de sagesse pour les Athéniens ou symbole de la renaissance après le Déluge dans la Bible, montrent bien que cet arbre est perçu traditionnellement comme un élément productif caractéristique des systèmes agricoles méditerranéens dont il constitue une base fondamentale. Il appartient ainsi à la célèbre trilogie méditerranéenne avec le blé et la vigne et ses produits et paysages font partie intégrante de la culture et de l'identité de ces régions. L'olivier est également apprécié pour son esthétique et son identification locale. Aussi est-il de plus en plus présent dans les jardins et dans les décors végétaux des zones urbaines méditerranéennes. Les productions d'oliviers de jardin ne se différencient alors guère de celles des oliveraies spécialisées. Leurs olives peuvent être transformées de la même façon et aux mêmes moulins pour l'obtention d'huile d'olive.

Face à une urbanisation croissante qui se diffuse et s'étale largement dans les régions méditerranéennes françaises, la question de la place de l'olivier dans les jardins périurbains permet de mettre en lumière certains processus de la périurbanisation et notamment les rapports complexes qui se tissent entre des héritages agraires, des mutations urbaines et des aspirations socioculturelles contemporaines. La démarche repose sur le constat que la périurbanisation aboutit à une multiplication des jardins dans le cadre d'un habitat résidentiel en forte expansion et d'une nette réduction des espaces agricoles grignotés par les espaces bâtis. Cela conduit à interroger l'avenir de l'olivier dans un contexte d'urbanisation qui laisse entrevoir deux alternatives : soit une disparition des oliveraies comme activité agricole, soit un maintien voire un renouveau de l'olivier dans le cadre des jardins. L'olivier devient ainsi un objet d'étude pertinent pour appréhender les interrogations majeures qui subsistent à l'égard des espaces périurbains et de leurs sociétés, ensemble d'entre-deux, à la fois rural et urbain. À ce titre, le présent article¹ centre l'analyse sur le pays d'Aubagne (voir figure 1). Situé au sein d'un ensemble métropolitain complexe, formé de trois entités urbaines majeures (Aix-en-Provence,

1. Ce texte a été élaboré dans le cadre du programme de recherche ANR SYSTERRA, « Paysages et terroirs méditerranéens » (2010-2013).

Marseille et Toulon), ce territoire présente les paysages archétypaux du périurbain méditerranéen français. Sa situation géographique particulière lui confère à la fois les aspects d'une banlieue de Marseille et ceux d'un centre secondaire de l'est de l'aire métropolitaine. Elle explique le recul incessant de l'agriculture face au puissant processus d'urbanisation entamé, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, sous l'impulsion des mobilités résidentielles des Marseillais (Consaes, 2001).

Figure 1 : La communauté d'agglomération pays d'Aubagne et de l'Étoile.



Source : S. ANGLES.

Les paysages de l'olivier : un objet de recherche pour mieux appréhender la périurbanisation dans les agglomérations méditerranéennes

Les recherches menées dans cette étude s'insèrent dans le programme ANR – SYSTERRA « Paysages et terroirs méditerranéens » (PATERMED) dont la finalité est d'analyser les paysages de la vigne et de l'olivier au cœur des systèmes agricoles de la France et d'étudier leur ancrage au sein de leurs territoires. Cet objectif scientifique nous amène donc à nous intéresser aux paysages oléicoles dans les espaces périurbains de plus en plus étendus en France méditerranéenne.

La méthodologie appliquée pour mener à bien cette étude repose sur des travaux d'observation et d'enquêtes qualitatives qui ont été entrepris sur la commune

de Drap (agglomération de Nice) en 2003 et 2012, dans les quartiers périphériques de Manosque en 2008-2009, au nord de Montpellier en 2012 et dans le pays d'Aubagne en 2010-2012. De multiples entretiens ont été effectués auprès de différents acteurs comme des oléiculteurs professionnels, des oléiculteurs amateurs, des responsables de moulins et des acteurs territoriaux (Centre d'études techniques agricoles du pays d'Aubagne, responsables associatifs liés à l'oléiculture, élus...).

En observant attentivement les paysages périurbains des villes méditerranéennes, on remarque que l'olivier demeure très présent dans les zones résidentielles périphériques des agglomérations méditerranéennes françaises (Marseille, Nice, Toulon, Montpellier, Avignon...) mais également dans de nombreuses villes italiennes ou espagnoles (Florence, Gênes, Madrid, Grenade, Séville...) (Perrin, 2009). Loin de disparaître complètement à l'image des autres activités agricoles, l'oléiculture semble conserver une emprise spatiale conséquente avec un impact paysager remarquable.

Les paysages de l'olivier sont en profonde mutation et reflètent les changements opérés au cours des phases d'urbanisation. Dans le pays d'Aubagne, on observe ainsi des vieux oliviers abandonnés, témoins de la vocation oléicole des versants avant la crise qui toucha ce secteur agricole et le gel de 1956. On y remarque également de nombreux vieux oliviers entretenus comme éléments décoratifs des jardins. Des groupes compacts d'oliviers cultivés et soignés dans un but productif témoignent du maintien d'une activité oléicole vivace. De nombreux jeunes oliviers prouvent, par ailleurs, qu'un engouement pour cet arbre s'est affirmé pour des raisons esthétiques certainement mais aussi productives puisqu'on constate que certains de ces jeunes arbres sont taillés et entretenus à cette fin. La culture de l'olivier prend des formes très variées avec quatre grands types de morphologie : l'oliveraie productive, les vieux oliviers entretenus, les vieux oliviers abandonnés et les jeunes arbres.

Ce maintien de la présence oléicole prouve clairement la valeur qui est associée à cet arbre. La population manifeste, en effet, son attachement à l'identification locale et méditerranéenne par la valorisation de l'olivier, arbre pétri de symboles.

L'olivier : un arbre doté d'une forte valorisation

Les paysages oléicoles constituent des compositions complexes dans lesquelles intervient un jeu de perceptions nourries de représentations particulièrement actives dans l'appréciation de ces paysages. La part du symbolique et de l'esthétique est particulièrement prégnante dans ces considérations, où le sensible joue un rôle majeur. Les perceptions sont modelées par des références historiques, artistiques ou spirituelles très présentes dans les cultures méditerranéennes, au point de faire de l'olivier un arbre symbolique et mythique. Son identification avec le domaine méditerranéen est fusionnelle.

C'est pourquoi les paysages de l'olivier sont fortement marqués par les multiples valeurs que l'on rattache généralement à l'arbre. En premier lieu, ce sont des perceptions liées à l'olivier et à ses produits comme l'olive et l'huile d'olive. La longévité de l'arbre et le caractère plurimillénaire de sa culture lui procurent

une historicité exceptionnelle. L'olivier s'érige, de fait, en véritable trait d'union territorial entre le passé et le présent. L'appréciation esthétique de son port et de son feuillage relève d'une représentation du beau inspirée par des courants artistiques majeurs (classicisme gréco-romain, poésie arabo-andalouse, peinture toscane de la Renaissance, peintres postimpressionnistes comme Cézanne...). À cela s'ajoutent les qualités gustatives de l'huile d'olive, ainsi que ses atouts thérapeutiques. Les oliveraies offrent également des intérêts écologiques, en servant notamment de pare-feux face aux incendies et en réduisant le risque d'érosion grâce à l'emploi fréquent de la culture en terrasses.

L'attachement à l'égard de l'olivier repose, dans un second lieu, sur la composition paysagère des oliveraies. Ces dernières constituent une pièce essentielle dans un archétype paysager tellement apprécié qu'il constitue un marqueur visuel essentiel dans les paysages méditerranéen. Les oliveraies s'insèrent dans une mosaïque d'éléments variés avec un jeu de couleurs, une association entre le minéral (naturel ou bâti) et le végétal et une situation souvent dominante qui offre à la fois un panorama et une forte visibilité. Ainsi, les olivettes constituent des paysages remarquables et remarqués qui sont vus et qui donnent à voir pour le plus grand plaisir des locaux et des étrangers à la région.

L'olivier est profondément ancré dans l'histoire et les cultures locales et méditerranéennes. Aussi assiste-t-on à une identification étroite entre cet arbre et certaines régions méditerranéennes. Cette relation est variable selon la notoriété locale de l'oléiculture. Pour des régions réputées pour leurs productions oléicoles comme la Provence, la Toscane ou la Crète, l'olivier apparaît comme l'un des principaux éléments identitaires des territoires. En outre, les paysages de l'olivier apparaissent comme un témoignage vivant des traditions oléicoles garantes de savoir-faire ancestraux fondés sur l'ancienneté des arbres ou le maintien de variétés anciennes.

Le bâti associé aux oliveraies, comme les terrasses (restanques) ou les cabanons, participe également de la valorisation paysagère. Il témoigne, en effet, des anciens modes de production et du travail acharné des agriculteurs d'antan pour mettre en valeur des terroirs difficiles, où seul l'olivier pouvait pousser. Cet héritage bâti offre une grande valeur esthétique et historique au territoire. Il permet parfois une mise en scène paysagère destinée à accroître l'appréciation des lieux. Cette réhabilitation des restanques ou des cabanes en pierres sèches pour obtenir des paysages soignés est alors perceptible chez les oléiculteurs soucieux d'augmenter le prix de leurs productions en valorisant leurs domaines ou d'accroître la valeur foncière de leurs biens. Elle l'est aussi chez des oléiculteurs professionnels ou amateurs plus enclins à obtenir un cadre de vie agréable et conforme à leur perception d'un paysage agraire immuable.

Le nouveau oléicole dans le pays d'Aubagne

Contrairement aux autres types de mises en valeur agricoles qui régressent ou disparaissent face à l'urbanisation, les oliviers se maintiennent, voire enregistrent une extension de leurs superficies, dans le pays d'Aubagne, depuis la décennie 1990. Certes, l'oléiculture avait connu une forte régression à partir des années 1950, avec

l'abandon de nombreuses oliveraies suite au gel catastrophique de février 1956 et au développement économique de cette région. La multitude d'oliviers abandonnés sur les bordures de parcelles ou de routes témoigne de la présence massive de l'oléiculture sur les coteaux qui encadrent la vallée de l'Huveaune, fleuve côtier qui structure totalement le territoire. L'expansion de l'habitat pavillonnaire sur les versants du Garlaban ou de la Sainte Baume a cependant fait disparaître maintes olivettes, dont il ne reste que quelques terrasses et vieux arbres, désormais insérés dans le tissu résidentiel.

Depuis la décennie 1990, les superficies oléicoles n'ont toutefois plus reculé. Elles ont même entamé une progression régulière qui contraste totalement avec la réduction constante de la surface agricole dans le pays d'Aubagne. Certes, les surfaces en oliveraie demeurent modestes mais cette tendance est très révélatrice, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : L'évolution des superficies agricoles, oléicoles et des exploitations oléicoles dans 5 communes du pays d'Aubagne.

Année	SAU (en ha)	Nbre d'exploitations oléicoles	Superficies oléicoles (en ha)
Aubagne			
1979	671	22	6
1988	541	10	2
2000	334	15	14
Auriol			
1979	762	110	32
1988	498	52	13
2000	264	26	21
Cuges-les-Pins			
1979	590	12	8
1988	234	5	2
2000	96	6	4
Roquevaire			
1979	301	47	17
1988	134	9	2
2000	98	10	7
Saint-Zacharie			
1979	230	49	24
1988	123	12	9
2000	23	6	9

Source : RGA, 2000.

Les données du RGA montrent clairement la reprise des superficies oléicoles. Celles-ci enregistrent même des progressions notables dans des communes très peuplées comme Aubagne ou Auriol. Alors que dans le bassin aubagnais, les surfaces agricoles utilisées se réduisent très rapidement en raison de l'extension urbaine

et de l'abandon de l'activité agricole (maraîchage, viticulture et arboriculture, principalement), les superficies oléicoles sont, en revanche, en stagnation ou en progression. Ainsi la place de l'oléiculture dans la SAU augmente-t-elle notablement. Loin d'être anecdotique, cette tendance, révélée par le RGA de 2000, se confirme et s'affirme dans le recensement agricole en cours d'élaboration. De même, le nombre d'exploitations oléicoles connaît une stabilisation voire une progression dans quelques communes qui tranche avec la déprise prononcée des exploitations agricoles du pays d'Aubagne.

Force est de constater que ces chiffres ne reflètent que partiellement la réalité oléicole locale. Ne sont ici recensées que les olivettes intégrées dans les exploitations agricoles. Or, il existe des milliers d'oliviers qui échappent à ce dénombrement purement agricole. Le casier oléicole, établi en 2003 dans le cadre de la réforme de l'Organisation communautaire du marché de l'huile d'olive, est une source d'informations plus précise. Le casier oléicole comptabilise, de fait, un nombre d'oliviers bien supérieur aux résultats des RGA, comme l'illustre le tableau 2.

*Tableau 2 : Le nombre d'oliviers recensés
dans le casier oléicole (2003).*

Communes	Nombre d'oliviers
Aubagne	7 807
Auriol	7 445
Cuges-les-Pins	2 169
Roquevaire	3 597
Saint-Zacharie	9 863

Source : Organisation nationale des industries oléicoles (ONIOL), Casier oléicole (2003).

Sur la seule commune d'Aubagne, 14 hectares d'olivettes sont recensés dans le RGA de 2000, soit environ 2 100 à 2 800 oliviers (densité moyenne de 150 à 200 arbres/hectare) alors que 7 807 oliviers sont comptabilisés par l'ONIOL pour le casier oléicole. Cette différence signifie qu'il existe plus de 5 000 oliviers dispersés chez des particuliers non-agriculteurs. Cette multitude d'oléiculteurs amateurs est recensée par l'ONIOL grâce aux apports de récoltes réalisés dans les moulins pour transformation. Nombre de ces apporteurs ne possèdent alors que quelques oliviers. Cette situation est semblable dans les autres communes du pays d'Aubagne, où l'oléiculture est principalement représentée par des oliviers dispersés ou de très petites olivettes disséminées dans les jardins des propriétés résidentielles ou dans quelques parcelles oléicoles. Cet émiettement foncier des oliveraies accroît considérablement la perception paysagère de l'olivier, dont la présence est beaucoup plus étendue sur le territoire aubagnais que ne l'attestent les recensements agricoles. À ces nombreux oliviers comptabilisés dans le casier oléicole, il convient également d'adjoindre les innombrables arbres abandonnés

ou purement décoratifs qui viennent renforcer l'impression d'ubiquité de l'olivier dans les paysages aubagnais.

Une intégration croissante des oléiculteurs amateurs dans la filière oléicole

Malgré leur caractère non-agricole, les oliviers dispersés dans des petites parcelles ou dans les jardins résidentiels continuent d'avoir une fonction productive dans le cadre d'une activité de loisir. En effet, les oléiculteurs amateurs prennent généralement soin de leurs oliviers, en effectuant la taille ou les traitements nécessaires. Ils apportent leurs olives aux moulins dont ils constituent désormais la majorité de la clientèle. S'adaptant à cette demande croissante, les huileries acceptent des livraisons minuscules (dès 10 à 20 kilogrammes d'olives) qu'ils mêlent à l'ensemble des apports. À partir de 250 kilogrammes d'olives, les mouliniers peuvent travailler à façon et offrir aux oléiculteurs leur propre huile d'olive qu'ils récupèrent pour leur consommation ou une commercialisation. Ainsi, suffit-il d'un seul olivier productif pour atteindre une récolte minimale et retirer du moulin quelques litres d'huile d'olive (il faut en moyenne entre 5 et 8 kilogrammes d'olives pour obtenir 1 litre d'huile). Cette pratique procure aux propriétaires apporteurs un sentiment de fierté non dissimulé. Celui-ci explique, sans nul doute, le succès croissant de telles formules. Plus qu'un simple élément paysager à haute valeur esthétique, l'olivier est désormais redécouvert, dans ces territoires périurbains, pour ses fonctions productives. L'engouement est tel que le moindre propriétaire de quelques arbres est enclin à porter ses olives au moulin. Les raisons invoquées par ces amateurs pour expliquer ce nouvel attrait sont alors nombreuses et variées, mais restent souvent dominées par des arguments d'ordre culturel : s'inscrire, par la pratique séculaire, dans l'espace, le territoire ou le lieu pour les « néo-habitants » issus de la périurbanisation ; s'inscrire dans le temps, en revalorisant une tradition familiale, pour les habitants de longue date.

L'exemple de l'huilerie itinérante, le Moulin de Marie, est très révélatrice de cette micro-production d'amateurs. Cette entreprise offre une prestation de services à des particuliers en triturant leurs olives dans un moulin moderne installé dans un camion. Ce véhicule équipé s'installe temporairement dans un lieu accessible pour les oléiculteurs amateurs, transforme directement leurs olives et leur rend l'huile d'olive obtenue. À Aubagne, ce moulin s'est positionné durant un week-end (7-9 novembre 2009) sur le parking d'une coopérative de produits agricoles qui était partenaire de cette initiative. À partir de 200 kilogrammes d'olives, le moulin itinérant peut travailler à façon et au-delà de 2 tonnes, il peut se déplacer directement sur le domaine. Ainsi l'oléiculture de loisir effectuée à toute petite échelle s'insère dans une dimension productive et dans le cadre agricole traditionnel centré autour de l'olivier et du moulin.

Cette intégration de l'oléiculture *hobby* effectuée dans les jardins ne se résume pas seulement à la transformation des récoltes, mais aussi à l'ensemble des pratiques oléicoles. Ainsi, de nombreux stages de taille sont organisés par l'AFIDOL,

association regroupant l'ensemble de la filière oléicole en France. Les oléiculteurs amateurs se pressent à ces journées de formation qui comptent entre 30 et plus de 100 participants. Dans le département des Bouches-du-Rhône, 18 journées techniques pour la taille des oliviers ont été mises en place par l'AFIDOL au cours du printemps 2010. Or, la taille des oliviers n'est pas une pratique anodine. Elle induit une velléité productive de la part de l'oléiculteur qui cherche, grâce à elle, à accroître le rendement de ses oliviers, en favorisant les rameaux fructifères. L'engouement pour l'oléiculture de la part d'un public d'amateurs se retrouve également dans une forte demande d'informations pour l'entretien des oliviers qui sont diffusées par des bulletins ou le site internet de l'AFIDOL. Dans ce dernier, les rubriques destinées au public des oléiculteurs amateurs sont nombreuses et didactiques afin de répondre à leurs attentes et de mieux les intégrer dans une filière oléicole qui vise à de meilleures qualités et typicités des productions. Les choix variétaux au profit des cultivars locaux s'inscrivent aussi dans ce souci croissant des oléiculteurs amateurs qui cherchent à préserver les particularismes locaux des paysages et des productions. Ce travail se fait alors en liaison avec la filière oléicole française qui a permis la mise en place de 13 appellations d'origine contrôlée. Ainsi le pays d'Aubagne s'intègre dans l'aire d'appellation de l'huile d'olive d'Aix-en-Provence, avec comme variétés principales, l'Aglandau, la Salonenque et la Cayanne, la plus répandue localement. Toutefois, la méconnaissance des oléiculteurs amateurs à l'égard des variétés d'oliviers et le peu de considération qui est porté à cet élément lors de l'achat des arbres chez les pépiniéristes entraînent souvent une profonde ignorance des variétés cultivés, de façon non professionnelle, sur le territoire.

L'engouement autour de l'olivier

Les raisons du développement de cette oléiculture d'amateurs sont multiples. Les enquêtes menées dans les Alpes-Maritimes, le Var, l'Hérault ou dans le pays d'Aubagne mettent clairement en valeur le caractère passionné de cette activité. Ces oléiculteurs sont amoureux de leurs oliviers et fiers de leurs productions. L'identification à un paysage oléicole perçu comme traditionnel et esthétique est une composante majeure de cet engouement pour l'olivier. La perpétuation d'une tradition oléicole héritée (conservation et entretien des arbres, transformation des olives au moulin...) est également un sentiment très fort que l'on rencontre surtout auprès des habitants ayant une origine familiale locale. Dans ce cas de figure, les parcelles d'oliviers ont été le plus souvent acquises par héritage et les successeurs, désormais sans lien direct avec l'activité agricole, souhaitent conserver voire étendre leurs olivettes. Des olivaias nouvelles sont aussi implantées par quelques propriétaires, travaillant souvent dans les professions libérales, qui entreprennent ainsi un investissement agricole par passion, par souci esthétique et/ou pour une valorisation de leurs propriétés. En effet, les oliviers contribuent à une meilleure valeur foncière et immobilière de leurs biens.

Ce renouveau de l'oléiculture dans le cadre des jardins périurbains s'appuie aussi sur des acteurs indispensables à la pérennité et à l'essor de l'oléiculture locale. Les rares oléiculteurs professionnels locaux jouent un rôle majeur. Ils permettent, en effet, le maintien des infrastructures nécessaires à la pérennité de l'oléiculture, garantissant d'importantes récoltes, indispensables à la survie des moulins. En outre, ces oléiculteurs professionnels s'apparentent souvent à des « figures tutélaires », participant à la formation des amateurs et à la diffusion de savoirs et de savoir-faire très précieux. Il convient également d'individualiser la place importante occupée par quelques personnalités locales, surtout des retraités héritiers d'une tradition agricole, qui relancent l'activité oléicole avec de nouvelles plantations, qui perpétuent les savoir-faire et qui animent les coopératives oléicoles ou les manifestations organisées autour de l'olivier.

Le renouveau de l'oléiculture s'articule avec des territoires méditerranéens qui sauvegardent ainsi leur tradition agraire et des paysages oléicoles caractéristiques. Cette reprise aboutit à une multiplication des festivités et manifestations autour de l'olivier et de l'huile d'olive. À Aubagne, chaque printemps sont organisées des fêtes de l'olive et de l'olivier sous l'impulsion d'une association locale, L'olive et l'olivier. De même, de nombreuses manifestations destinées à promouvoir les produits du terroir sont mises en place à Auriol, Roquevaire ou Gémenos durant lesquelles l'olivier et l'huile d'olive occupent une place de choix.

La reprise de l'oléiculture dans un milieu périurbain permet aussi un maintien et un renforcement des liens sociaux et culturels autour de l'olivier et de sa symbolique. Cela permet notamment une insertion des nouveaux oléiculteurs au sein d'une communauté agraire revivifiée. L'olivier devient un véritable acteur dans un jeu d'identification et d'ancrage territorial auprès des sociétés périurbaines qui ont le sentiment de retrouver des racines agricoles ancestrales et d'agir pour la préservation d'un patrimoine rural précieux.

Conclusion

Ainsi, une nouvelle forme d'oléiculture de jardin est apparue et tend à se développer dans les couronnes périurbaines des agglomérations méditerranéennes françaises. Cette évolution n'a rien d'anecdotique et constitue un phénomène de grande ampleur tant par les superficies oléicoles que par la masse de personnes concernées par ce renouveau de l'olivier. Cette oléiculture d'amateurs s'intègre totalement dans la filière oléicole professionnelle, dont elle forme désormais une base fondamentale. L'oléiculture de jardin contribue fréquemment à la préservation de paysages oléicoles traditionnels et dynamise un secteur oléicole qui avait fortement décliné en France au cours du xx^e siècle.

Le renouveau de l'oléiculture en zone périurbaine préfigure également de la réaffirmation d'une nouvelle ruralité, réelle ou représentée, auprès des sociétés locales en concrétisant une volonté d'ancrage territorial au sein d'un terroir méditerranéen, en préservant un héritage agraire par le biais d'une activité

agricole traditionnelle et en faisant émerger un nouveau rapport avec le végétal au travers d'un arbre emblématique.

Bibliographie

- ANGLES S., MINVIELLE P., « Les paysages de la vigne et de l'olivier : un patrimoine à développer? Les exemples provençaux et andalous », dans *Actes du colloque « Patrimoine culturel et désirs de territoires : vers quels développements? »*, Nîmes (soumis), 2010.
- BOULANGER P., *L'olivier et ses huiles dans le pays d'Aix*, Aix-en-Provence, Edisud, 1995, 138 p.
- CONSALES J.-N., « La charte agricole d'Aubagne, modèle ou utopie? », dans *Rives nord-méditerranéennes : Nature et Urbanisation*, 2^e série n° 8, Publications de l'UMR Telemme, 2001, p. 25-35.
- CONSALES J.-N., MOUSTIER P., « Les terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance. Provence-Alpes-Côte d'Azur, France, Europe méditerranéenne, Méditerranée », *Revue géographique des pays méditerranéens*, n° 119, 2007, 275 p.
- PERRIN C., *Construire les campagnes méditerranéennes. Usages, gestion et valorisations du foncier agricole périurbain en Provence et en Toscane (1950-2010)* », thèse soutenue en juin 2009 à l'université de Provence, 2009.
- VAN OORT G., « L'agriculture de loisir, une nouvelle forme d'utilisation de l'espace? Le cas de la frange urbaine de la ville d'Utrecht », *Bulletin de la Société de Géographie Française*, 71 (2), Paris, 1994, p. 135-143.

Les jardins publics : espaces de travail et de construction identitaire pour les jardiniers

Patricia LE CRENN

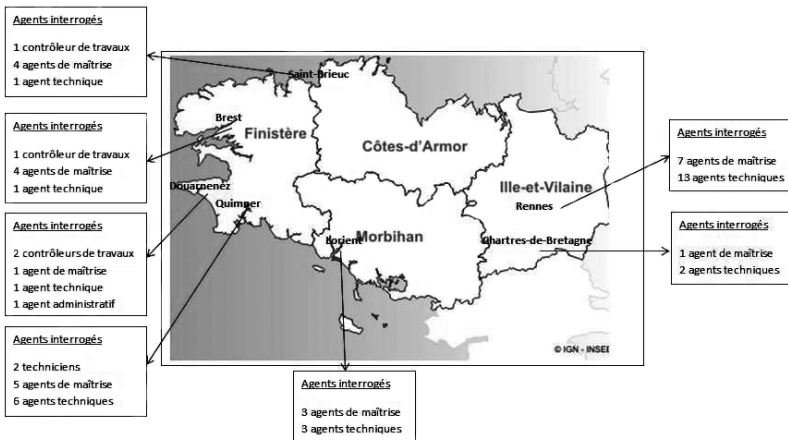
Depuis une vingtaine d'années en France, le jardin public urbain connaît des mutations : sa conception, sa réalisation et son entretien sont l'objet de nombreuses interrogations où se mêlent les questions environnementales et l'organisation des métiers que rien ne prédisposait au changement. La gestion différenciée, introduite dans les services espaces verts (SEV) dès les années 1980 pour les villes pionnières, comme Rennes ou Orléans et, progressivement depuis pour les villes « suiveuses », a impliqué de profonds changements quant à la manière d'appréhender la fonction et la nature des artefacts paysagers urbains. Pour advenir, la gestion différenciée a bénéficié de contingences favorables, sans lesquelles elle n'aurait eu que peu d'espoir de trouver une légitimité face au poids des principes académiques historiquement institués. Les réflexions sur l'écologie urbaine développées dès les années 1970, puis sur la ville durable dans les années 1990, profitèrent assurément des difficultés financières rencontrées par les SEV. Elles se traduisirent par une politique territoriale de développement durable dont se saisirent les gestionnaires des espaces verts pour inscrire les nouvelles valeurs qu'ils cherchaient à promouvoir. Par ailleurs, au tournant du nouveau millénaire, la reconquête de la qualité de l'eau en France et particulièrement en Bretagne, a justifié les restrictions d'usage des produits phytosanitaires. Un nouvel art paysager est advenu, autorisant désormais la cohabitation de plantes sélectionnées, issues d'un long travail de croisement, et de plantes dites spontanées.

Dans les villes séduites par une nature ordinaire concrétisant les idées et les valeurs de l'écologie urbaine et du développement « durable » (Lizet, 2010), de nouvelles physionomies d'espaces verts sont alors apparues consistant à articuler la conception à la gestion de l'espace, tout en déclinant les modalités diverses d'entretien. Leur mise en œuvre implique alors des changements dans les habitudes de travail et dans les représentations des acteurs. Si ce changement de posture est bien visible du citoyen qui fréquente les espaces publics, il l'est également pour le jardinier municipal, dont le travail est de les entretenir. En effet, cet agent de la fonction publique territoriale vit des transformations plus ou moins nuancées dans son travail et les contours de son métier tendent à se redéfinir. Dans cette

communication, le jardin public est alors appréhendé non pas au sens d'un espace de détente et de loisirs pour le citoyen, mais avant tout comme un espace de travail. L'objectif de notre recherche est d'interroger des jardiniers de collectivités locales bretonnes qui, dans l'exercice de leur métier, se trouvent confrontés aux changements de pratiques (Le Crenn-Brulon, 2010). Il est intéressant de s'arrêter sur cette portion de territoire qu'est la Bretagne, pour écouter comment les acteurs de l'entretien des espaces verts ont appréhendé et appréhendent encore le changement de posture largement institutionnalisé depuis dans les SEV et ce, pour les motivations suivantes :

- d'une part la capitale régionale, Rennes avait joué et continue de jouer un rôle important dans la dynamique des changements impulsés dans la filière horticole. En rupture avec le modèle académique, son service des jardins s'est montré précurseur et ses directeurs ont acquis le statut de pionniers de la démarche, initiant des colloques et séminaires avant-gardistes et sujets à controverses¹ ;
- à partir de cette impulsion donnée au niveau régional, il était séduisant de voir la façon dont les autres villes bretonnes lui avaient emboîté le pas : Brest, Chartres-de-Bretagne, Douarnenez, Lorient, Quimper, Saint-Brieuc.

Figure 1 : Les SEV bretons support de la recherche.



Enfin, cette restriction géographique à la Bretagne présente un angle d'approche intéressant dans la mesure où depuis l'arrêté préfectoral du 1^{er} mai 2005,

1. Depuis 1989, si de nombreux colloques organisés par les professionnels des SEV déclenchèrent de vives controverses tant la nouvelle vision de la nature en ville n'était pas d'emblée partagée, ils servirent pourtant de terreau aux réflexions novatrices. Parmi les colloques les plus significatifs dans la genèse de la gestion différenciée, nous pouvons citer :

- colloque international, *Les parcs et Jardins de demain*, Paris, 3-6 octobre 1989 ;
- séminaire, *Espaces verts, la différence écologique*, Rennes, 7-8 octobre 1993 ;
- colloque européen, *Vers la gestion différenciée des Espaces verts*, Strasbourg, 24-25-26 octobre 1994 ;
- colloque international, *La plante dans la ville*, Angers, 5-7 novembre 1996 ;
- colloque, *Aménagements paysagers et approches durables*, Pau, 24-25-26 octobre 2001.

modifié le 1^{er} février 2008, l'ensemble des collectivités bretonnes est assujéti à des pratiques de jardinage plus respectueuses de l'environnement.

Les cadres d'emplois visés prioritairement étaient les agents techniques et agents techniques qualifiés ainsi que les agents de maîtrise (catégorie C). Ce personnel d'exécution, confronté dans la pratique aux changements de techniques opératoires, est le plus à même d'exprimer ses sentiments à l'égard du travail accompli. Cependant, ont été également pris en considération les agents d'encadrement de catégorie B, constituant les cadres d'emploi de contrôleurs de travaux et de techniciens. En effet, ces informateurs sont des relais entre la direction du SEV et les agents d'exécution. Leur positionnement au regard des changements de pratiques peut être un élément révélateur du sens que les agents de catégorie C accordent aux pratiques jardinières actuelles. Par ailleurs, certains d'entre eux ont bénéficié de promotion interne et ont pu être témoins directs des changements opérés.

Les consignes de sélection des agents reposent sur la constitution d'un échantillonnage diversifié, prenant en considération le cadre d'emploi, le territoire communal à entretenir, l'ancienneté dans le service. Les agents ont été entendus pendant leur temps de travail, soit sur leur territoire d'exercice, soit dans des locaux mis à disposition par la direction du service. La durée de l'entretien était d'environ une heure. Au total, de l'adjoint technique au technicien, 65 agents ont été entendus.

Nouvelles postures de maintenance et perception différenciée des espaces communaux

Face aux changements de pratiques dans l'exercice de leur métier, les jardiniers intègrent de nouvelles expériences dans un processus identitaire en construction. Ils sont confrontés à de nombreuses situations d'interactions inédites, qui se traduisent par de nouvelles pratiques et une confrontation à des aménagements aux physionomies contrastées qui viennent perturber leur perception de l'espace : de la fauche en substitution de la tonte, la fin du désherbage systématique, des tailles moins sévères qui ne laissent plus présager de leur passage... Selon ces principes, la nature devient plus envahissante : l'herbe gagne les allées, les trottoirs et la perception de la ville change. Le déploiement de la végétation spontanée et l'obligation de contenir leurs gestes positionnent les jardiniers dans une nouvelle posture. Leurs tâches évoluent : elles se veulent moins systématiques, plus observatrices de l'évolution de la nature, plus tolérantes à l'égard de certaines herbes.

Jusqu'à présent, les jardiniers étaient reconnus pour le savoir horticole spécifique dont ils étaient détenteurs, qui leur permettait de juger, de diagnostiquer tout en entretenant une relation de confiance avec les usagers. Ce savoir, que Florence Osty nomme le savoir-écran, interdisait « toute incursion ou mise en doute de ce qui relève du domaine d'expertise du professionnel » (Osty, 2006). Avec les nouvelles techniques de maintenance, la force de ce savoir-écran tend à s'évaporer. En effet, d'autres compétences, d'autres savoir-faire sont convoqués dans le traitement de la végétation.

Figure 2 : Espace de nature à Quimper : un paysage à lire autrement.



Les plantes spontanées qui sont désormais tolérées, demeurent bien souvent inconnues des jardiniers : « On a remarqué, quand on fait des plantations », dit un agent de Brest métropole océane, « qu'il y a de nouvelles mauvaises herbes, dont on ne connaît même pas le nom ». Et sans connaissance de leur dénomination botanique, elles peinent à sortir de leur rang de « mauvaises herbes » ou des appellations génériques « d'herbes folles » ou « d'herbes sauvages ». Les agents n'adhèrent pas tous à ces changements. Certains affichent ouvertement leurs réticences vis à vis de ces végétaux, « qu'on arrachait avant et qu'on plante maintenant, ou qu'on laisse s'installer naturellement comme les fraisiers des bois... ». Le lierre que l'on utilise beaucoup à Brest, suscite même des craintes :

« Un jour, il va poser problème, parce qu'il pousse partout, dans les massifs il envahit tout. » (Entretien n° 1, adjoint technique², BMO.)

La tolérance des agents à l'égard de la végétation spontanée demeure toute relative et sur ce point, ils sont unanimes : la présence de l'herbe n'est pas admise « n'importe où » ; la richesse floristique associée à un ensauvagement des lieux ne s'envisage pas au centre-ville par exemple. Un agent de maîtrise de Lorient le précise par les propos suivants :

« On trouve maintenant en ville des mauvaises herbes, des graminées. [...] ça fait revenir un peu en arrière avec des plantes sauvages. [...] Mais le différencié en ville, non ! Car il faut que ce soit net. [...] Les gens marchent le nez sur les espaces verts, on ne peut pas faire du différencié. » (Entretien n° 3, adjoint technique³, Lorient.)

De tels propos apportent un éclairage sur l'image que les jardiniers se font des différents territoires à entretenir, des conduites et des valeurs différenciées, selon qu'il s'agisse d'un espace de « priorité », « bien en vue » ou d'un espace éloigné de l'affluence et des axes de passages.

De l'adoption dyschronique des pratiques à la dislocation des valeurs du métier

Les agents se positionnent par rapport aux différents espaces de la ville. Tous ne sont pas logés à la même enseigne. Pour l'ensemble des agents interrogés, le ressenti est le même et ils distinguent clairement la nature du travail en centre-ville et celui effectué sur les espaces de la périphérie. À Rennes, le parc du Thabor exige par exemple un « travail pointilleux et se doit de respecter une certaine esthétique », ce qui justifie « un travail de finition, rentrer dans quelque chose de plus tape à l'œil ». (Entretien n° 2, adjoint technique⁴, Rennes.) À Lorient, le jardin Chevassus est pour de nombreux jardiniers « la vitrine du service ». On y est en centre-ville avec une « qualité de travail différente ». (Entretien n° 1, agent de maîtrise⁵, Lorient.)

En conséquence, cette différence ressentie par les agents justifie que « des équipes soient prioritaires ». Cela se traduit, par le type de végétaux utilisés mais aussi par la qualité des matériaux qu'ils mettent en œuvre. Par exemple explique un agent sur le secteur de la Cavale Blanche à BMO, « il y a différentes sortes de paillage » : « Nous c'est plutôt du grossier, c'est soit du criblage de branches ou du broyage de souche ; c'est vraiment pour les coins où ça ne gêne pas », dit-il. Mais les matériaux utilisés au centre-ville sont jugés d'une autre qualité :

2. Adjoint technique principal, entretien n° 1, service espaces verts de BMO, le 21 octobre 2008.

3. Adjoint technique, entretien n° 3, service espaces verts de Lorient, le 19 juin 2008.

4. Adjoint technique, entretien n° 2, service des jardins de Rennes, le 16 juin 2008.

5. Agent de maîtrise, entretien n° 1, service espaces verts de Lorient, le 19 juin 2008.

« Eux au centre-ville et Recouvrance, ils doivent acheter des sacs de je ne sais plus quoi, pour faire encore plus joli. C'est vraiment bien spécifique. Mais pour nous, explique l'agent, ils ne nous enverront jamais ça! » (Entretien n° 8, adjoint technique⁶, BMO.)

La territorialisation des équipes participe à ce ressenti. Incontestablement, la nature des tâches à réaliser est fonction du lieu de travail dans la ville et, d'un certain point de vue, conditionne les agents dans leur rapport à l'espace. En effet, toutes les tâches ne mobilisent ni le même matériel, ni le même savoir-faire. Les agents soulignent systématiquement cette différence : ils évoquent les ZUP, où s'effectuent « plus du gros boulot, du débroussaillage, de la taille de haie », et positionnées en périphérie, « les équipes d'extérieur », comme le nomme le jargon professionnel réalisent moins de massifs.

Confrontés à des situations différentes selon le territoire à entretenir dans la ville, les jardiniers ne vivent pas les événements de la même façon. Sur certaines portions du territoire, les nouveautés s'expérimentent avant d'envisager leur généralisation. Toutes les directions procèdent de la sorte. À Quimper, dans un premier temps, l'arrêt des produits phytosanitaires a été testé sur le secteur d'Ergué-Armel. Cette dyschronie dans l'introduction des méthodes nouvelles contribue à une perception différenciée des espaces par les agents : « Chaque équipe a sa mentalité » explique un agent du secteur d'Ergué-Armel.

« Chez nous, nos espaces verts ne sont pas entretenus comme ceux des autres. L'équipe Kérambellec est chimie, nous non ! Depuis huit ans sur le Braden, on n'utilise plus d'antigerminatifs, alors on observe des herbes qui avaient disparu. » (Entretien n° 13, adjoint technique⁷, Quimper.)

À Brest, la même situation a prévalu. « On était deux équipes à se lancer dans les méthodes alternatives : les hauts de Penfeld et la Cavale Blanche » explique un agent de maîtrise, « ça avait été demandé par le service ». (Entretien n° 11, agent de maîtrise⁸, BMO.)

Selon ces principes, à Rennes, les secteurs de Saint-Laurent, de Longs-Champs et du Morbihan sont désormais perçus comme des espaces de « référence » pour les jardiniers. Pourtant, on y est loin des archétypes du Thabor ou du parc Oberthür : « Moi je travaille sur un secteur de référence » dit un agent affecté au secteur des Longs-Champs. « Le secteur du Morbihan est aussi un peu comme le nôtre, un secteur de référence. Mais évidemment, autrement, il y a le Thabor, un parc classé », souligne l'agent. « Nous, c'est plus des zones sauvages. C'est très bien aussi, on laisse des lisières », finit-il par expliquer. (Entretien n° 5, adjoint technique⁹, Rennes.) Sur ces espaces, de nouveaux préceptes de gestion se sont déployés, permettant à la flore spontanée de s'épanouir et à la faune sauvage de s'installer. « Il y a beaucoup de plantes sauvages qui poussent et on

6. Adjoint technique principal, entretien n° 8, service espaces verts de BMO, le 6 février 2009.

7. Adjoint technique 1^{re} classe, entretien n° 13, service espaces verts de Quimper, le 26 octobre 2007.

8. Agent de maîtrise principal, entretien n° 11, service espaces verts de BMO, le 6 février 2009.

9. Adjoint technique, 1^{re} classe, entretien n° 5, service des jardins de Rennes, le 16 juin 2008.

évitée de les tailler. On a une zone qui s'appelle la promenade. On ne la fauche pas avant juin car on laisse l'herbe pousser jusqu'à soixante centimètres pour avoir des herbes sauvages qui fleurissent. On laisse même les ronciers pousser », poursuit-il. Certes l'entretien de ces zones est jugé « moins régulier, mais suivi quand même ». (Entretien n° 2, adjoint technique¹⁰, Rennes.)

Interrogé sur ce qui en fait « un secteur de référence », l'agent répond qu'il y a beaucoup de visites, des écoles, et même des techniciens d'autres villes qui se montrent curieux et intéressés de découvrir ce qui se fait sur cette portion du territoire. La présence de nombreuses espèces sauvages à proximité de la ville contribue à sa valorisation. Dès lors, une certaine fierté se ressent chez ces agents, conscients de proposer aux Rennais des espaces que d'autres villes observent et envient sans doute.

L'évolution dyschronique des méthodes de travail explique pourquoi lors d'un changement d'équipe et d'espace de travail, le jardinier est susceptible de perdre doublement sa place : il est confronté à un nouvel apprentissage et il faut retravailler son intégration professionnelle au sein d'une nouvelle équipe.

Le témoignage suivant d'un agent de Rennes est à ce propos éloquent. Il explique la difficulté d'intégration à laquelle il s'est trouvé confronté en changeant de territoire. Bien que conscient que de nouvelles pratiques avaient cours sur certains secteurs de la ville, tant qu'il n'y était pas confronté, il ne le réalisait pas vraiment :

« Ça m'a fait un peu drôle en arrivant, parce que, là c'est un quartier assez verdoyant, c'est vraiment la campagne dans la ville. Moi, j'étais habitué, dans les parcs, aux entretiens corrects. Et là du jour au lendemain, il a fallu presque réapprendre. Ça a été dur au début, surtout les six premiers mois. [...] J'aurais désherbé les allées à la binette et tout, comme avant ! Mais les gars de l'équipe m'ont dit : "Halte-là ! Ce n'est pas comme ça qu'on travaille !" [...] On savait qu'à la ville, on faisait ça, mais quand on n'est pas dedans, quand on arrive sur un secteur où la gestion différenciée se pratique, on n'a pas le choix, il faut s'y mettre. » (Entretien n° 4, agent de maîtrise¹¹, Rennes.)

À entendre ce jardinier, on mesure combien l'adoption de nouvelles pratiques ne peut se défaire d'un long apprentissage. Car le fait de savoir qu'une nouvelle forme de gestion des espaces est entrée en vigueur dans la ville et le fait d'y être réellement confronté sur son propre espace de travail, il y a un pas. Un pas d'autant plus difficile à franchir que les arguments sur lesquels s'appuient les jardiniers sont toujours empreints d'une culture horticole, qu'il conviendrait de dépasser pour qu'ils deviennent professionnellement « autres » ; non plus seulement des jardiniers sachant conduire des espaces horticoles selon les règles de l'art, mais des intervenants attentifs au maintien de la biodiversité des milieux, au respect de l'environnement, et en ce sens, à même de justifier le nouveau paradigme technique revendiqué par leurs directions.

10. Adjoint technique, 2^e classe, entretien n° 2, service des jardins de Rennes, le 16 juin 2008.

11. Agent de maîtrise, entretien n° 4, service des jardins de Rennes, le 16 juin 2008.

Cependant, dans l'optique de maîtriser la végétation et de la contenir dans ses débordements, le désir irréprouvable de désherber est toujours tenace. Et dans une telle posture, les jardiniers ont le sentiment de ne plus avoir le temps de réaliser leur travail et ce manque de temps perce dans les expressions qu'ils emploient pour décrire leur vécu au quotidien : « On pare au plus pressé. », « On survole. », « Il faut sans cesse jongler. » Et « dans certains quartiers c'est tellement grand ! On commence un endroit et on ne peut pas toujours revenir tout de suite, alors c'est sale pendant un moment et les gens râlent ». (Entretien n° 4, adjoint technique¹², Saint-Brieuc.) Le fait de passer moins de temps contribue à laisser les espaces « jusqu'au stade de saleté. [...] C'est très perturbant, car on voudrait faire le travail avec plus de minutie. Pour un jardinier, ce n'est pas facile à vivre » déclare un agent de Quimper. (Entretien n° 3, agent de maîtrise¹³, Quimper.)

Au-delà des logiques économique et écologique qui sous-tendent les orientations actuelles, cette gestion du temps, vient enlever au jardinier « la partie noble de son travail », celle qui se rapproche « le plus d'un travail horticole », réalisé « dans les règles de l'art ». L'impossibilité de respecter désormais le planning des tailles affecte particulièrement les agents. Aujourd'hui « on ne peut plus respecter ce cycle, alors que normalement ça c'est le travail noble ». (Entretien n° 6, agent de maîtrise principal¹⁴, Saint-Brieuc.) Or, du point de vue des agents, les tâches nobles ont tendance à s'amenuiser pour faire place à des tâches réputées médiocres. Un adjoint technique du SEV de BMO évoque même les « tâches de basse besogne du métier ». Alors, depuis l'adoption des nouveaux préceptes de gestion dans les SEV, certains jardiniers ont le sentiment d'une perte irréversible : « Les jardiniers se disent "Mon métier, je suis en train de le perdre" », dit un agent de Quimper. Il précise « jardinier, ça demande un savoir-faire très fin, très minutieux, mais aujourd'hui se sont d'autres savoir-faire qu'on demande. Le jardinier a l'impression de ne plus faire un travail propre ». (Entretien n° 13, adjoint technique¹⁵, Quimper.)

Sans mise en situation, les compétences des agents demeurent en sommeil. Et désormais, confrontés à la gestion d'espaces pluriels, sur lesquels le fleurissement, la découpe des bordures, l'épointage des fleurs, ne sont plus les seuls critères de bonne tenue, les jardiniers peinent à exprimer leurs compétences. À leurs yeux, le « vrai » métier est lié à la finition. D'où cette conclusion d'un agent de Rennes « à la ville, en fin de compte, on est jardinier sans l'être. C'est plus de l'entretien sans rien, ce n'est pas de la finition ». (Entretien n° 3, adjoint technique¹⁶, Rennes.) Pour lui, le métier se rapporte encore et toujours à des tâches nobles qui mettent en valeur l'espace : la réalisation de massifs bien tracés, la plantation des fleurs pour l'embellissement, afin de « donner un sens à la ville, une touche finale, que ce soit propre, tondu, fleuri, nickel ». (Entretien n° 1, agent de maîtrise¹⁷, Lorient.)

12. Adjoint technique, entretien n°4, service espaces verts de Saint-Brieuc, 25 juin 2008.

13. Agent de maîtrise principal, entretien n°3, service espaces verts de Quimper, le 7 novembre 2006.

14. Agent de maîtrise principal, entretien n°6, service espaces verts de Saint-Brieuc, le 25 juin 2008.

15. Adjoint technique 1^{re} classe, entretien n°13, service espaces verts de Quimper, le 26 octobre 2007.

16. Adjoint technique 1^{re} classe, entretien n°3, service des jardins de Rennes, le 16 juin 2008.

17. Agent de maîtrise principal, entretien n°1, service espaces verts de Lorient, le 19 juin 2008.

L'hypothèse d'une remise en cause du métier de jardinier par les agents eux-mêmes se trouve solidement étayée. Alors, faute d'attention suffisante, la perception des espaces est nuancée par les notions de propreté et de saleté. Des valeurs récurrentes dans les propos des jardiniers dans l'ensemble des services visités nous permettent de prétendre qu'elles participent à la construction identitaire des agents.

Reconstruction identitaire et nouveau champ de valeurs pour le jardinier

Au sein du groupe des jardiniers, la mise en évidence d'une communauté de valeurs souligne un même idéal de métier. Elle se révèle par le langage spécifique dont ils usent pour juger leur travail et situer le rôle qu'ils s'assignent. Les propos des jardiniers font toujours explicitement référence à un référentiel lorsqu'ils évoquent leur ressenti à l'égard des espaces : le sale, le délaissé qui renvoient à des carences consécutives au manque de temps ou à des attitudes induites par la nouvelle idéologie à laquelle tous, à l'évidence, n'adhèrent pas. Les règles de l'art, auxquelles ils persistent à se référer, se rapportent à des pratiques, à un savoir-faire particulier. Au sein du collectif des jardiniers, ces critères d'appréciation toujours en vigueur peuvent être appréhendés comme « enthymème » à savoir « la partie sous-entendue de l'activité » que les travailleurs d'un milieu donné « connaissent et voient, attendent et reconnaissent, apprécient ou redoutent ». C'est comme un mot de passe dit encore Yves Clot. Le travail bien fait et la notion de propreté répondent particulièrement bien à ce qu'il nomme encore « l'âme sociale » de l'activité (Clot, 2006).

Les jardiniers interrogés dans l'ensemble des services sont unanimes : avant, c'était plus propre, plus net, le « rendu » était différent. L'herbe conquérante et ses débordements sont des freins à l'appréciation de certains espaces. Quels critères les jardiniers inscrivent-ils dans la notion de propreté ? Qu'entendent-ils par « rendre un espace propre » ? À quoi renvoie sa saleté présumée ?

Indiscutablement, pour les jardiniers, la propreté tient à la conjugaison de plusieurs critères que les agents déclinent ainsi : un espace « avec des herbes basses, c'est-à-dire avec des cheminements maintenus vraiment nets, sans herbes », « pas de mauvaises herbes dans les massifs taillés régulièrement et en fonction des floraisons, hivernale, printanière ou estivale ». (Entretien n°9, agent de maîtrise¹⁸, Rennes.) Les sentiments qu'ils évoquent et le jugement qu'ils portent sur le « sale », le « propre », le « délaissé » correspondent bien à des normes spécifiques. Mais à présent, sous la conjugaison de contraintes législatives et de nouvelles techniques opératoires, le contexte des actions jardinières ne peut qu'évoluer.

Pour interroger le sens attribué aux actions jardinières contemporaines, la théorie des valeurs de Raymond Boudon (2007) a été convoquée. Inscrite dans le cadre d'une théorie de l'action, elle a permis de questionner le sens que les agents

18. Agent de maîtrise, entretien n°9, service des jardins de Rennes, le 16 juin 2008.

donnent aux nouvelles techniques opératoires et la façon dont elles participent à la construction de leur identité professionnelle. La recherche a été menée selon l'hypothèse que les nouvelles méthodes d'entretien des espaces verts influeraient sur la représentation que les jardiniers de ville se feraient de leur métier. Leurs récits de vie permettent en effet de constater que, pour la plupart, ils associent la physionomie de l'espace vert à la qualité professionnelle du travail réalisé et le sentiment d'une perte de reconnaissance dans le travail d'agent d'entretien des espaces verts ferait alors suite au changement stratégique de gestion introduit dans le service. Ainsi les pratiques dites de « gestion différenciée », dans une première phase, perturberaient le sens que les jardiniers donnent à leurs pratiques toujours déduit de raisons fortes qui ne sont plus en accord avec les pratiques actuelles.

Les jardiniers se trouvent incontestablement face à une situation qui ne mobilise plus les mêmes savoirs et savoir-faire. L'entretien des espaces s'envisage désormais selon de nouveaux tours de mains obligeant les agents à renoncer à leurs précédents « habitus ». Pensés et aménagés pour laisser libre cours à de nouvelles formes paysagères, les parcs et jardins urbains impliquent désormais d'autres champs de valeurs auxquels les jardiniers adhèrent avec plus ou moins de difficulté selon la profondeur d'intériorisation des normes antérieures. Se défaire des valeurs profondément intériorisées suppose alors de « devenir autre » et par conséquent de remettre en cause une identité. Et la situation à laquelle les jardiniers se sont trouvés confrontés correspond à certains égards à une phase d'apprentissage des nouveaux contours de leurs métiers. On mesure alors combien il est difficile « d'opérer un retour critique sur les anciennes pratiques » et important d'instaurer une « pédagogie du développement durable pour construire de nouvelles cultures professionnelles, en mettant en débat aussi bien les acquis professionnels que les intérêts du changement » (Emelianoff, Laurent, 2005).

Jusque-là, sur les espaces verts municipaux, le travail supposait un « agir commun », des façons de faire similaires quelle que soit la portion de territoire. Mais désormais – les propos des agents sont là pour en témoigner – sous les effets des changements dyschroniques sur l'espace communal à entretenir, cet « agir commun » est en voie de dislocation. Plusieurs configurations identitaires s'affirment alors au sein des SEV et autorisent à penser « qu'il n'y a plus consensus au sein d'un groupe sur les traits saillants, "d'un fonds commun partagé", dont l'identité collective serait l'expression » (Borzeix, Linhart, 2007). À présent, le profil du jardinier de collectivité locale n'est plus unique; le savoir de base, qui jusqu'ici asseyait le jardinier dans sa fonction, ne suffit plus. Il doit se doubler de nouvelles compétences acquises au gré des expériences et des tâtonnements. Cette expérience au travail, justement, ne peut se dissocier d'une identité au travail. Mais sans véritable consensus sur le bien-fondé des méthodes alternatives au modèle horticole, il est permis de penser que les valeurs nouvelles sont toujours en cours de façonnement.

Bibliographie

- BORZEIX A., LINHART D., « Les identités en parole, Entreprise et pratiques langagières », dans CHANLAT J.-F. (dir.), *L'individu dans les organisations, les dimensions oubliées*, Laval, Presses universitaires, coll. « Sciences de l'administration », 2007, p. 115-138.
- BOUDON R., *Le sens des valeurs*, Paris, PUF, 2007, 397 p.
- CLOT Y., *La fonction psychologique du travail*, Paris, PUF, 2006, 243 p.
- EMELIANOFF C., LAURENT F., « Développement durable et territoires », *Géologues*, n° 147, 2005, p. 160-162.
- LE CRENN-BRULON P., *Les espaces verts au cœur de nouveaux enjeux : des projets de territoire au renouvellement des références jardinières – Le regard des jardiniers sur l'évolution de leur métier*, thèse de doctorat, Institut de GéoArchitecture, UFR sciences et techniques, Brest, UBO, 2010, 564 p.
- LIZET B., « Du terrain vague à la friche paysagère. Le square Juliette-Dodu, Paris 10^e », *Ethnologie Française*, vol. 40, 2010, p. 597-608.
- OSTY F., « Sociologie des professions et des métiers », dans ALTER N. (dir.), *Sociologie du monde du travail*, PUF, 2006, p. 61-79.

Les vertus du jardin à l'hôpital

Anne MONJARET

Jardins privés ou jardins publics en ville, îlots de verdure pour des urbains en mal de nature, ces territoires domestiqués par les hommes ont toujours fasciné et fascinent encore. Porteurs d'un imaginaire de nature et de bien-être, ils appartiennent aux faits de culture, au point qu'on ne peut plus penser l'espace urbain sans ces terrains d'agrément. La ville offre une gamme multiple de jardins (Querrien, Lassave, 1997) : aux squares et parcs, il faut ajouter les jardins privatifs, ceux des particuliers et ceux des institutions – musées, universités, hôpitaux etc. – cachés derrière des murs à l'abri du regard du badaud, paradis parfois insoupçonné. C'est à ces derniers, en France que nous nous intéresserons ici, et ce d'autant plus qu'ils n'ont suscité, jusqu'à présent, aucun engouement auprès des chercheurs en sciences humaines et sociales, en dehors des historiens férus de la période médiévale qui retracent par exemple la vie autarcique des monastères dont le jardin, composé de jardins des simples (herbes médicinales), potager, verger, massifs décoratifs, allées arborées, est au cœur des activités quotidiennes. Longtemps tenus par des religieux, nombre des hôpitaux s'organisaient sur ce modèle : il fallait y vivre, nourrir et soigner les malades. Il reste parfois encore les traces de cet héritage dans nos plus vieilles institutions hospitalières.

Au cours du temps, la morphologie des hôpitaux a changé ; la trame paysagère suit les transformations architecturales, à Paris et ailleurs, comme le montre Magali Vidal dans un mémoire consacré aux jardins hospitaliers, dans lequel elle propose un court tableau historique de ces évolutions, qui apporte néanmoins quelques repères (Vidal, 1999, p. 4-45) : l'hôtel-Dieu des cités moyenâgeuses possède dans son enceinte de petites surfaces plantées et en dehors, le jouxtant, un jardin, proche de la pharmacie et de la salle des malades, voisinage qui laisse à penser qu'il s'agissait d'un jardin de plantes médicinales. Les maladreries repliées sur elles-mêmes disposent des terrains d'autosubsistance. Puis, jusqu'au XVIII^e siècle, les hôpitaux aux bâtiments structurés en croix ou en carré, entourés de plusieurs enceintes, peuvent avoir des zones boisées, des jardins à la française, des cours carrées plantées, et à proximité un potager. Mais les malades n'ont guère accès à ces jardins privatifs dont seul le personnel profite ; une « cour de terre battue » leur est cependant réservée, dans laquelle ils peuvent effectuer des promenades au sens carcéral du terme, comme c'était le cas à l'hôpital de La Salpêtrière. Les espaces verts (cours ou promenades plantées) vont progressivement être

préconisés, entre autres par l'Académie des sciences : ils seraient propices à une meilleure ventilation de ces territoires hospitaliers, mais ils auraient en soi des vertus thérapeutiques. Dans les hôpitaux militaires, tous les aménagements sont pensés pour un prompt rétablissement des soldats. Au XIX^e siècle, ces améliorations environnementales se poursuivent ; les modèles de jardin, à la française et à l'anglaise, se côtoient. Les hôpitaux pavillonnaires ont des cours-jardin, des vérandas, conçus pour le bien-être des patients. L'apparition du « monobloc » (par exemple l'hôpital Beaujon qui a ouvert en 1936) modifie les données. Le végétal entre dans les services sous la forme de bacs, puis de terrasses paysagées ou de jardins d'hiver, comme c'est le cas de l'hôpital pédiatrique Robert Debré, daté de 1988. C'est le bâti (bâtiments et parkings) qui prime alors et connaît entre 1960 et 1980 des extensions considérables au détriment des jardins. Dans les années 1990, l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) se débarrasse d'une partie de ses terrains, restrictions budgétaires obligent, au moment même où certains de ces plus anciens hôpitaux, agrémentés d'espaces verts, préparent leur ouverture sur la cité.

Dans ce contexte, on peut se demander si les jardins ont encore une place dans les hôpitaux. Jardins d'extérieur ou d'intérieur, leur fonction d'agrément apparaîtrait-elle aujourd'hui sans utilité sociale ? À la différence des établissements gériatriques et psychiatriques, leur visée thérapeutique se serait-elle évanouie ? Qu'en est-il exactement à Paris ? Qu'est-ce qui fait la spécificité du jardin hospitalier, des jardins des hôpitaux de l'AP-HP, grand propriétaire foncier¹. Que peuvent encore apporter les jardins à l'hôpital ? Le jardin et l'hôpital n'auraient-ils pas un langage commun ?

C'est à partir des résultats d'une enquête ethnographique réalisée à Paris, dans trois hôpitaux pavillonnaires – Boucicaut, Broussais, Laennec – aujourd'hui fermés et transférés dans un quatrième (dit de monobloc) – l'hôpital européen Georges-Pompidou – qui a ouvert ses portes il y a une dizaine d'années que nous répondrons à ces questions. Ces quatre hôpitaux généralistes ne se ressemblent pas : date de fondation, architecture, superficie, quartier d'emplacement, spécialité, etc. différent. Mais tous ont en commun de posséder un jardin sinon un carré minimal de verdure. C'est, en leur sein, que nous avons donc entamé cette enquête, mais ce n'est que progressivement que nous avons pris au sérieux leurs jardins jusqu'à en faire un objet de recherche à part entière.

Chantier encore en friche, ce travail rétrospectif apparaît pourtant déjà, depuis que les trois hôpitaux pavillonnaires ont fermé, comme une trace de leur histoire passée, mais il permet, grâce aux données recueillies alors, de poser les jalons d'une réflexion sur les vertus thérapeutiques du végétal dans des lieux de santé et d'apprécier la prise en compte institutionnelle de leurs bienfaits.

1. Construits des siècles auparavant en dehors de l'agglomération, rattrapés par la croissance de la capitale, ils ont conservé de grands domaines souvent composés de cours plantés et de jardins (VIDAL, 1999, p. 1).

Planter le décor : un « terrain » de verdure

Nous nous sommes surtout attardée dans les trois plus vieux hôpitaux dont les bâtiments sont entourés d'un jardin. Parcourant les allées d'un pavillon à l'autre, découvrant les coins les plus reculés et les plus secrets de ces terres hospitalières, circulant dans les couloirs des services de soin, seule ou guidée par les personnels (jardiniers ou ouvriers, soignants ou administratifs), maîtres des lieux (Monjaret, 2005), nous avons pris la mesure de la place et de la fonction du végétal à l'hôpital et avons pu ainsi mieux planter leur décor.

Figure 1 : Au détour d'un couloir, en attendant une promenade dans le jardin, Boucicaut, mai 1999.



Source : Photographie d'A. MONJARET – MNATP/CEF.

Ces jardins font le charme des hôpitaux pavillonnaires en plein cœur de Paris. À un moment où l'institution hospitalière pense plus souvent ses nouveaux établissements sans espaces verts, ils témoignent des ambitions environnementales et des politiques de santé passées. Il y règne une certaine atmosphère quelque peu nostalgique. Pelouses, cours plantées, jardinets avec puits, allées de marronniers, parfois arbres fruitiers, plates-bandes, massifs de vivaces taillés ou mosaïciculture, plantations clandestines, herbes folles autant que local (« gourbi ») du jardinier, lopins de terre cultivables, serres, espace à compost, station météo, composent le décor extérieur de ces univers médicaux, leurs scènes et leurs coulisses. Il ne faudrait toutefois pas réduire la présence du végétal dans ces hôpitaux à celle des jardins. Compositions florales cérémonielles (couronnes, coussins, raquettes ou gerbes de fleurs), bouquets de fleurs ou pots de plantes vertes, bacs de fleurs artificielles, pots de terre ou vases avec des fleurs défraîchies abandonnés dans un coin, plantes fanées mais aussi fresques murales, posters ou dessins aux motifs floraux, bancs, treilles, etc. appartiennent à leurs décors intérieurs.

Quant au quatrième hôpital, le plus récent, il ne possède en son sein qu'une modeste pelouse encadrée de pots bleus plantés, faisant office de cour d'honneur, le parc André Citroën lui faisant face. Dans son hall et la « rue hospitalière » qui le prolonge, plusieurs pots de terre gigantesques, signés de l'artiste Jean-Pierre Raynaud, rappellent qu'ici la nature est une nature domestiquée. Une longue et large plate-bande plantée, ponctuée de palmiers longe également cette « rue », artère principale qui structure l'ensemble architectural. Plantes vertes et autres compositions agrémentent parfois les étages et leurs terrasses. À l'origine du projet, il n'était d'ailleurs prévu ni espaces verts, ni jardiniers ; pour ses promoteurs, la proximité d'un parc suffirait à satisfaire les envies de verdure, seule une rue étant à traverser pour s'y rendre. Il en fut différemment par la suite : des zones de verdure ont été introduites pour rendre plus chaleureux l'accueil des malades, dans un espace qui s'était révélé, au fur et à mesure de l'avancée du chantier, d'apparence trop aseptisée. Dans ce nouvel établissement, la végétation n'y est donc pas absente, le jardin l'est en revanche.

Les tentations du jardin...

Les jardins des trois sites les plus anciens ont la particularité de relever à la fois du domaine privé et du domaine public : privé, parce qu'ils sont propriété de l'Assistance publique ; public parce qu'ils sont ouverts à tous, même s'ils n'ont pas le statut de jardins publics. Délimité par des murs ou des grilles, il faut passer un porche pour pénétrer dans leur enceinte. Ce territoire hospitalier n'est donc pas ce lieu clos que l'on peut s'imaginer. Il est certes un lieu de passage et de circulation mais il est surtout un lieu fréquenté par les personnels des établissements, les malades et leurs familles, les visiteurs autant que par les habitants du quartier. Peut-être est-ce parce que la souffrance humaine ne s'y perçoit pas trop, que ces derniers aiment à flâner dans ce territoire qu'ils tiennent pour un square. Venant en voisin, ils s'y promènent, à l'ombre de l'allée des marronniers, patrimoine

naturel. Ils s'y détendent, y trouvent un havre de paix. « Parfois il m'arrive en été d'aller m'asseoir sur un banc à l'intérieur de l'hôpital pour y lire », raconte une étudiante (Pouchelle, Carpot, 2000, p. 10). Il fut un temps où l'un des hôpitaux avait dans sa cour d'honneur un bassin avec des poissons qui faisait office de « SOS Poissons rouges » pour les familles du quartier qui venaient les déposer à la veille des vacances d'été. Une dénomination qui rappelle celle attribuée au réputé service de chirurgie « SOS Mains » de ce même hôpital. Ce bassin « c'était le rendez-vous des visites, des malades, tout le monde venait faire une petite pause devant le bassin, il y avait des bancs... Et puis il y avait des poissons rouges, il y en avait des vieux... Si on avait un peu de détente, on allait autour du bassin [...]. Beaucoup de gens aimaient passer par la cour d'honneur. Vous savez quand il y a un petit point d'eau », évoque avec nostalgie une infirmière (Pouchelle, Carpot, 2000, p. 11). En 1987, il est décidé de le combler et de le transformer en massif à fleur. Chacun s'approprie le jardin à sa façon, fait de ce lieu ordinaire son petit coin de paradis, un espace-temps qui repose des bruits et des mouvements de la ville, un instant de respiration nécessaire aux citadins intrépides.

Il arrive qu'il devienne, plus exceptionnellement cependant, un espace ludique et festif. À l'hôpital, la fête apparaît, comme une soupape, aidant le personnel à faire face à son quotidien souvent douloureux, à des rythmes du travail souvent très denses, et plus encore à accepter ces conditions professionnelles spécifiques au monde hospitalier. Dans l'un des hôpitaux, la pelouse de la cour d'honneur a été investie une fois pour un pique-nique collectif. Lors de la fermeture des trois sites, ce sont les pelouses, les jardinets et autres espaces qui ont accueilli les joyeux ou solennels fêtards pour des manifestations officielles et officieuses (Monjaret, 2008). Ces fêtes sont sages, comparées à celles des carabins. Les personnels se souviennent du temps où les turbulents internes éméchés se retrouvaient dans le bassin aux poissons rouges. Sont-ce ces excès qui ont conduit l'administration à choisir de le combler ? Peut-être est-ce la fin d'une esthétique qui laissait la place aux étendues d'eau ? Au fil des années, la géométrie des jardins a pu être modifiée, redessinée. Les nouvelles plantations d'arbres, les nouveaux massifs ont transformé le paysage de ces établissements.

Vivre dans cet environnement, à proximité de la nature, éveille les sens, stimule le plaisir visuel. Personnel et malades profitent du jardin également, de l'intérieur ; au travers le cadre d'une fenêtre, ils apprécient chaque jour ce modeste tableau mouvant que la nature leur donne à voir. Un médecin témoigne en ce sens :

« Il y a des jardins qu'on voit par nos fenêtres. [...] C'est un peu comme la fleur qu'on a sur son balcon : ça ne remplace pas un jardin si on a les doigts verts et l'âme verte, mais cela permet aussi de voir passer les saisons, de marquer le temps. [...] Celui-là a encore un puits, et il a une clématite en fleur quelquefois. [...] Voici ce qu'on appelle "le jardin du directeur". L'accès est uniquement réservé [au directeur]. Je ne sais pas si [ce dernier] s'en sert beaucoup, parce qu'il y a quand même des chambres de malades qui ont vue dessus. Mais pour nous,

c'est quand même agréable à voir, on voit changer [la nature], les bourgeons de marronnier qui éclatent... les saisons passent. » (Pouchelle, Vega, 1999, p. 21.)

La présence de ces jardins crée une envie de verdure et de jardinage au point que certains membres du personnel finissent par s'approprier discrètement un petit lopin de terre : délimitant leur territoire à l'aide des petits cailloux ou des petites cordes, ils s'essaient au jardinage, plantent quelques pieds de vivaces, sèment quelques fleurs. Cette envie irrésistible de nature conduit certains autres à dérober des fleurs dans le jardin de l'hôpital, les cueillant voire les arrachant, nous explique un jardinier. Le fruit de leur larcin est ensuite disposé dans un verre ou gobelet et exposé, comme un précieux trophée, sur leur bureau, apportant la touche de couleur qui manque à leur terne univers de travail.

*Figure 2 : Un petit larcin pour un plaisir égoïste,
Boucicaud, mai 1999.*



Source : Photographie d'A. MONJARET – MNATP/CEF.

Les jardiniers se plaignent de ces détériorations, des négligences des passants, reflet de l'irrespect du territoire qu'ils choient ; ils en sont chagrinés. Plus graves encore à leurs yeux sont les méfaits des automobilistes ; ces « vandales », disent-ils, qui défoncent avec leur voiture les barrières qu'ils ont posées pour protéger les zones plantées. Ces maîtres des lieux surveillent avec attention leurs terres. Aidés de leur équipe, ces passionnés les entretiennent, à l'extérieur comme à l'intérieur.

De la nature à tout prix : le « vert » comme respiration dans les services !

Au sein des locaux professionnels, cette nature prend différentes formes ; naturelle, artificielle ou imagée, quelle que soit sa forme, elle a une fonction décorative. Elle s'invite dans les services administratifs ou médicaux, parfois techniques (Monjaret, 2006), les couloirs, les halls et même les sous-sols. Dans les bureaux, les plantes vertes ont la cote, elles trouvent généralement domicile sur le coin d'une étagère ou d'un bureau. Un réseau relationnel se développe entre collègues, amateurs de jardinage d'intérieur : ils s'échangent les bons conseils et les boutures, se relayent pour la garde des plantes durant les congés, quand ils ne préfèrent pas laisser leurs précieux trésors en pension au collègue qui a la réputation d'avoir la main verte². Le jardinier de l'hôpital est régulièrement consulté voire sollicité.

Si cette végétation naturelle trouve place dans les bureaux ou dans les espaces collectifs, en revanche elle n'est pas la bienvenue dans les chambres des malades de certains services médicaux car elle est pourvoyeuse d'infections. La nature apparaît alors comme un danger dont il faut se prémunir. Au détour d'un couloir, des affichettes préviennent le visiteur : « Par mesure d'hygiène, les fleurs et les plantes sont interdites dans le service. Merci de notre compréhension. » Posters ou photographies aux motifs floraux (souvent des bouquets de fleurs) ou campagnards viendront combler le manque, remplacer la nature au naturel par une autre, imagée.

Cette présence de nature, pourtant domestiquée, apparaît pour les malades et les personnels, le plus souvent citadins, comme une nécessité vitale, comme une fenêtre qui adoucit l'atmosphère aseptisée voire viciée de ces univers médicaux. Il y aurait un besoin irrépressible de nature, d'une nature généreuse et luxuriante, symbole de la vie, peut-être pour contrer la souffrance et la mort qui planent dans ces lieux. Il en faudrait toujours plus, plus que nécessaire... et cela nous a quelque peu étonnée. Dès lors, la nature ne peut se suffire à elle-même. Des évocations viennent, d'une certaine manière, la seconder, compenser son absence. Des bacs de fleurs ou de plantes vertes artificielles égayent les halls d'entrée ou les couloirs des services. Parfois, c'est le mobilier de jardin qui est mis en scène : un banc et une treille composent le décor d'un couloir. Là où il n'y a pas de nature, ne

2. Notons cependant que cette pratique n'est pas propre aux hôpitaux, elle se retrouve un peu partout dans le secteur tertiaire (MONJARET, 1996, 2002 ; PÉLEGRIN-GENEL, 1994). Et si le sens de cette pratique change, cela tient à la spécificité du lieu, qui décuple sans doute le besoin de respiration.

serait-ce domestiquée, ses symboles viennent s'imposer. Les pots de Jean-Pierre Raynaud installés à l'HEGP œuvrent quant à eux aux dialogues Art-Nature. Cet exemple est loin d'être unique : en 2007, dans le service en médecine nucléaire du CHU de Nice, une artiste, Aïcha Hamu a réalisé une fresque murale « Herbia » composée de doux éléments floraux (site du CHU de Nice).

Dans l'un des hôpitaux étudiés, des arbres, à l'image des dessins d'enfant, ont été peints sur les murs du sous-sol. Ils ont pris ainsi racine sous terre. Quoi de plus naturel ! En définitive, ces arbres qui sont comme enterrés renversent l'ordre des choses et redonnent à ceux qui vivent en ces lieux sombres – tels les ouvriers – un peu de lumière (Monjaret, 2005), l'allégorie platonicienne de la caverne trouve ici écho.

Plus modestement, des papiers peints peuvent recouvrir des pans entiers de murs : reproduction photographique d'un paysage paradisiaque des îles du Pacifique dans un local d'analyse, ou encore agrandissement d'un fragment de tableau – jardin fleuri et verdoyant –, marouflé le long d'un couloir. Ces revêtements apportent une note chatoyante. Des cadres ou posters aux motifs floraux et campagnards apparaissent quant à eux comme un véritable classique de la décoration hospitalière, au moins dans les hôpitaux que nous avons étudiés. Plus discrets parce que plus personnels, les dessins d'enfant qui décorent le poste de travail des agents administratifs ou médicaux ne manquent pas d'évoquer, à leur manière, les productions de la nature : l'arbre avec sa masse de feuillages verts et son tronc marron, la citrouille d'Halloween, etc. Dans les espaces de travail où le jardin n'a pas ou plus sa place, ces images offrent des terrains d'évasion. C'est ainsi que les hommes cultivent leur jardin métaphorique, pendant que le jardinier lui se consacre aux terres hospitalières.

Le jardinier, maître des lieux : un thérapeute ?

Un jardin ne se pense pas sans son jardinier. Ce dernier joue, compose avec la nature, domestique ou sauvage, cultivée ou artificielle. Pour ce faire, il a ses coins : local technique, serres et lopin de terre. Il sème, plante les plants livrés par le centre de floriculture de l'AP-HP d'Ivry³ quand ils ne sont pas achetés à des fournisseurs privés. Parfois, il cultive et récolte des fleurs à couper pour décorer les services. Il leur fournit sapins de Noël, muguet, buis bénis, le temps venu, respectant le calendrier laïc et religieux. Surtout, il veille sur les plantes mal en point, les envoyant « en réa », dans sa « clinique ». Il file la métaphore, s'appropriant ainsi les termes médicaux et nous signifie de la sorte qu'il travaille dans un hôpital. Dans les trois hôpitaux, les serres, surnommées « réa des plantes », accueillent les plantes des services en convalescence ou en pension pendant les vacances. Un jardinier explique à cet effet : « Les plantes, elles reviennent des

3. Ce centre regroupait serres et terrains cultivables. Il fournissait les hôpitaux de Paris. Les jardiniers sont particulièrement attachés à la qualité de ces productions en interne, qui tendent à se perdre par souci d'économie. Au début des années 2000, le centre freine ses activités dans le but de se défaire d'une partie de sa propriété.

services en mauvais état. Une plante, c'est comme une femme, faut s'en occuper, la dorloter... » (Pouchelle, Vega, 1999, p. 13.) Elles sont comme les malades aussi, il faut les soigner. Si le jardinier veille sur la végétation, il veille de même sur les hommes, se souciant de ne pas planter dans l'enceinte des espèces allergènes.

*Figure 3 : Le jardinier dans son jardin,
Boucicaut, mai 1999.*



Source : Photographie d'A. MONJARET – MNATP/CEF.

Parfois, il se sert du terrain cultivable à des fins personnelles, le transforme en un discret jardin potager, produisant quelques semis, quelques légumes, quelques pieds de tomates, également à destination de collègues proches. Cet usage reste cependant restreint et non généralisé, contrairement aux pratiques potagères qui avaient cours quand les hôpitaux vivaient en quasi-autarcie.

Sur ces terres « privées », il mobilise tout un savoir, tout son savoir-faire, appréciant le transmettre, partageant ses acquis et offrant ses services. « Jardiniste », il met ses compétences techniques au service de l'esthétique, créant des tableaux floraux en mosaïculture car ils savent faire « parler les fleurs » et s'en servent pour diffuser leurs messages. S'il fait figure de soignants des plantes, il est surtout celui qui participe au bien-être général, œuvre à l'attachement de cette nature. Il fait la médiation entre les hommes – les citadins – et la nature.

La qualité de la terre ferait-elle la qualité des lieux, des relations humaines au travail? L'horticulture a ses vertus thérapeutiques... Ces jardiniers savent qu'ils officient dans des institutions de soin, se transformant, parfois malgré eux, en jardiniers-thérapeutes. Ils ne sont donc pas des jardiniers comme les autres. Peut-être cette spécificité les attachent-elle plus fortement que d'autres à leur lieu de travail.

La marque d'un attachement

Cet attachement s'est révélé plus régnant encore au moment de la fermeture des sites, moment où il fallait penser à quitter ces terres pour aller s'installer sur de nouvelles. Jardiniers et plus généralement personnels, parfois depuis de longues années sur place, l'expriment à travers des témoignages qui sont loin d'être de simples anecdotes.

Certains se souviennent d'avoir assisté à la plantation d'un arbre. Attentifs chaque jour à sa pousse, cet arbre est devenu en quelque sorte le leur, évocation du temps qui passe et du temps qu'ils ont passé ici. Ils en parlent avec nostalgie. C'est sans doute ce rapport spécifique qui a conduit l'un d'eux à se faire prendre en photographie par un collègue devant « son » arbre avant le départ définitif, comme cela nous l'a été rapporté. Sur l'un des sites du CHU de Nice, les personnels ont vécu avec difficulté le fait que « leurs » magnolias soient abattus (Jeanjean *et al.*, 2007). En touchant à ces ancêtres – représentant leur « oxygène » – à cette présence vivante ancrée depuis des générations sur ce territoire, c'est un peu de leur histoire qui s'envole, de leur racine qu'ils perdent. Face à l'effacement et peut-être pour le contrer, des photographies, témoignage de ce passé sont précieusement conservées : le coin d'un jardinier a été immortalisé dans l'album de l'une des cadres de santé que nous avons rencontrée. En nous montrant une énorme citrouille, cette dernière vante les qualités de cette terre située en plein cœur de la capitale. Un médecin insistera sur le fait que le prunier qui s'élève au même endroit possède les prunes les plus chères de tout Paris, évoquant le prix élevé des m² qui a cours dans le quartier. Toutes ces histoires préparent au départ par un doux détachement.

Cette préparation prend surtout effet dans les actes du personnel. Les jardiniers traitent certains coins de leur jardin avec une attention toute particulière, quand

ils en laisseront d'autres progressivement en friche. Est-ce, par signe de respect ou par besoin de laisser des traces, que ces hommes ne délaissent pas complètement leur territoire? Difficile d'abandonner la nature à elle-même, de ne plus s'en occuper quand on a été habitué à la domestiquer. Ainsi, l'un d'eux a choyé la cour d'honneur en plantant des rosiers, vivaces qui lui survivront (Pouchelle, Pissavy, 1999, p. 66-67). Un autre voit son domaine réduit de moitié et se demande ce qu'il adviendra du reste du terrain.

Si les personnels se soucient du territoire qu'ils quittent, ils ne négligent pas non plus celui qu'ils vont devoir intégrer. Implanté sur une ancienne zone marécageuse et surtout sur l'ancien emplacement des usines Citroën, supposé pollué, le terrain du nouvel hôpital préoccupe certains d'entre eux qui n'hésitent pas à vérifier sa qualité. On ne s'installe pas n'importe où... C'est au cours de la visite de son futur lieu de travail encore en chantier en novembre 1998 qu'une infirmière décide de tester ce nouveau territoire, en y prélevant un peu de terre : « C'est pour faire pousser des radis. S'ils ne poussent pas je n'y vais pas », dit-elle. Devant son questionnement, sans doute pour la rassurer, « il lui fut répondu, en substance, que le nouvel hôpital était bien trop propre pour cela : une semaine auparavant un désherbant "féroce" avait été répandu pour empêcher toute espèce indésirable de s'y propager... » (Pouchelle, Vega, 1999, p. 65). Marie-Christine Pouchelle et Anne Vega se demandent à ce propos : « Autrement dit le nouvel hôpital sera-t-il un milieu de culture favorable? », et par là serait-il un lieu propice à un enracinement? Une terre saine oeuvrerait donc à une structure de soin saine, prête à accueillir personnels, malades, visiteurs. Le végétal à l'hôpital possède bien son propre langage.

Les vertus sociales du jardin

Les décors fleuris ont donc pour fonction d'égayer les services. Les floraisons des jardins aident aux repères temporels, saisonniers et calendaires. Le social s'appuie sur la nature. L'hôpital s'accorde avec le cycle végétal : les arbres de Noël rappellent les célébrations de décembre, le muguet, celles du mois de mai ; les couronnes ou autres compositions aux pieds des plaques commémoratives sonnent le devoir de mémoire nationale. C'est, grâce à ces indices, que le malade, même de passage, ne se trouve pas isolé du monde extérieur. Les plantes rythment sa vie et lui racontent, par ailleurs, l'histoire de la « maison » : dans l'un des jardins, une petite niche cache un discret autel que des personnes viennent encore fleurir de modestes bouquets ; ailleurs dans des bureaux, une branche de buis béni a été placée au-dessus d'une porte, une autre, sur un tableau. La présence des religieuses qui ont tenu ces établissements plane toujours dans les lieux. Le jardin des simples, dont on trouve trace dans l'un d'eux, nous rappelle cette tradition herboriste chère aux religieuses et participe à la mémoire de ces pratiques et à celle de la vertu ordinaire des plantes⁴.

4. Une association en collaboration avec un musée a créé en 2005 un jardin de plantes médicinales dans un hôpital de la région du Rhône qui accueillent des personnes âgées.

La vocation thérapeutique des jardins vient de ces plantes qui soignent. Elle vient également plus généralement du cadre agréable et tonifiant qu'ils offrent. Les jardins « humanisent » les hôpitaux. En apportant le bien-être de la campagne, ils soignent ceux qui le fréquentent, malades, personnes âgées mais aussi – comme on l'a vu – personnels, visiteurs, riverains. Les hôpitaux à vocation généraliste n'oublient-ils pas trop souvent de faire valoir cette fonction à leur jardin, contrairement aux maisons de retraite⁵. Les hygiénistes du XIX^e siècle n'ont pas manqué, en leur temps, de souligner les bienfaits de cette nature, considérant qu'elle participait d'une hygiène mentale et physique, aux soins de certaines maladies. Les espaces verts n'étaient ainsi pas négligés dans les sanatoriums créés autour des années 1930 pour soigner les tuberculeux (Vidal, 1999). De même, tout hôpital psychiatrique se devait de posséder des parcs boisés, des prairies vallonnées, remèdes de l'âme, des terres cultivables dont les pensionnaires avaient la charge sous le contrôle d'un jardinier.

Quand les hôpitaux fonctionnaient en autarcie, les malades travaillaient au jardin pour subvenir à leur autosubsistance, mais ces responsabilités étaient censées leur apporter l'équilibre nécessaire à leur santé. Le jardinage, activité de plein air, soigne. Anne Ribes, infirmière, qui se définit comme « jardinière », l'a compris. En 1997, prenant en compte les vertus des jardins, elle crée une association « Belles Plantes » qui a pour but d'introduire dans les hôpitaux des « jardins-ateliers », des ateliers potager-fleur, à destination des enfants malades et des personnes âgées. Elle développe, entre autres, ses activités dans les établissements de la Pitié-Salpêtrière, Fernand Widal et Robert Debré. D'autres initiatives ont depuis vu le jour. Ce nouvel intérêt n'est sans doute pas étranger non plus au fait que le monde académique français commence à s'emparer du sujet.

En effet, la thérapie horticole (ou l'hortithérapie), discipline qui englobe les thérapies médicales et sociales, n'est quasiment pas institutionnalisée en France comparé aux États-Unis où des départements d'université proposent des cursus de formation ayant trait à cette discipline. En France sans avoir forcément épousé cette terminologie, le jardinage est toutefois utilisé comme méthode de réinsertion sociale des personnes en difficulté. De la sorte, la thérapie se fait plus volontiers sociale. Le dressage social des hommes passe par le dressage de la nature. Ce concept n'est pas nouveau. Les hôpitaux psychiatriques usent de ce principe depuis fort longtemps.

Les écoles horticoles à vocation sociale servaient et servent encore de tremplin à des enfants issus de familles modestes ou des pupilles de l'État (autrefois de l'Assistance publique) – on pense aux Orphelins d'Auteuil à Paris et à l'école Le Nôtre (CEFP) située à Sonchamp (78). Cette dernière école⁶, aujourd'hui rattachée à la DASS, dépendait à l'origine de l'Assistance publique et formait à l'horticulture les pupilles de l'État, les enfants pauvres. Est-ce cette tradition qui associe le métier de jardinier à un métier pour indigents? Le petit personnel

5. L'hôpital de gérontologie Charles Foix situé à Ivry, est connu pour ses jardins et son parc animalier, né d'un engouement du XIX^e siècle pour les parcs à thèmes.

6. En 2001, cet établissement a fêté ses 120 ans, un site a été ouvert pour l'occasion. En 1881 l'Assistance publique de Paris crée un service spécial. En 1882, l'école d'horticulture s'ouvre à Villepreux dans le 78 (les Yvelines), puis en 1959, elle est transférée à Sonchamp dans le château de Pinceloup, près de Rambouillet.

des services techniques hospitaliers dont dépendent les jardiniers est souvent catalogué du côté des « bras cassés ».

S'il existe une thérapie horticole, il existe aussi et surtout une thérapie des jardins sans dispositif thérapeutique proprement dit, qui est certainement la plus courante, une thérapie ordinaire, pour tous, qui œuvre à la vertu sociale des jardins à l'hôpital.

Bibliographie

- JEANJEAN A. (dir.), CRUZ T., DUCERISIER M., LAUDANSKI C., OCCELLI M., ROSINI P., *Une approche ethnologique des hôpitaux, Pasteur et Saint-Roch, 2005-2007*, rapport final de recherche, du patrimoine/direction des affaires culturelles de la ville de Nice, LAMIC, université de Nice, 2007.
- MONJARET A., « Être bien dans son bureau. Jalons pour une réflexion sur les différentes formes d'appropriation dans l'espace du travail », *Ethnologie française*, n° 1, 1996, p. 129-139.
- MONJARET A., « Fermeture et transfert de trois hôpitaux parisiens. L'ethnologue, accompagnateur social », *Ethnologie française*, n° 1, 2001, p. 103-115.
- MONJARET A., « Les bureaux ne sont pas seulement des espaces de travail », *Revue Communication & Organisation*, GREC/O, n° 21, 2002, p. 75-90.
- MONJARET A., « Les logiques de privatisation des ateliers techniques à l'hôpital. Se singulariser en affirmant un corporatisme », dans BLEY D. (dir.), *Cadre de vie et travail. Les dimensions d'une qualité de vie au quotidien*, Aix-en-Provence, EDISUD, SEH, 2005, p. 183-200.
- MONJARET A., « La privatisation de l'espace de travail à l'épreuve des changements professionnels et sociaux à l'hôpital », dans BIDET A. (dir.) avec la collaboration de BORZEIX A., PILLON T., ROT G., VATIN F., *Sociologie du travail et activité*, Toulouse, Octarès éditions, 2006, p. 143-155.
- MONJARET A., « La fête de fermeture de trois hôpitaux parisiens, ou comment se marque, se ritualise et se fabrique l'événement », dans BALARD M., GÉRÔME N. (dir.), *Les fêtes et leur histoire en Ile-de-France Paris et Ile-de-France Mémoires*, revue de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France, t. 59, 2008, p. 333-356.
- POUCHELLE M.-C., VEGA A., *Regards sur l'hôpital Broussais*, Paris, éditions Assistance publique-hôpitaux de Paris 1999.
- POUCHELLE M.-C., PISSAVY M., *Regards sur l'hôpital Laennec*, Paris, éditions Assistance publique-hôpitaux de Paris, 1999.
- POUCHELLE M.-C., CARPOT L., *Regards sur l'hôpital Boucicaut*, Paris, éditions Assistance publique-hôpitaux de Paris, 2000.
- PÉLEGRIN-GENEL E., *L'angoisse de la plante verte sur le coin du bureau*, Paris, ESF éditeur, 1994.
- QUERRIEN A., LASSAVE P. (dir.), « Natures en villes », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 74, 1997.
- VIDAL M., *Le devenir du jardin hospitalier*, mémoire de maîtrise d'urbanisme, université Paris IV-Sorbonne, 1999.

Les nouveaux jardins publics de Bordeaux : la construction d'une culture de la nature

Dominique PROST
et *Marie-Dominique RIBÉREAU-GAYON*

La ville de Bordeaux s'est engagée depuis une dizaine d'année dans une politique d'aménagement visant à changer l'image de la ville, très minérale, et à créer des aménités favorisant le bien être des citoyens.

Cette politique volontariste se décline à diverses échelles. Tous ces aménagements se réclament du « jardin », quelle que soit leur envergure : « quais jardinés » sur la rive gauche ; « jardin habité » et nouveau Jardin botanique sur la rive droite ; micro-jardins partagés, collectifs et/ou pédagogiques. Le rythme de création de ces derniers s'accélère depuis 2008 où il n'en existait que 2. Depuis, 3 ont été créés et 5 sont en projet. Leurs surfaces sont parfois dérisoires mais concernent un nombre important d'usagers. Ce mouvement connaît donc une amplitude sociale certaine dont il importe de comprendre la signification. Notre hypothèse est que, au-delà d'un simple effet de mode, ces évolutions traduisent de nouveaux rapports des citoyens à la nature et participent de la construction d'une culture de la nature en ville. Un certain nombre de consensus, dont nous verrons les limites, traverse le discours des porteurs de projet : tous sont censés créer du lien social, répondre à une demande et rapprocher les citoyens de la nature. Nous analyserons cette construction à partir de trois entrées : la conception des aménagements réalisés ou en cours ; les modalités de diffusion de savoirs et savoir-faire sur la nature ; les représentations de la nature qui sous-tendent les réalisations. Cette étude présente les résultats d'une enquête qualitative (décembre 2009-mai 2010) sur une douzaine de jardins créés depuis moins de dix ans (tableau 1). Elle combine l'observation des réalisations, une revue de la presse locale et l'analyse du discours des principaux acteurs (une quinzaine d'entretiens semi-directifs).

Tableau 1 : Les jardins sur lesquels porte cette étude.

Jardins	Surface	Date de création	Acteurs
<i>Jardins publics</i>			
Quais rive gauche	40 ha	1999-2009	CUB & Ville de Bordeaux ; Paysagiste : M. Corajoud
Quais rive droite	90 ha	2001-2030	CUB & Ville de Bordeaux ; Paysagiste : M. Desvigne
Nouveau J. Botanique	4 ha	2007	Ville de Bordeaux ; Paysagiste : C. Mosbach
<i>Jardins pédagogiques</i>			
J. de Bougainville	8000 m ²	2001a	Assoc. Jardins d'aujourd'hui
Maison du Jardinier, Parc Rivière	300 m ²	2004b	Ville de Bordeaux
<i>Jardins partagés</i>			
J. associatif du J. botanique	1000 m ²	2003	Assoc. Jardins d'aujourd'hui
J. de St Seurin	300 m ²	2008	Association de quartier
J. de ta soeur	3000 m ²	2010	Collectif d'associations
J. Léon Jouhaux	1000 m ²	2010	Assoc. Friche & Cheap, étudiants paysagistes
Villa Pia	500 m ²	En cours	Assoc. 5 de Coeur
J. partagé du Parc Rivière	500 m ²	En projet	Assoc. En cours de création
a- Jardin d'insertion à l'origine, devenu jardin pédagogique			
b- Dans un parc de 4ha ouvert au public en 1982.			

Il existe actuellement 5 jardins partagés ; 5 autres sont en projet. Les surfaces indiquées sont approximatives.

Les aménagements de parcs et jardins au cœur de la ville

Le renouveau des espaces de parcs et jardins dans la ville centre s'inscrit dans un projet d'agglomération, dans le cadre du SCOT et du PLU. Porté par un idéal de « ville plus viable et plus verte », il vise à mettre en réseau un système de parcs et jardins hiérarchisés autour d'un axe central, la Garonne (Banzo, Prost, 2009). Les aménagements se différencient en fonction des démarches, des acteurs, de l'organisation des espaces, des usages et des modes de fonctionnement.

La diversité des démarches : top-down et bottom-up

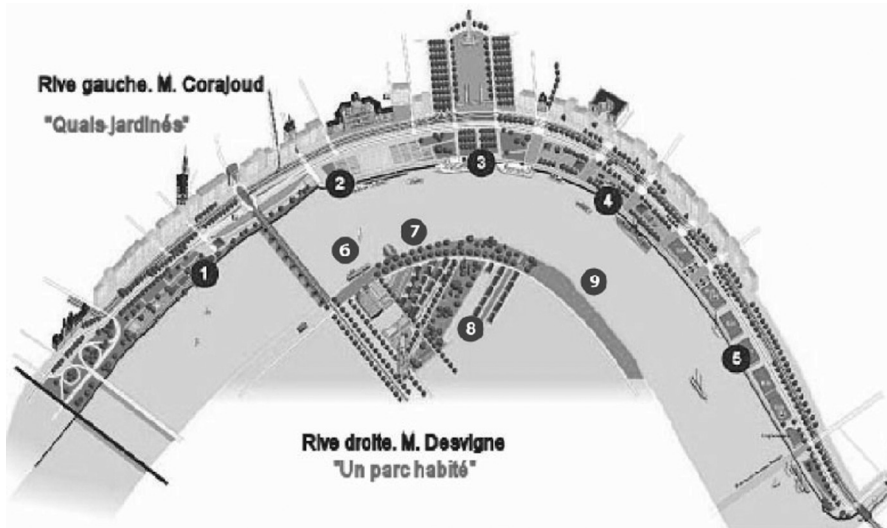
Les grands aménagements des quais, au cœur du projet urbain, relèvent d'une politique impulsée d'en haut par la municipalité et la communauté urbaine (CUB), dès 1996, en faveur d'un « urbanisme paysager » (Asher, 1995) mis en œuvre par des « experts », urbanistes et paysagistes de renommée internationale, comme M. Corajoud et M. Desvigne.

Les petits jardins qui se développent actuellement, souvent minuscules (toujours moins de 1 ha) relèvent pour leur part d'une démarche *bottom up* les projets émanent des habitants et sont portés par des collectifs ou des associations qui négocient avec la municipalité. La démarche participative peut être approfondie. Ainsi, le « Jardin de ta sœur » a été réalisé au terme de trois ans d'ateliers d'urbanisme et de concertation animés par un collectif d'habitants, des associations et le centre social du quartier. Plusieurs acteurs font référence aux expériences des jardins de New York et à la *green guerilla*, tout en constatant qu'à Bordeaux il n'y a guère de guérilla car les projets sont relayés par la municipalité : présence des élus de quartier et de l'adjointe au développement durable lors des réunions et aide des services techniques à la mise en œuvre du projet.

L'organisation des espaces

On peut distinguer, en fonction des échelles et des porteurs de projet, trois types de parcs et jardins (tableau 1).

Figure 1 : Les nouveaux jardins publics de Bordeaux, la construction d'une culture de la nature.



Projet global d'aménagement des quais de Bordeaux : (1) Parc des sports, (2) Jardin des lumières et Miroir d'eau, (3) Prairie des Girondins, (4) Espace à vivre des Chartrons, (5) Quai de Bacalan, (6) Parc des berges, (7) Parc aux angéliques, (8) Nouveau Jardin botanique (9), Plaine de Garonne. Source : M. L. PENIN, CNRS, 2010 et ville de Bordeaux, 2004.

Les grands jardins sont aménagés par la ville et la CUB sur de vastes espaces publics centraux emblématiques de l'image et de la qualité de la ville : les quais des deux rives et le nouveau Jardin botanique. Ces aménagements de prestige demandent du temps (10 ans pour la rive gauche aujourd'hui terminée, 30 ans

prévus pour la rive droite) et des investissements importants. Aux 400 ha d'espaces verts que comptait Bordeaux à la fin des années 1990, vont s'ajouter 130 ha de nouveaux parcs et jardins sur les deux rives.

Les micro-espaces de proximité, créés par les riverains, s'installent dans les interstices urbains, places, friches, portions de parcs, et parfois temporairement sur les chantiers de futures constructions. Ils entendent améliorer la qualité de la vie du quartier en termes d'environnement et de lien social et également revaloriser le quartier. Situés le plus souvent sur des espaces publics appartenant à la ville ou à la CUB, ils sont cependant le plus souvent fermés et appropriés par ceux qui les cultivent. Certains sont des jardins partagés où les habitants du quartier qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une parcelle, d'autres restent collectifs et gérés par des associations, ou par la ville, avec un statut de jardins expérimentaux à vocation pédagogique qui diffusent auprès du public savoirs et savoir-faire dans le domaine du jardinage. C'est le cas des jardins gérés par l'association Jardins d'aujourd'hui et de la Maison du jardinier aménagée par la ville dans le parc Rivière.

Les grands espaces publics ouverts sur la ville et sur le fleuve

Le réaménagement des berges de la Garonne au centre-ville est l'opération phare du renouvellement urbain qui, en se centrant autour du fleuve, vise à « réconcilier les deux rives », à rééquilibrer leurs images respectives. La rive droite, ouvrière et industrielle, longtemps stigmatisée deviendrait la « rive verte », un « parc habité » conçu par Michel Desvigne alors que l'image monumentale et bourgeoise de la rive gauche est sublimée par les « quais jardinés » de Michel Corajoud. Le projet est considéré par les professionnels comme

« une grande réussite car de grande échelle, de recentrage pour l'agglomération, de redécouverte du fleuve, de déambulation, pluriclassiste, multigénérationnel et fédérateur » (Godier, Sorbets, Tapie, 2009) (figure 1).

Les quais jardinés rive gauche

Le « Jardin des lumières » achevé en 2009 longe la Garonne sur 4,5 km de long et 80 m de large. Il participe à la mise en scène esthétique du patrimoine de la façade des quais à travers son reflet dans un miroir d'eau, l'intégration de traces du patrimoine portuaire, marqueurs de l'identité locale, et le dégagement de la vue sur la courbe du fleuve.

Le second objectif est de permettre aux bordelais de se réappropriier les quais et le fleuve longtemps inaccessibles derrière un cordon de hangars et de grilles. Les divers équipements visent à créer une ambiance ludique, une impression de liberté, de bien être, tout en aérant la ville.

Figure 2 : Rive gauche, les quais jardinés de M. Courajoud :
« Une idée de la ville inspirée de la campagne. »



Source : Photographie de M.-D. RIBEREAU-GAYON.

L'espace est organisé par un découpage longitudinal en lanières et en séquences transversales. Les lanières parallèles aux façades répartissent les divers modes de circulation et assurent une transition entre le front urbain, la façade des quais et le fleuve (figure 2). Les séquences permettent de diversifier les espaces et les activités selon la place accordée au végétal et aux équipements (plaine des sports, skate Park, jeux d'enfants, matériel de fitness, etc.). Arbres, prairie, plantations linéaires décoratives abondantes et variées (200 plate-bandes, 33 000 plantes) rythment les séquences. Le miroir d'eau – initialement conçu pour des raisons esthétiques (magnifier des façades) et climatiques (apporter de la fraîcheur) – a été immédiatement investi comme espace ludique, une sorte de plage en ville, où le public afflue dès les beaux jours en faisant un « monument populaire » (Godier, 2009). Cependant, pour l'instant, échec relatif, le fleuve reste vide malgré de nombreux projets pour relancer la navigation.

Rive droite « un parc habité », M. Desvigne (Urbanisme, 2004)

Le projet en cours s'inscrit dans la longue durée (20 à 30 ans) en fonction de la libération du foncier et des plantations d'arbres. Conçu pour offrir un point de vue sur la rive gauche et un contraste avec celle-ci, il rejette l'esthétique du jardin

« jardiné ». Ici pas de massifs de fleurs, pas de front urbain mais des courbes, des discontinuités, une imbrication entre le bâti et le végétal, où priment les arbres sous forme de « parc habité » ou de « cordons forestiers » le long des rues (figure 3).

Le discours naturaliste prétend se calquer sur la géomorphologie du lieu (alluvions, mouvements du fleuve, ossature du site), il a l'ambition, par le choix d'essences locales et le traitement paysager, de retrouver les écosystèmes, la ripisylve et les marais, une nature « sauvage ».

Figure 3 : Rive droite, le parc habité de M. Desvigne.



Un projet sur 30 ans pour effacer le passé industriel du quartier, transposer des milieux vivants et du sauvage dans la ville et instaurer une continuité symbolique avec l'espace rural périphérique. Source : Photographie de M.-D. RIBEREAU-GAYON.

Le nouveau Jardin botanique

Ouvert sur la rive droite en 2006, il est au départ conçu comme un jardin de quartier au cœur d'une ZAC en cours d'aménagement. Puis il s'inscrit dans la continuité du parc des berges de M. Desvigne, proposant une relecture contemporaine d'un jardin à vocation scientifique et pédagogique, tout en participant à la revalorisation de la rive droite.

C'est un espace fermé et gardé la nuit qui se veut innovant et expérimental. On n'y trouve pas de collections au sens traditionnel mais des technologies innovantes (serre HQE¹ avec panneaux solaires et récupération des eaux de pluie), des plate-bandes de légumineuses ou à thèmes « ethnobotaniques » et une reconstitution de 11 biotopes régionaux (dune, zones humides, pelouses calcaires sèches, etc.) que le public ne semble pas toujours comprendre. Faute d'une médiation efficace, la fonction pédagogique de cette innovation spectaculaire par son ampleur et son ambition n'est pas assurée.

Les micro-jardins

Le développement récent de petits jardins se réalise sous diverses formes : jardins partagés de quartiers, jardins pédagogiques et le cas atypique des jardins portés par les étudiants de l'École du paysage.

Les jardins partagés

Ils se caractérisent par la diversité et la rapidité de la mise en œuvre des projets (de quelques mois à 3 ans) et leur coût relativement faible pour la municipalité.

Tous appliquent des techniques biologiques, traditionnelles ou très modernes (compostage, « zérophyto », auxiliaires biologiques) et prétendent rompre avec le jardin potager traditionnel en mélangeant fleurs et légumes comme le faisaient, pourtant, les « jardins des grands-mères ».

La production y est secondaire par rapport au projet social qui vise à créer un lieu de rencontre et d'échange autour duquel se construit une vie de quartier (jeux d'enfants à proximité assurant liens intergénérationnel, boîtes à livres, fêtes de quartier, nombreux repas collectifs et pots divers).

On peut distinguer deux conceptions principales.

Dans les quartiers de classe moyenne (jardin St Seurin, Villa Pia) le projet, fermement soutenu par les élus est rapidement mis en œuvre. Le jardin est cadré et formaté, l'aménagement est réalisé avec l'aide du service des espaces verts de la ville.

Le jardin est divisé en parcelles, souvent minuscules (moins d'1,5 m² parfois, figure 7), dont les adhérents de l'association jouissent temporairement, moyennant une faible participation. Presque toujours, quelques parcelles sont réservées à l'association, au centre social ou à une école du quartier. Face à l'importante demande des écoles et la faible disponibilité d'espace une rotation annuelle des

1. Haute qualité environnementale.

écoles est établie. Chacun cultive et récolte comme il le souhaite. C'est propre, esthétique, soigné ; une charte règle le fonctionnement, il n'y a pas d'animateurs mais des leaders bénévoles, on est « entre-soi ».

D'autres jardins, situés dans des quartiers plus défavorisés, se réclament d'une utopie urbaine valorisant le collectif dans un esprit plus proche de la *green guerilla*. Les aménagements se veulent souples et évolutifs, parfois temporaires, sans appropriation des parcelles :

« On fait un choix de départ : on ne personnalise pas, on ne distribue pas de bouts de terrain, il peut y avoir des zones plus entretenues par tel ou tel mais la production récoltée est partagée sur des quantités symboliques, on va faire un repas collectif. » (Jardin de ta sœur.)

Tout est décidé et géré collectivement ; un animateur est alors nécessaire : « Dans un jardin collectif tout le monde s'implique, il faut un chef d'orchestre pour faire émerger la parole de tous » (*id.*) et éviter les prises de pouvoir de certaines communautés au détriment des autres.

Élus et services techniques de la ville témoignent parfois d'une certaine méfiance vis-à-vis de ces jardins collectifs : peur de perdre le contrôle, d'une évolution vers un « bidonville vert » ? La nécessité d'une médiation se fait sentir à deux niveaux : entre les habitants et la municipalité d'une part ; entre les usagers du jardin d'autre part.

Friche & Cheap, association créée par des étudiants de l'école d'architecture et du paysage, s'implique fortement dans ces projets visant les friches de quartiers en restructuration. Ils développent l'idée d'utiliser le jardin comme terrain de recherche-action pour expérimenter les démarches participatives avec les riverains ou les associations de quartier et construire des partenariats avec la ville ou les aménageurs. « Notre vocation est d'appartenir à tous ces types de jardins... et de faire du jardin une entrée dans le territoire à toutes les échelles. » (Friche & Cheap, figure 4.)

Figure 4 : Du jardin à l'utopie urbaine.



Journée d'occupation collective et festive d'une rue de Bordeaux organisée par l'association Yakafaucon le 11 avril 2009. Source : [fricheandcheap.canalblog.com].

Les jardins pédagogiques et expérimentaux

À coté des jardins partagés et souvent étroitement associés à eux se développe un nouveau type de jardin, à visée pédagogique, qui entend combler le hiatus entre des citoyens ayant perdu la culture du jardin et les vastes espaces publics ouverts à une fréquentation de masse.

Gérés par des associations, comme les Jardins d'aujourd'hui, ou par du personnel municipal, comme la Maison du jardinier, ils proposent des animations et des ateliers à un large public.

Expérimentation, innovation et diffusion d'une culture de la nature

De fait, la catégorie des jardins pédagogiques est transversale car de nombreux jardins sont tournés vers l'expérimentation et la plupart des jardins partagés sont un lieu d'échange et d'apprentissage : différents types de culture y sont diffusés suivant les publics, les quartiers et les formes de médiation. Ces expériences influent sur les relations sociales et le rapport au corps dans la ville.

Une culture muséographique et scientifique

Le Jardin botanique a une mission d'éducation et de sensibilisation du public poursuivie dans le jardin associatif partagé présent sur son site :

« Notre vocation c'est de communiquer avec le grand public, pour le rapprocher de cette nature. On a une équipe pédagogique, on reçoit 1 000 scolaires par mois, 140 000 visiteurs en 2009. »

La culture est centrée sur des approches ethnobotaniques (plantes tinctoriales, à sucre...) et sur la découverte de la diversité des milieux régionaux.

Une culture populaire

La Maison du jardinier et les jardins gérés par l'association des Jardins d'aujourd'hui organisent des formations « au rythme des jardins et des saisons ». Pour sa responsable, le jardin de Bougainville, implanté de manière précaire sur un terrain en friche du port autonome, est « un lieu qui permet de voir le champ des possibles en jardinage, de casser les alignements, de travailler sur de petites unités, c'est un principe de courbes, des rondeurs de la douceur, plus le mélange des fruits et légumes, la diversité qu'on retrouve dans la nature ». On y trouve donc une diversité de jardins : potagers traditionnels, serres, jardins au carré au sol ou en hauteur. Ils offrent un certain désordre qui laisse place à l'innovation ou à l'évolution des souhaits des jardiniers. Ils comportent aussi des espaces de recyclage (compost, piquets de vigne, bois, etc.). Le faible coût des matériaux, le principe de récupération, le côté bricolage des installations permettent à des

publics défavorisés de se sentir à l'aise et de s'investir dans le lieu en apportant idées et compétences (figure 7). Cette conception s'oppose radicalement à celle des aménageurs des quais pour lesquels toute évolution à venir est dûment pensée et programmée.

Figure 5 : Atelier de jardinage dans les jardins partagés du Jardin botanique.



Transmission de savoir-faire *in situ* et construction d'une culture de la nature en ville. Source : Photographie de D. PROST.

Une culture adaptée aux citadins

Les formations dispensées s'organisent autour d'activités thématiques de découverte du jardinage selon les besoins du jardin : « *Lasagne beds* » où les plantes poussent hors sol sur des lits de cartons, lombricompost, irrigation, biotechniques, bouturage, taille, etc. (figure 5) ; une grande place est accordée au recyclage et au compostage. Elles s'appuient sur de petites unités (jardin au carré) et recherchent une visibilité rapide du travail effectué : on plante des végétaux qui poussent vite en occupant le minimum de place. Il n'y a donc pas ou peu d'arbres.

Les animateurs cherchent en revanche, à faire connaître un grand nombre de variétés, même rares, pour éveiller la curiosité des passants, ainsi que les problèmes qui peuvent se poser et leurs solutions :

« Moi, ce que je fais, c'est montrer aux gens des plantes qu'ils ne connaissent pas très bien. [...] Il faut aussi des maladies, des ravageurs, des auxiliaires. »
(Maison du jardinier.)

Des lieux et des moments de convivialité

Tous nos interlocuteurs insistent sur les moments de partage et d'échanges noués autour du jardin, partagé ou pédagogique, devenu un espace de rencontre où la nourriture joue un rôle important. Ainsi, à la Maison du jardinier, après les ateliers « on se réunit autour d'une tasse de tisane, on échange recettes de cuisine, des boutures, c'est très convivial. » Ailleurs, des ateliers de cuisine, destinés à des groupes venus des centres sociaux ou associatifs, sont organisés pour transformer les produits du jardin et transmettre des savoir-faire culinaires selon le principe dit « du jardin à l'assiette » (Bougainville en partenariat avec la banque alimentaire). Comme les pique-niques entre participants lors des ateliers-découverte et les repas de quartier, ils constituent des occasions de partager les connaissances des légumes et différentes cultures culinaires.

Les jardins partagés favorisent également les échanges intergénérationnels : ils sont souvent implantés à côté de jeux d'enfants et/ou à proximité, voire au sein, de maisons de retraite (Villa Pia) ; tous font une place aux écoles du quartier.

Au sein des jardins, l'animation est assurée par des médiateurs bénévoles ou salariés (ville de Bordeaux, Jardins d'aujourd'hui), autodidactes passionnés, soucieux d'acquérir, de partager et de transmettre des savoirs, et d'associer aux pratiques de jardinage des préoccupations d'insertion sociale, la reconnaissance de l'autre et de la diversité des cultures. Cela fait des jardins des lieux de médiation des savoirs et des cultures où chacun peut être médiateur à son tour.

La nature de la nature en ville

Au-delà d'un discours consensuel quant aux principes généraux, les expériences de jardins témoignent de représentations de la nature et de la ville quelque peu divergentes.

Principes consensuels et limites de leur application

Décloisonner les jardins pour mieux y intégrer l'homme et la ville

Grands aménageurs et initiateurs de jardins partagés s'accordent pour rejeter le « parc hygiénique européen haussmannien pour aérer les populations laborieuses [qui] n'a plus de sens ». (Desvigne, dans Cambau, 2004.) À l'encontre de ce modèle, ils valorisent désormais les parcs ouverts où l'usager peut se livrer à toutes sortes d'activités dans un environnement où la souplesse des formes et la banalité des espèces (asters, graminées, choux, prairie) doit induire le sentiment d'une absence de contraintes.

Pourtant, les jardins des quais présentent une succession d'espaces dont chacun est dédié à une activité sportive ou récréative, ce qui ne laisse, de fait, guère de possibilités d'appropriation non prévues dans les projets et d'autant

moins que la surveillance y est constante. Par conséquent, le décloisonnement et la liberté affirmés se trouvent limités par les préoccupations sécuritaires et l'omniprésence de la voiture en ville.

Accroître la diversité biologique

Diverses manières de répondre aux préoccupations contemporaines sur la biodiversité se manifestent suivant le type de jardin.

Pour les jardins partagés et les jardins ateliers du parc Rivière la diversité consiste essentiellement à mélanger sur une même parcelle légumes, aromates et fleurs, à inciter les jardiniers à ne pas tous cultiver les mêmes plantes et à rechercher des variétés originales, exotiques ou anciennes.

Dans les grands jardins des quais trois stratégies sont mises en œuvre. La première consiste à multiplier le nombre d'espèces quelle que soit leur origine. Le jardin rive gauche compte ainsi « 116 espèces de vivaces et de graminées, 40 espèces et variétés de plantes annuelles ou bisannuelles, une quinzaine d'espèces d'arbustes » (*Sud-Ouest*, 25 avril 2007). La seconde, appliquée sur la rive droite, est également quantitative mais privilégie les espèces locales, en particulier celles spontanément présentes dans la ripisylve. Si les jardins publics du XIX^e siècle étaient des lieux d'exception par rapport à la ville et au territoire, tant par leur fermeture que par la prédominance d'espèces exotiques, les jardins du XXI^e se veulent en continuité avec le territoire hors la ville, à la fois par leur ouverture visuelle et l'utilisation d'espèces locales destinées à les ancrer dans le territoire (Mongin, 2005). En l'absence d'une continuité physique réelle entre les quais arborés et les forêts aux alentours de Bordeaux, cette continuité est, de fait, essentiellement symbolique.

La troisième stratégie prolonge la précédente en essayant d'intégrer les espèces sauvages endogènes. Mais si le discours est volontariste à ce sujet, la pratique est très floue car les plantes sauvages se révèlent, à l'usage, peu compatibles avec le principe même de la *création* de jardins. En effet, M. Desvigne a voulu pour le parc rive droite, une « écriture » naturaliste, « des rives sauvages, des marais, des prairies et des boisements [...] transposition de milieux vivants, d'écosystèmes dans le milieu urbain » (Desvigne, 2004). Pour concrétiser ce désir de sauvage, on y a transplanté des pieds d'angélique des estuaires – *Angelica heterocarpa*, espèce rare protégée – qui poussaient rive gauche et on a baptisé cette portion du parc fluvial « Parc aux Angéliques ». Las, l'angélique n'a pas survécu². Ne restent de cette tentative qu'un immense panneau affichant un texte poétique sur la préservation du patrimoine naturel dans la ville au même titre que le patrimoine architectural de la rive d'en face et le nom du parc : d'un symbole de la reconquête de la nature dans la ville il est devenu le symbole de la difficulté des aménageurs à gérer le sauvage rebelle à la domestication et aux contraintes urbaines. Les animateurs de jardins partagés ont, en revanche, une vision

2. Elle subsiste hors du périmètre du parc.

pragmatique du sauvage : « Le sauvage on n'y croit pas, il n'y a pas de nature sauvage, y a des plantes adventices de ville », dit la responsable de Friche & Cheap. Et si on laisse un coin sauvage dans un jardin c'est parce qu'on en tire parti pour le jardin lui-même : orties, coccinelles et autres auxiliaires biologiques s'y développent pour alimenter et protéger les cultures. Dans ce cadre le sauvage ne peut être qu'un accident, un état temporaire ou, au mieux, un auxiliaire, une ressource pour le jardin cultivé.

Rapprocher l'homme de la nature

Figure 6 : Rapprocher la nature du citadin.



Un des milieux naturels d'Aquitaine recréés au Jardin botanique de manière à ce que le sous-sol soit à hauteur des yeux. Source : Photographie de M.-D. RIBEREAU-GAYON.

Quels que soient leur taille et leurs initiateurs, les nouveaux jardins urbains s'ingénient à permettre au citadin de se réappropriier son environnement en aménageant une proximité physique accrue avec le végétal. La forme et le degré de contact varient suivant le type d'aménagement. Dans les jardins de quartier, il s'agit que l'homme puisse mettre les mains dans la terre, avoir des contacts qui mobilisent tous les sens : toucher, écraser les feuilles des aromates pour en sentir le parfum, goûter les feuilles et les fruits. Les grands aménagements des quais visent, quant à eux, à « démultiplier la surface de contact » entre les habitants et le végétal grâce à un « système de parcs » formant un « front discontinu » de blocs verts avec lesquels un maximum d'habitations soient en contact (Desvigne, 2004).

La proximité visuelle prime sur le contact tactile, limité à la possibilité de marcher sur l'herbe ou de s'y rouler. Ces zones vertes constituent un décor où l'utilisateur est consommateur d'un espace pensé pour lui alors que dans les jardins partagés l'utilisateur est producteur sur les plans esthétique, technique et sensoriel.

Cependant, rapprocher l'homme urbain de la nature implique d'abord de rapprocher la nature du citoyen. Cette condition implicite est réalisée à des échelles et sous des formes variées.

Sur les quais, outre la multiplication des masses végétales, les paysagistes s'efforcent d'introduire des éléments naturels dans la ville. La destruction des hangars et autres installations industrielles et portuaires le long de la Garonne fait entrer massivement dans la ville l'air marin, la lumière, le mouvement des marées et le bruit des flots, véritable révolution sensorielle dans le rapport à l'espace urbain. Mais, avec la lumière c'est aussi la chaleur qui s'est abattue sur les quais. La plantation d'arbres a pour but de créer de l'ombre pour rendre la fréquentation des quais plus confortable en été (*Sud-Ouest*, 23 février 2005). Autrement dit, le citoyen n'est pas prêt à se confronter à une nature brute, il faut que la nature qu'on lui apporte soit purgée de ses excès.

Au Jardin botanique, le rapprochement de la nature et du citoyen se traduit par la création artificielle de tranches énormes des différents milieux de la région dont le sous-sol, invisible dans la nature, est ici rendu visible et porté à la hauteur des yeux du visiteur (figure 6).

Figure 7 : Mettre le citoyen en contact direct avec le vivant, accessible et contrôlable.



« Parcelles » du Jardin de Bougainville fabriquées par les jardiniers à partir de palettes recyclées.
Source : Photographie de D. Prost.

Dans les jardins de quartier cela prend la forme plus modeste de bacs, baptisés « jardins », de 80 cm de haut environ qui rapprochent physiquement la terre de l'homme et réduisent la pénibilité traditionnelle du travail de la terre (figure 7). Personnes âgées et handicapés peuvent donc jardiner sans avoir à se baisser. Cela évite en outre l'intrusion des lapins et les crottes de chien, manière de tenir la nature naturelle à distance !

De quelle nature parle-t-on ?

Au-delà des consensus sur les principes, des représentations divergentes de la nature se font jour. Ainsi, pour M. Corajoud, introduire la nature dans la ville ne veut pas dire planter des arbres, végétaliser les murs, fleurir les balcons. Il honnit ce qu'il appelle « le bariolage avec du végétal » qui cache la ville à elle-même. Son « Jardin des lumières » glisse en douceur du minéral du bâti vers le sauvage du fleuve ; il se veut le prolongement végétal du superbe patrimoine architectural : les arbres ne le cachent pas mais permettent au contraire de l'apprécier sans souffrir de la chaleur. La nature n'est pas un objet importé en ville mais une référence dans laquelle on peut puiser des concepts et des modèles pour concevoir la ville de demain : sociabilité des plantes, interrelations, localité, etc. Dans ce cadre, développer la nature en ville revient à construire une ville selon les modèles de relations qu'offre la nature et non un simple verdissement. Il s'agit d'interpréter la nature au bénéfice du citoyen (Corajoud, 2003, 2009) (figure 2).

La vision de la nature que Desvigne met en œuvre sur la rive droite est tout autre. « Mise en situation d'une sorte de nature ayant ses propres mécanismes d'évolution. [...] Ces parcs sont proches de "l'essence" des paysages qu'ils transposent » (Desvigne, 2004). La naturalité de ces nouveaux jardins n'est pas un donné d'origine, elle se construit (*Sud-Ouest*, 20 janvier 2006). Sans renier la ville, il s'agit de produire en son sein une nature multiforme, évoluant au fil du temps, exigeant peu d'entretien et modelée par la topographie, une nature suffisamment crédible pour recevoir un « assentiment de principe » (Micoud, 1993, p. 202).

Au Jardin botanique, l'artificialité extrême de la galerie des milieux naturels recréés ex-nihilo, trompe-l'œil parfait, révèle, paradoxalement, une représentation de la nature qui va plus loin dans ce sens :

« On n'a pas été prendre un morceau de nature qu'on a posé là. [...] Les plantes, elles ont proliféré dans le bon ordre, c'est-à-dire en respectant les mêmes proportions phytosociologiques que dans le milieu naturel. [...] On "reconstitue", ce n'est pas l'origine qui compte c'est le résultat »,

dit le directeur. Par conséquent, l'identité entre le processus de colonisation enclenché par l'homme – pour répondre à des enjeux sociaux, écologiques et pédagogiques – et celui produit spontanément dans le milieu naturel naturalise l'artificiel et lui donne une légitimité *a posteriori*.

Dans l'ensemble des nouveaux jardins, la « naturalité » se vérifie par le fait que, une fois le jardin installé, l'intervention humaine y est plus réduite et

moins radicale que dans les jardins urbains à l'ancienne : « Le parc on le laisse naturel, on souffle les feuilles, on nettoie les papiers, on élague, il y a des abris pour les hérissons, des écureuils, des nichoirs, c'est tout », dit le responsable du parc Rivière. La différence réside dans le *degré* d'artificialité et non dans la nature même du lieu.

Qu'en est-il des jardins de quartier? La nature dont on cherche à se rapprocher par le jardinage n'a rien à voir non plus avec le spontané ou le sauvage. Il ne s'agit pas de se fondre dans un environnement naturel mais bien plutôt de construire un lieu où se produisent des phénomènes naturels dont le citadin n'a guère l'occasion d'être témoin en ville et encore moins le maître : germination des graines, développement des plants, croissance, fructification, maturation, etc. Ce sont donc essentiellement les signes du vivant qui concourent à faire de chaque parcelle un morceau de « nature ».

C'est dans le cadre de cette recherche du vivant que prend sens le fait que tous les jardins de quartier fonctionnent selon les principes de l'agriculture biologique, conformément d'ailleurs à l'étymologie du mot : « Ici ce jardin y a rien qui rentre, y a rien qui sort, on s'en va de la graine jusqu'à la récolte de la graine, les déchets sont recyclés, naturellement », dit l'animateur du jardin partagé au Jardin botanique. Participer au cycle du vivant c'est renforcer sa propre conscience d'être vivant, le sentiment d'appartenance partagée de l'homme et du végétal à la communauté du vivant.

Par conséquent, et n'en déplaise à M. Corajoud, c'est bien la compensation d'une perte de contact avec le vivant que les jardiniers citadins viennent chercher, un exutoire à la minéralité de la ville.

L'engagement fort pour une culture bio révèle aussi un rejet catégorique du modèle de l'agriculture industrielle hors la ville. L'animatrice des jardins de Bougainville remarque que les jardiniers de 40 à 70 ans ont du mal à prendre leurs distances avec ce modèle tant ils ont été imprégnés par les principes de l'agriculture intensive et de l'agrochimie. En revanche les moins de 40 ans s'engagent plus facilement vers une culture du vivant. Ces jardins sont parfois couplés avec des AMAP³, ce qui conforte les liens avec une nature domestiquée et permet d'expérimenter *intra muros* un mode de production et de consommation soucieux d'écologie qui se développe également à proximité de la ville. Ils contribuent ainsi, à leur manière, à la perméabilité entre des modèles urbains et moins urbains que les concepteurs des grands jardins publics théorisent plus explicitement.

De la nature-modèle conceptuel à la nature clonée par un *deus ex-machina*, en passant par la nature vraisemblable ouverte sur les éléments naturels et la familiarisation avec les phénomènes naturels, s'invente donc une nature urbaine. Urbaine dans le sens d'accueillante à l'homme, à sa portée (intellectuelle et physique), modérée, médiatisée par la technique, les savoir-faire et les relations humaines. Prémices d'une nouvelle société urbaine fondée sur des réseaux de proximité, des expériences alternatives, des échanges personnalisés dans une ville ouverte sur son environnement proche?

3. Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

Bibliographie

- ASCHER F., *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, O.Jacob, 1995, 345 p.
- BANZO M., PROST D., « Aménagements paysagers et renouvellement urbain dans la périphérie bordelaise », *Mappemonde*, n° 93, 2009, [<http://mappemonde.mgm.fr/num21/index.html>], 2009.
- CAMBAU R., « La trame verte organise le paysage urbain – Entretien avec Michel Desvigne . Bordeaux, une agglomération en mutation », *Revue Urbanisme*, hors série n° 22, 2004, p. 38-39.
- CORAJOURD M., « Une idée de la ville inspirée de la campagne », *Diagonal*, n° 163, 2003, p. 10-13.
- CORAJOURD M., Conférence sans titre, colloque *Natures de villes*, communauté urbaine de Bordeaux, 398 p., [http://www.lacub.com/accueil/actes_nature_ville.pdf], 2009.
- DESIGNÉ M., « Une écriture naturaliste pour un parc habité. Bordeaux, une agglomération en mutation », *Revue Urbanisme*, hors série n° 22, 2004, p. 42.
- GODIER P., SORBETS C., TAPIE G., *Bordeaux métropole. Un futur sans rupture?*, Marseille, Éditions Parenthèse, 2009, 279 p.
- MICOURD A., « Vers un nouvel animal sauvage : le sauvage naturalisé vivant ? », *Nature, Sciences, Sociétés* 1 (3), 1993, p. 202-210.
- MONGIN O., *La condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, Le Seuil, 2005, 25 p.

Quelle place pour le jardinage collectif dans l'aménagement urbain ? Le cas des *community gardens* de New York City

Sandrine BAUDRY

Les *community gardens* tels qu'ils existent aujourd'hui ont vu le jour dans le courant des années 1970, mais il ne s'agit pas de la première instance de jardinage collectif urbain aux États-Unis. À la fin du XIX^e siècle, des associations philanthropiques, dans la veine paternaliste des jardins ouvriers français (Dubost, 1997), cherchaient à offrir aux plus pauvres la possibilité de se nourrir et de développer les vertus associées au travail en plein air, et aux immigrés l'opportunité de s'intégrer à leur nouvelle patrie, en cultivant des lopins de terre mis à leur disposition. Durant les deux guerres mondiales et la grande dépression, le gouvernement fédéral a élaboré des mesures économiques et sociales destinées à faire face à ces trois grandes crises nationales ; il a entre autres mis en place dans les grandes villes comme à la campagne des programmes de maraîchage sur des terrains souvent partagés par plusieurs familles. Dans tous ces cas, le jardinage collectif, surtout en milieu urbain, a disparu avec la résolution des conditions qui en avaient inspiré l'existence (Lawson, 2005). Les *community gardens* sont eux aussi nés d'une situation de crise, mais d'une volonté citoyenne, et les personnes impliquées, bénévoles et motivées par des besoins locaux, ont fait tout leur possible pour qu'ils survivent à la relance économique. Leur relative longévité en comparaison de leurs prédécesseurs permet aujourd'hui d'analyser les conditions qui ont motivé leur implantation, les difficultés et succès rencontrés. Elle permet également de réfléchir à une pérennité possible et à la place de ces initiatives dans les grandes villes, notamment par le biais de l'idée de développement durable urbain, et sur un changement possible dans les relations entre institutions locales et citoyens, leurs discours et pratiques relatifs à l'environnement et les rôles respectifs qu'ils jouent dans le façonnement de l'espace urbain.

Les réflexions présentées dans ce chapitre sont le fruit de recherches bibliographiques sur l'histoire de la ville de New York et de ses espaces verts. Elles reposent également sur un terrain d'un an consistant en des périodes d'observation participante, des entretiens menés auprès de jardiniers et de représentants d'institutions et d'associations, et l'exploitation d'archives personnelles et institutionnelles concernant le mouvement de *community gardening* en général, aussi bien que des jardins particuliers (Baudry, 2010).

Les années 1960 et 1970, une réponse à la crise économique

Dans les années 1960 et 1970, la ville de New York a connu une crise économique et sociale d'envergure. Entre 1970 et 1980, la population a baissé de 10 %, ce qui ne s'était jamais produit auparavant, les services publics devenaient de plus en plus difficiles à financer, et les crimes violents ont fortement augmenté (le nombre de meurtres a augmenté de 137 % entre 1966 et 1973), essentiellement dans les quartiers les plus sinistrés. C'était également la période de la montée dans tout le pays de mouvements alternatifs et contestataires pour les droits civiques, l'environnementalisme, contre la société de consommation et le capitalisme, s'exprimant par des manifestations massives et la recherche de modes de vie plus solidaires. Alors même que l'atmosphère sociale et politique de l'époque faisait naître de nouvelles exigences en matière de qualité de vie et d'environnement, la crise économique affectait précisément ces aspects du vivre en ville, notamment dans les espaces verts déjà déficients que la municipalité n'avait plus les moyens d'entretenir ni de policer (Berman, 2003). Central Park par exemple est devenu un lieu privilégié à la fois pour de grandes manifestations politiques et pour des activités délictueuses en tous genres, en même temps que la végétation dépérissait et que les infrastructures se dégradaient (Rosenzweig, Blackmar, 1998). Dans le même temps, les propriétaires privés d'immeubles de logement avaient du mal à entretenir leurs biens et à empêcher des squatters de s'y installer et de les dégrader. Ils ont d'une part commencé à refuser de payer les taxes municipales, qui leur semblaient être utilisées à mauvais escient, et d'autre part à brûler leurs immeubles pour bénéficier de l'assurance et se soustraire aux frais d'entretien (Benoit, 1982). Ces incendies volontaires, en sus de ceux, accidentels, dus à la vétusté de certains logements, ont laissé dans leur sillage des terrains vagues jonchés de gravats et bientôt investis par les activités illégales ou marginales : vente et consommation de drogue, rassemblements de gangs, dépôt de déchets, etc. dont la municipalité, devenue propriétaire suite aux défauts de paiement, ne savait que faire. Cette prolifération de terrains vacants et d'immeubles condamnés s'est essentiellement produite dans des quartiers latinos et afro-américains, largement négligés par la politique raciste et pro-automobile menée par Robert Moses en matière d'espaces verts durant son mandat en tant que directeur du service des espaces verts, entre 1934 et 1960 (Caro, 1975).

La conjonction entre la carence en espaces verts et en services publics, et la multiplication de parcelles inutilisées – ou mal utilisées – a motivé les initiatives citoyennes d'appropriation illégale de ces espaces, dans la tradition américaine d'action *grassroot*. C'est ainsi que les projets de *community gardens*, dont le nom souligne bien le rôle fondamental de groupes locaux de résidents, se sont développés comme une réponse parmi d'autres à la dégradation du cadre de vie. On attribue généralement les débuts de cette pratique, ou en tout cas de sa visibilité, à Liz Christy (Carmody, 1976). Cette artiste a inventé la bombe à graines, *seed bomb* ou *seed grenade*, parfois orthographiée *seed green-aid*, symbole par sa

forme et par son nom d'une volonté d'appropriation de l'espace urbain par des actes ouvertement illégaux. Selon la recette diffusée par Liz Christy et les *green guerillas*, ces boules de Noël ou ballons de baudruche – remplacés depuis par des alternatives plus respectueuses de l'environnement – remplis de graines, de terre et d'eau devaient nécessairement être lancés par-dessus une palissade ou un grillage, sur un terrain fermé au public. L'intention de désobéissance civile était donc claire : il s'agissait d'enfreindre l'injonction de non-usage de ces espaces, d'une manière inoffensive et si possible visible, afin de protester contre l'abondance de terrains vagues appartenant à des individus qui n'en avaient pas l'usage. C'était un moyen pour les résidents de réclamer leur « droit à la ville » (Lefebvre, 1961) en tirant profit de parcelles abandonnées pour créer du lien social et embellir leur cadre de vie. En 1973, les *green guerillas* ont décidé de pousser plus loin ce droit en déblayant un terrain du Lower East Side de Manhattan, au coin de Bowery et de Houston, « un des endroits les plus répugnants de la ville » (Ferguson, 1999), pour y créer un jardin moins éphémère. En 1974, ils ont obtenu de la ville, consciente de l'aubaine que représentaient ces citoyens prêts à entretenir bénévolement des espaces devenus une charge pour elle, un contrat de location, puis se sont attelés à aider d'autres groupes de résidents à en faire autant. Le passage du *guerilla gardening* empreint de volonté de désobéissance civile au *community gardening* moins contestataire s'est fait rapidement, et avec lui une recherche de légitimité afin de minimiser, ou de retarder, les menaces de destruction. Cette transition reposait sur l'obtention du droit d'user du terrain, si possible d'un contrat de location, et ce essentiellement pour des raisons d'assurance. En 1978, la ville a donc créé Operation Green Thumb, un programme financé par le gouvernement fédéral et chargé de proposer des terrains en friche à la location à des groupes de résidents enclins à y jardiner, en attendant de leur trouver un usage plus productif financièrement, et ceci pour un dollar annuel symbolique.

Dans le même esprit, l'artiste Adam Purple, éternellement vêtu de violet, remettait en question la toute-puissance du modèle de vie capitaliste, notamment dans l'usage de l'espace urbain. Son Garden of Eden, créé en 1974 au fur et à mesure que les bâtiments autour de l'immeuble qu'il squattait étaient détruits par la municipalité, était organisé en cercles concentriques (Gibbon, 1984), mettant ainsi à mal la célèbre « grille » des rues de Manhattan, destinée à rentabiliser financièrement le territoire, et fertilisé avec du crottin de cheval récupéré en vélo à Central Park (Segal, 2001). Adam Purple revendiquait ainsi le droit de squat, une idée déjà adoptée au XVII^e siècle par les paysans anglais affamés, chassés des terres fertiles par les enclosures mais qui arguaient que la terre devrait être occupée par ceux qui en ont besoin et en prennent soin, plutôt que par les propriétaires légaux et indifférents. Malgré sa popularité internationale, le jardin a été détruit en 1986 (Earth Celebrations, 2009).

Aux côtés des artistes et des militants politiques, qui prenaient en main des espaces délaissés dans le but de clamer haut et fort leur droit à forger leur environnement de « signes vivants » (Vaneigem, 1961), à recréer communauté et solidarité, à verdier leur quotidien et à résister, d'une manière générale, à la dégradation

de leur lieu de vie, des populations plus défavorisées, notamment celles issues du milieu rural, ont planté des potagers urbains par nécessité économique, en mobilisant des savoirs acquis avant de migrer à New York City. Ainsi, de nombreux Afro-américains venus du sud des États-Unis et des migrants caribéens, pour qui la terre était avant tout nourricière, ont investi les terrains vacants de leurs quartiers pour les cultiver et y créer des espaces de sociabilité dans une ville parfois hostile à leur arrivée. Les jardins portoricains à *casitas*, ces petites maisons de bois où se retrouvent les membres de la communauté, en sont les exemples les plus souvent cités pour leur organisation particulière qui les distingue des autres *community gardens* de la ville : leurs noms hispaniques, leurs drapeaux, leurs pratiques culinaires et leurs activités sociales (danse, musique, jeux de société) sont en effet directement importés de leur île d'origine et leurs permettent de lier nostalgie et perpétuation d'un mode de vivre ensemble (Winterbottom, n.d. ; Sciorra, Cooper, 1990).

On voit ainsi que la notion de « mouvement » de *community gardening* recouvre des réalités variées. Les motivations initiales allaient du geste politique au besoin alimentaire, en passant par la recherche de convivialité et de sociabilité. Chaque jardin répondait à des besoins locaux, avec des moyens locaux, et si le point commun mis en avant était l'implication de la « communauté », cette notion elle-même variait pour désigner tantôt un groupe national ou ethnique, tantôt une vie de quartier, ou encore un pouvoir politique alternatif. C'est finalement, paradoxalement, la mise en péril de ces espaces, pratiques, et conceptions de la vie en milieu urbain qui est parvenue à cristalliser le mouvement et à engendrer des solidarités extra-locales.

De 1978 à 1990, la lutte pour la protection des *community gardens*

En tant qu'usages transitoires de terrains appartenant à la ville, les *community gardens* ont subi dès leurs débuts destructions et déménagements plus ou moins volontaires lorsque des projets immobiliers voyaient le jour sur ces territoires. Ces disparitions se sont d'abord produites au compte-goutte et en toute légalité, lorsque les baux des associations de jardiniers arrivaient à terme. Ce n'est que dans les années 1990, avec la reprise économique, qu'une véritable bataille a commencé entre les jardiniers et la municipalité. Face à la montée des prix du foncier, les jardins sont apparus comme des occupations trop peu rentables de parcelles en plein cœur de la ville, puisqu'ils ne payaient pas d'impôts. S'ils voulaient justifier l'existence de leur activité et leur appropriation de terrains municipaux, les jardiniers devaient donc opposer la valeur d'usage de leurs jardins, liée aux apports sociaux et environnementaux impossibles à quantifier, à la valeur d'échange, facilement calculable, de logements ou de commerces. De plus, Rudolph Giuliani, maire de la ville de 1994 à 2001, avait pour but explicite de « nettoyer » New York en partant en croisade contre toutes les formes de marginalité et de comportements qu'il considérait comme inappropriés, surtout les plus

visibles, c'est-à-dire celles ayant investi les espaces publics (Smith, 1998, 2001). Ceci explique pourquoi les premiers jardins visés étaient les portoricains, avec leurs *casitas* faites de bric et de broc, leurs poules et leurs festivités.

En 1997, la ville de New York a décidé de vendre des *community gardens* situés sur des terrains municipaux afin d'y construire des logements. Les défenseurs des jardins ont alors organisé des manifestations festives et *sit-in* d'individus déguisés en fleurs et en papillons, lâché des criquets en pleine vente aux enchères, etc. Ils ont opposé au pouvoir politique et financier du gouvernement municipal leur aptitude à attirer la sympathie publique en se présentant comme les victimes des bulldozers et des choix arbitraires de l'administration (Reynolds, 2008). Les tenants de la destruction des jardins rappelaient leur statut contractuellement transitionnel entre deux usages « rentables » des terrains, et l'absurdité d'une telle forme d'occupation du sol en période faste (*New York Sun*, 2002). Ils mettaient également en doute l'apport de bienfaits véritablement collectifs alors que presque tous les *community gardens* étaient fermés à clef la plupart du temps. Les défenseurs des jardins arguaient de leur côté de leurs qualités sociales et écologiques, et de la valeur indéniablement économique, quoique difficilement quantifiable, du travail bénévole fourni pendant des décennies. De plus, les jardiniers accusaient la municipalité de cibler spécifiquement les parcelles sur lesquelles se trouvaient des *community gardens*, effectivement rarement inscrits au cadastre, alors que des centaines d'autres étaient véritablement inutilisées. Ils soulignaient également que, dans les faits, très peu des terrains vendus aux enchères par la ville étaient utilisés par la suite pour y bâtir des logements ou des commerces et la plupart retournaient à leur état de dégradation pré-jardin (Golden, 1999).

En mai 1999, Rudolph Giuliani a mis cent quatorze *community gardens* aux enchères. Rien n'a pu le convaincre d'annuler la vente, mais deux institutions privées, le Trust for Public Land et le New York Restoration Project, ont pu acheter ces parcelles pour en confier l'entretien à des associations de quartier (Getlin, 1999). Ces jardins-là étaient donc protégés, mais pas les centaines d'autres encore existants, et il a fallu que l'État de New York intente un procès à la ville pour enfreinte aux lois environnementales d'État pour qu'un moratoire sur les ventes soit mis en place. Michael Bloomberg, élu maire en 2002, a relancé les démarches à la recherche d'un compromis entre la ville, l'État et les défenseurs des jardins. Un accord, dont le but était de « préserver autant d'espaces verts que possible, tout en permettant de construire sur des sites appropriés » (Spitzer, 2009), a été signé pour huit ans entre Michael Bloomberg et Eliot Spitzer, alors ministre de la justice de l'État. Ainsi, bien que les jardiniers aient mis prioritairement en avant les vertus des *community gardens* pour la vie de quartier, c'est finalement l'argument environnemental qui a déterminé leur survie.

Depuis 1999, pérennité et normalisation au cœur de la planification urbaine

La signature de cet accord, et par là-même la reconnaissance officielle de la valeur des *community gardens*, a marqué la fin d'une période de conflit intense, ce qui a permis de prendre du recul pour analyser la place que ces espaces et ceux qui les cultivent peuvent tenir dans la ville. On constate par exemple que, bien que les jardins existants soient protégés au nom des bénéfices qu'ils apportent à l'environnement urbain, il n'est nulle part question d'encourager la création de nouveaux *community gardens*, comme c'est par exemple le cas à Paris (Baudeflet *et al.*, 2008). De plus, cette protection s'accompagne d'une institutionnalisation, et donc d'une normalisation, grandissantes. Les responsables du programme Green Thumb, bien que très attachés à la diversité des jardins, ne peuvent continuer à les gérer à long terme qu'en leur imposant un certain nombre de règles de fonctionnement : ouverture au public, pas de discrimination dans le choix des membres et des usagers, le « bon entretien » de l'espace, notion éminemment subjective, etc. Or, l'hétérogénéité historique des jardins empêche cette uniformisation. Lorsque Green Thumb a voulu faire passer le nombre d'heures hebdomadaires d'ouverture au public de dix à vingt, il est apparu que les plus petits groupes de jardiniers ne pouvaient faire face à cette exigence. Or, ceux qui ne se plient pas au règlement encourent le risque de perdre le droit d'exploitation du terrain (Green Thumb, n.d.). Certains regrettent cette tentative de normalisation et la perte de l'esprit contestataire des débuts, mais, à moins de se satisfaire de « zones autonomes temporaires » chères à l'idéologie pirate de Hakim Bey (1985), cette évolution semble inévitable.

La question se pose à présent de savoir comment les *community gardens*, voués à leurs débuts à s'immiscer illégalement dans les délaissés urbains (Clément, 2004), peuvent trouver leur place dans les plans d'urbanisme. Cela peut passer par le PlaNYC2030 rédigé en 2007 par l'administration Michael Bloomberg pour développer et moderniser les infrastructures afin de faire face à l'augmentation de population estimée à un million d'ici 2030. En effet, une des principales propositions du volet environnemental de ce plan d'urbanisme est de permettre à chaque New Yorkais d'accéder à un espace vert en moins de dix minutes de marche. Cette proposition ne mentionne pas spécifiquement les *community gardens*, mais ceux-ci répondent bien, par essence, à la demande d'espaces verts de proximité. De plus, le plan mentionne l'importance de l'implication citoyenne pour rendre New York plus vivable et plus durable : d'une part, il est important de changer les pratiques quotidiennes de chacun pour transformer la ville à cette échelle, et d'autre part, la municipalité a besoin de se reposer sur le bénévolat pour des raisons financières.

Il est d'ores et déjà possible de tirer les grandes lignes des apports des *community gardens*, notamment grâce à l'observation participante. Il est alors fondamental de se souvenir que chacun de ces espaces a été conçu pour répondre à des problèmes immédiats et très localisés, les poussant par exemple à se spécialiser dans

l'insertion sociale des adolescents ou dans la production de produits frais, ce qui les rend uniques dans leur organisation spatiale et sociale. Cependant, leur appartenance depuis les années 1990 à un réseau plus ou moins formalisé à l'échelle de l'agglomération leur confère un impact qui dépasse ces projets initiaux. Par exemple, le premier point généralement évoqué est la (re)création de lien social, et par là la baisse de la criminalité, ou en tout cas du sentiment d'insécurité (RedOrbit, 2010), notamment par le biais de projets éducatifs et intergénérationnels, mais les rencontres et l'entraide organisés à l'échelle des *boroughs* ou de la ville permettent à des jardiniers de milieux socio-économiques variés de se côtoyer, ce qui est rarement le cas dans un jardin donné, en raison de la forte ségrégation spatiale de New York.

L'autre aspect bénéfique mis en avant est celui de production alimentaire. Bien que l'apport strictement économique soit plus que douteux dans la plupart des cas où, si des fruits et légumes sont plantés, c'est plus par goût de l'expérience que par véritable ambition d'autosuffisance, il est bien réel pour certains *community gardens* des quartiers les plus pauvres, qui visent spécifiquement la consommation et la vente de leur production. Ce sont généralement des quartiers où les produits frais sont inaccessibles ; la municipalité elle-même fait des efforts pour amener de la nourriture fraîche dans ces *food deserts* (McMillan, 2007), et les *community gardens* pourraient s'intégrer dans de tels projets. Au-delà de l'aspect économique, la production locale de fruits et de légumes, quelle que soit la quantité produite, a un effet sanitaire ; elle permet par exemple de lutter contre l'obésité infantile en changeant les habitudes alimentaires (Baker, 2004 ; Ogoye-Ndegwa *et al.*, 2002), un argument soutenu par Michelle Obama, qui lui a donné de la visibilité en installant un potager à la Maison Blanche. La question de la production locale de nourriture a d'ailleurs un intérêt beaucoup plus global ; elle pourrait par exemple réduire les risques de dissémination de nourriture contaminée. Sans aller jusqu'aux rêves d'autosuffisance des communautés utopistes, en cas de crise sanitaire ou agricole le jardinage urbain est considéré comme une alternative plus sûre aux systèmes de production décentralisés (Ward, 2009).

Mais c'est grâce aux bénéfices environnementaux, avérés ou supposés, que les *community gardens* ont finalement obtenu droit de cité à New York et ailleurs. Ils ont non seulement, dans ce cas précis, été le déclencheurs de l'accord entre l'État et la ville, mais ils permettent aussi, grâce à la montée en popularité des discours sur le développement durable et la biodiversité auprès des institutions et du public, de replacer les jardins sous toutes leurs formes dans le cadre d'une réflexion plus large sur la ville de demain qui devra faire face à de nouveaux défis tels le réchauffement climatique ou les limites des réserves pétrolières.

Si les jardins privilégient l'éducation des enfants, ils peuvent également, par leur grand nombre et leur répartition sur le territoire, servir d'espaces d'éducation et de relais de pratiques environnementales pour l'ensemble de la population, voire de lieux d'expérimentation en la matière. Ils participent ainsi à la lutte contre « l'extinction de l'expérience écologique » (Matteson, 2007), mais également à la formation de citoyens davantage conscients des enjeux environnementaux

et alimentaires et des pratiques quotidiennes qui peuvent y répondre. Ainsi, de nombreux jardins encouragent le compostage des déchets organiques, ce qui permet de réduire la production de déchets et de générer de l'engrais naturel pour les jardins. Ceci est nécessaire pour éviter, ou tout au moins limiter, l'usage de produits chimiques, mais également pour contrebalancer la présence de substances nocives dans le sol, notamment le plomb, due aux usages antérieurs souvent industriels des parcelles. Ces pratiques de compostage incluent parfois les autres habitants du quartier et les marchés, permettant de ne pas limiter le recyclage des déchets végétaux aux seuls jardiniers. Les innovations sont souvent liées à des nécessités premières, notamment l'inégalité de l'accès vital à l'eau, qui incite à installer des systèmes de récupération des eaux de pluie dans les jardins. De même, le coût de l'électricité a poussé certains *community gardens* à installer des panneaux solaires pour générer leur propre énergie, voire en revendre aux compagnies d'électricité, créant ainsi une nouvelle source de revenus pour l'entretien du jardin.

En comparaison des espaces verts municipaux, les *community gardens* représentent une surface quasiment négligeable, mais la liberté laissée à chacun de cultiver ce que bon lui semble dans sa parcelle résulte en une grande variété d'espèces. On peut supposer que, bien qu'il ne s'agisse pas d'une préoccupation saillante de la majorité des acteurs, ces jardins contribuent ainsi à la protection de la biodiversité urbaine, comme cela a été suggéré dans le cas des jardins privés (Kendal *et al.*, 2010). On y trouve également une faune variée d'élevage ou spontanée, allant du poisson rouge à la poule, en passant souvent par les abeilles, les rats, les oiseaux, les araignées, etc. Les concepts d'écologie du paysage (Burel, Baudry, 1999) s'avèrent eux aussi utiles pour comprendre la place et le rôle de ces jardins dans la ville : ils représentent une multiplication potentielle d'habitats pour la faune et la flore dans la matrice urbaine essentiellement minérale. Les oiseaux migrateurs peuvent s'y arrêter, les papillons et les abeilles y trouvent des milieux propices à la reproduction et à la nutrition et ils pourraient donc participer à la conservation de la biodiversité à l'échelle de la métropole (Werner, Zahner, 2010).

Figure 1 : East Harlem Community Garden, Manhattan (2012).



Figure 2 : West 104th Street Community Garden, Manhattan.



Les *community gardens* étaient à l'origine des initiatives extrêmement locales, spontanées et illégales, vouées à un destin transitoire entre deux usages de l'espace urbain jugés plus rentables financièrement par la municipalité. Il est vrai qu'historiquement, il existe aux États-Unis, bien plus qu'en Europe, une forte tradition d'action locale et citoyenne (Tocqueville, 1868) qui explique l'appropriation par les citoyens de territoires abandonnés en période de crise gouvernementale. Et la municipalité, de son côté, a su reconnaître son incapacité financière, à ce moment-là, à exploiter ces espaces. Le « droit à la ville » des citoyens s'est alors fait par défaut, en l'absence d'opposition, mais s'est vite heurté aux réalités économiques. La persévérance et la créativité des jardiniers se sont avérées fondamentales pour la survie du mouvement, à défaut de celle de tous les jardins, mais leur droit à la ville a également été conservé grâce à une nouvelle évolution conjoncturelle, à savoir le développement des interrogations d'ordres environnemental et écologique dans les réflexions des chercheurs et des acteurs institutionnels sur l'aménagement urbain. Dans le cadre de ces réflexions et de la mise en œuvre de pratiques associées, la créativité des citoyens et leur volonté de travailler bénévolement à améliorer le mode de vie urbain s'avèrent être des atouts. C'est ainsi que dans le PlaNYC 2030, la ville de New York encourage par exemple le jardinage des pieds d'arbres, une pratique citoyenne pré-existante et bénéfique pour la gestion onéreuse des arbres de rue nouvellement plantés. Ce chapitre visait ainsi à souligner que l'histoire du jardinage collectif à New York nous informe non seulement sur l'évolution des rapports à cette pratique, mais sur celle de la perception de la ville, de ses formes et fonctions, et des relations entre citoyens et institutions en ce qui concerne le droit et la capacité à les influencer.

Bibliographie

- BAKER L. E., « Tending Cultural Landscapes and Food Citizenship in Toronto's Community Gardens », *Geographical Review*, vol. 94, n°3, 2004, p. 305-325.
- BAUDELET L., BASSET F., LE ROY A., *Jardins partagés: utopie, écologie, conseils pratiques*, Mens, Terre Vivante, 2008.
- BAUDRY S., *Cultiver son jardin, s'inscrire dans la ville : approche anthropologique des community gardens de New York City*, thèse de doctorat, université Paris Diderot, 2010.
- BENOIT P., « Incendies dans le South Bronx : l'argent du feu », *New York Haute Tension*, Paris, Autrement, 1982, p. 282-286.
- BERMAN J. S., *Central Park*, New York, Barnes & Noble Publishing, Inc, 2003.
- BEY H., *T. A. Z. The Temporary Autonomous Zone, Ontological Anarchy, Poetic Terrorism*. New York, Autonomedia, 1985.
- BUREL F., BAUDRY J., *Écologie du paysage : concepts, méthodes et applications*, Paris, Technique & Documentation 1999.
- CARMODY D., « Green Guerillas Plan to Dig », *New York Times*, 24 février, 1976, p. 76.

- CARO R. A., *The Power Broker: Robert Moses and the Fall of New York*, New York, Vintage Books Édition, 1975.
- CLÉMENT G., *Manifeste du Tiers Paysage*, disponible en ligne sur [http://www.gillesclement.com/fichiers/_tierspaypublications_92045_manifeste_du_tiers_paysage.pdf], 2004.
- « Crime Rate not Impacted by Community Gardens », disponible en ligne sur *RedOrbit*, [http://www.redorbit.com/news/science/1749097/crime_rate_not_impacted_by_community_gardens/index.html?source=r_science], consulté en février 2010.
- DE TOCQUEVILLE A., *De la démocratie en Amérique [1835]*, Paris, Michel Lévy frères, 1868.
- DUBOST F., *Les jardins ordinaires*, Paris, L'Harmattan 1997.
- Earth Celebrations*, [<http://www.earthcelebrations.com/gardens/eden.html>], consulté en février 2009.
- FERGUSON S., « A Brief History of Grassroots Greening on the Lower East Side », dans WILSON P. L., WEINBERG B., (dir.), *Avant Gardening*, New York, Autonomedia, 2009, p. 80-90.
- GETLIN J., « N.Y.'s Slices of Heaven in Trouble Despite Deal? », dans *Los Angeles Times*, 1999, p. 5.
- GIBBONS B., « Do We Treat Our Soil Like Dirt? », *National Geographic*, vol. 166, n° 3, 1984, p. 384.
- GOLDEN H., « A Garden Grows in Brooklyn », *Washington Post*, 1999, p. B6.
- « Green Thumb Garden Resource Packet », n.d.
- KENDAL D., WILLIAMS N. S. G., WILLIAMS K. J. H., « Harnessing Diversity in Gardens through Individual Decision Makers », *Trends in Ecology and Evolution*, vol. 25, n° 4, 2010, p. 201-202.
- LAWSON L. J., *City Bountiful: A Century of Community Gardening in America*, Berkeley, University of California Press, 2005.
- LEFEBVRE H., *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.
- OGOYE-NDEGWA C., ABUDHO D., AAGAARD-HANSEN J., « New Learnings in Old Organisations': Children's Participation in a School-Based Nutrition Project in Western Kenya », *Development in Practice*, vol. 12, n° 3/4, 2002, p. 449-460.
- MATTESON K. C., « Diversity and Conservation in Urban Gardens: Theoretical and Applied Implications », PhD thesis, Fordham University, August 2007.
- MCMILLAN T., « Farmer Delivers to the Bronx: High Health, Low Fat and Cost », *City Limits*, disponible en ligne sur [<http://www.citylimits.org/news/articles/2009/farmer-delivers-to-the-bronx-br-high-health-low-fat-and-cost#.URjEXn0WX1Q>], 2006, consulté en février 2010.
- MCMILLAN T., « More Markets, Better Health? », *City Limits*, disponible en ligne sur [<http://www.citylimits.org/news/articles/3311/more-markets-better-health#.URjEkX0WX1Q>], 2007, consulté en février 2010.
- REYNOLDS R., *On Guerilla Gardening: A Handbook for Gardening without Boundaries*, New York, Bloomsbury Publishing, 2008.
- ROSENZWEIG R., BLACKMAR E., *The Park and The People: A History of Central Park*, Cornell University Press, 1998.

- SCIORRA J., COOPER M., « I feel Like I'm in My Country': Puerto Rican Casitas in New York City », *The Drama Review*, vol. 34, n° 4, 1990, p. 156-168.
- SEGAL G. Z., *New York Characters*, New York, W. W. Norton & Company, 2001.
- SMITH N., « Giuliani Time: The Revanchist 1990s », *Social Text*, n° 57, 1998 p. 1-20.
- SMITH N., « Global social cleansing: Postliberal revanchism and the export of zero tolerance », *Social Justice*, vol. 28, n° 3, 2001, p. 68-72.
- SPITZER E., cité sur *Gotham Gazette*, [<http://www.gothamgazette.com>], consulté en janvier 2009.
- VANEIGEM R., « Commentaires contre l'urbanisme », *Internationale situationniste* 6, 1961, disponible en ligne.
- « Vital No More », *New York Sun*, 2002.
- WARD C., « The Department of Homegrown Security », *Mother Jones*, [<http://motherjones.com/politics/2009/02/departement-homegrown-security>], 2009, consulté en février 2010.
- WERNER P., ZAZHNER R., « Urban Patterns and Biological Diversity: A Review », dans MÜLLER N., WERNER P., KELCEY J. G. (dir.), *Urban Biodiversity and Design*, West Sussex, Wiley-Blackwell, 2010, p. 145-173.
- WINTERBOTTOM D., « Casitas: Gardens of Reclamation », disponible en ligne sur [<http://www.cityfarmer.org/casitas.html>].

Deuxième partie

Les jardins, espaces de vie

Introduction

Les jardins sont incontournables au regard de la question urbanistique et paysagère, ils sont aussi, à l'échelle de la parcelle, des espaces où se développent des pratiques spécifiques, se nouent des relations entre différents acteurs humains. Ils se déploient dans différentes dimensions : ils concernent le cadre et la qualité de vie, questionnent l'usage de l'espace comme acte politique, ne serait-ce par la plantation d'inoffensives herbes. Les pratiques de jardinage renvoient aux identités qu'elles contribuent à façonner.

Les jardins font partie des éléments pour produire une ville de qualité. C'est ce qui ressort des différentes enquêtes que Philippe Clergeau rapporte. D'ailleurs, le métier de paysagiste a été valorisé à partir du moment où est apparue une demande en terme de qualité de vie :

« Ce sont les pouvoirs publics qui, confrontés à la demande sociale de qualité du cadre de vie, firent appel progressivement aux paysagistes et contribuèrent puissamment à construire la commande de paysage. » (Donadieu, 1995.)

Un sondage de l'Union nationale des entrepreneurs du paysage, réalisé en 2008 en partenariat avec IPSOS, montre que les attentes des français en matière d'espaces verts sont élevées. Ils rêvent de « villes vertes ». 72 % des personnes interrogées répondent qu'elles ont accordé de l'importance à la présence d'espaces verts à proximité de leur habitation pour le choix de leur lieu de vie.

Le végétal en ville est censé favoriser la qualité de l'environnement, réduire la pollution.

« L'espace végétal joue un rôle non négligeable dans la qualité de vie en ville et la préservation de celle-ci des agressions urbaines. » (Blanc, 2008, p. 136.)

Nathalie Blanc constate néanmoins que ces représentations ordinaires ne sont pas forcément vérifiées par les scientifiques. Elle précise que

« même si certains des effets biologiques sont connus, les masses végétales considérées sont insuffisantes pour compenser les nuisances et pollutions produites par l'activité urbaine ».

Ce végétal exerce peut-être une efficacité physique pour l'instant scientifiquement non vérifiée, il n'en possède pas moins une efficacité symbolique :

« La nature introduite dans l'espace urbain, est un moyen matériel et symbolique de l'effacement du danger représenté par le développement urbain. Elle s'inscrit, ainsi, dans le prolongement de l'idée de purification de l'espace urbain propre à l'hygiénisme du XIX^e siècle. » (Blanc, 2008, p. 136.)

Les espaces verts jouent un rôle important dans les représentations de la qualité de vie, comme l'analysent Sandrine Gombert, Francis Ribeyre, Anne-Marie Meyer, Jean-Marc Quitté et Olivier Ballesta. Si les attentes sont similaires d'une commune à une autre, les perceptions de ces espaces varient. Les auteurs n'oublient pas de s'intéresser à la face cachée des jardins, et aux impacts négatifs qu'ils peuvent avoir sur la qualité de vie. Terry Tarrif apporte un *focus* sur les pratiques et usages des parcs urbains par les personnes âgées dans les villes de Paris et Orléans. Ses observations confirment la relation entre proximité de « lieux de nature » et qualité de vie. Les espaces verts constituent des facteurs d'attractivité des quartiers d'habitation. Mais comment calculer cette proximité? À partir d'une méthode précise et rigoureuse, Gilles Maignant et Jérôme Dutozia proposent une aide à la définition de la localisation optimale des espaces verts afin de satisfaire la demande de la population.

Les jardins sont-ils une antithèse à la ville grise et polluée, des lieux de paradis? Définis comme un lieu clos, les jardins fonctionnent comme des enclaves, des « ailleurs », qui permettent de s'échapper de la ville (Clavel, 2010). Ils sont recherchés pour leur tranquillité, comme havre de paix. L'appellation d'un jardin partagé observé par Kaduna-Ève Demailly, « P'tit bol d'air », est évocateur du rôle attendu du jardin dans la ville. Les jardins urbains fonctionnent aussi comme des espaces de possibles, où peuvent être expérimentées de nouvelles manières de faire et d'être ensemble. Les deux dernières décennies ont été marquées par un renouvellement de la question du jardin par une partie des acteurs sociaux. Les expériences de « jardins communautaires » new yorkais vont marquer la réflexion en France, et inciter à la création d'un réseau autour des « jardins partagés ». Appelés jardins communautaires, collectifs ou jardins partagés, ils se veulent des lieux d'expériences sociales et collectives, une manière différente d'investir les espaces publics. Ils poursuivent en cela l'idée du jardin lieu d'utopie. *Jardins partagés. Utopies, écologie, conseils pratiques*, s'intitule le titre de l'ouvrage de Laurence Baudelet *et al.* Comme le constatent les auteures :

« Les jardins partagés, héritiers des utopies sociales du passé, ont aussi des liens de parenté avec les utopies concrètes du présent : les fêtes improvisées dans l'espace public de la rue qui se réclament des zones autonomes temporaires promues par Hakim Bey, les squats artistiques et citoyens, les restaurants et bars associatifs ainsi que les écoles autogérées rassemblent des hommes et des femmes qui cherchent à créer des lieux fondés sur l'entraide, la convivialité, la création et la participation. » (Baudelet *et al.*, 2008.)

Tout en s'inscrivant dans la lignée de l'histoire des jardins collectifs depuis la création des jardins ouvriers à la fin du XIX^e siècle (Dubost, 2007), ils cherchent

à explorer différentes manières d'envisager le lien social, mais aussi les liens avec le milieu naturel. Les vocations de ces jardins sont multiples : vivriers, pédagogiques, jardin d'insertion, jardin de connaissance, jardin nourricier, lieu de sociabilité, lieu domestique, etc. Ce sont aussi des espaces d'action politique, qui peuvent encourager l'exercice de la citoyenneté, du fait de leur présence dans l'espace public. Ces jardins constituent des espaces sociaux ambigus, à la fois publics et réservés, espaces collectifs et individuels (Bouvier-Daclon, Sénécal, 2002). Ils sont porteurs d'un espoir de changement, d'une quête à la marge du fonctionnement dominant de la société. Ils permettent de penser la relation entre l'individu et le collectif. Les résultats ne semblent pas toujours à la hauteur des espoirs mis dans ces espaces collectifs. La sociabilité créée peut se limiter à quelques échanges, et ces jardins ne suffisent pas toujours à développer des formes de sociabilité entre les habitants d'un quartier, comme les auteurs l'observent dans la ville de Montréal (Bouvier-Daclon, Sénécal, 2002). Il est d'ailleurs intéressant de constater que les résultats de l'enquête réalisée sur les jardins communautaires de cette ville montrent que 39 % des jardiniers enquêtés invoquent le rapprochement de la nature comme motivation à jardiner contre 4 % qui invoquent la possibilité de rencontrer des gens.

Tous les jardins ne souhaitent pas être clos. Avec l'expérience du Transformateur dans la ville de Redon, Barbara Monbureau nous raconte la transformation d'un ancien site industriel en jardin collectif. Elle nous montre comment l'absence de clôture des parcelles individualisées renvoie au projet politique du « vivre ensemble ». Le jardin y est un lieu d'expérimentation, qui favorise le questionnement sur le fonctionnement de notre société et son impact sur l'environnement (notamment la gestion des déchets). Ici, le jardin se veut critique, voire militant. Il recycle ce qui a été jeté, il transforme.

Kaduna-Ève Demailly nous parle des « jardins partagés » du 19^e arrondissement, qui regroupent un quart des jardins partagés de Paris et de la manière dont ces espaces peuvent amener à discuter l'idée « d'habitants-citoyens ». Ses observations mettent en garde contre un écueil auquel ces jardins peuvent être confrontés, leur promotion par les pouvoirs politiques peut les rendre suspects de n'être qu'une vitrine de l'action publique. Toujours militants, les jardins partagés ?

Les jardins permettent de dessiner les contours de groupes ou de pratiques identitaires. Par sa pratique, le jardinier façonne un jardin, c'est aussi une identité qu'il entretient. Ces pratiques et ces identités ne sont pas figées, mais évoluent selon les circonstances. Sophie Gergaud a décrypté au cours d'un séjour long en pays Lakota (États-Unis), de quelle manière les jardins potagers et botaniques sont devenus un élément identitaire majeur. L'auteure nous montre comment, au fil du temps, les membres d'une tribu amérindienne, pour qui il n'était pas question de confectionner un jardin, élément de la société dominante et colonisatrice, se sont appropriés ces espaces de domination culturelle et économique pour les transformer en espaces rattachés à leur modes de vie.

La question des jardins nous offre un lieu pertinent pour observer les cycles de la matière au sein du milieu urbain, ce que fait Adeline Pierrat qui se penche

sur les circuits de production du terreau urbain. Elle a pris le parti de s'intéresser à l'élément de base du jardin, le terreau, et les conditions de l'émergence d'un marché sur les décharges municipales d'Antananarivo (Madagascar) et de Dakar (Sénégal). Les demandes de terre pour les jardins de ces villes a favorisé la mise en place d'un circuit de production de terreau, constitué de pratiques spécifiques. Cela engendre une transformation positive, et donc une valorisation, de ce qui était *a priori* négatif, le déchet. Là aussi, mais d'une manière différente, les jardins participent au recyclage au sein de la ville, qui résulte d'une organisation sociale donnée.

Éric Faure nous permet de réfléchir sur le jardin comme dispositif de vie philosophique avec le Jardin d'Épicure, le seul qui s'écrive avec une majuscule. Souffrant d'une maladie chronique, Épicure a fait le choix de se retirer dans un jardin, où il philosophait avec ses amis. Éric Faure nous explique que la philosophie élaborée par Épicure est autant une médecine de l'âme que du corps.

Bibliographie

- BAUDELET L., BASSET F., LE ROY A., *Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques*, Mens, éditions Terre vivante, 2008, 157 p.
- BLANC N., *Vers une esthétique environnementale*, Paris, Éditions QUAE, Paris, 2008, 225 p.
- BOUVIER-DACLON N., SÉNÉCAL G., « Les jardins communautaires de Montréal : un espace social ambigu », *Erudit.org*, [<http://id.erudit.org/iderudit/000193ar>], 2002.
- CLAVEL M., « Un ailleurs au sein de la ville. Le parc des Buttes-Chaumont », *Ethnologie Française*, Tome XL, octobre-décembre 2010, p. 609-621.
- DONADIEU P., FLEURY A., « L'agriculture, une nature pour la ville? », *Annales de la recherche urbaine*, décembre 1995.
- DUBOST F., « Introduction générale : évolution sociologique et questions de sémantique », *Du jardin ouvrier au jardin partagé : un rôle social et environnemental*, Bibliothèque numérique de l'INP, n°4, 2007, p. 5.
- UNEP, *Les français et les espaces verts de demain*, enquête IPSOS-UNEP, 2008.

Usages des parcs publics chez les seniors : analyse comparative des parcs de Bercy et de la Source à Paris

Teddy ARRIF

Les politiques locales urbaines impliquent d'apporter aux citoyens des équipements publics adaptés aux modes de vie d'aujourd'hui (Husson, 2005), alliant bien-être environnemental et accessibilité pour tous. Les jardins publics en sont un bon exemple, réputés pour apporter un cadre de vie agréable et harmonieux avec la ville par leurs multiples fonctions sociales, thérapeutiques, culturelles et environnementales. Ces lieux si prisés, participent notamment à la socialisation des espaces publics (Sansot, 2003), à la lutte contre les nuisances urbaines (absorption de la poussière, captation du CO₂... : Nowak *et al.*, 2002), à l'éducation à l'environnement ou encore à la préservation de la biodiversité (Clergeau, 2010). De plus, la nature en ville affirme un rôle majeur dans la planification urbaine actuelle, par sa présence et sa fonctionnalité incontestées dans la réalisation de projets de ville durable. La nature en ville apporte de nombreuses ambiances urbaines et/ou des éléments naturels favorables au développement durable urbain (Arrif, 2007). Ainsi, une corrélation relativement élevée entre la qualité de la vie et l'évaluation de la proximité des milieux naturels tels que les jardins, les parcs locaux, et les chemins pour piétons, a été démontrée, à partir d'une étude de Schwarz et Rodiek (1995) sur 108 personnes âgées qui devaient visualiser six photographies de paysage de nature. De même, le motif le plus fréquemment mentionné par les visiteurs est celui de la détente (73 % des réponses), selon une enquête de Chiesura (2004) sur 467 visiteurs de parcs publics hollandais. Cependant, la visite de jardin est induite par l'accessibilité, selon une enquête de Jim et Chen (2006) portant sur 340 personnes visitant des espaces verts en milieu urbain : 80,5 % des répondants ont classé « la proximité de la résidence, lieu de travail ou à l'école » comme un facteur très important ou important. En outre, la propreté, la beauté dans les parcs et la tranquillité, ont été également notées comme raisons les plus importantes pour le choix du site. Enfin, les fonctions bénéfiques de la végétation pour la santé humaine en milieu urbain sont vérifiées par Smardon (1988), ce qui conforte notre remarque sur l'apport de la nature en ville dans les projets de développement durable.

Dans cette perspective de durabilité, les personnes âgées sont une catégorie sociale à étudier. Elles sont en expansion numérique de nos jours : en France,

les plus de 65 ans ne représentaient que 14,8 % de la population en 1995, contre 15,9 % en 2001 et 16,2 % en 2004. (Richet-Mastain, 2005). Face à cet accroissement naturel, des études ont été menées sur le bien-être et la satisfaction résidentielle des personnes âgées (Rioux, 2005 ; Rioux, 2007), mais peu d'études ont été menées sur les pratiques et la satisfaction des espaces verts par les personnes âgées. Arrif et Rioux (2010) ont apporté quelques résultats, notamment pour le parc de Bercy (Paris-12^e arrondissement) : les personnes âgées viennent régulièrement pour fuir les nuisances urbaines, ou pour les rencontres qu'elles peuvent y faire. Le parc est aussi envisagé comme un lieu de sorties très occasionnelles permettant aux personnes âgées d'être ainsi en contact avec la nature, ou de rechercher le bien-être personnel.

Par contre, peu d'études comparatives ont été réalisées entre différents parcs urbains pour vérifier les potentialités et les éventuelles divergences de ces pratiques. Peters *et al.* (2010) ont travaillé sur les interactions sociales d'usagers de 3 parcs publics hollandais (Utrecht, Haarlem, Arnhem) : les plus attachées aux parcs et jardins sont les personnes âgées, mais l'âge ne serait pas un facteur représentatif de la divergence des pratiques selon les espaces verts. Par contre, on sait que dans une ville en France, les plus de 50 ans recherchent plus une nature maîtrisée, entretenue, où l'on se sent en sécurité et moins de végétal que les moins de 50 ans (UNEP, 2008). De plus, les personnes âgées estiment particulièrement le square (62 % ; enquête de Boutefeu, 2002), espace multifonctionnel ; à la fois comme un lieu de détente et de promenade, un terrain de jeux, une aire de pique-nique, ou encore un salon de lecture en plein air (Conseil économique et social, 2007). Il faut que l'espace vert ait des usages multiples pour les personnes âgées et qu'il soit de taille réduite ou plutôt à proximité de leur lieu d'habitation. La proximité joue un rôle important dans la fréquentation et la diversité des usages au sein des parcs et jardins (Boutefeu, 2005). Pour la plupart des personnes âgées, leur mobilité conditionne bien souvent leur fréquentation des parcs et jardins (Borst *et al.*, 2008). L'accès à l'espace vert en milieu urbain peut être associé à l'état de santé et à l'espérance de vie des seniors (Hillsdon *et al.*, 2006) ; De Vries *et al.*, 2003). Également, les zones de promenade d'espaces verts urbains ont une influence positive sur la longévité des personnes âgées indépendamment de leur sexe, de leur état matrimonial, ou encore de leur statut socio-économique (Takano *et al.*, 2002). Le rôle social et le bien être personnel sont ainsi des bienfaits notables qu'apportent l'espace vert aux personnes âgées : seulement, bien souvent, la densité urbaine, l'accroissement de la population et du bâti impliquent des difficultés pour les personnes âgées à fréquenter un espace vert. La localisation, la configuration et la taille de ces espaces sont donc primordiales pour apporter aux personnes âgées une accessibilité adéquate.

Par conséquent, l'étude comparative utilisée par les scientifiques pour repérer notamment des dissemblances ou des ressemblances entre des parcs publics urbains de typologies spatiales différentes (Jim et Chen, 2006 ; Peters *et al.*, 2010), est pertinente ici pour approfondir la question de l'accessibilité des espaces verts pour les personnes âgées. Ce type d'étude a été réalisé entre un parc public urbain,

compris dans un quartier dense du point de vue de sa population et du bâti existant (parc de Bercy : 12,5 ha ; densité du 12^e arrondissement de Paris en 2009 : 22 469 habitants/km² ; source INSEE) et le parc floral de la Source (situé dans le Loiret, Orléans ; densité du canton d'Orléans la Source en 2006, 3 105 habitants/km² ; source : canton d'Orléans la Source), espace vert de taille plus grande (35 ha), mais avec une population plus réduite dans les alentours. Les deux parcs, de style différent (pour le parc parisien, un style moderne et classique et pour le parc orléanais, un style plus à l'anglaise), offrent pour chacun des similarités dans la découverte d'un parc (esthétique et paysage, avec notamment des jardins thématiques fleuris), en termes d'activités (ludiques et sportives), mais ils mettent en jeu une comparaison Paris/province. La taille du parc parisien est bien souvent plus faible qu'un parc situé en province. La densité du bâti parisien et l'amplitude du minéral dans les espaces verts parisiens par rapport aux espaces verts de province est souvent en cause. En effet, les enjeux de ces espaces de verdure et leur fréquentation ne sont pas les mêmes du fait de leur situation géographique et de leur environnement (population et aménagement). Ainsi, quelles sont les modalités explicatives permettant de comprendre les pratiques des personnes âgées pour deux parcs distincts ?

Méthode et sites d'étude

Le terrain d'étude est donc composé du parc de Bercy et du parc de la Source. Le parc orléanais s'étend sur 35 ha. Il comprend deux grandes parties :

- le plateau de Sologne, domaine d'une forêt semi-naturelle de charmes et de chênes et des enclos animaliers : il se raccorde à la plaine en contrebas par un coteau qui correspond à une ancienne terrasse fluviale de la Loire. La plaine du Val de Loire à vocation horticole accueille le jardin d'iris, la roseraie du Miroir, la vallée des vivaces, le jardin de la Source, la serre aux papillons exotiques, le potager, le jardin de dahlias ;
- la source du Loiret, une résurgence de la Loire, dispose de plusieurs cours d'eau, situé à la confluence avec le Dhuy, l'Abîme et le Bouillon.

Le parc de Bercy est composé de trois grandes zones spatiales et fonctionnelles :

- des pelouses, à l'ouest, représentant un lieu ludique polyvalent et moderne, et ponctuées de neuf kiosques. Un espace pour pratiquer le roller et le skate y a été récemment ajouté ;
- neuf jardins thématiques soumis à un carroyage des allées. Ces jardins se veulent représentatifs de thèmes végétaux, des saisons et de styles architecturaux divers ;
- un jardin romantique, se caractérisant par la présence de ruines, de fausses montagnes et d'éléments paysagers liés au thème de l'eau (canal, lac), ce qui lui donne son côté romantique.

Figure 1 : Le parc de la Source (Orléans – Loiret).



Source : Force Interactive – Parc floral de la Source, Orléans, Loiret.

Figure 2 : Le parc de Bercy (Paris – 12^e arrondissement).



Source : Photographie de T. ARRIF.

Afin de mettre au point un questionnaire sur les pratiques spatiales des personnes âgées fréquentant le parc de la Source et celui du parc de Bercy, une pré-enquête a été réalisée. Elle a consisté en la réalisation de cinq entretiens semi-directifs, d'observations sur le terrain, assortie d'une recherche bibliographique. Ce questionnaire était organisé autour d'une question principale : vous venez dans le parc de Bercy ou de la Source pour ?

La population d'échantillonnage

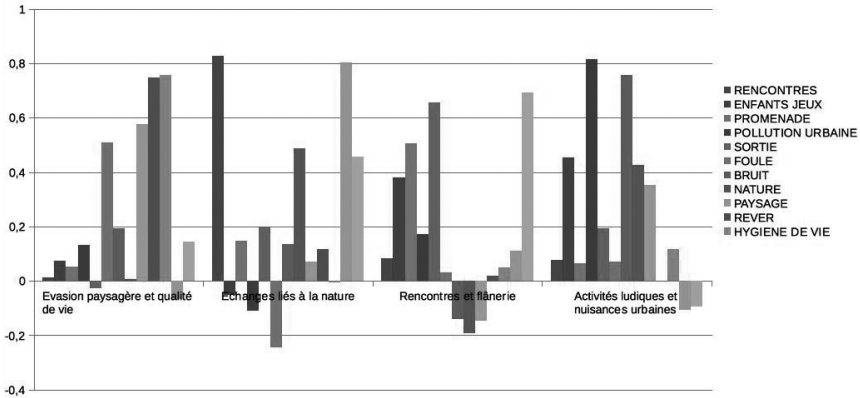
Notre population est composée de 213 personnes (106 hommes et 98 femmes) âgées de 65 à 87 ans ($M = 73$ ans; $ET = 8,38$). Si l'on compare la population de chaque parc, la population du parc de Bercy vit seule tandis que la population du parc de la Source est constituée d'une proportion assez forte de personnes vivant en maisons de retraite ou chez leurs enfants. Concernant le lieu de résidence, 30 % des personnes interrogées pour le parc de Bercy résident dans le 12^e arrondissement tandis que pour le parc de la Source, la provenance des personnes interrogées est bien plus importante à l'extérieur de la ville d'Orléans. 54 % des personnes interrogées qui visitent le parc, résident dans le département du Loiret, hors Orléans. Ensuite, le rythme de fréquentation du parc de Bercy (83 % de la population fréquentent plus de 3 fois le parc) est plus important que celui du parc de la Source (43 % de la population fréquentent plus de 3 fois le parc). Enfin, les personnes interrogées viennent plus souvent entre l'heure de déjeuner et le début d'après-midi dans le parc de la Source et pendant l'après-midi pour le parc de Bercy.

Résultats

À partir de la question « Vous venez dans le parc de Bercy pour ? », les personnes interrogées répondent massivement en faveur de la lutte contre les nuisances et d'un besoin de s'isoler face à la densité de population (moyennes les plus fortes correspondant aux items : éviter le bruit de la ville, échapper à la pollution urbaine, être à l'abri de la foule, mieux connaître la nature, apprécier la beauté du paysage). Face à l'urbanisation, les personnes âgées choisissent de fréquenter les espaces verts, perçus comme des havres de paix ou également des lieux de découverte de la nature ou d'appréciation de la beauté du paysage. Ces explications sont à relativiser car les écart-types sont forts ici, à part pour l'item promenade qui représente une forme de bien-être de la nature en ville. À partir de la question « Vous venez dans le parc de la Source pour ? », les personnes interrogées retiennent majoritairement l'aspect de socialisation et la découverte paysagère (moyennes les plus fortes : « Mieux connaître la nature », « apprécier la beauté du paysage », « rencontrer des gens », « faire une sortie un peu exceptionnelle », « se promener »).

Pour permettre de dégager les dimensions phares de cette question, une analyse factorielle des pratiques spatiales des personnes âgées pour les deux parcs a été effectuée.

Graphique 1 : Analyse factorielle des pratiques spatiales des personnes âgées.



L'analyse factorielle des pratiques spatiales des personnes âgées fait apparaître, avec 54 % de la variance totale, les 4 facteurs suivants :

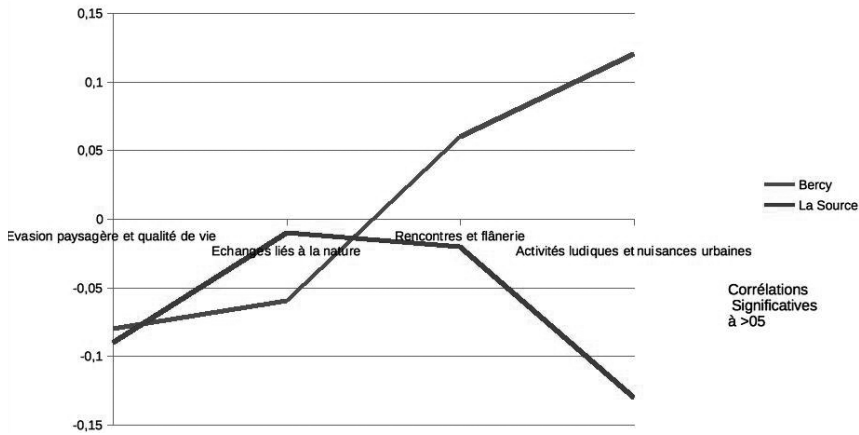
- « évasion paysagère et qualité de vie », composé des items foule, paysage, rêver, hygiène de vie, avec 14 % de variance exprimée ;
- « échanges liés à la nature », composé des items, rencontre, nature, sortie exceptionnelle, avec 15% de variance exprimée ;
- « rencontres et flânerie », composé des items, promenade, sortie, rendez-vous : avec 11 % de variance exprimée ;
- « activités ludiques et fuite face aux nuisances urbaines », composé des items, jeux enfants, pollution, bruit, avec 14 % de variance exprimée.

Le premier facteur « évasion paysagère et qualité de vie » apporte le fait que la qualité de vie est bien souvent connectée avec la recherche d'évasion et de sortir d'une homogénéité paysagère due au minéral. Les échanges de l'Homme avec la nature sont relatés comme des aspects physiologiques et psychologiques dont le retour sur soi-même, la capacité de « restauration » de notre corps (Bonnes, 1999 ; Kaplan et Kaplan, 1989). La nature permettrait au corps de se régénérer et d'apporter un bien-être indispensable à tout être humain (Kaplan et Kaplan, 1989). Ensuite, le facteur « rencontres et flânerie » apporte ce besoin qu'ont les personnes âgées d'apprécier les rencontres autour d'un paysage agréable : massifs floraux bien souvent, allées fleuries et entretenues. Enfin, le dernier facteur « activités ludiques et fuite face aux nuisances urbaines » est intéressant parce qu'il lie des items qui sembleraient être distincts : activités ludiques – fuite face aux nuisances urbaines. Ces activités pédagogiques liées à la découverte de la flore et du paysage de ces parcs, tout autant que les activités sportives, accompagnent cette volonté de lutter contre les nuisances urbaines.

Par la suite, des corrélations ont été effectuées entre les dimensions relevées lors de l'analyse factorielle précédente et deux variables qui ont été significatives dans notre enquête, le type de parc et le lieu d'habitation. Il en ressort que les

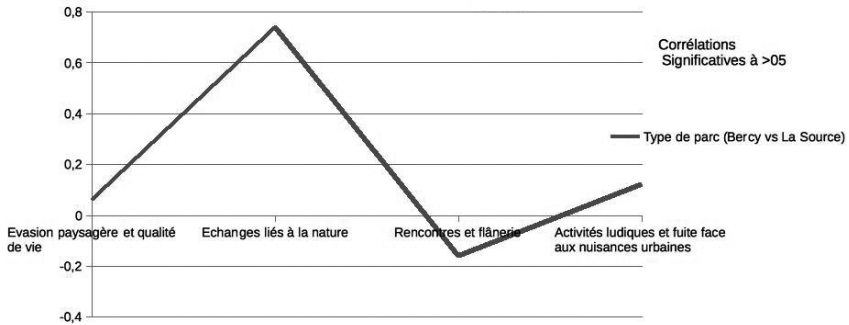
usagers du parc de Bercy recherchent davantage un contact avec la nature tandis que ceux qui utilisent le parc de La Source, recherchent un lieu de rencontres et de flânerie. La forte urbanisation traduirait ce besoin de nature au sein du parc de Bercy. De plus, le parc dispose de jardins thématiques et de paysages diversifiés permettant probablement aux visiteurs d'éprouver ce sentiment de fuite face à l'urbanisation. La taille conséquente du parc de la Source et sa localisation moins urbanisée supposeraient aussi un besoin de socialisation.

Graphique 2 : Corrélation entre la question « Vous venez dans le parc de (Bercy ou La Source) pour ? » et le type de parc.



Les personnes interrogées qui résident dans le 12^e arrondissement de Paris ou dans la ville d'Orléans viennent plutôt dans ces parcs pour satisfaire leur besoin d'évasion paysagère et de qualité de vie. Cependant, les personnes interrogées résident hors du 12^e arrondissement de Paris ou dans la ville d'Orléans viennent plutôt pour pratiquer des activités ludiques et fuir les nuisances urbaines. Cette similitude entre les deux parcs prouve le besoin de nature et la recherche d'une qualité de vie agréable, même si le gradient d'urbanisation n'est pas le même. Le niveau d'échelle et d'urbanisation influencerait grandement le choix des réponses, sachant que la densité et la concentration urbaine sont beaucoup plus élevées à Paris qu'à Orléans. Le sentiment de pression urbaine, suggéré précédemment, est ainsi confirmé. Les visiteurs de ces parcs publics sont à la recherche d'« activités ludiques et de fuite par rapport aux nuisances urbaines » et d'« évasion paysagère et de qualité de vie ».

Graphique 3 : Corrélation entre la question
« Vous venez dans le parc de (Bercy ou La Source) pour ? »
et le lieu d'habitation.



Discussion

La proximité et l'appartenance à certains groupes sociaux (personnes âgées) seraient un facteur déterminant de la fréquentation des espaces verts, mais aussi des pratiques de ces espaces (Arrif, 2007 ; Florgard ; 2006). Les personnes âgées, les jeunes, et les personnes instruites (niveau secondaire) résidant dans de grandes villes bénéficieraient plus de la présence des espaces verts dans leur environnement proche que d'autres groupes sociaux (Takano *et al*, 2002). Également, le ratio croissant d'espace vert perçu par les personnes interrogées va de pair avec la bonne santé générale perçue des résidents. Concernant uniquement les personnes âgées, leur pouvoir de concentration augmenterait après une visite dans un jardin par rapport à leurs salles favorites (liées bien souvent à leur lieu d'habitation : Schwarz, Rodiek, 2005). Par conséquent, ce groupe social participerait à la bonne fréquentation de ces espaces.

Dans notre enquête comparative, certains facteurs sont bien représentatifs du parc de Bercy ou du parc de la Source. En effet, les usagers du parc de Bercy recherchent davantage un contact avec la nature et ceux qui utilisent le parc de la Source recherchent dans ce parc un lieu de rencontres et de flânerie. Par contre, les deux facteurs « rencontres » et « lieu de sorties occasionnelles » tirés de l'étude sur le parc de Bercy (Arrif, Rioux, 2010) ne ressortent pas significativement dans notre étude comparative. Le besoin de nature et de paysage diversifié pourrait être les attentes caractéristiques d'un parc parisien (ici le parc de Bercy). Cette hypothèse est validée par de nombreuses études (Tremplin, 2003 ; UNEP, 2008 ; Arrif, 2007) qui démontrent que plus le caractère urbain est présent, plus l'attente en espace vert est conséquente. Dans une autre étude comparative de deux parcs, Ozguner et Kendle (2006) ont examiné les attitudes du public envers des paysages urbains naturalistes, à l'aide d'un questionnaire basé sur la comparaison de deux espaces verts publics de Sheffield (densité en 2007 : 1 441 habitants/km² ; source : *Wikipédia*), Royaume-Uni (Endcliffe Park vs Sheffield Botanical Garden). Ils confirment l'idée que certains groupes sociaux, dont les personnes âgées découvrent des paysages diversifiés, préfèrent les fleurs, mais aussi la propreté

et l'ordre. La pression urbaine ne serait pas ici la raison des pratiques et des préférences des personnes âgées, cependant la population de visite disposerait d'une connaissance et d'une expérience en matière de parcs publics. Pour le parc de Bercy, du fait de sa création récente (1994 vs parc de la Source, créé en 1964) et de l'accroissement continu de population dans le quartier de Bercy, les usagers ont besoin de s'approprier pleinement ce parc pour lui créer un attachement particulier et de disposer de fonctionnalités adaptés à leurs modes de vie. En conséquence, la fréquentation pourrait aller de pair avec la satisfaction et la diversification des pratiques. Au-delà des éléments naturels caractérisant le parc floral de la Source, cet espace vert a su apporter du lien social et une appropriation liée à la flânerie, la découverte. Les personnes âgées connaissent bien ce parc et s'y attachent particulièrement. L'âme d'un parc du fait notamment de son ancienneté et de sa conception, serait donc un facteur pertinent pour l'appréciation et la diversification des pratiques par les personnes âgées. Une hypothèse émerge ainsi de notre recherche : la fréquentation et la satisfaction d'un parc du point de vue des personnes âgées seraient-elles dues à l'ancienneté du parc et/ou à son rattachement harmonieux avec le quartier environnant ? Ces notions de temps et d'urbanisme se retrouvent au sein des réflexions sur le développement durable et nécessitent d'être mieux pris en compte dans les études scientifiques actuelles. Ainsi, une enquête par intervalles de temps et par gradient urbain – rural sur des parcs publics – permettrait d'apporter des éléments de réponse aux questionnements sur le développement durable urbain.

Conclusion

Cette étude montre au-delà des facteurs d'urbanisation, de densité de population, et de proximité spatiale que les jardins semblent procurer des bienfaits fondamentaux pour les personnes âgées. Cette population fréquemment caractérisée comme « vulnérable » dispose bien souvent d'un accès limité à des environnements extérieurs, comme les jardins publics. Or le parc de Bercy est visité pour son contact avec la nature, son cadre de vie agréable, et le parc de la Source est quant à lui visité pour ses qualités de lien social. Ici, la pression urbaine et la proximité d'un espace vert seraient des facteurs explicatifs pertinents. L'analyse comparative a permis de dévoiler d'autres aspects prédéterminant d'un ensemble de pratiques et de fréquentation importantes au sein de ces parcs, qui sont ceux de l'expérience, de la connaissance de la conception urbaine (et notamment celle des parcs et jardins), et de la pression urbaine exercée sur le parc public. Avec une connaissance fine et un rattachement particulier aux parcs urbains, la fréquentation va de pair avec la préférence et les pratiques spatiales. Ainsi, des analyses complémentaires par niveau d'urbanisation et par périodes, seraient nécessaires sur la localisation des personnes âgées (lieu d'habitation et situation géographique du parc urbain), leur connaissance historique et fonctionnelle de ces parcs, pour analyser finement ces facteurs explicatifs.

Bibliographie

- Agence Tremplin, « Qu'en pensent les habitants? », *Paysages-Actualités*, 262, 2003, p. 26-29.
- APUR., *Une trame pour le centre de l'agglomération*, Paris, APUR, 2003.
- ARRIF T., *Pratiques et représentation des usagers d'espaces verts : le cas du parc de Bercy*, thèse de doctorat, université Paris X Ouest Nanterre, 2007, 201 p.
- ARRIF T., RIOUX L., « Les pratiques des espaces verts urbains par les personnes âgées. L'exemple du parc de Bercy », *Pratiques Psychologiques*, 17, 1, janvier 2010, p. 5-17.
- BALRAM S., DRAGICEVIC S., « Attitudes toward urban green spaces integrating questionnaire survey and collaborative GIS techniques to improve attitude measurements », *Landscape and Urban Planning*, 71, 2-4, 2005, p. 147-162.
- BONNES M., AIELLO A., BONAIUTO M., « Les espaces verts urbains dans les pratiques et les représentations des habitants », *Villes en parallèle*, 28-29, 1999, p. 176-192.
- BORST H. C., DE VRIES SI., GRAHAM J. M. A., MIEDEM H. M. E., VAN DONGE Jef., « Relationships between street characteristics and perceived attractiveness for walking reported by elderly people », *Journal of Environmental Psychology*, 28, 4, 2008, p. 353-361.
- BOUTEFEU E., *La demande sociale de nature en ville, enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, Lyon, Éditions PUCA-CERTU, 2005, 85 p.
- CHIESURA A., « The role of urban parks for the sustainable city », *Landscape and Urban Planning*, 68, 1, 2004, p. 129-138.
- CLERGEAU P., « Écologie urbaine et biodiversité », dans COUTARD O., LEVY J.-P. (dir.) *Écologies urbaines*, Paris, Economica Anthropos, 2010, p. 154-165.
- Conseil économique et social, *La nature dans la ville : Biodiversité et urbanisme*, Paris, Les éditions des Journaux officiels, 2007.
- DE VRIES S, GROENEWEGEN P. P., SPREEUWENBERG P., VERHEIJ R. I., « Natural environments-Healthy environments? An exploratory analysis of the relationship between greenspace and health », *Environment and Planning A* 35, 10, 2003, p. 1717-1731.
- FLOGARD C., FORSBERGA O., *Residents' use of remnant natural vegetation in the residential area of Järvafältet*, Unit of Landscape Architecture, Stockholm, Swedish University of Agricultural Sciences, Department of Urban and Rural Development, 2006.
- HILLSDON M., PANTER J., FOSTER C., JONES A., « The relationship between access and quality of urban green space with population physical activit », *Public Health*, 120, 12, December 2006, p. 1127-1132.
- HUSSON J. P., « Les espaces verts dans la politique urbaine », dans WACKERMANN G. (dir.), *Ville et environnement*, (dir.), Paris, Éditions Ellipse, 2005, p. 232-244.
- JIM Cy., CHEN Wy., « Impacts of urban environmental elements on residential housing prices in Guangzhou (China) », *Landscape and Urban Planning*, 78, 4, 2009, p. 422-434.

- OZGUNER H., KENDLE Ad., « Public attitudes towards naturalistic versus designed landscapes in the city of Sheffield (UK) », *Landscape and Urban Planning*, 74, 2, 2006, p. 139-157.
- PETERS K., BUIJS A. ELANDS B., « Social interactions in urban parks: Stimulating social cohesion? », *Urban Forestry & Urban Greening*, 9, 2, 2010, p. 93-100.
- RICHET-MASTAIN L., *Bilan démographique 2004*, INSEE Première, 1004, 2005, p. 1-4.
- RODIEK S., SCHWARZ B., « Introduction: The Outdoors as a Multifaceted Resource for Older Adults », *Journal of Housing for the Elderly*, The Haworth Press Inc., 19, 3/4, 2005, p. 1-6.
- SMARDON R. C., « Perception and aesthetics of the urban environment: Review of the role of vegetation », *Landscape and Urban Planning*, 15, 1-2, 1988, p. 85-106.
- RIOUX L., *Le bien-être des personnes âgées vivant dans leur logement*, communication présentée au 6^e colloque international de psychologie sociale appliquée, association pour la diffusion de la recherche internationale en psychologie sociale (ADRIPS), Clermont-Ferrand, 1-3 septembre 2003.
- RIOUX L., « The well-being of aging people living in their own houses or apartments. Survey of a female population sample », *Journal of Environmental Psychology*, 25, 2, 2005, p. 231-243.
- RIOUX L., « Residential satisfaction, a predictor of aging people's general well-being? [CD-Rom] », Symposium *Residential satisfaction*, 10th European Congress of Psychology, Prague, République tchèque, 3-6 juillet 2007.
- ROJO PEREZ F., FERNANDEZ-MAYORALAS G., POZO E., « Envejecer en casa: los predictores de la satisfacción con la casa, el barrio y el vecindario como componentes de la calidad de vida de los mayores en Madrid », *Revista multidisciplinaria de gerontología*, 10, 4, 2000, p. 222-233.
- SANESI G., CHIARELLO F., « Residents and urban green spaces : The case of Bari », *Urban Forestry and Urban Greening*, 4, 3-4, 2006, p. 125-134.
- TAKANO T., NAKAMURA K., WATANABE M., « Urban residential environments and senior citizens' longevity in megacity areas: the importance of walkable green spaces », *Epidemiol Commun Health*, 56, 2002, p. 913-918.
- TYRVAINEN L., MAKINEN K., SCHIPPERIJN J., « Tools for mapping social values of urban woodlands and other green areas », dans *Landscape and Urban Planning*, 79, 1, 2006, p. 5-19.
- UNEP, *Les français et les espaces verts de demain*, Enquête IPSOS – UNEP, 2008.
- VAN HERZELE A., DE CLERCQ E., WIEDEMANN T., *Strategic planning for new woodlands in the urban periphery: through the lens of social inclusiveness*, Ghent University, Bruxelles 2005.

Emboîtements d'échelles et espaces verts en milieu urbain : vers une localisation optimale, application à la ville de Nice

Gilles MAIGNANT et Jérôme DUTOZIA

Les espaces verts en ville participent au cadre de vie et à la qualité de vie de ses habitants. C'est pourquoi, les villes, poussées notamment par les classements publiés annuellement, tendent à rentrer en compétition pour le label des villes les plus vertes. Dans ce type de classement, la ville est prise en compte de manière uniforme, ce qui dans quelques cas rend peu significatifs ces classements. En effet, une ville peut très bien se trouver en tête du classement et ne pas disposer d'espaces verts suffisants pour satisfaire la demande de la population du fait d'une répartition inadaptée à l'échelle de la commune. En effet, dans ce type de classement, l'indicateur pris en compte est traditionnellement le nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant et le calcul est effectué en prenant en compte toutes les surfaces de « verts » quelques soient leurs fonctionnalités. Dans certaines communes, les fonctionnalités des espaces verts constituent un réel enjeu politique discuté entre décideurs et aménageurs du territoire afin de réaliser de « vrais » espaces verts, prenant en compte la taille des espaces verts à instaurer, leur aménagement et leur localisation en fonction des spécificités propres à chaque territoire. Ces espaces participant au cadre de vie, ont des échelles imbriquées, tantôt pôles relais de quartiers, tantôt poumons verts urbains, tantôt lieux de promenades dominicales, ils s'appréhendent selon des aspects multifactoriels. Cependant dans les calculs des classements, une bande d'espaces verts délimitant des voies de circulation, un patio privatif ou un jardin proprement dit sont appréhendés de la même manière, quelque soient leurs fonctionnalités.

Le classement exprimé dans le magazine *L'Expansion* de 2009 souligne une grande disparité en matière d'espaces verts à l'échelle nationale, et montre clairement le biais de ce type d'indicateur. En effet, le fait de calculer le nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant favorise les villes de petite taille au détriment des grandes villes comme Nice, Marseille, Lyon et Paris. Il serait plus judicieux d'un point de vue géographique de tenir compte de l'effet taille de la commune considérée; créer un nouvel espace vert de taille identique à Strasbourg ou à Marseille n'a pas le même impact d'un point de vue géographique et sociologique.

Tableau 1 : Classement des villes françaises
selon le critère « espaces verts ».

Villes	Rang	Espaces verts en m ² /hab
Strasbourg	1	68,0
Le Mans	2	60,7
Dijon	3	45,7
Angers	4	40,1
Le Havre	5	39,2
Saint Etienne	6	38,7
Rennes	7	38,2
Nantes	8	35,4
Montpellier	9	29,1
Brest	10	20,2
Toulouse	11	16,9
Bordeaux	12	16,4
Lille	13	15,8
Grenoble	14	15,6
Reims	15	11,7
Toulon	16	10,0
Paris	17	10,0
Nice	18	8,6
Lyon	19	8,6
Marseille	20	7,6

Source : *L'Expansion*, 2009.

Dans cette course au vert, les trames vertes constituent aujourd'hui l'un des éléments privilégiés du décideur politique. Espaces verts multifonctionnels par essence, ces trames vertes sont aussi un moyen de rediscuter la place de l'automobile dans les villes, c'est notamment le cas de la ville de Nice où l'instauration de la trame verte en projet (réalisation terminée en 2013) élimine progressivement l'automobile du centre. En effet, en 1970 à l'emplacement de la future trame verte se trouve un immense terrain vague servant de parking (étape 1), en 1973 est construit un parking en étage surélevé d'espaces verts appelés par les Niçois : les jardins suspendus (étape 2), enfin en 2013, le parking aura intégralement disparu (étape 3). Outre sa position face à l'automobile, la future trame verte niçoise aura pour fonction de réunifier la ville nouvelle à la vieille ville.

Bien que cet article soit avant tout méthodologique, la démarche exposée s'appuie sur l'exemple de la ville de Nice pour laquelle nous disposons de données, mais la méthodologie est transférable à toute autre ville.

Figure 1 : Trois étapes du processus de création de la trame verte de Nice.



Source : ville de Nice.

Localisation optimale d'espaces verts : réflexion autour du triptyque pourquoi?, pour qui?, comment?

Se poser la question de la localisation optimale des espaces verts en ville, c'est réfléchir au triptyque du pourquoi?, du pour qui?, et du comment? La question du « pourquoi? » renvoie directement à la notion d'accessibilité aux espaces verts. En effet, de nombreux espaces verts sont complètement absents de certains quartiers de la ville (forte hétérogénéité spatiale intra-urbaine) et obligent l'usager à une mobilité plus importante pour accéder à ces lieux de détente. C'est donc avant toute une question d'équité sociale qui est posée. La question du « pour qui? » renvoie prioritairement aux habitants, utilisateurs premiers et demandeurs réels de ces espaces verts mais aussi aux municipalités pour gravir les échelons dans les classements médiatiques diffusés annuellement par la plupart des grands magazines nationaux. Enfin, la question du « comment? » renvoie à la réflexion sur la localisation optimale des espaces verts, optimisation qui doit tenir compte de la multifonctionnalité des espaces verts et de la notion d'emboîtements d'échelles. Ces différents concepts sont particulièrement bien ancrés dans la théorie constructale, développée plus en aval, qui sera envisagée ici comme moyen de régulation d'un dysfonctionnement spatial.

Pour pouvoir diagnostiquer la situation territoriale des espaces verts d'une commune nous avons d'abord comptabilisé le nombre d'espaces verts de la

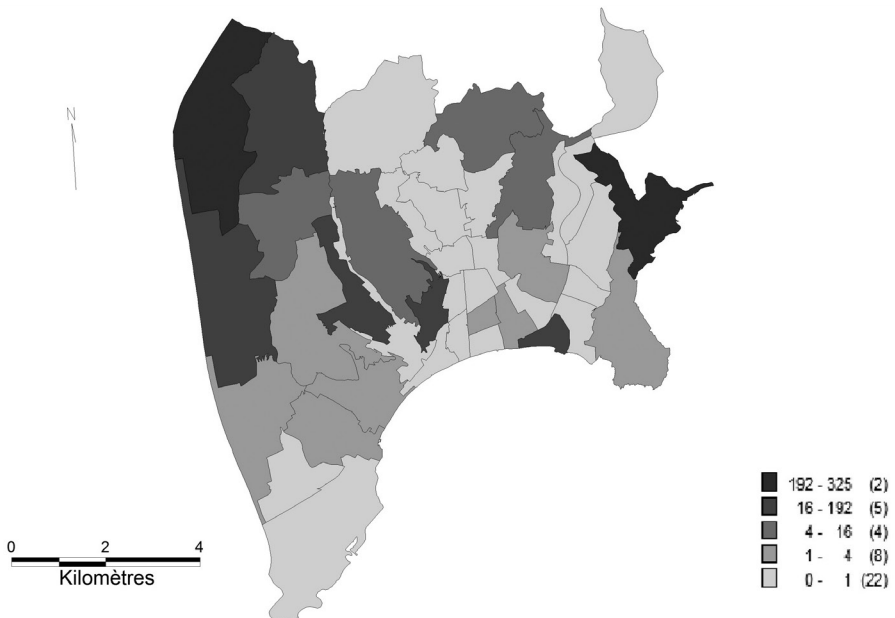
ville de Nice prise comme exemple selon trois classes de superficie (tableau 2). À partir de cette information, nous avons croisé cette donnée avec la répartition spatiale de la population par quartier afin d'obtenir l'indicateur traditionnel des classements nationaux mais ici à l'échelle intra-urbaine, la surface d'espace vert par habitant pour chaque quartier de la ville de Nice. La carte suivante montre là encore une forte différenciation spatiale à l'échelle locale et souligne ainsi la non-optimalité de cette répartition.

*Tableau 2 : Espaces verts de la ville de Nice
selon les trois classes de superficie.*

Superficie	Nombre	Superficie totale (m ²)
Espace vert de moins de 1 ha	41	109 610
Espace vert de 1 à 10 ha	48	1 919 513
Espace vert de plus de 10 ha	14	2 826 557
Total	103	4 885 682

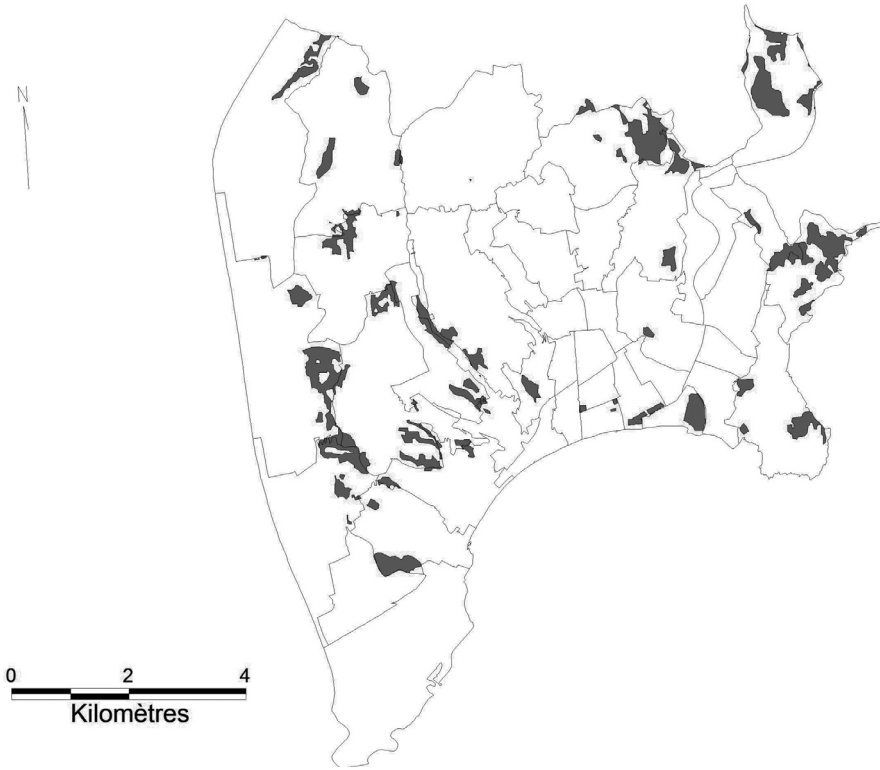
Source : J. DUTOZIA, G. MAIGNANT.

*Figure 2 : Carte de la densité d'espace vert par habitants (m²/hab.)
dans la ville de Nice.*



Source : J. DUTOZIA, G. MAIGNANT.

Figure 3 : Localisation des espaces verts sur la commune niçoise en fonction de leur surface.



Source : DUTOZIA, MAIGNANT.

Puis nous avons mis en place des *buffers* s'appuyant sur des rayons d'attractivité de l'espace vert, fonction de sa superficie (d'après Ballion, Granjean, 1982). Ainsi, l'hypothèse de cette méthode consiste à dire que plus le parc est de taille importante, plus les populations vont être susceptibles de parcourir une grande distance pour y accéder et en profiter.

La construction des *buffers* ou des zones tampon est une technique très courante dans le traitement d'informations cartographiques ; il s'agit d'une fonction disponible dans la grande majorité des systèmes d'informations géographiques, qui repose sur une transformation géométrique d'une entité spatiale (ponctuel, linéaire ou zonale). Concrètement, à partir de l'objet spatial que l'on souhaite transformer (ici un espace vert), le logiciel va délimiter une zone (le *buffer*) dont les limites sont à une distance fixe autour de l'entité initiale.

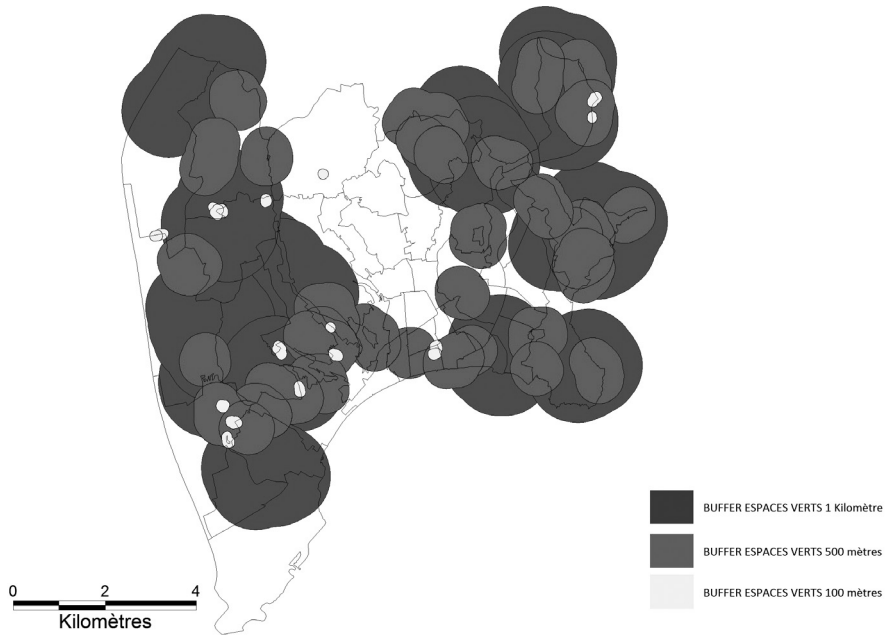
Tableau 3 : Superficie des espaces verts et rayon d'attraction associé.

Superficie	Rayon d'attraction
Espace vert de moins de 1 ha	100 mètres
Espace vert de 1 à 10 ha	500 mètres
Espace vert de plus de 10 ha	1 kilomètre

Source : BALLION R., GRANJEAN A., 1982.

À partir de la localisation spatiale des espaces verts de la ville de Nice et du rayon d'attraction des espaces verts (tableau 3), nous avons effectué un *buffer* dont le rayon est proportionnel à la taille de l'espace vert. Le résultat, présenté dans la figure 3, révèle des zones non-optimales en matière d'espaces verts.

Figure 4 : Dilatation conditionnelle des espaces verts de la ville de Nice.



Source : J. DUTOZIA, G. MAIGNANT.

Au niveau des données sources, les espaces verts retenus sont de trois types : les espaces verts urbains, les zones de végétation clairsemée et les zones naturelles avec présence d'habitat résidentiel diffus. Si la méthode proposée présente l'avantage d'être simple et facilement reproductible, le fait de procéder à de simples dilations pour envisager la question de l'attractivité des espaces verts constitue également une limite dans la mesure où l'espace est considéré d'un point de vue totalement anisotrope. Ainsi, serait-il souhaitable d'envisager par exemple, la

question de l'accessibilité en termes de distance temps (en fonction par exemple de la zone accessible à moins de X minutes à partir d'un parc), de manière à prendre en compte les effets des réseaux ou encore la dénivellation du territoire. D'autre part, des facteurs tels que les surfaces de terrain disponibles ou encore le profil sociodémographique des quartiers permettraient de relativiser les résultats obtenus. La notion d'optimalité telle qu'elle est présentée ici correspond donc à un optimum relatif, qui s'appuie avant tout sur la répartition des espaces verts dans le territoire urbain.

À partir de la carte de la figure 3, on agrège les zones d'influence des espaces verts, toutes tailles confondues (figure 4). Cela permet de repérer les espaces en creux, c'est-à-dire les espaces qui posent enjeux en matière d'espaces verts. Cette même carte couplée à des données de population révèle qu'on peut estimer que 114 482 habitants de la ville de Nice résident dans un espace non compris dans les périmètres d'attraction des espaces verts de la commune soit près de 33 % de la population résidente totale.

Figure 5 : Agrégat des zones d'influence des espaces verts de la ville de Nice.



Source : DUTOZIA, MAIGNANT.

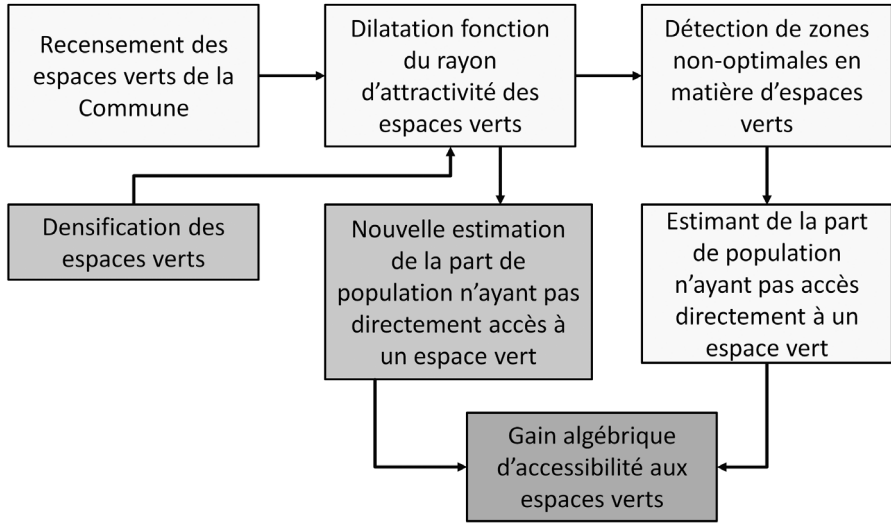
Pour proposer une alternative, nous avons mis en place une méthodologie spécifique que montre la figure 6.

Cette méthodologie, implémentée dans un système d'information géographique (SIG) permet de créer des cartes de potentiels d'attraction des espaces verts et souligne ainsi les espaces à enjeux. Un autre attrait de cette méthodologie est qu'elle permet de créer des cartes différentielles c'est-à-dire des cartes

« soustraction » avant projet – après projet. Ces cartes servent donc à comparer un existant avec un potentiel et soulignent quelles sont les logiques sous-jacentes à l'aménagement des espaces verts en milieu urbain. Elles sont donc un moyen d'évaluation de la politique publique en matière de développement d'espaces verts.

Figure 6 : Méthodologie des cartes différentielles d'accessibilité aux espaces verts.

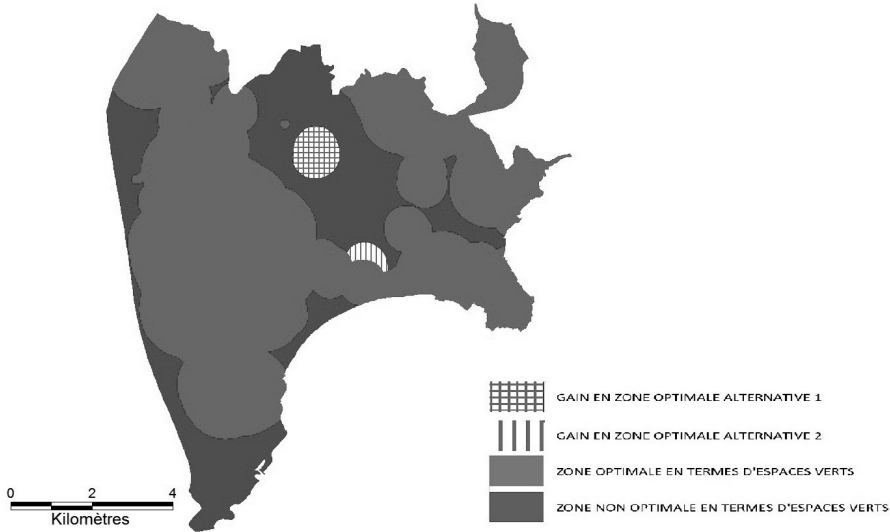
Méthodologie générale



Source : J. DUTOZIA, G. MAIGNANT, UMR 6012 ESPACE.

À titre d'exemple, nous avons positionné deux nouveaux espaces verts sur la commune de Nice. Ces deux espaces verts sont identiques en termes de forme et de superficie (10 ha) mais sont localisés différemment ; ils correspondent virtuellement à deux alternatives dans le choix de localisation d'un nouvel équipement. Du point de vue de l'indicateur « mètres carrés d'espaces verts par habitants », les deux parcs ont bien sûr un effet strictement identique et contribuent dans un cas comme dans l'autre à l'amélioration de la qualité de la ville en termes d'espace vert. Pourtant, on voit nettement sur la figure 7 que si l'alternative 1, contribue à une diminution importante des espaces non optimaux (en rouge) (gain d'environ 1 km² d'espace optimal), ce n'est pas le cas de la seconde, qui n'apporte qu'un faible changement par rapport à la situation initiale (gain de 0.3 km² d'espace optimal) (figure 5) ; cette différence se retrouve de manière moins marquée au niveau du nombre d'habitants de ces nouvelles zones (9 839 habitants pour l'alternative 1 contre 5 592 habitants pour l'alternative 2).

Figure 7 : Agrégat des zones d'influence des espaces verts modifiés de la ville de Nice.



Source : J. DUTOZIA, G. MAIGNANT.

La théorie constructale : un outil d'optimisation multi-scalaire, application à la thématique des jardins

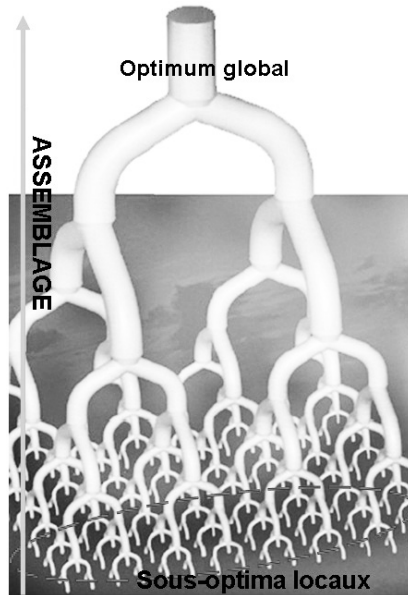
La théorie constructale, développée par Adrian Bejan (Bejan, 2006), est issue des sciences de l'ingénieur où l'optimisation de systèmes complexes repose sur une réflexion tant en termes morphologiques (design industriel) qu'en termes de rendement. Cette théorie repose sur trois grands principes qui sont que tout système possède des imperfections (des freins à l'optimisation), qu'il est nécessaire de distribuer au mieux les imperfections pour que le rendement soit maximal, et que l'imbrication optimale de sous-éléments optimaux conduit à un optimal d'ordre supérieur. L'idée maîtresse de cette théorie, est qu'il ne sert à rien de nier les imperfections d'un système mais qu'il faut apprendre à les redistribuer spatialement de telle sorte que le rendement soit optimal car le moins non-optimal possible.

Appliquée à la thématique des jardins, il est nécessaire de clarifier la terminologie. Le terme d'imperfections représente l'absence d'espaces verts. La problématique de la théorie constructale transposée aux espaces verts se traduit en ces termes : « Comment répartir au mieux les espaces verts de taille variable (1, 2, 3 dans notre nomenclature) pour que le rendement (le pourcentage de vert par habitants) soit maximal ? »

Ainsi, l'imbrication optimale d'espaces verts multifonctionnels par quartiers permet d'avoir une meilleure équité socio-spatiale à l'échelle intra-urbaine. Elle implique donc d'estimer le nombre d'espaces verts, leur taille, et leur localisation

pour qu'une meilleure équité socio-spatiale soit perceptible. Bien entendu, l'optimisation qui est au cœur de la théorie constructale pourrait être complétée par d'autres facteurs d'analyse (critères) tels que la prise en compte des catégories sociales ayant accès aux espaces verts, ou encore la typologie des espaces verts pratiqués, voir même les modes d'accès à ces espaces (à pied, en vélo, en transports en commun ou en véhicules motorisés).

Figure 8 : Principe de la théorie constructale.



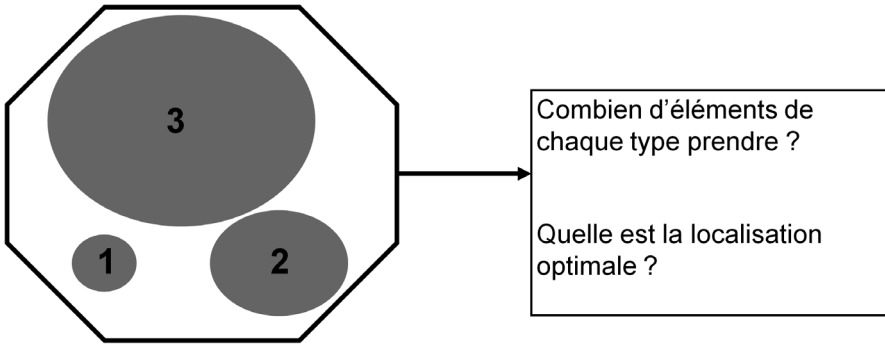
Source : G. MAIGNANT, 2010.

Ainsi, l'imbrication optimale d'espaces verts multifonctionnels par quartiers permet d'avoir une meilleure équité socio-spatiale à l'échelle intra-urbaine. Elle implique donc d'estimer le nombre d'espaces verts, leur taille, et leur localisation pour qu'une meilleure équité socio-spatiale soit perceptible. Bien entendu, l'optimisation qui est au cœur de la théorie constructale pourrait être complétée par d'autres facteurs d'analyse (critères) tels que la prise en compte des catégories sociales ayant accès aux espaces verts, ou encore la typologie des espaces verts pratiqués, voir même les modes d'accès à ces espaces (à pied, en vélo, en transports en commun ou en véhicules motorisés).

Pour pouvoir appliquer efficacement la théorie constructale aux espaces verts de la commune, il faudrait faire un relevé supplémentaire sur le terrain quand à la fonctionnalité des dits-espaces verts. En effet, la théorie constructale a comme logique une optimisation multifactorielle et multi-échelles ; elle permet de se repositionner face au nombre d'espaces verts à implanter, nombre qui est bien

évidemment contraint en fonction de l'espace mais aussi de la fonction que l'on souhaite donner à l'espace vert. La théorie constructale permet ainsi d'optimiser spatialement la distribution des espaces verts en prenant en compte la question de l'équité sociale combinée à la multifonctionnalité de ces espaces. Cependant, bien souvent, pour des raisons de réserves foncières limitées, la localisation optimale ne peut être envisagée et les logiques d'aménagement qui prévalent alors sont de se positionner dans une sous-optimalité inéluctable.

Figure 9 : Problématique de la théorie constructale : choix des éléments et imbrication multi-scalaire.



Source : J. DUTOZIA, G. MAIGNANT.

Conclusion

La méthodologie retenue dans cet article s'appuie d'une part sur la quantification des espaces verts et de leur rayon d'attractivité, d'autre part sur des outils d'analyse spatiale et des modèles d'optimisation multi-scalaire (théorie constructale). Bien qu'appliquée à l'exemple de la ville de Nice, pour laquelle nous disposions des données d'espaces verts mais aussi démographiques, la méthodologie se veut reproductible à tout espace.

Cette méthodologie a permis de montrer un nouveau regard sur la place des espaces verts en ville, notamment en mettant en exergue les espaces en creux (espaces non-pourvus d'espaces verts). Elle permet aussi de proposer un nouvel outil basé sur la théorie constructale et les cartes de différentiels pour proposer une localisation optimale lors de l'implantation d'un nouvel espace vert. Cette théorie permet aussi de proposer un aménagement multifonctionnel des espaces verts en milieu urbain, en insérant dans le processus d'optimisation la taille et la fonction de l'espace vert.

Bibliographie

- AHERN J., *Green infrastructure for cities: The spatial dimension*, Cities of the Future: Towards integrated sustainable water and landscape management, London, 2007.
- BALLION R., GRANJEAN A., *Aire d'attractivité des espaces verts publics urbains de la région d'Ile-de-France*, laboratoire d'économétrie de l'école Polytechnique, 1982.
- BEJAN A., LORENTE S., *La loi constructale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Épistémologie et philosophie des sciences », 2006, 109 p.
- BLEY D., VERNAZZA-LICHT N., « La multiplicité des usages du terme de "qualité de vie" », *Prévenir*, 33 : 7-14, 1997.
- CHOUMERT J., *Analyse économique d'un bien public local : les espaces verts*, thèse de doctorat, université d'Angers, 2009.
- DA CUNHA A., KNOEPFEL P., LERESCHE J., NAHRATH S., *Enjeux du développement urbain durable: transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Lausanne, Switzerland, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005, 471 p.
- MAIGNANT G., *L'optimisation en géographie, Pour une Géographie du Mieux : Réflexion épistémologique sur l'optimisation en géographie*, Éditions universitaires européennes, 2010.
- MATHIEU N., *Repenser la nature dans la ville : un enjeu pour la géographie*, actes du FIG de Saint-Dié, 1999, 5 p.

Contribution des espaces verts et jardins dans la qualité de vie des citoyens

*Sandrine GOMBERT-COURVOISIER, Francis RIBEYRE,
Anne-Marie MEYER, Jean-Marc QUITTÉ et Olivier BALLESTA*

En relation avec l'évolution de notre société, la perception des risques encourus par les citoyens (concernant l'évolution du cadre de vie, des services municipaux, des nuisances...) et l'augmentation de compétitivité entre les territoires, le terme de qualité de vie est couramment employé mais dépend de réalités très diverses (Rogerson *et al.*, 1989; Bley, Vernazza-Licht, 1997; Lépège, 1999; Rogerson, 1999; Fleuret, 2006). Or, la qualité de vie devient un enjeu de développement local de plus en plus pris en considération par les citoyens, les entreprises et les élus (Dumont, 2005; Examens territoriaux de l'OCDE, 2007). Indissociable du concept de développement durable, la qualité de vie devient un véritable outil de marketing territorial et de promotion de l'image des territoires (Sénécal *et al.*, 2008).

Depuis la définition très large de ce concept fournie par l'OMS (1994), basée sur l'état de santé physique, psychologique et social des individus¹, la notion de qualité de vie a été redéfinie pour appréhender la perception des citoyens en relation avec les caractéristiques du cadre de vie. La définition de la qualité de vie repose sur la capacité offerte à chacun de pouvoir vivre en concordance avec son logement, dans un cadre de vie agréable et fonctionnel, en harmonie avec l'environnement social qui le compose (Saulnier, 2006). Cette caractérisation de la qualité de vie s'appuie sur des critères objectifs se référant au cadre de vie (maîtrise de l'espace habité), à la situation environnementale (protection de la nature, pollutions et nuisances) et aux aspects économiques (problèmes liés à l'emploi et à la santé, rythmes d'activité, ..), tout en étant dépendante des dimensions subjectives des individus liées aux valeurs, représentations et aspirations de chacun (Tobelem-Zanin, 1995; Sénécal *et al.*, 2008).

1. La perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. État englobant la santé physique de l'individu, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement.

Tableau 1 : Enjeux des jardins et des espaces verts vis-à-vis de la qualité de vie.

Enjeux psycho-sociologiques et économiques		
	Apports positifs	Apports négatifs
Sphère familiale	<ul style="list-style-type: none"> – fonction paysagère : création d’ambiance personnalisée; – fonction psychologique : bien-être (lié aux sens, à une passion, à des symboles...); – fonction de protection et de clôture : contre les vues, le bruit; – fonction de production : auto-alimentation en fruits et légumes; – fonction sociale : intra-familiale (zones d’activités multiples pour la famille : jardinage, jeux pour les enfants, détente) et inter-familiale (loisirs, accueil des amis); – fonction patrimoniale et culturelle : marque du passé à conserver, connaissance du monde vivant. 	<ul style="list-style-type: none"> – accidents domestiques (outils et matériel de jardinage, phytosanitaires,...); – lieux de conflits concernant les usages et la gestion de ces espaces communs à la famille; – dépenses financières; – perte de temps, activités d’entretiens des espaces obligatoires.
Sphère publique (collectivité)	<ul style="list-style-type: none"> – fonction sociale : relations de voisinage (partage de biens, plantes, services, conseils en jardinage, valeurs); aide à la réinsertion (jardins d’insertion sociale, jardin d’insertion par l’activité économique); – fonction paysagère : accompagnement des circulations et constructions; – fonction patrimoniale : biens collectifs à gérer. 	<ul style="list-style-type: none"> – conflits de voisinage : vis-à-vis du bruit, des séparations entre les différents espaces; – coût pour la collectivité : entretien des espaces collectifs, coût foncier (augmentation des réseaux de distribution en fonction de la taille des parcelles et de l’occupation des sols).
Enjeux écologiques		
	Apports positifs	Apports négatifs
Sphère familiale	<ul style="list-style-type: none"> – fonction de protection et de régulation vis-à-vis du climat (vent, ombrage, humidité...); – fonction biologique : lieux d’accueil des biocénoses désirables : animaux de compagnie; – fonction conservatoire d’espèces anciennes. 	<ul style="list-style-type: none"> – maintien d’espèces indésirables (fourmis, mollusques, taupes, guêpes...); – bruit du matériel d’entretien; – pollution des milieux par les phytosanitaires (sol, air) et contamination des fruits et légumes consommés.
Sphère publique (collectivité)	<ul style="list-style-type: none"> – fonction de réseau : connectivité des milieux; – augmentation de la biodiversité; – régulation du microclimat. 	<ul style="list-style-type: none"> – impact sur l’occupation des sols; – biocénose indésirable : prolifération des espèces invasives; – prélèvements des ressources (eau); – pollution des milieux (eau, sol).

Parmi les éléments du cadre de vie structurant la qualité de vie, les espaces verts revêtent une importance majeure. Alors que les jardins privatifs accompagnent souvent les habitations et sont utilisés par un nombre limité de personnes, les espaces verts incluent « toutes les réalisations vertes urbaines telles que bois, parcs, jardins, squares, les plantations d'alignement et d'accompagnement, toutes les superficies vertes périurbaines et rurales, en particulier les massifs forestiers », et peuvent être destinés à plusieurs personnes (circulaire du 22 février 1973). En France métropolitaine, la superficie totale des parcs et jardins d'agrément est de 1 485 000 ha, incluant 15 millions de jardins privés dont la moitié de jardins potagers² (Larcher, Gelgon, 2000).

Ces espaces « verts », plus ou moins anthropisés, considérés à l'échelle de la sphère privée (familiale) et/ou à l'échelle publique (collectivité), peuvent être appréhendés de diverses manières par les populations en fonction des dimensions subjectives des citoyens. Ainsi, ils présentent un certain nombre d'enjeux psycho-sociologiques, économiques et écologiques à l'égard de la qualité de vie des populations (tableau 1).

Face à ces différents enjeux, quels sont les représentations et le degré d'expertise des citoyens par rapport aux apports positifs et/ou négatifs des espaces verts et des jardins? Peut-on mettre en évidence la contribution de ces espaces à leur qualité de vie?

Approche méthodologique

Une enquête a été proposée à un échantillon de la population de 3 communes situées à proximité de Bordeaux (Gironde, France) : Bruges, Créon et Vayres. Caractérisées par une croissance démographique constante depuis 1968 (taux annuel moyen de croissance démographique supérieur à 2 %), ces 3 communes ont été choisies selon un gradient d'urbanisation déterminé en référence à leur degré de proximité par rapport à la communauté urbaine de Bordeaux (CUB) et par leurs densités de population. La commune de Bruges, incluse dans la CUB est la commune la plus urbaine. La commune de Créon, située à une trentaine de kilomètres de Bordeaux, sur le plateau de l'Entre-deux-Mers, a été particulièrement soumise à la pression urbaine ces 20 dernières années. La commune de Vayres, située également à une trentaine de kilomètres de Bordeaux est la commune la plus rurale des trois échantillons.

L'enquête était constituée de 45 questions réparties en trois thèmes liés au cadre et à la qualité de vie : le 1^{er} thème portait sur le logement et le cadre de vie local, le 2^e thème portait sur la commune et le cadre de vie général et le 3^e thème portait sur la qualité de vie au quotidien. Seules les questions relatives aux fonctions et à la perception des jardins et des espaces verts sont analysées dans ce document. La passation de l'enquête a été effectuée en vis-à-vis en novembre 2009³ en appliquant une technique d'échantillonnage spatial

2. Données 1999 issues de différents documents ministériels et de l'INSEE.

3. Les auteurs remercient les étudiants de licence 3 de l'UFR de géographie et aménagement de l'université Bordeaux 3 pour la passation de l'enquête.

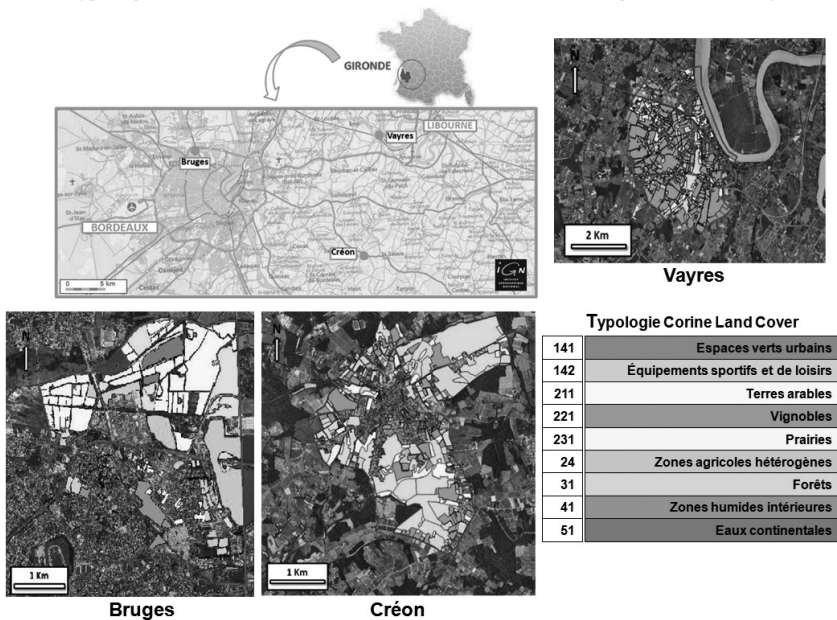
proche de la méthode de Politz (Grangé, Lebart, 1994) selon laquelle les enquêtes permettent de couvrir toute la zone d'étude. Au total, 788 questionnaires exploitables ont été collectés : 374 concernent la commune de Bruges, 229 la commune de Créon et 185 la commune de Vayres. L'effectif des questionnaires par commune, le sex-ratio de notre échantillonnage, ainsi que le ratio propriétaires/locataires sont représentatifs par rapport aux données de l'INSEE (2006).

Les résultats de l'enquête ont été traités par analyses univariées (tris à plat) et multivariées : Analyse factorielle des correspondances multiples (ACM), Classification ascendante hiérarchique (CAH) et Analyse factorielle discriminante (AFD) (Lebart *et al.*, 1995; Lebart, Drosesbeke, 2001) (logiciel *XLStat*). Par ailleurs, une analyse par imagerie du territoire a également été mise en œuvre suivant une segmentation des communes selon le critère de l'occupation du sol (typologie Corine Land Cover).

Typologie et répartition des espaces verts en lien avec les représentations des citoyens

Neuf catégories d'espaces verts associés à la typologie Corine Land Cover ont été observées sur notre zone d'étude⁴ (figure 1).

Figure 1 : Répartition des 9 catégories d'espaces verts associés à la typologie Corine Land Cover dans les communes de Bruges, Créon et Vayres.

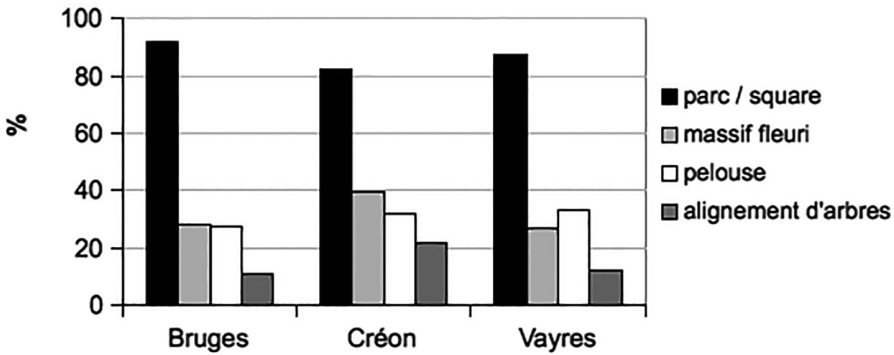


4. Les auteurs remercient G. DELAS, A. MOQUILLON, R. BIDAUD et A. GUILLORIT (étudiants du master 1 géoressources, université Bordeaux 3 et Bordeaux 1 en 2010) ainsi que Nesrine CHEHATA pour l'analyse par imagerie des espaces verts des trois communes, et le CETE du Sud-Ouest ayant fourni les orthophotos de la zone d'étude.

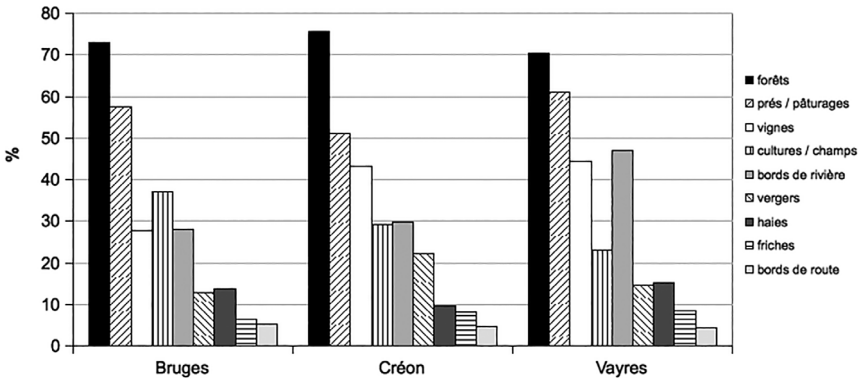
La commune de Bruges, la plus urbanisée, est caractérisée au nord par des superficies importantes de zones maraîchères (18 % de terres arables au niveau du parc des Jalles), de zones forestières (8 %) et de zones de marais (2 %). Le sud de la zone est plus urbanisé et présente, à part les zones de lacs, surtout des espaces verts urbanisés (3 % de la commune). Les communes de Créon et Vayres montrent des zones associées aux espaces verts occupant des superficies de plus en plus importantes par rapport à la superficie totale de la commune, avec des typologies associées aux forêts (30 % du territoire de Créon), aux prairies et zones agricoles hétérogènes (10-13 %), ainsi qu'aux espaces agricoles qui sont essentiellement des vignobles dans la région (12 % à Créon et 41 % à Vayres).

Figure 2 : Pourcentage de réponses par commune aux questions :
 (a) : « Qu'entendez-vous par "espace vert" en ville ? »
 et (b) : « Qu'entendez-vous par "espace vert" la campagne ? »

Qu'entendez-vous par espace vert en ville ?



Qu'entendez-vous par espace vert à la campagne ?

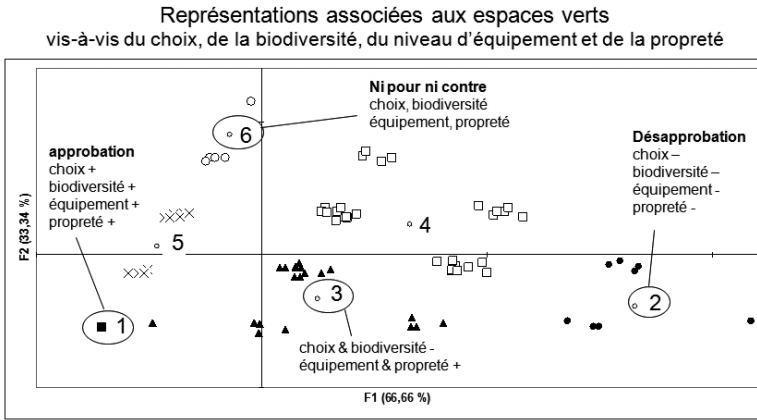


Afin de mieux cerner les acceptions du terme « espace vert » en fonction des lieux de résidence des personnes, nous avons posé la question suivante : « Qu'entendez-vous par "espace vert" en ville et à la campagne ? » En ville, le terme d'espace vert est en très grande majorité associé aux parcs et squares urbains. Viennent ensuite des réponses telles que les massifs de fleurs, les pelouses et les alignements d'arbres. Les réponses sont très homogènes en fonction des trois communes (figure 2a).

Pour la qualification des espaces verts « à la campagne », les différences communales sont plus marquées (figure 2b). Bien que la majorité des répondants des trois communes considèrent en premier lieu les forêts et les prés ou pâturages comme espaces verts ruraux, les vignes sont considérées comme des espaces verts par plus de 40 % des personnes interrogées à Créon et Vayres (communes les plus rurales possédant beaucoup de vignobles), alors que seulement 28 % des personnes interrogées à Bruges les considèrent comme tels. De même, les habitants de Vayres considèrent à 47 % les bords de rivières comme espaces verts, alors que ce pourcentage est inférieur à 30 % pour les communes de Bruges et Créon. Il ressort de cette analyse que la notion d'espace vert est, en ville, le plus souvent associée à une notion d'accès au public et d'aménagement (« parc/square »), et qu'à la campagne, le territoire et les paysages de la commune façonnent les représentations et les qualifications de ces espaces verts.

Afin de faire émerger les représentations associées aux espaces verts correspondant à la sphère publique, la question suivante a été posée : « Comment qualifieriez-vous les espaces verts de votre commune ? » Huit modalités de réponses ont été proposées, auxquelles les personnes interrogées devaient répondre par « approuve », « ni pour ni contre » ou « désapprouve ». Les réponses aux quatre premières modalités (a- « Je peux y croiser des personnes agréables. », b- « Je peux m'y reposer et m'y ressourcer. », c- « Je peux facilement y accéder à pied. », d- « Je m'y sens en sécurité. ») montrent une forte homogénéité en fonction des trois communes, avec une forte proportion des personnes interrogées approuvant ces modalités (entre 50 % et 80 % des réponses), une proportion moins importante n'étant « ni pour ni contre » (12 % à 42 %) et une faible proportion les désapprouvant (0,4 % à 11 %). À l'inverse, pour les 4 modalités suivantes (e- « Je peux choisir entre plusieurs espaces verts. », f- « Ils sont bien équipés en bancs, en aires et jeux et équipements sportifs. », g- « Ils sont caractérisés par une forte diversité (paysages, espaces végétales et animales). », et h- « Ils sont propres et bien entretenus. »), une forte hétérogénéité des réponses est observée en fonction des communes. En traitant ces quatre dernières modalités par analyses multivariées, six groupes d'individus sont définis et représentés sur le plan factoriel 1-2 de l'AFD (figure 3).

Figure 3 : Analyse factorielle discriminante réalisée à partir de 4 modalités de réponses à la question « Comment qualifieriez-vous les espaces verts de votre commune ? »



Légende : e- « Je peux choisir entre plusieurs espaces verts. », f- « Ils sont bien équipés en bancs, en aires et jeux et équipements sportifs. », g- « Ils sont caractérisés par une forte diversité (paysages, espaces végétales et animales). », et h- « Ils sont propres et bien entretenus. »

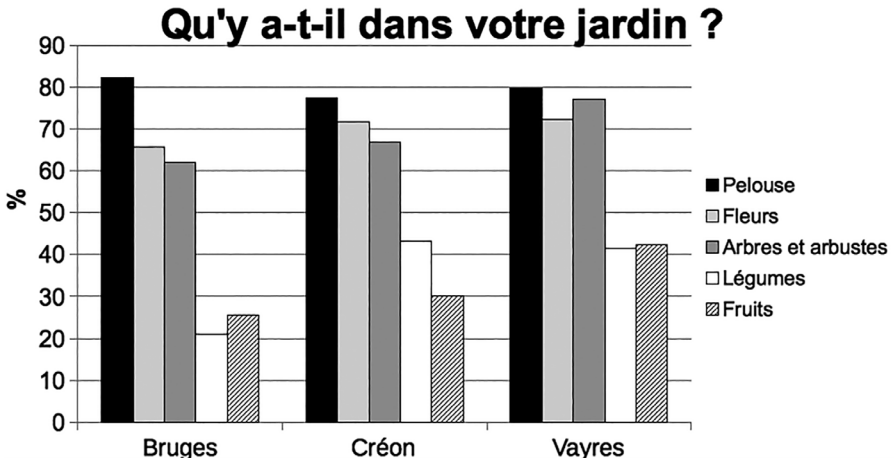
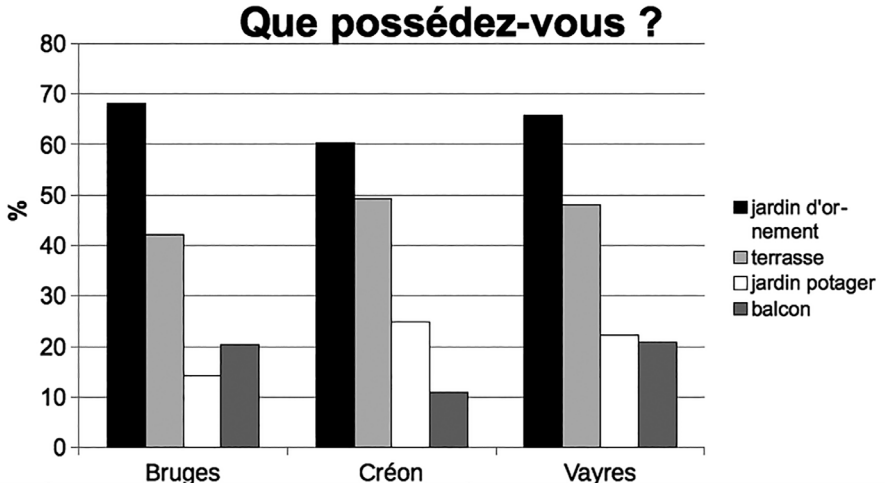
Les six groupes représentés sont issus de la CAH et leur barycentre est indiqué. L'approbation des items est indiquée par le symbole + tandis que la désapprobation est indiquée par le symbole -.

Trois groupes ont un avis marqué sur les espaces verts de leur commune : un 1^{er} groupe (habitants de la commune de Bruges exclusivement) qui approuve l'ensemble de ces modalités est opposé sur le graphique à un 2^e groupe (habitants des communes de Créon et Vayres essentiellement) qui les désapprouve ; le 3^e groupe ayant une position intermédiaire (approbation de certaines modalités et désapprobation d'autres). Les 3 autres groupes (groupes 4, 5 et 6) ont des avis moins marqués et divergents, le groupe 6 (constitué en majorité des habitants de Créon) se distinguant néanmoins par le fait qu'il ne se prononce sur aucune des quatre modalités. Ces représentations, très marquées en fonction des communes, sont à mettre en relation avec l'occupation des sols et les acceptations du terme d'espace vert, fortement liées aux espaces verts urbains, aménagés et équipés pour les habitants de Bruges et plus liées aux espaces forestiers et agricoles, notamment les vignobles, n'ayant pas pour principale fonction l'accessibilité au public.

Quelles représentations sont associées aux espaces verts de la sphère privée autrement dit des jardins? Observe t-on également des différences en fonction des communes de résidence ou bien en fonction de déterminants socio-démographiques? Quelles fonctions sont associées aux pratiques de jardinage?

Typologie des jardins en lien avec la perception des fonctions du jardinage

Figure 4 : Pourcentage de réponses par commune aux questions :
(a) : « Possédez-vous un balcon, une terrasse, un jardin potager ou d'ornement ? »
(b) : « Qu'y a-t-il dans votre jardin (d'ornement et/ou potager) ? »

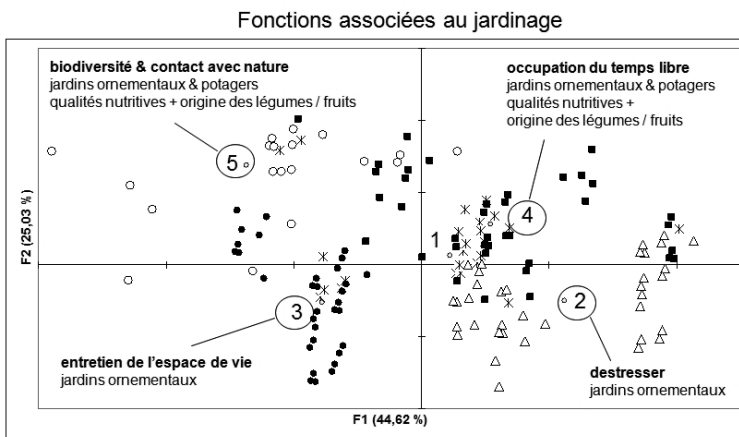


Afin de déterminer une typologie des espaces extérieurs privés au sein de la sphère familiale, la question suivante a été posée : « Possédez-vous un balcon, une terrasse, un jardin d'ornement ou un jardin potager ? » (Figure 4a.) Les 722 personnes concernées correspondent à 92 % de la population enquêtée : 3 % des personnes possèdent l'ensemble de ces espaces privatifs, 89 % en possèdent entre 1 et 3,

et 8 % n'en possèdent aucun. Alors que les réponses sont assez homogènes entre les communes en ce qui concerne la possession d'un jardin d'ornement ou d'une terrasse, les réponses divergent plus en ce qui concerne la possession d'un jardin potager ou d'un balcon. Le nombre des jardins potagers augmente de Bruges à Créon puis Vayres, ce qui correspond au gradient de périurbanisation. La possession d'un balcon traduit soit un type d'habitation individuel à étage (par exemple à Vayres), soit l'habitat collectif (comme par exemple à Bruges) ; les habitations de Créon surtout situées dans le centre-bourg ancien et dans les nouveaux lotissements à maisons de plain pied possèdent peu de balcons.

En interrogeant uniquement les personnes possédant un jardin (jardin d'ornement et/ou potager, ce qui représente 572 personnes soit 73 % de la population enquêtée), les résultats indiquent que c'est en majorité de la pelouse qui est plantée, ainsi que des fleurs et des arbres et arbustes ; les réponses étant assez similaires entre les communes. Dans les jardins potagers sont cultivés des légumes et/ou des fruits, ce pourcentage augmentant en fonction du gradient de périurbanisation (figure 4b). De façon à identifier les fonctions associées au jardinage, les personnes interrogées étaient invitées à répondre à la question suivante : « Pour vous, jardiner, c'est... », avec la proposition de onze modalités différentes. Ces réponses ont été traitées par analyses multivariées (figure 5) :

Figure 5 : Analyse Factorielle Discriminante réalisée à partir des modalités de réponses à la question « Pour vous, jardiner, c'est... ? » avec la proposition de 11 modalités différentes.



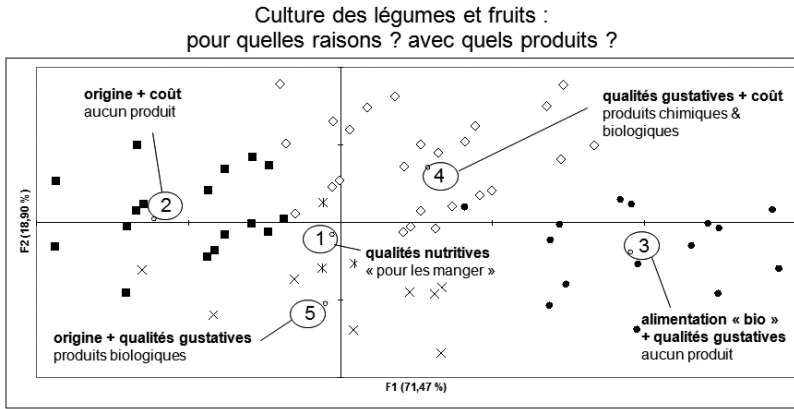
Légende : a- une façon d'occuper le temps libre, b- pratiquer une activité créatrice, c- pour voir pousser des plantes, d- pour l'entretien général de votre espace de vie, e- pratiquer une activité physique, f- pour attirer des insectes, des oiseaux... , g- un travail obligatoire, h- le contact avec la nature, i- pour destresser, j- une façon d'être dehors, k- une manière de s'évader. Les modalités de réponses aux questions « Qu'y a t-il dans votre jardin? » et « Pour quelle(s) raison(s) cultivez-vous des légumes ou des fruits? » ont été ajoutées en variables supplémentaires. Les 5 groupes représentés sont issus de la CAH et leur barycentre est indiqué.

Cinq groupes se distinguent dans le plan factoriel 1-2 de l'AFD, bien que le groupe 1 ne montre pas de caractéristiques marquées. Parmi les personnes possédant essentiellement des jardins ornementaux, on observe une opposition entre 2 groupes : ceux qui s'occupent du jardin pour « déstresser », ce qui dénote d'une fonction psychologique positive du jardinage (groupe 2) et ceux pour qui la fonction exclusive du jardinage est l'entretien de l'espace de vie, fonction environnementale qui semble perçue négativement (groupe 3). Parmi les jardiniers faisant pousser leurs fruits et légumes dans des jardins potagers, on observe également une opposition entre une fonction psychologique du jardinage associée à l'occupation du temps libre (groupe 4) et une fonction plus environnementale (groupe 5), liée au contact avec la nature et à la biodiversité (« attirer des insectes, des oiseaux »).

De manière à identifier les finalités liées à l'auto-production de fruits et légumes dans la population possédant un jardin potager (176 personnes soit 22 % de la population enquêtée), la question suivante a été posée : « Pour quelle(s) raison(s) cultivez-vous des légumes ou des fruits ? » La fréquence des réponses citées est assez comparable entre les 3 communes : la modalité la plus fréquemment citée correspond à la finalité alimentaire, « pour les manger » (30 % à 40 % des réponses en fonction des communes), puis concerne l'origine et les conditions de production des produits, « ils viennent de mon propre jardin » (20 % à 40 % des réponses), et enfin correspond aux qualités gustatives des produits, « pour leur saveur », « pour leur fraîcheur » (13 % à 30 %). Ces réponses ont été croisées avec celles caractérisant l'utilisation de produits contre les mauvaises herbes ou les animaux nuisibles afin d'appréhender les impacts écologiques éventuels liés à l'utilisation de produits contre les mauvaises herbes ou les animaux nuisibles, ainsi que le degré d'expertise des jardiniers vis-à-vis de ces impacts potentiels (figure 6).

Cinq groupes se distinguent dans le plan factoriel 1-2 de l'AFD. Chacun de ces groupes cultive des fruits et légumes avant tout « pour les manger » (caractéristique essentielle du groupe 1), mais également pour leur origine et leur provenance (groupes 2 et 5), parce que cela coûte moins cher (groupes 2 et 4), pour leurs qualités gustatives telles la fraîcheur et la saveur (groupes 3 et 4) ou encore « parce qu'ils sont bio » (groupe 3). Certains jardiniers n'utilisent aucun produit tels qu'engrais et/ou phytosanitaires, soit pour des raisons de coût associé à leur achat (groupe 2), soit pour des raisons de culture « bio » (groupe 3).

Figure 6 : Analyse Factorielle Discriminante réalisée
à partir des modalités de réponses
à la question « Pour quelle(s) raison(s) cultivez-vous des légumes ou des fruits ? »



Les modalités de réponses à la question « Quel(s) type(s) de produits utilisez-vous généralement contre les mauvaises herbes et les animaux nuisibles ? » ayant été ajoutés en variables supplémentaires. Les 5 groupes représentés sont issus de la CAH et leur barycentre est indiqué.

Contribution des jardins et espaces verts à la qualité de vie

Les fonctions associées au jardinage au sein de la sphère familiale sont plutôt associées à des aspects positifs, d'ordre matériel (réponses à des besoins d'auto-alimentation), d'ordre psychologique (besoin de détente et de bien-être) ou encore d'ordre environnemental (maintien d'une biodiversité ordinaire urbaine). Ce contact avec la nature dans un cadre de proximité, participe indéniablement à la qualité de vie des personnes interrogées. Par ailleurs, la recherche de produits de consommation de qualité mise en évidence dans le cas de l'auto-production (produits frais et savoureux, produits « bio » sans adjonction de produits chimiques) contribue également à améliorer la qualité de vie. Les résultats observés sont très homogènes en fonction des différentes communes, et les différents groupes mis en évidence (figures 6 et 7) sont peu expliqués par des variables discriminantes tels que l'âge, la CSP, la taille du logement ou bien encore le temps de résidence dans la commune.

Les résultats concernant les représentations associées aux espaces verts de la sphère collective sont plus hétérogènes en fonction des communes échantillonnées : les représentations sont fortement empreintes du cadre de vie local, en lien avec les spécificités du territoire et des paysages et les aménagements réalisés par les collectivités. Alors que les fonctions psychologique (lieux de loisirs et de détente) et sociale (lieux de rencontres sécurisés) des espaces verts semblent partagées par l'ensemble des personnes interrogées, la qualité perçue de ces espaces, en termes de diversité, d'entretien, d'équipement, et d'accueil de la biodiversité est différente en fonction des communes. Dans un objectif d'accroissement de la qualité de vie des populations, les collectivités se doivent de répondre aux attentes des citoyens

concernant la proximité, l'accessibilité, l'entretien et le niveau d'équipement des espaces publics (Maignant et Dutozia, 2010), tout en limitant les impacts négatifs leur étant associés (exemplarité par rapport à la gestion raisonnée et différenciée des espaces verts).

En effet, bien que les jardins privés et les espaces verts publics participent à la qualité de vie ressentie par les populations, ils n'en présentent pas moins un certain nombre d'impacts écologiques négatifs, peu perçus, mais pouvant contribuer à l'amoindrir. Il est en effet intéressant de noter que peu de personnes enquêtées associent la fonction du jardinage à des aspects négatifs, mis à part certains groupes qui semblent subir les activités liées à l'entretien de leur cadre de vie et d'autres qui perçoivent l'impact sanitaire potentiel lié à l'utilisation de produits chimiques. Pourtant, un certain nombre d'impacts négatifs liés au jardinage sont cités par la littérature, tant au niveau environnemental (uniformisation des biocénoses, espèces invasives, pollutions et nuisances) qu'au niveau social (conflits d'usages, dépenses financières) et sanitaire (accidents domestiques) (Barthelemy *et al.*, 2010; Canfin, 2008; Charpentier, Claeys, 2010; Clergeau, 2010; Paris *et al.*, 2010). Ces observations confirment qu'au sein de la sphère privée, les dimensions intimes et émotionnelles liées à la sphère familiale conduisent généralement les citoyens à sous-estimer les impacts écologiques négatifs pouvant affecter leur qualité de vie (Sennes *et al.*, 2011).

L'amélioration de la qualité de vie des citoyens liée aux jardins et espaces verts ainsi que la réduction des impacts indésirables nécessite d'appréhender les contributions de l'ensemble des acteurs du territoire (citoyens, collectivités, mais également entreprises/jardineries) et de proposer des actions s'appuyant sur une meilleure articulation entre l'information, la sensibilisation et les engagements des uns et des autres. L'évaluation de la pertinence des choix effectués en matière de gestion des jardins et des espaces verts représentera alors une composante des indicateurs de qualité de vie pouvant se positionner dans différents champs d'investigation : champ des politiques (Agendas 21), des démarches éco-citoyennes individuelles ou associatives (consommation responsable), ou encore de la valorisation économique (labels de qualité).

Bibliographie

- BARTHELEMY C., BERTAUDIÈRE-MONTES V., MARCO A., *Uniformisation floristique des jardins privés : quels processus socio-écologiques sous-jacents?*, communication aux XXII^e journées scientifiques de la Société d'écologie humaine, Brest, 2-4 juin 2010.
- BLEY D., VERNAZZA-LICHT N., « La multiplicité des usages du terme de qualité de vie ». *Prévenir*, vol. 33, 1997, p. 7-14.
- CANFIN P., *Consommer responsable*, Paris, Flammarion, 2008, 335 p.
- CHARPENTIER A., CLAEYS C., *L'herbe de la pampa, du jardin à la réserve naturelle*, communication aux XXII^e journées scientifiques de la Société d'écologie humaine, Brest, 2-4 juin 2010.

- CLERGEAU P., *Écologie du paysage urbain et rôle des jardins publics et privés*, communication aux XXII^e journées scientifiques de la Société d'écologie humaine, Brest, 2-4 juin 2010.
- DUMONT M., « Le développement urbain dans les villes intermédiaires : pratiques métropolitaines ou nouveau modèle spécifique? Le cas d'Orléans et Tours », *Annales de Géographie*, vol. 642, 2005. p. 141-162.
- Examens territoriaux de l'ocde, Villes et compétitivité, un nouveau paradigme entrepreneurial pour l'aménagement du territoire*, Éditions OCDE, 146 p., [www.sourceocde.org/gouvernance/9789264022850], 2007.
- FLEURET S. (dir.), « Espace, qualité de vie et bien-être », *actes du colloque EQBE*, Presses universitaires d'Angers/SODIS, 2006, 318 p.
- GRANGE D., LEBART L. (dir.), *Traitement statistique des enquêtes*, Paris, Dunod, 1994, 255 p.
- LARCHER J.-L., GELGON T., *Aménagement des espaces verts urbains et du paysage rural*, éditions Tec & Doc, coll. « Agriculture d'aujourd'hui, Sciences, Techniques, Applications », 2000, 502 p.
- LEBART L., DROESBEKE J.-J., *Enquêtes, modèles et application*, Paris, Dunod, 2001, 578 p.
- LEBART L., MORINEAU A., PIRON M., *Statistique exploratoire multidimensionnelle*, Paris, Dunod, 1995, 439 p.
- LEPLEGE A., *Les mesures de la qualité de vie*, Paris, PUF, 1999, 127 p.
- MAIGNANT G., DUTOZIA J., *Emboîtements d'échelles et espaces verts en milieu urbain : vers une localisation optimale?*, communication aux XXII^e journées scientifiques de la Société d'écologie humaine, Brest, 2-4 juin 2010.
- PARIS M., CHELKOFF G., FIORI S., *La biodiversité ordinaire comme vecteur d'aménagement des espaces jardinés?*, communication aux XXII^e journées scientifiques de la Société d'écologie humaine, Brest, 2-4 juin 2010.
- ROGERSON R. J., FINDLAY A. M., MORRIS A. S., COOMBES M. G., « Indicators of Quality of Life: some methodological issues », *Environment and planning A*, vol 21, 1989, p. 1655-1666.
- ROGERSON R. J., « Quality of Life and City Competitiveness », *Urban Studies* vol. 36, 1999, p. 969-985.
- SAULNIER N., *De la qualité de vie au diagnostic urbain : vers une nouvelle méthode d'évaluation. Le cas de la ville de Lyon*, CERTU, 2006, 130 p. Document PDF en ligne sur [http://www.certu.fr], octobre 2010.
- SENECAL G., COLLIN J. P., HAMEL P. J., HUOT, S., « Aspects et mesures de la qualité de vie : évolution et renouvellement des tableaux de bord métropolitains », *Revue Interventions économiques (en ligne)*, 37, 2008.
- SENNES V., GOMBERT-COURVOISIER S., RIBEYRE F., FELONNEAU M. L., « How do households perceive risks at the scale of the environment of their own home? », *Indoor and Built Environment*, 2011, online first.
- TOBELEM-ZANIN C., *La qualité de vie dans les villes françaises*, Rouen, Publications de l'université de Rouen, coll. « Nouvelles donnes en Géographie », ISSN 1160-1027, 1995. 289 p.

Le potager collectif : l'expérience du Transformateur

*Barbara MONBUREAU, Isabelle THENADEY
et David LEGUYADERE*

Le potager et l'enclos

Souvent, dans ce qu'on appelle « les jardins familiaux », ce qui marque visuellement ce n'est pas tant les cultures que le réseau dense de clôtures : d'abord apparaît une clôture quienserme l'ensemble, et ensuite vient une deuxième trame serrée qui re-découpe l'espace du jardin en petites parcelles individuelles. S'ajoutent les cabanes à outils, qui, dans les potagers familiaux récents, renforcent le quadrillage des parcelles par la répétition des modules identiques. Dans le potager du Transformateur, il n'y a pas cet effet de trame régulière. Pas de séparations internes mais une unique clôture périphérique faite de bric et de broc : du grillage ici, de vieilles tôles là, ou encore des branches de saules tressées sur un cadre de bois et un portillon qui s'ouvre sans clé. À l'intérieur, c'est un foisonnement de plantes potagères, fruitières et ornementales réparties en planches, sans plus de délimitation que les chemins qui les séparent. Le jardin semble être cultivé par une seule personne. Pourtant chaque samedi plusieurs personnes s'y retrouvent et s'agitent avec leurs outils. Tout est donc à tout le monde ? Qui est invité ? Qui vient jardiner là et pour quels desseins ? Y a-t-il des règles ? Mais avant tout début de réponse, il est nécessaire de vous présenter l'association des Amis du Transformateur dont le potager n'est qu'une petite partie du projet.

Figure 1 : Le potager du Transformateur :
apparente liberté dans un enclos.



Présentation du Transformateur et de son potager

L'association « Les Amis du Transformateur », créée en 2005, s'est donnée pour mission de gérer, pour le compte du conseil général, des terrains inondables classés Espace naturel sensible (ENS) situés à proximité immédiate des lieux habités à Saint-Nicolas-de-Redon. L'espace dévolu au travail du Transformateur est une mosaïque de terrains plus ou moins enfrichés, situés en bordure de ville : une friche industrielle, des anciens terrains agricoles remblayés ou reconvertis en peupleraie et quelques prés-marais naturels. Leur gestion s'effectue *via* des activités collectives très diverses : défrichage et entretien des haies, des fossés et des espaces ouverts, observation de la nature, apiculture, bricolage, accompagnement d'artistes dans leur réalisation éphémère ou durable, élevage de vaches nantaises et jardinage d'un potager. Avec un credo de départ : « Rien ne rentre, rien ne sort » sauf les outils et les acteurs. Tout est dans la récup. Ces activités sont une manière de refaire vivre un lieu à l'abandon, de relancer des activités locales, et de générer des échanges et des partages entre les habitants du voisinage, tout en posant la question du devenir des déchets que produit notre société. Le rôle de l'association est de faire intervenir les différents spécialistes (professionnels ou bénévoles) qui vont permettre à ces activités de se lancer et de fonctionner sur le long terme de la manière la plus autonome possible.

*Figure 2 : Le territoire du Transformateur :
une friche à reconquérir.*



Du potager de l'école de paysage de Versailles au potager du Transformateur

Il faut expliquer ici que le projet du Transformateur est parti d'un atelier de projet de l'École nationale supérieure du paysage (ENSP) réalisé sur deux ans pour le conseil général 44 et que le premier coordonnateur de l'association, Cédric Chardon, était issu de cette école. À l'ENSP existaient déjà des parcelles réservées aux étudiants paysagistes qui, accompagnés par un jardinier Pilote, Yves Gillen, avaient pour mission de les aménager et de les cultiver. Quand Cédric Chardon a commencé à défricher et à cultiver une petite parcelle pour son propre compte au Transformateur, l'idée du potager collectif a germé, avec pour modèle l'expérience de l'école de Versailles : un espace attribué à un collectif de jardiniers bénévoles et un jardinier pilote. Ce dernier semblait indispensable pour lancer le projet, attirer les jardiniers bénévoles, animer les séances de jardinage et suivre l'évolution du jardin. C'est ainsi qu'Yves Gillen a rejoint le Transformateur pour le lancement du projet et les deux premières années de fonctionnement du potager.

À l'automne 2006, un terrain communal contigu à la friche industrielle est défriché et converti en espace à cultiver et en janvier 2007 a lieu la première séance de jardinage collectif. Situé à 5 minutes à pied du centre-ville de Redon et au bord des pré-marais, le potager fait la jonction entre une vaste plaine agricole et la ville principale du pays. L'objectif de départ fut, comme pour chaque activité du Transformateur, d'aménager une partie du site d'une manière douce, tout en introduisant un nouveau lien social et un échange de savoir-faire. Au potager, un objectif particulier s'est ajouté : celui de la production. Une partie des légumes produits au potager du Transformateur devait en effet rentrer dans la constitution des repas de l'association. D'autre part, l'élevage de bovins devait permettre la production de viande, également au menu des repas du Transformateur. La demande concrète de résultat (permettre la réalisation d'un certain nombre de repas conviviaux) était un challenge pour les jardiniers. Les moyens mis à disposition étaient : une surface de 1 500m² de bonne terre, des outils adaptés au jardinage biologique et un jardinier pilote, pièce essentielle du projet, intervenant 1 à 2 fois par mois. Le jardinage du potager sera collectif, comme toutes les autres activités, dans un but de partage : partage de savoirs, partage de légumes,

partage de plaisirs. C'est principalement ce qui fera son attractivité au sein de l'association, qui a depuis gagné, grâce à cette entrée, une partie conséquente de ses adhérents.

Depuis la création du potager, son aspect, le nombre de jardiniers et leur diversité, son organisation intérieure et ses objectifs ont évolué tout en restant cohérents avec ceux de départ. Aujourd'hui, le potager compte une quinzaine de jardiniers sur une centaine d'adhérents à l'association. On y trouve aussi bien des hommes que des femmes ($\frac{1}{3}$ d'hommes pour $\frac{2}{3}$ de femmes), des origines professionnelles variées (actifs, en recherche d'emploi ou retraités), des enfants, un adolescent, et des groupes d'enfants dans le cadre d'animations ponctuelles. Les jardiniers participent activement à la vie générale de l'association (production des légumes des repas du Transformateur, présence régulière sur le site, interventions potagères au-delà des murs du potager, accueil des scolaires et centres de loisir) et à ses événements publics (bourses aux plantes, portes ouvertes).

Figure 3 : Yves Gillen, le jardinier pilote, en pleine exposition de sa pratique.



Une éthique : la manière douce. Pratiques écologiques sur un espace de rebut

Entretenir, soigner, désherber, faire beau et propre : c'est le fait, à des degrés divers, de tous les jardiniers. Faire beau et propre, c'était aussi l'objectif du conseil général quand il souhaitait décapier l'ensemble de la surface de la friche industrielle, exporter les déblais impurs vers un site « approprié » et attendre (mais combien

de temps) que la nature (qui est déjà là) reprenne sa place. Convaincu par Les Amis du Transformateur, il a finalement décidé d'agir de manière moins brutale et moins coûteuse en laissant les adhérents de l'association aménager peu à peu le site avec tout ce qu'il contenait. Le rebut, c'est aussi une matière première, et ne pas la rejeter c'est une manière de prendre en compte l'environnement.

Fidèle à cet objectif de récupération, le potager s'est installé sur une zone de dépôt de déchets verts, le déchet devenant ici le plus riche des terreaux. Le terrain, propriété de la commune de Redon et attenant au site du conseil général, permit ainsi à l'association d'agrandir et de diversifier son territoire, au départ essentiellement composé de surfaces minérales. Les blocs de pierres trouvés lors du terrassement ont servis à marquer l'allée centrale, la vieille charrette a été gardée comme support de grimpances, et les différents matériaux, vivants ou inertes, trouvés sur la friche ont servi à construire les ponts sur les fossés, une table de pique-nique, et, plus tard, la clôture.

Ainsi, la première attention lors de la création du potager a été portée à l'environnement et vers son exploitation efficace mais non-agressive. S'agissant toujours de faire beau et propre, quelles règles devait-on alors poser sur les moyens? L'association ayant surtout des moyens humains, il s'est imposé naturellement que le travail physique devait assurer seul l'aménagement et l'entretien du jardin. Exit les produits phytosanitaires, exit les tondeuses à essence, exit le compteur d'eau. Les méthodes culturales de type bio ou permaculture¹ devaient pallier les manques d'eau et d'engrais et protéger des attaques diverses. L'affichage de cette règle simple a sans doute été un moyen de séduire de nombreux futurs jardiniers. Beaucoup y ont vu une manière d'affirmer leur vision de l'écologie et en quelque sorte de militer, jusqu'au sein même de l'association, pour des pratiques biologiques, ce qui donna lieu à quelques débats sur l'écologie et les moyens à mettre en œuvre.

Au potager du Transformateur on utilise tant que possible des outils sans essence (tondeuse manuelle, grelinette, faux), on évite les intrants, on limite le besoin d'eau et l'apparition d'adventices par le paillage du sol à l'aide des matériaux à disposition (herbe de tonte livrée par la ville, feuilles mortes), l'usage de compost, la rotation des cultures, les associations positives, on récupère de l'eau de pluie, les graines, on fait des échanges. L'affichage de pratiques douces et l'enseignement de ces techniques, *via* le jardinier pilote, Yves Gillen, célèbre pour son implication personnelle dans une démarche écologique, nous vaut l'adhésion d'une bonne partie des jardiniers du Transformateur qui trouvent là une manière de se mettre en cohérence avec un idéal abstrait. Mais c'est aussi une manière de se rendre compte de ses limites, et d'accepter peut-être un peu d'herbes

1. Permaculture : principe ou philosophie inventés simultanément par Bill MOLLISON et David HOLMGREN en Australie et par Masanubo FUKUOKA au Japon, dans les années 1970. Steve READ, fondateur de l'Académie bretonne de permaculture, résume l'éthique de la permaculture en trois formules : « Prendre soin de la terre. » ; « Prendre soin des êtres humains. » ; « Limiter la consommation et redonner le surplus. » et propose trois principes de base : « Tous les éléments dans un système doivent être interconnectés. » ; « Chaque élément important est soutenu par au moins trois autres éléments. » ; « Chaque élément doit servir à plusieurs fonctions ».

folles, un peu de souplesse dans l'esthétique du jardin. Faire beau et propre, au Transformateur, ce n'est pas employer les grands moyens pour éradiquer les indésirables, c'est au contraire employer nos petits moyens pour profiter de la nature sans la heurter. Alors le jardin n'est pas toujours « impeccable », les herbes ne semblent pas toujours à leur place, mais cette luxuriance un peu floue apporte finalement une autre esthétique qui satisfait un public plus sensible à l'aspect naturel qu'à l'aspect soigné.

Figure 4 : Les « mauvaises herbes » décorent les allées.



Labeur ou loisir ?

Le jardinage comme partage de plaisirs productifs

La deuxième grande motivation pour les jardiniers du Transformateur est l'acte créatif et collectif. La friche est un merveilleux endroit pour imaginer tous les possibles, et la participation d'autres personnes à sa transformation est d'abord incitative, puis très productive. Rien n'est plus satisfaisant que de constater l'ouvrage réalisé par une vingtaine de bénévoles en une demi-journée, quand on a fait partie de ces vingt personnes. Cette satisfaction s'exprime surtout lors des premiers chantiers, mais il peut aussi arriver qu'elle se retourne en déception quand le travail est nécessaire et que le nombre de bénévoles devient insuffisant. L'équilibre est donc important à trouver, entre les objectifs de production et les capacités du groupe. Mais quelque soit cet objectif, venir jardiner chaque samedi matin au Transformateur, c'est d'abord participer à la transformation d'un espace. En travaillant sur le potager, on y laisse sa trace et on se l'approprie. Le mode collectif permet d'enrichir cette création, de la rendre plus complexe et plus vaste. Les décisions importantes du projet sont argumentées et discutées lors des réunions de l'équipe de jardiniers mais au sein de ce projet global, chacun peut y

aller de sa petite création personnelle sans que cela ne nuise à l'esthétique globale, qui est d'emblée une esthétique d'assemblage et de récup. D'autre part, le refus d'utiliser des produits agressifs, le refus de laisser la terre nue et l'implantation de toutes sortes de plantes font de ce jardin un espace foisonnant capable d'accueillir une infinie variété d'hôtes et de constructions. L'association des qualités et des goûts différents de chacun (pour la tondeuse manuelle, pour la gestion du compost, pour le bricolage) fait que le jardin évolue et se dote peu à peu de divers équipements : serre, châssis, portillon...

Tout n'est pas parfait, des zones de friche subsistent, des réparations sont à effectuer mais ça ressemble déjà à un bel espace de production et cela continuera d'évoluer. Des divergences apparaissent parfois, comme dans tout groupement, et c'est par la discussion que les choses se résolvent. Les jardiniers reviennent volontiers chaque samedi, même s'ils ont aussi chez eux un jardin à cultiver.

Finalement, entre le jardin alimentaire des origines et le potager du Transformateur, l'usage s'est bien transformé : parti d'un travail âpre pour produire quelque supplément alimentaire, on est arrivé à un travail pour le plaisir sans même de préoccupation pour la valeur de la récolte. Le labeur est devenu loisir. Pour autant, faut-il négliger les questions de prévisionnel et de rentabilité, inhérentes à toutes activités de maraîchage ? Comment combiner loisir récréatif collectif tous azimuts et gestion de production ?

Vers une production ciblée

Le but premier du potager c'est bien la production de fruits et légumes. Ainsi le potager a-t-il introduit la première entorse à la règle de départ du Transformateur : au « rien ne rentre, rien ne sort ». À l'exception des outils et des gens, il faut ajouter les graines que l'on apporte et la production que l'on extrait de ce sol. Si la production peut sembler *a priori* secondaire dans les motivations des jardiniers d'un jardin partagé tel que celui du Transformateur, elle n'en reste pas moins l'objectif concret à atteindre. Au Transformateur, la production du jardin doit profiter, à parts égales, à l'association et aux jardiniers. Ainsi le partage se poursuit au-delà de la récolte, lors des repas de chantier, ou des grands repas d'assemblée générale, qui sont l'occasion de découvertes gastronomiques (car les jardiniers sont souvent aussi bons cuisiniers). Cette manière simple de procéder a bien fonctionné depuis la création du potager : pas de programmation réelle de la production, mais des choix de légumes faciles à stocker et faciles à cuisiner en grandes quantités. Un congélateur permet d'échelonner la consommation des courges et autres légumes arrivés en masse lors des vacances d'été. Fin septembre les étagères de la réserve et le congélateur affichent complet. Question quantité, le contrat est rempli. Avec la viande de bœuf produite par l'élevage et quelques compléments ponctuels, tous les repas de l'association sont assurés. C'est une première satisfaction pour l'association : constater qu'avec des moyens réduits, on est capable de produire dans la variété et dans la quantité, suffisamment pour nourrir les participants des différentes activités ou évènements festifs

du Transformateur. Mais ce n'est qu'un premier pas. Un objectif plus ambitieux est donné aux jardiniers du samedi : celui de gérer leur production de manière à pouvoir fournir des légumes pour la cantine scolaire de la commune. Cette fourniture serait réalisée sous forme de dons ponctuels, une production régulière sur toute l'année n'étant pas encore envisageable. Mais même avec la promesse d'un seul don sur l'année, cela implique de définir à l'avance la nature des produits, la quantité et la date de livraison. Pour cela, plus question de venir simplement se délasser à travailler la terre et à apprendre les bases techniques du jardinage biologique sous la houlette du sympathique jardinier pilote. Demain, il s'agira de décider ensemble un peu plus précisément l'organisation des cultures. Une nouvelle étape se dessine, avec un nouveau jardinier pilote, Philippe Mafféïs, qui vient relayer Yves Gillen dans l'accompagnement des jardiniers du Transformateur. Lors de sa première intervention, un plan de culture a été établi. Le Transformateur espère bien l'année prochaine, par ce don à la cantine scolaire de la commune, s'inscrire dans l'économie locale. Cet apport sera certes marginal et sans retour financier, mais il sera l'un des termes d'un système d'échange avec la commune qui fournit déjà et sans compensation les locaux à l'association.

Les moyens, le temps et la productivité : remplir un objectif raisonnable

Le Transformateur a toujours souhaité faire intervenir des maraîchers sur le jardin, afin de profiter de leur savoir-faire sur la question de la gestion de la production. Mais l'équipe des jardiniers a été d'abord réticente à cette proposition, certains pensant que c'était faire entrer des méthodes non écologiquement correctes sur le potager, d'autres qu'il était illusoire de penser pouvoir gérer collectivement une production, d'autre encore que cela ne faisait pas partie des objectifs du potager que de devoir assurer certaines productions à certains moments. Et pourtant... Pour saisir la valeur d'un travail, qu'il soit alimentaire ou de loisir, il est nécessaire de faire le rapport entre les moyens et le résultat. Puisqu'il s'agit ici de loisir, le plaisir à travailler sera d'autant plus grand si l'on sait qu'il est efficace et permet d'atteindre des objectifs. Simplement, les données qui seront évaluées ne seront pas les mêmes que sur une exploitation maraîchère. La grande différence est dans le rapport entre les moyens matériels et le temps passé. Moins de moyens matériels signifie plus d'effort physique, et donc plus de temps de travail. S'agissant là également d'un temps de plaisir, il paraît moins compté. Et en effet, les jardiniers ne viennent pas travailler dans un esprit de rentabilité ni d'efficacité mais davantage pour partager des savoir-faire et des savoir-être. On peut y voir l'apologie de la lenteur portée par des mouvements tels que « *Citta slow* », ou « *slow life* ». Retrouver la mesure du temps nécessaire à réaliser par soi-même, c'est aussi reconnaître la valeur des produits. Prendre le temps de faire entièrement les choses est important, surtout dans un potager. Mais il ne faudrait pas que l'effort demandé dépasse les capacités disponibles et décourage l'équipe

de jardiniers. Jusqu'ici, c'est cette limite qui a défini le résultat : on fait ce qu'on peut et seulement ça. Cette manière de travailler à l'aveuglette, sans objectif de résultat et sans programme, est plus une façon de consommer un loisir qu'un désir d'évoluer dans ses pratiques. La visée d'un objectif raisonnable, comme celui de la fourniture ponctuelle des légumes en quantité suffisante (la cantine scolaire compte 80 repas d'enfants), obligera au contraire à de la réflexion et à de l'organisation. Seule cette projection dans l'avenir permettra de progresser véritablement dans les pratiques. Ainsi, dans une association sans but lucratif, la question économique n'est jamais écartée. Au contraire, comme dans tout projet écologique, il est important de rechercher une véritable économie de moyen et d'en retirer de nouvelles connaissances et une plus grande satisfaction personnelle. Une telle attitude rejoint la philosophie de la permaculture, qui est : travailler moins physiquement pour gagner plus et sur le long terme en travaillant plus intellectuellement à respecter, à connaître l'environnement et à mieux associer les éléments du projet.

L'enclos du potager : un lieu pour une société utopique ?

Ces activités de jardinage et de production ont bien lieu dans un espace clairement identifiable et délimité. Une clôture périphérique est bien présente, elle est défensive vis-à-vis des lapins et ragondins mais ses portillons invitent les visiteurs occasionnels à y pénétrer. L'espace du potager du Transformateur se doit d'être ouvert à toutes les énergies et toutes les volontés, tant qu'elles restent en cohérence avec le projet général du Transformateur. C'est un espace ouvert à tous, que chacun peut visiter sans y être invité, et où chacun peut développer son projet. Ainsi une classe de l'Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) vient cultiver une parcelle chaque mardi, accompagnée de l'éducatrice de l'école et adhérente de l'association. L'ouverture est également de mise quant au choix des végétaux implantés : chacun, avec ses désirs culinaires ou esthétiques, apporte ses graines et ses plans. C'est ainsi que la magnifique impatience de l'Himalaya a élu domicile au jardin, et toute sa descendance avec elle. Classée dans les plantes invasives, elle n'est pas plus indésirable dans ce jardin que la ronce locale ou le prolifique liseron. Non seulement c'est une plante somptueuse, mais elle est facile à reconnaître et à éliminer des planches où elle n'est pas souhaitée.

Quant au partage de l'espace intérieur par d'éventuelles clôtures, il n'en est bien sûr pas question. Nous l'avons vu, il s'agit ici essentiellement d'un travail collectif, ce qui convient parfaitement aux jardiniers dont la plupart possèdent déjà un jardin particulier et qui recherchent plus un partage d'expériences qu'un chez-soi. Pas de nécessité, donc, de délimiter des sous-ensembles. La terre est déjà divisée en « planches » de culture, cela suffit bien à dessiner l'espace. Mais cela n'exclut pas la présence de parcelles individuelles : en effet, quelques jardiniers vivant en appartement ont désiré un espace particulier. Mais leur participation (obligatoire) aux travaux collectifs fait sans doute que l'appartenance à l'ensemble

du potager est plus essentielle que la délimitation de son pré-carré. De fait, les limites entre les parcelles collectives et individuelles ne se distinguent pas des limites entre les différentes planches de culture : de simples chemins tracés en creux. Le repérage des planches individuelles dans l'espace collectif n'est fait que par les seuls intéressés, soit toute l'équipe de jardiniers. Ainsi, au sein du potager, se côtoient des parcelles dédiées à l'enseignement d'enfants, des parcelles individuelles et des parcelles collectives, sans autre marque de distinction qu'une ardoise, quand il y en a une. Le jardin n'est pas flou pour autant. Il est structuré par les planches de cultures et par les types de plantation (fruitiers, ornementales, tipis de haricots...) et parfaitement délimité du reste du monde par sa clôture périphérique. Mais le partage du sol n'apparaît pas, parce qu'il y a assez d'espace pour tout le monde et sans doute aussi parce que tout le monde considère faire partie du même projet. Cette forme de micro-société, où chacun est libre de faire tout en respectant l'autre, est sans doute rendue possible par la faiblesse de la pression humaine sur l'espace et par l'adhésion volontaire des participants. Il n'empêche, cette chance de pouvoir ainsi s'organiser librement pour un résultat si riche est aussi une manière d'affirmer une utopie, voire un modèle à suivre pour une application à d'autres champs de la société.

*Figure 5 : Animation au potager :
enfants et encadrants en plein travail d'installation de structures légères.*



Conclusion : le jardin du Transformateur, un espace militant, citoyen, urbain ou rural ?

La question du militantisme existait dès l'origine du projet du Transformateur, deux ans avant la création du potager, dans le simple fait d'aménager un espace de rebut avec essentiellement des moyens humains pour en faire un lieu d'activité, de loisir et de production. Cette démarche de travailler ensemble tout en créant, apprenant, produisant, s'amusant et en agissant sur l'environnement de la manière la plus douce possible s'est poursuivie à travers l'activité du potager qui semblait idéale pour porter les idées du Transformateur. C'est effectivement sur cette activité qu'est venu le plus grand nombre de militants, et avec eux certains amalgames entre la position du Transformateur et la défense du « bio », et des confusions entre le « biologique » et le « pur de toute pollution » et entre « faire avec des méthodes douces » et « acheter des produits estampillés bio ». Mais les débats que ces rencontres ont pu générer n'ont jamais remis en question les fondamentaux du Transformateur ni son existence. Bien au contraire ils l'ont affermi dans sa position initiale, celle de ne pas vivre en consommateur, de moins acheter mais de plus faire ensemble ; de ne plus jeter mais de transformer. Faire ce que l'on peut et voir que l'on peut beaucoup. Plus productive encore que la dimension militante est la dimension collective. C'est elle qui incite les jardiniers à revenir chaque semaine et à poursuivre leur œuvre. La dimension sociale est le ciment de l'association et elle s'exprime bien au potager qui réunit à une grande fréquence de nombreux participants. La participation de tous à l'ensemble du travail de terrain, les moments de réflexions et de débat sur l'aménagement futur du terrain et ses objectifs, le respect des expériences et productions individuelles, la pédagogie du jardinier pilote et des journées de l'EREA, font du potager un espace où l'on apprend à vivre ensemble, un espace citoyen. Et tout ça pour le plaisir, dans nos moments de loisir. Préoccupations purement urbaines ? Et pourquoi pas aussi rurales ? Bien que tous les jardiniers soient de véritables urbains avec des motivations urbaines, bien qu'ils se méfient des modes de production des maraîchers traditionnels, la demande du Transformateur d'une production adaptée aux besoins en repas de l'association, et celle de fournir un repas d'une cantine scolaire, fait que l'activité des jardiniers du samedi est en passe de se réorienter vers un travail d'exploitation agricole. Le potager serait donc un moyen pour les urbains de renouer avec le monde rural. Déjà, le fait d'ouvrir des parcelles individuelles au sein de l'espace collectif permet d'accueillir des jardiniers dont les motivations sont plus alimentaires qu'éthiques, et donc plus proche des objectifs agricoles de production vivrière. Nous espérons accueillir un jour des personnes de culture agricole et ainsi réduire l'écart entre le monde urbain et le monde rural. L'objectif concret des Amis du Transformateur se dessine peu à peu, grâce à l'élevage de Nantaises, au potager, à l'apiculture : faire de cet ENS un parc agricole urbain.

Les jardins partagés de l'Est parisien : de nouveaux territoires citoyens ?

Kaduna-Ève DEMAILLY

À New York dans les années 1970, le mouvement des *green guerillas* visait une réappropriation des espaces vacants au profit d'une activité de jardinage collectif. Progressivement, ces territoires jardinés se développent en Europe et apparaissent à Paris à la fin des années 1990 sous la dénomination de « jardins partagés ». Espaces végétalisés investis par les acteurs locaux et de plus en plus encadrés par le pouvoir municipal, les jardins partagés questionnent l'urbanité autour de trois enjeux fondamentaux : la nature en ville, les processus de gouvernance et la création de liens sociaux. Cet article vise à éclairer les modes de production de ces territoires, les catégories socioprofessionnelles impliquées ainsi que les types de valorisation grâce à l'étude qualitative de cinq jardins partagés du quartier Flandre-Villette dans 19^e arrondissement de Paris.

Le jardin partagé ou l'émergence d'une nouvelle urbanité ?

Les jardins partagés : vecteurs de « naturbanité » ?

Le jardin partagé est un jardin créé par des habitants, regroupés en associations qui développent des activités de jardinage destinées à favoriser la création de lien social, l'insertion et une démarche participative des habitants. Jardin de proximité, réservé généralement aux habitants du quartier, il est entouré de grilles et fermé à clé en l'absence des jardiniers. Dans quelle mesure peut-on appréhender ces espaces de « nature » coproduits par les acteurs de l'urbain comme vecteurs d'une nouvelle urbanité ?

L'urbanité « procède du couplage densité/diversité des objets sociaux dans l'espace » (Lévy, 1999). Leurs intensités respectives et leurs interrelations déterminent un degré d'urbanité plus ou moins fort. Toutefois, loin de se limiter aux formes bâties et aux paysages, la notion d'urbanité qui intègre les valeurs et les normes sociales est tributaire des configurations spatiales. Le jardin partagé, interstice végétalisé, constitue un lieu d'interactions sociales, emprunt de valeurs connotées positivement. En ce sens, il pourrait participer d'une nouvelle définition de l'urbanité, qui rétablirait la complémentarité entre ville et nature.

En effet, si le jardin partagé est parfois décrit comme un petit coin de campagne au cœur de la ville (dont l'attribut clé serait le potager), les jardiniers sont de plus en plus attentifs aux choix des essences et développent des carrés naturels dédiés à la flore spontanée. Cette évolution, indissociable de l'émergence des préoccupations environnementales, tendrait à confirmer que le jardin partagé n'est plus seulement envisagé comme refuge naturel urbain mais comme support d'une nature urbaine restaurée et valorisée. Néanmoins cette question n'est pas l'objet central de notre étude, dans laquelle deux objectifs principaux ont été formalisés. Le premier s'intéresse à la participation citoyenne et conduit à envisager les riverains comme de réels acteurs de l'urbain. En outre, la concomitance entre le processus de gentrification, à l'œuvre dans le quartier Flandre-Villette, et l'apparition des jardins partagés laisse supposer que les usagers font partie des populations aisées récemment arrivées, acteurs privilégiés de la participation (Blondiaux, 2008). Le deuxième est relatif à la création de liens sociaux. L'ouverture limitée des jardins, observée au moment du travail exploratoire de terrain, tendrait à démontrer que les sociabilités sont limitées et circonscrites à l'espace du jardin.

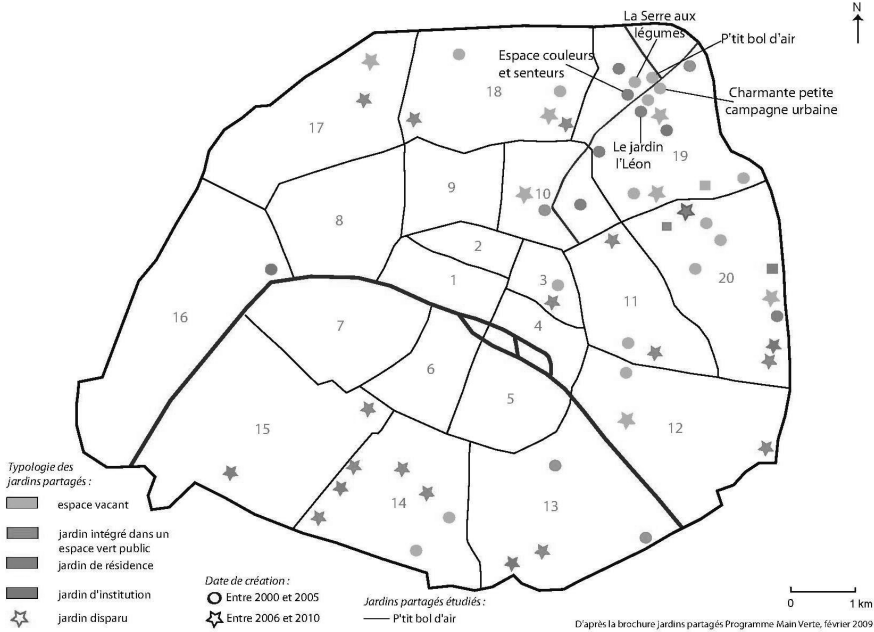
Un objet multidimensionnel récent relativement absent de la littérature scientifique

Les jardins partagés s'intègrent à une réflexion sur le renouvellement urbain et ses politiques (Chaline, 1999) mais les études de cas se concentrent particulièrement sur la production de nouveaux territoires culturels et artistiques et leur rôle dans le dynamisme urbain (Grésillon, 2000). L'analyse des jardins urbains se cantonne généralement aux espaces verts publics (Debié, 1992) et aux jardins ouvriers et familiaux (Weber, 1998). Quant aux études menées sur les jardins communautaires, elles sont centrées sur l'Amérique du Nord, New York et Montréal notamment (Peters, Irvine, Johnson, 1999 ; Bouvier-Daclon, Sénécal, Charbonneau, Gauthier, 2001). En France, le phénomène n'a eu d'écho que dans les milieux institutionnels et associatifs (Baudalet, Basset, Le Roy, 2008). Pourtant, les jardins partagés constituent un objet multidimensionnel alliant dimensions sociales, politiques, économiques et environnementales, véritable synthèse des enjeux de la ville durable (Emelianoff, 1999). Ils ont pour objectif de jouer un rôle esthétique (Blanc, 2008), social et écologique dans le but d'améliorer le cadre de vie urbain et sont à ce titre les fers de lance des politiques urbaines. Objets récents au statut hybride, ils s'intègrent en outre à la réflexion sur la recomposition des modes de production des territoires urbains, caractérisés par une diversification des acteurs publics et l'association croissante des habitants et la société civile (Fleury, 2007). Mais alors que les connaissances sur les jardins partagés sont encore en construction, ils se multiplient à Paris.

Un phénomène en plein essor

*Figure 1 : Le Nord-Est parisien :
domination des jardins partagés plus anciens installés sur des espaces vacants.*

Le nord-est parisien : des jardins partagés plus anciens et majoritairement installés sur des espaces vacants



Les jardins partagés connaissent aujourd'hui un véritable succès, au point que l'on assiste parfois à la constitution de listes d'attente pour obtenir une parcelle (un délai qui peut atteindre 3 ans). Devant un tel engouement, les pouvoirs publics institutionnalisent rapidement ce phénomène. En 2003, la mairie de Paris lance le programme Main verte sous la tutelle de la direction des Parcs, Jardins et Espaces verts. La nouvelle cellule constituée (cellule Main verte) se dote de deux structures : le Parc floral qui a en charge la gestion administrative des jardins partagés et la Maison du jardinage, conçue comme pôle de communication, assurant l'interface entre ces derniers et le public. La cellule Main verte instaure la charte Main verte dont les points fondamentaux concernent l'ouverture au public, l'organisation d'événements publics et la gestion écologique du site. Les jardins partagés sont élaborés comme des lieux de vie centraux du quartier favorisant la mixité sociale, la rencontre entre les riverains, la mise en relation des acteurs locaux (partenariats avec les associations et les écoles) ainsi que l'implication citoyenne dans la production et la gestion de territoires urbains. Après signature de la charte, le nom et le logo Main verte sont apposés sur les grilles du jardin, de même que les coordonnées de l'association

et les horaires d'ouverture. Un peu moins de 20 % des jardins partagés ne sont pas signataires. Ils sont situés sur des terrains appartenant à des bailleurs sociaux et à des propriétaires privés ou sont affiliés à des fédérations (jardins familiaux, jardins d'insertion).

On dénombre en 2010 56 jardins partagés à Paris (cf. figure 1). Si leur nombre s'est accru en peu de temps, passant de 27 en 2005 à 42 en 2007, leur répartition est fortement inégale opposant les arrondissements centraux et de l'Ouest pauvrement dotés aux arrondissements périphériques de l'est et du Nord-Est (10^e, 11^e, 12^e, 18^e, 19^e et 20^e), qui concentrent les deux tiers des jardins partagés, notamment les plus anciens. Cette surreprésentation est liée à la présence de friches urbaines et à un coût du foncier plus abordable. Par ailleurs, l'existence d'un tissu dense d'associations et l'appui des municipalités ont joué un rôle déterminant. Ces critères semblent être plus déterminants que la répartition socio-spatiale des populations, puisque le centre (3^e) et surtout le Sud de Paris (13^e, 14^e et 15^e) regroupent 20 % des jardins partagés de la capitale. Ils sont relativement récents, créés entre 2006 et 2009. Dans ces arrondissements où les ressources foncières sont moins importantes et plus recherchées, ils s'intègrent essentiellement dans des espaces verts publics et des résidences.

Les jardins partagés subissent tous la même contrainte : le contexte foncier compétitif les réduisant à des interstices urbains d'une surface moyenne de 300 m².

Un corpus méthodologique qualitatif pour étudier 5 jardins partagés à proximité du canal Ourcq-Villette

Le quartier Flandre-Villette dans le 19^e arrondissement de Paris : un espace pertinent pour étudier les jardins partagés

Le 19^e arrondissement de Paris regroupe un quart des jardins partagés de la capitale. Cette surreprésentation s'explique notamment par la présence de friches industrielles (autour du bassin de la Villette et du canal de l'Ourcq) et par la forte mobilisation associative. Cet arrondissement a été transformé par d'importantes politiques de rénovation depuis les années 1980. Après la réalisation du parc de la Villette, inauguré en 1986, la ZAC (Zone d'aménagement concertée) du bassin de la Villette, initiée en 1988, est en voie d'achèvement. L'aménagement de ce secteur a été confié par la ville de Paris à la SEMAVIP (Société d'économie mixte d'aménagement urbain de la ville de Paris). Cette vaste opération comprenait la réhabilitation des magasins généraux, le développement des activités liées à l'eau et le retour d'anciennes caractéristiques, qui ont fait l'identité du quartier, comme l'activité cinématographique.

Figure 2 : L'exemple de trois jardins partagés étudiés :
tous uniques, tous différents.



Le quartier Flandre-Villette en a été ainsi profondément modifié. Il est délimité au nord par les voies ferrées de la gare de l'est, à l'est par le parc de la Villette, à l'ouest par le 18^e arrondissement et au sud par le secteur des Buttes Chaumont. Il est aujourd'hui considéré comme un secteur artistique et créatif dans lequel se développent les métiers liés aux spectacles, à la communication et aux enregistrements audiovisuels. Dans ce quartier désormais « tendance », on constate l'arrivée de populations aisées. La conjonction de ses facteurs tendrait à démontrer l'avènement d'un processus de gentrification. Afin de définir les jardins partagés étudiés (cf. figure 2), trois critères principaux ont été retenus : la distance au canal, la visibilité et le mode de gestion. « P'tit bol d'air » et « Charmante petite campagne urbaine », installés respectivement sur une ancienne emprise industrielle et au pied de la Compagnie parisienne de chauffage urbain, longent le canal et sont gérés collectivement. La « Serre aux légumes » située avenue de Flandre, une artère majeure du quartier parallèle au canal, est insérée dans le tissu urbain. Enfin « le Jardin d'Leon » et « Espaces couleurs et senteurs » sont au cœur de logements collectifs locatifs hauts à proximité du canal. Les trois derniers jardins partagés sont divisés en parcelles individuelles.

Des espaces non durables pour une ville durable ?

Le cas du jardin « Espace couleurs et senteurs » permet de mettre en lumière le caractère parfois temporaire de ces espaces. Projet impulsé en 2001 par l'association de quartier Espace 19, sur proposition de la mairie d'arrondissement, le jardin, situé dans le square Flandre-Tanger-Maroc, disparaît en avril 2009 en raison de projets de réhabilitation. Il est alors temporairement déplacé dans l'entrée du square et sa surface est considérablement réduite. À ce jour, alors que les travaux sont terminés, il n'a toujours pas retrouvé sa place originelle. Faut-il ainsi interpréter le dynamisme créé par le jardin partagé comme vecteur de réappropriation symbolique d'espace délaissé favorisant une réhabilitation réussie ? Les jardins « P'tit bol d'air » et « CPCU » sont également amenés à disparaître d'ici la fin de l'année 2010. « P'tit bol d'air » fera place à une maison de retraite, et sera déplacé sur un terrain vacant rue de l'Ourcq ; quant au jardin « CPCU » sa reconversion autant que son déménagement restent incertains. La conjugaison d'une inscription permanente et de valorisations passagères pourraient bien préfigurer la ville de demain, une ville mutable, à la fois durable et temporaire. Mais si l'affectation d'un nouveau lieu a le mérite d'éviter la disparition du jardin partagé, il risque cependant de fragiliser l'investissement des citoyens jardiniers, fortement attachés à un territoire défini.

Une analyse fondée sur des techniques d'enquêtes sociologiques

La méthodologie adoptée est fondée sur des techniques d'enquêtes sociologiques : questionnaires, entretiens et observations. Pour réaliser une base de données et saisir des pratiques, des discours et des représentations, deux questionnaires

ont été proposés. Ils s'intéressent à la définition de l'espace jardiné et visent à caractériser ses impacts (environnemental, esthétique, politique et social) sur le quartier et ses habitants. Le questionnaire des jardiniers semi-ouvert, soumis à 32 jardiniers, s'intéresse aux pratiques, aux liens entretenus avec les différents acteurs notamment institutionnels et aux profils socio-économiques représentés. Le questionnaire des passants, fermé, a été soumis à 115 personnes. Il permet d'appréhender les représentations de la nature en ville et les appréciations esthétiques et pratiques ressenties. Par ailleurs, nous avons mené des entretiens semi-directifs d'environ une heure avec les acteurs institutionnels (président(e)s d'association, cellule Main verte, mairie d'arrondissement) qui nous ont permis de retracer l'historique de ces structures et d'éclairer les relations institutionnelles. Enfin, la période d'enquêtes (automne-printemps 2005-2006 et 2008-2009) a fait l'objet de phases d'observation. L'adhésion au jardin « CPCU » et l'animation d'un atelier enfants du centre aéré d'Espace Ardennes au « Jardin d'Leon » relèvent quant à elles de l'observation participante. Le traitement adopté pour l'ensemble des données recueillies est qualitatif. Le questionnaire des passants fait cependant exception. En effet, son caractère fermé et la taille de l'échantillon, que nous avons voulu le plus représentatif possible, ont permis un traitement quantitatif. L'application de ce dispositif méthodologique a permis de dégager un ensemble de résultats, que nous allons maintenant présenter.

Un bilan contrasté

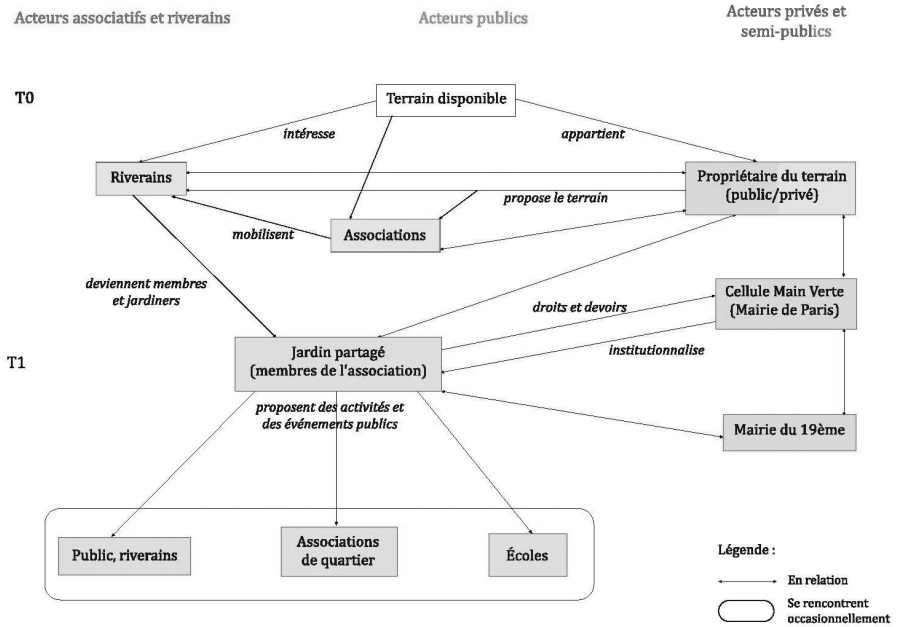
Une implication croissante des citoyens dans l'espace urbain encadrée par le politique

Les jardins partagés sont le fruit d'une combinaison d'acteurs, qui diffère d'un jardin à l'autre malgré quelques permanences (cf. figure 3). Peut-on alors définir le jardin partagé comme le fruit d'une gouvernance urbaine à savoir un territoire pour lequel on observe une diversification des acteurs impliqués et une articulation croissante entre les niveaux d'action politique ?

L'engouement pour les jardins partagés tendrait à confirmer le souhait de la société civile d'une plus grande implication dans l'espace urbain. En effet, les habitants sont les gestionnaires des jardins partagés. Le propriétaire du terrain a en charge la viabilisation du terrain, l'installation des grilles avec une serrure et l'alimentation en eau, parfois en électricité. Parallèlement, certaines associations accompagnent les projets de jardins partagés au niveau national et régional (Jardin dans tous ses états ; Graine de jardins en Île-de-France) et au niveau local, à l'image des cinq jardins étudiés (association de quartier Espace 19 pour « Espace couleurs et senteurs », « le Jardin d'Leon » et « CPCU », association de parents d'élèves pour « P'tit bol d'air », Amicale des locataires et association pédagogique Connaitre et protéger la nature Val-de-Seine pour « la Serre aux légumes »). Certaines de ces associations disposent de salariés affectés à l'activité jardinage comme CPN. L'association Espace 19, quant à elle, n'a pas reconduit

son employé en 2006. En l'absence de son arbitrage, les jardiniers, toujours membres d'Espace 19, sont contraints d'élire chaque année un comité de pilotage, auquel il incombe de fixer les grandes orientations et de gérer les conflits.

Figure 3 : Le jardin partagé : fruit de la gouvernance urbaine ?



Si les habitants et les associations disposent d'une meilleure représentation, l'acteur municipal reste prédominant et tend à uniformiser l'image des jardins partagés (petite cabane en bois, grilles vertes et allées tracées). Alors que la gouvernance se traduit par la redéfinition du rôle des acteurs, elle conduit paradoxalement à redonner une forte légitimité aux pouvoirs publics généralement propriétaires des terrains sur lesquels se créent les jardins partagés. La municipalité parisienne ne se contente pas de répondre à la demande citoyenne en mettant à disposition les terrains, elle les propose également en amont aux habitants et aux associations. Les jardins partagés sont érigés comme vitrines de ses politiques environnementales et sociales, fondées sur le concept de développement durable. À moindre coût, ces espaces participent à la végétalisation de la ville tout en facilitant le gel de ces terrains, potentiellement valorisables ultérieurement.

Au cœur de cet ensemble normatif, le pouvoir des « citoyens-gestionnaires » apparaît donc limité, dépendant des décisions des pouvoirs publics et/ou du propriétaire. Ce constat alimente le débat sur la démocratie participative, une notion souvent critiquée en raison de ses contradictions, qui se heurte à la question de la représentativité.

Une majorité d'employés et de retraités

L'identification du profil socio-économique des jardiniers infirme l'hypothèse selon laquelle les usagers appartiendraient aux populations aisées récemment arrivées. En effet, les employés représentent 35 % des jardiniers, à l'image de la moyenne de l'arrondissement, et on observe une surreprésentation des inactifs, essentiellement des retraités. En corollaire, 80 % des jardiniers ont plus de 40 ans. L'échantillon représenté apparaît ainsi comme globalement homogène. Ces résultats font à la fois écho aux lieux des jardins partagés (du parc locatif HLM pour « Espace couleurs et senteurs », « la Serre aux légumes » et « le Jardin d'Leon ») et à l'investissement temps nécessaire pour l'activité jardinage. On soulignera les spécificités de ces études de cas, expliquées par l'établissement ancien de ces jardins (entre 6 et 9 ans) et par le rôle des associations de quartier porteuses des projets. Si l'hypothèse de départ n'a pas été confirmée, la relative homogénéité de la population des jardiniers semble favoriser des phénomènes « d'entre soi », qui entreraient en contradiction avec les objectifs initiaux des jardins partagés définis dans la charte Main verte : « Un jardin partagé est un lieu de vie ouvert sur le quartier, convivial, qui favorise les rencontres entre générations et entre cultures. »

De nouvelles sociabilités

Le jardin partagé est un lieu de rencontre mais c'est également le prolongement du chez-soi, matérialisé par les grilles et par la proximité du logement. Peut-on ainsi définir le jardin comme un lieu central du quartier, qui met en relation les écoles, les associations et les riverains ? Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que la signature de la charte Main verte encourage le développement de partenariats et engage les jardins à l'ouverture au public et à l'organisation d'événements.

Les jardins « P'tit bol d'air » et « CPCU » jouissent d'une localisation privilégiée de part et d'autre du canal de l'Ourcq et sont caractérisés par une mixité sociale plus importante avec la présence de classes moyennes supérieures. Les motivations de leurs jardiniers y sont comparables, elles s'attachent plus à la dimension de convivialité et de loisir qu'à la finalité productive. Néanmoins, le jardin « P'tit bol d'air » est régulièrement fermé, les partenariats inexistantes et les événements publics très irréguliers. Le jardin « CPCU », quant à lui, affiche des horaires de permanences précis, au moins deux demi-journées par semaine et organise fréquemment des événements publics (projections, expositions, repas etc.). Cependant, l'atelier adulte d'insertion sociale, initié dans le cadre de l'association Espace 19, n'a pas fonctionné et n'a pas été renouvelé. Ainsi, le jardin « CPCU », pourtant le plus dynamique et le plus ouvert, ne respecte pas l'ensemble des obligations contractées dans le cadre de la charte Main verte. Le décalage entre discours et pratiques et bien réel et les relations se limitent au cercle des jardiniers et de leurs proches.

D'autre part, les démêlés sont fréquents ; concilier appropriation et caractère collectif ne se fait pas sans heurts. Les conflits entre les jardiniers, généralement sans gravité, répondent tout d'abord à des enjeux de pouvoirs. Certains jardiniers, de par leur ancienneté, leur savoir-faire ou leur disponibilité prennent l'ascendant sur les autres usagers. Par exemple, dans le jardin La Serre aux légumes, la présidente du syndicat de locataires Noémie a pris en charge la gestion du jardin notamment les relations avec le public et les acteurs impliqués (OPAC et mairie de Paris essentiellement). Cette prise de pouvoir a induit à de nombreuses reprises le refus de certains jardiniers de répondre au questionnaire. L'argument majeur à cette opposition était : « Posez lui les questions, moi je ne sais pas répondre. » (M^{me} M., mars 2006.) Certains jardiniers la craignent et refusent de s'opposer à elle. Sa tendance au dirigisme a remis en cause l'équilibre entre les individus du jardin partagé et a provoqué le départ de quelques jardiniers excédés. Les enjeux de territoires sont aussi sources de conflits, bien qu'ils soient abordés différemment dans les jardins gérés collectivement et dans les jardins divisés en parcelles individuelles. Trois éléments principaux sont à l'origine de conflits dans les jardins collectifs : une appropriation excessive, une mauvaise communication entre les jardiniers (sans le savoir deux jardiniers sèment au même endroit par exemple) et la récolte (comment partager alors que l'investissement n'est pas le même et que les jardiniers ne sont pas toujours tous présents?). Pour éviter ces tensions, certains jardins décident de changer de mode de gestion. Par exemple, le Jardin d' Léon géré collectivement a entrepris en mars 2006 une réorganisation de l'espace pour que chaque jardinier possède sa propre parcelle. Toutefois, les conflits ne sont pas pour autant absents dans les jardins divisés en parcelles et c'est souvent leur taille qui est au centre des débats. Dans le jardin Espace couleurs et senteurs, les parcelles, situées du côté du compost, étaient plus grandes que les autres. Les jardiniers des autres lots s'en sont plaints et certains ont même discrètement agrandi leur « territoire » au détriment de ceux de leurs voisins. Avec l'« extérieur », les problèmes sont différents mais les enjeux similaires. Mis à part, quelques vols et dégradations dans le jardin « Espace couleurs et senteurs », délimité par une grille basse d'un mètre de hauteur, rien de semblable n'est à signaler dans les autres jardins. L'ambiguïté tient surtout à la définition floue de ces espaces, perçus comme privés. Même ouverts, les jardiniers peuvent adopter des stratégies pour signifier aux visiteurs qu'ils ne sont pas les bienvenus (laisser le cadenas ouvert sur la porte, rester accroupi les mains dans la terre sans saluer). Ainsi, 40 % des passants définissent ces espaces comme fermés et privés et 40 % comme mixtes. Des résultats en complet décalage avec ceux des jardiniers (qui reprennent à leur compte le discours institutionnel) : 60 % d'entre eux les définissent comme mixtes et 40 % comme espace public, faisant souvent l'amalgame entre lieu collectif et lieu public. Pourtant, il s'agit bien d'un terrain privatif, dont les jardiniers ont la jouissance mais non la propriété.

Conclusion et perspectives

Les jardins partagés peuvent être appréhendés comme vecteurs d'une nouvelle urbanité : une urbanité coproduite sous l'effet de la pluralité d'acteurs où l'on constate la création de liens sociaux de proximité. Toutefois l'implication des habitants reste sous contrôle des pouvoirs publics et les sociabilités sont limitées aux usagers.

L'approfondissement de cette étude devra davantage interroger la potentielle émergence d'une gouvernance urbaine. Si l'on observe une diversification des acteurs, même limitée, qu'en est-il de l'articulation croissante des niveaux d'action politique? L'échelle d'action semble très locale bien qu'elle s'insère dans une tendance globale et multiscale ayant trait au développement durable, du moins dans le discours. Pour les jardins partagés temporaires, le rôle des usagers dans les processus de reconversion des jardins partagés méritera une attention particulière. En parallèle, l'analyse des réaffectations validera ou infirmera l'hypothèse selon laquelle les terrains, valorisés en jardin partagés, peuvent être gelés en vue de stratégies foncières.

Le travail de thèse engagé dans la continuité de cette étude, initiée en master (Demailly, 2006 ; Demailly, 2009), s'intéresse spécifiquement aux espaces vacants jardinés dans le quadrant nord-est de l'Île-de-France, de la ville centre dense à la périphérie. La formalisation du territoire vacant jardiné s'élabore parallèlement à l'analyse de l'objet urbain et de sa réception sociale et ce travail vise à saisir à la fois l'appropriation des espaces délaissés et les processus de réappropriation de la fabrique urbaine.

Bibliographie

- BAUDELET L., BASSET F., LE ROY A., *Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques*, Paris. Terre vivante, 2008, 144 p.
- BLANC N., *Vers une esthétique environnementale*, Paris, Quae, 2008, 225 p.
- BLONDIAUX L., *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil et La République des idées, 2008, 110 p.
- BOUVIER-DECLON N., SÉNÉCAL G., CHARBONNEAU J., GAUTHIER M., « Les jardins communautaires de Montréal : un espace social ambigu ; culture et mode de vie », *Loisir et Société*, n°24/2, 2001, p. 507-531.
- CHALINE C., *La régénération urbaine*, Paris, PUF, 1999, 127 p.
- DEBIÉ F., *Jardins de capitales : une géographie des parcs et jardins publics de Paris, Londres, Vienne et Berlin*, Paris, CNRS éditions, 1992, 295 p.
- DEMAILLY E., *Les jardins partagés du quartier Flandre-Villette dans le 19^e arrondissement de Paris. Des « territoires jardinés » au service de la politique environnementale de la municipalité et de la création de lien social*, mémoire de master 1 de géographie, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sous la direction de Laurent SIMON et Renaud LE GOIX, 2006, 127 p.

- DEMAILLY E., *Les friches vertes urbaines du quadrant nord-est de l'Île-de-France : des interstices « naturels » pour de nouveaux territoires citoyens ?*, mémoire de master 2 de géographie, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sous la direction de Laurent SIMON et Renaud LE GOIX, 2009, 69 p.
- ÉMÉLIANOFF C., *La ville durable, un modèle émergent : géoscopie du réseau européen des villes durables (Porto, Strasbourg, Gdansk)*, thèse de doctorat de géographie, université d'Orléans sous la direction de Jean-Paul DÉLEAGE, 1999, 746 p.
- FLEURY A., *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences : de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul*, thèse de doctorat de géographie, université Paris I Panthéon-Sorbonne sous la direction de Thérèse SAINT-JULIEN, 2007, 685 p.
- GRÉSILLON B., *Berlin : métropole culturelle*, thèse de doctorat de géographie, École normale de Fontenay-Saint-Cloud sous la direction de Violette REY, 2000. 554 p.
- LÉVY J., *Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 1999, 399 p.
- PETERS K., JOHNSON L., IRVINE S., « Community gardens and sustainable land use of planning: a case study of the Alex-Wilson community garden », *Local Environment*, n° 4/1, 1999, p. 33-46.
- WEBER F., *L'honneur des jardiniers, les potagers dans la France du XX^e siècle. Baumeles-Dames*, Paris, Belin, 1998, 287 p.

Jardins en terre lakota : de l'acculturation à l'affirmation identitaire

Sophie GERGAUD

« Ce sont des baies de bison. Elles poussent à l'état sauvage ici. On les appelle ainsi à cause des petites cornes pointues sur les branches. Les buissons sont beaux et ça a l'air bon mais si vous approchez trop votre main des branches, vous pouvez rester coincés! [...] On peut en faire des confitures ou du sirop. Mais c'est aussi un aliment cérémoniel. Les femmes préparent ces baies d'une manière spéciale pour toute sorte de cérémonie, comme lorsqu'on donne son nom indien à un nouveau-né par exemple, ou pour la Danse du Soleil¹. »

C'est avec ces mots qu'Henry Red Cloud nous accueille, dès notre arrivée à Payabya, sur la réserve indienne de Pine Ridge² (Dakota du Sud). Il nous montre ainsi avec fierté les différents éléments traditionnels – et sauvages – du jardin adjacent à son mobile-home. Alors que les baies de bison, ou shépherdies (genre *Shepherdia*), qu'il vient de nous faire goûter laissent une saveur amère et assèchent quelque peu la bouche, nous continuons notre chemin vers la partie potagère. Les différentes espèces de courges, les tomates, les oignons et le maïs sont prêts, ils n'attendent plus que Johna, la fille de Henry, qui doit les récolter en rentrant de l'école...

Nous sommes en 2006 et au cours de ces quatre années d'enquête en anthropologie filmique sur la réserve indienne de Pine Ridge, jamais la présence des jardins ne se sera à ce point imposée. À l'origine intéressée par la question de la terre, de ses statuts et de sa gestion sur la réserve de Pine Ridge, j'ai dû intégrer dans mon enquête la place, sans cesse grandissante, des jardins botaniques et potagers. Ainsi, en 2006, au gré de mes visites de terrain, j'ai systématiquement demandé à mes hôtes s'ils possédaient un jardin et, le cas échéant, ai demandé à le voir. J'ai également mené des entretiens plus conséquents, exclusivement consacrés aux jardins, avec une dizaine de familles lakotas³, vivant près des villes de Pine Ridge, Manderson, Arlee et Wakpamnee. Certains Lakotas ont accepté que les entretiens soient filmés et des extraits ont été intégrés au film *Lakota Land, Terre de Survie*.

1. Henry RED CLOUD dans le film *Lakota Land, Terre de survie* que j'ai réalisé en 2009, qui reprend les grands thèmes que j'aborderai ici plus succinctement.
2. La réserve de Pine Ridge abrite aujourd'hui 26 000 Indiens lakotas sur une superficie de 9 000 km².
3. Les Lakotas, peuple amérindien vivant aux États-Unis, appartiennent à la Grande Nation Sioux.

Figure 1 : Baies de bison (Shepherdia).



Source : Image extraite du film *Lakota Land, Terre de Survie*, S. GERGAUD.

Autrefois lieux d'acculturation et, par conséquent, de rejet de la part des Amérindiens, les jardins deviennent depuis peu le lieu d'expression privilégié de la culture lakota. Ainsi, il est intéressant de voir comment, au fil du temps, les membres d'une tribu amérindienne se sont réappropriés ces espaces de domination culturelle et économique et comment ils les ont transformés en espaces de vie, de biodiversité et de connaissances traditionnelles.

Le style de vie lakota au XIX^e siècle

Les Lakotas forment l'un des trois sous-groupes de la Grande Nation Sioux, avec les Dakotas et les Nakotas. Les Lakotas sont eux-mêmes divisés en sept groupes, appelés les « sept bandes ».

Avant le contact avec les colons au XIX^e siècle, les Lakotas chassaient à travers les Grandes Plaines du Nord des États-Unis. Parmi leur gibier privilégié, comme le cerf et l'antilope, le bison était particulièrement sacré, considéré comme un véritable « banquet » car toutes les parties de son corps pouvaient être utilisées, des cornes aux sabots et de la peau aux viscères. Le bison leur fournissait donc non seulement la base essentielle de leur régime alimentaire mais également un nombre incroyable d'objets d'usage courant, du tipi aux ustensiles culinaires, en passant par les habits et couvertures. Les pratiques religieuses des Lakotas reflétaient

une adaptation au cycle des saisons ainsi qu'aux déplacements des bisons sur lesquels étaient réglés les rituels. Les Lakotas célébraient donc des cérémonies communautaires au début de l'été, quand l'abondance de l'herbe permettait des rassemblements importants. Le reste de l'année, quand ils se dispersaient en petits campements, ils privilégiaient les pratiques individuelles (Carlson, 2004 ; Kreich, 1999).

En plus de la chasse, les Lakotas recueillaient quantités de plantes comestibles, racines, baies, fruits, et avaient accès, par le commerce, au riz sauvage qui poussait au nord et au maïs qu'ils ne cultivaient pas. Comme chez de nombreux peuples nomades, l'agriculture était très sommaire, sinon inexistante. Leur survie dépendait du bison, les Lakotas se déplaçaient au gré des migrations des troupeaux. Planter des graines n'était pas vraiment courant car on ne savait jamais qui pourrait faire la récolte, ni si les bisons ne viendraient pas piétiner le champ...

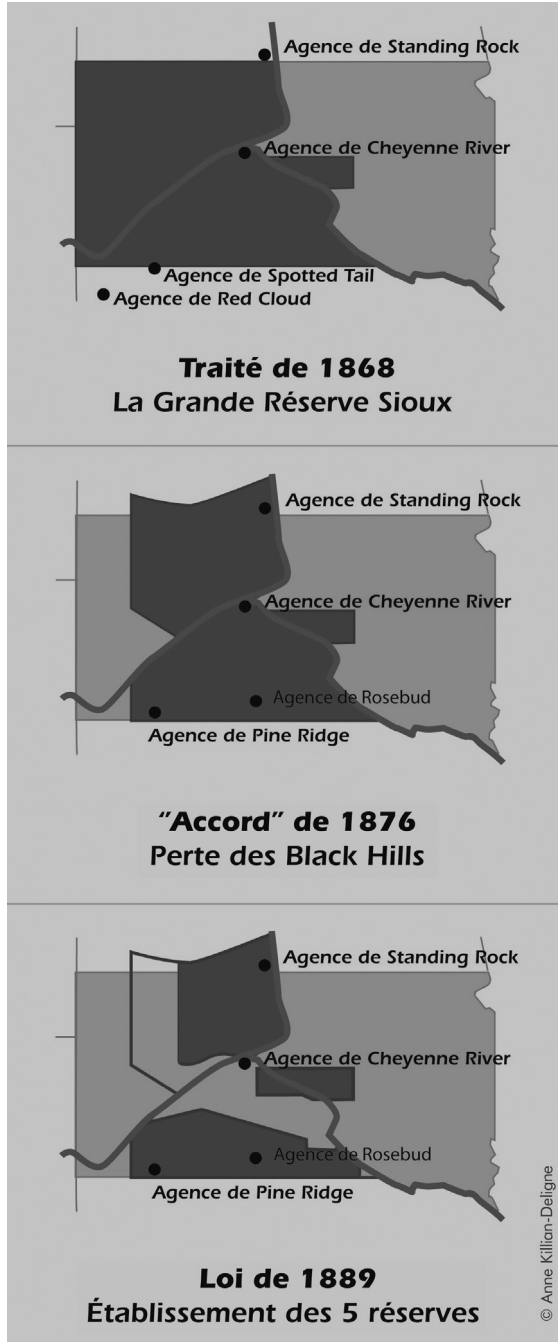
Un territoire sans cesse réduit et morcelé (1864-1900)

Dans le cas de Pine Ridge, il est important de prendre en compte l'évolution des limites géographiques de la réserve et celle du statut des terres qui la composent afin de comprendre l'impact des lois et divers amendements sur le territoire et sur sa gestion.

Si le massacre de Wounded Knee, en 1890, achève la conquête armée de l'Ouest, l'effort de « civilisation » a déjà commencé sur la réserve de Pine Ridge depuis l'établissement de la réserve par traité en 1868. C'est le traité de Fort Laramie qui crée la Grande Réserve Sioux, un vaste territoire de plus de 24 millions d'hectares recouvrant le Dakota du Nord et du Sud, le Nebraska, le Wyoming et le Montana. La découverte de l'or au cœur des Black Hills vient modifier une première fois les contours de la réserve. Ainsi, le Black Hills Act de 1877, signé par le Congrès, ampute la Grande Réserve Sioux de plus de 12 millions d'hectares, y compris les Black Hills et les Badlands, en échange de « toute l'aide nécessaire pour atteindre la civilisation », c'est-à-dire l'éducation et le système de santé, « aussi longtemps qu'il le faudra pour la survie des Sioux » (Kappler, 1904, p. 998-1 007).

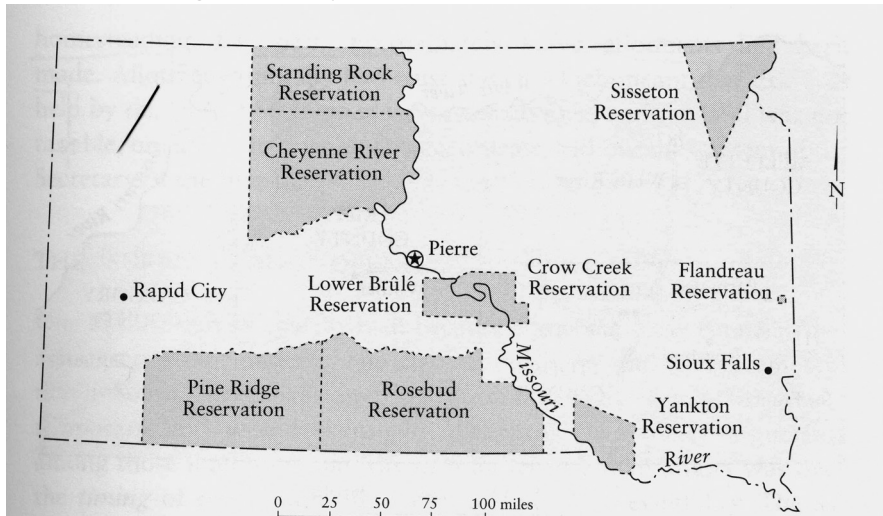
À la fin des années 1880, la plupart des terres arables de l'Ouest avaient été conquises et les réserves indiennes constituent, en quelque sorte, la « dernière frontière agraire » (Gibson, 1988, p. 227). La loi de parcellisation, plus connue sous le nom du Dawes Act ou encore du General Allotment Act, votée par le Congrès en 1887, ouvre davantage de terres aux colons et change radicalement la configuration des terres indiennes à travers l'Ouest.

Figure 2 : Évolution des limites du territoire lakota de la signature du traité en 1868 à la loi de 1889.



Le Sioux Act, voté en 1889, est l'application directe du Dawes Act en territoire sioux. Il divise la Grande Nation Sioux en six réserves non-contiguës, déclarant le surplus de terres ouvert au peuplement des colons euro-américains. La réserve de Pine Ridge recouvre alors environ 1 million d'hectares et, comme de nombreuses autres à travers le pays, elle est divisée en parcelles individuelles. Les terres non loties sont ensuite mises en vente et le produit de ces ventes doit servir à instituer des fidéicommiss en faveur des Indiens. $\frac{2}{3}$ des terres indiennes à travers tout le pays furent ainsi perdues. Partout où elle fut appliquée, la loi Dawes eut des conséquences désastreuses en détruisant, notamment, la base territoriale des tribus.

Figure 3 : Les différentes réserves sioux établies en 1889.



Source : T. BIALSI, *Deadliest enemies*, University of Minnesota Press, 2007.

L'instauration d'un nouveau modèle socio-économique depuis 1900

Au cours de sa première décennie d'existence, la réserve n'est qu'un camp de prisonniers avec une agence militaire qui gère la distribution des rations alimentaires garanties par le traité de paix. Ce texte stipulait que chaque famille indienne recevrait en quantité suffisante de la viande de bœuf et de la farine pour chacun de ses membres âgé de plus de quatre ans, ainsi que du café, du sucre, du sel, du riz et des haricots, des vêtements, des ustensiles de cuisine et de la toile pour monter un tipi. L'adaptation n'a pas été aisée. Grands consommateurs de bison, les Lakotas n'arrivaient pas à s'habituer à la viande de bœuf qu'ils trouvaient grasse et dont l'odeur et la texture les dégoûtaient. De plus,

« au début, les femmes ne savaient pas comment utiliser la farine. Distribuée à chaque famille de six personnes par sac de cinquante kilos, il arrivait qu'elles

la déversent sur le sol et se servent du sac pour confectionner des vêtements. Le café leur parvenait en grains, mais comme personne n'avait de moulin, les femmes finirent par l'écraser avec des pierres et le breuvage obtenu reçut le nom de *pejuta sapa* ou "médecine noire". La nourriture manquait continuellement » (Starita, 1997, p. 107).

Avec l'instauration du Dawes Act, le gouvernement fédéral décide de « tuer l'Indien et de sauver l'homme ». Pour se débarrasser du sauvage, il convient alors de maîtriser la Nature : les adultes doivent devenir des agriculteurs et chaque famille nucléaire reçoit une parcelle de terre qu'elle devra cultiver. Officiellement, la loi de parcellisation se veut favorable aux Indiens en accélérant leur assimilation (Berkhofer, 1988). Il s'agit de sédentariser les populations nomades en les transformant en sociétés agricoles. Chaque chef de famille reçoit 64 hectares de terres arables ; les adultes célibataires et les orphelins en recevaient 32, les enfants 16. En recevant son lot, chaque Indien devient automatiquement citoyen américain. On lui fournit des chariots, des chevaux et des charrues. Il doit également cultiver un jardin potager afin de pouvoir nourrir sa famille.

À l'origine, les parcelles de terres allouées aux individus indiens restent protégées par le statut de *trust land*, sorte de gestion par tutelle ou fidéicommiss. Mais avec le Burke Act de 1906, le secrétaire de l'Intérieur peut identifier les individus qu'il juge « compétents » pour occuper et cultiver leurs parcelles. Selon des critères d'âge et d'acculturation, un individu pouvait donc se voir attribuer un titre de propriété individuelle totale (ou titre de propriété dite exclusive). Sa terre sortait alors du système de gestion par fidéicommiss et devenait soumise à taxation. Du point de vue du gouvernement américain, affranchir les terres indiennes de leur dimension collective et de leur statut de tutelle signifiait responsabiliser les Indiens et les mettre sur le chemin du progrès et de la modernité américaine (Berkhofer, 1988). Mais au cours des 45 années suivant le Burke Act, la réserve de Pine Ridge a perdu 280 000 hectares, principalement en raison des titres de propriété exclusive qui rendaient les terres taxables. Beaucoup d'Indiens, sachant que les traités signés les exonéraient d'impôt, refusaient de payer les taxes de propriété ou, tout simplement, ignoraient qu'il fallait en payer. De plus, dans un contexte de famine intense et de désœuvrement, beaucoup d'Indiens ont succombé à la pression des promoteurs qui cherchaient à acheter davantage de terres à l'Ouest pour les vendre à des éleveurs non-Indiens. Selon David Bartecchi, de l'université du Colorado à Fort Collins, les rapports des commissaires du Bureau des affaires indiennes⁴ montrent que les administrateurs savaient pertinemment, dès la mise en place de l'amendement de 1906, que les terres des Indiens jugés « compétents » seraient « perdues » car vendues à des non-Indiens à la recherche de terres bon marché. C'était d'ailleurs une éventualité très attendue puisqu'on peut lire dans les rapports qu'il s'agirait d'une « bonne leçon » pour

4. Le Bureau des affaires indiennes (*Bureau of Indian Affairs*) est une administration du gouvernement des États-Unis qui gère les droits spécifiques octroyés aux minorités indiennes. Cette administration dépendant du ministère de l'Intérieur a été fondée en 11 mars 1824.

les Indiens, leur permettant de renoncer à leur système de gestion collective des terres qui était jugé rétrograde, improductif et irrationnel par les non-Indiens (Bartecchi, 2007).

Inversement, si un individu était reconnu « incompétent », sa parcelle restait dans le système de gestion par fidéicommiss, ou *trust land*. Sur les 2 294 Lakotas vivant sur Pine Ridge en 1915, 56 % ont ainsi été jugés incompétents. Ils ne vivaient pas sur leurs parcelles mais celles-ci étaient gérées par le Bureau des affaires indiennes qui, le plus souvent, les louait à des éleveurs non-indiens à un prix bien inférieur à celui pratiqué dans le reste de l'État. L'argent de la location n'était pas entièrement reversé au propriétaire. Il tombait dans une caisse commune servant, officiellement, à financer les services de santé, d'éducation et les rations alimentaires⁵.

Le jardin imposé et rejeté

Dans ce nouveau système économique, la loi de parcellisation s'est accompagnée de l'imposition d'un modèle économique et agricole reposant sur la transformation de chasseurs en fermiers et cultivateurs, ce qui a ainsi largement déterminé le destin des terres indiennes des Grandes Plaines. C'est toute une vision du territoire et de la place de l'homme au sein de son environnement qui a changé. Selon ce nouveau modèle, la Nature devenait une entité inanimée au service des hommes. Une vision de l'environnement utilitariste et interventionniste devait se mettre en place. À l'aide d'une gestion rationalisée, la terre devait être productive, jusqu'à son épuisement. Il s'agissait de mettre fin à la production de subsistance et de lui substituer une production génératrice d'argent.

C'est dans ce cadre que les jardins ont été imposés. Non seulement pour satisfaire ce nouveau modèle d'hommes en marche vers le progrès individuel et l'autonomie, mais également pour affranchir le gouvernement de ses obligations d'approvisionnement en denrées alimentaires. En plus de son élevage de bœufs, un bon fermier devait donc savoir entretenir une petite exploitation en cultivant essentiellement du maïs et des pommes de terre. Pour les Lakotas, cette pratique étrangère n'était qu'un outil de soumission supplémentaire. Contraindre la terre au lieu d'accepter ce qu'elle donne naturellement, aligner les plants d'aliments qu'ils n'ont pas l'habitude de manger, autant d'éléments incongrus qu'ils ont difficilement acceptés.

Certains ont joué le jeu, mais leurs tentatives sont restées vaines : ces terres arides, soumises à la sécheresse et aux vents brûlants, semblaient incapables de produire le minimum vital. Compte tenu de la pauvreté des sols dans ces zones semi-arides, les lopins de terre de 64 hectares attribués à chaque individu ne suffisaient absolument pas pour garantir la rentabilité d'une exploitation. Un rapport de l'agent de Pine Ridge résume ces problèmes :

5. Malheureusement, beaucoup d'argent fut détourné ou perdu du fait des problèmes de gestion du Bureau des affaires indiennes. Plusieurs procès sont en cours pour réparation des multiples détournements d'argent et mauvaises gestions.

« Des fermiers blancs expérimentés ont essayé de labourer la terre dans la partie nord du Nebraska. Ils ont perdu tout l'argent qu'ils avaient investi et leurs récoltes n'ont pas couvert le prix de la semence. Sans trop risquer de me tromper, je peux affirmer que si on faisait venir ici sept mille Blancs à qui on fournirait les graines, l'outillage agricole et tout ce dont ils auraient besoin pour vivre pendant un an, ils finiraient par mourir de faim si, pour se nourrir, ils ne devaient dépendre que de leurs récoltes » (Starita, 1997, p. 108).

En 1934, face à l'échec patent du Dawes Act, le gouvernement fédéral met un terme à la parcellisation des terres indiennes. La politique de liquidation des réserves instaurée en 1950 mettra définitivement fin aux projets de développement économique en terre indienne à l'échelle nationale. L'opération est un échec et le gouvernement doit continuer à livrer ses rations, à partir des années 1940 sous forme de conserves très riches en graisse et en sucre accompagnées, plus récemment, de bons alimentaires. Les jardins disparaissent totalement du paysage et ce, pendant de nombreuses décennies.

Figure 4 : Les plaines de l'Ouest des États-Unis.



Source : Photographie de S. GERGAUD.

Pine Ridge aujourd'hui, résultat de 30 ans d'une politique d'assimilation

L'impact du *Dawes Act* sur la base territoriale des Lakotas et, par conséquent, sur leur économie, se ressent encore cruellement aujourd'hui. Pine Ridge recouvre actuellement 600 000 ha, une peau de chagrin par rapport au territoire alloué par le traité de 1868 (Gibson, 1988). Face à la pauvreté des sols et à l'impossibilité

d'y établir une exploitation viable, les propriétaires indiens n'ont pas eu d'autre alternative que de louer leurs terres *via* le *range unit system*, c'est-à-dire le système de location tribal de pâturages géré par le Bureau des affaires indiennes qui en négocie les baux.

Le *range unit system* a été créé en 1934 par le Indian Reorganization Act, qui, mettant fin à la parcellisation, a combiné terres individuelles indivises et terres tribales qu'il a ensuite transformées en de grands lopins de terres qui pouvaient être loués pour l'élevage extensif. Cette politique a contribué à créer un système d'utilisation des terres profondément inégalitaire où, aujourd'hui, 20 personnes exploitent pratiquement 46 % du territoire *via* la location de terres. De plus, l'argent dégagé par les élevages extensifs fuit bien souvent hors des intérêts lakotas. En effet, selon une étude officielle de 2002 menée par le gouvernement fédéral sur les réserves du Montana, du Dakota du Sud et du Dakota du Nord, l'exploitation agricole sur Pine Ridge aurait généré 33 millions de dollars et pourtant moins d'un tiers a été reversé aux membres de la réserve (Bartecchi, 2007).

60 % des terres sur Pine Ridge sont sous propriété individuelle et non sous propriété tribale. Mais le fait que des Indiens possèdent à titre individuel des terres ne signifie pas qu'ils peuvent véritablement en faire ce que bon leur semble.

Ainsi, loin de n'être qu'un détail de l'histoire, la loi de parcellisation et ses amendements ont rendu toute gestion territoriale et tout développement économique difficile sur Pine Ridge. La parcellisation des terres est un obstacle majeur pour l'occupation des terres et le développement de commerces, d'entreprises ou de ranchs indiens. À chaque génération, le système d'héritage divise la parcelle de terre du chef de famille entre tous les enfants du foyer selon la propriété indivise, c'est-à-dire que chaque héritier possède une certaine portion de la parcelle d'origine, sans pouvoir précisément situer, géographiquement, cette portion. Plus d'un siècle après l'instauration de ce système, certaines parcelles sont possédées par plus d'une centaine d'héritiers qui doivent se prononcer pour toute utilisation ou modification devant avoir lieu sur cette parcelle...

Ainsi, bien qu'officiellement propriétaires, la plupart des Lakotas ont aujourd'hui très peu de contrôle sur leurs terres et la gestion qui en est faite. Pourtant, leur vision de la nature reste quasiment inchangée. Récemment, beaucoup de Lakotas tentent de retrouver leur place au sein de cet écosystème perturbé et, dans ce processus, le jardin occupe un rôle primordial.

Le jardin contemporain : première étape de la réappropriation territoriale

Pour Alex White Plume, « ceux qui utilisent leur terre la gardent. Mais ceux qui ne l'utilisent pas ont tendance à la perdre. Ils s'en détachent, s'en éloignent et bientôt ne la voient que comme quelque chose qui peut leur rapporter de l'argent en la vendant⁶ ». Or, depuis la moitié des années 1990, un vaste mouvement

6. Entretien personnel au cours de l'enquête de terrain de 2005. Alex White Plume a été vice-président du conseil tribal de 2004 à 2006.

de récupération des terres s'est mis en marche : plutôt que de laisser leurs terres au sein du *range units system*, sorte de système de métayage qui leur a été imposé, les Lakotas cherchent à les récupérer, à s'y installer et à les utiliser. Et, très rapidement, la mise en place d'un jardin potager, puis botanique, s'impose au sein de ce processus.

Le jardin se révèle d'une importance cruciale à double titre. D'un point de vue purement pragmatique, il permet à une population extrêmement précarisée de pouvoir se nourrir à faible coût et avec des aliments de qualité. Avec près de 80 % de chômage, les habitants les plus défavorisés de la réserve dépendent largement des *commodities*, ces conserves distribuées mensuellement par le gouvernement. Cette alimentation saturée en sucre et en matières grasses a largement favorisé le développement du diabète dont 60 % de la population souffre aujourd'hui. Au Sioux Nation Store, le seul supermarché de la réserve situé au cœur du village de Pine Ridge, les Lakotas ont davantage tendance à se tourner vers des plats cuisinés et autres aliments industriels, également saturés en sucre et en sodium, que vers les produits frais, beaucoup plus chers. Le morcellement du territoire a ainsi eu pour conséquence directe l'impossibilité, pour une grande partie des Lakotas de Pine Ridge, de s'assurer un revenu décent à partir de leurs terres. Sédentarisés largement dépendants des denrées alimentaires de mauvaise qualité distribuées par le gouvernement, ils ont développé des problèmes de santé chroniques, conséquence indirecte d'un brutal changement de mode de vie. Ces différents facteurs, à la fois territoriaux et socio-économiques, ont largement participé au développement récent des jardins potagers, garants d'une subsistance alimentaire bien appréciable.

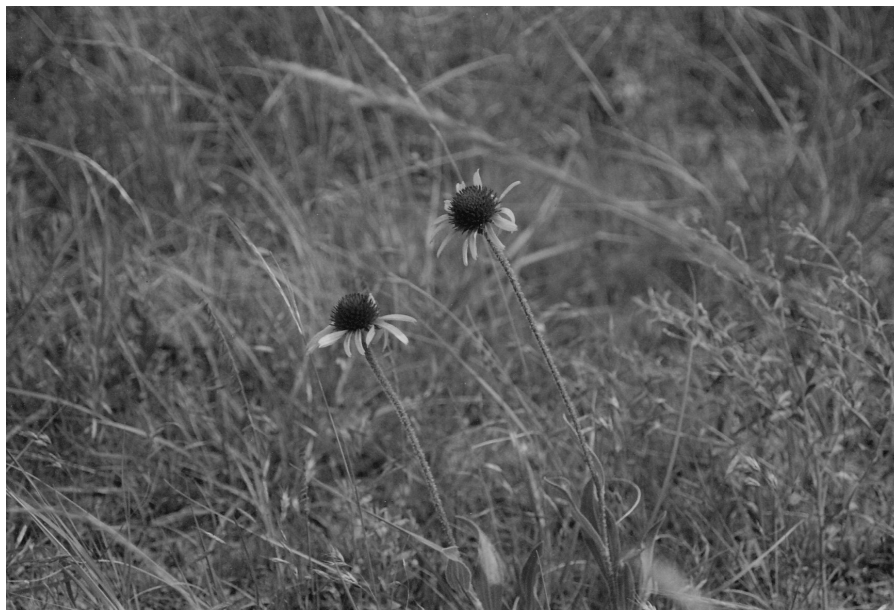
Mais au-delà de l'intérêt financier, le jardin revêt également une dimension idéologique forte : cultiver son jardin, c'est affirmer son autonomie, son emprise territoriale et la vitalité de son identité propre.

Cultiver pour façonner son territoire à son image

En 1996, la famille Red Cloud décide de sortir ses terres du système de location tribal. Après d'épuisantes démarches administratives qui durèrent plus de six ans, Henry et sa famille ont enfin pu récupérer leurs terres, s'installer sur certaines parcelles et adapter les autres aux exigences d'un élevage de bisons. Très rapidement, comme c'est le cas pour de nombreuses autres familles lakotas qui, depuis plus d'une décennie, se sont lancées dans de telles démarches, les Red Cloud se sont mis à cultiver un jardin potager. Ils n'ont jamais cessé depuis et mettent un point d'honneur à ne recourir à aucun pesticide, « seulement au paillage et à l'eau », afin de faire pousser leurs quelques plants de maïs, leurs tomates, oignons ou bien encore toutes sortes de courges. Comme le précise Henry Red Cloud dans le film *Lakota Land, Terre de Survie*, « en revenant à un mode de vie durable, on peut se nourrir de la terre et survivre. [...] Retourner vers la terre, en mangeant ses produits frais, c'est ce qu'il y a de mieux⁷ ».

7. *Lakota Land, Terre de Survie*, un film de Sophie GERGAUD et Edith PATROUILLEAU, 2009, 93'.

Figure 5: Fleurs d'échinacée, territoire de Slim Buttes, réserve de Pine Ridge (Dakota du Sud).



Source : Photographie de C. PIÉTROIS.



Source : Photographie de S. GERGAUD.

Apprendre aux enfants à semer, planter, arroser et récolter légumes et plantes potagères leur fait également découvrir l'importance d'autres éléments plus traditionnels. Ainsi, les herbes médicinales ont toujours fait partie du patrimoine lakota mais leur récolte a été largement délaissée pendant des décennies. Avec la pratique du jardinage, l'apprentissage des différentes plantes aux propriétés curatives reprend et, si la grande majorité d'entre elles ne pousse qu'à l'état sauvage, certaines se voient intégrées dans les jardins en étant plantées de manière contrôlée. On redécouvre ainsi les bienfaits, entre autres, du yucca ou de la salsepareille (smilax) qui peut guérir de nombreux problèmes génito-urinaires ainsi que des ulcères, des plaies ou des cicatrisations difficiles. La grande camomille (*Tanacetum parthenium*) se révèle très utile contre les migraines ou l'inflammation des vaisseaux cérébraux alors que la gomme de Boswellia possède des propriétés anti-inflammatoires et peut également être utilisée dans le traitement du diabète, des maladies de la peau et du sang, des troubles cardiovasculaires ou neurologiques, des rhumatismes, de la dysenterie... Le Saule blanc (*Salix alba*), surtout connu pour contenir de l'acide salicylique, est utilisé depuis des millénaires pour soulager les douleurs articulaires et combattre la fièvre, alors que l'échinacée permet de lutter contre les infections urinaires et des voies respiratoires. Ainsi, la cueillette de ces quelques herbes médicinales, parmi beaucoup d'autres, est pratiquée, et elles sont peu à peu réintroduites dans les pratiques curatives des Lakotas, aux côtés d'une meilleure alimentation grâce au jardin et de l'utilisation de deux herbes sacrées qui, elles, poussent à l'état sauvage à travers les Grandes Plaines et n'ont jamais été oubliées : l'herbe à bison (*Hierochloe odorata*) et la sauge (*Salvia*), plantes purifiantes régulièrement brûlées en l'honneur du Grand esprit, Wakan Tanka.

Conclusion

Selon Henry Red Cloud, favoriser le développement des jardins consiste avant tout à « restaurer un écosystème », à rétablir l'interrelation entre la faune, la flore et l'homme. Le jardin potager, élément étranger et récent, est donc totalement intégré en étant investi de cette interdépendance sacrée et immémoriale des éléments et des êtres humains. Autrefois, l'équilibre de l'écosystème était assuré par le bison, animal nourricier qui garantissait aux Lakotas survie et protection. Ce cycle sacré a ensuite été brisé par la quasi extinction des bisons du fait des massacres perpétrés par les colons américains et par le brutal changement de mode de vie des Lakotas. Aujourd'hui, même si le bison demeure un élément sacré fondamental pour les Lakotas, le jardin a permis de restaurer le cycle sacré de la nature – l'interdépendance des éléments – en revêtant une mission nourricière et protectrice. Mais derrière le discours aux échos écologiques mettant en avant la « guérison de la terre », l'établissement d'un jardin potager, quelle que soit sa taille, recouvre également une réalité identitaire et politique très forte. Symbole d'indépendance et d'émancipation grâce à la relative liberté économique qu'il autorise, le jardin botanique et potager s'affirme également comme un symbole de reprise en main de son destin et de sa culture. Les Lakotas redécouvrent les vertus des plantes médicinales, les Anciens retrouvent leur place de passeurs

de traditions, au sein du foyer familial. Car même si le contexte d'apprentissage a évolué et si une grande partie des connaissances sont dorénavant transmises à l'école, ils demeurent des références indispensables dans le domaine des plantes et des savoir-faire traditionnels.

Figure 6 : Henry et Nadine Red Cloud, déterrants les racines d'échinacée.



Source : Photographie de S. GERGAUD.

Stratégie d'autonomie économiquement viable dans un contexte de pauvreté chronique, le jardin botanique est ainsi un symbole fort de résurgence des communautés amérindiennes, garantissant la promotion d'une alimentation bon marché, bien meilleure que les rations distribuées par le gouvernement fédéral et en accord avec leur volonté de souveraineté qui s'en trouve ainsi renforcée. Il s'agit en effet de réaffirmer l'identité lakota, de récupérer et de contrôler une base territoriale viable et de garantir l'autonomie énergétique et alimentaire de plusieurs familles. C'est l'autosuffisance qui est visée, la restauration d'une économie de subsistance dont ils ont été privés depuis si longtemps affirmant aux yeux de tous que les Lakotas sont sur la voie de la souveraineté retrouvée et du choix de leur avenir.

Bibliographie

- BARTECCHI D., « The History of "Competency" as a Tool to Control Native American Lands, Pine Ridge Project », [http://villageearth.org/pages/Projects/Pine_Ridge/pineridgeblog/2007/02/history-of-competency-as-tool-to.html, 2007].
- BERKHOFER R.F Jr, « White Conceptions of Natives », dans *Handbook of North American Indians*, vol. 04, Ed. Wilcomb E. Washburn, 1988, p. 522-547.
- CARLSON P., *Les indiens des Plaines*, Paris, Albin Michel, 2004, 300 p.
- GERGAUD S., PATROUILLEAU E., *Lakota Land, Terre de Survie*, 93', vidéo, 2009.
- GIBSON A., « Indian Land Transfers », dans *Handbook of North American Indians*, vol. 04, Ed. Wilcomb E. Washburn, 1988, p. 211-229.
- KREICH S., *The Ecological Indian : Myth and History*, New York, W.W. Norton, 1999, 318 p.
- ROBERTSON P., *The Power of the Land: Identity, Ethnicity, and Class Among the Oglala Lakota*, Routledge, 2001, 288 p.
- « Treaty with the Sioux – Brulé, Oglala, Miniconjou, Yanktonai, Hunkpapa, blackfeet, Cuthead, Two Kettle, Sans Arcs and Santee – and Arapaho, 1868 (Treaty of Fort Laramie, 1868) », dans KAPPLER Charles J. (dir.), *Indian Affairs: Laws and Treaties*, vol. II, Treaties, Washington D.C, 1904, p. 998-1007, (traduction de l'auteur).

De la décharge au jardin : émergence et développement de marchés du terreau à Antananarivo (Madagascar) et Dakar (Sénégal)

Adeline PIERRAT

L'histoire des déchets urbains est celle de leur externalisation géographique, sociale et psychologique, de la ville. Ainsi, ils semblent entacher l'image positive que véhiculent les jardins intra et périurbains. L'exemple de l'émergence de marchés du terreau sur les décharges municipales d'Antananarivo, capitale de Madagascar et de Dakar, capitale du Sénégal, permet de montrer qu'il y a au contraire un lien fort entre ces deux objets d'étude.

En contexte africain, on observe une double tendance : selon les acteurs (représentants des municipalités, habitants), le déchet urbain représente soit une nuisance (selon le modèle occidental), soit une matière première urbaine (Barles, 2005) dès lors que l'on prend en compte la place occupée par le secteur informel. Depuis les années 1960, la gestion des déchets dans les grandes villes d'Afrique est « linéaire » (Dorier Apprill, 2006). Après ramassage en centre-ville, le principal mode de traitement reste la mise en décharge, sur des sites à ciel ouvert et non contrôlés, situés en périphéries des deux agglomérations.

La gestion dite informelle comprend la valorisation opérée par les habitants eux-même ou par les récupérateurs dont la fouille et la revente est devenue le métier, quand il ne s'agit pas uniquement d'une pratique de survie. La valorisation des déchets est l'expression générique désignant le réemploi, la réutilisation, le recyclage, le compostage ou la récupération énergétique du contenu combustible des déchets (Cissé, 2007). Sur les décharges d'Antananarivo et de Dakar, elle comprend principalement la récupération (ferrailles, verres, plastiques...) et la fabrication d'un criblé appelé localement terreau (figure 1). Cette matière est fabriquée à partir des déchets urbains organiques décomposés. On retrouve ensuite cette matière dans les jardins : des ambassades aux petites parcelles maraîchères intra et/ou périurbaine.

Les enquêtes par questionnaires réalisées entre 2006 et 2009 sur les décharges de Dakar et d'Antananarivo auprès des fabricants et des acheteurs de terreau ont permis de montrer l'émergence dans le premier cas, d'affirmer l'existence dans le second, de marchés du terreau sur ces tas d'ordures. À cela, il faut ajouter la pratique d'activités agricoles destinées à l'autoconsommation (maraîchage,

cultures céréalières) sur le site même. Il existe donc des jardins, « clôturés » de façon informelle, et *a priori* « rejetés » de l'urbain si l'on s'en tient à l'image négative véhiculée par les sites de décharge, notamment en terme d'environnement et de santé des populations.

Figure 1 : Les principales activités de valorisation des déchets urbains liées à la mise en décharge à Dakar et Antananarivo.



Récupérateur « grossiste » de bouteilles en verre (décharge de Dakar)



Scène de fouille : arrivée de travailleurs journaliers (décharge d'Antananarivo)



Terreau prêt à être vendu (décharge d'Antananarivo)

Source : Photographies d'A. PIERRAT, 2006-2009.

À travers le cas du terreau, il s'agit de voir dans quelle mesure la valorisation des déchets urbains peut contribuer à la durabilité et au dynamisme de l'activité maraîchère autour d'Antananarivo et de Dakar.

Par ailleurs, l'étude de la demande en terreau, permet de proposer un premier éclairage sur les pratiques et les représentations attachées à ces espaces.

Le lien entre décharge, terreau et jardins : D'Antananarivo à Dakar...

Deux raisons majeures justifient cette entrée par l'approche comparative. D'une part ce phénomène n'est pas observé dans toutes les villes africaines et d'autre part, ce travail vise à compléter, par une approche géographique les travaux réalisés par les agronomes de l'AgroparisTech sur la qualité de cette matière fertilisante. Il s'intègre au sein des études portant sur l'agriculture urbaine

à Antananarivo (Aubry, Ndiénor, 2004) et à Dakar (Fleury, Bâ, 2006). Les deux villes entretiennent en effet des liens étroits entre espace rural et espace urbain, qu'ils soient anciens ou récents : plan de protection de la zone des Niayes à Dakar (ministère de l'Aménagement, ENDA TM, 2003), interpénétration paysagère dans le cas d'Antananarivo (Fournet-Guérin, 2007).

Cette étude intervient dans le contexte bien particulier de l'extension et de la protection des cultures vivrières issues de l'agriculture intra et périurbaine. Antananarivo est marquée par la persistance, voire la dynamisation d'une agriculture locale qui occupe près de 43 % de la superficie de l'agglomération (Aubry, Ndiénor, 2004) et l'extension est liée à une colonisation des sols ferrallitiques des collines appelées Tanety.

À Dakar, l'extension de la ville se fait en partie sur les terres agricoles traditionnelles des Niayes, dépressions inter dunaires où affleure la nappe phréatique (Bâ, Aubry, 2010). Ces espaces agricoles jouent un rôle important dans l'approvisionnement de la ville en produits frais. À Dakar et à Antananarivo, ils sont toutefois confrontés à un besoin en matières fertilisantes, et doivent faire face au coût croissant des engrais chimiques (Ndiénor, 2006).

Les activités liées à la mise en décharge

En Afrique Australe, Antananarivo, capitale de Madagascar, 1,3 millions d'habitants, est située au cœur des hauts plateaux rizicoles centraux de la Grande Île. La décharge municipale, Andralanitra, se trouve à environ 10 km du centre-ville, sur la route de l'Est.

En Afrique de l'Ouest, Dakar, capitale du Sénégal, 2,6 millions d'habitants, est située à l'extrémité de la presqu'île du Cap Vert. La grande banlieue dakaroise ne cesse de s'étendre et grignote déjà la zone des Niayes, bande de culture maraîchères et poumon vert de tout le pays, allant de Dakar à St Louis (Fall, Fall, 2001). La décharge, appelée Mbeubeuss qui signifie en langue Wolof « Montagne », est située à une vingtaine de kilomètres du Plateau, centre historique de la capitale.

Concernant la production de déchets, on peut retenir trois chiffres significatifs. D'abord la production de déchets, de 0,56 kg/pers/jour pour Dakar (Benrabia, 1997), 0,53 kg/pers/jour pour Antananarivo (Rajaomanana, 1998). Les taux de collecte seraient respectivement de 80 % et à 35 % pour Dakar et Antananarivo, et les pourcentages de déchets organiques de 50 % pour Dakar contre 80 % pour Antananarivo¹.

Andralanitra occupe une surface d'environ 15 hectares tandis que Mbeubeuss s'étend sur plus de 60 hectares. Dans les deux cas, des populations travaillent, vivent et survivent sur ces tas d'ordures. Elles pratiquent majoritairement la fouille. Des villages de récupérateurs sont construits à même le site et accueillent des travailleurs saisonniers, lorsque les pluies contraignent les hommes à quitter les champs pour chercher un revenu d'appoint durant la morte saison.

1. Cette différence s'explique par le niveau de vie et le type de consommation. On trouve par exemple une proportion plus importante de sacs plastiques à Dakar.

Au cœur de ces immondices, la présence de tas étranges nous surprend (figure 1). Sur ces deux décharges, on fouille, on mange, on vit, on survit, on joue. Et aux dires des récupérateurs, les plus riches sont les fabricants de terreau (Pierrat, 2007).

La fabrication de terreau

À l'aide de pelles et de tamis, les fabricants creusent la « montagne d'ordures » pour atteindre les couches anciennes bien décomposées (figure 2). À Dakar, la matière obtenue serait même de deux qualités différentes selon la profondeur d'extraction. Les tamis sont fabriqués de manière artisanale. L'opération nommée criblage, permet de filtrer les particules grossières et non dégradables. Après tamisage de la matière et formation de tas d'environ 8 m³, on laisse reposer ces derniers afin que les particules ayant échappé au tamis apparaissent en surface. Le terreau est ensuite prêt à être vendu.

Figure 2 : Fabrication de terreau à Dakar et Antananarivo : creuser, tamiser, trier.



Fabricant de terreau au repos (décharge de Dakar)



Les fabricants creusent en profondeur pour atteindre les couches anciennes riches en déchets organiques



Le tamisage est généralement exercé par les femmes sur la décharge d'Antananarivo



La présence des « intermédiaires » spécialisés dans la vente de terreau (décharge de Dakar)

Source : Photographies d'A. PIERRAT, 2006-2009.

Dans les deux cas, les fabricants travaillent par petits groupes de deux à quatre personnes. À Antananarivo, il y aurait une tradition féminine du tamisage (Harpet, Le Lin, 2001) même si aujourd'hui des jeunes hommes participent au chargement des camions et parfois au tri. À Dakar, l'activité reste exclusivement masculine. À Antananarivo la moitié d'entre eux pratique également la fouille, tandis qu'à Dakar, la fabrication de terreau représente systématiquement l'unique source de revenu de ceux qui exercent cette activité.

Les fabricants sont généralement installés sur la partie ancienne des sites, qui comprend le pourcentage le plus important de déchets organiques suffisamment décomposés. On les trouve également aux abords des routes ou en contrebas de la montagne, espaces plus faciles à creuser.

Si la fabrication de terreau se développe avant tout dans un but lucratif, les habitants du site et les récupérateurs avaient déjà constaté que ce « sol » de décharge était favorable aux activités maraîchères, comme en témoigne les plantations de courges et de maïs sur la décharge d'Antananarivo. À Dakar, il n'y a pas de traces significatives de cultures sur le site même alors que l'activité maraîchère est intense à seulement quelques centaines de mètres (figure 3). C'est l'étude de la demande en terreau qui permettra d'expliquer cette absence de relation.

Figure 3 : Liens entre activités maraîchères et décharge.



Courges et maïs cultivés par les récupérateurs sur la décharge (Antananarivo)



Proximité géographique de la décharge et des zones de maraîchage – absence de lien entre les deux activités (Dakar)



Pommes de terre et papayes cultivées en contrebas du site de décharge (Dakar)

Source : Photographies d'A. PIERRAT, 2006–2009.

Les résultats obtenus par les agronomes

D'abord à Antananarivo et plus récemment à Dakar, des tests de qualité du terreau ont été réalisés, notamment sur la tomate, ce légume faisant partie intégrante des systèmes de production maraîchers les plus intensifs dans les deux zones étudiées. Les principaux résultats obtenus sont les suivants : l'ajout de terreau au moment de la plantation donne de meilleurs résultats que l'ajout d'engrais NPK, de fumier ou de fientes de volaille (utilisé seulement au Sénégal),

si l'on respecte un certain dosage. Ensuite, ce terreau de qualité certes moyenne, est considéré comme non toxique car il possède une faible teneur en métaux lourds. Enfin, il se rapprocherait d'une matière fertilisante (agissant sur la vitesse de croissance de la plante) plus que d'un amendement (augmentant le niveau de fertilité du sol). Ces premiers résultats obtenus dans le cadre du projet ADURAA² par Moussa Ndiénor (Ndiénor, 2006) indiquent qu'il y aurait un certain nombre de ressemblances entre le terreau malgache et le terreau sénégalais.

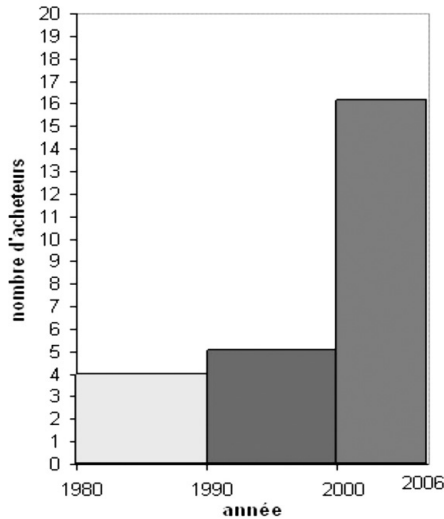
Quel lien le terreau permet-il de développer entre le déchet urbain et les jardins ?

Étude de la demande en terreau : les principaux résultats

Méthodologie

Figure 4 : Évolution du nombre d'acheteurs de terreau de décharge à Antananarivo depuis 1980.

Evolution du nombre d'acheteurs de terreau à Andralanitra



Source : Données de terrain, PIERRAT, 2006.

Au-delà des conditions de recherches sur le terrain au milieu des fumées et des odeurs nauséabondes, l'intégration auprès des fabricants fut parfois difficile. En effet, la fabrication de terreau représente un commerce important, particulièrement à Dakar.

2. Analyse de la durabilité de l'agriculture dans l'agglomération d'Antananarivo.

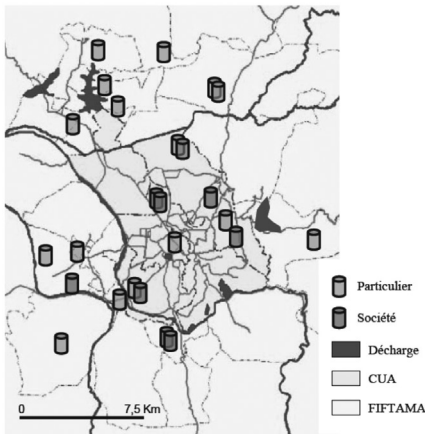
Les enquêtes ont été réalisées entre 2006 et 2008 sur les deux sites de décharge. À Antananarivo, deux types de questionnaires ont été mis en place : l'un destiné aux fabricants, l'autre aux acheteurs de terreau. À Dakar, seuls les fabricants ont fait l'objet d'une enquête par questionnaires, les acheteurs ont quant à eux été soumis à des entretiens. Sur les deux terrains, tous les fabricants ont été enquêtés.

Ce travail de recherche sur le terrain devait permettre de déterminer s'il y a ou non émergence d'un marché du terreau. Sur la figure 4, on constate que le nombre d'acheteurs n'a cessé d'augmenter depuis 1980 à Antananarivo. Il s'agissait cependant, dans un second temps, d'analyser le profil de ces derniers car une augmentation du nombre d'acheteurs n'implique pas pour autant une augmentation des quantités produites.

**Caractéristiques de la demande en terreau :
des différences entre Dakar et Antananarivo**

À Antananarivo, la vente se fait sur la décharge. Les acheteurs sont aujourd'hui constitués de 35 % de sociétés et de 55 % de petits maraîchers. Ces derniers sont situés en périphérie (carte 1) et font un usage agricole du terreau (culture de manioc, tomates, haricots verts et plus récemment riziculture) tandis que la catégorie « autres », représente des acheteurs (majoritairement des sociétés), situés en centre-ville et qui utilisent le terreau à des fins différentes (aménagement de jardins privés, stade etc.).

Cartes 1 et 2 : Localisation de la demande en terreau dans les agglomérations de Dakar et d'Antananarivo d'après les résultats des enquêtes réalisées en 2006 et 2007.



Carte 1 : Localisation de la demande dans l'agglomération d'Antananarivo (Pierrat, 2006)



Carte 2 : Localisation de la demande dans l'agglomération de Dakar (Pierrat, 2007)

Contrairement à Antananarivo, à Dakar le terreau est majoritairement utilisé pour l'entretien de gazons (jardins d'ambassades, hôtels, stade) et dans une moindre mesure pour l'horticulture et la floriculture (très développée dans les Niayes intraurbaines). Les acheteurs sont donc majoritairement situés dans les quartiers aisés de Dakar : Almadies, Ouakam, et Plateau (carte 2). Le terreau est également vendu à des hôtels et campings implantés sur la petite côte touristique du pays, à environ 150 km au sud de la capitale.

Dans le cas du terreau, les connotations négatives associées aux activités en lien avec les déchets et les récupérateurs, ne semblent pas influencer les acheteurs. La clientèle est avant tout attirée par le prix de ce produit, plus accessible que les autres intrants organiques. De plus, grâce à la décomposition des ordures et au criblage, l'aspect visuel et olfactif du produit fini est éloigné de la matière première, et par conséquent plus attractif.

Évolutions et avenir de ces marchés

Quelle interprétation peut-on faire de ces résultats ?

Une comparaison des prix de vente

1 m³ de terreau équivaut à environ une tonne de ce produit. À Antananarivo, le m³ est vendu 12 000 Ariary (soit 5,5 euros), tandis qu'à Dakar, le prix moyen obtenu grâce aux questionnaires est égal à 2 000 Fcfa (soit 3 euros).

De ces données, on peut dégager deux principaux résultats. D'abord le terreau rapporte deux fois plus que le « salaire moyen » sénégalais et trois fois plus que le « salaire moyen » malgache. La fabrication de terreau est donc un véritable commerce qui rapporte plus que la fouille et la revente diversifiées.

Ensuite, le terreau sénégalais serait vendu moins cher sur la décharge que le terreau malgache. Dès lors, comment expliquer le profil des acheteurs dakarois (majoritairement aisés) ? Il faut tenir compte du rôle joué par les intermédiaires, qui modifie le prix de vente final. Sur la vente d'un camion de 8 m³, nous avons calculé lors des entretiens que l'intermédiaire gagnait au final autant que le fabricant. Or, il faut inclure dans le calcul les coûts de transport et dans certains cas la location du véhicule. En fin de parcours, le client achète le camion de 8 m³ pour 85 000 Fcfa³, soit 10 500 Fcfa/m³, c'est-à-dire, après conversion, trois fois le prix du terreau malgache. Ainsi, même si le prix de vente sur la décharge est moins élevé à Dakar qu'à Antananarivo, seule une clientèle aisée peut se procurer la matière fertilisante puisque les intermédiaires revendent le terreau cinq fois plus cher que le prix d'achat à Mbeubeuss. Cette analyse permet aussi de comprendre pourquoi le terreau reste à l'heure actuelle inaccessible pour les petits maraîchers de la région dakaroise.

3. Exemple d'un client situé dans le centre-ville de Dakar.

Une évolution semblable des deux marchés ?

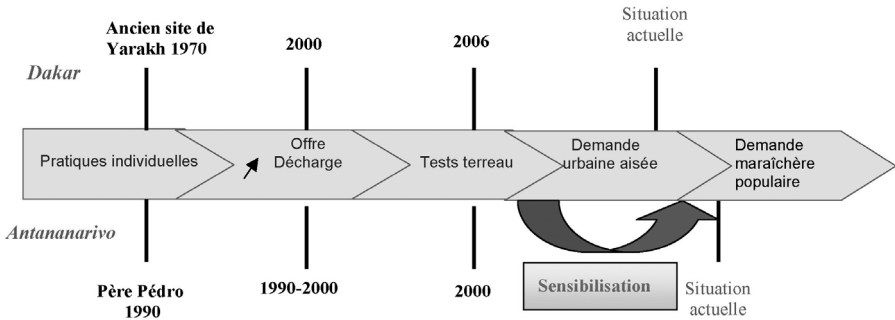
À l'origine de ces marchés émergents (à Dakar) et en développement (à Antananarivo), se trouvent des pratiques individuelles dispersées qui, depuis l'ancien site de décharge de Yarakh situé en centre-ville (dans le cas de Dakar), et depuis l'époque du Père Pedro⁴ (dans le cas d'Antananarivo), se sont multipliées depuis le milieu de la décennie 90.

La figure 5 résume à l'aide d'une frise chronologique l'évolution des deux sites de décharge. Les fabricants se sont progressivement regroupés au point que l'activité devienne visible sur la décharge. Les agronomes se sont alors intéressés à la qualité de la matière produite. Les tests ont d'abord été réalisés sur des espaces maraîchers situés en périphérie d'Antananarivo (dès 1998), puis dans des exploitations d'arbres fruitiers (notamment de papayers) et des rizières situées à 200 kilomètres de la capitale. Tandis qu'à Dakar, les chercheurs de l'IRD et de l'Isra (Institut sénégalais de recherches agronomiques) viennent seulement d'obtenir les premiers résultats. Les expériences réalisées avec les maraîchers, les résultats obtenus et les entretiens organisés en *focus group* ont permis de mettre en place une campagne de sensibilisation à Antananarivo, avec l'objectif de convaincre un autre type d'acheteur. Dans la capitale malgache, le profil de la clientèle a ensuite évolué : d'une demande majoritairement urbaine et aisée on a pu observer le passage progressif à une clientèle essentiellement constituée de petits maraîchers situés en proche périphérie de l'agglomération. À Dakar, le profil actuel de la demande identifié lors des enquêtes correspondrait à un premier stade de développement du marché.

Deux éléments permettent d'expliquer cette évolution de la demande : d'une part, la baisse des prix de vente et donc le caractère accessible du produit aux populations à faibles revenus mais surtout, l'éducation des maraîchers à l'utilisation de ce terreau, en remplaçant des engrais chimiques NPK ou des fientes de volailles (ce travail de démonstration est actuellement en cours à Dakar). L'usage agricole de ce produit représente une solution d'avenir concernant le traitement des déchets en contexte africain, à l'heure où les effets néfastes des déchets, notamment industriels, sur les cultures urbaines et périurbaines sont mis en avant (Farinet, Niang, 2004). Le terreau se veut être également une réponse positive au grignotage des espaces agricoles sous la pression de l'urbain.

4. La venue du prêtre argentin Pedro OPEKA en 1989 et la création de son association Akamasoa (qui signifie en malgache « les bons amis ») le 13 janvier 1990 a transformé la vie des plus démunis. Son projet, construire pour eux des logements en brique dans un rayon de quelques kilomètres autour d'Andralanitra a permis aux récupérateurs d'habiter à l'extérieur du site et dans bon nombre de cas, de trouver un autre gagne pain que la fouille. C'est lui qui incita quelques premiers récupérateurs à fabriquer du terreau, que le père Pedro se chargeait de revendre. Ceux là décidèrent ensuite de travailler seuls en vendant leur production de terreau à un prix moindre que Pedro.

Figure 5 : Évolution des deux marchés du terreau.



La relation entre production de terrain et évolution de la demande en terreau reste à étudier, à Antananarivo en particulier. On ne peut pas affirmer que l'évolution du nombre de terrains cultivés soit liée à l'achat de cette matière, ni même que l'augmentation de la demande en terreau résulte de l'augmentation du nombre de parcelles cultivées. Cependant, certains auteurs affirment que la demande croissante en intrants organiques a permis de développer le secteur de la récupération des déchets ménagers pour la fabrication de compost, impliquant ainsi un plus grand nombre de citadins (Guèye, Wone, Sy, 2009).

La question de l'après fermeture

Deux questions restent à poser concernant l'avenir de ces marchés, dans le contexte de la fermeture annoncée des sites de décharge, principaux lieux de production de terreau.

La première question est celle de l'amélioration de la qualité de cette matière fertilisante. L'existence de ces marchés et l'usage agricole qui est fait du terreau, notamment à Antananarivo, conduisent à une réflexion sur la fabrication de compost à partir de déchets verts exclusivement. Ces derniers sont en effet abondants en milieu rural mais aussi en ville, comme en témoigne le contenu des poubelles situées à proximité des grands marchés de la capitale malgache. On pourrait envisager un tri à la source qui permettrait la concentration des déchets et l'obtention, par compostage, d'une matière de qualité supérieure au terreau actuellement produit. Le compostage se définit comme « un procédé biologique contrôlé de conversion et de valorisation de substrats, sous-produits de la biomasse, stabilisés, hygiéniques, semblable à un terreau riche en composé unique » (Mustin, 1987). Mais les expériences menées dans ce sens se sont bien souvent soldées par un échec. Par exemple, le projet pilote réalisé sur le marché d'Andravohangy avec l'accord de la mairie d'Antananarivo en 2006, qui consistait à l'installation d'une benne de couleur différente réservée aux déchets des marchands de fruits et légumes, n'a pas résisté au manque de rigueur imposée par les habitudes quotidiennes des tananariviens. Malgré le travail de sensibilisation

réalisé auprès des marchands de fruits et légumes, après deux mois, les bennes étaient mélangées. En effet, des familles de récupérateurs « gardiennes de bennes », prioritaires sur la matière déposée dans les conteneurs effectuent traditionnellement un tri des matières valorisables. Cet exemple témoigne des difficultés rencontrées dans l'instauration d'un tri sélectif dans les PED. À l'heure actuelle, il est préférable de d'envisager un tri plus important au niveau de centres de transfert, installés aux portes des agglomérations.

L'autre question qui se pose est celle du devenir de cette production de terreau si la fermeture de la décharge devient effective. Quelle chance a-t-elle de survivre à l'heure où les municipalités africaines prennent progressivement conscience du potentiel que représente cette accumulation d'immondices. En effet, la guerre du terreau contre l'exploitation du biogaz sur les parties récentes du site⁵ est déjà déclarée. S'il est possible d'envisager une cohabitation des deux activités (terreau sur la partie ancienne, biogaz sur la partie récente), le recouvrement du site nécessaire à la récupération du gaz méthane et les possibilités d'aménagement de cet espace après recouvrement (parcs paysagers par exemple), ne laisse finalement guère de chance au terreau. Pourtant, les débats qui opposent les projets « Mécanisme de développement propre⁶ » (MDP) versus « projets localisés de développement », semblent n'en être qu'aux prémices. La fabrication de terreau à partir de déchets urbains a conquis ses premiers défenseurs : en premier lieu, les équipes de chercheurs rassemblés au sein de l'IAGU (Institut africain de gestion urbaine) basé à Dakar, mais aussi des ONG telle que Enda Tiers Monde. Reste à convaincre les municipalités et les principaux décideurs (Commune urbaine d'Antananarive et entente Cadak/Car⁷ à Dakar). En effet, l'exploitation du gaz méthane semble être économiquement plus rentable que la production de terreau.

Conclusion : perspectives de recherche

Le terreau est devenu un objet d'étude pour deux sciences en particulier : l'agronomie s'intéresse à la qualité de cette matière fertilisante, tandis que la géographie étudie le rôle structurant de cette matière sur les relations complexes qu'entretiennent espace urbain, rural et périurbain.

Il convient cependant de ne pas négliger l'aspect environnemental et les problèmes posés par la pollution des sols et des eaux souterraines liés à la présence de lixiviats, substances dues à l'infiltration des eaux de pluies, susceptibles de

5. L'exploitation du biogaz consiste en la récupération des émanations de gaz méthane en profondeur par installation de forages.

6. Le Mécanisme de développement propre est l'un des mécanismes de flexibilité proposé par le protocole de Kyoto devant permettre aux 126 pays qui l'ont ratifié de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,5 % par rapport à 1990 sur la période 2008-2012. Élaboré dans les accords de Marrakech, il autorise les pays industrialisés (ayant des objectifs de réduction d'émission) à financer des projets permettant à un pays en développement de réduire ses émissions de GES (Gaz à effet de serre). En contre partie, l'investisseur obtient des crédits d'émission.

7. Communauté d'agglomération de Dakar et communauté d'agglomération de Rufisque.

contaminer les nappes phréatiques (Ramade, 2000). Tout terreau n'est pas bon à prendre. Malgré les arguments avancés en faveur de cette utilisation agricole des déchets urbains, les tests agronomiques de non toxicité restent obligatoires, et un recul plus important semble néanmoins nécessaire afin de mesurer les impacts environnementaux sur le temps long des différentes options choisies.

Concernant les autres pistes de recherche, les sociologues doivent intervenir sur la perception des maraîchers vis-à-vis du terreau et de la décharge ; des enquêtes pourraient permettre de mesurer la part des réticences à l'utilisation du terreau lié à l'image véhiculée par les récupérateurs (Bâ, 1999) et les fabricants. De même, à Antananarivo, les économistes trouvent leur place dans ces recherches en s'intéressant à la forme que pourrait prendre la commercialisation de ce produit dans un contexte de pauvreté extrême (coopératives de maraîchers, modalités de livraisons et de commercialisation, etc.).

Enfin, cette étude de la fabrication de terreau, réalisée à partir de deux exemples africains, ne peut être dissociée d'une réflexion plus générale autour de l'utilisation des déchets urbains, qu'ils soient solides ou liquides, afin de répondre aux besoins d'urbains de plus en plus nombreux et aux contraintes structurelles et organisationnelle que cela implique. Barles reprend l'exemple des boues et eaux usées dans les villes européennes du XIX^e siècle :

« La forte osmose entre monde rural et monde urbain qui subsiste dans la France du XIX^e est souvent mal appréciée. Non seulement l'ancienne ruralité des zones périphériques persiste mais on voit s'accroître les cultures maraîchères et les jardins pour répondre aux besoins d'une population urbaine en pleine croissance. » (Barles, 2005.)

Ce sont les boues urbaines qui étaient alors épandues et utilisées comme fertilisants.

En contexte africain, l'existence de ces marchés du terreau, créés de façon spontanée, représente une solution intéressante répondant au triple problème du traitement des déchets, de l'exploitation des sites de décharge et de la création d'emplois et des difficultés que rencontre une agriculture urbaine et périurbaine de plus en plus sollicitée.

Bibliographie

- AUBRY C., NDIENOR M., « Diversité et flexibilité des systèmes de production maraîchers dans l'agglomération d'Antananarivo (Madagascar) : atouts et contraintes de la proximité urbaine », *Cahiers de l'agriculture*, n° 13, 2004, p 50-57.
- BÂ A., AUBRY Ch., *Diversité et durabilité de l'agriculture urbaine, une nécessaire adaptation des concepts?*, Montpellier, ISDA, 18-20 juin 2010, 12 p.
- BÂ D., *Les récupérateurs (Boudjouman) : Approche sociologique d'une nouvelle catégorie d'acteurs du secteur informel sénégalais*, mémoire de maîtrise, Dakar, université Cheikh Anta Diop, département de sociologie, 1999, 80 p.

- BARLES S., *L'invention des déchets urbains*, Paris, Champs Vallon, coll. « Milieux », 2005, 285 p.
- BENRABIA N., *La gestion des déchets à Dakar, Sénégal. Rôles et stratégies des acteurs de la filière*, Paris, ADEME, 1997, 26 p.
- CISSÉ O., *L'argent des déchets*, Paris, Karthala-Crepos, 2007, 155 p.
- DORIER-APPRILL E., *Ville et environnement*, Paris, SEDES, 2006, 501 p.
- FALL S. T., FALL A. (dir.), *Cités horticoles en sursis? L'agriculture urbaine dans les grandes Niayes au Sénégal*, Ottawa, CRDI, 2001, 120 p.
- FARINET J.-L., NIANG S., « Le recyclage des déchets et effluents dans l'agriculture urbaine », dans OLANREWAJU B. Smith, MOUSTIER P., MOUGEOT A. J.-L. et FALL A. (dir.), *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone. Enjeux, concepts et méthodes*, CIRAD/CRDI, 2004, p. 143-170.
- FLEURY A., BÂ A., « Multifonctionnalité et durabilité de l'agriculture urbaine », *Magazine Agriculture Urbaine*, IAGU, n° 15, 2006, p. 3-6.
- FOURNET-GUÉRIN C., *Vivre à Tananarive : géographie du changement dans la capitale malgache*, Paris, Karthala, 2007, 419 p.
- GUEYE N. F., WONE S., SY M., *Agriculteurs dans les villes ouest-africaines. Enjeux fonciers et accès à l'eau*, Paris, Dakar, Karthala-IAGU-Crepos, 2009, 189 p.
- HARPET C., LE LIN B., *Vivre sur la décharge d'Antananarivo : regards anthropologiques*, Paris, L'Harmattan, 2001, 217 p.
- Ministère de l'Aménagement du territoire, ENDA Tiers Monde, PACN (Programme d'appui à l'aménagement et à la gestion concertée et durable des Niayes), *Atelier de lancement des études diagnostiques pour l'élaboration du plan directeur d'aménagement et de sauvegarde des Niayes et zones vertes*, 2003, 36 p.
- MUSTIN M., *Le compost, gestion de la matière organique*, Paris, éditions François Dubusc, 1987, 954 p.
- N'DIENOR M., *Analyse des modes de gestion de la fertilisation dans les systèmes maraîchers de l'agglomération d'Antananarivo (Madagascar). Étude de l'intérêt agronomique de l'utilisation des déchets urbains dans ces systèmes*, thèse de doctorat, Paris, INAPG, 2006, 179 p.
- ONIBOKUN A. G., *La gestion des déchets urbains : Des solutions pour l'Afrique*, Paris, Karthala, 2001, 250 p.
- PIERRAT A., *La gestion des déchets à Tananarive : étude de la valorisation des déchets urbains en produits fertilisants. Approche géographique*, mémoire de master 1 de géographie, université Paris 1, 2006, 190 p.
- PIERRAT A., *La décharge de Mbeubeuss et la gestion des déchets à Dakar. Approche géographique*, mémoire de master 2 de géographie, université Paris 1, 2007, 230 p.
- RAJAOMANANA H., *Caractérisation des déchets urbains de la ville d'Antananarivo*, thèse de 3^e cycle, Lyon I, CNRIT-INSA, 1996, 152 p.
- RAMADE F., *Dictionnaire encyclopédique des pollutions*, Paris, Ediscience International, 2000, 624 p.

Épicure ou la philosophie du Jardin

Éric FAURE

Parmi les nombreuses déclinaisons des pratiques liées au jardin s'en trouve une fort originale, le jardin comme dispositif de vie philosophique. L'analyse des textes de l'Antiquité classique qui sont parvenus jusqu'à nous met en évidence que le système philosophique proposé Épicure, philosophe grec des IV^e-III^e siècles avant J.-C., est indissociable du Jardin, lieu dans lequel il animait sa communauté. Cette philosophie strictement matérialiste est le produit d'un corps souffrant d'une sévère maladie chronique et évoluant dans une période troublée. L'option radicale et sédentaire choisie par Épicure a été de se retirer dans un jardin entouré d'amis avec lesquels il philosophait. Plus tard, en Italie, cette philosophie a subi une inflexion doctrinale qui s'est traduite, entre autres, par une nouvelle conception du jardin.

Jardins physiques et métaphysiques

Au moins dans l'Occident chrétien, à l'origine – à *la genèse* – de tous les jardins se trouverait celui de l'Eden ; toutefois, le livre de *la Genèse* ayant été écrit ou au moins édité lors de l'exil des Juifs à Babylone au VI^e siècle avant J.-C., cela constituerait une erreur au niveau historique, car les textes et les représentations de presque toutes les civilisations qui se sont succédées en Mésopotamie décrivent des jardins contenant une faune ou une flore exotique voire les deux, faisant remonter les jardins d'agrément à plus de 2 000 ans avant J.-C. (Wiseman, 1983). Certains jardins étaient réservés à l'aristocratie, d'autres non. Ils pouvaient contenir des plantes utilisées en parfumerie, lors de rituels religieux ou dans la pharmacopée (Foster, 1998). Les plus célèbres d'entre eux étaient les jardins suspendus de Babylone (ou de Sémiramis), considérés dans l'Antiquité comme l'une des sept merveilles du monde. Toutefois, aucune source babylonienne, ni auteur grec classique ne les mentionnent, les premiers textes datent de la période hellénistique et de plus, aucune preuve archéologique n'est venue conforter ces mêmes textes (Foster, 1998). Récemment, il a été proposé qu'ils se trouvaient plutôt à Ninive sur les bords du Tigre et ce il y a 2 700 ans, toutefois, cela reste très hypothétique (Dalley, 1994). Plusieurs textes sumériens décrivent que les dieux venaient visiter certains temples pour admirer les jardins qui contenaient des plantes et des animaux rares (Foster, 1998) suggérant que les jardins physiques

pouvaient rivaliser avec ceux métaphysiques. L'intérêt pour les plantes et les animaux exotiques existait aussi en Égypte durant la même période (Foster, 1998) et a perduré sous une autre forme durant la période ptolémaïque avec les jardins botaniques et zoologiques de la bibliothèque d'Alexandrie.

Pour en revenir au jardin d'Éden – délice en hébreu –, dans l'Antiquité juive, les auteurs le situaient le plus souvent en Mésopotamie; de même, au Moyen Âge, les chrétiens croyaient qu'il subsistait « quelque part en Orient » (Delumeau, 1992). Le paradis terrestre, nommé « jardin des délices » est placé par *la Genèse* dans le pays d'Éden, là où Adam et Ève, encore exempts de péchés, connaissaient le bonheur au milieu d'une nature douce et accueillante. Le mot « paradis », venu du persan à travers le grec, signifie d'ailleurs « jardin clôturé » alors que dans les textes il n'y avait pas de clôture, il était en effet apparemment ouvert sur le pays d'Éden, au moins jusqu'au moment où Adam et Ève en furent chassés. Durant le Moyen Âge, les chrétiens croyaient que le paradis des origines était désormais interdit par une barrière de feu et l'épée d'un chérubin. Au cours de la même période, il a été confondu avec le paradis céleste.

Les jardins mythiques décrits dans des textes de la Grèce antique sembleraient pour la majorité d'entre eux, s'ancrer dans des traditions mésopotamiennes. Il y a tout d'abord, le jardin des Hespérides, situé toutefois à l'extrême occident, qui était un jardin d'immortalité, un jardin réservé aux dieux (Gantz, 1996, p. 410-412). Des sources d'ambrosie y coulaient et un arbre fabuleux y donnait des pommes d'or qui étaient des gages d'immortalité et de fécondité. Pour empêcher les mortels de venir dérober les pommes d'or, le jardin était farouchement gardé par Ladon, un dragon à cent têtes, et par des déesses, les Hespérides. L'une des épreuves d'Héraclès fut de ramener des pommes d'or du jardin des Hespérides. Il est intéressant de noter qu'Héraclès est un mythe pré-grec, entre autres, son arme est la massue alors que la civilisation grecque s'est forgée dans le métal. De plus, les approches relevant de la mythologie comparée, suggèrent qu'Héraclès (dont le mythe aurait été écrit au VIII^e siècle av. J.-C.) se rapprocherait l'épopée babylonienne nommée dite de Gilgamesh (rédigée en Mésopotamie au XVIII^e siècle av. J.-C.). Pour nous limiter à la liste proposée par Pline (*Hist. Nat.*, 19.4), deux autres jardins mythiques peuvent être cités, celui dont les dieux auraient fait présent au roi Alcinoüs. Il était fermé par une enceinte et les arbres y étaient chargés de fruits toute l'année. Il a constitué l'une des étapes d'Ulysse lors de son odyssée (Homère, *Odyssée*, VII). Le second étant celui d'Adonis (Atallah, 1966, p. 222-228), dieu phénicien et syrien adopté par les Grecs.

Les premiers Grecs qui découvrirent de leurs propres yeux les jardins d'agrément mésopotamiens furent, semble-t-il, ceux qui participèrent à l'expédition des 10 000 en Asie Mineure vers 401 avant J.-C., sorte de retraite de Russie avant l'heure. D'après Xénophon, les Grecs qui ne connaissant rien de semblable, furent éblouis. Pour nommer ces parcs d'agrément aménagés autour de sources, compléments indispensables de toutes résidences achéménides, Xénophon aurait été le premier à avoir employé le mot : *paradeiso* (*Anabase*, I.2.7-8; cf. aussi *l'Économique*, IV.13). Quelque 80 ans plus tard, un plus grand nombre de Grecs

découvrit les charmes de ces jardins lors des conquêtes d'Alexandre le Grand en Asie et ils étaient considérés comme un résumé du monde.

Vie et physiologie d'Épicure

La liste des sources biographiques anciennes concernant Épicure peut être trouvée dans le *Dictionnaire des philosophes antiques* (2000, t. III, p. 156-170). Comme pour les autres philosophes matérialistes, il ne reste que des fragments de l'œuvre d'Épicure bien qu'il aurait écrit plus de quatre-vingts livres. Un ouvrage écrit par Diogène Laërce (D. L.), auteur grec du début du III^e siècle après J.-C., constitue la source la plus importante. Il contient, entre autres, trois lettres résumant la pensée d'Épicure.

Les parents d'Épicure étaient des Athéniens pauvres, colons dans l'île de Samos située en mer Egée. Épicure, « *Επίκουρος* » qui signifie en grec celui qui porte secours, serait né en 342-341 avant J.-C. (D. L., X.14, p. 1 248, note 5). Sa vocation lui serait venu très tôt, vers douze ou quatorze ans et il aurait fondé des écoles dans d'autres villes avant de s'installer à Athènes en 307-306 avant J.-C. (D. L., X.2, X.14-15). Il serait mort en 271-270 avant J.-C.

D'après la tradition, les philosophes de l'antiquité avaient presque tous une solide constitution physique, comme le suggèrent les nombreuses activités, voire exploits, qui leurs sont attribués. *A contrario*, exceptés quelques déplacements et le plus souvent faits par obligation, la vie d'Épicure se caractérise par une sédentarité tranquille à laquelle le prédisposait sa faible constitution physique (D. L., I.24, X.7 ; la *Souda*, epsilon, 2405). Épicure aurait souffert d'une sévère maladie chronique durant de très nombreuses années et à l'âge de soixante-douze ans il programma son auto-euthanasie (D. L., X.15-16, X.22). Certains auteurs se sont risqués au rétro-diagnostic, considérant qu'il pouvait souffrir de calculs rénaux.

Comme cela pourra être observé ci-après, la philosophie épicurienne peut en grande partie être expliquée par la physiologie de son auteur. Seule l'expérience directe et continue de la souffrance est de nature à enseigner aux hommes la valeur du bonheur.

La philosophie d'Épicure

Du temps d'Épicure, la philosophie était prégnante dans de nombreuses cités grecques et les courants fort diversifiés. Le système de pensée proposé par Épicure fut discrédité, voire diffamé, dès les origines ; l'épicurisme étant associé au luxe et à la débauche, alors qu'Épicure et ses disciples vivaient de la façon la plus frugale et simple possible :

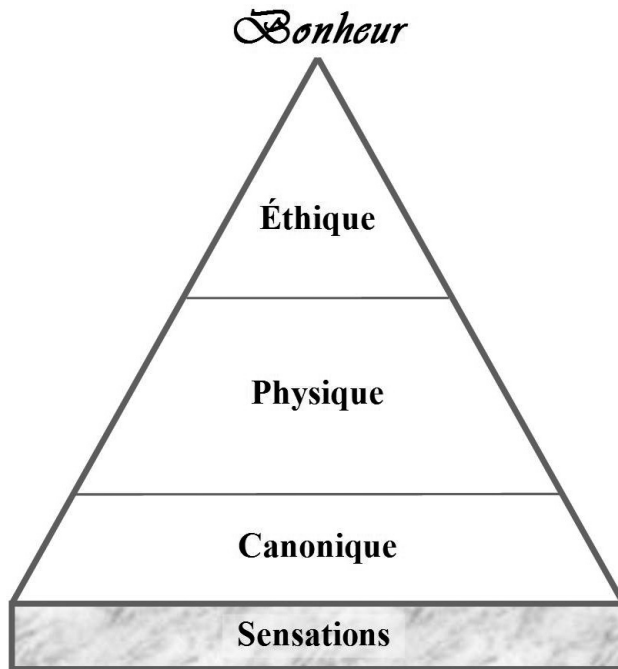
« Ils se satisfaisaient d'un [quart de litre] de vin ; mais en général ils buvaient de préférence de l'eau » (D. L., X.11).

Épicure avait écrit lui-même que :

« Les saveurs simples apportent un plaisir égal à un régime alimentaire profus, dès lors que toute douleur venant du manque est supprimée; et le pain et l'eau donnent le plaisir le plus élevé, dès que dans le besoin on les prend. Ainsi donc, l'habitude de régimes alimentaires simples et non profus est constitutive de la santé » (D. L., X.130-131).

La principale raison à ce discrédit était qu'à une question fondamentale pour les Grecs, quel est le souverain bien (union de la vertu et du bonheur), Épicure avait répondu que c'était le plaisir. De plus, il philosophait dans le Jardin avec des femmes, courtisanes au demeurant, ce qui n'arrangeait rien d'autant plus que Priape était le dieu des jardins! Il est hors de notre propos de développer la philosophie d'Épicure (cf. par exemple, Rodis-Lewis, 1993; Salem, 2002), il est toutefois indispensable de la résumer car elle forme un ensemble cohérent avec la vie dans le Jardin. Il est aussi nécessaire de restituer le sens authentique de cette morale hédoniste. La philosophie d'Épicure comporte trois parties dont l'ordre est fondamental : la canonique, la physique et l'éthique (figure 1) (D. L., X.29).

Figure 1 : La philosophie d'Épicure.



Pour Épicure, seuls les sens permettent de connaître ce qui est réel dans le monde qui nous entoure. Donc à la base de sa philosophie, il y a les sensations qui « ne mentent pas » et la connaissance canonique, c'est d'être fidèle à nos sens,

c'est la règle du vrai. La physique d'Épicure au sens étymologique de nature *physis* n'a pas pour finalité la connaissance matérialiste de l'univers, mais elle a avant tout pour fonction de nous délivrer de l'ignorance qui produit en nous la crainte et la superstition ce qui nous empêche d'être heureux. Comme Démocrite, Épicure s'inscrit dans un matérialisme radical. La grande différence par rapport à Démocrite est le *clinamen* – trouvé dans le poème du Romain Lucrèce (v. 94-55 av. J.-C.) (*De la Nature des choses*, II.216-219), mais dont la paternité est attribuée à Épicure, les atomes dans leur chute de haut en bas peuvent changer légèrement de trajectoire et ainsi rencontrer d'autres atomes, cette déviation nommée *clinamen* permet de produire de nouveau agencement et aussi

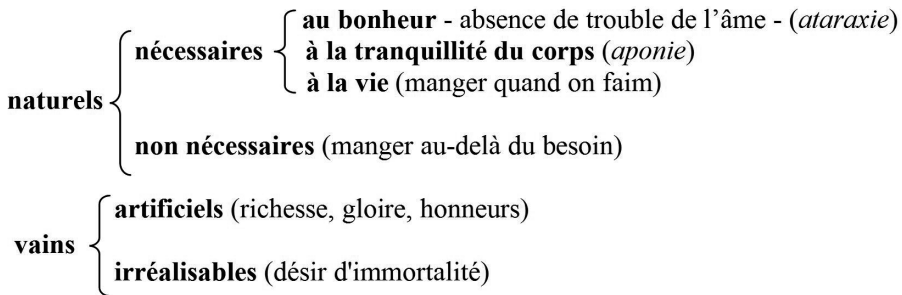
« limite le poids du déterminisme ou l'importance de la pure nécessité : l'homme pourra échapper à l'esclavage monodirectionnel » (Dagognet, 2002, p. 75).

L'éthique épicurienne est basée sur le postulat suivant :

« Le plaisir est le principe et la fin de la vie heureuse »,

mais Épicure en critique lui-même toutes mauvaises interprétations (D. L., X.129). Grâce à la raison, il n'acceptait pas tous les plaisirs, comme il ne fuyait d'ailleurs pas toutes les douleurs. Il avait aussi hiérarchisé les désirs. (D. L., X.127-128, X.148-149 : *Maximes capitales* (M. C.), XXVI, XXIX, XXX, *Sentences vaticanes*, XX)(figure 2).

Figure 2 : Classification des désirs selon Épicure.



- les désirs naturels et nécessaires sont les seuls qu'il faille satisfaire ;
- les désirs naturels mais non nécessaires. Il faut s'en affranchir et pour certains les laisser aux animaux car ils ne font pas appel à la raison. Ces désirs sont impuissants à éliminer les troubles ;
- les désirs ni naturels ni nécessaires. À savoir ceux qui naissent des jugements illusoire. Il faut les fuir car ils génèrent toujours que de la négativité.

Le sage doit tendre au plaisir en sachant limiter ses désirs. Il faut donc s'adonner aux plaisirs avec modération, et surtout échapper à ceux qui génèrent un état de dépendance, ce que l'on nomme de nos jours addiction.

Épicure propose une philosophie qui doit être entendue comme une médecine, une thérapie du corps et de l'âme et même si la formulation est plus tardive (D. L., X.133. *M. C.* I à IV et p. 1 211-1 212), la doctrine du bonheur d'Épicure se résume sous la forme d'un quadruple remède nommé *Tetrapharmacoon* facile à se remémorer :

Il n'y a rien à craindre des dieux.

(Ils sont uniquement tournés vers leur bonheur et non vers la vengeance, nous devons juste les prendre pour modèle.)

Il n'y a rien à craindre de la mort.

(Le corps et l'âme étant matériels, la mort est la fin de toutes sensations.) (D. L., X.139 : *M. C.* II.)

On peut supporter la douleur.

(Car si elle est trop intense, elle conduit à la mort et si elle est chronique, les sens s'émoussent et ne la ressentent plus.) (D. L., X.140 : *M. C.* IV.)

On peut atteindre le bonheur.

(Il est accessible à tous car il suffit de satisfaire des désirs simples.)

Pris ensemble, ces quatre remèdes nous délivrent des angoisses qui nous empêchent d'être heureux.

Nous allons emprunter la conclusion sur cette école philosophique à Alain Graf (1996) :

« L'épicurisme ouvre la voie de la pensée moderne. Par son positivisme, son antifinalisme, son humanisme, et surtout par le caractère résolument matérialiste de ses théories, l'épicurisme est essentiellement animé par le souci d'affranchir l'homme de toute transcendance (que ce soit du destin ou de l'arbitraire des dieux) et de le guérir de la crédulité par laquelle il s'aliène. »

Le Jardin : quand un corps malade induit une philosophie sédentaire

Vers 307-306, Épicure acquit un jardin dans lequel il passera le restant de sa vie, ce qui correspond quasiment à la moitié de cette dernière. De Cicéron (*De Finibus*, V.1), il est possible de déduire qu'il était situé hors les murs au nord-ouest d'Athènes et qu'il était voisin de l'Académie ce qui constituait peut-être un choix délibéré de la part d'Épicure, sa philosophie étant fondamentalement anti-platonicienne. La superficie du Jardin nous est inconnue, mais pas son prix d'achat : quatre-vingts mines ; toutefois, il est difficile de savoir à quoi cela pouvait correspondre ; c'était plus coûteux qu'une trirème – navire de guerre – (Onfray, 2006, p. 233)

mais moins que trois livres concernant la doctrine de Pythagore achetés par Platon « pour cent mines d'argent » (D. L., III.9). Le testament d'Épicure révèle qu'il avait aussi une maison, mais située dans un autre quartier (au sud-ouest de la ville), jardin et maison auraient donc été séparés mais d'après le testament semble-t-il pas *séparables* (D. L., X. 7; Wycherley, 1959). Une note tirée d'un passage de Pline souligne qu'elle était modeste, située dans un quartier populaire et aurait coûté vingt mines (D. L., p. 1 250, note 2). La situation de la maison par rapport au Jardin ainsi que leurs caractéristiques continuent de faire l'objet de nombreuses spéculations (Wycherley, 1959). Pline considère

« qu'Épicure est le premier à avoir su habiter la campagne à la ville »

et souligne aussi qu'à sa propre époque, les jardins d'agrément étaient fréquents à Rome (*Hist. Nat.*, XIX.19).

Il est connu qu'Épicure philosophait dans le Jardin avec des hommes libres, métèques compris, mais aussi avec des esclaves (ce que D. L. mentionne comme étant exceptionnel, X.10) et des femmes qui étaient des hétaires – courtisanes –, les seules à l'époque suffisamment *libres* pour accéder à la culture. Ces femmes, qui ont contribué pour beaucoup à jeter le discrédit sur les pratiques dans le Jardin, ne devaient pourtant pas être vénales pour accepter les conditions frugales de vie qu'offrait Épicure. La vocation universelle de la philosophie était ainsi mise en œuvre; toutefois, il ne faudrait pas se méprendre et considérer qu'il y avait une parfaite égalité sans acception de sexe ni de condition sociale. Par ailleurs, Diogène Laërce (X.9) témoigne qu'il y aurait de nombreux « témoignages de son insurpassable bienveillance envers chacun »; la douceur du caractère d'Épicure était d'autant plus méritoire qu'il était la proie d'une cruelle maladie chronique. Par ailleurs, dans son testament, il avait aussi prévu une sorte de retraite pour assurer les vieux jours des philosophes dans le Jardin (D. L., X.20).

Mises bout à bout, les informations concernant le Jardin, ne tiennent que quelques lignes, ce qui est fort dommage car nous aurions aimé avoir beaucoup plus de détails concernant, par exemple, l'emploi du temps, le financement, le type de culture (ou même est-il cultivé)? Autant de questions essentielles restant sans réponse.

D'ailleurs, que pouvait-on bien cultiver dans un jardin en Grèce à cette époque? Le régime alimentaire des Grecs antiques se caractérisait par sa frugalité, reflet de conditions très difficiles pour l'agriculture grecque. Les principaux légumes cultivés étaient des fabacées (lentilles, fèves, pois chiches, gesses et vesces) auxquels il faudrait ajouter des choux, les oignons et l'ail (Wilkins et coll., 1995; Flint-Hamilton, 1999), mais ne sont cités que ceux qui constituaient l'ordinaire de nombreux Athéniens et probablement aussi des sectateurs du Jardin. Les légumes étaient servis en soupe, bouilli ou en purée. Pour les citadins peu aisés, les légumes frais étant trop coûteux, ils se rabattaient sur les légumes secs. Lors du siège d'Athènes de 295-294 avant J.-C., une famine sévère décima les Athéniens et « Épicure nourrit ses disciples en partageant avec eux quelque petite provision de fèves qu'il avait » après les avoir comptées pour que la répartition soit

équitable (Plutarque, *Vie de Démétrius*, 264). Ce qui suggère une pratique jardinière! Geneviève Rodis-Lewis (1993, p. 48) considère que les esclaves devaient assurer les tâches matérielles comme la culture potagère. Le Jardin devait permettre d'accéder tout autant à l'autarcie intellectuelle qu'alimentaire,

« ainsi, nous considérons l'autosuffisance comme un grand bien : non pour satisfaire à une obsession gratuite de frugalité, mais pour que le minimum, au cas où la profusion ferait défaut, nous satisfasse » (D. L., X.130, traduction anonyme).

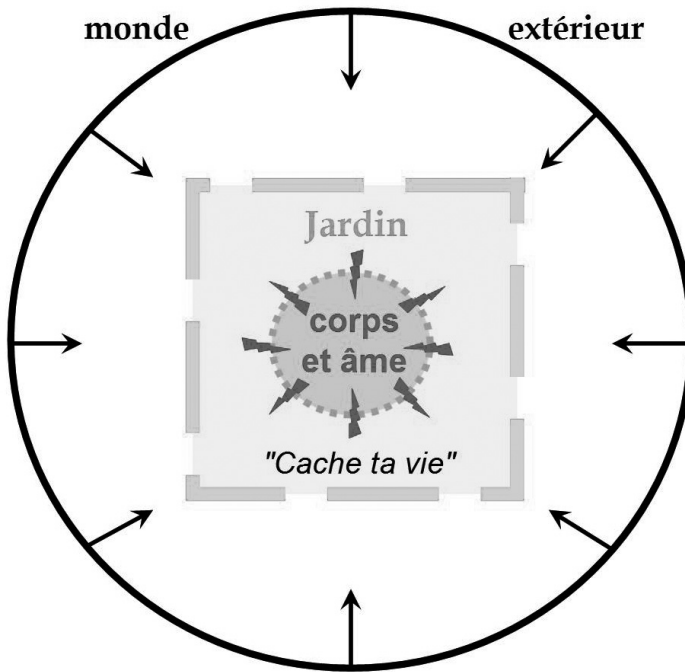
D'après la *Souda* (epsilon, 2404), à Athènes, l'école du Jardin – l'utopie du Jardin – aurait quand même perduré 227 ans (soit jusqu'en 79 av. J.-C.) et à sa tête, il y aurait eu quatorze successeurs à Épicure.

La comparaison des lieux dans lesquels se déroulaient les enseignements des – probablement – quatre plus grandes écoles philosophiques du temps d'Épicure fait aussi sens. Trois d'entre elles étaient situées hors les murs (Académie (fondée par Platon), Lycée (fondé par Aristote) et Jardin) et la dernière dans Athènes intra-muros, Zénon, fondateur du stoïcisme, professait sous un portique de l'Agora (Long et Sedley, 1995). Les trois premières écoles avaient en commun d'avoir un jardin, toutefois dans des contextes très différents. L'Académie était entourée d'une enceinte et contenait un grand jardin, des portiques, plusieurs autels, un gymnase, des salles de cours, des habitations ainsi qu'une importante bibliothèque, activités intellectuelles et physiques y étaient d'ailleurs associées. Elle tire son nom du tombeau du héros Academos près duquel elle se trouvait; elle s'inscrit donc, au moins au niveau de son appellation, dans le mythe (Cherniss, 1945). Le Lycée, situé à l'est de la ville, était constitué d'un gymnase avec jardin et portiques. Il y avait aussi des bâtiments (musée, bibliothèque, etc.) et Théophraste (372-287 av. J.-C.), premier successeur d'Aristote (à partir de 322 av. J.-C.) y aménagea un jardin botanique. Il n'y a nulle trace dans les textes d'une quelconque activité sportive ni de bibliothèque dans le Jardin; dans son testament, Épicure lègue tous ces livres (D. L., X.21) mais il ne semble pas qu'il s'agissait d'une véritable bibliothèque, s'enorgueillir d'érudition étant d'ailleurs contraire aux principes de l'école. À côté du Lycée et surtout de l'Académie, le Jardin, avec ses probables quelques rangées de fèves, devait faire bien pâle figure; toutefois, il avait séduit de nombreux Grecs comme le confirme Cicéron qui n'était pas suspect sur ce chapitre (*De Finibus*, I.20). Il est aussi important de souligner que le Jardin d'Épicure s'écrit avec une majuscule – c'est d'ailleurs peut-être le seul? – et l'épicurisme est désigné par métonymie comme l'école du Jardin, voire uniquement le Jardin mais toujours en conservant la majuscule.

La philosophie antique apprenait à être en paix avec soi-même, avec les autres et le monde (la nature). Ce que permettait, dans une certaine mesure, un espace aussi réduit que le Jardin, même si « les autres » se résumaient à des amitiés électives (l'amitié était une vertu cardinale pour Épicure) et « le monde » à quelques arpents de terre. Le jardin donne la mesure du dedans (l'abri) et du dehors mais il

est aussi un résumé du monde dans lequel il y a une mise en relation forte avec le fait de nature et son acceptation. En effet, il faut bien accepter la saisonnalité, les perturbations voire les catastrophes (sécheresse, grêle, gel, inondation, vermine). Le jardin permet de mesurer la valeur de la nourriture, le manque et la sobriété (idées empruntées à Nicole Mathieu, lire dans ce même ouvrage), qui font partie des fondamentaux de la philosophie d'Épicure. Les souffrances qu'endurait Épicure pourraient aussi être comparées à celles d'un jardin méditerranéen dont le sol est pauvre, caillouteux (*calculosus* en latin!) et qui doit supporter, entre autres, les affres de la sécheresse et de la canicule. Toutefois, ce jardin *de misère* pouvait quand même nourrir son (ses) homme(s) symboliquement mais aussi concrètement comme le suggère l'épisode du siège d'Athènes.

Figure 3. Le Jardin, espace clos servant de refuge dans une époque troublée à un corps souffrant (interprétation personnelle).



L'épicurisme s'est construit dans une époque en ruine à partir d'un corps en ruine lui aussi. Pendant les quelque trente-cinq ans où y séjourna Épicure, Athènes subit plusieurs sièges, changea de maîtres, mais sans jamais retrouver réellement son indépendance. Mais il ne faudrait toutefois pas considérer que le Jardin comme le refuge de la conscience malheureuse, mais comme une micro-société basée sur la recherche du bonheur et de l'amitié. En résumé, le sage épicurien libéré des craintes et des superstitions, n'ayant que peu de besoins, vivant à l'écart de la société mais avec des amis, peut prétendre mener une vie paisible

et tranquille, être heureux au milieu des tempêtes qui agitent le monde d'où le précepte épicurien « cache ta vie » (Plutarque, *Œuvres morales*, [1128] 275) ce que permet l'espace clos qu'est le Jardin (figure 3).

L'épicurisme après Épicure : du jardin frugal au jardin opulent

L'épicurisme a perduré approximativement cinq siècles. À son apogée, des épicuriens étaient présents dans un quadrilatère limité par l'Égypte, la Gaule, la mer Noire et la Syrie. Comme le reconnaissent même ses adversaires, c'est l'école qui a conservé tout au long de son histoire la plus grande unité doctrinale, la plus grande fidélité au Maître (D. L., p. 1 150-1 151). Les deux grands représentants de l'épicurisme dans la péninsule italique furent Lucrèce et Philodème de Gadara (v. 110-40 av. J.-C.). Une partie du poème de Lucrèce intitulé *De natura rerum* est un exposé de la doctrine d'Épicure dont il fait l'éloge (I, vers 63 à 79). Un autre élément important dans nos connaissances sur l'épicurisme est la découverte de 1838 rouleaux de papyrus carbonisés, dans une villa d'Herculanum, nommée Villa des Papyrus, ensevelie lors de l'éruption du Vésuve en 79 après J.-C. (Delattre, 2006). Cette villa appartenait à Pison, beau-père de Jules César. Les rouleaux contiennent principalement des textes épicuriens, et une partie pouvait constituer la bibliothèque de Philodème. Ce dernier, d'origine orientale mais fortement hellénisé, formé à l'école de l'épicurisme ascétique au Jardin d'Épicure à Athènes, a romanisé la pensée épicurienne qui devient dès lors campanienne. Les Campaniens récusaient tout autant l'ascèse austère et difficile du Maître qu'ils refusaient l'abandon aux jouissances faciles. L'inflexion doctrinale, nous serions tenté de dire le *clinamen* doctrinal, se retrouve aussi au niveau du jardin, s'en est fini du potager de la banlieue d'Athènes ; la Villa des Papyrus s'étalait sur 250 mètres et plusieurs niveaux, la moitié était constituée par un jardin d'agrément avec bassins et de nombreuses statues d'une grande finesse représentant principalement des monarques hellénistiques (souvent proches des épicuriens) mis en opposition avec des bustes de philosophes dont trois d'Épicure. L'épicurisme campanien, c'est une nouvelle façon de concevoir et de vivre la philosophie du Maître, la comparaison des jardins met en évidence l'évolution doctrinale. Le trajet d'est en ouest a donné un épicurisme plus solaire.

Conclusion

Grâce à Épicure, un jardin physique, voire même un *vulgaire potager*, a été élevé au rang d'objet philosophique. Le Jardin est une communauté philosophique capable de vivre en autarcie, enclave thérapeutique épargnée par la négativité dans laquelle ses membres mettent en pratique un absolu de frugalité, de sérénité et d'amitié, rejetant tout à la fois les superstitions religieuses et les vanités sociales. De plus, même s'il n'a été gardé des traces que de deux jardins

épïcuriens, les comparer permet de suivre l'évolution doctrinale et reflète aussi les époques dans lesquelles ils s'ancrent. Certains considèrent la philosophie grecque comme complètement dépassée, d'autres pensent qu'il faudrait la réactualiser et d'autres, plus rares, qu'il suffirait de la réactiver mais cela sans nulle nostalgie. De nos jours, vouloir être épïcure, stoïcien ou autre comme certains Grecs – appliquant à la lettre les préceptes des Maîtres – pourraient n'aurait aucun sens et serait même ridicule. Il faut plutôt concevoir la philosophie antique comme une « boîte à outils » dans laquelle il serait possible de prendre ce qui pourrait aider à vivre ou à mieux vivre. Elle cherche à soigner les hommes en changeant leurs jugements de valeur et se veut thérapeutique (Hadot, 1995). C'est par sa capacité à insuffler une *pulsion de vie*, par son côté pratique et directement applicable qu'elle peut être utile. C'est d'ailleurs de cette façon que certains Grecs devaient la concevoir, n'étant pas des sectateurs, ils pouvaient passer d'une école à l'autre, ne retenant et s'efforçant d'appliquer que ce qui permettait l'accession à la vie bonne. Et le bonheur, comme le considérait Épïcure, pourrait bien être dans l'ataraxie et... dans le jardin !

Bibliographie

- ATALLAH W., *Adonis dans la littérature et l'art grecs*, Paris, coll. « Études et Commentaires », LXII, 1966, 352 p.
- CHERNISS H. F., *L'énigme de l'ancienne Académie*, Paris, Vrin, 1993, 230 p.
- CICÉRON, *Œuvres complètes. De finibus bonorum et malorum*, t. III, Paris, J. J. Dubochet, 1848, 348 p.
- DAGOGNET F., *Les Grands philosophes et leur philosophie*, Paris, Seuil, 2002, 205 p.
- DALLEY S., *Nineveh, Babylon and the Hanging Gardens: cuneiform and classical sources reconciled*, Iraq, 56, 1994, p. 45-58.
- DELATTRE D., *La Villa des Papyrus et les rouleaux d'Herculanum: la bibliothèque de Philodème*, Liège, ULG, 2006, 157 p.
- DELUMEAU J., *History of paradise: The Garden of Eden in myth and tradition*, New York, Continuum Press, 1995, 288 p.
- GOULET R. (dir.), *Dictionnaire(s) des philosophes antiques*, t. III, Paris, CNRS éditions, 2000, 1071 p.
- DIOGÈNE LAËRCE, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, Paris, Le livre de poche, 1999, 1398 p.
- FLINT-HAMILTON K. B., « Legumes in Ancient Greece and Rome: Food, Medicine, or Poison? », *Hesperia*, 68, 1999, p. 371-385.
- FOSTER K.P., « Gardens of Eden: Exotic Flora and Fauna in the Ancient Near East », *Yale Forestry & Environmental Studies Bulletin*, 103, 1998, p. 320-329.
- GANTZ T., *Early Greek Myth: A Guide to Literary and Artistic Sources*, London, J. Hopkins University Press, vol. 1, 1996, 424 p.
- GRAF A., *Les grands courants de la philosophie ancienne*, Paris, Seuil, 1996, 64 p.
- HADOT P., *Qu'est-ce que la philosophie antique?*, Paris, Gallimard, 1995, 455 p.

- HOMÈRE, *Odyssée*, [<http://remacle.org/bloodwolf/poetes/homere/odysee/livre7.htm>].
- Souda* (la), encyclopédie grecque de la fin du IX^e siècle, [<http://www.stoa.org/sol>].
- LONG A. A., SEDLEY D. N., *The Hellenistic philosophers*, London, Cambridge Univ. Press, vol. 1, 1995, 512 p.
- LUCRÈCE, *De la Nature des Choses*, Paris, Sociétés d'éditions littéraires, 1899, 323 p.
- ONFRAY M., *Contre-histoire de la philosophie : Les Sagesses antiques*, t. 1, Paris, Grasset, 2006, 331p.
- PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle*, livre XIX, Paris, Dubochet, 1850, 741 p.
- PLUTARQUE, *Les vies des hommes illustres : Vie de Démétrius*, t. IV, Paris, Charpentier, 1853, 389 p.
- PLUTARQUE, *Ceuvres morales*, t. V, Paris, Lefebvre, 1842, 672 p.
- RODIS-LEWIS G., *Épicure et son école*, Paris, Gallimard, 1993, 312 p.
- SALEM J., *Tel un dieu parmi les hommes, L'éthique d'Épicure*, Paris, Vrin, 2002, 254 p.
- WILKINS J., HARVEY D., DOBSON M., *Food in Antiquity*, Exeter, Univ. Exeter Press, 1995, 459 p.
- WISEMAN D. J., « Mesopotamian gardens », *Anatolian Studies*, 33, 1983, p. 137-144.
- WYCHERLEY R. E., « The Garden of Epicurus », *Phoenix*, 13, 1959, p. 73-77.
- XÉNOPHON, « Anabase. Retraite des Dix Mille », dans LISKENNE F. C., SAUVAN J.-B (dir.), *Bibliothèque militaire*, Paris, Anselin, 1835, p. 461-606.

Troisième partie

Les jardins, espaces de biodiversité

Introduction

Les choix techniques de jardinage, le choix des espèces, de multiplication des plantes, la diversité des variétés vendues par les pépiniéristes contribuent à la richesse en biodiversité du jardin. Pour Hervé Brunon (1999),

« Depuis l'aube des temps, le jardin est un espace végétal maîtrisé au service d'un concept qui prend des formes très variables. C'est un lieu de l'artifice. Ici, l'homme compose avec la nature, soit en s'alliant avec elle, soit en l'asservissant. C'est enfin un lieu clôt destiné à protéger le meilleur : des plantes, des matériaux et des idées. »

La diversité des formes de jardinage que suggère cette définition conduit-elle à une diversité biologique ?

Les résultats des études menées ne permettent plus d'opposer ville et nature (Clergeau, 2010). La nature de la ville est jardinée, comme on l'a vu, et la ville est dorénavant liée aux enjeux de biodiversité. Sa prise en compte remet en question les modalités de jardinage telles qu'elles sont appliquées depuis plusieurs décennies dans les villes françaises et nombre de villes occidentales. L'idée du paysage issu de la pensée jardiniste chère à Donadieu semble céder la place à une autre approche de l'idée de nature, et partant, du paysage urbain. Cela remet aussi en question l'idée, jusque-là partagée par de nombreux écologues, qu'on ne pouvait trouver de nature en ville.

« Les représentations occidentales traditionnelles se trouvent bouleversées par l'avènement de l'écologie. En même temps, cette idée de nature cède la place à celle de biodiversité, un concept qui conduit à réhabiliter le sauvage » (Dubost, 1999),

un sauvage jusque là inévitable mais soigneusement combattu. C'est aussi l'idée de ce qu'est la ville qui s'en trouve bouleversée.

La biodiversité est généralement définie comme la diversité génétique, spécifique, des populations et des habitats et leurs interactions (Barbault *et al.*, 2004). En contexte urbain, elle est très éloignée de l'idée d'une nature préservée de l'action de l'humain. Une partie de cette biodiversité apparaît de manière spontanée, mais une partie d'entre elle est le fait de l'action humaine, volontaire ou non. La notion de biodiversité offre une alternative entre ce qui ressort de la nature (non modifié par l'homme) et ce qui ressort de l'artifice (ce qu'est la « nature en ville » pour la plupart des acteurs sociaux). La biodiversité serait

ni tout à fait naturelle, ni tout à fait artificielle. Mais les experts de différentes disciplines ne sont pas forcément d'accords sur ce qu'il faut placer sous ce terme. Pour les écologues, comme nous le rappelle Philippe Clergeau, seules les espèces « naturelles », locales font partie de la biodiversité, tout en précisant que la biodiversité urbaine est socialement construite. Les anthropologues quant à eux se questionnent sur l'élaboration d'une biodiversité culturelle par des techniques de sélection des semences et de création de nouvelles variétés, par des pratiques de cultures. Cette question a notamment du sens au regard du secteur de la préservation de semences de variétés anciennes de légumes ou de fruits. Dans cette perspective, peut-on compter les rosiers « Ghislaine de Phéningonde » ou « Queen Elizabeth » comme éléments de biodiversité? Ces questions ont été l'objet de débats parfois houleux lors des journées scientifiques.

L'enjeu de biodiversité questionne les pratiques de jardinage en vigueur dans les villes occidentales, et notamment les villes françaises. Leur aménagement a été opéré en s'inspirant des idées hygiénistes de verdissement du XIX^e siècle et en héritant des progrès de la technique à partir des années 1960 (Allain, 1995). Ce modèle est désigné comme horticole. Il nous a familiarisé avec les jardinières aux couleurs vives, aux vastes pelouses tondues au pied des immeubles, aux squares plantés de végétaux bien ordonnés, dénués de mauvaises herbes. Un second modèle, élaboré pour prendre en compte la dimension environnementale du jardinage, est apparu à partir des années 1970, en réaction aux effets négatifs observés de la gestion horticole, réputée peu favorable à la biodiversité, peu écologique (Agerri, 2010). Le jardin n'est plus seulement composé de plantes horticoles, il peut aussi accueillir des plantes spontanées, valorisées pour leur origine locale, leur adaptation aux conditions locales. Traitement horticole contre traitement écologique? Comme le constate Hervé Brunon en présentation du travail de Gilles Clément, en 1999 :

« L'avènement écologique, sans avoir supplanté la performance horticole, fait passer les chimères, les greffes mixtes et les tétraploïdes au second plan pour valoriser d'insignifiantes herbes, autrefois jugées mauvaises. »

Dans ce modèle de jardin écologique, les catégorisations entre domestique et spontanée se brouillent.

De la part d'une partie des gestionnaires qui s'orientent vers le jardinage écologique, les finalités changent. Le respect de la norme esthétique cède le pas à une norme biologique, (préserver la biodiversité pouvant aussi conduire à un renouvellement de la norme esthétique). Mais au final, Philippe Clergeau (2007) constate à juste titre que la question de l'intervention humaine n'en continue pas moins d'être posée : un site biologique conservera-t-il son intérêt biologique si on ne l'entretient plus faute de personnel? se demandent certains gestionnaires. Ils rejoignent en cela les interrogations de Françoise Dubost (1999) : « Sauvegarder le sauvage, cultiver le sauvage : retour du naturel ou comble de l'artifice? » Qu'il s'agisse de respecter la propreté du lieu ou sa biodiversité, au final, c'est toujours la nécessité d'une intervention humaine qui est invoquée. Philippe Clergeau

n'omet pas non plus de rappeler à travers l'exemple de la trame verte et bleue que les corridors écologiques existent indépendamment du statut des espaces, et concernent tous types d'acteurs sociaux, les jardins publics comme les jardins privés participant à l'écologie du paysage urbain.

La présence de pieds d'arbres jardinés dans les rues de Paris permet d'observer un état des relations entre acteurs sociaux concernés par ces espaces, et aussi de questionner la notion de biodiversité et de parler de « biodiversité composite ». L'approche interdisciplinaire opérée par Patricia Pellegrini, Noëllie Maurel, Nathalie Machon, Bernadette Lizet, montre que les catégories généralement utilisées pour qualifier les espaces et les éléments qui les composent, spontané/domestique/horticole, privé/public, n'a plus guère de sens dans ces micro-espaces urbains.

Le texte de Marianne Cohen *et al.* s'atèle à comprendre la complexité des relations entre biodiversité et inégalités sociales. Il nous offre aussi un exemple de co-construction sociale et écologique. Le ou la gardienne d'immeuble semble en effet le garant d'une plus grande diversité végétale dans les jardins considérés. La biodiversité aurait-elle besoin de médiateurs? C'est bien le rôle que jouent les artistes à Marseille dans l'exemple présenté par Carole Barthélémy et Jean-Noël Consales. Ils montrent comment la démarche artistique est mobilisée pour élaborer des liens entre les habitants et la biodiversité de leur quartier, tout en contribuant à « réenchanter les espaces ».

Les jardins privés sont souvent accusés de participer au phénomène de consommation de masse, aboutissant à une standardisation des espaces et des espèces. À cet égard, ils se révéleraient peu propices à la biodiversité. Sont-ils vraiment le lieu d'un processus de « geraniumisation »? C'est ce que Audrey Marco, Valérie Bertheaudière Montes et Carole Barthélémy sont allées vérifier dans les jardins de Lauris. Elles croisent facteurs sociaux et facteurs naturels pour appréhender le processus d'uniformisation floristique des jardins visités, tout en relativisant le rôle joué par *homo oeconomicus* dans les relations contemporaines à la nature.

Dominique Soullancé, Daniel Bley, Maryse Gaymard et Nicole Vernazza-Licht observent les jardins de l'île de la Réunion à l'aulne de la santé. Ils mettent en relation épidémie de Chikungunya, virus diffusé par un moustique et les pratiques liées aux jardins et à leurs caractéristiques, notamment au regard de la gestion de l'eau.

À partir de l'exemple du manioc en Guyane française, Sandrine Manusset, croise diversité variétale, caractéristiques sociales et usages de l'espace, chaque variété renvoyant à des usages précis selon les populations. L'agro-diversité du manioc semble bien se maintenir dans certaines régions, tandis que dans d'autres une érosion est observée. Nous sommes bien ici dans le cas de figure qui s'intéresse à la biodiversité cultivée.

Bibliographie

- AGERRI G., *Inventer les villes-natures de demain*, Dijon, Educagri éditions, 2010, 199 p.
- BARBAULT R., CHAVASSUS-AU-LOUIS B. (dir.), *Biodiversité et changements globaux. Enjeux de société et défis pour la recherche*, Paris, ADPF, ministère des Affaires étrangères, 2004, 241p.
- BRUNON H., « De l'animisme archaïque à l'animisme écologique. La place du jardinier », *Le jardin, notre double, Introduction*, Paris, Éditions Autrement, mars 1999, p. 219-223.
- CLERGEAU P., *Une écologie du paysage urbain*, Rennes, Éditions Apogée, 2007, 136 p.
- DUBOST F., « Plate-bandes et herbes folles : les ethnologues au jardin », *Le jardin, notre double*, Paris, Éditions Autrement, mars 1999, p. 17-30.

Les jardins publics et privés au cœur d'une biodiversité urbaine

Philippe CLERGEAU

Une dynamique urbaine et des services écologiques

La ville a très fortement évolué depuis un peu plus d'un siècle, notamment dans son organisation et dans l'installation d'espaces verts. Avant le milieu du XIX^e siècle, les jardins publics, parcs et promenades étaient rares dans les villes ouest européennes. Ensuite les pressions combinées de mise en scène paysagère, d'acclimatation d'espèces exotiques puis d'hygiénisme ont abouti à la construction de nombreux parcs urbains dans la plupart de nos villes. Les types de parcs d'abord très entretenus avec leurs paysages de mosaïques de fleurs ont ensuite évolué vers les jardins anglais plus romantiques puis vers la présentation de zones de plus en plus naturelles. Au fur et à mesure ces espaces de détente se sont ainsi rapprochés d'une nature plus sauvage. En même temps, des arbres sont plantés en abondance sur les boulevards (dans la seconde moitié du XIX^e siècle puis dans les années 1970 notamment) et les jardins privés se développent.

L'image de la nature dans la ville se construit avant tout avec les végétaux et notamment les arbres. C'est donc bien leur histoire qui doit servir de support à une analyse des relations entre le citadin et la nature. C'est l'agencement de sites végétalisés qui a progressivement permis l'installation de très nombreuses espèces animales et végétales depuis la campagne proche. Le phénomène est donc récent et sa dynamique continue directement en liaison avec les types d'habitat que la ville offre aujourd'hui. Par exemple, la présence de zones humides en pleine ville (avec leurs roseaux et leurs grenouilles) ou de friches (avec leur fouillis de végétaux plus ou moins spontanés) constituent de nouveaux espaces propres à accueillir des espèces qui jusque là ne fréquentaient pas la ville. Cette évolution est tout à fait parallèle à une demande sociale également en pleine transformation. Le citadin veut une nature de proximité, riche en espèces animales et végétales, et pas n'importe quelles espèces : ils préfèrent la plupart du temps celles qu'il connaît et qui composent le cadre campagnard de sa région, même s'il reste encore prudent par rapport à certaines espèces sauvages jugées dangereuses. L'espace vert, l'espace avec de la nature, est un élément essentiel de la

vie quotidienne, comme en témoigne l'enquête 2008 de l'Union nationale des entrepreneurs du paysage¹.

La qualité du cadre de vie dans l'établissement humain doit donc intégrer une autre dimension à côté du social, du culturel, de l'historique et de l'esthétique. Prendre en compte l'environnement dans la ville, ce n'est plus seulement prendre un ensemble de mesures de précaution, pour ne pas polluer ou ne pas dégrader, mais cela se traduit aussi par des actes de construction et de renforcement des espaces « naturels » dans un objectif de pouvoir contempler des espèces végétales et animales et pratiquer la nature (loisirs, sports, éducation...). La création d'espaces verts (on préférera souvent le terme plus parlant d'« espace à caractère naturel ») pour des seules causes hygiéniste et esthétique semble donc dépassée et prend aujourd'hui toute une valeur intrinsèque dans le cadre d'un développement durable qui peut aller jusqu'à proposer de nouvelles formes d'urbanisme comme nous le verrons plus loin.

L'analyse des services écologiques que peuvent rendre ces espaces verts, c'est à dire l'examen des fonctions de ces écosystèmes dont l'homme tire avantage, est un bon moyen pour justifier de façon très concrète l'intérêt de la préservation d'une nature dans la ville. Si nous reprenons la classification du Millennium Ecosystem Assessment (2005), trois grandes fonctions sont reconnues de façon générale : l'approvisionnement, les services culturels et les régulations environnementales.

L'approvisionnement concerne la fourniture directe de biens comme les consommables, les matériaux, etc. Dans nos villes, cette fonction est la moins importante, elle est surtout reconnue à travers les jardins qui produisent des fruits et légumes (jardins privés, familiaux, ouvriers, agriculture urbaine). Cette valeur est cependant tout autre dans les pays du Sud où nourriture et bois sont fournis aussi dans les espaces urbains non construits. On peut cependant aussi y rattacher la fourniture en eau, les fleuves et les rivières étant des espaces à caractère naturel...

Les services culturels (éthiques, esthétiques et loisirs) sont parmi les valeurs des espaces verts les plus reconnues actuellement (Blanc *et al.*, 2007). Comme nous l'avons rappelé, le citoyen souhaite une amélioration de son cadre de vie en intégrant une nature « de proximité ». Les paysagistes y répondent en jouant sur les aspects esthétiques et les urbanistes en y intégrant les fonctions de récréations. Les enjeux d'éducation à la nature et d'hygiénisme sont aussi évidents et les relations entre qualité naturelle de l'environnement et bien-être moral et physique des citoyens sont maintenant bien démontrées (Tzoulas *et al.*, 2007). Mais ces espaces à caractère naturel peuvent aussi favoriser le développement des liens sociaux liés

1. Les Français veulent plus de vert dans leur cadre de vie : selon une enquête publiée le 20 février 2008 de l'Union nationale des entrepreneurs du paysage menée en partenariat avec IPSOS, les Français rêveraient de « villes vertes ». Pour 72 % des personnes interrogées, la présence d'espaces verts à proximité de leur habitation a été un « critère essentiel » dans le choix de leur lieu de vie. Près d'un Français sur trois juge « insuffisants » les budgets que les collectivités consacrent aux parcs et jardins. Plus d'un Français sur quatre n'a pas accès à un jardin sur l'ensemble du territoire, qu'il soit privatif ou collectif.

à la nature. À travers l'usage collectif voire l'entretien par les citadins (Sénécal, Laurent, 1999), ces espaces verts peuvent être sources de sociabilité. Les expériences du jardin naturel (promotion de laisser une petite partie de son jardin privé avec un minimum d'entretien) réalisées notamment à Bruxelles dans les années 1970 a été un succès autant dans l'augmentation du nombre d'espèces « sauvages » qui circulaient dans les quartiers que dans le renforcement des liens de voisinage et du sentiment d'appartenance à une communauté (c'est l'ensemble des actions individuelles qui donne le succès de l'opération) (Laurence, Palmaerts, 1991).

Les services de régulation environnementale liés aux espaces à caractère naturel sont connus pour certains aspects mais sont encore l'objet de spéculation pour d'autres. Le rôle des espaces verts dans la régulation hydrique est bien connu et les effets d'imperméabilisation dans certaines régions à très forte urbanisation ont été suffisamment démonstratifs pour imposer des contraintes d'urbanisme (par exemple la Rhür qui est à l'origine d'une taxe sur l'imperméabilisation des sols en Allemagne). Le rôle des végétaux pour lutter contre les pollutions atmosphériques en milieu urbain (par exemple par fixation des particules aériennes sur les feuilles) est également connu mais on ne sait pas exactement quels types d'essences et quelles formes de plantation (en ligne ou en tache) sont les plus efficaces à jouer ce rôle. On sait aussi que les arbres sont les meilleurs moyens de rafraîchir l'air sur une place (usage dans le pays du Sud) mais on n'a toujours pas vraiment fait le lien entre ce service et une possible adaptation des villes au réchauffement climatique par des plantations ciblées.

La biodiversité, qui est au cœur de la nature dans la ville, est transversale aux différents services rendus. Elle intervient dans l'approvisionnement (multiplicité des espèces utilisables...), les services culturels (éducation, esthétisme...) et les régulations environnementales (pollinisation, contrôle biologique...). Sa préservation est fondamentale à toutes les échelles (gène, espèce, habitat, paysage) et préoccupe bien au-delà du cercle des spécialistes, les représentants de l'État (Reygrobellet, 2007), les acteurs de la politique urbaine (par exemple, Observatoire du conseil général de la Seine Saint-Denis ou Naturparif du conseil régional d'Ile-de-France) et, d'une certaine manière, les habitants. Or, différents travaux ont montré la difficulté d'usage du terme de « biodiversité » associé à la ville. Sur le plan scientifique, la biodiversité déterminée par la richesse en espèces et leurs interrelations est délicate à transposer. La biodiversité urbaine est en effet socialement construite, en fonction des pratiques et des représentations des habitants et elle intègre la présence des espèces introduites (Lizet *et al.*, 1997). Le fonctionnement de ces mélanges d'espèces spontanées et introduites en de nouvelles communautés écologiques reste à décrire. Il incite aussi à questionner la définition même de biodiversité urbaine. En effet, le scientifique écologue réserve d'emblée cette notion à la notion d'espèces sauvages, ce qui ne sera pas forcément le cas du sociologue ou de l'anthropologue.

Une biodiversité en cours d'analyse

Ce sont surtout les plantes et les oiseaux qui ont supporté le plus d'observations et d'analyses depuis quelques années en Europe et en Amérique du Nord. Les caractères les plus souvent relevés des plantes urbaines sont des capacités reproductrices accrues comme la production de petites graines facilement disséminées, la reproduction rapide ou la tolérance à des perturbations comme le piétinement. Récemment, il a aussi été mis en évidence l'interrelation entre une nitrification du sol urbain par les pollutions atmosphériques et la facilitation des espèces végétales les plus nitrophiles. Pour les oiseaux, c'est avant tout le caractère de généraliste que ce soit pour l'habitat ou pour l'alimentation qui est remarquable. Ces larges tolérances, que l'on retrouve aussi chez certains mammifères urbains (renard par exemple), sont aussi facilitées par la grégarité et l'absence de territorialité qui favorisent les alimentations de nombreux individus sur des ressources ponctuelles et les comportements d'imitation face à de nouveaux aliments (cas des goélands par exemple).

Les relations entre la composition des peuplements animaux et l'organisation du tissu urbain ont été analysées le long de gradients d'urbanisation de plusieurs villes entre 1994 et 2001 (collaboration France, Finlande, Canada) à travers l'évolution du nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs et du nombre d'espèces de mammifères. La variation du nombre d'espèces d'oiseaux depuis la campagne jusqu'au centre-ville montre une diminution classique avec le degré d'urbanisation (Clergeau *et al.*, 2001). Mais l'analyse fait ressortir que l'évolution peut être aussi plus linéaire en fonction du taux de végétation des différents secteurs. C'est essentiellement le péricentre qui modifie l'allure de cette variation. On peut observer une chute brutale du nombre d'espèces juste quand on arrive au centre-ville; c'est le cas de villes moyennes où le péricentre est très jardiné jusque proche du centre; on peut aussi observer une diminution beaucoup plus constante du nombre d'espèces parallèlement à un taux de verdure décroissant progressivement vers le centre-ville. Le nombre total d'oiseaux, lui, augmente avec l'urbanisation. On peut résumer en disant qu'il y a beaucoup d'espèces avec peu d'individus en campagne périurbaine alors qu'on observe peu d'espèces mais très représentées en centre-ville (il s'agit essentiellement de martinets et de pigeons). Ces tendances inverses peuvent se traduire diversement pour l'écologie; elles peuvent aussi bien traduire le déséquilibre écologique de l'espace urbain qu'un système en cours de formation... Pour les mammifères, les nombres d'espèces comme d'individus chutent très rapidement dès l'entrée dans le tissu urbain. Une analyse parallèle a aussi été réalisée sur les mêmes villes, cette fois en étudiant des espaces les plus semblables possibles sur le gradient d'urbanisation (petits parcs d'environ 4 hectares avec des vieux arbres, des arbustes et des pelouses). On observe que le peuplement en oiseaux est assez constant sur les différents parcs, en nombre d'espèces comme en nombre d'individus. Il peut même parfois y être supérieur. Ceci signifie que les oiseaux sont avant tout sensibles à la qualité de l'habitat et quand il y a des ressources disponibles (alimentaires ou abris) l'avifaune peut s'y installer, même

en plein centre-ville (Croci *et al.*, 2008). La ville est donc capable d'accueillir une avifaune riche si les espaces de végétation locale le permettent, quelque soit la qualité du périurbain. En revanche, les mammifères montrent exactement la même courbe que dans les quartiers, c'est à dire avec une diminution très rapide des espèces dès l'entrée dans le tissu urbain. Il est donc aisé de conclure que la qualité de l'habitat ne suffit pas pour ces animaux terrestres. Il y a un problème de capacité de déplacement qui implique directement la structure du tissu urbain avec ses murs et ses routes qui stoppent la progression de ces espèces. L'absence de campagnol dans un parc en pleine ville ne met pas en cause la qualité de l'habitat mais plutôt les possibilités de flux de population par un manque de connexion entre ville et campagne par une liaison verte continue (Clergeau *et al.*, 2006).

Enfin il faut souligner que les études sur les nombreux invertébrés urbains ne font que débiter. On a en fait surtout observé les familles les plus populaires comme les papillons et les carabes sensibles à l'isolement des populations. Il reste tout un pan de recherches à développer aussi bien sur le fonctionnement du sol urbain et les dynamiques des communautés animales et végétales face aux différentes pollutions, que sur les modifications de biodiversité lié aux pollutions lumineuses.

De l'habitat au paysage écologique

On sait que plus les habitats seront d'une surface suffisante et de différents types (bois, étangs, haies, prairies, landes, etc.), c'est à dire plus le paysage sera hétérogène, plus la richesse en espèce pourra être forte. Ceci explique qu'on puisse observer 2,7 fois plus d'espèces d'oiseaux dans l'ensemble de la ville d'Oxford dans l'Ohio (donc dans un complexe d'habitats) que dans les forêts proches (donc dans un seul type d'habitat). Un travail récent sur la végétation des friches du département de Hauts-de-Seine (Muratet *et al.*, 2007) montre également que la richesse en espèces est dépendante de la superficie de la friche et que les 365 espèces de plantes recensées (60 % des espèces du département) pourraient jouer un rôle dans les dynamiques des communautés végétales régionale. Les flux de graines sont aussi plus faibles en ville (voir Clergeau, 2011) mais les nombreuses espèces annuelles permettent un fort renouvellement de la communauté avec peu d'apport extérieur et donne un bilan de richesse proche de celui de la campagne au renouvellement plus faible.

Les effets des trames vertes (et bleues) qui permettent les flux d'espèces indispensables au fonctionnement des écosystèmes sont bien démontrés en milieu rural mais il n'y a pas de travaux publiés sur cet aspect en ville aujourd'hui. Des travaux viennent de débiter en France pour examiner l'influence de l'homme et de la matrice de bâti très imperméable à la plupart des mouvements d'animaux et de végétaux (voir Clergeau, Blanc, 2013). Car si on veut encore franchir une étape pour obtenir une biodiversité riche et fonctionnelle, il faut redonner la possibilité à de nombreuses espèces de cheminer dans

l'espace construit, tout comme cela est promu dans l'espace agricole. Il faut éviter les barrières d'urbanisation aux dispersions régionales des espèces. On parle alors de maintenir ou de restaurer des corridors écologiques pour relier différents parcs entre eux et avec les forêts périurbaines. L'idée de la trame verte qui est constituée essentiellement des taches d'habitat (les forêts par ex.) et des corridors qui les relient (chemins creux, suite de bois proches par ex.) pourrait donc être proposée aussi en ville. C'est une préoccupation qui se fait sentir aujourd'hui en planification urbaine et se retrouve dans de nombreux Schémas d'Organisation Territoriale, notamment suite au Grenelle de l'Environnement. Il convient cependant d'être vigilant sur ces corridors qui peuvent aussi permettre la sortie des espèces exotiques de la ville vers la campagne. Ce type d'infrastructure verte doit donc s'accompagner d'une gestion cohérente globale qui doit amener le jardinier à s'interroger sur les espèces qu'il introduit et où il le fait.

Figure 1 : Les jardins linéaires ou promenades plantées.



Ils peuvent être des éléments intéressants pour le déplacement des espèces s'ils sont assez large et touffus.
Source : Photographie de P. CLERGEAU.

Figure 2 : La biodiversité dans les jardins potagers.



La biodiversité dans les jardins potagers, qu'ils soient partagés ou non, est directement liée à la qualité écologique de leur gestion et aux plantations qui les bordent. Source : Photographie de P. CLERGEAU.

Le rôle des jardins privés

Les jardins privés ont aussi fortement évolué en un siècle. Ils sont passés d'un caractère très potager où on produit des fruits et légumes à celui de jardin de loisir où on se détend sur une pelouse sous le saule pleureur. C'est la tendance générale. Mais s'amorce aujourd'hui, un troisième type de jardin, le jardin naturel, où on l'on laisse pousser les herbes folles et où les tailles et traitements sont réduits. L'objectif est alors d'obtenir un cadre plus sauvage et de « pratiquer » la biodiversité (observation des espèces, rapprochement d'un fonctionnement plus autonome des équilibres biologiques). Cette tendance permet non seulement la multiplication de sites à caractère naturel dans tous les quartiers (voir l'exemple précédent de Bruxelles) mais participe aussi directement au fonctionnement des trames vertes urbaines. En effet, les corridors dont nous parlons ne sont pas toujours continus; ils peuvent être discontinus et permettre à de nombreuses espèces un peu mobiles de circuler au sein des îlots d'habitation. On retrouve ici le concept de « pas japonais » étudié par les écologues du paysages (Burel, Baudry, 1999). Plus il y aura d'espaces à caractère naturel en ville (d'une surface minimale) plus il y aura de chance de voir s'installer des espèces car en même temps qu'on crée des habitats (échelle locale de fonctionnement), on crée aussi des possibilités de connexions (échelle plus globale de fonctionnement).

Le rôle des particuliers propriétaires de jardins, voire de grandes terrasses végétalisées, peut devenir alors un des points les plus importants du développement des trames vertes en ville dense, là où les parcs et jardins publics sont les moins nombreux. C'est bien vers ces acteurs que devront se tourner les aménageurs des territoires urbanisés.

En conclusion, les inventaires et l'analyse des typologies qui en découlent permettent de constater que de nombreuses espèces mobiles sont présentes aujourd'hui dans les villes. La ville ne peut donc plus être regardée comme un espace non naturel et son expansion géographique régulière repose de plus en plus la question de la responsabilité de l'urbanisme dans la conservation de la biodiversité. Tout comme on a imposé à l'agriculture une série de contraintes environnementales, il faudra certainement inclure dans les projets d'urbanisme des règles de protection de la nature. C'est déjà le cas dans de nombreuses chartes de l'environnement construites par les municipalités elles-mêmes, mais il faudrait aller plus loin en intégrant le fonctionnement de cette biodiversité à toutes les échelles. La solution alternative au zonage (parc et jardin public) pourrait donc être la construction de réseaux verts qui permettent des jonctions entre ces parcs et constitueraient des trames vertes. Ces infrastructures vertes, auxquelles participeraient les jardins privés, joueraient le rôle de corridor pour la faune et la flore (si la qualité et la largeur de ces corridors sont suffisantes) qui pourraient se diffuser dans l'ensemble de la ville. Ces ossatures pourraient être largement motivées par le développement de circuits pour les vélos et les piétons. Ces types de projet, en augmentant *a priori* l'interface entre citadin et nature, permettraient de répondre à la contradiction entre le besoin de développer des surfaces de nature dans la ville tout en conservant une densité indispensable à un développement durable. Ce développement de trames vertes dans les villes et entre ville et campagne pourrait devenir un nouvel élément structurant les futurs aménagements du territoire et promouvoir des réflexions sur un nouvel urbanisme intégrant alors autant des préoccupations liées au bâti que celles liées au non-bâti (Ahern, 2007 ; Clergeau, 2007).

Bibliographie

- AHERN J., « Green infrastructure for cities: the spatial dimension », dans NOVOTNY V., BROWN P. (dir.), *Cities of the future: towards integrated sustainable water and landscape management*, London, IWA Publishers, 2007.
- BLANC N., COHEN M., GLATRON S., « Quel rôle jouent les paysages végétaux dans les politiques urbaines ? », dans TERRASSON D. (dir.), *De la connaissance des paysages à l'action paysagère*, Éditions QUAE, 2007.
- BUREL F., BAUDRY J., *Écologie du paysage, Concepts, méthodes et applications*, Paris, éditions Tec & Doc, 1999.
- CLERGEAU P., *Une écologie du paysage urbain*, Rennes, Éditions Apogée, 2007.

- CLERGEAU P. (dir.), *Ville et biodiversité : enseignement d'une recherche pluridisciplinaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.
- CLERGEAU P., JOKIMAKI J., SAVARD J. P. L., « Are urban bird communities influenced by the bird diversity of adjacent landscapes? », *Journal of Applied Ecology*, 38, 2001, p. 1122-1135.
- CLERGEAU P., JOKIMAKI J., SNEPP R., « Using hierarchical levels for urban ecology », *Trends in Ecology and Evolution*, 2, 2006, p. 660-661.
- CROCI S., BUTET A., GEORGES A., AGUEIDAD R., CLERGEAU P., « Small urban woodlands as biodiversity conservation hot-spot: a multi-taxon approach », *Landscape Ecology*, 23, 2008, p. 1171-1186.
- LAURENCE A., PALMAERTS N., « La ville côté jardin, Refuges naturels », HERREMANS J. P. (dir.), RNOB, ministère de l'Environnement de la Région de Bruxelles, 1991.
- LIZET B., WOLF A.-E., CELECIA J. (dir.), « Sauvages dans la ville », *JATBA, revue d'ethnobiologie*, MNHN, Paris, 1997.
- Millennium ecosystem assessment, *Ecosystems and human well-being, Biodiversity synthesis*, Report of World resources intitute, Washington D.C, 2005.
- MURATET A., MACHON N., JIGUET F., MORET J., PORCHER E., « The role of urban structures in the distribution of the wasteland flora in greater Paris area, France », *Ecosystems*, 10, 2007, p. 661-671.
- REYGROBELLET B., *La nature dans la ville. Biodiversité et urbanisme. Avis et rapports du Conseil économique et social*, Paris, Documentation française, 2007.
- SENECAL G., ST LAURENT D., *Le programme Eco-quartier de la ville de Montréal, une innovation en évolution*, rapport INRS-Urbanisation, Montréal, 71, 1999.
- TZOULAS K., KORPELA K., VENN S., YLI-PELKONEN V., KAZMIERCZAK A., NIEMELA J., JAMES P., « Promoting ecosystem and human health in urban areas using Green Infrastructure: A literature review », *Landscape and Urban Planning*, 81, 2007, p. 167-178.

Uniformisation floristique des jardins privés : quels processus socio-écologiques sous-jacents ?

*Audrey MARCO, Carole BARTHÉLÉMY
et Valérie BERTAUDIÈRE-MONTÈS*

La marée du pavillonnaire amorcée dans les années 1970 a transformé en quelques années les paysages entre ville et campagne (Reygrobelle, 2007). Les zones rurales en déprise et les zones périurbaines montrent aujourd'hui un essor important de jardins pavillonnaires (Dubost, 2008), notamment en région méditerranéenne sous forme de lotissements ou d'habitations isolées dispersées dans le paysage (AEE, 2006). Dans ces aires périurbaines, l'accroissement des surfaces urbanisées se produit au détriment des espaces agricoles et naturels et participe à un changement profond de la biodiversité dans ces territoires tant sur le plan faunistique que floristique.

Les paysagistes ont été d'ailleurs les premiers à constater que les jardins privés de ces territoires sont le lieu d'une uniformisation floristique importante souvent énoncée sous le terme de « géraniumisation » (Creux, 2000). Ainsi, s'exprime Franck Mathe, ingénieur paysagiste, à ce sujet :

« Vous voyez une maison isolée à la campagne, un balcon en pleine ville dans une cité HLM ou résidentielle, ou n'importe quel lieu en France, vous trouverez du géranium comme base de plantation. »

Ces espaces de nature sont réduits floristiquement à des standards végétaux tels que le « TGG » – Thuya, Géranium, Gazon – (séminaire *Natures de villes*, CUB, 2009), et participeraient collectivement à une banalisation des paysages périurbains. Par ailleurs, les travaux écologiques récents sur la comparaison de la flore des villes mettent en évidence une forte similarité floristique de ces territoires en grande partie liée à la répétitivité des structures urbaines, et à la similitude des perturbations (McKinney, 2006).

L'ensemble de ces constats concourt à diffuser l'idée que le jardinier ne serait qu'une victime de la société de consommation, plantant dans son jardin des espèces végétales courantes et ordinaires, distribuées par la grande distribution, et ignorant les répercussions écologiques et paysagères de ces pratiques standardisées. Cette logique essentiellement consumériste expliquerait, en partie, une uniformisation floristique liée à une nature domestiquée. Pourtant, les approches

sociologiques ont montré que le jardinage était lié au goût et au plaisir de l'acte de jardiner qui s'exprime différemment à travers les espèces végétales plantées. Elles montrent aussi l'importance, dans certains milieux sociaux, des pratiques de jardinage comme facteur de lien social situant l'individu dans un réseau d'échanges et de dons (Dubost, 1997) mais aussi comme facteur de distinction sociale à travers le choix des espèces plantées. Les espèces végétales deviennent alors de véritables marqueurs sociaux (Ubaud 1997). Ces pratiques de jardinage, apparemment contradictoires avec le processus d'uniformisation floristique du fait de leur pluralité, posent questions : ce processus d'uniformisation floristique est-il aussi marqué à l'échelle du jardin pavillonnaire qu'on le constate dans les territoires périurbains ? Quels sont les processus socio-écologiques sous-jacents ?

Afin de répondre à ces questions, une première étude écologique de la flore cultivée de 120 jardins méditerranéens pavillonnaires répartis le long d'un gradient d'urbanisation en zone rurale urbanisée a été conduite. Cette étude a mis en évidence des variations de la flore cultivée en fonction de différentes zones de densité de bâti (Marco *et al.* 2008). La majorité des plantes cultivées (91 %) ont des valeurs de fréquence très faible ($F < 20$ %), traduisant une forte hétérogénéité floristique sur la totalité du gradient d'urbanisation. Les espèces communes (9 %), espèces ayant des valeurs de fréquence élevées ($F > 20$ %), expriment une uniformisation floristique au niveau des jardins. Cette dernière présente toutefois des variations de composition floristique le long du gradient d'urbanisation et s'exprime par des patrons floristiques différents selon le type d'urbanisation. L'analyse de la flore cultivée des jardins ainsi a permis, à partir d'une réflexion interdisciplinaire entre écologue et sociologue de questionner ce processus d'uniformisation floristique à partir du concept de normalisation, concept classiquement utilisé en sociologie. Il s'agissait de mesurer par la suite les facteurs explicatifs qui conduisent ou non à une normalisation des espèces végétales présentes dans les jardins privés. Si la normalisation est observée, relève-t-elle de facteurs sociaux, tels le goût, l'offre économique, le principe de distinction ou de facteurs naturels tels le climat ou la qualité du sol qui contraignent les végétaux ?

Dans une perspective de démarche interdisciplinaire, les hypothèses suivantes ont été posées :

- l'introduction d'espèces cultivées dans les jardins privés est influencée à la fois par des facteurs sociaux et par des facteurs naturels. Les facteurs sociaux concernent les goûts des jardiniers et leurs connaissances en matière horticole, leurs pratiques de plantation, les réseaux qu'ils créent à travers les échanges de plants ainsi que leur appartenance sociale. En région méditerranéenne, les facteurs naturels, particulièrement contraignants pour la végétation, sont relatifs à une forte sécheresse estivale accentuée par des sols calcaires superficiels ;
- les facteurs sociaux et les facteurs naturels interviennent différemment sur l'établissement de la norme et de l'hétérogénéité floristique au sein de l'ensemble de gradient d'urbanisation ;

- l'expression des facteurs naturels et des facteurs sociaux est modulée par le contexte urbain, induisant des différences de composition spécifique entre chaque zone de densité de bâti.

Pour tester ces hypothèses, une approche interdisciplinaire entre écologie et sociologie a été conduite. Le jardin constitue en effet un objet d'étude scientifiquement pertinent pour appliquer une démarche interdisciplinaire puisqu'il propose une échelle spatiale appropriable aussi bien par l'écologue, dans la possibilité de réaliser des inventaires écologiques, que par le sociologue, dans la réalisation d'une enquête auprès des propriétaires du jardin (Mathieu, 2006). Suite à l'inventaire écologique, une enquête sociologique a été réalisée, en 2008, auprès des jardiniers afin de recueillir les raisons de leur choix de plantations. Ces raisons ont été associées aux espèces cultivées et analysées en fonction de la fréquence des espèces et de la densité de bâti. Le croisement des données sociologiques avec les données écologiques permet de mettre directement en relation les choix des jardiniers amateurs avec les patrons floristiques observés.

Matériels et méthodes

Site d'étude

L'étude a été conduite au niveau du bassin méditerranéen, sur un village du Sud-Est de la France : Lauris. Cette commune est localisée au sein du parc naturel régional du Luberon, qui connaît une forte pression d'urbanisation. Elle illustre parfaitement les changements démographiques et urbanistiques que connaît actuellement l'arrière-pays méditerranéen français. Sa population a doublé ces trente dernières années, passant de 1 620 habitants en 1975 à 3 257 habitants en 2005 (INSEE, 2005), sur un territoire d'une superficie de 2181 ha (densité 149 hab/km²). Sur le plan paysager, la matrice urbaine de Lauris peut se diviser en trois zones de densité de bâti, définissant les trois grandes phases d'urbanisation de la commune (Marco *et al.*, 2008) :

- la zone de type 1 (T1) correspond à la zone de forte densité de bâti (densité > 20 %). Elle se situe au sein du centre village de la commune et se compose de petites maisons mitoyennes construites durant les XII^e et XIII^e siècles ;
- la zone de type 2 (T2) correspond à la zone de moyenne densité de bâti (densité comprise entre 10-20 %). Elle regroupe les deux zones pavillonnaires autour du centre village qui ont été construites au cours des années 1965 à 1975. Elle se compose de maisons individuelles juxtaposées ou de maisons mitoyennes ;
- la zone de type 3a (T3a) correspond à la zone de faible densité de bâti (densité <10 %) en milieu forestier. Elle se caractérise par des villas dispersées dans la pinède à *Pinus halepensis* et construites au cours de la période 1975-1995 ;
- la zone de type 3b (T3b) correspond à la zone de faible densité de bâti (densité <10 %) en milieu agricole. Elle présente des villas modernes

construites au cours des années 1990-2000 et dispersées sur les anciennes terres agricoles de la commune.

Enquête sociologique

La population échantillonnée correspond aux 120 jardiniers, propriétaires des jardins inventoriés antérieurement au niveau floristique (Marco *et al.*, 2008). La personne enquêtée est celle qui s'occupe le plus du jardin au sein du foyer. Un questionnaire comprenant des questions ouvertes et fermées a été élaboré entre sociologues et écologues. L'objet central du questionnaire était d'étudier les différentes raisons de plantation des espèces cultivées évoquées par les jardiniers. La principale question posée était la suivante: Pourriez-vous me dire pourquoi vous plantez cette espèce en particulier? Les jardiniers ont été interrogés dans leur jardin, et un relevé exact des raisons de plantation évoquées a été réalisé pour chaque espèce. Aussi, d'autres questions portant sur les échecs de plantation, les modalités du jardinage (temps passé au jardin, arrosage du jardin...) ont été ajoutées afin de mieux appréhender la pratique de plantation des enquêtés. En fin de questionnaire, un ensemble de questions a permis de recueillir également les déterminants sociaux relatifs aux enquêtés (sexe, âge, PCS, revenus annuels, diplôme, lieux d'habitation avant Lauris et choix de d'habitation de Lauris). La période d'enquête s'est étalée de janvier à février 2008 en privilégiant les jours de beau temps afin de questionner les jardiniers dans leur jardin.

Analyses statistiques des données

La population d'enquête a été analysée suivant l'ensemble des déterminants sociaux recueillis sur la totalité du gradient d'urbanisation ainsi qu'au sein des différentes zones de densité de bâti.

Afin de pouvoir traiter les raisons de plantation évoquées par les jardiniers, une opération de tri et de classification des raisons de plantation a été nécessaire entre écologues et sociologues. Les raisons de plantation évoquées par les jardiniers ont été systématiquement relues par les deux disciplines et ont été regroupées en catégories. Dès qu'une nouvelle thématique apparaissait lors de la lecture, une nouvelle catégorie a été créée. Quand l'évocation visait plusieurs catégories de raisons de plantation, elle était classée dans l'ensemble des catégories correspondantes. Les catégories ont ensuite été divisées en deux groupes de facteurs, les facteurs sociaux et les facteurs naturels, afin d'évaluer la contribution de chacun des facteurs dans le choix des espèces cultivées. Les facteurs naturels regroupent les deux catégories liées au biotope, à savoir « caractère régional » et « résistance-adaptation ». Toutes les autres catégories mentionnées sont regroupées sous des facteurs sociaux. Dans un deuxième temps, les contributions de chaque catégorie d'évocations et de chaque type de facteurs ont été quantifiées.

Afin de voir si les catégories des raisons de plantation différaient selon la fréquence des espèces (espèces fréquentes/espèces peu fréquentes), les

proportions des catégories de raisons de plantation ont été calculées en fonction de la fréquence des espèces. Un test du Chi² (seuil de significativité de 5 %) a été conduit afin de détecter ou non des différences significatives entre les deux groupes. Nous avons évalué *in fine* la contribution des facteurs naturels et sociaux dans l'établissement des patrons des espèces fréquentes et peu fréquentes en calculant la proportion des facteurs naturels et sociaux évoqués pour chaque groupe d'espèces.

Les catégories des raisons de plantation des espèces fréquentes ont été également analysées en fonction des zones de densité de bâti, afin d'appréhender l'influence éventuelle du type d'urbanisation. Les proportions des raisons de plantation ont été pour cela recalculées en fonction des zones de densité de bâti. Un test du Chi² a été conduit afin de détecter ou non des différences significatives entre les quatre zones. De la même façon, la contribution des facteurs naturels et sociaux dans l'établissement des patrons des espèces fréquentes dans chaque zone a été calculée au sein de chaque zone de densité de bâti.

Enfin, afin d'identifier des espèces spécifiques de catégories de raisons de plantation évoquées, une analyse factorielle des correspondances (AFC) a été réalisée entre les catégories de raisons de plantation et les espèces fréquentes (espèce dont la fréquence est supérieure à 20 % sur la totalité du gradient). Étant donné les faibles abondances des espèces peu fréquentes pour chaque raison de plantation, il n'a pas été possible de réaliser cette analyse pour ce dernier groupe d'espèces. Le tableau de contingence se caractérise donc par 62 lignes (espèces fréquentes) et 7 colonnes (7 raisons de plantation). Un test de Monte Carlo, basé sur 1 000 permutations a été utilisé pour tester l'hypothèse nulle (H₀ = les espèces fréquentes ne sont pas liées à des raisons de plantation).

Résultats et discussion

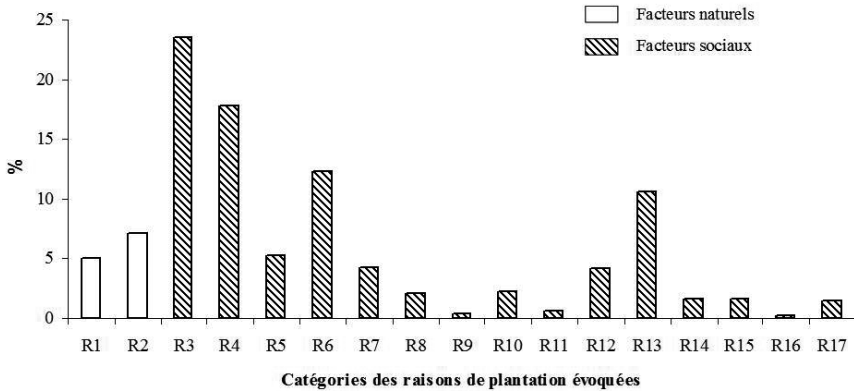
Sur les 120 jardiniers, 72 % ont pu être interrogés. La population d'enquête est donc composée de 86 personnes et l'analyse de leurs caractéristiques socio-économiques révèle que la population d'enquête est homogène dans son ensemble. Les jardiniers enquêtés sont dans la majorité des personnes âgées et surtout des personnes aisées qui sont venues s'installer dans le Sud de la France pour accéder à la propriété au moment de la retraite dans un cadre de vie particulièrement ensoleillé. Cette homogénéité dans l'échantillon ne permet pas par la suite de l'étude de tester les logiques de distinction sociale en relation avec les choix de végétaux opérés dans les jardins étudiés.

Des pratiques de plantation liées conjointement à des facteurs sociaux et naturels

L'étude de la pratique de plantation de ces jardiniers amateurs de l'arrière-pays méditerranéen montre que l'introduction des espèces cultivées dans les jardins privés relève d'une très grande diversité de raisons de plantation (figure 1).

Au total, 2248 raisons de plantation évoquées par les jardiniers ont été recensées lors de l'enquête et concernent 373 espèces cultivées. Elles ont été classées en 17 catégories reflétant le contenu des évocations (annexe).

Figure 1: Fréquence des catégories des raisons de plantation des facteurs naturels et sociaux sur la totalité du gradient d'urbanisation.

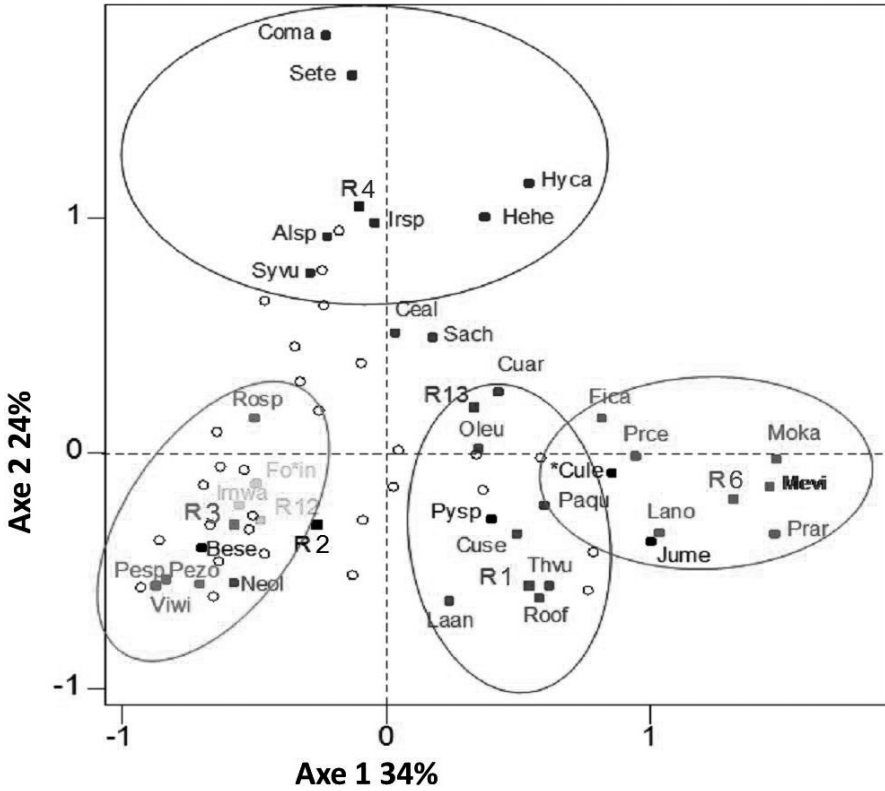


R1 : Caractère régional; R2: Résistance-Adaptation; R3 : Esthétisme; R4 : Don-Cadeau; R5 : Conseil d'un professionnel; R6 : Usage; R7 : Cueillette; R8 : Entretien facile; R9 : Symbolisme; R10 : Imitation; R11 : Souvenir; R12 : Floraison particulière; R13 : Présence antérieure dans le jardin; R14 : Expérimentation passée; R15 : Changement; R16 : Utilité pour une autre plante; R17 : Autres. * significatif au seuil 5 %.

Le classement des catégories en deux grands types de facteurs montre que la pratique de plantation est conjointement influencée par des facteurs naturels (12 %) et des facteurs sociaux (88 %), ces derniers étant majoritairement représentés.

Le choix des espèces cultivées dépend en effet fortement du goût des jardiniers puisque 24 % des évocations ont été classées dans la catégorie concernant l'« esthétique ». Dans cette catégorie, ont été classées les évocations liées à la beauté perçue de la plante : « J'aime bien les roses, c'est beau. » Cet attachement pour les « belles plantes » est à mettre en relation avec le caractère décoratif du jardin qui a déjà été démontré à plusieurs reprises dans des travaux sociologiques portant sur le jardin (Dubost, 1997). L'analyse croisée qui a été conduite entre les espèces cultivées des jardins et les raisons de plantation évoquées par les jardiniers amateurs a permis d'identifier parmi les espèces les plus fréquentes des jardins des espèces spécifiquement choisies pour embellir l'espace. L'axe 1 de la figure 2 sépare nettement les espèces associées aux catégories liées à l'« esthétique » de la plante comme *Rosa sp.*, *Petunia sp.*, *Pelargonium* « zonale » et *Viola x wittrokiana* de celles liées à l'« usage » de la plante telles que *Morus kagayamae*, *Prunus armeniaca*, *Mentha viridis*, *Prunus cerastifera*, *Ficus carica* et *Laurus nobilis*.

Figure 2 : Plan des axes 1 et 2 de l'analyse factorielle des correspondances entre les espèces fréquentes et les raisons de plantation associées.



R1 : Esthétisme; R2 : Don-Cadeau; R3 : Caractère régional; R5 : Usage; R11 : Résistance-Adaptation; R12 : Floraison particulière; R13 : Présence antérieure dans le jardin. Alsp : *Althaea sp.*; Coma : *Convallaria majalis*; Cuse : *Cupressus sempervirens*; Fica : *Ficus carica*; Hebe : *Hedera helix*; Hyca : *Hypericum calycinum*; Irsp : *Iris sp.*; Sete : *Sempervivum tectorum*; Syvu : *Syringa vulgaris*; Lano : *Laurus nobilis*; Laan : *Lavandula angustifolia*; Mevi : *Mentha viridis*; Moka : *Morus kagayamae*; Neol : *Nerium oleander*; Oleu : *Olea europea*; Pezo : *Pelargonium « zonale »*; Pesp : *Petunia sp.*; Prar : *Prunus armeniaca*; Prce : *Prunus cerastifera*; Rosp : *Rosa sp.*; Roof : *Rosmarinus officinalis*; Thvu : *Thymus vulgaris*; Viwi : *Viola x wittrokiana*.

D'ailleurs, la pratique de plantation est aussi influencée par les nombreux usages des jardiniers (12 % des raisons de plantation) (Ubaud, 1997). Les espèces choisies doivent participer à l'auto-consommation alimentaire, protéger du soleil, du vent ou du regard des autres, délimiter l'espace ou maintenir les sols... Bien que ce caractère utilitaire fut souvent attribué à la culture paysanne, on le retrouve dans le jardin pavillonnaire où coexiste agrément et utilité (Dubost, 1997). Cependant, il s'agit moins d'assurer ici sa subsistance que de cultiver des fruits et des légumes pour des plaisirs saisonniers (Dubost, 2008). Ces pratiques correspondent aux parcours résidentiels des personnes interrogées qui, pour la plupart, ont grandi en milieu rural, ont vécu une partie de leur vie professionnelle en

ville et ont choisi « un retour à la campagne » au moment de leur retraite. Les pratiques de jardinage témoignent ainsi de cette culture néo-rurale de la nature domestique.

Parallèlement s'exprime le réseau social des jardiniers. La catégorie du « don-cadeau » regroupe 18 % des évocations liées à l'échange et au cadeau (figure 1). C'est pourquoi sur la totalité des enquêtés seul 44 % des jardiniers ont acheté plus de $\frac{3}{4}$ des plantes présentes dans leur jardin. Le réseau traditionnel du voisinage et de la parenté permet d'obtenir des plantes par l'échange, et le jardin devient un haut-lieu de sociabilité (Dubost, 1997 ; Weber, 1998 ; Nail, 1999). Les espèces cultivées qui sont fréquemment échangées, et par conséquent fréquemment présentes dans les jardins, sont pour leur grande majorité des espèces qui se multiplient facilement (multiplication végétative par bouturage par exemple) telles que *Sempervivum tectorum*, *Hypericum calycinum*, *Iris* sp., *Syringa vulgaris* et *Althea* sp. (cf. figure 2, axe 2). D'autres plantes moins fréquentes dans les jardins ont été offertes lors d'une occasion particulière (anniversaire, mariage...), et sont très différentes d'un jardin à l'autre. Elles témoignent de la diversité des goûts des personnes qui offrent ces plantes aux jardiniers amateurs. L'importance de ce réseau social dans la pratique de plantation contribue dans sa grande majorité à diversifier la provenance des espèces cultivées dans les jardins.

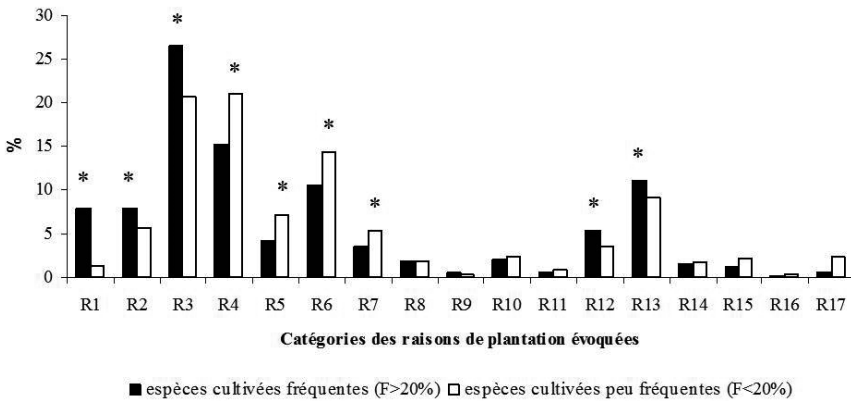
Le choix des plantes est toutefois influencé par les contraintes édapho-climatiques locales, la contribution des facteurs naturels étant supérieure à 10 %. La catégorie liée à la « résistance-adaptation » de la plante concentre 7 % des évocations (figure 1). Les jardiniers, fréquemment soumis aux échecs de plantation, doivent choisir des espèces adaptées à ces contraintes environnementales. La figure 2 montre que *Pyracantha* sp., *Juniperus x media* et *x Cupressocyparis leylandii* sont les plus fréquemment plantées pour répondre à ces critères. Les jardiniers conservent également les espèces déjà présentes dans leurs jardins (11 % des raisons de plantation, cf. figure 1), car ces espèces ayant réussi à se maintenir au cours du temps témoignent d'une certaine résistance vis-à-vis des contraintes du biotope. Cette prise en compte de la résistance des espèces au moment de la plantation se retrouve aussi indirectement dans la pratique d'échange des plantes. Les espèces échangées les plus fréquentes, non seulement se bouturent facilement mais aussi poussent bien : « C'est vrai que j'avais eu quelques conseils donnés par ma mère qui avait le même type de sol que moi donc elle m'avait fourni en espèces qui avaient bien profité chez elle. »

La domestication des plantes en milieu contraignant résulte par conséquent d'un compromis entre les valeurs et les goûts socialement élaborés, et les contraintes environnementales. Ceci tend à nuancer certains travaux conduits sur la flore des jardins domestiques au Royaume-Uni qui montraient uniquement l'influence des facteurs humains dans les patrons de diversité domestique (Nail, 1999 ; Loram *et al.*, 2008).

Influence variable des facteurs naturels et sociaux sur l'établissement de la norme et de l'hétérogénéité floristique de la flore cultivée

La norme floristique des jardins méditerranéens, illustrée par les espèces fréquentes ($F > 20\%$), résulte majoritairement d'un compromis entre des facteurs sociaux (importance du goût des jardiniers, le don de plantes résistantes et de la floraison particulière des espèces) et des facteurs naturels (résistance des espèces vis-à-vis des contraintes environnementales, origine méditerranéenne des espèces). En effet, les résultats du croisement des catégories des raisons de plantation évoquées avec la fréquence des espèces sur la totalité du gradient (figure 3) montrent que les catégories des raisons de plantation évoquées diffèrent significativement entre les espèces fréquentes et les espèces peu fréquentes ($\text{Chi}^2 = 120$, ddl = 16, $p < 0.0001$).

Figure 3: Fréquence des catégories des raisons de plantation en fonction de la fréquence des espèces cultivées.



R1 : Caractère régional; R2 : Résistance-Adaptation; R3 : Esthétisme; R4 : Don-Cadeau; R5 : Conseil d'un professionnel; R6 : Usage; R7 : Cueillette; R8 : Entretien facile; R9 : Symbolisme; R10 : Imitation; R11 : Souvenir; R12 : Floraison particulière; R13 : Présence antérieure dans le jardin; R14 : Expérimentation passée; R15 : Changement; R16 : Utilité pour une autre plante; R17 : Autres.
* significatif au seuil 5 %.

Parmi les cinq catégories de raison de plantation communes aux espèces fréquentes et peu fréquentes, les catégories de raisons de plantations liées à l'« esthétique », au « caractère régional », à la « résistance-adaptation », à la « floraison particulière » et à la « présence antérieure dans le jardin » de la plante sont en plus forte proportion chez les espèces fréquentes. Aussi, la « floraison particulière » et le « caractère régional » de la plante sont évoqués spécifiquement pour les espèces fréquentes. Les facteurs naturels contribuent plus fortement dans l'établissement de la norme floristique (16 %) que dans l'hétérogénéité floristique (7 %).

Pour l'écologie, on voit donc ici qu'à l'image de la flore naturelle de la région méditerranéenne, la flore cultivée des jardins se façonne tout de même sous l'influence des conditions topo-édapho-climatiques drastiques de ce milieu. Les pratiques de jardinage ne permettent pas de s'affranchir totalement des contraintes du biotope. D'une manière étonnante pour le sociologue, l'élaboration de la norme dans les pratiques de jardinage ne relève pas seulement de facteurs sociaux mais également partiellement des contraintes naturelles. Ce résultat corrobore un parti-pris théorique en sociologie de l'environnement qui postule que les formes sociales sont en partie dépendantes des contraintes naturelles (Picon, 1988).

A contrario, l'hétérogénéité floristique des jardins méditerranéens, illustrée par les espèces peu fréquentes ($F < 20\%$), résulte d'un compromis plutôt dominé par des facteurs sociaux (83 %). Les catégories de raisons de plantation liées au « don-cadeau », à l'« usage » de la plante, au « conseil d'un professionnel » et à la « cueillette » sont en proportion significativement plus élevées (figure 3). De la même façon, deux autres catégories de raisons de plantation sont associées aux espèces peu fréquentes : le « conseil d'un professionnel » et la « cueillette ». Les usages et le réseau social des jardiniers permettent ainsi de diversifier la gamme des espèces plantées. Notre enquête permet donc de souligner que les facteurs sociaux conduisent en majorité à une diversification de la flore horticole domestique et que l'uniformisation floristique des jardins est plus empreinte des facteurs naturels.

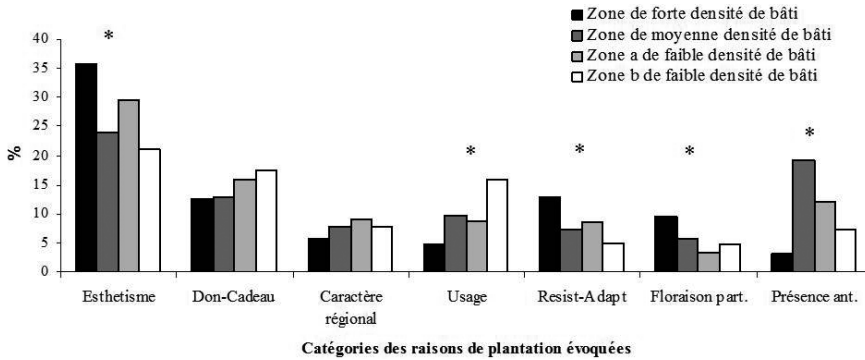
Influence du type d'urbanisation sur la norme floristique

L'analyse de l'influence des facteurs naturels et sociaux sur les patrons d'espèces fréquentes au sein de chaque zone de densité de bâti montre que le type d'urbanisation intervient également dans le compromis conduisant à l'établissement de la norme floristique. La figure 4 montre la variabilité des contributions des catégories principales des raisons de plantation des espèces fréquentes en fonction des zones de densité de bâti.

En zone de forte densité de bâti, on constate que les catégories concernant l'« esthétique » et la « résistance-adaptation » de la plante sont significativement plus importantes ainsi que la « floraison particulière » qui est une catégorie qui est significativement plus élevée dans cette zone ($\text{Chi}^2 = 10.98$, $\text{ddl} = 3$, $p = 0.012$). 87 % des jardins sont situés en devanture de porte et 77 % sont délimités par des murs (Marco *et al.*, données encore non publiées). Fréquemment soumis au regard des passants dans ce village touristique, ils ont un rôle démonstratif (Dubost, 1997 ; Collectif, 2006). Les jardiniers évoquent aussi un besoin de nature dans le centre village qui est très minéral (Dunnett, Qasim, 2000). Ils égayent ainsi le quartier par le choix de plantes colorées avec une longue durée de floraison. On observe ainsi préférentiellement des espèces telles que *Rosa sp.*, *Petunia sp.*, *Pelargonium* « zonale » et *Impatiens walleriana* dans ces espaces. D'autre part, l'environnement urbain *via* les formes de bâti et les

nuisances urbaines apparaît très contraignant pour la flore. Dans le centre-ville, constitué d'habitations mitoyennes élevées situées dans des ruelles très étroites, les jardins sont soumis à des expositions solaires très contrastées. Les nuisances urbaines, notamment la présence de chats errants, constituent des contraintes supplémentaires pour la plantation des espèces cultivées. La résistance des plantes vis-à-vis de ces contraintes environnementales, qui se traduit ici par une contribution plus forte des facteurs naturels (18 %) dans les patrons floristiques des espèces fréquentes est donc un critère de choix majeur pour la plantation.

Figure 4 : Fréquence des catégories des raisons de plantation des espèces fréquentes selon les zones de densité de bâti.



* significatif au seuil 5 %.

En zone de moyenne densité de bâti, les espèces cultivées sont préférentiellement issues de choix de plantation d'anciens jardiniers. En effet, la catégorie « présence antérieure dans le jardin » est significativement plus importante dans cette zone ($\chi^2 = 42.34$, ddl = 3; $p = 0.000$). 38 % des jardins de cette zone étaient déjà aménagés avant l'installation des jardiniers enquêtés et l'aménagement antérieur est conservé. Essentiellement pavillonnaire, cette zone constitue dans les années 1960-1970 les premières extensions urbaines de la commune, attirant les premiers retraités venus s'installer en couple dans l'arrière-pays méditerranéen. Actuellement, elle se compose de femmes veuves mais aussi de couples et de jeunes actifs, locataires d'anciens pavillons, participant à un début de renouvellement de la population de cette zone. Ces derniers, héritant de la flore cultivée de ces jardins ont moins planté de végétaux, 43 % d'entre eux ayant acheté moins d'un quart des plantes présentes dans leur jardin. Ce type d'urbanisation montre également la présence importante de haies monospécifiques dans les jardins illustrant la mode des années 1970-1980 (Ubaud, 1997), constituées par *Cupressus arizonica* (cyprès de l'Arizona) et *Cedrus atlantica* (cèdre de l'Atlas).

En zone forestière de faible densité de bâti, la présence de la pinède constitue un milieu peu diversifié en espèces et les jardiniers la jugent esthétiquement monotone par la dominance de la couleur verte des pins. La prise en compte de l'esthétisme de la plante dans le choix des plantes y est très marquée, ainsi que

la résistance des espèces. Ce dernier critère est certainement à mettre en relation avec les contraintes édaphiques particulièrement sévères (litière acide) sous les pinèdes. En zone agricole de faible densité de bâti, le choix des espèces fréquentes et peu fréquentes est fortement lié aux usages des plantes. La catégorie « usage » est significativement plus élevée ($\text{Chi}^2 = 20.34$, $\text{ddl} = 3$; $p = 0.000$). Les jardiniers aisés de cette zone ont de grands jardins (2 500 m²) construits sur d'anciennes terres agricoles et 43 % ont un espace consacré au potager (Marco *et al.*, données non publiées). Les jardins présentent des espèces utiles telles que *Morus kagayamae* (mûrier platane) pour l'ombrage, *Prunus armeniaca* (abricotier), *Mentha viridis* (menthe), *Prunus cerastifera* (cerisier), *Ficus carica* (figuier) et *Laurus nobilis* (laurier sauce) pour la consommation alimentaire.

Conclusion

Notre étude corrobore le fait qu'il existe un phénomène d'uniformisation floristique par la flore cultivée mais que celui doit être nuancé à l'échelle du jardin privatif. Plus précisément, les patrons de diversité domestique dans les jardins méditerranéens rendent compte de choix de plantation résultant d'un compromis entre ce qui est « socialement construit » et ce qui est « naturellement possible ». Ainsi, l'hétérogénéité de la flore cultivée des jardins est majoritairement influencée par des facteurs sociaux notamment les usages et le réseau social des jardiniers qui tendent à diversifier la gamme des espèces plantées. Cette étude permet ainsi de relativiser l'importance de l'« homo-economicus » dans les rapports contemporains à la nature et de s'attarder sur des pratiques sociales qui tentent, en partie, d'échapper à la sphère économique. L'uniformisation floristique résulte quant à elle non seulement de facteurs sociaux mais également de l'expression de facteurs naturels très contraignants dans notre contexte d'étude. Cette dernière est également influencée par le contexte urbain, qui par sa physionomie et son historique, peut moduler l'expression des facteurs naturels et sociaux et conduire à des différences de compositions spécifiques entre zone de densité de bâti. Ces résultats ouvrent bien évidemment des perspectives de recherche interdisciplinaires sur le processus d'uniformisation floristique dans des contextes sociaux et environnementaux contrastés. La relation entre la norme floristique et les contraintes physiques du milieu persiste-t-elle dans des environnements moins contraignants où les pratiques humaines (arrosage, amélioration des sols...) peuvent supplanter des stress sévères pour la végétation? *A contrario*, la péjoration des conditions de stress environnementaux entraîne-t-elle un renforcement de cette relation entre norme floristique et facteurs abiotiques? La comparaison de populations d'enquête aux caractéristiques sociales différentes permettrait-elle de pondérer la part explicative des facteurs naturels et sociaux? Par ailleurs, qu'en est-il de la contribution de la flore spontanée au regard de la flore cultivée dans ce processus d'uniformisation floristique des jardins privatifs? Ces nouvelles interrogations montrent que le jardin privatif sera encore un objet de recherche très étudié dans le futur tant pour les sciences de la nature que pour les sciences humaines et sociales.

Annexe

Annexe I : Catégories des raisons de plantation évoquées par les jardiniers et classées selon deux types de facteurs

Type de facteurs	Catégories des raisons de plantation	Evocations sociales associées
Facteurs naturels	R1 : Caractère régional	« c'est l'arbre du coin, le laurier rose » « c'est d'ici ! » « c'est typique du climat et de la région » (classé aussi en R3)
	R2 : Resistance- Adaptation	« parce que c'est résistant » « parce qu'il se plaît dans un sol calcaire » « ça n'a pas trop besoin d'eau »
Facteurs sociaux	R3 : Esthétisme	« j'aime bien les roses, c'est beau » « c'est joli ça fait une belle cascade » « parce que j'aime beaucoup le parfum »
	R4: Don-Cadeau	« c'est le voisin qui me l'a donné » « on me l'a offert pour le 1er mai » « c'est un cadeau de ma belle-fille »
	R5 : Conseil d'un professionnel	« c'est le jardinier qui nous l'a conseillé » « c'est le pépiniériste qui l'a planté »
	R6 : Usage	« pour faire moins de vis à vis avec ma fenêtre de salle de bain » « parce que ça retient la terre » « pour faire des pots de confiture »
	R7 : Cueillette	« je l'ai pris dans la campagne en face » « ça a été ramassé au bord du Rhône, ça » « je l'ai ramassé à Cassis, le long de la route »
	R8 : Entretien facile	« parce que ça demande pas d'entretien » « parce que c'est pratique » « on voulait pas d'entretien donc on a mis ça devant » « dans le Vaucluse, on dit que dans chaque maison, il doit y avoir un tilleul »
	R9 : Symbolisme	« parce qu'il s'inscrit dans une certaine tradition, la triangularité »
	R10 : Imitation	« parce que j'en avais vu beaucoup à Cannes » « je l'avais vu sur un catalogue » « comme la voisine l'avait, on en a mis »
	R11 : Souvenir	« ça me rappelle les grosses fleurs d'Afrique, j'y ai vécu » « c'est un souvenir de pension »
	R12 : Floraison particulière	« pour les fleurs précoces » « parce que c'était censé fleurir toute l'année » « toutes les années ça revient »
	R13 : Présence antérieure dans le jardin	« la haie était déjà là » « c'est l'ancien propriétaire qu'il l'a planté »
R14 : Déjà expérimentée	« je l'ai ramené de mon ancienne maison » « on en avait dans notre maison à Rambouillet »	
R15 : Changement	« parce que c'était pour changer de type de feuillage » « ça change un peu de la couleur verte des pins » « pour varier les formes dans la rocaille »	
R16 : Utilité pour une autre plante	« c'était pour faire de l'humidité à mes bonzaïs » « je l'ai mis pour les fourmis autour du pommier »	
R17: Autres	« parce qu'on croyait que c'était du buis » « parce que c'était pas cher »	

Bibliographie

- Agence européenne pour l'environnement, *Urban sprawl in Europe-the ignored challenge*, rapport de l'AEE n° 10/2006, Copenhague, 2006, 60 p.
- Collectif, *Atlas de la Nature à Paris*, Paris, Le Passage, 2006, 278 p.
- CREUX G., « Les pratiques de jardinage dans l'espace des loisirs: une ambiguïté », dans GREEN A.-M., *Les métamorphoses du travail et la nouvelle société du temps libre: autour de Joffre Dumazedier*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 297-318.
- DUBOST F., *Les Jardins ordinaires*, Paris, L'Harmattan, 1997 (réédition de Côté jardins, 1984), 174 p.
- DUBOST F., « Les Français et leurs jardins », dans *Encyclopaedia Universalis*, Universalis, 2008.
- DUNNETT N., QASIM M., « Perceived benefits to human well-being of urban gardens », *Hort Technology*, 10, 2000, p. 40-45.
- GOJARD S., WEBER F., « Jardins, jardinage et autoconsommation alimentaire », INRA, *Sciences sociales*, 2 :1-4, 1995.
- LORAM A., THOMPSON K., WARREN P. H., GASTON K. J., « Urban domestic gardens (XII): the richness and composition of the flora in five cities », *Journal of Vegetation Science*, [doi : 10.3170/2008-8-18373], 2008.
- MARCO A., DUTOIT T., DESCHAMPS-COTTIN M., MAUFFREY J.-F., VENNETIER M., BERTAUDIÈRE-MONTÈS V., « Gardens in urbanizing rural areas reveal an unexpected floristic diversity related to housing density », *Comptes Rendus Biologies*, 331, 2008, p. 452-465.
- MATHIEU N., « Pour une construction interdisciplinaire du concept de milieu urbain durable », *Natures Sciences Sociétés* 14, 2006, p. 376-382.
- MCKINNEY M.L., « Urbanization as a major cause of biotic homogenization », *Biological Conservation*, 127, 2006, p. 247-260.
- NAIL S., « Jardiniers anglais, entre conformisme et création », dans BRUNON H. (dir.), *Le jardin notre double*, Paris, Éditions Autrement, 1999, p. 47-77.
- PICON B., *L'espace et le temps en Camargue*, Arles, Actes Sud, 1988, 231 p.
- REYGROBELLET B., *La Nature dans la ville biodiversité et urbanisme. Conseil Economique et Environnemental*, Paris, Journaux officiels, 2007, 182 p. [en ligne]. Disponible sur [<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000752/index.shtml>].
- UBAUD J., *Des arbres et des hommes, architecture et marqueurs végétaux en Provence et Languedoc*, Aix-en-Provence, Edisud, 1997, 158 p.
- WEBER F., *L'honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du XX^e siècle*, Paris, Belin, 1998, 287 p.

Pieds d'arbres jardinés, espaces de diversités

*Patricia PELLEGRINI, Noëlie MAUREL,
Bernadette LIZET et Nathalie MACHON*

Participant à une recherche pluridisciplinaire en cours sur la trame verte urbaine¹, nous nous sommes penchées sur la flore spontanée des pieds d'arbres d'alignement, afin de comprendre le « fonctionnement » de la nature ordinaire dans la ville, entre dynamique écologique, politiques publiques et pratiques sociales. Ces micro-espaces qui jalonnent les trottoirs intéressent les écologues, qui peuvent y analyser les stratégies d'adaptation et de dissémination des végétaux² : ils sont susceptibles de « faire trame ». Ils intéressent également les ethnologues, parce que leur statut pourrait basculer avec la reconnaissance, encore hypothétique, d'une biodiversité spontanée. Nous avons procédé à l'inventaire et à l'analyse de cette flore et à l'observation des usages dont ces singulières portions d'espaces publics font l'objet : les pieds d'arbres jalonnent les trottoirs. L'article restitue un aspect du travail, qui concerne plus particulièrement le « jardinage » de pieds d'arbres. L'échantillon traité est modeste, mais il a permis d'éprouver la démarche interdisciplinaire (écologie et ethnologie) et d'ouvrir des pistes en combinant l'information sur la perception et l'utilisation du végétal en ville d'une part, et le rapport à l'espace public d'autre part.

Après la présentation de la démarche et des terrains, nous détaillerons dans une première partie la composition floristique des pieds d'arbres. Puis nous examinerons les relations entre la pratique du jardinage et le développement spontané de la flore. Ceci nous conduira à proposer, en conclusion, l'idée qu'une trame verte urbaine peut être non seulement tissée par la continuité spatiale de ces îlots de verdure mais également par la dynamique des relations entre les personnes agissant sur ces petites parcelles d'espaces plus tout à fait publics³.

-
1. Projet ANR « villes durables » n° VD08_321105 : « Évaluation des trames vertes urbaines et élaboration de référentiels : une infrastructure entre esthétique et écologie pour une nouvelle urbanité », co-animé par Nathalie BLANC et Philippe CLERGEAU [www.trameverteurbaine.com]. Axe « Évaluation écologique de la gestion et des usages des pieds d'arbres à Paris et Montpellier », co-animé par Bernadette LIZET et Nathalie MACHON.
 2. Pierre-Olivier CHEPTOU, qui participe également à cette recherche, a initié l'investigation à Montpellier en 2004.
 3. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont livré leurs savoirs et leurs pratiques, nous permettant ainsi de réaliser cet article.

Terrains et méthodologie interdisciplinaire

Cet article est le fruit d'un croisement entre les travaux d'une écologue⁴ et ceux d'une ethnologue. Au cours de l'été 2009, l'écologue a inventorié la flore spontanée de près de 1500 pieds d'arbres dans le 12^e arrondissement de Paris. L'inventaire a été complété par un relevé des différents facteurs susceptibles d'influencer la végétation présente (annexe I).

Lors de ces investigations, un premier site jardiné a été décelé (A) : quatre arbres investis à leur pied par quatre femmes artistes, dont les ateliers se trouvent à proximité immédiate. Le second site (B) est localisé dans une commune des Hauts-de-Seine limitrophe de Paris. Il s'agit d'une expérience de fleurissement à la base de six arbres, à l'initiative d'une riveraine retraitée qui a elle-même informé les écologues du Muséum national d'histoire naturelle de sa démarche. Le site C, trois pieds d'arbres parisiens aménagés à l'initiative de copropriétaires, nous a été signalé par une association⁵. Sur chacun des sites, nous avons mené des entretiens avec les initiateurs des projets⁶ et des discussions plus informelles avec des responsables des espaces verts, des riverains, des membres du conseil de quartier. Des observations directes sont venues enrichir les entretiens, et nous avons assisté aux séances de fleurissement en 2009 et 2010 sur le site B.

Le croisement entre les deux disciplines s'est effectué à l'occasion du « terrain » des deux chercheurs. Dans un premier temps, l'ethnologue a accompagné l'écologue afin de se familiariser avec les méthodes et les contraintes de l'inventaire, appréhender ses concepts, ses hypothèses et son cadre théorique, issus de l'écologie urbaine. Dans un second temps, l'écologue a assisté aux enquêtes ethnologiques et elle a ainsi pu distinguer, à travers les pratiques de jardinage à l'œuvre à la base des arbres, la façon dont les flores spontanées et plantées étaient traitées. Dans le prolongement du terrain, des échanges ont permis à chacune de comprendre la discipline et la démarche de l'autre. Un même objet – le pied d'arbre fleuri – est ainsi analysé par des approches différentes et complémentaires.

Au pied des arbres, une flore hétérogène

Nous allons présenter la flore rencontrée dans notre corpus de 1500 arbres parisiens, puis les facteurs qui peuvent déterminer cette présence, avant de resserrer l'analyse sur les sites jardinés.

Quelle flore trouve-t-on au pied des arbres ?

Environ 150 espèces ont été recensées au total, composant une flore extrêmement hétérogène.

4. Pour Noëlie MAUREL, il s'inscrivait dans le cadre de sa thèse portant sur les espèces végétales exotiques invasives en milieu urbain, dirigée par Nathalie MACHON et soutenue en décembre 2010.

5. Jardin et PLU's, l'un des objectifs de l'association est de promouvoir des actions visant à végétaliser et embellir l'espace public et y générer de la convivialité. Deux hommes ont été interrogés.

6. Site A : trois femmes de 40 à 50 ans, locataires en appartement ; site B : une femme retraitée propriétaire en pavillon ; site C : deux hommes (la cinquantaine), propriétaires en appartement.

Premier constat : le nombre d'espèces végétales à la base des arbres varie de 0 à 25, la moyenne étant de 4 espèces environ. Comme l'illustre l'histogramme en annexe 2, un nombre important d'arbres (215) en est totalement dépourvu, et un nombre plus important encore (711) n'héberge qu'une à quatre espèces. Au total, ces pieds d'arbres pauvres en espèces végétales représentent près des deux tiers de la zone d'étude. Le dernier tiers regroupe des pieds relativement « riches » – 5 espèces au moins – les mieux pourvus comportant plus de 15 espèces (25 sites). Les chiffres peuvent paraître modestes, mais ils reflètent une diversité non négligeable si on la rapporte à la surface sur laquelle elle a été recensée, chaque base d'arbre d'alignement couvrant moins de 2 m².

Second constat : la distribution des espèces est très hétérogène. Une seule est présente dans plus de la moitié des 1 500 stations inventoriées : le pâturin annuel (*Poa annua* L.), une petite Poacée⁷ discrète. Viennent ensuite les vergerettes (*Conyza canadensis* (L.) Cronq. et *C. sumatrensis* (Retz.) E. Walker) et le pissenlit (*Taraxacum* section *Ruderalia*), présents dans plus de 400 sites. Ces espèces sont également fréquemment rencontrées à la base des arbres dans d'autres villes européennes (Wittig, Becker, 2010). Une dizaine d'espèces ont été retrouvées au pied de 100 à 400 arbres, une cinquantaine auprès de 10 à 100 arbres. Enfin, la majorité des espèces (86) ont été observées à moins de dix reprises, et une trentaine d'entre elles n'ont été vues qu'une fois. Le bilan est donc celui-ci : un petit nombre d'espèces très fréquentes *versus* une majorité d'espèces peu fréquentes. C'est un fait récurrent en écologie des communautés végétales, que l'on s'intéresse à une prairie, une friche ou une forêt. Il est intéressant de l'observer sur ces micro-habitats insérés dans un tissu urbain très dense.

Une analyse rapide des facteurs déterminant cette flore met en relief deux éléments principaux. Le piétinement a des effets très néfastes : la végétation est généralement beaucoup plus pauvre dans les rues massivement fréquentées, où le passage répété des piétons, voire des deux-roues, compacte le sol. D'autre part, si la flore est de façon générale plus diversifiée lorsque la terre est laissée à nu, elle l'est tout particulièrement autour des arbres plantés récemment. Le sol est encore meuble et la terre utilisée par le service de l'arbre et des bois de la ville de Paris provient de terrains agricoles sur les fronts d'urbanisation de la Grande couronne d'Île-de-France⁸. Cette terre a toutes les chances de renfermer une « banque de graines », ensemble de semences qui s'y sont naturellement enfouies au cours du temps. Lors de la plantation, une partie peut germer et faire apparaître en ville des espèces venues de l'extérieur. Cela expliquerait la présence dans ces pieds d'arbres jeunes d'espèces habituelles des cultures sarclées (*Ammi majus* L., *Kickxia elatine* (L.) Dumort. ou *Echinochloa crus-galli* (L.) P. Beauv. par exemple).

7. Famille anciennement nommée « Graminées ».

8. PAQUET L.-M., communication personnelle, 2009.

Les pieds d'arbres jardinés, lieux de métissages floristiques et sociaux

Au pied des arbres jardinés, coexistent les végétaux volontairement semés ou plantés par les habitants, et un cortège d'espèces apparues spontanément.

Sur le site B, on trouve principalement des plantes horticoles pérennes, telles que pivoines ou asters, auxquelles s'ajoutent quelques plantes à bulbes, crocus et jonquilles. L'enquête conduite sur le site A, a permis de distinguer deux phases et deux styles de jardinage. En 2008, a été semé un mélange de graines du commerce qualifié de « jachère fleurie » issues d'un processus de sélection horticole, mais censées contrairement aux précédentes, évoquer la campagne (coquelicots...). L'année suivante, le choix s'est porté sur des essences horticoles classiques, plantes de massifs fleuris, tels que pensée, bégonia et campanule, mais aussi quelques plantes d'intérieur, comme ce « cactus de Pâques » (*Rhipsalidopsis sp.*) ainsi dénommé en jardinerie et sur les sites Internet d'amateurs de plantes.

Ces plantations ont plusieurs provenances. Les initiatrices de ces jardins ont mêlé plantes et semences achetées en jardinerie et d'autres prélevées dans leur jardin (site B), ou dans leur appartement (site A). Elles ont également bénéficié de la contribution de leurs voisins, de façon directe, par des dons de main à main, ou de façon indirecte et anonyme, par le dépôt de plantes à côté du jardinet (site A). Sur le site B, c'est un partenariat avec la commune qui s'est notamment concrétisé par l'apport de végétaux cultivés sous serre par le service des espaces verts.

Quant à la flore spontanée, inventoriée sur le site A uniquement, elle s'est avérée relativement diversifiée dans les quatre jardins. On y trouve respectivement 19, 25, 15 et 9 espèces (voir annexe 2), et un total de 39 espèces différentes sur l'ensemble, soit plus d'un quart des quelques 150 espèces recensées sur les 1 500 pieds d'arbres inventoriés dans le même arrondissement de Paris!

Des hypothèses peuvent être avancées sur l'origine et le cheminement de ces plantes. En dépit de l'arrêt dans les années 2000 du désherbage chimique par la ville de Paris (politique dite du « zéro phyto⁹ »), bien souvent le piétinement par les passants empêche la flore spontanée de se développer. Les petites barrières autour des jardins les protègent des hommes et des chiens et les graines issues de la végétation des espaces verts de proximité ou des interstices de la rue peuvent germer et générer des individus qui, à maturité, produisent à leur tour de nouvelles graines. Ainsi, la flore spontanée présente dans les jardins peut s'expliquer en partie par une dynamique locale, certains sujets colonisant l'espace vacant tandis que d'autres disparaissent. Par ailleurs, les jardins ont été réalisés autour de jeunes arbres, de faible diamètre, au pied « nu » : ils sont donc plus à même de fournir un espace accessible et suffisant pour une activité de jardinage. Comme au pied des jeunes arbres non jardinés, on y retrouve quelques espèces d'affinité plutôt agricole (concurrentes des cultures sarclées). Il est probable qu'elles aussi proviennent d'une banque de graines qui germe à la faveur de la plantation.

9. Ce qui a valu à la ville la certification ISO 14001, « Soins aux végétaux : méthodes alternatives et raisonnées » en 2002.

La levée pourrait en outre être favorisée par l'arrosage et la terre encore bien aérée, dont bénéficient ces petits lieux.

L'analyse écologique des flores plantées et spontanées de ces pieds d'arbres jardinés révèle un fonctionnement complexe. Aux mécanismes écologiques naturels à l'œuvre s'ajoutent des flux d'espèces entre ville et champs. Il existe donc une forme de continuité. Elle n'est pas géographique comme peuvent l'être les gradients rural-urbain classiquement étudiés en écologie urbaine (Clergeau, 2009, p. 64-68), mais elle est dynamique, et liée aux activités humaines. La flore des pieds d'arbres jardinés révèle également des relations sociales complexes : elle implique bien sûr les initiateurs et les animateurs, mais aussi d'autres riverains, le jardinage faisant jouer localement les relations de voisinage. Elle concerne aussi la municipalité, dans la mesure où l'établissement de cette végétation au statut composite dépend à la fois de la politique « zéro phyto » et de la tolérance tacite vis-à-vis de ce jardinage qui semble privatiser ces petits espaces publics au bénéfice de quelques-uns.

Pourquoi et comment jardiner l'espace public au pied des arbres ?

En suivant ces plantations au pied des arbres, nous nous sommes intéressées aux motivations des habitants.

Investir les pieds des arbres

Les trois initiatives de jardinage ont pris forme chacune dans un contexte spécifique. Les pratiques et l'esprit dans lesquels le traitement de la flore et de l'espace public sont entrepris sont très contrastés.

Sur le site A, la rencontre entre quatre artistes a contribué à faire exister cette expérience de jardinage dans la durée. Deux d'entre elles connaissaient des expériences de fleurissement à New York. Mais c'est une troisième, plus naturaliste selon ses collègues, qui est l'instigatrice du projet. La dernière a créé un atelier de *land art* avec des enfants en décorant la base d'un arbre, puis elle a poursuivi l'initiative d'un voisin qui a entre-temps déménagé. La motivation commune est la mise en place d'une action partagée :

« C'est à partir de là [une exposition collective] qu'on s'est mises ensemble, on avait été contentes d'être ensemble, l'idée de faire quelque chose en bas des arbres, cela s'est concrétisé [...] on faisait, tous, les quatre jardins, c'était une démarche puisqu'on a mis les quatre barrières, on s'est aidée, on a mis de la jachère fleurie partout, Marie a mis des roses trémières partout. »

Ainsi se créent des « jardinets collectifs », comme les nommeront les protagonistes (figure 1).

Figure 1 : Site A.



Figure 2 : Site B.



Des végétaux jaunis jonchant le pied des arbres après le traitement chimique opéré par la mairie¹⁰, auxquels se mêlaient déjections canines et mégots sont à l'origine du site B. Devant ce spectacle peu attrayant, l'idée germe d'installer des fleurs pour embellir la rue. L'initiative émane d'une riveraine, teinturière retraitée et amatrice de plantes tinctoriales, qui a pris connaissance *via* Internet de semblables réalisations à Rennes et Lyon¹¹. Le projet obtient l'aval et l'aide du service des espaces verts de la commune et mobilise l'ensemble des riverains (familles, résidents d'un Externat médico-professionnel qui forme à l'entretien des espaces verts). L'opération est nommée « Fleurs de trottoirs », avec comme slogan : « Ici les enfants agissent pour la biodiversité. » Le projet n'est plus seulement d'embellir le quartier, mais d'enrôler les riverains par le biais de leurs enfants et de les sensibiliser à la nature, au végétal en dehors de leur jardin (figure 2).

Quant au site C, il résulte d'une demande exprimée par des riverains, pour la plupart copropriétaires, d'apporter du végétal dans une rue très minérale :

« Les habitants avaient, depuis une dizaine d'années, l'idée de faire de cette cour une voie piétonne. Il y avait une envie générale de la part des habitants de "verdurer" les lieux [...] en 2003, les trottoirs ont été élargis et des arbres ont été plantés. »

Cette amélioration du cadre de vie a engendré un nouveau problème. La même personne précise :

« Par qui allaient être occupés les trottoirs plus larges ? Des bars se sont installés qui ont entraîné des nuisances [...] Il y en avait un à l'origine qui était fréquenté par les habitants, les trois autres drainent une population extérieure qui vient là pour boire, regarder les matchs de foot. La bière est moins chère, ils se saoulent et vont pisser partout ensuite. »

L'utilisation intensive des arbres comme latrine par les clients des bars a conduit les riverains à tenter de contrarier la pratique. Trois pieds d'arbres ont ainsi été transformés, lors d'une opération médiatisée, en « mini-jardins ». Deux d'entre eux ont résisté, mais la végétation spontanée peine à y pousser.

À ces raisons différentes d'investir les pieds d'arbres, correspondent des pratiques et des choix d'interventions particuliers. Sur le site C, il ne s'agit pas réellement de jardinage mais, selon l'expression même des personnes interviewées, de verdissement (ou, énoncé de manière plus originale, de « verdisation »). Les habitants n'ont pas voulu s'investir dans une activité qui prend du temps et demande une participation sur le long terme, l'objectif réel n'étant pas de jardiner mais d'installer du végétal. Renseignements pris auprès d'amis ou de la mairie, ces habitants, aidés par une association (Jardins et PLU's), ont choisi des arbustes horticoles très rustiques (aucuba du Japon, figure 3), ne nécessitant aucun entretien,

10. Cette rue est partagée entre deux communes. La première désherbe avec des produits chimiques, la seconde utilise des moyens mécaniques (rotofil, binette).

11. Voir à ce sujet DENIS, 2010.

suffisamment gros pour dissuader les hommes et les chiens de venir s'y soulager, et particulièrement résistants pour supporter quand même le voisinage des bars et de leur clientèle. Cette action s'apparente à une forme de « guérilla jardinière » (Reynolds, 2010) et elle est soutenue par le groupe « Verdir¹² ».

Figure 3 : Site C.



Le site B présente à l'inverse une activité de jardinage typique. Le cycle des activités est calé sur les saisons : travail de la terre, apport de terreau et de végétaux chaque printemps depuis 2009, suivis le reste de l'année d'un entretien, entre autres par arrachage des « mauvaises herbes », et arrosage.

12. Groupe informel de travail et d'action promouvant le développement du végétal dans le 10^e arrondissement de Paris [<http://verdir.blogspot.com/>].

L'investissement, d'entrée de jeu collectif sur le site A, a conduit les intéressées à mutualiser leurs forces, leurs finances et leur conception du projet qui débute par l'achat des petites barrières, du terreau et de graines (« jachère fleurie ») pour réaliser ces « jardinets collectifs ». Profitant de l'implantation de jeunes arbres, elles ont semé ce mélange de graines à leur pied, mélange qu'elles ont ensuite laissé évoluer, en arrosant, en arrachant occasionnellement quelques « mauvaises herbes » et en y introduisant de nouveaux plants dans le cours de l'année, en fonction des dons et des envies de plantation de chacun.

Esquisse d'une typologie de flores et d'espaces

Les trois sites sont donc bien différents dans les desseins et les pratiques qui les ont faits exister. Mais les acteurs établissent des constats communs concernant à la fois l'environnement et les hommes. Les initiateurs des projets considèrent que leur pratique, résolument urbaine, doit aussi respecter l'environnement naturel : d'où la volonté, par exemple, de ne pas utiliser de pesticides ou encore de créer un havre pour les plantes et les oiseaux. Ils souhaitent aussi que leur investissement soit clairement lu comme un acte collectif.

Toutes ces actions sur ces petits espaces tendent à brouiller les catégories habituelles entre flores sauvages et cultivées, espaces publics et privés. Sur le site A, les végétaux qui poussent au pied des arbres composent un assemblage de plantes horticoles, de « jachères fleuries » et de graines imprévues. Il devient difficile de cataloguer l'ensemble ainsi produit suivant les catégories classiques du sauvage, du spontané ou du cultivé. Par ailleurs, l'opération « Laissons pousser¹³! » invite les citoyens à faire germer des graines « sauvages » dans tous les interstices de la ville, comme l'indique le communiqué de presse :

« Une quinzaine de villes franciliennes verront certains de leurs espaces urbains se muer en mini-prairies de fleurs sauvages [...]. Des marguerites, des coquelicots, de la vipérine, du millepertuis, de la mauve, de la camomille sauvage... 17 espèces sélectionnées par un comité technique de naturalistes et distribuées sous forme de sachets. »

Cette sélection de graines est mise en culture par une entreprise spécialisée, Nova-Flore, qui choisit les plantes « en fonction de leurs atouts écologiques et ornementaux. La composition d'un mélange passe avant tout par la sélection de plantes déjà observées dans le secteur d'implantation¹⁴ ». Bernadette Lizet a repéré la mise en place d'un tel commerce de « graines sauvages » dès 1985 (Lizet, 1989, p. 269) et s'est intéressée, avec F. Dubost, à la trajectoire professionnelle de Nova-Flore (Dubost, Lizet, 2010). Gilles Przetak a analysé un changement de regard sur les « mauvaises herbes », sous l'effet « de l'intégration d'espèces dites "sauvages" dans les catalogues des pépiniéristes, et donc dans les jardins » (Przetak, 2005, p. 10). D'après Marie-Jo Menozzi, ces « mauvaises herbes »

13. Projet initié en avril 2010 par l'association du même nom auquel participent quinze communes d'Ile-de-France dont Paris, [<http://laissons-pousser.com/spip.php?page=accueil>].

14. [<http://www.novaflore.com/nos-melanges-de-fleurs-sauvages-57.php>], consultée le 11 juin 2010.

symbolisent aussi, pour les citoyens (Rennes), une forme d'abandon du politique, et elles sont perçues de manière ambivalente :

« Les points de vue négatifs portés sur ces plantes les assimilent à quelque chose de sauvage, dans le sens de non maîtrisé par l'homme. Les points de vue positifs sont plus volontiers exprimés par l'utilisation du terme de "naturel", dans le sens d'opposé à artificiel, un "naturel" qui tendrait à répondre à une demande de nature en ville. » (Menozzi, 2007, p. 149.)

La distinction entre flores sauvage, naturelle, sélectionnée et cultivée s'estomperait donc en ville. En observant plus finement l'action des jardiniers des pieds d'arbres sur ces plantes, une nouvelle distinction apparaît. Ils procèdent à des arrachages sélectifs sur certaines espèces spontanées (sénéçon commun par exemple), et les plantes qu'ils avaient soigneusement installées, rose trémière ou lierre, sont parfois arrachées par des riverains. Si les plantes peuvent être utilisées par les habitants pour marquer « le passage vers les lieux collectifs et l'espace public de la rue » (Lizet, 2008, p. 576), ici les joutes entre implantation et arrachage signalent la difficile émergence d'un espace qui, au-delà d'être public, est voulu collectif par les acteurs. L'une des jardinières du site A commente ce statut ambigu, en insistant sur le fait que le voisinage a du mal à saisir la dimension collective de l'opération :

« Une voisine me dirige un peu quand elle me voit dehors, elle me dit d'enlever les feuilles. Mais j'ai l'impression que les gens croient que c'est à moi, ils ne pensent pas que c'est collectif. »

Si certains voisins ne comprennent pas, d'autres ressentent un sentiment d'exclusion. Une seconde jardinière l'exprime ainsi :

« Quand on mettait du terreau, etc, [...] il y a une dame qui arrive avec un chien auprès de "mon" arbre entre guillemets, et qui commence à me dire des choses relativement désagréables "vous êtes égoïste, c'est insupportable, mon chien ne peut plus se servir des arbres pour...", [...] Et il y a eu un échange assez vif, j'ai dit "écoutez madame, il y a d'autres arbres. – Oui mais madame vous avez eu un chien vous-même, je vous ai repérée, tout cela c'est à cause de vous". »

Ces actions de jardinage ou de verdissement qui souhaitent être placées sous le signe du collectif sont donc vécues par certains riverains comme une forme d'appropriation, une privatisation de l'espace public¹⁵ et plus particulièrement d'un espace qu'ils utilisaient auparavant, notamment les propriétaires de chiens. Le paysage ainsi créé profite à tous, passants¹⁶ comme riverains, et la démarche d'enclaver ces espaces ne se veut pas une marque d'appropriation ; elle s'impose

15. Sur le concept d'espace(s) public(s) et son évolution historique voir PAQUOT, 2009.

16. Des entretiens auprès de 43 passants ont été réalisés en 2009 dans le secteur des inventaires floristiques. 24 personnes ont dit prêter attention au pieds des arbres (la plupart du temps pour le danger qu'ils représentent (grilles descellées, déjections canines, détritus). 14 ont été capables de citer plusieurs types de pieds d'arbres (avec grilles, avec terre, herbes et/ou fleurs, avec stabilisé) et apprécient les fleurissements.

selon les acteurs des trois sites pour que le lieu soit protégé et respecté. Mais la pose d'une barrière, même plus symbolique que fonctionnelle, rend la lecture de l'acte collectif encore plus malaisée. L'arrachage des plantes et des fleurs pourrait traduire une forme de représailles contre de nouvelles formes d'appropriation par certains d'un espace pouvant, auparavant, être utilisé par tous¹⁷. D'autres vindictes s'attaquent à la clôture (sites A et B) ou se matérialisent par le maintien d'activités concurrentes (utilisation par le chien du site C non clos).

Ces compositions floristiques au pied des arbres visent un embellissement du cadre de vie, veulent parfois être une pédagogie auprès des riverains et entendent tisser du lien de voisinage, ce qui ne s'accomplit pas toujours paisiblement. Elles engagent aussi une redéfinition des catégorisations de l'espace, public, privé, collectif, et des actions, individuelles, privatives ou participatives, qui lui donnent corps.

Conclusion

Ce terrain partagé, de l'écologie à l'ethnologie, autour des pieds d'arbres jardinés, a été d'ampleur modeste, mais il a permis de mettre en exergue deux éléments qui semblent caractéristiques de la ville.

Les pieds d'arbres peuvent accueillir une diversité importante d'espèces végétales. Les écologues ont formulé l'hypothèse qu'ils serviraient de corridors entre les espaces ouverts des villes, favorisant la mobilité des plantes spontanées et faisant le lien entre des populations végétales déjà installées (dans des parcs ou des friches par exemple). Peu d'entre eux sont jardinés, et ceux-là spécifiquement ne peuvent pas, à ce stade de faible développement de la pratique, influencer la dynamique générale de la végétation en ville. Mais ils permettent d'illustrer la complexité des relations qui tissent le territoire urbain et ses composantes, humaines et non-humaines. Les jardins de pieds d'arbres invitent ainsi à envisager une trame verte urbaine façonnée non seulement par des continuités écologiques spatiales, mais aussi par la dynamique relationnelle entre différents habitants de la ville, s'adonnant à des usages divers des trottoirs.

Par ailleurs, les pieds d'arbres jardinés sont créateurs d'une biodiversité composite, combinant les flores, les hommes et leurs relations. Les hommes et les végétaux y croisent leur trajectoire. Le classement du végétal urbain selon les catégories classiques du spontané, du sauvage, du domestique, de l'horticole, n'a plus guère de sens, car les plantes sont l'objet de manipulations à la fois en amont et en aval du jardinage. La limite est floue entre diversité floristique sauvage ou naturelle et diversité horticole : l'acte de semer se voit prolongé par la possibilité que les plantes issues des graines fleurissent et en produisent d'autres à leur tour, qui échapperont au contrôle et participeront à la dynamique de la flore en ville. Certaines espèces horticoles ont ainsi été repérées en dehors des lieux où elles ont été installées initialement (rose trémière par exemple). À cette biodiversité bigarrée correspond en outre un espace également composite, oscillant entre divers

17. Il sera intéressant de poursuivre l'enquête sur ces conflits d'usages et d'images autour de la nature de trottoir, *via* les petits vandalismes sur les installations jardinières.

statuts : public (du point de vue de l'urbanisme), approprié (par des usages) dans un but collectif néanmoins perçu comme privatif.

Ces pieds d'arbres sont autant de petits univers de cohabitation et de co-évolution entre des citadins et des plantes. Il s'y déroule une domestication « au sens d'une construction de la relation au végétal, d'un apprentissage permanent » (Lizet, 2008, p. 605).

Annexes

Annexe I

PIEDS D'ARBRES - 2010

Date : _____ Heure : _____
Référence de la station : _____

Pied d'arbre

Numéro du pied d'arbre dans la station : _____

L'arbre

Essence : _____

Plantation : très récente (max. 2 ans) plus ancienne

Circonférence du tronc (à 1 m) : _____

Remarques additionnelles : _____

Le pied d'arbre

Forme : rond carré autre : _____

Traitement :

sol nu stabilisé grille ajourée grille pleine

autre : _____

Tassement : faible modéré important extrême

Déchets : absents rares modérément abondants abondants

Nature des déchets : _____

Déjections canines : oui non

Remarques/Précisions

PIEDS D'ARBRES - 2010

Espèce	Abondance	Statut de floraison
_____	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4
_____	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4
_____	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4
_____	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4
_____	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4
_____	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4
_____	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4
_____	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4
_____	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4
_____	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4

Hauteur dominante de la végétation : < 10 10-50 50-100 > 100

Hauteur maximale de la végétation : < 10 10-50 50-100 > 100

Récouvrement total du pied d'arbre : 1 2 3 4 5

Abondance :

1 = 0-5 %

2 = 5-25 %

3 = 25-50 %

4 = 50-75 %

5 = 75-100 %

Statut de floraison :

0 = rien

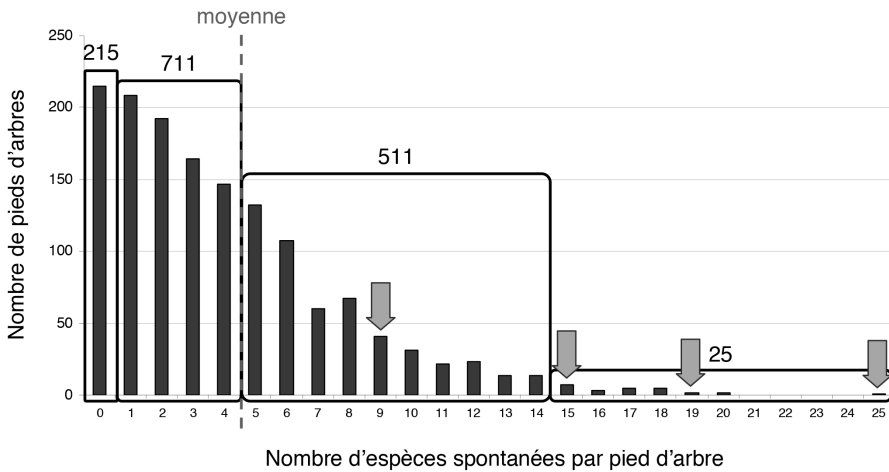
1 = boutons floraux

2 = fleurs épanouies

3 = fleurs fanées

4 = fruits

Annexe II



Bibliographie

- CLERGEAU P., *Une écologie du paysage urbain*, Rennes, Éditions Apogée, 2007, 140 p.
- DENIS L., *Des jardins partagés aux jardins de trottoir. Nature de quartier et éco-citoyenneté à Lyon*, mémoire de master 2 Environnement : milieux, techniques, sociétés (EMTS), Paris, MNHN, 2010, 71 p.
- DUBOST F., LIZET B., « Travailler sur l'image de nature : les jardins des Grands Moulins » dans LIZET B., RUMELHART M. (dir.), *Les Carnets du paysage, Écologies à l'œuvre*, 19, 2010, p. 183-201.
- LIZET B., « Naturalistes, herbes folles et terrains vagues », *Ethnologie française*, 3, 1989, p. 253-272.
- LIZET B., « Théâtres végétaux dans la ville : jalons pour une ethnobotanique urbaine », dans HALLÉ F., LIEUTAGHI P. (dir.), *Des plantes et des hommes, volume 2. Aux origines des plantes*, Paris, Fayard, 2008, p. 576-607.
- MENOZZI M.-J., « Mauvaises herbes », qualité de l'eau et entretien des espaces », *Natures Sciences Sociétés*, 15, 2007, p. 144-153.
- PAQUOT T., *L'Espace public*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2009, 125 p.
- PRZETAK G., *Quel droit de cité pour le sauvage? Perception et gestion de la végétation herbacée spontanée par un service d'espaces verts*, mémoire de DEA Environnement milieux techniques sociétés (EMTS), 2005, 89 p.
- REYNOLDS R., *La guérilla jardinière*, Paris, Éditions Yves Michel, 2010, 274 p.
- WITTIG R., BECKER U., « The spontaneous flora around street trees in cities, a striking example for the worldwide homogenization of the flora of urban habitats », *Flora*, 205, 2010, p. 704-709.

Les jardins de deux quartiers parisiens : biodiversité, gestion et appropriation habitantes

*Marianne COHEN, Raymond BAUDOIN, Isabelle DAJOZ, Michel GODRON,
Étienne GRÉSILLON, Milena PALIBRK, Nicolas CORNET et Raphaël SIMON*

Alors que le mode de vie urbain concerne un nombre toujours croissant d'individus, la présence de nature en ville pourrait être bénéfique pour les citadins (Kaplan et Kaplan, 1989 ; Takano *et al.*, 2002 ; De Vries *et al.*, 2003 ; Mayer, Mc Phersson-Frantz, 2004 ; Fuller *et al.*, 2007) et améliorer la qualité environnementale des villes (Bolund, Hunhammar, 1999 ; Reygrobellet, 2007 ; Pickett *et al.*, 2011). La place des jardins dans l'espace urbain est liée à ce double enjeu. Les jardins individuels ou publics participent du contact entre les citadins et la « nature », même s'ils sont une création anthropique (Boutefeu, 2002 ; Chiesura, 2004 ; Unep-Ipsos, 2008). En associant espèces introduites et spontanées, exotiques et locales, ils peuvent contribuer à la renaturalisation de la ville (Gaston *et al.*, 2005, 2007, 2008) et à son maillage écologique (Clergeau, 2007).

Dans ces jardins, deux types de gestion s'opposent ; l'un basé sur les modèles conventionnels propres à chaque culture (Stefulesco, 2003 ; Ignatieva, 2009) et l'autre plus contemporain mettant en valeur la biodiversité (Lizet, 2010). À Paris, les jardins conventionnels sont artificiels et géométriques, avec des variantes selon l'époque à laquelle ils ont été réalisés : jardins à la française, esplanades, squares haussmanniens arborés, jardins contemporains arbustifs. Plus récemment, les services techniques des espaces verts urbains ont mis en œuvre de nouvelles politiques de gestion favorisant l'installation de plantes spontanées dans les jardins publics (Blanc *et al.*, 2007) voire la création de « jardins naturels ». Les jardiniers individuels tendent aussi à réduire leur usage d'intrants chimiques (*Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable*, 2010). Ces modes de gestion influencent très fortement la flore rencontrée dans les jardins publics et privés, les facteurs naturels jouant un rôle secondaire en ville (Pickett *et al.*, 2011) et en particulier dans les jardins (Gaston *et al.*, *ibid.*). Certains citadins fréquentant ou gérant ces jardins y apprécient la biodiversité spontanée (Lizet *et al.*, 1997 ; Blanc *et al.*, 2007), alors que d'autres préfèrent un espace plus ordonné et entretenu (Nassauer, 1995).

Ces relations habitants/jardins/biodiversité se tissent au sein d'un milieu urbain hétérogène, en termes de composition socioprofessionnelle (Rhein *et al.*, 2008) et d'accès des ménages aux « ressources » écologiques (Charles *et al.*, 2007). Des travaux menés dans des villes américaines et allemande ont ainsi montré le lien existant entre le revenu des ménages et la richesse en taxons végétaux exotiques et locaux (Hope *et al.* 2003), en oiseaux (Melles, 2005; Loss *et al.* 2009; Strohbach *et al.*, 2009) ou les deux (Kinzig *et al.*, 2005). D'après les recherches menées par notre équipe dans la ville de Paris, ces relations tendent à s'inverser à l'échelle d'une ville dense (Cohen *et al.*, 2012, 2013). Le paysage urbain – sa densité, sa configuration, sa fonction – est un autre facteur susceptible d'influencer la biodiversité urbaine, comme l'ont montré Godefroy et Koedam (2007) ou Pickett *et al.* (2011). Ce facteur intervient donc dans le lien entre biodiversité urbaine et catégories de ménages, lorsque les quartiers verdoyants sont habités par des catégories de ménages aisés (Strohbach *et al.*, 2009).

En croisant des inventaires floristiques avec des entretiens avec les acteurs de deux quartiers parisiens, il s'agit dans ce travail¹ de réinterroger les liens entre les habitants fréquentant et/ou s'occupant d'un jardin, les professionnels du paysage et la diversité spécifique végétale. Ce croisement s'appuie sur la constitution d'une équipe associant biologistes et géographes et sur la mise au point d'une démarche interdisciplinaire (Mathieu 2006). Trois objectifs sont visés :

- déterminer la contribution des jardins à la biodiversité urbaine ;
- mieux comprendre la relation biodiversité/jardin/habitant dans deux types de paysages urbains ;
- déterminer si les différences sociales interagissent avec la diversité spécifique des deux espaces et avec la perception qu'en ont les habitants.

Site d'étude

Notre étude se localise dans la ville de Paris, modèle de ville dense, dont le paysage socioprofessionnel s'organise selon une opposition ouest-est (Rhein *et al.*, 2008, Cohen *et al.*, 2012). Pour tester cette disparité, l'étude s'est portée sur un quartier situé à l'Ouest de Paris dans le 15^e arrondissement avec une implantation ancienne de cadres et l'autre à l'est, avec un passé ouvrier, dans le 20^e. Les deux arrondissements présentent encore aujourd'hui cette différence dans les profils socioprofessionnels (tableau 1). Les deux quartiers étudiés, de taille analogue, accueillent des espaces de naturalité contenant une flore spontanée (« jardins

1. Cette recherche s'appuie sur un réseau plus large de chercheurs ayant contribué au programme PIRVE-CNRS et à l'ANR Trames Vertes. Nicolas Persyn (doctorant Paris 1) a contribué à l'étude de la morphologie urbaine, Nathalie Blanc, Lucile Grésillon, Catherine Darrot (UMR Ladyss), Hélène Milochévitch (étudiante de master) ont participé aux enquêtes, Chantal Rémon (IE Ladyss) à la gestion des bases de données et à la recherche bibliographique. Le CNRS et l'ANR ont apporté leur soutien financier, et le pôle Image (université Paris Diderot) son appui technique. Nous avons utilisé les bases de données de l'INSEE (convention avec le centre Maurice Hallwachs) et de l'APUR (convention avec le département de géographie de l'université Paris Diderot pour les programmes de recherche du Ladyss). Nous remercions également le lecteur de ses conseils pour améliorer ce texte.

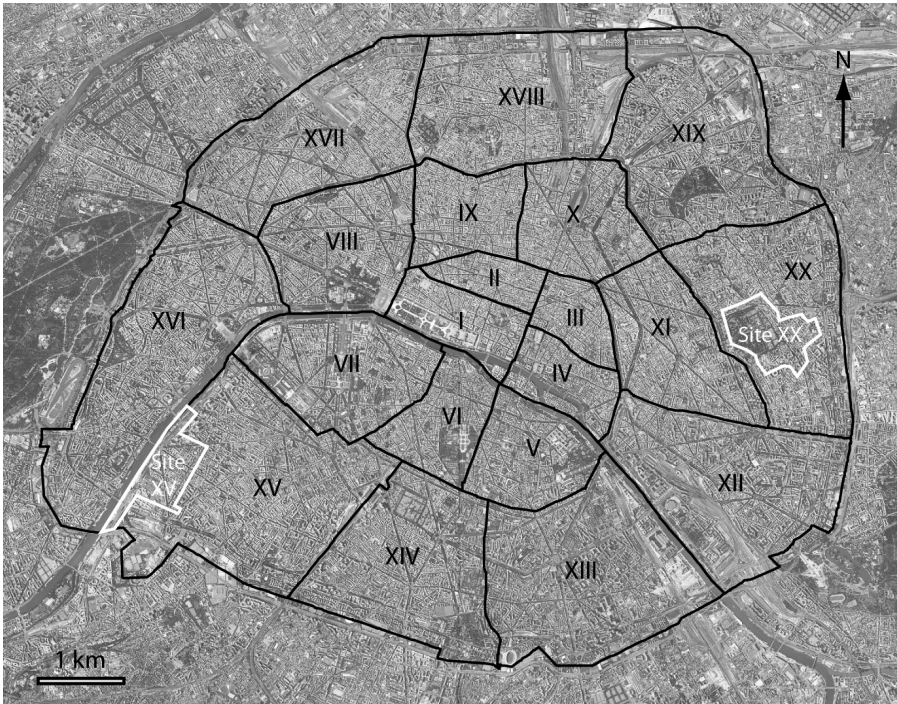
naturels »: jardin en mouvement, jardin naturel, friches ferroviaires, cimetières, (figure 1)), ce qui permet d'établir une comparaison dans le rapport des habitants à cette flore sauvage. Ces espaces de naturalité s'insèrent dans un paysage urbain assez hétérogène, caractéristique des arrondissements périphériques parisiens, associant des quartiers aérés à d'anciens faubourgs partiellement rénovés. La rénovation urbaine est plus marquée dans le 15^e arrondissement, alors que l'héritage de l'urbanisme du XIX^e siècle est resté davantage imprimé dans le paysage du 20^e arrondissement.

*Tableau 1 : Comparatif socio-démographique
entre les 15^e et 20^e arrondissements
et la ville de Paris.*

Critères de comparaison	15^e	20^e	Paris
Population	232 247,0	194 018,0	2 193 031,0
Densité en habitants/km ²	27 387,6	32 444,5	20 806,7
Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en €	28 375,0	17 335,0	26 146,0
Adultes sans aucun diplôme en %	9,0	18,3	
Adultes avec diplôme supérieur à bac +2 en %	45,9	28,4	
Cadres, professions intellectuelles supérieures en %	33,0	23,0	13,7
Professions intermédiaires en %	14,0	19,0	14,0
Employés et ouvriers en %	14,0	25,0	18,0
Retraités et inactifs en %	29,0	29,0	28,0
Chefs d'entreprises, artisans, commerçants en %	3,0	3,0	4,0

Source : INSEE, 2007.

Figure 1 : Carte de localisation.



Source : Geofla[®] BD ORTHO[®] 5 m (IGN), APUR.

Matériel et méthodes

Deux types de données ont été collectés : celles se référant à la flore rencontrée dans les espaces de naturalité et les jardins, et celles concernant les pratiques et les perceptions des habitants et des gestionnaires vis-à-vis de cette flore. Chacune des deux méthodes de collecte de l'information a été conçue de façon à faciliter leur croisement ultérieur. Ce croisement est ici effectué par la mise en regard de la biodiversité, des pratiques et des perceptions, telles que mesurées ou évaluées dans une série de lieux. Ces données et leur croisement sont comparés entre les deux quartiers, en fonction de leur contexte socioprofessionnel et paysager. Notre démarche de croisement interdisciplinaire est de type compréhensif, s'appuyant sur des éléments quantitatifs et qualitatifs.

Étude floristique

Parmi la centaine de relevés effectués dans les deux quartiers par Nicolas Cornet, 42 ont été réalisés dans des jardins (tableau 2), les autres étant échantillonnés dans des friches, le long de trottoirs et autour d'arbres d'alignement. Les espèces

spontanées et cultivées ont été inventoriées et identifiées avec le concours du CBNBP et de la mairie de Paris (direction des Espaces verts), à qui nous devons également les inventaires floristiques des deux « jardins naturels ». La taille des relevés dépend de l'emprise au sol de l'habitat inventorié ; toutefois la corrélation entre surface inventoriée et nombre d'espèces est assez faible ($r^2=0,49$). La surface moyenne des jardins publics est ainsi plus importante que celle des jardins privés, il en est de même pour les jardins privés du 20^e par rapport à ceux du 15^e, alors que c'est l'inverse pour les jardins publics, plus grands dans le 15^e (tableau 2).

Tableau 2 : Échantillonnage de relevés botaniques.

Type d'habitat	Nombre de relevés		Surface moyenne (m ²)	
	Site 15	Site 20	Site 15	Site 20
Jardins publics	13	14	1256	734
Jardins privés	6	9	12	76
Total	51	55		

Un tableau récapitulatif de la richesse floristique permet de comparer en fonction du quartier et du type de jardin : le nombre total d'espèces recensées, le nombre moyen d'espèces par relevé (somme du nombre d'espèces rencontrées dans chaque relevé, divisée par le nombre de relevés), le nombre moyen d'espèces recensées par unité de surface. On s'intéresse également aux espèces exclusives, c'est-à-dire aux espèces qui n'ont été rencontrées que dans un type de jardin, afin d'apprécier leur contribution à la biodiversité. Une dernière information concerne la répartition entre les espèces exotiques et les espèces de la flore locale. L'ensemble de l'information floristique a également été traitée statiquement, en utilisant deux techniques : l'analyse factorielle des correspondances (logiciel R, R Development Core Team, 2009) et l'analyse fréquentielle (logiciel APL Dyalog, Daget et Godron 1997). Les habitats, les catégories d'indigénat (espèces locales, subspontanées, naturalisées ou plantées) caractérisant la flore des différents relevés ont été introduits en éléments illustratifs (supplémentaires) dans l'analyse factorielle. Sur le graphique de l'AFC, les coordonnées des habitats ont été calculées à partir des coordonnées des points stations, celles des indigénats à partir des coordonnées des points espèces.

Étude des pratiques et perceptions des habitants et gestionnaires

Pour comprendre ces relevés botaniques, les travaux ont également porté sur les pratiques et les perceptions des habitants et les professionnels du paysage.

À partir d'enquêtes semi directives, il s'agissait de saisir la manière dont les professionnels et les usagers gèrent et/ou perçoivent la flore des jardins. L'objectif était de mettre en parallèle la diversité botanique, les types de gestion et d'appropriation par les habitants. Pour cela nous avons choisi d'effectuer des enquêtes par « double regard » auprès des habitants (Blanc *et al.*, 2007). Cette méthode d'enquête qualitative permet de faire le lien entre la biodiversité mesurée, les pratiques habitantes et la vision et l'appréciation qu'ils ont de cette biodiversité. 28 enquêtes ont été menées par un collectif de chercheurs auprès d'usagers dans les jardins publics et d'habitants dans des jardins privés, jardins dans lesquels des relevés botaniques avaient préalablement été réalisés. Ces enquêtes ont été réparties entre les deux quartiers et menées auprès de différentes catégories socioprofessionnelles. Pour analyser les pratiques des gestionnaires, des enquêtes spécifiques, plus techniques, ont été menées auprès de la direction des Espaces verts ; elles ont précisé les modes de gestion des espaces verts publics.

Un lien entre diversité floristique, gestion et perception des jardins

Les jardins contribuent à la richesse floristique

Les jardins contribuent à près du tiers de la richesse floristique inventoriée dans les 2 quartiers (tableau 3). On y a recensé 243 espèces exclusives, dont 154 espèces exotiques plantées (63 %). La richesse floristique varie selon les quartiers et le type de jardins. Les jardins du 20^e sont plus riches en espèces que ceux du 15^e, cette différence s'atténuant pour les jardins publics conventionnels. Si l'on considère le nombre d'espèces par unité de surface, les jardins privés du 15^e sont plus riches que ceux du 20^e, alors que c'est l'inverse pour les jardins publics. Parmi les jardins publics, les jardins « naturels » apportent une contribution plus significative à la biodiversité (122 espèces exclusives, recensées dans 2 jardins) que les jardins conventionnels (89 espèces exclusives recensées dans 25 jardins).

Parmi les espèces locales, subspontanées ou naturalisées de ces jardins, certaines ont été plantées par l'homme pour leur intérêt ornemental (ex. *Buxus sempervirens*, *Hedera helix*, dans les jardins conventionnels), leur rusticité (*Lolium perenne* dans les pelouses), ou en fonction d'objectifs pédagogique ou paysager (« jardins naturels »). Les espèces exclusives aux « jardins naturels » publics sont à 56 % des espèces exotiques plantées alors que ce pourcentage atteint 70 % dans les autres jardins. Ces jardins naturels contribuent en outre à la préservation des espèces rares et protégées (jardin naturel 20^e : 17 espèces, jardin en mouvement 15^e : 3 espèces). Dans les jardins privés, la moitié des espèces exclusives provient de 2 jardins, dont un potager.

Tableau 3 : Nombre d'espèces rencontrées dans les jardins des deux sites d'étude.

Habitats	Nombre d'espèces				Nombre moyen d'espèces/relevé			Nombre d'espèces/m ²		
	Total	Exclusives	Site 15	Site 20	Total	Site 15	Site 20	Total	Site 15	Site 20
Jardins publics	540	211	298	434	44	36	52	0,05	0,03	0,07
Dont jardins conventionnels	325	89	205	235	32	30	35	0,03	0,05	0,09
Dont jardins naturels (2 cas)	328	122	109	267	-	1 cas par site		0,04	0,03	0,05
Jardins privés	149	32	49	125	17	11	21	0,30	0,90	0,30
Total	773	243	378	531	28	20	35			

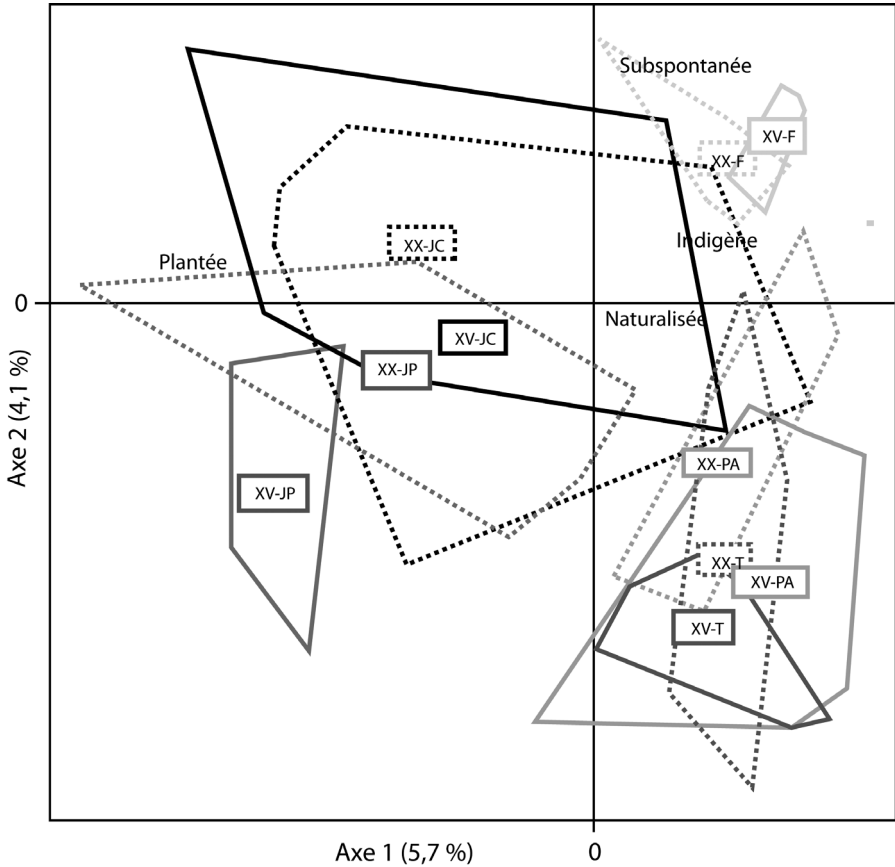
Originalité de la flore des jardins et des deux quartiers

Les traitements statistiques de l'ensemble des relevés mettent en évidence l'originalité de la flore des jardins et l'existence de nuances entre les deux quartiers. Le premier axe de l'analyse factorielle des correspondances montre une opposition entre les habitats favorables à la flore rudérale locale : *Matricaria perforata* (Asteracées), *Cirsium arvense* (Asteracées) et *Rumex obtusifolius* (Polygonacées), et ceux propices à la flore exotique plantée : *Pelargonium sp.* (Géraniacées), *Kerria japonica* (Rosacées) et *Choisya ternata* (Rutacées) (figure 2). Dans les premiers – friches, pieds d'arbres et trottoirs – situés à droite de l'axe (pôle positif), les espèces locales (indigènes), sub-spontanées et naturalisées représentent 90 % du total. À l'opposé, dans les jardins privés ou publics, situés à gauche de l'axe (pôle négatif), cette flore locale ne représente que 43 % des espèces.

Outre cette opposition entre les jardins et les autres habitats « naturels », la figure 2 montre que les polygones délimitant les relevés de jardins n'ont pas la même position sur le plan factoriel selon les quartiers. Le polygone correspondant aux jardins privés du 20^e est décalé vers l'origine de l'axe 1, alors que celui du 15^e est situé à gauche de l'axe, du côté des milieux plus « artificiels ». En effet, la fréquence des espèces locales, sub-spontanées et naturalisées dans les jardins privés est plus élevée dans le 20^e (44 % en moyenne) que dans le 15^e (25 %). La présence de « jardins naturels » parmi les jardins publics contribue à étirer le long de l'axe 1 les polygones matérialisant les relevés des 2 sites. Ceci est plus

net encore dans les jardins publics du 20^e que dans ceux du 15^e, car la fréquence des espèces locales, naturalisées et sub-spontanées y est plus élevée (74 % au lieu de 59 %).

Figure 2 : Premier plan factoriel de l'AFC.



Pour chacun des couples habitat/site, figure l'enveloppe des relevés associés (polygone convexe) dont l'identifiant est positionné au barycentre de ces derniers. Site 15 : XV ; Site 20 : XX ; JP : jardins privés, JC : jardins collectifs ; F : friches ; PA : pieds d'arbre ; T : trottoirs ; Source : Simon 2010, Cornet 2009, Base FLORA.

Les analyses fréquentielles confirment le lien significatif entre la flore et le type d'habitat (cette quantité d'information, exprimée en Shannon, est de 2,68). Les espèces vivant ensemble dans les jardins publics sont des ligneux bas sempervirents, qui constituent l'armature d'arbustes taillés en haies offrant un décor (presque) toujours vert : *Elaeagnus x ebbingei*, *Hypericum calycinum*, *Cotoneaster franchetii*, *Choisya ternata*, *Photinia x fraseri*, *Lonicera pileata*. Significativement associées à cet habitat, des hydrophytes, des espèces exotiques

intéressantes pour la conservation d'espèces menacées (ex. certains *Berberis*), des espèces forestières locales pourraient contribuer à la trame verte et bleue. Les espèces vivant dans les jardins privés sont des espèces ornementales (*Eriobotrya japonica*, *Ficus elastica*, *Hydrangea macrophylla*, *Pelargonium sp.*, *Petunia sp.*, *Rosa sp.*) et potagères (*Cucumis melo*, *Cucumis sativus*, *Cucurbita pepo*, *Fragaria x ananassa*, *Rubus idaeus*, dans un jardin potager du 15^e).

Deux quartiers et deux exemples du sauvage et du domestique dans les jardins publics

Deux jardins publics que nous avons précédemment appelés « naturels » se démarquent dans les deux quartiers. Dans le 15^e, le jardin en mouvement, situé dans le parc André Citroën a été dessiné en 1991 par le paysagiste Gilles Clément. Il associe des végétaux horticoles à des espèces locales semées au départ qui s'ensemencent spontanément ensuite dans le jardin et ailleurs. Dans le 20^e, le jardin naturel, situé en contrebas du cimetière du Père Lachaise, est plus récent (1996) et s'inscrit dans une initiative plus écologique et pédagogique. Il s'agit de reconstituer cinq habitats naturels d'Ile-de-France par des semis de graines. Cette différence de conception pourrait expliquer les écarts de biodiversité et de fréquence des espèces indigènes, naturalisées et sub-spontanées constatés plus haut au bénéfice du jardin naturel (cf. tableau 3).

D'après l'enquête menée auprès des utilisateurs de ces jardins naturels, leur fréquentation est majoritairement motivée par un besoin de « quitter la ville » (11 enquêtes/18). Les sens qui en témoignent sont par ordre d'importance, la vue, l'ouïe, l'odorat. Les jardins avec une gestion naturelle sont jugés propices à la méditation, à la contemplation ou encore à l'introspection (termes utilisés par les enquêtés). Qu'ils apprécient ou non les lieux, il importe aux habitants de savoir si la végétation foisonnante est le résultat d'une volonté, ce qui est le cas des jardins naturels et en particulier de celui du 20^e arrondissement, dont la stratégie de communication est plus explicite que dans le cas du jardin en mouvement.

Dans les autres jardins publics gérés par la mairie de Paris, des méthodes plus respectueuses de l'environnement et de la santé des usagers ont été adoptées. Le principe de la gestion différenciée est appliqué de la même manière dans tous les jardins publics parisiens gérés par la direction des Espaces verts, la proportion d'espèces locales, sub-spontanées ou naturalisées est d'ailleurs proche dans les 2 quartiers (53 % dans le 15^e, 58 % dans le 20^e). La moindre richesse floristique par unité de surface dans le 15^e (tableau 3) pourrait s'expliquer par des différences de conception des jardins. Les jardins de grande taille (tableau 2) sont constitués de motifs végétaux répétés à l'identique. Le modèle « moderniste » du jardin toujours vert, conforme à l'utopie de la charte d'Athènes (Panerai *et al.*, 2004, Blanc *et al.*, 2007) aurait davantage été appliqué dans ce quartier largement rénové et modernisé. Inversement, dans le 20^e, ce modèle n'est pas aussi répandu. Les espaces dédiés aux jardins publics sont plus exiguës dans ce quartier où le bâti des anciens faubourgs a subsisté parallèlement à une rénovation urbaine plus

ponctuelle. L'éventail des végétaux utilisés y est similaire, mais il est déployé sur de petites surfaces, sans répétition de motifs. Des enquêtes resteraient à réaliser pour tester la perception de ces différences de diversité par unité de surface.

Des cultures et pratiques horticoles dans les jardins privés des deux quartiers

Dans les deux quartiers, le jardin privé a une grande importance comme lieu de convivialité et de coupure avec la ville. Les habitants lui consacrent du temps, des moyens pour le personnaliser. Pour la plupart des habitants interrogés (15/17), le jardin permet aux couples et aux familles de se retrouver. Ils y prennent, lorsque le climat le permet, leur repas. Le jardin permet ainsi un retour sur soi et sur l'entourage. L'organisation du jardin répond donc d'abord à des exigences anthropocentriques. Dans l'ordre d'apparition, il faut que le jardin réponde à des codes esthétiques, des exigences olfactives positives. Il doit être silencieux à l'opposé de la ville bruyante. Pour $\frac{3}{4}$ des personnes interrogées, le jardin évoque la campagne. Il s'agit donc d'abord de construire un espace à soi et pour soi. Le naturel ou le spontané n'existent dans ces espaces que s'ils correspondent à un choix anthropique. La tolérance aux plantes spontanées varie d'ailleurs d'un jardin à l'autre. Ces plantes sont appelées « mauvaises herbes », pas toujours dans un sens péjoratif; elles sont rarement encouragées par les jardiniers. Même les jardiniers déclarant ne plus employer d'intrants chimiques, dés-herbent fréquemment manuellement leurs jardins, voire choisissent des végétaux compétiteurs comme le lierre.

Les enquêtes et observations de terrain mettent toutefois en avant des différences entre les deux quartiers, dans la gestion des jardins privés et la perception de la flore sauvage. Le type d'habitat et le paysage urbain dans lequel les jardins privés s'insèrent influent sur leur gestion. Dans les résidences modernes, l'entretien des jardins intérieurs est partagé entre les habitants et une entreprise. Les professionnels du paysage travaillent le sol, taillent les arbres, tondent les pelouses et arrosent, laissant peu d'opportunités d'installation aux espèces spontanées. Les jardins du 15^e – quartier largement rénové – sont majoritairement situés dans ces résidences (5 cas sur 7). Certains habitants apprécient le travail de ces professionnels et l'aspect très « net » du jardin, mais d'autres le déplorent notamment lorsque les plantations dont ils ont pris l'initiative dans leur partie privative ont été détruites par la tonte de la pelouse. Les jardins les plus riches en espèces (potagères ou horticoles) sont rencontrés dans des résidences où existent de bonnes relations de voisinage, en particulier avec la gardienne, permettant de mieux concilier la gestion individuelle et celle de l'entreprise. Dans le 20^e, seuls 2 jardins sur 9 sont situés dans des résidences modernes. La grande majorité des jardins, 7 sur 9, est associée à des maisons individuelles ou des cours de petits immeubles anciens, ils sont donc gérés directement par les habitants. Ceci pourrait expliquer les différences de biodiversité et de place des espèces locales, sub-spontanées et naturalisées au bénéfice des jardins privés du 20^e (tableau 3).

L'idée que la nature a une place en ville ne fait d'ailleurs pas consensus parmi les jardiniers du 15^e. Pour ces habitants, la ville par essence est artificielle, il n'est pas envisageable d'inscrire la nature dans leurs jardins. Certains justifient cette attitude en invoquant la pression des voisins souhaitant que les jardins intérieurs des résidences modernes, à la vue de tous, aient un aspect très « propre », très domestiqué. Un jardin sans « mauvaise herbe » est « propre » et inversement un jardin avec des plantes spontanées est « sale ». Les jardiniers du 20^e sont plus tolérants aux espèces spontanées. Ils ont généralement conservé les espèces qui étaient déjà présentes lors de leur installation, même s'ils en ont aussi installé de nouvelles. Ceux dont les jardins sont riches en espèces locales, déclarent tolérer au moins partiellement ces espèces dans leur jardin et à proximité. Ils voient leurs jardins comme des remparts contre l'artificialisation galopante, voire comme un espace politique, il s'agit de réagir pour améliorer le monde. Là encore, ces pratiques et perceptions contribuent à expliquer les différences de biodiversité et de place de la flore locale, sub-spontanée et naturalisée dans les deux quartiers.

Inégalités socioprofessionnelles et biodiversité des jardins

Les jardins privés et publics du 20^e, où résident majoritairement des catégories socioprofessionnelles d'employés et de cadres moyens, présentent des caractères écologiques plus favorables (richesse floristique, proportion d'espèces locales) que ceux du 15^e où habitent des ménages plus aisés. En revanche, si l'on considère la richesse floristique par unité de surface, la situation des jardins privés du 15^e est la plus favorable, les habitants surinvestissant ces micro-jardins privés par leurs pratiques jardinières en y introduisant des espèces exotiques, horticoles et potagères. Toutefois, il convient de se questionner sur la portée de ces relations entre le profil socioprofessionnel des ménages et les indicateurs de la biodiversité des jardins. Ainsi, malgré ces différences entre les 2 quartiers, les pratiques et les perceptions des habitants fréquentant les jardins publics ou s'occupant des jardins privés ne semblent pas structurées par la catégorie socioprofessionnelle à laquelle appartiennent les personnes enquêtées. Un nombre supérieur d'enquêtes serait toutefois nécessaire pour le vérifier (Gresillon *et al.* 2012), de même qu'un nombre plus important de relevés floristiques.

Discussion et conclusion

De notre travail croisant des inventaires floristiques avec une analyse des pratiques et perceptions des parisiens de deux quartiers, peuvent être tirées un certain nombre de conclusions de portée générale. Les jardins urbains, du fait de la diversité de leur conception, public/privé, ornemental/potager, conventionnel/naturel, contribuent à la diversité floristique urbaine. Ils répondent à une demande des habitants de mise en contact, par divers sens, avec un milieu représentant une rupture par rapport à la ville, et ceci sans renforcer les inégalités socioprofessionnelles.

Notre étude a ainsi montré la pertinence de la notion d'habitat en milieu urbain, et notamment la spécificité des jardins. Ils subissent une forte perturbation et compétition, mais ils contribuent largement à la biodiversité urbaine, grâce à l'enrichissement en végétaux apporté par les plantations, conclusions rejoignant celles de Gaston *et al.* (2005, 2007). Avec l'abandon de l'utilisation des désherbants chimiques par les services techniques municipaux et par les jardiniers individuels, la proportion d'espèces locales, sub-spontanées et naturalisées est non négligeable, alors que dans les jardins anglais étudiés par ce même auteur (2008), la biodiversité était positivement corrélée avec le nombre d'espèces horticoles et négativement avec les espèces locales. Notre travail amène aussi à revisiter les contours des notions de communauté végétale et de biodiversité et à travailler sur la place des choix anthropiques dans le cortège floristique citadin. Ainsi, les espèces locales ne sont pas forcément des espèces spontanées, mais peuvent avoir été plantées intentionnellement par les paysagistes, ou même par les habitants pour créer des jardins « naturels ». Les frontières entre naturel et artificiel se brouillent dans un contexte de sensibilité croissante vis-à-vis de la présence de nature en ville, comme en témoignent d'autres manifestations, telles que la multiplication des jardins partagés ou la campagne de semis d'espèces sauvages « Laissons pousser », lancée depuis 2010 par l'association éponyme, en collaboration avec Naturparif et la mairie de Paris dans les arrondissements périphériques et l'Est parisien.

La politique de gestion différenciée des jardins, et notamment la recréation de milieux naturels dans des jardins publics contribue à diffuser des espèces indigènes dans l'espace urbain et à les donner à voir aux habitants. Par rapport à d'autres habitats naturels, ils présentent à la fois une flore diversifiée, modérément exotique et un aspect esthétique, du fait d'un entretien soigneux. Ces « jardins naturels » semblent propices au bien-être des habitants, confirmant l'influence positive de la biodiversité sur les habitants (Mayer, Mc Phersson-Frantz, 2004, Fuller *et al.* 2007). Quant aux jardins privés, leurs avantages écologiques considérés comme potentiels par Gaston (2007), sont en train de se concrétiser avec l'émergence d'une gestion plus attentive au vivant et au spontané. Toutefois les enquêtes montrent que continuent de coexister deux types de gestion et de perception. L'une privilégie le « propre », le « net », l'ordonné, l'autre acceptant davantage le spontané, la diversité, vus par les premiers comme « sale », comme l'avaient montré Nassauer (1995) ou Vigarello (1987, à propos du rapport au corps). À ces différences de perception et de gestion de ce qu'est la nature urbaine, correspondent des niveaux et des types de biodiversité bien distincts. Ce résultat peut être rapproché de l'influence du mode de vie et des pratiques des ménages (*lifestyle behavior*) sur la biodiversité mise en évidence par Grove *et al.*, (2006). Par delà leur intérêt écologique inégal, les jardins privés contribuent à la qualité de la vie en ville, ce qui fait écho au « besoin » d'espaces verts et à l'intérêt porté aux jardins (Boutefeu, 2002 ; Unep-Ipsos, 2008).

L'hypothèse du lien entre le profil socioprofessionnel des habitants et l'intérêt écologique des jardins n'est pas simple à analyser et vérifier. Si l'on s'en tient au

nombre d'espèces horticoles et locales par unité de surface, c'est bien dans les quartiers les plus aisés que la biodiversité des jardins privés est la plus importante, ce qui rejoint les résultats de Hope *et al.* (2003), Melles (2005), Kinzig *et al.* (2005) et Strohbach *et al.* (2009). En revanche, si l'on considère le nombre total d'espèces et la proportion d'espèces locales, ce sont les jardins privés et publics des anciens faubourgs de l'Est parisien, où résident des ménages moyens à modestes, qui sont les plus diversifiés. Ceci rejoindrait les résultats obtenus à Paris par Maingre (Cohen *et al.*, 2013) et Cohen *et al.* (2012). La première a montré que la biodiversité des pelouses parisiennes, mesurée sur des placettes de taille constante, était plus importante dans les îlots où résidaient des ménages de catégorie moyenne que dans ceux où résidaient des ménages aisés. Les seconds ont montré que les ménages moyens et modestes vivaient dans des quartiers où la flore spontanée des espaces publics était plus riche et diversifiée que celle rencontrée là où vivent les ménages aisés. Le lien entre biodiversité urbaine et inégalités sociales peut donc être inversé selon les critères choisis pour qualifier la biodiversité.

Ce lien entre biodiversité, jardins et habitants ne peut être compris qu'en prenant en compte la conception des espaces verts et du paysage urbain dans lequel ils s'insèrent, comme nous l'avons vu à travers l'opposition entre le quartier du 15^e, plus moderne, dont les jardins de résidences entretenus par les habitants et une entreprise sont globalement plus pauvres en espèces que les jardins soignés par les habitants des anciens faubourgs partiellement rénovés du 20^e. Cette différence se retrouve également dans les jardins publics, moins diversifiés et plus artificiels dans le 15^e arrondissement que dans le 20^e, en raison de leur taille, elle-même dépendante des choix urbanistiques. Ce résultat peut être rapproché de ceux obtenus par Godefroy and Koedam (2007) ou Pickett *et al.* (2011) concernant l'influence de la fonction du paysage urbain et des espaces verts sur la biodiversité.

Parallèlement, dans chaque quartier, il existe des habitants qui sont tolérants, voire sensibles au sauvage, alors que d'autres sont plutôt attirés par un modèle ordonné, tous les intermédiaires étant possibles, résultat qui peut être rapproché de Nassauer (1995). Ces deux postures se réfèrent à deux modèles de rapport des sociétés à la nature, dont les racines historiques sont anciennes (Gresillon, 2009). Alors que la composition socioprofessionnelle et le paysage des quartiers sembleraient être liés à la biodiversité des jardins et à son caractère plus moins spontané et local, le rapport intime des habitants à la nature urbaine ne peut être réduit à des causalités d'ordre socioprofessionnelles, il est mû par des ressorts plus profonds. Ces conclusions gagneraient à être vérifiées par une étude plus étendue des espaces verts privés et publics et par des enquêtes menées auprès d'un nombre plus important d'habitants.

Bibliographie

- BLANC N., COHEN M., GLATRON S., « What role does plant landscape play in urban policy? », dans BERLAN-DARQUÉ M., LUGINBUHL Y., TERRASSON D. (dir.), *From landscape knowledge to landscape management*, Paris, Cemagref, Éditions QUAE, p. 83-99, 2007.
- BOLUND P., HUNHAMMAR S., « Ecosystem services in urban areas », *Ecological economics*, vol. 29, 1999, p. 293-301.
- BOUTEFEU E., « La demande sociale de nature en ville enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise », *Coll. Recherche*, Condé-sur-Noireau, n° 154, 2002, 85 p.
- CLERGEAU Ph., *Une écologie du paysage urbain*, Rennes, Éditions Apogée, 2007.
- CHARLES L., EMELIANOFF C., GHORRA-GOBIN C., ROUSSEL I., ROUSSEL F. X., SCARWELL H., « Les multiples facettes des inégalités écologiques », *Développement durable et territoires. Inégalités écologiques, inégalités sociales*, n° 9, 2007.
- CHIESURA A., « The role of urban parks for the sustainable city », *Landscape and Urban Planning*, 68, 2004, p. 129-138.
- COHEN M., BAUDOIN R., PALIBRK M., PERSYN N., RHEIN C., « Urban biodiversity and social inequalities in built-up cities: new evidences, next questions. The example of Paris, France », *Landscape and Urban Planning*, 106-3, 2012, p. 277-287.
- COHEN M., BAUDOIN R., CLERGEAU Ph., GRESILLON E., MAINGRE A., PELLISSIER V., VERGNES V. *et al.*, « Fonctionnements biologiques et pratiques des espaces verts à caractère naturel à Paris », dans CLERGEAU Ph., BLANC N. (dir.), *Des trames Vertes dans la ville? Écologies, appréciations, pratiques citoyennes et stratégies de décision*, Paris, Le Moniteur, 2013, p. 75-103.
- Consommation de produits phytosanitaires*, conférence nationale sur les indicateurs de développement durable, 2010.
- DAGET Ph., GODRON M., *Analyse fréquentielle de l'écologie des espèces dans les communautés*, Paris, Dunod, 1997, 163 p.
- DE VRIES S., VERHEIJ R. A., GROENEWEGEN P. P., SPREEUWENBERG P., « Natural environments – healthy environments? », dans *Environ. Plann.*, vol 35, 2003, p. 1717-1731.
- FULLER R. A., IRVINE K. N., DEVINE-WRIGHT P., WARREN P. H., KEVIN J. G., « Psychological benefits of greenspace increase with biodiversity », *Biol. Lett.*, 3, 2007, p. 390-394.
- GASTON K. J., LORAM A., TRATALOS J., WARREN P. H., « Urban domestic gardens (X): the extent & structure of the resource in five major cities », *Landscape Ecology*, 22, 2007, p. 601-615.
- GASTON K. J., LORAM A., TRATALOS J., WARREN P. H., « Urban domestic gardens (XIII) : The richness and composition of the flora in five UK cities », *Journal of Vegetation Science*, 19, 2008, p. 321-330.

- GASTON K. J., SMITH R. M., THOMPSON K., WARREN, P. H., « Urban domestic gardens (II): experimental tests of methods for increasing biodiversity », *Biodiversity and Conservation*, 14 (2), 2005, p. 395-413.
- GODEFROY S., KOEDAM N., « Urban plant species patterns are highly driven by density and function of built-up areas », *Landscape Ecology*, 22, 2007, p. 1227-1239.
- GRESILLON E., *Une géographie de l'au-delà? Les jardins de religieux catholiques, des interfaces entre profane et sacré*, thèse de doctorat, université Paris IV-Sorbonne, t. 1 et t. 2, 2009, 378 p. et 128 p.
- GRESILLON E., COHEN M., LEFOUR J., GOELDNER L., SIMON L., « Les trames vertes et bleues habitantes : un cheminement entre pratiques et représentations. L'exemple de la ville de Paris (France) », *Développement durable et territoires*, 3-3, Varia, 2012.
- GROVE J. M., TROY A. R., O'NEIL-DUNNE J. P. M., BURCH W. R., CADENASSO M. L., PICKETT S. T. A., « Characterization of households and its implications for the vegetation of urban ecosystems », *Ecosystems*, 9, 2006, p. 578-597.
- HOPE D., GRIES C., ZHU W., FAGAN W. F., REDMAN C. L., GRIMM N. B., NELSON A. L., MARTIN C., KINZIG A., « Socioeconomics drive urban plant diversity », *PNAS*, vol. 100, n° 15, 2003.
- IGNATIEVA M., STEWART G. H., COLIN MEURK C., « Planning and design of ecological networks in urban areas », *Landscape and Ecological Engineering*, 7 (1), 2011, p. 27-32.
- IPSOS-UNEP, *Les espaces verts de demain, usages et attentes des Français*, dossier de presse, Paris, 2008.
- KAPLAN R., KAPLAN S., *The Experience of Nature: A psychological Perspective*, Cambridge, University Press Cambridge, 1989.
- KINZIG A. P., WARREN P., MARTIN C., HOPE D., KATTI M., « The effects of human socioeconomic status and cultural characteristics on urban patterns of biodiversity », *Ecology and Society*, 10 (1), 2005, p. 23.
- LIZET B., WOLF A. E., CELECIA J. (dir.), « Sauvage dans la ville », *JATBA, revue d'ethnobiologie*, MNHN, 1997, 608 p.
- LIZET B., « Du terrain vague à la friche paysagée : le square Juliette Dodu », *Ethnologie française*, vol. 40, n° 4, 2010, p. 597-608.
- LOSS S. R., RUIZ M. O., BRAWN J. D., « Relationships between avian diversity, neighborhood age, income, and environmental characteristics of an urban landscape », *Biological Conservation*, 142, 2009, p. 2578-2585.
- MATHIEU N., « Vers une construction interdisciplinaire du concept de milieu (urbain) durable », *Nature Sciences Sociétés*, vol. 14, 2006, p. 376-382.
- MAYER F. S., MCPHERSON-FRANTZ I., « The connectedness to nature scale: a measure of individual's feeling in community with nature », *J. Environ. Psychol.*, vol. 24, 2004, p. 503-515.
- MELLES S. J., « Urban Bird Diversity as an Indicator of Human Social Diversity and Economic Inequality in Vancouver », *British Columbia Urban Habitats*, volume 3, number 1, 2005.

- NASSAUER J. I., « Messy ecosystems orderly frames », *Landscape journal*, vol. 14 1995, p. 161-170.
- PANERAI P., CASTEX J., DEPAULE J.-C., SAMUELS I., *Urban forms: death and life of the urban block*, Oxford, Architectural Press, 2004.
- PICKETT S. T. A., CADENASSO M. L., GROVE J. M., BOONE C. G., GROFFMAN P. M., IRWIN E., KAUSHAL S. S., MARSHALL V., MCGRATH B. P., NILON C.H., POUYAT R. V., SZLAVECZ K., TROY A., WARREN P., « Urban ecological systems: Scientific foundations and a decade of progress », *Journal of Environmental Management*, 92, 2011, p. 331-362.
- R Development Core Team, *R: A language and environment for statistical computing*. R Foundation for Statistical Computing, Vienna, Austria. [<http://www.R-project.org> 2009].
- REYGOBELLET B., *La nature dans la ville. Biodiversité et urbanisme, Avis et rapport du conseil économique et social*, Paris, La documentation française, 2007, 182 p.
- RHEIN C., BLIDON M., FLEURY A., GUERIN-PACE F., HUMAIN-LAMOURE A. L., *Regards sur les quartiers parisiens, Contextes spatiaux, usages politiques et pratiques citadines*, CNRS, universités Paris 1 et Paris 7, 2008, 234 p.
- STROHBACH M. W., HAASE D., KABISCH N., « Birds and the city: urban biodiversity, land use, and socioeconomics », *Ecology and Society*, 14(2): 31, 2009.
- TAKANO T., NAKAMURA K., WATANABE M., « Urban residential environments and seniors citizen's longevity in mega city areas: the importance of walkable green space », *J. Epidemiol. Commun. Health*, vol. 56 (12), 2002, p. 913-916.
- VIGARELLO G., *Le propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Le Points, 1987, 282 p.

Ré-enchanter le territoire à partir de la biodiversité ordinaire : l'artiste, la friche et le jardin à Marseille

Carole BARTHÉLÉMY et Jean-Noël CONSALES

Coincés entre des besoins sociaux de plus en plus soutenus, des politiques territoriales ambiguës et des situations foncières pesantes, les jardins suscitent parfois, dans l'espace euro-méditerranéen, des projets d'aménagement d'envergure, nécessitant les approches professionnelles et techniques d'urbanistes, de paysagistes et autres architectes (Consalès, 2003). Mais, parallèlement à ces rares initiatives, se développent également une myriade de micro-projets de jardins, notamment de jardins collectifs, dont les dimensions innovantes, poétiques, alternatives voire informelles expliquent, en grande partie, le franc succès. Témoignant de cette dynamique, le territoire marseillais accueille de nombreuses expériences originales et sensibles qui mettent en exergue des acteurs souvent méconnus, à l'échelle locale, pour leur implication dans les projets territoriaux : les artistes. Qu'ils soient comédiens, scénographes, plasticiens, ou, plus généralement, animateurs culturels, nombreux d'entre eux ont, en effet, investi certains quartiers populaires de la vaste périphérie marseillaise et établi un dialogue avec les habitants des lieux, grâce à la mobilisation des éléments naturels du site, en général, et à la constitution d'un jardin collectif durable, souvent d'autoproduction, en particulier. Porte d'entrée sur la perception du territoire vécu, espace de confrontation des trajectoires individuelles, des récits et des regards, lieu de sociabilité et d'éducation à la nature, le jardin collectif porté par l'artiste tend à s'ériger en véritable outil de médiation culturelle et environnementale. Il souligne surtout le poids grandissant de l'artiste dans l'élaboration de projets paysagers et environnementaux, résolument ancrés dans le local. Ainsi, tandis qu'approches écologiques et approches projectuelles de la ville durable commencent à peine à formuler des modes opératoires de rapprochement, ces propositions artistiques interrogent-elles quant à leur capacité à formaliser des démarches concrètes bien plus sensibles que scientifiques ou techniques. Il s'agit alors de comprendre le sens, la portée et la pertinence de ces projets, au regard des contextes sociaux et urbains dans lesquels ils s'intègrent. Il importe également de s'intéresser aux individus qui les animent et à ceux pour lesquels ils sont établis. À cet égard, il convient surtout d'évaluer l'accueil et les perceptions dont ils font l'objet auprès des habitants.

Souvent pris comme alibi entre la conception et la réalisation du projet d'urbanisme ou de paysage, ceux-ci semblent ici tenir une place prépondérante. C'est, en effet, sur leurs interrelations avec la nature et le territoire que s'appuie toute l'action artistique. Établie sur un dialogue entre sociologie et urbanisme, la présente contribution¹ s'inscrit dans ce champ réflexif. Issue d'une démarche scientifique en cours de réalisation, elle présente une expérience originale portée par une association d'artistes nommée SAFI (du Sens, de l'audace, de la fantaisie et de l'imagination). Créé en 2001, ce collectif propose, au cœur du très populaire 14^e arrondissement de Marseille, une œuvre scénographique, par la réalisation de parcours, et plastique, par la création d'objets et de jardins, fondée sur la biodiversité ordinaire. Après avoir précisé les conditions méthodologiques particulières de l'étude et dépeint le courant artistique dans lequel elle s'insère, la présente contribution fournira donc un éclairage qualitatif sur le lien artistes/jardins à Marseille, à partir des travaux de SAFI.

Un dialogue entre sociologie et urbanisme : un suivi au long cours pour une co-construction des savoirs et des savoir-faire

« SAFI est un collectifs d'artistes. Plasticiens, scénographes, ils tendent, par leurs interventions, à mettre en valeur, en lumière, une conversation intime entre des hommes et leurs territoires. » (SAFI, 2010.)

Conformément à cette démarche, la présente analyse résulte d'un suivi interdisciplinaire non seulement du projet dans son ensemble, mais encore des éléments du système qu'il constitue : les artistes, les habitants, le territoire du Grand Saint Barthélémy dans le 14^e arrondissement de Marseille et leurs interactions. De fait, cette lecture du travail de SAFI peut apparaître, à bien des égards, comme singulière, aspirant, il est vrai, à donner une interprétation sociologique et urbanistique de ce qui reste, avant toute autre chose, une œuvre artistique. Ici, l'apport de la sociologue est double. Pour elle, il s'agit, en premier lieu, d'interroger les différents acteurs du projet, afin d'étudier leurs points de vue, leur implication, leur vécu et leurs représentations, notamment quant à une nature soudainement donnée à voir. Artistes et habitants sont ainsi interrogés par entretiens semi-directifs. Pour elle, il convient, en second lieu, de mettre en place une observation participante, puisqu'il est possible de contribuer aux différentes activités générées par le projet et de pouvoir « faire avec » les personnes impliquées. Les deux méthodologies convoquées permettent alors de comprendre, de l'intérieur, les rapports entretenus entre les acteurs et leur terrain de jeu. À cette échelle du vécu, l'urbaniste juxtapose celle du projet. Pour lui, il s'agit d'évaluer les incidences d'un tel processus de création sur la fabrique du territoire. Il s'agit également de saisir les dimensions paysagères et environnementales des interventions artistiques. Pour lui, il convient enfin de confronter et de

1. Les auteurs tiennent ici à remercier Dalila et Stéphane de SAFI, l'équipe du Théâtre du Merlan et les forces vives du centre social l'Agora, sans lesquels cette contribution n'aurait pas pu être rédigée.

corréler ces propositions avec celles qu'il est amené à fournir, dans le cadre d'une recherche/action en *landscape planning* entamée sur ce même territoire. Dès lors, ce dialogue entre sociologie et urbanisme ne s'inscrit pas dans le temps circonscrit de la recherche, mais plutôt dans celui d'un suivi au long cours. En effet, les relations établies entre les chercheurs et les acteurs impliqués dans le projet découlent d'une demande réciproque qui s'apparente à une co-construction des savoirs et des savoir-faire. Dans ce contexte, la frontière entre l'observant et l'observé est malmenée (comme toujours d'ailleurs). Elle l'est, néanmoins, de manière tout à fait consciente et reste souhaitée comme telle. Si les artistes sollicitent parfois un regard d'expert sur la biodiversité observée ou la réalisation d'une carte, les chercheurs les interrogent en retour, pour leur propre rhétorique, sur les dimensions sociales, environnementales et urbanistiques de leurs projets. Pour les scientifiques, ce lien privilégié constitue à la fois une large porte d'entrée et une grille de lecture fine sur le courant artistique qui met en spectacle la biodiversité ordinaire à Marseille.

Le spectacle de la biodiversité ordinaire à Marseille

Parmi les nombreux paradoxes territoriaux de Marseille figure le décalage entre le poids conséquent et la densité relativement faible de sa population. Avec 852 396 habitants recensés, en 2007, par l'INSEE, la ville se dresse, en effet, au deuxième rang des communes françaises les plus peuplées, tandis qu'avec 3 542 habitants au km², elle ne se situe qu'au huitième rang national, en terme de densité. Cet écart s'explique essentiellement par la présence, aux marges de la cité, de massifs calcaires qui s'érigent en véritables *no-man's land* naturels, occupant près de la moitié de l'immense territoire communal (Roncayolo, 1996). Mais, au-delà de l'influence de ce seul facteur topographique, il est important de noter que la spécificité de l'organisation urbaine détermine de forts contrastes en termes de densités de population et de bâti, entre le centre (de 200 à 1 000 habitants à l'hectare) et la périphérie (souvent moins de 100 habitants à l'hectare). Caractérisée par des tissus urbains composites où dominent fréquemment les grands collectifs, cette dernière offre à voir des paysages singuliers, laissant une large part au non construit. Ainsi, n'est-il pas étonnant d'observer, au sein de ces territoires de l'ancienne banlieue agricole, devenue résidentielle durant les Trente Glorieuses, la présence de nombreux délaissés, de nombreuses friches végétalisées, à haute valeur écologique (Lizée, 2007). Bien qu'exclusivement cantonnées au rôle de support foncier à l'urbanisation (Consalès *et al.*, 2010), celles-ci apparaissent, pour quelques rares acteurs territoriaux, comme de réelles aménités paysagères, conférant à Marseille le statut de « ville sauvage, de ville en friche ou encore de ville symbole du Tiers Paysage » ([<http://ville-sauvage.blogsthemamarseille-provence2013.fr>]; Clément, 2007). Au centre de cette célébration des attraits paysagers de la biodiversité ordinaire marseillaise figurent souvent des artistes. De fait, à Marseille l'objet friche, omniprésent dans le tissu urbain, semble générer des dynamiques artistiques différenciées. Côté ville, la friche industrielle tirée du riche patrimoine local et mobilisée comme lieu

d'accueil pour la création tend, selon un modèle récurrent en Europe occidentale, à s'institutionnaliser, à l'image de l'emblématique Friche de la Belle de Mai (Andrès, 2009). Côté campagne, la friche à vocation agricole, ignorée en tant que telle dans le projet urbain, suscite un investissement artistique certes original mais, somme toute, plus confidentiel. Bien que non exhaustives les enquêtes réalisées montrent que, comme souvent dans le milieu culturel marseillais, ces initiatives insolites sont portées, dans leur immense majorité, par des artistes qui non seulement ne sont pas natifs de la ville, mais encore qui y résident depuis peu de temps. Est-ce à dire qu'à Marseille, seul un regard neuf et novateur peut percevoir le spectacle d'une nature ordinaire invisible à la vue autochtone ? Force est, en effet, de constater que ces propositions artistiques, aussi différentes soit-elles, participent toutes d'un processus de révélation, tout d'abord, puis de ré-enchantement du territoire à partir de la biodiversité ordinaire. Partant de ce constat, il est possible de mettre en exergue deux types de démarches, et donc deux types d'artistes :

- les arpenteurs, cartographes² qui, à la manière des grands explorateurs des siècles passés, organisent des expéditions à la (re)découverte d'une *terra incognita* urbaine, où règne la nature sauvage. Fondé sur la marche, prise comme acte artistique, leurs travaux donnent lieu soit à des performances publiques soit à une cartographie subjective des informations sensibles glanées au cours de leurs promenades ;
- les jardiniers, paysagistes³ qui, partant d'un travail fin sur la biodiversité ordinaire, proposent des créations de *land art*, mobilisant la participation de l'habitant et aboutissant le plus souvent à la création d'un jardin collectif.

Original dans sa démarche, le collectif SAFI fait partie de ces deux catégories. À ce titre, il illustre parfaitement les liens qui se tissent entre artistes, friches et jardins à Marseille.

Arpenter le territoire à la recherche de la biodiversité ordinaire

Le secteur du Grand Saint Barthélémy se caractérise par la plus grande concentration de logements sociaux à Marseille et par un classement en zone urbaine sensible. C'est dans ce contexte territorial marqué que le projet de SAFI prend forme, à partir de 2007. À cette époque, en effet, le théâtre du Merlan (scène nationale), implanté dans ces quartiers depuis les années 1970, fait appel au collectif pour mettre en scène la réouverture de ses locaux, après une période de travaux. L'objectif fixé relève de la gageure : il s'agit, par la proposition artistique, de dépasser la frontière intérieur/extérieur d'un équipement culturel inscrit au cœur de grands ensembles, réputés comme « difficiles ». Les artistes mobilisés, tous deux plasticiens, mettent alors en place une scénographie fondée sur le tressage des végétaux qui trouve un écho inattendu auprès des habitants :

2. Les auteurs pensent ici notamment à Hendrik STURM, Mathias POISSON et au collectif Stalker/Osservatorio Nomade.

3. Les auteurs pensent ici notamment à Raphaël CAILLENS et Sam (Germinator) des « pots bleus » de la Cabucelle, ainsi qu'aux travaux organisés autour du site de la Gare Franche et du Cosmos Kolej par la compagnie du Bruit du Frigo et par Jean-Luc BRISSE.

« Donc y'a des gens, des vieux gars des cités qui sont venus nous dire moi, en fait, je suis arrivé ici mais, dans mon pays, aussi j'ai fait de la maçonnerie ou j'ai fait ceci cela ; mais, dans mon pays, je travaillais sur le greffage des orangers par exemple et j'utilisais ces nœuds et du coup je connais ce travail là. Et ça a amené à nous tout un tas de gens, des jeunes des vieux, qui disaient ça nous parle, ça nous intéresse ce travail là ! Les végétaux qu'est ce que vous en faites ? » (Entretien artiste.)

Un contact plus précis s'établit avec un groupe de femmes rassemblées au sein du centre social de l'Agora. Elles sollicitent les artistes pour les accompagner dans la création d'un jardin collectif. Mais, les deux plasticiens vont, tout d'abord, s'employer à déconstruire cette notion de jardin et l'inscrire dans une dimension territoriale plus vaste :

« elles avaient envie de créer un jardin. Un jardin collectif. Enfin au départ, elles voulaient juste créer un jardin sans avoir d'appellation vraiment [...]. Donc, on s'est dit, nous on aimerait bien travailler sur qu'est ce que c'est qu'un jardin, qu'est ce qui fait jardin ? Ou est ce qu'il y a des plantes ? [...]. Comment, en fait, ce jardin pourrait être l'occasion de se rendre compte que les jardins c'est pas forcément un parc, que ça peut être autre chose. Donc, on s'est dit on va faire des balades, on va organiser des balades dans le quartier, on va voir qu'est ce qu'il y a comme jardins. Et alors, on a vu différents types de jardin [...]. Qu'est ce qu'on trouve là bas ? Qu'est ce que ça peut produire comme sensation ? Donc, être dans le ressenti aussi. Qu'est ce qu'on a comme impression quand on est dans un espace sauvage ou quand on est dans un espace travaillé ? [...] Et du coup on s'est dit il faut voir ça ! Mais, il faut aussi voir les zones naturelles. Et puis comment rendre tout ça un peu sensible ? » (Entretien artiste.)

Les artistes préparent le terrain. « On a investi les endroits flous » disent-ils. Ils accumulent, au fil de leurs pérégrinations, des informations de plus en plus précises, des détails comme des grandes vérités sur le territoire, des histoires intimes de la relation de l'habitant à la nature. Bientôt, ils invitent les femmes du centre social à les suivre dans leurs marches, présentant le secteur du Grand Saint Barthélémy comme un vaste jardin à découvrir et à pratiquer. Ce faisant, ils impriment l'idée d'un mouvement transversal, libre de toute entrave. Celui-ci bat en brèche tous les cloisonnements matériels ou symboliques qui masquent le territoire derrière la division circonscrite de la cité. Ces balades urbaines sont ainsi organisées, en liant les friches, les délaissés et les bords de route, dans le but de ramasser et de cueillir ce que la nature propose. Tout d'abord, des graines qui servent à nourrir le jardin. Puis, des végétaux (mauve, bette, fenouil, chicorée...), des légumes issus d'anciennes terres agricoles aujourd'hui délaissées (cardons, oignons...) et des fruits (amandes, mûres...). Les artistes encouragent les femmes à reconnaître et à connaître cette biodiversité ordinaire. Ils font aussi émerger les savoirs vernaculaires sur les plantes, révélant avec finesse ce qu'il convient d'appeler une agri-culture transméditerranéenne. Ils tracent, dès lors, des traits d'union

sensibles entre le passé et le présent, l'ici et l'ailleurs. Ils donnent, de fait, à voir le territoire, l'espace vécu, d'une autre manière :

« Nous on a dit on ne veut pas vous amener à jardiner, on veut plutôt faire une préfiguration du jardin c'est-à-dire on récolte des graines que vous planterez après. On vous fait découvrir ce qu'on peut faire avec ces graines c'est à dire, y'a des plantes qui se mangent, y'a des plantes qui teignent, y'a des plantes qui font du papier, y'a de plantes qui... » (Entretien artiste.)

Réalisées le matin, les récoltes sont ensuite travaillées dans la cuisine du centre social pour obtenir des plats cuisinés (salades, pesto, confitures...), mais aussi des objets symboliques (fabrication de vaisselle, de couverts, de papiers, etc. à base de végétaux glanés). Au temps de la marche succède donc celui de l'arrêt. L'extérieur fait place à l'intérieur. Tous les sens auront été mobilisés. Ces activités, notamment la cuisine, correspondent plus facilement aux savoir-faire des femmes. Les productions les plus spectaculaires sont ensuite exposées, au théâtre du Merlan, autour de deux œuvres : le grainetier et la carte. Elles participent ainsi du processus de ré-enchantement du territoire.

Révéler le territoire à partir de la biodiversité ordinaire

Outre son rôle de programmation, le théâtre du Merlan se fixe pour objectif de s'ériger en véritable passerelle, en sas d'entrée, sur le territoire du Grand Saint Barthélémy. Témoinnant de cet engagement, le logo de cette scène nationale représente une porte rose fluorescente montée sur roulettes et ouverte sur les différents paysages urbains du secteur ([<http://www.merlan.org/>]). Pour les gestionnaires de cet équipement, il s'agit donc non seulement d'ouvrir le théâtre au public constitué par les habitants proches, souvent peu coutumiers de ce type de pratiques culturelles, mais encore d'ouvrir le territoire au public de passage, peu enclin à fréquenter ces quartiers à la réputation sulfureuse. Pour ce faire, ils commandent à SAFI une œuvre illustrant leur travail avec les femmes du centre social de l'Agora. Le grainetier et la carte ainsi produits sont exposés à l'accueil du théâtre :

« c'est un grainetier donc (figure 1). C'est un meuble qu'on a fait avec des choses qu'on a récupérées aussi. C'est des choses récupérées qui sont toutes issues de l'environnement, on va dire, urbain, parce que c'est des roues de caddies, c'est de la palette. Y'a des tonnes de palettes, y'a des tonnes de caddies [...]. On s'est dit tout ça c'est de la ressource, que ce soit les plantes mais aussi ces espèces de déchets [...]. Y'a des tiroirs et dans ces tiroirs, en fait, y'a des petites boites avec des graines [...]. Y'a soixante-dix sortes de graines, quelque chose comme ça, avec lesquelles on a fait des choses différentes. Et du coup de l'autre côté du meuble, c'est un meuble qui se tourne, [...] c'est une espèce de petite épicerie où on recense tout ce qu'on a produit. » (Entretien artiste.)

Figure 1 : Le territoire révélé : le grainetier et la carte.



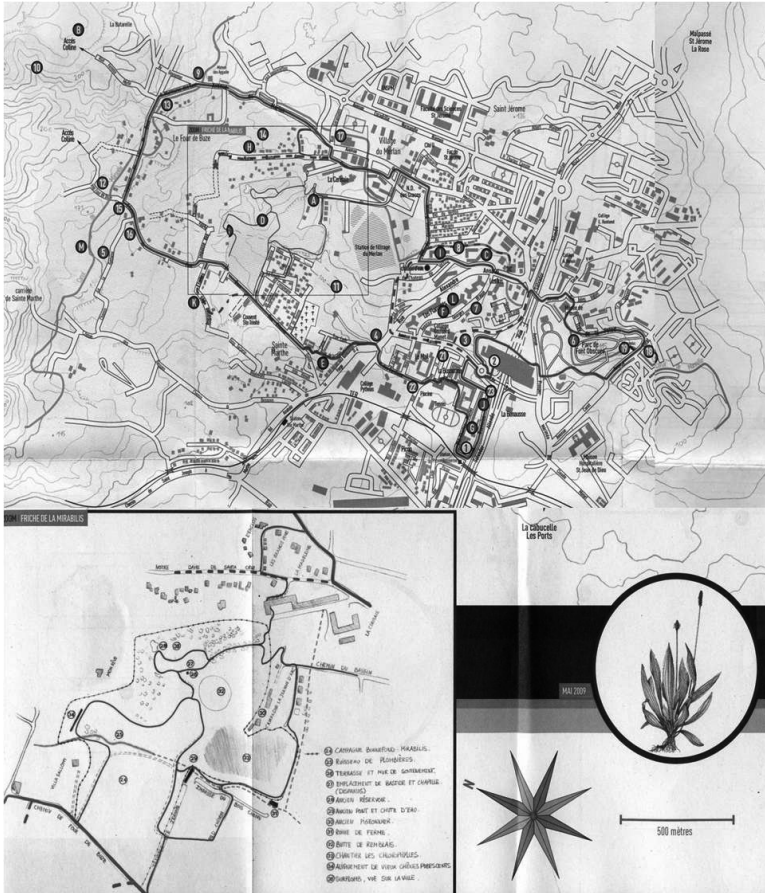
Source : Photographie de M. H. LIZÉE, 2009.

Vitrine du territoire, voire du terroir, du Grand Saint-Barthélemy ce grainetier révèle, à partir de la biodiversité ordinaire, toute la richesse naturelle et humaine de quartiers au mieux méconnus et au pire décriés. Sa dimension poétique renverse les idées préconçues et convie le spectateur curieux à poser un regard nouveau sur le paysage urbain qui entoure le théâtre. Au fronton du grainetier, la carte (SAFI, 2009), quant à elle, l'invite au voyage (figure 2). Intitulée, à juste titre, « Par ici ... les échappées », cette carte synthétise toutes les informations, tant objectives (données géographiques, historiques, biologiques) que subjectives (rencontres, histoires intimes, éléments forts du paysages), récoltées par SAFI sur le terrain. Elle est la représentation graphique d'une médiation artistique entre savoirs théoriques et savoirs vernaculaires sur la biodiversité ordinaire. La carte est aussi un acte artistique transformé en outil d'expertise :

« nous on avait envie de parler des plantes, de dire que les plantes nous avaient amenées à découvrir la ville de façon un peu particulière. Mais qu'en fait il ne fallait pas non plus être trop amateur. Il faut acquérir une connaissance pour pouvoir dire on est allé là dessus et on l'a fait sérieusement, on s'est impliqué, on a regardé les plantes sérieusement [...]. C'est qu'à travers notre approche scientifique, non sensitive, on cherche à avoir de la connaissance et que de la connaissance ça passe par un peu de la méthode aussi. » (Entretien artiste.)

La carte est, encore, l'expression d'un projet de ré-enchantement du territoire par le vide, par le détail, par l'ordinaire. Il s'agit, en effet, de partir du substrat pour arriver au bâti. La deuxième carte de SAFI se centre d'ailleurs beaucoup plus sur les éléments construits et les opérations d'urbanisme. La carte témoigne enfin d'un projet de re-territorialisation, de mise en cohérence de ce qui est fragmenté. Car, suivre le fil rouge tracé par SAFI, accepter d'arpenter le territoire du Grand Saint Barthélémy, selon sa trame narrative, c'est aussi décroquer et « recoudre » (Bertoncello, Dubois, 2010), des cités, des secteurs, des quartiers. À ce titre, force est de constater que, par sa sémiographie universelle faite de zones, de lignes et de points, la carte reste le meilleur média pour comprendre et exprimer la trame qu'elle soit verte (composée d'une matrice, de corridors et de patches, selon Clergeau, 2007) ou sensible (ici, composée d'un territoire urbain, d'un parcours et de jardins).

Figure 2 : Extrait de la carte « Par ici ... les échappées ».



Source : SAFI, 2009.

Cultiver la biodiversité ordinaire : le jardin d'Adam

L'étape ultime du projet de SAFI réside dans l'élaboration d'un jardin, savant mélange entre pratiques individuelles et collectives. Les parcelles sont creusées à même une dalle de béton appartenant au centre social de l'Agora, seul espace durablement mobilisable dans ce contexte urbain plein de vides. Si les balades et les transformations de la cuisine restent du domaine presque exclusivement féminin, centrées sur un groupe d'une dizaine de femmes, l'élaboration des jardins est, au contraire, l'affaire des hommes et des diverses personnes qui fréquentent le centre social. Le percement des parcelles à l'aide de marteaux piqueur et les travaux de force sont réalisés par des jeunes hommes encadrés par les animateurs. Ceux-ci interviennent ponctuellement mais ont également fabriqué une cabane en bois, positionnée sur la parcelle. Le partage des carrés jardinés est réalisé avec des groupes sociaux provenant d'autres centres sociaux ; c'est le cas pour deux parcelles qui sont « données », l'une à un autre groupe de femmes et l'autre, à un groupe de jeunes. Une telle répartition témoigne tout d'abord, de l'intérêt porté au jardin, comme lieu d'expressions multiples mais également des dynamiques propres au centre social. Sentiment de fourmilière ressenti par l'enquêtrice, le jardin révèle du fonctionnement d'un centre social dans un quartier populaire. Au moment du repas, par exemple, pris dans le réfectoire, préparé entre ce que chacun apporte et ce que fournit le centre, difficile, à chaque fois, de reconnaître les invités : femmes et hommes, travaillant pour le centre (aux activités majoritairement féminines, la cuisine, l'encadrement socio-culturel), enfants, frères et soeurs des précédents, sans travail ou sans école, éducateurs d'associations partenaires... On y discute surtout de la vie interne et externe de ce microcosme, des relations avec les élus, du dernier heurt entre personnel, de la garde à vue discutée de cet éducateur et de ses jeunes un samedi soir.

C'est l'après-midi que les femmes entretiennent leurs jardins qui a consisté, au départ, à l'aménagement de leurs parcelles. Une fois creusée et remplie de terre, la parcelle a été délimitée par des haies, faites à base de végétaux tressés. Les femmes ont ainsi tressé de l'osier (importé) et de l'ailante, espèce invasive qui longe les bords des routes de la ville. Les plants réalisés à base des graines sont, ensuite, disposés et entretenus par les femmes. Dernièrement, une fête a clôturé l'avènement du jardin d'Adam, entre le visionnage d'un film dans la cabane, la présence festive d'une fanfare et l'ouverture des ballades urbaines à d'autres habitants du quartier.

Conclusion : Des projets sensibles, au-delà de l'écologie et de l'urbanisme ?

Le projet de SAFI met en interaction des artistes, des habitants et un territoire urbain à partir d'une certaine biodiversité ordinaire. De ces relations de réciprocité émerge une continuité, de manière volontaire pour les porteurs de projet, l'habitant et son milieu de vie dans une double perspective. Tout d'abord, la

continuité repose sur ce que nous avons appelé, le ré-enchantement du territoire ou l'inscription matérielle et concrète d'une appropriation de son lieu de vie, quotidien et ordinaire. De plus, l'appropriation est avant tout subjective et sensible :

« Et du coup moi je trouve que non, on regarde, on goûte, apprécie voilà, goûte apprécie, découvre par tes sens et du coup rentre en empathie et quand tu es en empathie tu es dans quelque chose qui fait ton animalité et qui fait que toi t'es plus un être que civilisé t'es, tu fais partie d'un écosystème. T'es un animal parmi un, un univers. » (Entretien artiste.)

Par ces critères sensibles, les artistes dessinent des corridors non seulement écologiques du fait de leurs rapports à la nature mais également sociaux, en associant les habitants et territoriaux, en soulignant l'appartenance à un territoire urbain. L'expérience ainsi réalisée nous interroge sur les critères essentiellement technico-scientifiques qui sont actuellement en train d'être testés, validés et normalisés dans le cadre de l'institutionnalisation des trames vertes. Alors que la segmentation disciplinaire entre les sciences de la vie et les sciences sociales et les procédures techniques rendent difficiles l'édiction de ces normes ou tout du moins leur donnent, le plus facilement, une orientation urbaine tentée d'écologie, il nous apparaît pertinent de mettre en visibilité ces projets sensibles mettant au centre de leurs démarches une posture socio-naturelle.

Bibliographie

- ANDRES L., « La ville mutable. Mutabilité et référentiels urbains : les cas de Bouchayer-viallet, de la Belle de Mai et du Flon », *Faire Savoirs*, n° 8, Aix-en-Provence, 2009, p. 111-120.
- BERTONCELLO B, DUBOIS J., *Marseille Euroméditerranée, accélérateur de métropole*, Marseille, Éditions Parenthèses, coll. « La ville en train de se faire », 2010.
- CLÉMENT G., *Manifeste du Tiers Paysage*, Paris, Éditions Jean Michel Place, 2007.
- CLERGEAU P., *Une écologie du paysage urbain*, Rennes, Éditions Apogée, 2007.
- CONSALÈS J. N., *Les jardins familiaux de Marseille, Gènes et Barcelone : entre enjeux potentiels et fonctions réelles de l'agriculture urbaine. Rives méditerranéennes*, UMR 6570 Telemme/MMSH, Aix-en-Provence, n° 15, 2003, p. 21-39.
- CONSALÈS J. N. et al., *La friche comme révélateur de la « schizophrénie du vert » à Marseille*, 135^e congrès national des sociétés savantes et scientifiques, Neuchâtel, 10 avril 2010.
- LIZÉE M. H., *Biodiversité et mutations du paysage rural : cas des Lépidoptères dans les bordures forestières et les différents compartiments paysagers d'une mosaïque périurbaine (Lauris, Vaucluse)*, mémoire de master 2 (BioEco), université Aix-Marseille I-III, 2007.
- RONCAYOLO M., *Les Grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris, Les éditions de l'Ehess, 1996.

SAFI, *Par ici ... les échappées, Marseille 14^e, cartographie d'un parcours de balade aux abords du Merlan* (carte), 2009.

SAFI, *Par ici ... les échappées, Marseille 14^e, cartographie d'un parcours de balade au cœur d'un projet de rénovation urbaine* (carte), 2010.

Du fouillis végétal à l'espace gazonné : structure et typologie des jardins réunionnais de la Ravine des Cabris

*Dominique SOULANCÉ, Daniel BLEY, Maryse GAIMARD
et Nicole VERNAZZA-LICHT*

S'intéresser aux jardins de l'île de la Réunion ne procède pas uniquement d'un attrait naturaliste ou esthétique car les jardins sont aussi des espaces de vie qui ont été au centre des préoccupations lors de l'épidémie de chikungunya qui a sévit sur l'île de 2005 à 2006.

Le chikungunya (« celui qui marche courbé » en swahili), est une maladie virale transmise par un moustique, *Aedes albopictus* (le moustique tigre). Identifiée dans les années 1950 en Afrique, elle a sévi au début des années 2005 dans l'océan Indien (Cateau *et al.*, 2005 ; Gaüzère, Aubry, 2006). À la Réunion, elle a touché plus de 250 000 personnes sur les 800 000 que compte l'île. *Aedes albopictus* a pour biotope principal la proximité des habitations car il est anthropophile et s'adapte très bien aux gîtes que l'homme lui procure (vieux pneus, canettes et bouteilles vides, récipients abandonnés, bâches de piscines, carcasses d'appareils électroménagers, de voitures ou encore vases des cimetières). Le moustique se reproduit dans de petites collections d'eau stagnantes ombragées où la femelle est capable de déposer 3 à 4 pontes d'une centaine d'œufs chacune au cours de sa courte existence (3 à 4 semaines maximum). À chaque ponte, elle doit nécessairement se nourrir en prélevant un « repas de sang » chez un animal à sang chaud (Fontenille, Schaffney, 2006 ; Peyronnet, 2006). Les jardins lui offrent le maximum de conditions favorables à son développement et à sa reproduction.

L'infection à chikungunya est une arbovirose qui provoque une forte fièvre, des éruptions cutanées et surtout des douleurs articulaires très souvent invalidantes. Cela peut durer d'une semaine à plusieurs mois et s'accompagne d'une fatigue intense (Guillery, 2005 ; INVS, 2008). En l'absence de traitement spécifique et de vaccin, la possibilité de lutter contre la maladie a été de mettre en œuvre, dans l'urgence, une lutte vectorielle avec pour objectif de détruire les moustiques et surtout d'éliminer les gîtes larvaires (Fenetrier *et al.*, 2013). Des campagnes d'information (affiches, presse, radios...) et de démoustication ont été mises en place par les autorités (direction régionale des Affaires sanitaires et sociales, municipalités, État/armées). Elles ont fait l'objet de controverses pour

une population qui ne savait pas faire le lien entre environnement et santé en matière de chikungunya et qui n'était pas prête à accepter facilement des mesures venant perturber leurs habitudes dans la gestion quotidienne de leur environnement de proximité (Bley, Setbon, 2009 ; Lombart, 2006 ; Taglioni, 2009). Ces politiques de prévention ont mis l'accent sur le risque que constituait le jardin et il a été rapidement demandé à la population de devenir acteur en agissant sur son environnement et en éliminant les sources potentielles de gîtes (pneus, objets stockés à l'extérieur, soucoupes sous les pots de fleurs, déchets verts), en nettoyant les gouttières des maisons, en recouvrant les citernes d'eau pluviale, en vidant les bassins ou encore en remplaçant l'eau des pots de fleurs dans les cimetières par du sable.

Ce jardin, qui participe de l'identité réunionnaise, a une dimension esthétique et sociale forte. Il est luxuriant : nous sommes en milieu tropical dans une zone d'importante biodiversité avec une grande diversité d'espèces végétales importées du monde entier (Payet, 2006). La pluviométrie est relativement importante jusqu'à 8 000 mm par an dans les zones « au vent » mais elle peut atteindre moins de 1 000 mm par an sur la côte occidentale, la côte « sous le vent ». La végétation de cette dernière est donc moins exubérante. Les végétaux ont commencé à s'implanter dès l'émergence de l'île. Les semences sont arrivées grâce aux vents, aux courants marins et aux oiseaux puis certaines de ces plantes se sont modifiées pour donner des espèces nouvelles, dites endémiques. Il existe 160 espèces endémiques à la Réunion, 700 espèces indigènes et pas moins de cinq genres endémiques. Avec l'arrivée de l'homme sur l'île, de nouvelles plantes sont apparues : certaines espèces se sont si bien adaptées qu'elles sont devenues envahissantes et qualifiées de pestes végétales car elles entrent en compétition avec les plantes indigènes qui voient leur espace de colonisation se réduire de plus en plus et irrémédiablement (Cadet, 1996 ; Conservatoire botanique du Mascarin, 1992).

Les Réunionnais sont fiers de leurs jardins et n'avaient pas imaginé qu'il puisse constituer un risque sanitaire et qu'il leur faudrait revoir la gestion de cet espace.

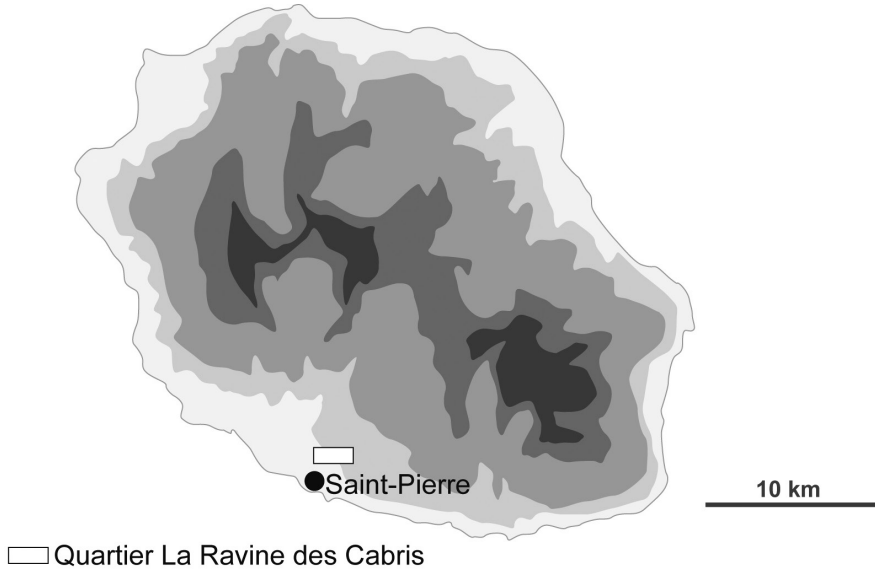
La zone d'étude : la Ravine des Cabris

La Ravine des Cabris est située au nord de Saint-Pierre entre la ligne Paradis et la ligne des Bambous à 250 mètres d'altitude (figure 1). Son appellation apparaît vers 1730 et vient des nombreux cabris¹ marron qui y prospéraient. Cette zone rurale d'habitat traditionnel, plongée dans la verdure des manguiers, des bambous et des orchidées était le plus grand centre de production de café de l'île (*La Ravine des Cabris, la beauté magique*, 2010). Après le café, on y cultiva la vanille et la canne à sucre. Le développement démographique et la pression foncière

1. Lorsque l'on parle de cabri à la Réunion, il ne s'agit pas de cabri tel qu'on l'entend en métropole. Le cabri réunionnais est une chèvre : le cabri mâle s'appelle cabri et les métropolitains appellent le cabri femelle « bouc ». Beaucoup de Réunionnais élèvent des cabris car ils sont appréciés pour leur viande. Le cabri massalé, d'origine indienne, est un plat typique de l'île de la Réunion. La Ravine des Cabris doit son nom aux accidents du terrain (ravine) et aux cabris qui l'habitent.

favorisèrent une urbanisation rapide au cours des dernières décennies. C'est aujourd'hui une zone résidentielle forte de 15 000 habitants, avec un habitat individuel majoritaire où se côtoient maisons modernes et maisons traditionnelles et qui a conservé son cachet d'antan et ses espaces verdoyants.

Figure 1: La Ravine des Cabris à la Réunion.



Réalisation : M.-L. PENIN, ADESS-CNRS, 2011.

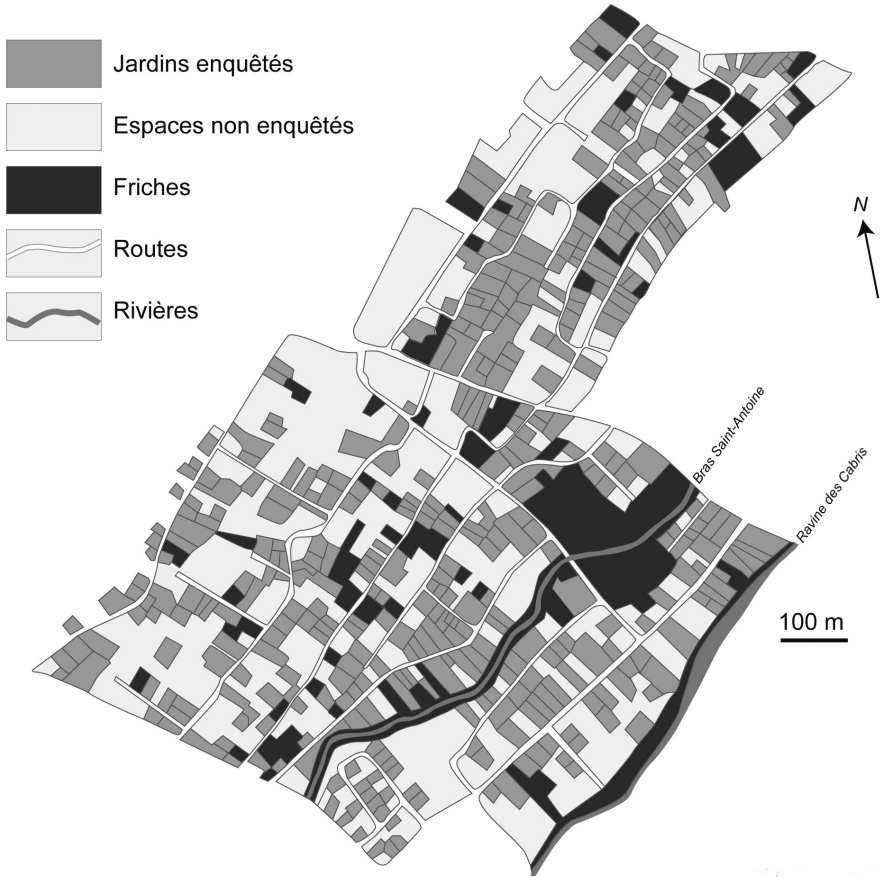
C'est dans la commune de Saint-Pierre que sont apparus les premiers cas de chikungunya en 2005. La Ravine des Cabris est alors un lieu de forte prévalence : très végétalisée avec une forte densité d'*Aedes*, elle concentre les conditions favorisant le contact homme/vecteur et par conséquent la diffusion de l'épidémie. Plusieurs travaux ont été réalisés dans cette zone et nous utiliserons dans cet article les résultats provenant de deux enquêtes menées en 2007 et en 2008 (Bley *et al.*, 2009).

L'enquête sur le chikungunya (figure 2) a porté sur 415 ménages (1 267 individus) résidant en habitat individuel avec un espace extérieur. Le questionnaire comportait quatre volets : cellule familiale, habitat/jardin, recours aux soins lors de l'épidémie et perception de l'environnement et de la santé. Il était complété par une observation des jardins.

Au terme de cette étude sur le chikungunya, il s'est avéré intéressant de continuer à travailler plus spécifiquement sur les jardins. Nous avons retenu 11 jardins représentatifs de la Ravine des Cabris, parmi les 415 jardins visités. Nous avons cartographié chaque parcelle (habitation, espèces cultivées, plantées, points d'eau) et avons procédé à l'inventaire complet des espèces présentes dans chacun des jardins. Nous avons aussi, à partir d'entretiens, fait l'historique de l'évolution

et de la structuration des espaces extérieurs à la maison et nous avons recueilli les pratiques des individus et leurs représentations en termes de qualité de vie. Un corpus photographique de ces 11 jardins a été constitué.

Figure 2 : La Ravine des Cabris – Zone enquêtée.



Réalisation : D. SOULANCÉ, M.-L. PENIN, CNRS, 2011.

Maisons et jardins à la Ravine des Cabris

La société réunionnaise bien que métissée reste pluriethnique. Originaires de France, de Madagascar, d'Afrique, d'Inde, de Chine, les créoles cultivent fidèlement leurs traditions ancestrales mais il existe un domaine où toutes les communautés se rejoignent, dans lequel toutes les différences ethniques et religieuses s'estompent : le jardin (Specht, 2010).

Le jardin étant éphémère, il ne reste que très peu de traces des jardins anciens à la Réunion, pas d'écrit ni de description, seulement quelques photos. Il existe depuis le début du peuplement de l'île deux types de jardins : le petit jardin de case et celui des grandes demeures (Hoareau, 2005).

À la Réunion, l'habitat traditionnel est individuel (figures 3) : c'est la *kaz**² construite en bois, ornée de lambrequins, sans étage et colorée, s'agrandissant au fil des naissances. Son toit est en tôle d'où sa dénomination de « bois sous tôle ». Elle est construite sur une parcelle généralement close appelée *kour**, entourée de haies vives et accessible par un *baro**. Sur le devant de la case créole on trouve souvent une terrasse ouverte, légèrement surélevée, la *varangue**. Espace de fraîcheur et de transition entre l'intérieur et l'extérieur de la maison, elle est traditionnellement ouverte sur la rue. C'est un lieu de repos où l'on dispose les plantes rares et les plantes en pots. Elle est le trait d'union entre le jardin et la case (Mery, 2008). L'extérieur de la maison, la *kour**, se partage ainsi entre le jardin à l'avant et un espace de stockage à l'arrière. L'espace de devant est organisé en deux parties autour d'une allée centrale qui conduit du *baro** à l'entrée de la case. L'espace de derrière est réservé aux activités domestiques, au petit élevage de poulets ou de cabris : on y trouve souvent une cuisine extérieure « au bois », un point d'eau, et divers objets stockés (Wolff, 1991). Petites ou grandes, populaires ou bourgeoises, campagnardes ou urbaines, les cours créoles se conforment toutes à ce même type d'organisation (Specht, 2010).

Figures 3 : Les maisons traditionnelles de la Réunion.



Baro. Source : Photographie de D. SOULANCÉ.

2. Les mots suivis d'un * renvoient au glossaire à la fin du chapitre.



Kour et Kaz. Source : Photographie de D. SOULANCÉ.



Varangue. Source : Photographie de D. SOULANCÉ.

Le jardin est luxuriant et la densité et la diversité des plantes et des fleurs donnent un sentiment d'un inextricable fouillis coloré mais néanmoins ordonné. Il est ombragé souvent par des arbres fruitiers. Traditionnellement, il présente de multiples usages : il protège, décore, nourrit et soigne. Il protège car il est clos ; il décore car c'est un espace voué aux fleurs, en formation dense, mariant les couleurs ; il nourrit avec ses arbres fruitiers, ses plantes aromatiques et ses épices ; il soigne avec ses plantes médicinales.

À la Ravine des Cabris, les 415 ménages étudiés vivent sur des parcelles de 600 m² en moyenne et sont en majorité propriétaires de leur maison (75 %). Les maisons sont construites en dur pour 88 % d'entre elles ; les autres sont en bois sous tôle. Toutes possèdent des installations sanitaires modernes mais seulement un quart d'entre elles sont raccordées au tout-à-l'égout. Les trois quarts possèdent une varangue et le tiers une cuisine extérieure.

L'espace devant la maison est généralisé à toutes les habitations et 80 % possèdent également un espace à l'arrière. À l'exception de dix propriétés, les parcelles sont toutes closes : le type de clôture le plus répandu est le mur de pierre parfois complété d'un grillage ou d'une palissade en bois, le tout fermé par un baro*.

La présence de plantes s'observe dans quasiment tous les jardins. Elles sont soit en pleine terre (71 % des jardins de devant et 65 % des espaces de derrière) soit en pots sans soucoupe (respectivement 69 % et 44 %). À noter que nous avons trouvé quelques pots avec des soucoupes dans un jardin sur quatre en moyenne – la prévention du chikungunya passe par la suppression des soucoupes sous les pots pour éviter la présence d'eau stagnante dans le jardin et la prolifération des larves.

Dans 85 % des cas, l'espace devant la maison est un jardin d'agrément. Dans près de 60 % des jardins, on note la présence d'arbres fruitiers. En revanche, le jardin n'est guère utilisé comme potager : celui-ci se trouve à l'arrière de la maison dans 7 % des cas. On a pu observer que seulement 15 % des propriétés possèdent une basse-cour ou d'autres parcs à animaux (cabris, chiens, tortues, oiseaux...) situés à l'arrière de la maison. Dans le quart des jardins on trouve des objets stockés, toujours dans la partie arrière de la kour* (généralement du bois, des bouteilles vides, des objets usagés, de vieilles carcasses d'appareils électroménagers, des pneus et divers matériaux de construction...). Ces objets sont stockés sans aucune protection, ni bâche, ni abris fermés (rares sont les abris couverts, 10 % des cas). Ils sont donc, en fait, très rarement protégés de l'humidité.

L'entretien du jardin est le travail du chef de ménage aidé de son épouse, plus rarement des enfants. 6 % des ménages enquêtés ont recours à un jardinier. L'épouse s'occupe seule du jardin de devant et l'entretient régulièrement, en général le matin. 30 % des enquêtés disent s'en occuper quotidiennement et une majorité plusieurs fois par semaine. Les jardins sont bien entretenus mais on a pu remarquer que l'arrière de la maison est presque toujours moins bien nettoyé que l'avant. Les déchets de jardin (ou déchets verts) sont dans la grande majorité des cas confiés au ramassage public ou emportés à la déchetterie. Quelques

ménages transforment leurs déchets en compost, les brûlent ou les donnent à manger aux animaux.

Presque toutes les habitations possèdent au moins un point d'eau dans le jardin, un robinet pour la plupart, une citerne de récupération des eaux de pluie (57 %) et pour l'arrosage, un tuyau – quelques uns utilisent encore un seau ou un arrosoir. En revanche, l'arrosage automatique intégré demeure rare. On observe la présence de quelques lavoirs, puits et bassins d'ornement, ainsi que 33 piscines dont 3 sont abandonnées et sources d'eau stagnante.

La gestion de l'eau est primordiale dans l'entretien des jardins

À la Ravine des Cabris comme dans toute l'île de la Réunion, la consommation d'eau n'a cessé d'augmenter ces dernières décennies. Chaque foyer réunionnais consomme environ 269 litres d'eau par jour, contre 165 litres en métropole : cette consommation est très nettement au-dessus de la moyenne nationale. Le prix de l'eau est fixé par la commune : chaque collectivité établit sa propre tarification en fonction des charges à recouvrer et toutes les communes pratiquent une tarification progressive, dans laquelle le prix du m³ varie selon des tranches de consommation, avec des barèmes très divers. Ce trait constitue une spécificité du département dans la mesure où, en métropole, la très grande majorité des municipalités (68 %) appliquent un tarif constant. Ce tarif progressif interdit de parler du prix de l'eau : il n'est pas unique et il y a autant de prix unitaires qu'il y a de niveaux de consommation. Pour une consommation type moyenne de 120 m³ par an, les tarifs réunionnais sont nettement inférieurs à la moyenne nationale (1.40 euros contre 3.01 euros, en moyenne, pour les communes avec assainissement collectif) et nettement inférieurs aux tarifs pratiqués en Guadeloupe (3.7 euros), en Martinique (3.3 euros) ou en Guyane (1.8 euro). La ressource demeure plus abondante à la Réunion, ce qui va dans le sens d'un prix plus bas. Une forte consommation et un faible niveau de prix, cela peut laisser à penser que les ménages ont des pratiques peu économes : il y a surconsommation. L'eau semble être considérée comme une ressource inépuisable et un bien commun disponible également pour tous les habitants (SDAGE, 2006).

Le jardin est un facteur de forte consommation. Le fait d'avoir un jardin conduit à une augmentation de la consommation par jour et par habitant de 50 % à 60 %, selon les différents niveaux de revenu. Ce chiffre met alors en évidence l'importance des usages extérieurs dans la consommation. Les ménages n'ont pas tous les mêmes comportements. Il existe deux catégories de consommateurs, les hauts et les bas revenus. Les hauts revenus (ce sont les plus gros consommateurs) ne sont pas sensibles au prix de l'eau alors que les bas revenus conditionnent leurs usages au climat. La demande des bas revenus varie avec les prix et le revenu mais les effets de ces variables sur la consommation sont faibles. Ainsi, par exemple, une hausse de l'abonnement de 100 euros conduit à une réduction de la consommation par jour et par habitant de 20.9 litres

(soit une réduction de 30.5 m³ sur l'année pour un ménage de 4 personnes) et un accroissement du prix de l'eau de 1 euro réduit la consommation par jour et par habitant de moins d'un litre. Compte tenu du faible niveau du prix de l'eau à la Réunion, les ménages ne font pas très attention à leur consommation. Selon l'INSEE, les estimations montrent que la consommation augmente avec l'âge : entre deux individus ayant un an d'écart, le modèle prédit que le plus âgé aura une consommation plus forte de 1 % et cette différence passe (linéairement) à 10 % pour un écart de 10 ans. De nombreux économistes considèrent que, compte tenu de la faible sensibilité de la demande au prix, la seule hausse des tarifs n'est pas suffisante pour rendre compte de la baisse de la consommation des ménages. Il convient alors d'accompagner l'augmentation des prix de mesures complémentaires avec, compte tenu de l'importance du jardin, des campagnes d'information et de sensibilisation ciblées plutôt sur les hauts revenus et les usages extérieurs, des dispositifs incitant les ménages à s'équiper avec des systèmes économes en eau notamment d'arrosage, voire encore des mesures plus autoritaires de restriction.

À ce titre, l'Office de l'eau de la Réunion a créé plusieurs plaquettes intitulées *Moi aussi j'économise l'eau* (2007) et *L'eau de pluie, une ressource naturellement à votre disposition* (2009) où il donne des consignes pour économiser l'eau telles que balayer son allée au lieu d'utiliser un jet d'eau, arroser son jardin de préférence tôt le matin ou le soir afin d'éviter l'évaporation, gratter la terre autour des plantes pour économiser deux arrosages, arroser directement au pied des plantes, utiliser des techniques d'arrosage économes comme le goutte à goutte, garder l'eau de lavage des fruits et légumes pour arroser ses plantes, planter des fleurs, des arbres et une variété de gazon adaptés au climat ou réduire l'espace consacré à la pelouse, car elle consomme beaucoup plus d'eau que d'autres plantes. Éviter de tondre la pelouse à ras du sol : en gardant l'herbe à une hauteur d'au moins 6 cm, la pelouse retiendra mieux l'humidité. Installer un programmeur d'arrosage pour un fonctionnement le soir ou tôt le matin. Mais aussi bâcher la piscine pour réduire l'évaporation de l'eau de 80 % (près de 200 litres d'eau peuvent s'évaporer chaque jour de la piscine), faire laver sa voiture dans une station de lavage au lieu d'utiliser le tuyau d'arrosage (économiser ainsi 140 litres d'eau). Il explique encore pourquoi utiliser l'eau de pluie, comment faire pour la récupérer, comment la stocker et comment disposer d'un crédit d'impôt de 25 % du montant des dépenses réalisées afin d'inciter la population à économiser l'eau.

Typologie des jardins

À la Ravine des Cabris, la petite maison comme la grande propriété vit au rythme de son jardin et de ses couleurs. Chacun l'organise en choisissant plantes et couleurs dont les combinaisons sont infinies. Ceci donne à chaque jardin sa personnalité et son originalité. Il comporte une variété infinie d'espèces conjuguées selon la saison.

Les plantes ont une valeur symbolique dont nous pouvons donner quelques exemples : les feuilles du manguier protègent la maison des visites d'esprits mal intentionnés ; les épines du christ (*Euphorbia milii*), fleurs avec de grosses épines, défendent la maison de l'extérieur, elles sont souvent placées à l'entrée des jardins ; quand la jeune fille se marie, si l'on met une note de couleur dans le bouquet blanc... c'est qu'elle a perdu sa virginité³ ! [...]

Les observations et les entretiens, réalisés dans les onze jardins sélectionnés comme représentatifs de la diversité des jardins de la Ravine des Cabris, ont permis d'établir quelques grandes catégories s'organisant des jardins traditionnels aux jardins modernes en passant par une catégorie intermédiaire qui combine des éléments du jardin traditionnel avec ceux du jardin plus actuel.

Le jardin traditionnel

L'habitat traditionnel à la Ravine des Cabris est une petite maison en bois sous tôle avec un jardin dense et luxuriant structuré autour d'une allée centrale et visible de la rue. Nous avons répertorié deux types de jardins que nous avons respectivement appelés « fouillis végétal vert » et « fouillis végétal coloré ».

Comme exemple du fouillis végétal vert, nous pouvons décrire une parcelle de 575 m² clôturée par des grillages et des végétaux dans laquelle se trouve une maison en bois sous tôle dont une partie est en dur mais qui possède néanmoins toutes les commodités d'une maison actuelle (douche, WC). Elle est habitée par un couple de personnes âgées (85 ans), originaire de la Ravine des Cabris, retraité et de condition modeste – le couple a eu le chikungunya (figures 4a).

La parcelle est assez représentative des kours* créoles traditionnelles avec un jardin d'agrément à l'avant et une cour à l'arrière comportant une cuisine extérieure « au bois ». Le jardin conserve une dimension traditionnelle du fait que les espèces végétales ont été plantées, de part et d'autre de l'allée bétonnée qui mène à la case, au hasard dans un véritable désordre qui donne une impression de fouillis végétal. D'autre part, l'originalité de ce jardin réside en la présence de clôtures intérieures en bois et grillages qui séparent les différents espaces de la kour*. Nous avons certes un fouillis végétal mais qui reste ordonné. La majorité des plantes sont en pots et, à contrario des jardins créoles typiques, la luxuriance de ce jardin et l'abondance du décor tiennent essentiellement à la présence de plantes vertes de type palmistes et fougères et à l'absence de fleurs colorées. Le jardin n'est donc pas fleuri hormis les anthuriums (*Anthurium scherzerianum*) en pots qui sont des plantes faciles d'entretien et qui font partie de l'ordinaire des Réunionnais. En matière de diversité des espèces dans son jardin, le propriétaire explique « qu'il plante tout ce qu'il trouve pourvu que ce soit vert » et qu'il n'utilise aucun produit chimique. Ce jardin est ombragé par une multitude d'arbres qui retiennent l'humidité propice à la prolifération des moustiques : manguier (*Mangifera indica*), goyavier (*Psidium guajava*), palmiste (*Dictyosperma album*), grenadier (*Punica granatum*).

3. Issu d'entretiens au cours des enquêtes.

Figures 4a : Le jardin traditionnel vert à la Ravine des Cabris.



Source : Photographie de D. SOULANCÉ.



Sources : Photographie de D. SOULANCÉ et schéma de V. HOAREAU.



C'est le mari, encore valide, qui s'occupe du jardin. Son âge ne lui permet plus de l'entretenir plus de deux fois par semaine et il explique qu'il serait aujourd'hui incapable de prendre soin d'un jardin fleuri. La maison n'est plus très bien entretenue, les gouttières ne sont pas nettoyées et la fosse septique ne fonctionne plus...

Le second exemple concerne une parcelle de 1 138 m² dont 842 m² de jardin sur laquelle sont implantés deux maisons et un grand abri de voiture sur lequel pousse une vigne. Comme dans le cas précédent il s'agit d'une parcelle clôturée par une barrière en bois ajourée qui rend le jardin bien visible de la rue (figures 4b).

À la Ravine des Cabris, comme dans d'autres lieux de l'île, le parcellaire est découpé historiquement en bande « du sommet des montagnes au brisant des lames » (Lavaux, 1998). Les parcelles de ce fait sont souvent très allongées. Elles portaient à l'origine une petite case traditionnelle, agrandie et améliorée au fil des générations et des héritages et habitée par les parents et les grands-parents, les enfants faisant construire sur la même parcelle une nouvelle maison. Ici, résident deux générations d'une même famille. Leur jardin est très représentatif des jardins créoles traditionnels : on retrouve à l'avant un amoncellement de plantes d'ornement et majoritairement à l'arrière des arbres fruitiers utilitaires.

*Figures 4b : Le jardin traditionnel fleuri
à la Ravine des Cabris.*



Source : Photographie de D.SOULANCÉ.



Source : Schéma d'E. LEGROS.



Source : Photographie de D. SOULANCÉ.

C'est un jardin généreusement planté avec une grande diversité d'espèces du monde entier, colorées et soigneusement choisies par la propriétaire, une dame de 50 ans environ. Elle explique « qu'elle a une passion pour les orchidées et les roses ». Elle a eu jusqu'à 150 variétés de rosiers mais elle n'a pu tous les conserver à cause de la sécheresse. Aujourd'hui elle s'est spécialisée dans les orchidées et la réintroduction d'espèces disparues. Pour son mari, ancien cuisinier, elle a réservé un carré pour les plantes aromatiques et médicinales (romarin (*Rosmarinus officinalis*), citronnelle (*Artemisia abrotanum*), verveine (*Aloysia triphylla*), ayapana (*Ayapana triplinervis*), cannelle (*Osmunda cinnamomea*) et géranium (*Pelargonium x asperum*) mais aussi gingembre (*Curcuma longa*) et quatre-épices (*Pimenta racemosa*)) placé près de l'entrée de la maison afin qu'elles soient facilement accessibles. Les arbres fruitiers sont très divers et donnent de l'ombre aux caféiers (*Coffea*, Bourbon rond) : manguier (*Mangifera indica*), litchi (*Nephelium litchi*), bananier (*Musa paradisiaca*), papayer (*Carica papaya*), citronnier (*Citrus lemon*)

mais aussi jacquier (*Artocarpus integrifolia*), grenadier (*Punica granatum*), tamarinier (*Tamarindus indica*), jamblon (*Zyzygium jambolona*), jujubier (*Ziziphus mauritiana*), figuier (*Ficus carica*), goyavier (*Psidium guajava*) et sapotier (*Diospyros digyna*) ou encore vigne et olivier (*Olea europaea*). On trouve aussi l'indigo (*Cassia corymbosa*) et l'arbre du voyageur (*Ravenala madagascariensis*). Parmi les plantes et fleurs, on peut citer les roses, amaryllis (*Amaryllis belladonna*), langues de belle-mère (*Sansevieria trifasciata*), orchidées de toutes sortes dont la plus courante à la Réunion – l'orchidée puits d'or (*Oncidium cavendishianum*), hibiscus (*Hibiscus rosa sinensis*), épines du christ (*Euphorbia milii*), anthurium (*Anthurium scherzerianum*), cornes d'élan (*Platyserium bifurcatum*), vieux garçon (*Solenostemon scutellarioides*), crotons (*Codiaeum variegatum*), bougainvillées (*Bougainvillea glabra*), jasmin (*Jasminum grandiflorum*), anémones (*Anemone hupehensis* var. *japonica*)... Mais aussi des songes (*Colocasia esculenta*), vanille (*Vanilla planifolia*) et bâton mourongue (*Moringa oleifera*).

Le jardin, très entretenu et très arrosé par le propriétaire, en fait sa fierté. Pour préserver l'humidité aux pieds des plantes, elle répand de la sciure de bois sur les parterres. Elle y consacre par conséquent beaucoup de son temps entre entretien quotidien et choix et achat de plants chez le pépiniériste.

Ici, malgré l'impression générale d'un fouillis végétal coloré, on remarque une volonté d'organisation de l'espace : si les plantes d'agrément utilisent la majorité de l'espace, un coin est réservé aux plantes médicinales, plusieurs autres aux plantes aromatiques. Les fleurs sont dans le jardin du devant, bien à la vue des passants, les arbres fruitiers occupent tout l'espace derrière la maison. Tout comme dans le fouillis végétal vert, la présence de zones d'ombre et l'humidité favorisent la prolifération des moustiques : dans la plupart de ces jardins, les populations ont été victimes du chikungunya.

Ces jardins sont là pour être contemplés. Les plantes occupent totalement l'espace à l'exception de l'allée menant du baro* à la case. Dans ce type de jardin, on ne peut ni se reposer ni se promener devant la profusion, l'abondance et la densité des espèces. Mais il reste un lieu de loisir : de jardinage où les propriétaires passent le plus clair de leur temps libre. Ici, l'on se doit de noter la richesse des collections : les jardiniers recherchent les espèces rares, précieuses et mêlent plantes indigènes, endémiques et étrangères. Leurs collections sont leur fierté mais aussi source d'angoisse dans la mesure où ils ont peur de se les faire dérober. Passionnés par les orchidées, ils les cultivent en pots dans les serres.

Le jardin moderne gazonné ou « quand la pelouse gagne de l'espace »

À l'opposé des cases et de leurs jardins traditionnels de type « fouillis végétal » on trouve des maisons de construction plus récente, plus grandes et plus modernes. Cet habitat se caractérise par un système de clôture différent, souvent des murs pour se protéger des regards extérieurs et pour des raisons sécuritaires ou des haies de palmistes multipliant pour se protéger du vis-à-vis. Le baro* est alors

un grand et haut portail qui empêche la visibilité. La pelouse est privilégiée avec parfois la présence de piscines enterrées ou hors sol et de jeux pour enfants. Les occupants ont généralement un bon statut économique, parmi eux on rencontre souvent des métropolitains.

Le premier exemple est celui d'une grande maison d'une surface habitable de 200 m² sur une parcelle de 1 350 m² (figures 5a).

*Figures 5a : Le jardin pelouse
à la Ravine des Cabris.*



Source : Photographie de D. SOULANCÉ.



Source : Schéma de V. HOAREAU.

C'était initialement un terrain agricole recouvert de faux poivriers que les actuels propriétaires ont arrachés, pour construire leur maison, trente ans auparavant. Le terrain ne ressemble en rien à celui des maisons traditionnelles. Complètement clos – murs et haie de palmistes multipliant (*Chrysalidocarpus lutescens*), il est essentiellement constitué de pelouse plantée d'arbres tropicaux – cocotiers (*Cocos nucifera*) sur le devant et manguiers (*Mangifera indica*), letchis (*Nephelium litchi*), et cœurs de bœuf (*Annona reticula*) à l'arrière.

Les propriétaires, la quarantaine, cadres moyens tous deux en activité, y vivent avec leur fille qui est à l'université. Pour l'entretien du jardin, les propriétaires ont investi dans du matériel de jardinage (tondeuse à gazon, souffleur de feuilles...) afin de se faciliter la tâche. La pelouse est tondu tous les quinze jours et l'arrosage est relativement rare « afin que l'herbe ne pousse pas trop haut et ne devienne un gîte pour les moustiques ».

Nous pouvons citer un second exemple : celui d'une famille originaire de la Ravine des Cabris qui habite une grande maison moderne sur un étage mais dont la parcelle est plus petite (500 m²). À l'étage vit, depuis 12 ans, un couple avec ses deux enfants. Le rez-de-chaussée est occupé par le grand-père des enfants (63 ans), depuis 30 ans. Le couple, la trentaine, est en activité : lui est agriculteur et elle exerce comme coiffeuse. Ils aiment s'occuper de leur jardin. Afin de préserver leur intimité, ils ont fait construire un mur de clôture assez haut et planté une haie de duranta (*Duranta plumieri*). La rue étant ponctuée par de nombreuses disputes nocturnes, le mur de clôture permet de rassurer les propriétaires quant à leur sécurité. Sur le terrain entièrement gazonné, il n'y a quasiment pas d'arbres : un palmiste (*Dictyosperma album*), un manguier (*Mangifera indica*) et deux fanjans (*Cyathea borbonica*) morts avec des orchidées épiphytes. Les fleurs sont plantées devant la maison, le long de la haie de clôture ou en pots sous la varangue : roses et anthurium (*Anthurium scherzerianum*). Un potager – oignons (*Allium cepa*) et tomates (*Solanum lycopersicum*) – est aménagé sur le devant de la maison ce qui est relativement exceptionnel et atypique pour la Ravine des Cabris mais tient à l'activité agricole du jeune chef de ménage. Quelques plantes aromatiques et médicinales – romarin (*Rosmarinus officinalis*) et ayapana (*Ayapana triplinervis*) – poussent dans un coin du jardin (figures 5b).

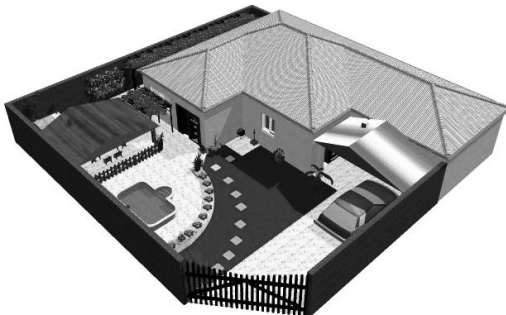
Figures 5b : Le jardin pelouse-détente et agrément à la Ravine des Cabris.



Source : Photographie de D. SOULANCÉ.



Source : Photographie de D. SOULANCÉ.



Source : Schéma de V. HOAREAU.

Ce jardin est le lieu de détente et d'agrément pour la famille qui aime s'y reposer et y passer du temps. Il sert de terrain de jeux aux enfants.

L'entretien est effectué par le grand père et la mère des enfants. Tous les après-midi, l'un d'eux se charge d'arroser les plantes et la pelouse, d'arracher les mauvaises herbes... Ce jardin est donc bien entretenu. On a pu remarquer que les habitudes de la famille par rapport à la ressource en eau sont assez peu responsables : les propriétaires, malgré le coût assez important de leur facture d'eau, n'économisent pas l'eau. En effet, ils arrosent la pelouse tous les soirs et lavent régulièrement voitures et tracteur à grande eau.

En résumé, ce jardin-pelouse est représentatif de bon nombre de jardins réunionnais à l'heure actuelle. Il traduit le fait qu'avoir un jardin ne signifie pas nécessairement être constamment occupé par l'entretien des plantes et que l'on peut avoir un jardin tout en simplicité qui soit agréable à regarder. Si la kour arrière a peu changé et conserve son authenticité, le jardin s'est « modernisé » et simplifié. La règle de la symétrie est moins respectée. La part accordée aux plantes médicinales et aromatiques diminue avec l'augmentation du niveau de vie. Malgré les recommandations lors de l'épidémie du chikungunya, y subsistent encore quelques massifs de fleurs dans des pneus ou délimités par des pierres qui sont autant de gîtes de reproduction des moustiques. Néanmoins, lorsque ce type de jardin est très bien entretenu avec une pelouse rasée et peu arrosée, les foyers sont souvent épargnés par le chikungunya.

Le jardin de transition : entre créolité et modernité

Entre ces deux extrêmes, on trouve une multitude de jardins qui associent l'élément fondamental de la modernité qui est la pelouse (petit espace gazonné) avec la dimension traditionnelle du jardin réunionnais (arbres, fleurs et plantes en pots).

Le jardin sur lequel nous nous appuyons à titre d'exemple, montre bien cette transition. Il s'agit d'une propriété appartenant à une femme de 73 ans vivant seule depuis le départ de ses enfants et le décès de son mari. Elle habite une ancienne maison Tomi⁴ qu'ils avaient achetée en 1962. La maison a été rénovée, agrandie, et modernisée. Le jardin est assez vaste (869 m²) et bien entretenu (figures 6).

4. Les maisons Tomi (LEVENEUR, 2007) : trois acteurs – un architecte, un industriel et une banque – donnent naissance dans les années 1960 à la kaz Tomi, véritable révolution dans le paysage agricole de l'île de la Réunion. Maurice TOMI eut l'idée de faire construire une kaz mêlant bois et parpaing que l'habitant pourrait agrandir, améliorer et transformer à sa guise. Louis DUBREUIL, architecte pour le Crédit Agricole, réalisa le projet. L'instauration par cette banque de prêts à longs termes a permis à bon nombre de familles modestes, principalement en milieu rural, de devenir propriétaire de leur maison. La banque mit au point un slogan financier de choc : « Une case pour le prix de trois œufs par jour. » La case était montée en moins de trois semaines. Elle était divisée en quatre pièces (salon, salle à manger et deux chambres) avec à l'avant une varangue et à l'arrière une petite construction regroupant la cuisine et la salle de bain. La première kaz Tomi fut inaugurée à Sainte-Marie en 1961. Leur construction s'est arrêtée en 1973.

Figures 6 : Le jardin de transition à la Ravine des Cabris.



Source : Photographie de D. SOULANCÉ.



Source : Photographie de D. SOULANCÉ.

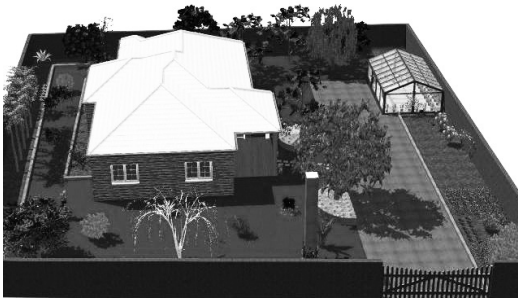


Schéma de V. HOAREAU, d'E. LEGROS.

À l'origine, avant l'arrivée de la propriétaire actuelle, le terrain était couvert d'arbres fruitiers et une sorte de petite étable abritait des poules et des porcs.

Aujourd'hui la propriétaire s'occupe seule de sa maison et du jardin malgré son âge mais, pour s'en faciliter l'entretien, après le décès de son mari, elle a fait couper les arbres fruitiers, ne conservant qu'un letchi (*Nephelium litchi*) et un manguier (*Mangifera indica*), et gazonner une partie de la parcelle. Par commodité et dans le souci d'éviter les gaspillages d'eau, elle a opté pour un arrosage intégré : elle arrose peu au tuyau d'eau. Elle a conservé les habitudes créoles et utilise fréquemment des plantes de son jardin comme tisane à usage médicinal. Un coin épices et plantes médicinales (romarin (*Rosmarinus officinalis*), gingembre (*Curcuma longa*), verveine-citronnelle (*Aloysia citrodora*), bétel marron (*Piper*), safran (*Canna indica*)) est aménagé, à cet effet, dans le jardin sur le côté de la maison de sorte qu'il est facilement accessible depuis la cuisine. Dans le jardin on remarque une grande diversité de plantes et de fleurs, en pots et en terre (anthuriums (*Anthurium scherzerianum*), oiseaux de paradis (*Strelitzia reginae*), queues de chat (*Acalypha hispida*), épines du christ (*Euphorbia milii*), ananas marron (*Astelia hemichrysa*), orchidées épiphytes sur manguier, géraniums (*Pelargonium x asperum*)...), certaines même sous serre (orchidées), mais dont la densité est bien plus faible que dans le jardin de type « fouillis végétal ».

Ce qui caractérise ce type de jardin que nous avons qualifié de « transition » est le fait « qu'il s'ouvre » par un espace gazonné et qu'il conserve sur une partie de la parcelle une grande variété de fleurs et d'arbres fruitiers. Le type d'arrosage varie selon les foyers mais beaucoup arrosent encore au tuyau d'eau, le matin ou en fin d'après-midi, ce qui les expose plus à la maladie.

Conclusion

Le jardin demeure une dimension importante de la vie des Réunionnais, par le nombre et la diversité des espèces végétales plantées, le temps consacré à l'entretien, les multiples usages, l'investissement affectif et la fierté du résultat. Les habitants des maisons traditionnelles comme ceux des maisons plus modernes considèrent que le jardin est indispensable à leur qualité de vie : les uns soulignent la dimension esthétique, les autres la dimension ludique.

La kour* reste toute l'année colorée et attrayante du fait de l'abondance des espèces et de la floraison perpétuelle : les nouvelles fleurs masquent celles qui se fanent. Le jardin est bien souvent l'œuvre de la maîtresse de maison : elle est l'âme du jardin et y exprime son savoir-faire. Le jardin est, quant à lui, le reflet de la personnalité de son créateur.

Même si notre étude met en évidence des types de jardins très différents, chaque jardin garde cependant son originalité. À la Ravine des Cabris, il y a une grande hétérogénéité des habitats et des jardins : dans une même rue, le jardin de la petite case créole peut avoisiner une grande maison clôturée.

Cette passion des Réunionnais pour leur jardin explique également leur faible adhésion aux mesures de lutte anti-vectorielle lors de l'épidémie de chikungunya

(Bley *et al.*, 2009). Nous avons cependant pu constater, 18 mois après l'épidémie, qu'une grande partie de la population avait suivi les conseils de prévention pour éliminer les gîtes larvaires en enlevant les soucoupes sous les pots de fleurs, en nettoyant l'arrière de leur maison et en couvrant leurs réservoirs d'eau pluviale.

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont participé à ce travail dans le cadre des collaborations et particulièrement pour la partie « enquête quantifiée à la Ravine des Cabris », le CUCS Saint-Pierre, la DRASS et le service de lutte anti-vectorielle, les responsables du Lycée Victor Schoelcher (Saint-Louis) et les enquêtrices, élèves de Terminale Pro de ce lycée et pour la partie « enquête jardins », les enseignants du département génie urbain et environnement de l'université du Tampon et plus particulièrement – Valérie Hoareau et Éric Legros, étudiants qui ont réalisé leur mémoire de L3 dans le cadre de cette étude.

Ce travail s'inscrit dans le cadre du projet « ANTHROPO-MTV », 2005-2008, Milieu de vie et santé : la gestion des maladies transmissibles vectorielles à la Réunion à partir de l'exemple du Chikungunya – financé par l'ANR (programme SEST), coordonnateur Daniel BLEY.

Glossaire

Baro : portail ou grille qui ferme la kour et que l'on ne doit franchir sans avoir demandé d'une voix forte s'il y a quelqu'un – « na point personne? ». Est considéré comme impoli celui qui franchit cette barrière sans en avoir été invité (Gélabert, 2002 ; Hoareau, 2005).

Kaz : maison créole, la « kaz ou case » est souvent construite en bois, sans étage et colorée. À l'origine, elle est l'oeuvre des charpentiers de marine. Sa toiture, en tôle, résiste bien aux vents violents des cyclones. Carrée ou rectangulaire, ses pièces sont symétriques et communicantes pour une meilleure circulation de l'air : il n'y a pas de couloir. À l'origine, cuisine et sanitaires étaient situés à l'extérieur afin d'éviter tout risque d'incendie. Ses traits caractéristiques : la varangue et sa façade très ornementée qui concentre l'essentiel de la décoration architecturale (Barat, 2002).

Kour : mot créole désignant le terrain d'une maison et par extension le jardin. On y trouve parfois un autel familial, une petite chapelle, des statuettes religieuses, un mini temple... symboles qui renseignent sur l'origine ethnique et religieuse des habitants du lieu. Autrefois faite de terre battue, elle servait d'espace de jeu aux enfants. Aujourd'hui elle est plutôt dédiée à la passion des fleurs ornementales (Laulhère-Vigneau, 2001).

Lambrequins : ou lambroquins : frises en bois sculptées et ajourées en fines dentelles qui servent de bordures aux toitures des cases créoles et aux varangues.

Présentent des dessins variés, symétriques, symbolisant des fleurs, des éléments de la végétation locale ou encore des fruits. Donnent aux habitations leur caractère unique. Esthétiques mais aussi utiles car placés à l'extrémité des toits, ils capturent les eaux de pluie qui ruissellent et les font dégoutter à la verticale en avant de la façade, protégeant celle-ci de l'humidité. Aujourd'hui le bois est souvent remplacé par de la tôle ou du PVC (Tournès, 2003).

Varangue : mot d'origine indo-portugaise désignant la véranda accolée à la maison et ornée de plantes. Pièce agréable à vivre car grande et ouverte sur le jardin. Espace frais et aéré où la famille aime à se retrouver et où l'on reçoit ses amis (Patval, 2009 ; Ricard, 2005).

Bibliographie

- BARAT C., *Cases créoles de la Réunion*, Paris, Les éditions du Pacifique, 2002, 135 p.
- BLEY D., SETBON M., « Perceptions et IEC sur la lutte antivectorielle », dans Fontenille D. et al., *La lutte antivectorielle en France*, Marseille, IRD éditions, coll. « Expertise collégiale », 2009, p. 319-349 et CD-ROM.
- BLEY D., VERNAZZA-LICHT N., ERNST-VINTILA A., GAIMARD M., SAUZADE S., SOULANCÉ D., GAUZÈRE B.-A., MALVY D., *Savoirs, représentations et comportements des Réunionnais en matière de santé et d'environnement dix-huit mois après l'épidémie de Chikungunya*, XV^e actualités du Pharo – Arboviroses tropicales, 17-19 septembre 2009, Poster.
- CADET Th., *Fleurs et plantes de la Réunion et de l'Île Maurice. Singapour*, Les éditions du Pacifique, 1996, 130 p.
- CATTEAU C., SISSOKO D., GAUZÈRE B.-A., AUBRY P., « Situation et enjeux sanitaires à l'île de la Réunion en 2005 », *Médecine Tropicale*, Marseille, 65(6), 2005, p. 515-524.
- CHAN-NG-YOK H., « La flore de la Réunion (listing des plantes réunionnaises : nom local, nom latin, familles) », [<http://www.liledelareunion.com/Fr/Flore/a.htm>], Bordeaux, 2010.
- Conservatoire botanique du Mascarin, *L'île de la Réunion par ses plantes*, Paris, Éditions Solar, 1992, 96 p.
- FENETRIER E., SISSOKO D., VERNAZZA-LICHT N., BLEY D., GAUZÈRE B.-A., MALVY D., « Retour d'expérience des médecins généralistes deux ans après l'épidémie de chikungunya de 2005-2006 à la Réunion », *Bulletin de la Société de pathologies exotiques*, 106, 2013, p. 193-200.
- FONTENILLE D., SCHAFFNER F., « Le tour du monde d'un moustique », *Sciences au sud, le journal de l'IRD*, n° 34, mars-avril, 2006, p. 3.
- GAUZÈRE B. A., AUBRY P., *Le chik, le choc, le chèque. L'épidémie de chikungunya à la Réunion 2005-2006 en questions*, Sainte Marie, éditions Azalées, 2006, 103 p.
- GELABERT S., *Reflets d'autrefois*, Saint-Denis, Éditions S. Gelabert, 1999, 135 p.
- GUILLERY J.-M., « Chikungunya, une crise largement sous estimée », *Magazine de la communication de crise sensible*, Nave et édition OIC, Observatoire national des crises, 2005.

- HOAREAU I., *L'Art du jardin créole*, La Réunion, Éditions Orphie, 2005, 175 p.
 Institut de Veille Sanitaire (INVS), « Qu'avons-nous appris de l'épidémie de chikungunya dans l'océan Indien en 2005-2006? », *BEH*, n° 38-39-40, 2008.
 « La Ravine des Cabris, la beauté magique », [<http://www.ilebourbon.net.htm>], La Réunion, 2010.
- LAULHÈRE-VIGNEAU C. (dir.), *Cases créoles de la Réunion*, Barcelone, éditions Plume, 2001, 135 p.
- LAVAUX C., *La Réunion, du battant des lames au sommet des montagnes*, Paris, éditions Cormorans, 1998, 456 p.
- LEVENEUR B., *Petites histoires de l'architecture réunionnaise*, La Réunion, Éditions du Quatre Épices, coll. « Petites histoires », 2007, 72 p.
- LOMBARD J., *L'épidémie moderne et la culture du malheur. Petit traité du chikungunya*, Paris, L'Harmattan, 2006, 117 p.
- MERY D., « La "kaz" dans l'architecture réunionnaise », [<http://blog.bmykey.com>], La Réunion, 2008.
- Office de l'eau de la Réunion, « L'eau de pluie, une ressource naturellement à votre disposition », *Plaquette de l'Office de l'eau Réunion*, [<http://www.eaureunion.fr>], Saint Denis, 2009.
- Office de l'eau de la Réunion, *Moi aussi j'économise l'eau*, [http://www.eaureunion.fr/fileadmin/user_upload/Actions_educatives/DEPLIANT_ECONOMIE_EAU.pdf], 2007.
- PATVAL, « Les cases créoles », *Le blog de Patval*, [<http://patval974.over-blog.fr/article-33058768.html>], La Réunion, 2009.
- PAYET Y. et al., *Mon jardin à la Réunion*, La Réunion, 18 Éditions, 2000, 181 p.
- PEYRONNET O., « Dossier Chikungunya », *PESTinfos*, Québec, [<http://pestinfos.voila.net/Chikungunya.html>], 2006.
- RICARD C., « Jardins & varangues Réunion », *Mensuel du jardinage & de la décoration péi*, Saint-Leu, La Réunion, n° 29 (juillet/août), 2005.
- SDAGE 2006, « Le caractère incitatif de la tarification de l'eau à la Réunion », *Comité de bassin de la Réunion*, document d'accompagnement du SDAGE, 2006. [http://www.comitedebassin-reunion.org/IMG/Files/File/valorisation_sdage/DA2/1_caractere_incitatif.html].
- SPECHT I., *Jardins de la Réunion. L'amour extrême des plantes*, La Réunion, Éditions Orphie, 2010, 304 p.
- TAGLIONI F., « Chronique d'une crise sanitaire, économique et sociale. L'île de la Réunion face au Chikungunya », *Infogéo*, Paris, UMR Prodig, 2009, 13 p. [http://anastasia.univ-paris1.fr/infogeo/Fichiers/Descriptifs_Articles/Chikungunya.pdf].
- TOURNES D., « Les lambroquins à la Réunion, géométrie du quotidien, géométrie de l'infini », [<http://nathalierun.net/passions/lambroquins/Lambroquins1.pdf>], la Réunion, 2003.
- WOLFF E., *Quartiers de vie. Approche ethnologique des populations défavorisées à l'île de la Réunion*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1991, 207 p.

Diversité variétale du manioc en Guyane française : état des lieux à partir des classifications locales

Sandrine MANUSSET

Dans le projet de conservation de la biodiversité des ressources phylogénétiques, la nécessité de développer des stratégies de conservation *in situ* est aujourd'hui largement reconnue. Ces stratégies doivent s'appuyer tant sur une meilleure compréhension des bases génétiques de cette diversité que sur les conditions sociales de production ou de maintien de celle-ci, qui sont liées aux pratiques agricoles. Dans le but de définir des unités spatiales de conservation, des « aires protégées », il faut comparer la composition et la diversité d'une espèce donnée, dans son aire de répartition et dans différents contextes humains, pour tenir compte de ce rôle majeur que l'homme joue dans le processus de structuration de la diversité des populations d'une plante cultivée.

Cette double condition énoncée par McKey *et al.* (2001) justifie d'aborder la question de l'agro-biodiversité du manioc en Guyane chez différents groupes culturels et à partir de la description minutieuse des processus locaux de dénomination et de sélection des variétés qui sont à la base des pratiques sociales de gestion des ressources génétiques. De plus, dans le bassin amazonien, il est aujourd'hui admis que les fondements du maintien et du renouvellement des variétés de manioc (*Manihot esculenta*), reposent sur une forte corrélation entre diversité variétale et identité culturelle où données socioculturelles et déterminants macroéconomiques sont étroitement imbriqués (Grenand, 1996).

La diversité des variétés de manioc répond à la diversité des usages du manioc qui sont plus ou moins spécifiques à chaque groupe culturel. La réduction des préparations au seul usage de la farine de manioc (couac), par exemple, sous l'effet du changement des habitudes alimentaires et des normes culturelles plus globalement, risquerait donc d'induire la réduction de l'agro-biodiversité du manioc à quelques variétés, voire à une seule. Finalement, la question centrale qui est posée ici est celle de l'impact des pratiques agricoles locales sur la biodiversité des plantes cultivées.

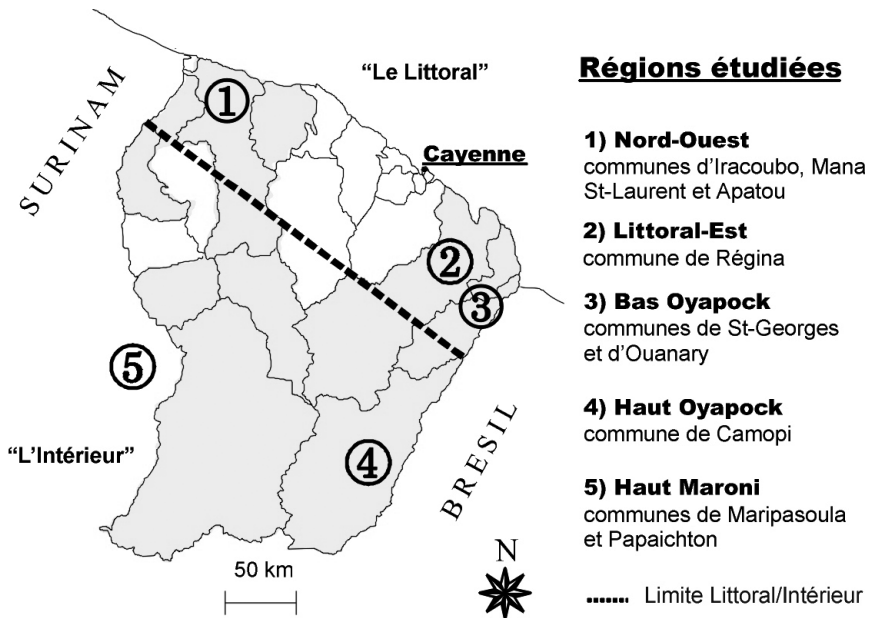
Dans ce texte, nous discutons de ces enjeux à partir d'une vision globale de la diversité des variétés de manioc en Guyane. Cette recherche originale s'appuie sur la connaissance approfondie de la pratique agricole de l'abattis et des procédés locaux d'identification et de sélection des variétés de maniocs pour chaque groupe

culturel (Manusset, 2004a, b et c, 2006). Principale mise en valeur du territoire guyanais, l'agriculture sur brûlis est le dénominateur commun des différents groupes culturels qui composent la société rurale : les Amérindiens Wayana, Wayampi, Emérillons, Kaliña et Palikur, les Créoles, les Noirs Marrons Aluku et N'Djuka, les Haïtiens et les Brésiliens. L'appartenance culturelle de l'exploitant se reflète au niveau de la répartition géographique et de l'organisation des parcelles, des logiques d'exploitation, des associations végétales et des variétés de manioc cultivées. Cette multiculturalité de la population rurale assoit à la fois la pérennité et la diversité de cette pratique agricole au sein de laquelle s'intègre la problématique de la diversité des variétés de manioc.

Méthode d'inventaires des variétés de manioc en Guyane

L'inventaire des variétés de manioc a été réalisé à partir de relevés, de descriptions *in situ* de plants de manioc, d'échantillonnages de plants et des interviews semi-dirigées. Les enquêtes de terrain ont été menées en compagnie de guides-interprètes, auprès de 49 exploitants représentant 11 groupes culturels, répartis sur les trois quarts du territoire guyanais (figure 1), entre 1998 et 2004.

Figure 1 : Zone d'enquête en Guyane française.



Il a été demandé à chaque exploitant d'aller sur son abattis pour nous montrer et nommer tous les maniocs présents dans sa parcelle. Chaque visite a été réalisée en présence d'un interprète local. L'enquête a été conduite dans les parcelles en

cours d'exploitation (n) et (n+1). Les abattis présentant un mauvais état général, soit par manque de soin, soit à cause de conditions agro-écologiques dégradées ou particulières, ont été écartés. Enfin, les exploitants ont été choisis par rapport à leurs « bonnes » connaissances et pratique de l'abattis.

Le recoupement des différents inventaires ainsi obtenus sur la seule base des nominations données par les exploitants eux-mêmes permet d'avancer le nombre total de 230 noms de manioc recensés, sans double compte, par région et par groupe culturel (tableau 1).

Tableau 1 : Nombre de variétés de manioc relevées en Guyane, par région et par groupe culture.

Régions et groupes culturels	Nombre total d'exploitants interrogés	Nombre total d'identifications réalisées	Nombre total de noms de manioc recensés sans double compte ¹	Nombre moyen de variétés recensées par exploitant (écart)
Haut Oyapock	8	112	77	11 (3 à 24)
Emérillons	4	41	25	8 (3 à 18)
Wayampi ²	4	71	52	14 (7 à 24)
Haut Maroni	9	88	58	9 (3 à 15)
Aluku	3	35	29	12 (9 à 14)
Wayana ³	6	53	29	8 (3 à 15)
Bas Oyapock	14	58	41	4 (1 à 11)
Brésiliens	3	15	13	5 (1 à 9)
Créoles	8	29	18	4 (1 à 11)
Palikur ⁴	3	14	10	5 (3 à 6)
Littoral-Iracoubo	10	45	26	5 (1 à 7)
Créoles	6	33	15	6 (4 à 7)
Haïtien	1	3	3	3 (–)
Kaliña	3	9	8	3 (1 à 4)
Littoral-Régina	5	35	28	7 (6 à 8)
Brésilien	1	6	6	6 (–)
Karipoune	1	7	7	7 (–)
Palikur	3	22	15	8 (7 à 8)
Total	49	338	230¹	7 (1 à 24)

¹ Lorsque deux nominations sont rencontrées chez deux exploitants appartenant au même groupe culturel, elles sont comptabilisées pour une seule nomination.

Pour affiner l'inventaire variétal des maniocs au niveau des groupes culturels, nous avons comparé nos résultats avec les autres inventaires monographiques, pour la Guyane et pour le bassin amazonien : Grenand et Grenand (2002) chez les Wayampi de Trois-Sauts dans le haut Oyapock, Ouhoud-Renoux (2000) chez les Palikur de St-Georges dans le bas Oyapock, Verwilghen (1998) et Fleury (2001) chez les Wayana dans le haut Maroni, Emperaire *et al.* (1998), chez différentes populations en Amazonie brésilienne, Elias *et al.* (2000 et 2001) l'autre chez les Makushi au Guyana. Ce qui permet d'obtenir un nombre de variétés de manioc enregistrées par groupe culturel (N) et par exploitant (NE) comme le présente le tableau 2.

Tableau 2 : comparaison de la diversité variétale du manioc selon les groupes culturels.

	Nombre total de nomination recensées sans double ou triple compte ¹	
	Groupe (N)	Exploitant (NE)
Aluku ²	29	12
Brésiliens	19	6
Créoles ³	31	5
Emérillons	25	8
Haïtiens	3	3
Kaliña	8	3
Karipoune	7	7
Palikur ⁴	37	7
Wayampi ⁵	71	14
Wayana ⁶	103	8

1. Lorsque la même nomination est rencontrée chez deux ou trois exploitants de régions différentes et/ou de groupes culturels différents, elle est comptabilisée pour une seule nomination.
2. Il semble possible d'évaluer à 10, le nombre de variétés non prises en compte par le défaut d'enquête lié au faible nombre d'exploitants interrogés par rapport au total des exploitants d'abattis. Ce qui pourrait porter le nombre de variétés pour le geoupe (N) de 29 à 39 nominations.
3. Nos deux inventaires présentent deux nominations en commun : *bois lore* et *toucouman*.
4. Y compris les 21 nominations recensées en plus par Ouhoud-Renoux (2000), chez les Palikur de St-Georges. Les inventaires palikur des deux régions présentent un total de neuf nominations en commun : *bois lore*, *bourink*, *engewe*, *goréwi*; *kaosenvu*, *kusumayé*, *ouéwiwi*, *sansan* et *waouvié*.
5. Y compris les 19 nominations recensées en plus par Grenand (2002) chez les Wayampi de Trois-Sauts dans le haut Oyapock. 6. Y compris, les 74 nominations recensées en plus par Verwilghen (1998) et Fleury (2001) chez les Wayana du haut Maroni.

Résultats : état des lieux de la diversité variétale du manioc en Guyane

À l'échelle de la Guyane et des parcelles

D'après les classifications locales, la diversité variétale du manioc en Guyane s'appuierait sur un pool de 296 nominations recensées dont 275 de maniocs amers. Bien que nous ne disposions pas d'autres inventaires à cette échelle régionale pour comparer, il semblerait que cela représente un niveau de diversité élevé. Ce nombre global de variétés de manioc cache une première différence importante, dans la proportion du simple au double, notée entre les communes du littoral (30 cultivars) et celle de l'intérieur (plus de 70 cultivars). Cette différence de la diversité variétale est encore plus marquée au niveau des groupes culturels, dans une fourchette allant de 3 et 6 variétés à 103 variétés recensées, respectivement pour les Haïtiens d'Iracoubo et les Brésiliens de Régina et les Wayana du haut Maroni.

À l'échelle des parcelles, la moyenne enregistrée est de 7 variétés, comprise dans une fourchette allant de 1 à 24 variétés. Par rapport à l'écart de 2 ou 3 variétés et une trentaine de variétés de manioc par parcelle, donné par McKey *et al.* (2001, p. 465) pour le Guyana et l'Amazonie brésilienne, les résultats établis pour la Guyane apparaissent, une nouvelle fois, tout à fait similaires aux cas voisins sud-américains. Est également soulignée la dimension proprement individuelle qui est essentielle dans la gestion des collections par exploitant (Empereire *et al.*, 1998). Dans l'étude de cas du bas Oyapock, alors qu'aucune appellation n'est commune à l'ensemble des exploitants interrogés, les deux tiers des nominations recensées ne sont présentes que chez un seul exploitant, marquant la grande diversité des appellations d'un exploitant à l'autre. Le nombre de variétés de manioc cultivées dans un abattis apparaît dépendre directement de l'intérêt que l'exploitant y porte. Des individus particulièrement investis dans la diversité des variétés de manioc se retrouvent dans tous les groupes, ainsi que la situation inverse de ceux qui sont tout à fait désintéressés par cette question.

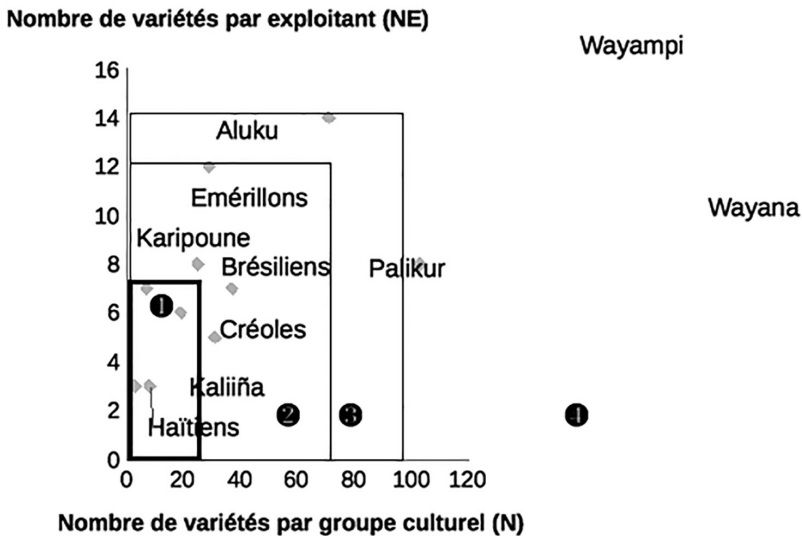
À l'échelle des groupes culturels

La diversité variétale du manioc par groupe culturel (tableau 2) nécessite quelques ajustements. D'une part, pour certains groupes, les lieux d'enquête ne sont pas représentatifs de la (les) zone(s) de peuplement. Or, d'après nos premières observations sur le terrain, les flux migratoires des populations sembleraient une donnée de la dynamique sociale importante à considérer dans l'évolution de l'agro-diversité du manioc. Les Kaliña ont été seulement recensés à Iracoubo alors que leur zone de peuplement de référence serait davantage Awala-Yalimapo. Il en est de même pour les Palikur, pour lesquels le site de Macouria devrait être également pris en compte. Pour les Aluku, il manquerait des données se rapportant au bas Maroni. D'autre part, la comparaison avec les

autres inventaires (Grenand et Grenand, 2002 ; Fleury, 2001 ; Verwilghen, 1998 ; Ouhoud-Renoux, 2000) introduit un biais de lecture dans la mesure où ces études ne donnent qu'une liste de variétés à l'échelle du groupe, sans inventaire par exploitant. Les conditions de multilinguisme peuvent en plus introduire des erreurs dans la retranscription des noms vernaculaires. Par exemple, chez les Wayana, la nomination de kasili ulu, relevée chez Manusset (2004c) et Verwilghen (1998), apparaît très similaire à kasili pulu noté chez Fleury (2001). Enfin, à noter l'absence d'inventaire chez les N'Djuka qui sembleraient être un groupe culturel concerné par le manioc.

En tenant compte de ces remarques, l'agrobiodiversité du manioc en Guyane se distingue en quatre niveaux de diversité variétale (figure 2).

Figure 2 : les quatre situations de diversité variétale du manioc en Guyane.



D'abord, se démarquent du contexte global avec une « diversité très élevée », les Wayampi (70 variétés) et les Wayana (103 variétés), le faible nombre de variétés par exploitant des premiers compensant le plus faible nombre de variétés enregistré à l'échelle du groupe des deuxièmes. Ces résultats donnent des ordres de grandeur qui apparaissent tout à fait comparables à d'autres exemples amérindiens obtenus en Amazonie : 61 variétés chez les populations métissées du Rio Negro au Brésil (Emperaire *et al.*, 1998, p. 27-42), 76 variétés chez les Amérindiens Makushi au Guyana (Elias, 2001, p. 206), 100 variétés chez les Tukano en Colombie (Dufour, Wilson, 1996, p. 231-1238), plus de 100 variétés chez les Amuesha (Salick *et al.*, 1997, p. 6-19) et les Aguaruna (Boster, 1984, p. 34-37) au Pérou.

Le cas des Aluku (30 variétés) se caractérise par le nombre relativement élevé de variétés enregistrées par exploitant. Troisièmement la situation des Emérillons est à rapprocher de celle des Palikur dont la « diversité intermédiaire » actuelle

présumerait d'un niveau plus élevé dans le passé ainsi que celle des Créoles qui totalise une trentaine de variétés. Les Kalifina devraient se positionner à ce niveau en rapport avec les remarques précédentes. La position en lisière de la zone « diversité intermédiaire » des Brésiliens et des Karipoune est à noter. Ce qui rappelle le fort métissage amérindien de ces populations en Guyane. Enfin, les plus faibles diversités ont été enregistrées chez les populations immigrées (Haïtiens, Brésiliens) qui comptent au plus une dizaine de variétés. Ce groupe regroupe en particulier les Haïtiens dont les abattis seraient caractérisés par leur dominance en patate douce et en ignames (Grandisson, 1998).

Ces différentes valeurs permettent de souligner en conclusion deux points majeurs. D'une part, l'exemple guyanais montre une nouvelle fois que la diversité variétale du manioc en Amazonie est plus ample chez les populations forestières (amérindiennes ou reconstituées métissées) et plus faibles chez des colons d'implantation récente ou dans des situations de forte intégration dans la vente de dérivés de manioc caractéristique des zones littorales (McKey *et al.*, 2001, p. 473). D'autre part, il apparaît pertinent de retenir pour la Guyane et pour tous les groupes confondus, la valeur-seuil de 30 variétés de manioc et la moyenne de 7 à 11 variétés par parcelle comme moyennes en deçà desquelles un groupe et l'abattis visités peuvent être considérés comme « pauvres » en variétés de manioc, et inversement, comme « riches » lorsque le nombre de variétés nommées est supérieur. Il est enfin à noter qu'un nombre total faible de variétés enregistré pour un groupe culturel peut avoir deux causes : soit une forte variation du nombre de variétés entre les exploitants, soit un nombre effectivement faible de variétés à l'échelle du groupe.

Une tendance globale à la baisse

En croisant le nombre de variétés par exploitant, calculé sous la forme d'une moyenne et de son écart-type, et les logiques de gestion qui ont pu être évoquées par les exploitants au cours de nos enquêtes, l'important nombre de variétés recensées à l'échelle du département dissimulerait quelque peu la réalité qui serait une tendance à la baisse du nombre de variétés de manioc, plus ou moins marquée selon les groupes culturels. Le manque actuel de données nous limite à présenter des pistes de réflexion qu'il conviendrait de valider par de nouvelles enquêtes de terrain. Au nombre de trois, les facteurs interdépendants de cette baisse de l'agro-diversité seraient d'une part, des facteurs intrinsèques aux modes de gestion des variétés de manioc par les exploitants – la simplification du procédé de nomination et la logique même du mode de sélection – et d'autre part, un changement socio-culturel plus global, lié au profond mouvement de recompositions sociales, économiques et culturelles, que connaissent les populations locales depuis les années 1960 pour le littoral et depuis les années 1970 pour l'intérieur, sous les auspices de la départementalisation (1947).

Le premier facteur serait la simplification du procédé de nomination des variétés de manioc. Les cultivatrices aluku disent elles-mêmes que « la plupart des

noms des maniocs disparaissent parce qu'on leur donne le nom de la personne qui le donne ». Chez les Wayana, c'est la réduction de l'identification des variétés à leur usage qui a été observée (« Ce n'est pas le nom qui est important. C'est le fait de savoir si elle sert pour faire des cassaves ou pour faire du cachiri. ») ou leur nomination générique de « manioc blanc » ou de « manioc jaune », comme Elias *et al.* (2000) l'ont également noté au Guyana. Or, la perte du nom est le premier pas vers la perte de la variété (McKey *et al.*, 2001).

Deuxièmement, le mode de sélection des variétés de manioc qui par définition choisit les « meilleures » variétés au détriment de certaines, comme nous l'a expliqué une Aluku :

« Pour planter la deuxième année, on ne prend pas tous les maniocs qu'on a la première année. On coupe seulement certains maniocs. Ceux qui restent sont les plus petits et correspondent à certaines variétés. »

Mais, c'est aussi par ce mode de sélection que certaines variétés peuvent venir enrichir le stock initial de maniocs dont dispose l'exploitant, soit à travers l'échange de boutures, soit à travers la sélection et l'incorporation de nouvelles plantules, issues des graines en dormance et réactivées à la réouverture de la parcelle sur jachère (Pujol *et al.*, 2002). Ici est mis en jeu l'important brassage génétique qui est lié à la reproduction sexuée. Il apparaît tout à fait possible que cette gestion des variétés de manioc par la reproduction sexuée soit largement répandue également en Guyane. Pujol *et al.* (2005) ont montré les différentes étapes de ce processus, chez les Palikur de St-Georges, dans le bas Oyapock.

L'incorporation de plantules dans le stock de variétés, mais aussi au sein d'une même variété, a été mise en évidence et décrite par Elias (2001, p. 217-218) chez les Makushi au Guyana. Après leur sélection et leur reproduction par voie végétative, ces « nouvelles » variétés reçoivent un nom ou bien conservent leur nomination générique de tepuru pîye. Si la plantule présente des ressemblances plus ou moins marquées avec une variété déjà cultivée, la plantule reçoit alors un nom composé de celui de la variété-mère, pour marquer le lien de filiation établi par la cultivatrice ou le même nom. Cette pratique de sélection des variétés de manioc se traduit, en termes génétiques, par un polymorphisme intravariétal, une variété n'étant plus un clone mais un mélange d'entités génétiques distinctes. L'analyse génétique à l'aide des marqueurs génétiques neutres (AFLP) d'un échantillon de 31 variétés identifiées par la classification locale, a montré que 11 variétés étaient hétérogènes, les individus d'une même variété ne présentent aucune similarité génétique entre eux, et 10 autres polyclonales mais plus homogènes (Elias, 2001, p. 211-212). Ce qui porterait à 60 % le taux de participation de la reproduction sexuée à la gestion de la diversité variétale, en n'utilisant que cet indice simple et de façon très grossière.

Dans le village makushi au Guyana, les boutures circulent entre les familles qui interagissent socialement. Le don de bouture répond à certaines règles sociales de réciprocité qui se concrétiseront plus tard par un remboursement en boutures ou en produits élaborés. Les échanges sont massifs lorsque la demandeuse

a besoin d'un grand nombre de boutures pour planter un nouvel abattis et accepte toutes les variétés, ou ponctuels lorsqu'elle désire acquérir une variété qu'elle ne possède pas (Elias, 2001, p. 217). Ici, l'échange de boutures s'oppose à la perte de diversité.

Dans la région du Rio Negro au Brésil où vivent des populations culturellement diverses, les études soulignent à la fois l'ampleur de la circulation des maniocs dans un rayon de plusieurs centaines de kilomètres, et l'impact limité sur la diversité des variétés de manioc par la limitation de ce mouvement au sein d'un même grand ensemble culturel ou géographique : chaque variété est nommée dans la langue locale. Les rares variétés qui proviennent d'autres régions ou dont le nom n'a pas été transmis, sont nommées selon leur origine géographique, leur donateur ou une caractéristique majeure (Emperaire *et al.*, 1998). Cette conclusion apparaît conforme avec le constat pour la Guyane du nombre très limité de nominations communes à deux ou plusieurs inventaires, avec seulement 23 nominations, soit 7 % de l'ensemble des nominations recensées. Ce faible niveau d'échange de noms entre les régions rappelle leur cloisonnement culturel, lié à l'histoire du peuplement, encore vivace aujourd'hui. Il serait intéressant de voir si la faible fréquence de noms partagés correspond à des limitations dans l'échange du matériel biologique lui-même (McKey, comm. pers.).

Enfin, la dernière cause de la baisse de la diversité variétale du manioc en Guyane est l'intégration à l'économie de marché. La situation est quelque peu différente de celle décrite tant au Guyana qu'au Brésil. Dans ces pays, la vente d'une partie de la production du manioc répond aux besoins alimentaires des populations immigrées qui s'installent. Ce qui a induit d'abord une spécialisation des productions et par conséquent des variétés cultivées, puis selon une relation en chaîne de cause à effet, une réduction du nombre de cultivars cultivés, une baisse de l'intérêt des exploitants pour la diversité accentuant l'ampleur de l'uniformisation des habitudes alimentaires et des pratiques culturelles, une régression de la valeur patrimoniale de l'agro-biodiversité du manioc, principal garant de sa durabilité (McKey *et al.*, 2001, p. 484).

En Guyane, le facteur démographique est remplacé par la politique de développement de l'État qui a été mise en place depuis la Départementalisation (1947). Cette dernière se définit principalement par la concentration des équipements et des services publics (école, dispensaire...) dans les chefs-lieux de commune, par l'attribution de la nationalité française et des allocations sociales (familiales tout particulièrement). Cette intervention majeure dans la vie des populations locales a directement influencé la recomposition des normes culturelles – mouvement toujours en cours, mais suivant des rythmes différents selon les groupes culturels – à travers la sédentarisation des populations et une remise en cause du système économique d'autosubsistance chasse/pêche/abattis, le changement des habitudes alimentaires et de l'intérêt alimentaire et culturel de la diversité du manioc.

Les trois facteurs socio-culturels structurant la diversité des maniocs

S'agissant d'identifier les paramètres de la dynamique sociale qui pourraient avoir un impact sur la biodiversité des plantes cultivées, apparaissent trois niveaux socio-culturels qui sont aujourd'hui perçus comme autant de pistes de réflexion à l'appréhension de la biodiversité du manioc.

D'abord, certaines variétés apparaîtraient plus particulières à un groupe culturel par comparaison de leurs noms vernaculaires, des premiers éléments d'une description morphologique et de leurs usages: teamimi, kulupi seraient des cultivars plus spécifiques aux Emérillons, et silipu, malekuluka et alime aux Wayampi, engewe, wauvié seraient des cultivars plus spécifiques aux Palikur, bois crobo, bois caille, et mélicié, aux Créoles, matadore et bois lore aux Créoles et aux Brésiliens.

En corrélation avec l'histoire du peuplement de ce département, il existerait également une distinction d'ordre géographique qui soulignerait à la fois le cloisonnement culturel et géographique des différentes régions en Guyane, les déplacements propres à chaque groupe culturel et les relations établies entre les groupes culturels qui partagent le même espace. Par exemple, les cultivars bois lore et tukuman, qui sont communs aux inventaires du bas Oyapock et de la commune d'Iracoubo, pourraient souligner les déplacements des Créoles entre ces deux régions alors que les variétés sansan et bois noso, qui sont les plus fréquemment recensées en commun aux Palikur, aux Créoles et aux Brésiliens, marqueraient davantage une spécificité locale de ces variétés au bas Oyapock. Les inventaires relevés dans le bourg de Camopi incluent des cultivars faisant très probablement référence au bas Oyapock (ex : bwa caille, tampac), voire aux villages du haut Maroni (ex : tampac pouvant se révéler en fait être tampock), montrant les déplacements des Emérillons entre ces différentes régions. Cette unité des régions pourrait également coïncider avec une répartition spécifique des conditions agro-écologiques dont il conviendrait d'envisager l'impact sur la diversité des variétés de manioc.

Le troisième niveau permettant d'appréhender la diversité des cultivars de manioc est le critère d'usage qui est celui retenu par les populations, amenant la distinction d'abord entre les « maniocs doux » et les « maniocs amers », selon leurs teneurs différentes en dérivés cyanhydriques, puis entre les « maniocs jaunes » et les « maniocs blancs » selon la couleur de la chaire du tubercule. Les « maniocs doux » qui sont directement consommables après une simple cuisson dans l'eau, se distinguent des « maniocs amers » qui demandent un processus complexe de transformation et de détoxication (voir McKey, Beckerman, 1993). Mais, à l'instar de l'étude de cas dans le Rio Negro au Brésil (Empereira *et al.*, 1998, p. 28-29), en dépit des très fortes similarités morphologiques, ces deux sortes de manioc appartiennent à deux ensembles taxonomiques distincts dans les classifications locales. Les variétés « amères » forment une catégorie à part entière alors que les variétés « douces » sont incluses dans le même groupe des autres

tubercules tels que les ignames, les dachines ou les patates douces. À l'échelle de l'Amazonie, il existerait une nette opposition entre les sociétés de l'est et du centre du bassin amazonien où le manioc amer domine et celles au pied de la Cordillère des Andes qui lui préfèrent les variétés dites douces, avec des zones d'interpénétration des deux ensembles (Grenand, 2000 ; McKey *et al.*, 2001).

En Guyane comme ailleurs, la distinction entre les « maniocs blancs » utilisés pour la préparation des galettes de manioc, cassaves, et les « maniocs jaunes » utilisés pour la fabrication de la farine de manioc, couac, renvoie aux différentes préparations réalisées à partir des tubercules de manioc (Empereire *et al.*, 1998 ; Fleury, 2000 ; Ouhoud-Renoux, 2000). La troisième catégorie des « maniocs crèmes » n'a été perçue en Guyane que chez les groupes amérindiens (Empereire *et al.*, 1998 ; Elias *et al.*, 2000). Catégorie également exclusivement amérindienne, celle des « maniocs violets » qui est incluse aux « maniocs blancs », est réservée à la préparation de la bière de manioc, cachiri.

Alors que les « maniocs jaunes » seraient davantage utilisés pour la confection du couac chez les Créoles, les « maniocs blancs » seraient la matière première des cassaves et des bières de manioc chez les Amérindiens. Cette classification met en évidence la valeur différente qui est donnée de la qualité de la farine de manioc, d'un groupe à l'autre. L'étude de cas du bourg d'Iracoubo à majorité créole (Manusset, 2001), souligne avec force l'importance beaucoup plus marquée de la couleur jaune du couac pour le groupe des Créoles. À la question, « qu'est-ce qu'un bon couac ? », la réponse entendue invariablement chez toutes les personnes interrogées, au-delà du cercle exclusif des exploitants d'abattis, est « il faut qu'il soit bien jaune ». Cette valorisation d'un couac jaune se retrouve également chez les Brésiliens qui dans ce sens peuvent teindre la farinha avec du curcuma (Grenand et Grenand, comm. pers.) mais aussi chez les Aluku (Fleury, 2000). Ce dernier auteur précise que les variétés « jaunes » ont été empruntées par les Wayana, ce groupe amérindien voisin dont le stock « traditionnel » est davantage constitué de variétés « blanches », utilisées pour la confection des galettes et des bières de manioc, confirmant cette spécificité des variétés « jaunes » pour les groupes afro-américains de la Guyane (Créoles et Noirs marrons). En fait, tous les groupes amérindiens valorisent au contraire le « couac blanc » traditionnellement.

Conclusion

L'état des lieux succinct de la diversité variétale du manioc en Guyane fait remarquer l'urgence à s'intéresser à cette question. Ce que souligne le nombre encore limité d'études qui ont été réalisées récemment sur ce sujet (Fleury, 2000 ; Grenand et Grenand, 2002 ; Ouhoud-Renoux, 2000 ; Manusset, 2004). L'analyse comparative de ces différents inventaires montre que l'agro-diversité du manioc semblerait bien se maintenir dans certaines régions (le haut Oyapock) tandis que dans d'autres régions, une érosion certaine a pu être constatée (bas Oyapock). Au niveau des groupes culturels, les Amérindiens présenteraient les plus fortes diversités, dans des mesures quelque peu différentes entre les groupes de l'intérieur

et ceux du littoral, pour lesquels une réduction du nombre de variétés de manioc dans les abattis reflète un changement en cours des normes culturelles et une intégration à l'économie de marché. La dernière tendance se rapporte à la disparition des nominations au sein d'un même groupe culturel, au cours des mouvements migratoires entre deux régions différentes, désignant les personnes aujourd'hui âgées de 60 à 70 ans comme les derniers détenteurs des savoirs qui sont rattachés à la diversité des maniocs (ex : les N'Djuka à Régina). À noter qu'une stratégie de conservation du manioc ne serait réellement pertinente que si elle est intégrée à une stratégie de développement agricole de l'abattis, qui en Guyane revêt une valeur patrimoniale particulière à travers laquelle s'exprime toute la diversité culturelle des populations locales. Les éléments essentiels à préserver sont les ressources phytogénétiques, les variétés de manioc, mais aussi cette capacité à évoluer de l'ensemble de l'agro-système de l'abattis.

Une discussion est actuellement engagée avec l'équipe de biologistes du CEFE (Doyle McKey) pour passer de la notion de « diversité des variétés de manioc en contexte multiculturel » à celle de « biodiversité du manioc ». L'idée est d'élaborer une clé d'identification des maniocs, construite à partir des classifications locales et renvoyant à une description morphologique des plants. Néanmoins, l'approche morphologique n'apparaît pas une démarche suffisante en elle-même. Les classifications locales sur lesquelles elle s'appuie, ne reflètent pas toujours la structure de la variation génétique (McKey *et al.*, 2001). Aussi, pour caractériser la diversité dans sa globalité et pouvoir déterminer la structuration géographique de la diversité du manioc, cette approche morphologique devrait être couplée à des analyses génétiques d'un échantillonnage adéquat de chaque variété pour valider ces premiers résultats (McKey, comm.pers.). Finalement est posée la question suivante : quelle relation peut-on établir entre les noms, les descriptions morphologiques des plants et la diversité biologique du manioc ?

Bibliographie

- BOSTER J.S., « Classification, cultivation and selection of Aguaruna cultivars of *Manihot esculenta* (*Euphorbiaceae*), Ethnobotany in the Neotropics, Prance dans KALLUNKI G. T. et J. A. (dir.), *Advances in Economic Botany I*, New York, The New York Botanical Garden, 1984, p. 34-37.
- DUFOUR D. L., WILSON W.M., « La douceur et l'amertume : une réévaluation des choix du cassava mer par les Indiens Tukano d'Amazonie », dans HLADICK C. M., HLADIK A., LINARES O., PAGEZY H., SEMPLE A., HADLEY M. (dir.), *L'alimentation en forêt tropicale : interactions bioculturelles et perspectives de développement II, Bases culturelles des choix alimentaires et stratégie de développement*, Paris, UNESCO, 1996, p. 1231-1238.
- ELIAS M., MCKEY D., PANAUD O., ANSTETT C., ROBERT T., « Traditional management of cassava morphological and genetic diversity by the Makushi

- Amerindians (Guyana, South America) : Perspectives for on-farm conservation of crop genetic resources », *Euphytica*, 120, 2001, p. 143-157.
- ELIAS M., RIVAL L., McKEY D., « Perception and management of cassava (*Manihot esculenta* Crantz) diversity among Makushi amerindians of Guyana (South America) », *Journal of Ethnobiology*, 20 (2), 2000, p. 239-265.
- ELIAS M., « Le manioc chez les Makushi : une richesse à valoriser », dans GREINAND P. (dir.), *Les Peuples des Forêts Tropicales Aujourd'hui*, vol IV, Région Caraïbes, Bruxelles, APFT, 2001, p. 201-221.
- EMPERAIRE L., PINTON F., SECOND G., « Gestion dynamique de la diversité variétale du manioc en Amazonie du Nord-Ouest », *Nature Sciences Société*, vol. 6 (2), 1998, p. 27-42.
- FLEURY M., « L'agriculture wayana : une transition viable », GREINAND P. (dir.), *Les Peuples des Forêts Tropicales Aujourd'hui*, vol IV, Région Caraïbes, Bruxelles : APFT, 2001, pp 151-162.
- GRANDISSON M., *Gestion des systèmes d'agriculture itinérante sur brûlis dans l'ouest guyanais : contribution à l'étude de la reproductibilité de la fertilité*, thèse en biologie des organismes et des populations, université Antilles-Guyane, 1997, 211p.
- GREINAND F., GREINAND P., *Agriculture wayampi et traitement de la jachère dans le haut Oyapock, Mise en perspective diachronique*, étude réalisée dans le cadre de la Convention de recherche ECOFOR-Programme Guyane, 2002, 34 p.
- GREINAND F., « Le manioc amer dans les basses terres d'Amérique tropicale : du mythe à la commercialisation », dans HLADICK C. M., HLADIK A., LINARES O., PAGEZY H., SEMPLE A., HADLEY M. (dir.), *L'alimentation en forêt tropicale : interactions bioculturelles et perspectives de développement II, Bases culturelles des choix alimentaires et stratégie de développement*, Paris, UNESCO, 1996, p. 699-716.
- GREINAND F., *Manioc, biodiversité et génétique en Amazonie*, communication présentée au 3^e Colloque national « Connaissance et gestion des ressources génétique », organisé par le Bureau des ressources génétiques, Paris, oct. 2000 (comm. pers.).
- MANUSSET S., « La question des abattis à St-Georges-de-l'Oyapock », *L'Homme et la forêt tropicale, actes des X^e Journées Scientifiques de la Société d'Écologie Humaine, Marseille, 26-27-28 Nov*, Paris, éditions du Bergier, coll. « Travaux de la Société d'écologie humaine, 1999, p. 267-279.
- MANUSSET S., *Synthèse bibliographique – Acquis et lacunes de l'étude de l'abattis en Guyane, pour la Mission du Parc/DIREN*, Cayenne, 2000, 18 p. + Annexes.
- MANUSSET S., *Création d'une Maison du Manioc à Iracoubo*, rapport de mission pour la constitution du fond muséographique, expertise réalisée pour la Mission du patrimoine ethnologique/DRAC, Cayenne, 2001, 30 p.
- MANUSSET S., *La question des abattis dans le bas Oyapock (Guyane) : pérennité et diversité d'une pratique agricole en forêt tropicale et en contexte multiculturel*, thèse de doctorat, université Aix-Marseille III, Aix-en-Provence, 2004a, 355 p.
- MANUSSET S., *Projet culturel et scientifique pour la création d'une Maison du Manioc, expertise réalisée pour la Mission du Patrimoine Ethnologique/DRAC, Cayenne, rapport Final + diaporama*, 2004b, 135 p.

- MANUSSET S., *Finalisation de l'étude des abattis : recensement et propositions pour intégrer l'agriculture au développement durable de la future aire protégée*, expertise réalisée pour la Mission du Parc/DIREN, Cayenne, 2004c (3 rapports de mission + 1 rapport Final).
- McKEY D., BECKERMAN S., « Chemical ecology, plant evolution and traditional manioc cultivation systems », dans HLADIK C. M., HLADIK A., LINARES O., PAGEZY H., SEMPLE A., HADLEY M. (dir.), *Tropical Forest, People and Foods : Biocultural Interactions and Application to Development*, vol. 15, Paris, UNESCO et Parthenon Publishing Group, Man and Biosphere Series, 1993, p. 83-112.
- McKEY D., EMPERAIRE L., ELIAS M., PINTON F., ROBERT T., DESMOULIERE S., RIVAL L., « Gestions locales et dynamiques régionales de la diversité variétale du manioc en Amazonie », *Sciences, Genet. Sel. Evol.*, 33 (Suppl.1), INRA, EDP, 2001, p. 465-490.
- OUHOUD-RENOUX F., « Le cas Palikur : un combat pour une adaptation à des contraintes fortes », dans GRENAND P. (dir.), *Les Peuples des Forêts Tropicales Aujourd'hui, vol IV, Région Caraïbes*, Bruxelles, APFT, 2000, p. 162-194.
- PUJOL B., DAVID P., McKEY D., « Microévolution in agricultural environments : how a traditional Amerindian farming practice favours heterozygosity in cassava (*Manihot esculenta* Crantz, Euphorbiaceae) », *Ecology Letters*, 8, 2005, p. 138-147.
- PUJOL B., GIGOT G., LAURENT G., PINHEIRO-KLUPPEL M., ELIAS M., HOSSAERT-McKEY M., McKEY D., « Germination ecology of Cassava (*Manihot esculenta* Crantz, Euphorbiaceae) in traditional agroecosystems : seed and seedling biology of a vegetatively propagated domesticated plant », *Economic Botany*, 56, 2002, p. 366-379.
- SALICK J., CELLINESE N., KNAPP S., « Indigenous diversity of cassava : Generation, maintenance, use and loss among the Amuesha, Peruvian upper Amazon », *Economic Botany*, 51(1), 1997, p. 6-19.
- VERWILGHEN A., *Quel avenir pour l'agriculture itinérante en pays wayana ? Rôle et évolution de l'agriculture défriche sur brûlis au sein du système d'activités*, mémoire d'agronomie tropicale, CNEARC, Montpellier, 1998, 120 p.

Conclusion générale

Marie-Jo MENOZZI

Au terme de ce cheminement, l'idée que les jardins sont indispensables à la ville, et pour comprendre la ville se renforce. On discerne dans les différentes directions qui ont été explorées la nature multifonctionnelle, variée, des jardins. Seuls quelques aspects ont été abordés ici, mais qui sont néanmoins fondamentaux. Les jardins forment un lien puissant avec l'idée de nature et de sa nécessaire présence pour un cadre de vie et une qualité de vie en ville. S'ils offrent des paysages aux citadins, ils sont aussi des lieux de vie à part entière, autant pour les jardiniers que pour les usagers. Les jardins permettent de penser notre relation à la nature, et la manière dont cette relation évolue. Ils montrent la nécessité de sortir de la dichotomie insurmontable entre nature et culture, par la notion de biodiversité. Permet-elle de réconcilier ce qui est souvent jugé incompatible? Est-ce dorénavant par la nature, par les jardins et le paysage que la ville va être construite, comme l'exprime Gaelle Agerri dans le titre de son ouvrage, *Inventer les villes natures de demain?* En tout cas, les paysages végétalisés contribuent pour une bonne part à la lecture d'un lieu comme la ville. Celle de Ouagadougou au Burkina Faso offre un exemple intéressant pour illustrer ce propos. Une modification de l'organisation sociale par le développement de la ville a induit un changement dans les relations entre les citadins et le végétal, autorisant le développement des jardins d'ornement dans l'espace public et privé. Plus précisément, c'est entre autres par l'adjonction de végétaux que Ouagadougou a acquis son statut de ville aux yeux de ses habitants et visiteurs (Menozzi, 2001). C'est aussi ce que nous montre Michel Peraldi avec l'exemple des villes nouvelles, où « le vert dessine la ville », et permet de donner un caractère de ville que l'architecture seule ne peut conférer (Peraldi, 1985). Ces natures et paysages urbains, jusque-là très artificialisés, sont-ils en train de céder la place à une autre forme de nature « plus naturelle », comme l'envisage Gaelle Agerri?

Le jardin est fait de paradoxe. Il est à la fois un « ailleurs » dans la ville et partie prenante de celle-ci. Il est pensé comme une parenthèse de la ville peuplée, circulée, minérale. Si la dimension utopique du jardin a été abordée dans quelques textes, ce terme est-il pour autant le plus adapté? Michel Foucault constate que si l'idée de jardin évoque souvent l'idée d'un lieu ailleurs, jusqu'à l'idée de paradis, ces lieux ne sont cependant pas des utopies, qui, étymologiquement, sont des emplacements sans lieu réel, mais plutôt des hétérotopies. Il décrit les hétérotopies comme

« des lieux réels, des lieux qui sont dessinés dans l'institution-même de la société, et qui sont des sortes de contre-emplacements, sortes d'utopies effectivement réalisées dans lesquelles les emplacements réels, tous les autres emplacements réels que l'on peut trouver à l'intérieur de la culture sont à la fois représentés, contestés et inversés, des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables ». (Foucault, 1984, p. 755-756.)

Il invite à penser le jardin comme hétérotopie, producteur d'utopies sociales dans la mesure où il permet de penser l'émergence d'un renouveau, comme dans les jardins partagés, ou bien d'une contestation sociale.

Les jardins peuvent constituer un objet pertinent pour questionner des catégories politiques comme « le privé » et « le public ». Ils constituent un objet politique au niveau « infra-politique » (Baudry, 2012). Ils montrent comment les normes sociales et les usages de l'espace public s'expriment dans la manière de traiter les végétaux dans l'espace. Les squares et jardins du XIX^e siècle, où était ordonnée la végétation, faisaient aussi office de petits théâtres sociaux où les comportements humains se devaient d'être ordonnés (Limido, 2002). Louis-Michel Nourry nous explique qu'au XIX^e siècle, le parc du Thabor (Rennes) avait entre autres pour fonction « d'éduquer » les classes populaires à des normes de comportement jugés respectables. Les chercheurs américains ont aussi montré le caractère politique d'une activité paraissant aussi anodine que l'entretien d'une pelouse, où sont à l'œuvre des normes qu'il peut être socialement périlleux de transgresser (Jermyn, 2009). De quelles formes sociales les jardins partagés sont-ils porteurs ? Sandrine Baudry analyse comment ils peuvent devenir un symbole de résistance contre l'ordre urbain capitaliste. Ils constituent aussi une preuve que des initiatives de citoyens peuvent prospérer et inspirer le gouvernement lui-même (Baudry, 2012).

Sous ses différentes déclinaisons, l'implication d'habitants-citoyens dans le jardinage de l'espace public offre des terrains d'observation prometteurs. Pour Nathalie Blanc, l'élaboration de la ville est affaire de tous, autant des habitants que des spécialistes. Une sensibilisation accrue aux questions écologiques en ville passe selon elle par l'implication des habitants. Son objectif est de produire une ville renouvelée.

« Il s'agirait de s'appuyer sur l'investissement esthétique des habitants dans leur milieu de vie pour développer leur sensibilité écologique et conduire une réflexion collective sur la valorisation des jardins comme espaces publics et comme réserves de biodiversité en ville. » (Blanc, 2008, p 105.)

Elle suggère la

« possibilité de sortir d'une conception élitiste, patrimoniale et figée du paysage au profit d'une conception plus généreuse : populaire, innovante et participative ».

Il est intéressant de constater qu'une partie des actions autour des jardins partagés fait appel à des modes d'expression « alternatifs », convoquant l'humour, la dérision, et se basant sur des productions artistiques (Baudry, 2012). Les jardins constituent une alternative, ou un complément à la ville fonctionnelle, gérée de manière rationnelle.

Le développement de jardins gérés par des habitants peut être un moyen de cultiver l'interface entre les institutions et les habitants (Baudry, 2012). Cette pratique s'étale dans différentes directions ; s'y combinent motifs économiques, écologiques, sociaux. Du fait de la nécessité de maîtriser des moyens alloués en diminution, différentes communes ont fait appel aux habitants pour s'impliquer dans la gestion des espaces de leur quartier (Sénécal, cité par Clergeau, 2007). En France, dans la ville de Pornichet, les habitants sont incités à semer et fleurir leurs trottoirs en réponse à un mode de gestion écologique qui évite l'utilisation des désherbants chimiques, ce qui induit la présence de plus de végétation adventice. Les préoccupations écologiques poussent certaines villes à envisager autrement l'implication des habitants dans la gestion de l'espace public. Un changement dans les relations entre les humains et le végétal conduit à une interrogation, si ce n'est un changement, dans les relations entre acteurs humains. Le chercheur suédois Johan Colding va jusqu'à se demander dans quelle mesure envisager l'espace urbain comme un bien commun ne permettrait pas de résoudre les problèmes autant sociaux (l'accès à l'espace pour toutes les catégories d'habitants, éviter la privatisation outrancière de l'espace urbain) qu'écologiques (partager la gestion des espaces publics) pour promouvoir une ville durable, dans laquelle les habitants en seraient des parties prenantes actives (Colding, 2012).

Un certain nombre de thèmes n'ont pas été abordés ici, qui mériteraient d'être associés aux pistes de réflexion que les différents auteurs ont permis de tracer. Dans quels types d'espaces, selon quelles modalités se développe la ville vivrière, celle des jardins potagers et des cultures fruitières ? Quelle place trouve-t-elle dans un espace qui a été pensé depuis le XIX^e siècle presque exclusivement d'un point de vue ornemental ?

Une autre question majeure ouvre d'autres champs d'interrogation pour les jardins : celle relative à l'accès inégalitaire à l'espace et aux inégalités écologiques produites par la ville.

Bibliographie

- AGERRI G., *Inventer les villes-natures de demain*, Dijon, Educagri éditions, 2010, 199 p.
- BAUDRY S., « Reclaiming urban space as resistance : the infrapolitics of gardening », dans *Revue française d'études américaines*, 2012/1 n° 131, 2012. p. 32-48.
- BLANC N., *Vers une esthétique environnementale*, Paris, Édition QUAE, 2008, 225 p.
- CLERGEAU P., *Une écologie du paysage urbain*, Rennes, Éditions Apogée, 2007, 136 p.

- COLDING J., « Creting incentives through urban commons », dans BOYD E., FOLKE C. (dir.), *Adapting institutions. Governance, complexity and social-ecological resilience*, Cambridge, Cambridge university press, 2012, p. 101-124.
- FOUCAULT M., « Des espaces autres (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967) », *Architecture, Mouvements, Continuité*, n° 5, octobre 1984, p. 46-49, dans *Dits et Ecrits 1954-1988*, t. 4, Paris, Gallimard, 1994, 901 p., p. 752-762.
- JERMYN L., « Lawn and order: the politics of Horti-culture in Toronto », *Explorations in anthropology*, vol. 19, n° 2: 258-169, 2009.
- LIMIDO L., *L'art des jardins sous le Second Empire : Jean-Pierre Barillet-Deschamps, 1824-1873*, Champ Vallon, 2002, 282 p.
- MENOZZI M.-J., *Les jardins de Ouagadougou (Burkina Faso). Approche socio-écologique de la ville*, thèse de 3^e cycle, université Paris V-René Descartes, 2001, 435p.
- NOURRY L.-M., *Les jardins publics en province. Espace et politique au XIX^e siècle*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994, 265p.
- PERALDI M., « Babylone ou la ville jardinée », *Le genre humain*, n° 12, Caen, CNRS, p. 203-216.

Table des matières

LES AUTEURS	7
Claudine FRIEDBERG	
<i>Préface</i>	15
Marie-Jo MENOZZI	
<i>Introduction</i>	19
Nicole MATHIEU	
<i>Jardin de ville, jardin de campagne, quel rôle dans l'émergence d'un mode d'habiter durable ?</i>	25

Première partie

JARDINS ET PAYSAGES

Marie-Jo MENOZZI	
<i>Introduction</i>	39
1 Florence RUDOLF et Gilles VODOUHE	
<i>Éco-quartier et quartier jardin : des sémantiques différenciées et adaptées aux grands ensembles pour faire advenir la ville durable ?</i>	43
2 Jean-Valéry MARC et Denis MARTOUZET	
<i>Le jardin créole à Fort-de-France : du paysage à l'aménagement</i>	57
3 Stéphane ANGLES, Jean-Noël CONSALÈS et Paul MINVIELLE	
<i>L'olivier dans les jardins périurbains du pays d'Aubagne : une nouvelle forme d'oléiculture ?</i>	71
4 Patricia LE CRENN	
<i>Les jardins publics : espaces de travail et de construction identitaire pour les jardiniers</i>	81

5	Anne MONJARET <i>Les vertus du jardin à l'hôpital</i>	93
6	Dominique PROST et Marie-Dominique RIBÉREAU-GAYON <i>Les nouveaux jardins publics de Bordeaux : la construction d'une culture de la nature</i>	107
7	Sandrine BAUDRY <i>Quelle place pour le jardinage collectif dans l'aménagement urbain ? Le cas des community gardens de New York City</i>	125

Deuxième partie

LES JARDINS, ESPACES DE VIE

	Marie-Jo MENOZZI <i>Introduction</i>	139
8	Teddy ARRIFF <i>Usages des parcs publics chez les seniors : analyse comparative des parcs de Bercy et de la Source à Paris</i>	143
9	Gilles MAIGNANT et Jérôme DUTOZIA <i>Emboîtements d'échelles et espaces verts en milieu urbain : vers une localisation optimale, application à la ville de Nice</i>	155
10	Sandrine GOMBERT-COURVOISIER, Francis RIBEYRE, Anne-Marie MEYER, Jean-Marc QUITTÉ et Olivier BALLESTA <i>Contribution des espaces verts et jardins dans la qualité de vie des citoyens</i>	167
11	Barbara MONBUREAU, Isabelle THENADEY et David LEGUYADERE <i>Le potager collectif : l'expérience du Transformateur</i>	181
12	Kaduna-Ève DEMAILLY <i>Les jardins partagés de l'Est parisien : de nouveaux territoires citoyens ?</i>	193
13	Sophie GERGAUD <i>Jardins en terre lakota : de l'acculturation à l'affirmation identitaire</i>	205

14 Adeline PIERRAT
*De la décharge au jardin :
 émergence et développement de marchés du terreau à Antananarivo
 (Madagascar) et Dakar (Sénégal)*.....219

15 Éric FAURE
Épicure ou la philosophie du Jardin.....233

Troisième partie

LES JARDINS, ESPACES DE BIODIVERSITÉ

Marie-Jo MENOZZI
Introduction.....247

16 Philippe CLERGEAU
*Les jardins publics et privés
 au cœur d'une biodiversité urbaine*.....251

17 Audrey MARCO, Carole BARTHÉLÉMY
 et Valérie BERTAUDIÈRE-MONTÈS
*Uniformisation floristique des jardins privatifs :
 quels processus socio-écologiques sous-jacents ?*261

18 Patricia PELLEGRINI, Noëlie MAUREL,
 Bernadette LIZET et Nathalie MACHON
*Pieds d'arbres jardinés,
 espaces de diversités*.....275

19 Marianne COHEN, Raymond BAUDOIN, Isabelle DAJOZ,
 Michel GODRON, Étienne GRÉSILLON, Milena PALIBRK,
 Nicolas CORNET et Raphaël SIMON
*Les jardins de deux quartiers parisiens :
 biodiversité, gestion et appropriation habitantes*.....289

20 Carole BARTHÉLÉMY et Jean-Noël CONSALÈS
*Ré-enchanter le territoire
 à partir de la biodiversité ordinaire :
 l'artiste, la friche et le jardin à Marseille*.....305

21	Dominique SOULANCÉ, Daniel BLEY, Maryse GAIMARD et Nicole VERNAZZA-LICHT <i>Du fouillis végétal à l'espace gazonné : structure et typologie des jardins réunionnais de la Ravine des Cabris</i>	317
22	Sandrine MANUSSET <i>Diversité variétale du manioc en Guyane française : état des lieux à partir des classifications locales</i>	341
	Marie-Jo MENOZZI <i>Conclusion générale</i>	355



Achevé d'imprimer
sur les presses de la reprographie
de l'université Rennes 2
en avril 2014

Imprimé en France